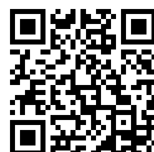



WIDENER
HN H86H 2


VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

Religion et Honneur.



CHERBOURG.
Imprimerie BEDELFONTAINE et SYFFERT,
Rue Napoléon, 1.
1861.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG A ÉTÉ FONDÉE PAR LOUIS XV EN 1755.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

Religion et Honneur.



CHERBOURG.
Imprimerie BEDELFONTAINE et SYFFERT,
Rue Napoléon, 1.
1861.

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

BUREAU.

Années de réception.

1829 Directeur. — M. NOEL ✻, ancien Maire de Cherbourg.
1831 Secrétaire. — M. DE LA CHAPELLE, Docteur ès-lettres, professeur de logique au collége.
1832 Trésorier-archiviste. — M. DE PONTAUMONT ✻, inspecteur de la marine.

MEMBRES TITULAIRES.

1831 MM. ASSELIN, docteur en médecine.
1843 LEMAISTRE ✻, receveur des finances.
1846 LE JOLIS, Docteur ès-sciences, négociant.
— NICOLAZO DE BARMON ✻, capitaine de frégate commandant le vaisseau l'Arcole.
1853 FRIGOULT, professeur au collége.
— LESENS, chef de bureau aux constructions navales.
1854 BESNOU ✻, pharmacien en chef de la marine.

An. de réc.

1854 MM. Loysel, docteur en médecine.

1855 Le Dr Dufour (O. ✱), premier chirurgien en chef de la marine.

1856 L'abbé Le Roy (Alfred,) aumônier de la marine.

— Bertrand-Lachênée, employé aux constructions navales.

— Delalonde, vérificateur des douanes.

1858 L'abbé Besnard, curé de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg.

— Deslandes ✱, ingénieur en chef des Ponts et chaussées.

— Jouan ✱, lieutenant de vaisseau, (en cours de campagne).

— Fleury, physicien.

— Barrière, compositeur, professeur de musique.

1859 L'abbé Le Pelley ✱, vicaire général, curé de Sainte-Trinité de Cherbourg.

— L'abbé Roquière, chanoine, principal du collége.

1860 Dubois ✱, sous-intendant militaire.

— Le Coq ✱, chirurgien major de la marine.

1861 Le comte Bouet-Willaumez (G. ✱), vice-amiral.

— Marroin (O. ✱), médecin en chef de la marine.

— Martineau des Chesnez (O. ✱), capitaine de vaisseau.

MEMBRES HONORAIRES.

1807 MM. Claston, ancien principal du collége.

1831 Le comte du Moncel (C. ✱), général de brigade du génie.

1845 Digard (de Lousta), agent comptable de la marine.

1850 Clerel comte de Tocqueville ✱, membre du conseil général de la Manche.

1853 d'Aboville (C. ✱), contre-amiral, major général de la marine.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1829 MM. MARRIER baron DE LA GATINERIE, ancien commissaire principal de la marine, à Fontainebleau.
— FRIMOT, ancien ingénieur des Ponts et chaussées à Landerneau.
— J. TRAVERS, professeur honoraire à la faculté de Caen.
— BERTRAND, doyen de la faculté des lettres, maire de Caen.
1830 Mgr DANIEL, évêque de Coutances et d'Avranches.
1832 DE CAUMONT, correspondant de l'institut à Caen.
1834 QUÉNAULT, conseiller à la cour de cassation à Paris.
— PELOUZE, membre de l'institut à Paris.
1835 HOUEL, directeur des haras à Paris.
1839 DUFRESNE, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris.
1841 MOULIN, avocat à Paris.
— DE BRÉBISSON, naturaliste à Falaise.
— MENANT, juge à Lisieux.
1843 CHARMA, professeur de philosophie à la faculté de Caen.
1844 BENARD, docteur en droit.
1846 Le comte d'HARCOURT, capitaine de frégate à Brest.
— LESDOS (Alex.), négociant à Bordeaux.
— LE VERRIER, sénateur, directeur de l'observatoire impérial à Paris.
— THIERRY (Edouard), administrateur général impérial de la comédie française à Paris.
1847 CHAUVIN, professeur d'histoire naturelle à la faculté de Caen.
— DECAINE (Jh.), membre de l'institut, professeur au jardin des plantes à Paris.
— DELISLE (Léopold), membre de l'institut, à Paris.
— Le comte de KERCKHOVE, président de l'académie d'archéologie de Belgique, à Malines.
— BROECKX, docteur en médecine à Anvers.
— VAN DEN WYNGAERT, conseiller de régence à Anvers.
— Le vicomte de KERCKHOVE, ministre de Turquie à Madrid.
— PERREAU, antiquaire à Tongres.

An. de réc.

1847 MM. L'abbé Stroobant, généalogiste à Lembeck.
— Dubosc, archiviste de la Manche à St-Lo.
— Schaepkens, directeur de l'école de peinture à Maestricht.
— Castel, agent-voyer en chef à St-Lo.
— Detienne, docteur en médecine à Anvers.
— Bordes, littérateur à Pont-l'Evêque.
— Jordan, naturaliste à Lyon.
— Le Chever de Thumaide, procureur du roi des Belges, à Liège.
— Ballin, littérateur à Rouen.
1848 de Busscher, membre de plusieurs sociétés savantes à Gand.
— J. Roux, docteur en médecine à Toulon.
— Bazan, littérateur à Tourlaville.
— Liais (Em.), astronôme en mission au Brésil.
1849 Didron, antiquaire à Paris.
— Jouvin, pharmacien de la Marine à Rochefort.
— Borgnet, secrétaire de la société d'archéologie de Namur.
1850 Jardin, sous-commissaire de marine à Brest.
— Blache, docteur en médecine à Marseille.
— Moquin-Tandon, membre de l'institut à Paris.
— Roelandt, professeur à l'université de Gand.
— Thuret, membre correspondant de l'institut à Nice.
— Solier, botaniste à Marseille.
— de Reume, littérateur à Bruxelles.
— Bottin, botaniste à Carentan.
— Robiou de Lavrignais, directeur des constructions navales à Paris.
— Grillet de Serry, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Alger.
1851 Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine à Rochefort.
— Lemarié, avocat à Coutances.
— de Montrond, ancien capitaine d'artillerie à Paris.
— Sauvage, Avocat à Mortain.
— Regnault, ancien bibliothécaire du conseil d'état, à Auteuil.

An. de réc.

1852 MM. Delioux, médecin en chef de la marine à Brest.
— Mertens, littérateur à Anvers.
— L'abbé Poullain, Curé de N.-D.-d'Alleaume à Valognes.
— Catteloup, docteur en médecine à Paris.
— Mme Lecorps née Ravenel à Fermanville.
— de Rostaing, capitaine de frégate à Grenoble.
— Latrouette, docteur ès-lettres à Caen.
— Hippeau, professeur de littérature française à la faculté de Caen.
— Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
— Lepoittevin de la Croix, littérateur à Anvers.
— L'abbé Louis, membre de plusieurs sociétés savantes à Ste-Marie-du-Mont.
— Gent (Eugène), professeur à l'athénée d'Anvers.
— L'abbé Desroches, antiquaire à Isigny (Manche).
— de Beaurepaire (Eugène), substitut du procureur impérial à Alençon.
— L'abbé Cochet, antiquaire à Dieppe.
— Renault, conseiller à la cour impériale de Caen.
— Villers (G.), membre de plusieurs sociétés savantes à Bayeux.
— Le Baron de Pirch, idem, à Avranches.
— Loyer, secrétaire de la société archéologique d'Avranches.
1853 Denis-Lagarde, inspecteur de la marine à Brest.
— Forgais, antiquaire à Paris.
— Don Villar y Massias, professeur à l'université de Salamanque.
— Tilesius, naturaliste à Munich.
— Don Bosfarull y Mascaro, antiquaire à Barcelone.
— Jubinal, antiquaire, député des Hautes-Alpes à Paris.
— Mme Coueffin, à Bayeux.
— de Glanville, littérateur à Rouen.
— Feuillet (Octave), homme de lettres à Paris.
— de Roissy, littérateur à Paris.
— Sainte-Beuve, membre de l'académie française à Paris.
— Vieillard, bibliothécaire du sénat à Paris.
— Van der Heyden, architecte à Anvers.

An. de réc.

1854 MM. DE DURANVILLE, littérateur à Rouen.
— DE CHANTEREYNE, ancien inspecteur des forêts à Lisieux.
— CAPITAINE (Ulysse), secrétaire général de la société libre d'émulation de Liège.
— DE PEYRONNY, ancien capitaine du génie à Paris.
— Le Chever RAYMOND-BORDEAUX, antiquaire à Evreux.
— Le Dr POLMAN-KRUSEMAN, secrétaire de la société des sciences de Zélande à Middelbourg.
— DE LAPPARENT, ingénieur des constructions navales à Paris.
— CHASSERIAU, conseiller d'État à Paris.
— GALLIANI, chef de bureau au ministère de la marine à Paris.
— PÉRIAUX, agronome à Querqueville.
1855 MANGIN, ingénieur des constructions navales à Paris.
1856 Le Dr DECAISNE, membre de l'académie de médecine de Belgique à Malines.
— BONNIN, antiquaire à Evreux.
— FABRICIUS, professeur d'histoire à Copenhague.
— EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la faculté des sciences à Caen.
— GREINDEL, ancien ministre de la guerre de Belgique à Bruxelles.
— GUILLAUME, directeur du personnel au ministère de la guerre de Belgique à Bruxelles.
— L'abbé MEYNDERS, professeur de philosophie à Bruxelles.
— L'abbé DE STRÉEL, littérateur à Liège.
1857 LAISNÉ, vice-président de la société d'archéologie d'Avranches.
— ARDUSSET, littérateur à St-Lo.
— JUBÉ, baron de la PERELLE, ancien chef de bureau au ministère de l'Instruction publique à Paris.
— ADELUS, littérateur à Valognes.
— CANEL, antiquaire à Pont-Audemer.
— DUBUS, président de la société historique et littéraire de Tournai.
— BROCHON, avocat à Bordeaux.

An. de réc.

1858 MM. Fouasse, inspecteur des écoles à St-Lo.
— Beulé, professeur d'archéologie à la bibliothèque impériale à Paris.
— Le Vot, conservateur de la bibliothèque du port à Brest.
— Enault (Louis,) homme de lettres à Paris.
— Vicomte d'Estaintot, littérateur à Rouen.
— Soucaille, secrétaire de la société archéologique de Beziers.
— Van Hoorebeke, avocat à Gand.
1859 Eyriès, lieutenant d'infanterie de marine à Rochefort.
— Pumperneel, aide-commissaire de la marine (en cours de campagne.)
— Le baron Baude, membre de l'institut à Paris.
— Jouanne (de Cherbourg), ancien secrétaire de S. M. l'Empereur Napoléon Ier à Versailles.
— L'abbé Guillebert, chanoine, curé des Pieux.
— Bozerian, avocat à Paris.
— Mirault, idem à Paris.
— Warlomont, inspecteur de l'enregistrement à Tournai.
— Creuly, général de brigade du génie à Paris.
— Le baron Doyen, sous-gouverneur de la banque de France à Paris.
— Le vicomte du Moncel, ingénieur électricien près le ministère de l'Intérieur à Paris.
1860 Frère (Edouard), littérateur à Rouen.
— Julien, lieutenant de vaisseau à Toulon.
— de Gaigneron, antiquaire à Nantes.
— Floquet, correspondant de l'institut, au château de Formentin (Calvados.)
— Le Roy, homme de lettres à Cany.
— Wacquez, avocat à Tournai.
— Nicot, ancien recteur d'académie.
— Mangon de la Lande (Alphonse), officier de cavalerie, retiré à Avranches.
— Loyer, littérateur à Avranches.
— Le Héricher, professeur au collége d'Avranches.
— Dessalles, généalogiste à Reims.
— Porteletté, professeur au lycés impérial de Lille.

An. de réc.

1860 MM. COLOMBEL, avocat à Evreux.
— HERVÉ-MANGON, ingénieur à Paris.
— L'abbé LECARDONNEL, antiquaire à St-Jores (Manche).
— DIEGERICK, professeur à l'athénée d'Anvers.
— MANGON DE LA LANDE (Amédée), général de brigade, ancien chef de l'état-major général de l'armée de Paris et de la 1re division militaire à Paris.
— GARNIER, secrétaire de la société des antiquaires de Picardie à Amiens.
— PEKELHARING, pasteur de l'église mennonite à Middelbourg.
— DE LA PLANE, ancien député à St-Omer.
— CANET, professeur au collége de Castres.
— VERLY, architecte à Lille.
— DEBACQ, secrétaire de la société d'agriculture de la Marne à Châlons.
— LONGUEVILLE, docteur en médecine à Périers.
— LACHELIER, professeur de réthorique au lycès impérial de Caen.
— GIEFERS, directeur de la société historique et archéologique à Paderborn.
— L'abbé GINARD, curé d'Agon.
— NAMUR, secrétaire de la société archéologique à Luxembourg.
— Le Dr HERPIN, à Metz.
— Le Dr BARUFFI, professeur de philosophie à l'Université de Turin.
— LECOQ, membre de l'institut d'Egypte à Clermont-Ferrand.
— Le Dr RIBOLI, membre de l'académie de Turin.
— Le Vte de CUSSY, président de l'académie agricole à Paris.
— CHATIN, professeur à l'école de pharmacie à Paris.
— CASTAING, naturaliste à Bazas (Gironde).
— LEMETAYER-MASSELIN, archéologue à Bernay.
— DE LA SICOTIÈRE, avocat à Alençon.
— L'abbé DUFOUR, antiquaire à Paris.
— FOUCHER baron DE CAREIL, homme de lettres, au château de Houlgatte par Dives (Calvados).

An. de réc.

1860 MM. PARIN comte DE SEMAINVILLE, ancien magistrat à Manneville.
— FÉLIX DE VERNEILH, archéologue à Puyraveau.
— LAFOSSE, Horticulteur à Ste-Marie-du-Mont.
— Le Dr LE PELLETIER (de la Sarthe) au Mans.
— PARKER, membre de plusieurs sociétés savantes à Oxford.
— L'abbé MABIRE, directeur de l'institution de Ste-Marie à Caen.
— MICHEL DE MONTUCHON, antiquaire à Rennes.
— L'abbé NOGET, hagiographe à Sommervieux (Calvados).
— GALONDE, maître des requêtes à Paris.
— L'abbé LEGOUPILS, curé de Brix.
— DE LACHAUMELLE, directeur de l'institut impérial des Quinze-Vingts à Paris.
— Le comte PAUL D'AIGNEAUX, naturaliste à l'île Marie (Manche).
— L'abbé HÉBENSTREIT, professeur au collége libre de Colmar..
— BOUILLET, homme de lettres à Clermont-Ferrand.
— L'abbé GILBERT, vicaire général à Coutances.
— LE BIDOIS, receveur des domaines à Carentan.
— L'abbé LE BREC, vicaire général à Coutances.
— TRÉBUTIEN, président du tribunal civil à Bayeux.
— FOKKER, docteur en médecine à Middelbourg.
— NIOBEY (de Hambye), docteur en médecine à Paris.
— DE LA VILLETHASSEZ-LECOURT, généalogiste à Dinan.
— CARLIER, archéologue à Paris.
— L'abbé BOUCHER, professeur de philosophie à Reims.
— DE GUITON, antiquaire à Montanel (Manche).
— Le Dr AUZOUX, à St-Aubin-d'Écroville (Eure).
— OLLIVIER, ingénieur en chef à Caen.
— MOSSELMAN, propriétaire à St-Lo.
— HERPIN DE FREMONT, capitaine de frégate en retraite à Brix.
— DAUBRÉE, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg.
— ELWART, professeur au conservatoire de musique à Paris.

An. de réc.

1860 MM. Canat de Chizy, président de l'académie de Châlons-sur-Saône.
— Le marquis de Fournès, inspecteur de l'association normande à Vaussieux.
— Le Dr Nittinger, à Stuttgard.
— Doyère, professeur de géologie à Paris.
— L'abbé Loreau, chanoine à Auxerre.
— Dupoirier de Porbail, agronome à Valognes.
— L'abbé Tessero, sous-directeur du collége de Valognes.
— Villemsens, artiste à Paris.
— Tudot, conservateur du musée de Moulins.
— L'abbé Macé, supérieur du collége de Valognes.
— Clogenson, président de l'académie des sciences, arts et belles lettres de Rouen.
— Vinit, secrétaire perpétuel de l'école des beaux arts à Paris.
— Le Franc, inspecteur en chef de la marine à Brest.
— L'abbé Vignon, professeur au collége de Valognes.
— Gillet, secrétaire de la société académique de la Marne à Châlons.
1861 Le Chever Zantedeschi, professeur de physique à l'université de Padouc.
— Devillers (Léopold), conservateur des archives du Hainault à Mons.
— de Reverseaux, littérateur à Paris.
— de la Morinière (Paul), avocat à Paris.
— Van Roy, peintre d'histoire à Anvers.



M. LAIMANT.

MESSIEURS,

La mort a frappé en 1858, un de nos anciens confrères dont le nom est bien sympathique parmi nous.

Doué d'un esprit conciliant, d'un tact parfait, d'une instruction variée, M. Laimant possédait toutes les qualités qui rendent le commerce de la vie très sûr et les relations littéraires agréables. Comme homme privé, il manifesta pendant les temps difficiles de 1848, autant de raison que de prudence; comme fonctionnaire, il se montra inspecteur en chef de la marine aussi méritant qu'habile.

M. Laimant (Amédée) naquit à Versailles le 20 mai 1790. Son père, administrateur de la ménagerie royale sous Louis XVI, perdit son emploi et une partie de sa fortune par suite de la Révolution. Il put cependant donner une éducation convenable à ses six enfants dont Amédée était le cinquième. Admis à l'école polytechnique le 10 novembre 1807, il en sortit comme ingénieur des constructions navales le 21 novembre 1811, servit à Lorient, en Corse, à Rochefort; fut envoyé en mission en Russie, et chargé successivement des établissements de la marine à Guérigny et à Indret. Appelé dans le corps de l'inspection de la marine, il vint prendre la direction de ce service à Cherbourg le 27 décembre 1844.

Deux ans plus tard, les rangs de notre société s'ouvraient devant lui; un remarquable mémoire sur la Corse, imprimé dans nos mémoires, fut présenté par ce nouveau confrère à cette occasion.

Destiné à servir près de M. Laimant, j'ai pu, pendant plusieurs années, saisir quelques traits du caractère de cet homme excellent et distingué.

Une santé délicate et parfois les soucis du service lui donnaient des velléités de retraite. Le temps de ma jeunesse, disait-il, m'a laissé dans l'imagination un tableau d'âge d'or. Quand pourrai-je, roi de mes heures, aller me retremper dans ces charmants souvenirs de l'enfance. Je ne suis pas trop vieux pour commencer ce plaisir rétrospectif, car que pouvons-nous achever? Notre vie est-elle autre chose que projets, espérances et parfois (ajoutons-le bien bas) déceptions? Il faut de rigueur voir notre avenir en beau et, dans le présent, tâcher de se plaire dans cette incertitude du lendemain où notre vie flotte sans cesse.

Atteint par l'âge de la retraite à Brest, où il avait été appelé à continuer ses service, M. Laimant fixa sa résidence dans ce port où, comme à Cherbourg, il avait su se concilier toutes les sympathies. Doué d'un grand esprit de sociabilité et aimant beaucoup le monde, il s'était appliqué à développer en lui toutes les qualités que le monde apprécie.

En 1858, après un long voyage dans les Pyrénées et le midi de la France, M. Laimant vint à Paris comptant passer quelques semaines chez son frère aîné. On félicitait notre ancien collégue de sa gaité, de cette égalité d'humeur qui sont les signes de la santé; cependant à la suite d'une très courte maladie, il s'éteignit le 12 septembre 1858, laissant d'universels regrets.

L. DE PONTAUMONT.

NOTES

SUR

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE CHERBOURG,

Par M. NOËL,
Ancien Maire, Directeur de la Société.

J'ai recueilli sur l'administration municipale de cette ville un assez grand nombre de notes qui embrassent la première moitié de ce siècle. En les réunissant, j'ai pensé qu'on pourrait faire un travail, qui offrirait quelqu'intérêt et qui fournirait au moins des matériaux à l'histoire locale. Assurément le sujet, en lui même, est digne de toute notre attention. Le sceau de l'administration est empreint sur les principaux actes de notre existence. Elle nous reçoit au seuil de la vie, protège l'enfance abandonnée, pourvoit aux besoins de l'éducation publique, touche à la plus grande partie des intérêts qui nous occupent plus tard et nous suit ainsi jusqu'à la tombe qu'elle referme sur nous, comme elle nous avait introduit d'abord à la vie civile. Sa sollicitude s'étend même

au-delà de notre existence ; c'est à elle que nous devons un dernier asile et c'est elle qui protège encore notre dernier sommeil.

Les éléments du travail que je soumets à la Société, remontent à une époque qui lui donne un nouveau degré d'intérêt. Le XVIII[e] sciècle venait de finir et, avec lui, disparaissait, en même temps, le désordre révolutionnaire qui avait signalé les dernières années. Mais ce désordre avait laissé des traces nombreuses et profondes qu'il fallait effacer; mais les institutions municipales, qui avaient régi les communes pendant des sciècles, n'existaient plus et celles qui les avaient remplacées avaient contre eux une trop funeste expérience pour qu'il fût possible de les continuer. Il fallait donc tout créer à nouveau. Une main habile saisit le pouvoir : secondée par le génie et mettant à profit la faveur des circonstances, elle s'occupa de reconstituer un gouvernement digne de ce nom. La réorganisation des administrations municipales fut au nombre de ses premières mesures, et c'est là le point de départ des institutions qui nous régissent aujourd'hui. On emprunta aux divers régimes qui avaient précédé celui-là, ce qu'ils pouvaient avoir de bon, et la commune fut reconstituée sur des bases qui offraient des chances de stabilité et de durée. Quelques attributions ont disparu depuis, d'autres ont été modifiées, la composition des corps municipaux a varié dans sa forme, mais le principe est resté le même. C'est toujours le principe de la séparation des pouvoirs agissant et délibérant ; le premier, forcé de renfermer son action dans un cercle tracé d'avance, et le second appelé encore à contrôler cette action dans ses résultats.

Depuis cette époque, le vent des révolutions a soufflé plusieurs fois sur la France. Les institutions municipales ont participé nécessairement au mouvement général. Il ne

sera pas sans intérêt de constater l'influence que ces révolutions ont exercé sur les mœurs administratives et sur la marche des affaires.

Dans cette étude, nous rencontrerons les noms de ceux qui, les premiers, ont été appelés à faire l'application des principes nouvellement établis. L'administration eut d'abord pour chef un homme éminent, qui la dirigea pendant 15 ans, et qui, pendant tout ce temps, lui apporta chaque jour le concours de son active intelligence. Il fît beaucoup avec le peu de ressources dont il pouvait disposer et il dût nécessairement laisser beaucoup à faire à ceux qui devaient venir après lui. Mais son esprit prévoyant avait embrassé l'avenir; il nous a laissé de remarquables rapports et des projets exécutés plus tard ou restant à exécuter, et qui tous font foi de cette prévoyance. Ses successeurs ont pu trouver là d'utiles renseignements; il a jalonné la route qu'ils avaient à suivre, il leur a ouvert la voie du perfectionnement et c'est un devoir à remplir que de consigner ici l'expression de nos reconnaissants souvenirs.

L'histoire de l'administration municipale pendant la première moitié de ce siècle, comporte trois époques distinctes qui ont chacune un cachet qui leur est propre et qui peuvent donner lieu à des études séparées; d'autant mieux que, dans chacune de ces périodes, la direction est restée à peu près constamment dans la même main.

La première a commencé avec le Consulat et fini avec l'Empire. C'est une époque de création, et sous ce rapport, la plus intéressante à étudier.

La seconde correspond à peu près tout entière au gouvernement de la Restauration. C'est l'époque qui vit fonder le crédit public, l'ordre et la régularité dans les finances de l'État, s'étendant à celles des communes. La publicité des budjets dans celle de Cherbourg devint une nouvelle garan-

tie pour les administrés, qui, pour la première fois, purent connaître et contrôler l'emploi des fonds provenant des contributions des diverses natures auxquelles ils étaient soumis.

La troisième époque est celle du gouvernement qui suivit la révolution de 1830. Ici, la forme, surtout, plutôt que le fond, caractérise cette dernière periode : l'extension des attributions parlementaires passe des grands corps délibérants dans les modestes assemblées des communes. Leur composition devenue indépendante du gouvernement, ajoute encore aux difficultés. Si, d'un côté, chacun prend une part plus active et plus intéressée à la marche des affaires, si des discussions plus sérieuses et plus prolongées, si une publicité plus étendue font jaillir de nouvelles lumières, et apportent de nouvelles garanties à la gestion des intérêts communs : de l'autre côté, le conflit des opinions sème journellement des entraves sur les pas de l'administration. Condamnée à des luttes incessantes dans le sein du conseil, en butte aux discussions souvent envenimées de la presse ; elle ne peut avancer que lentement et ses meilleurs projets viennent quelquefois se briser contre d'invincibles obstacles.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Disons un mot d'abord sur les phases qu'avait traversées l'administration municipale depuis 1789 jusqu'au commencement de cette première époque.

Avant la révolution, cette administration était très variée tant dans le fond que dans la forme. Les dénominations étaient diverses. Ici c'était une mairie, là une échevinat, ailleurs un consulat. La constitution de 1789 établit l'unité partout, dans les noms comme dans les attributions, comme dans la composition et l'organisation des assemblées. Toute commune eut une municipalité et son chef qui dut porter le nom de maire. Comme aujourd'hui, les attributions furent de deux espèces; les unes propres au pouvoir municipal, les autres propres à l'administration générale de l'État et déléguée par elle aux municipalitées. Cette division s'est conservée jusqu'à ce jour, mais chacune de ses parties a subi des modifications plus ou moins grandes.

Tous étaient soumis à l'élection directe de l'universalité des citoyens actifs, qualité attribuée à tous ceux qui avaient au moins 25 ans, payaient une contribution directe de la valeur de 3 journées de travail et n'étaient point en état de domesticité. La convocation des assemblées électorales se faisait 8 jours d'avance, tant par publication au prône que par affiches aux portes des églises et autres lieux accoutumés.

La composition des corps municipaux différait complètement de ce qu'elle était auparavant et de ce qu'elle est devenue plus tard. Le maire était seul administrateur, toutes les fois que le corps municipal ne comptait pas plus de trois membres. Au-delà, c'était un bureau pris dans le sein du conseil qui partageait avec lui les fonctions actives de l'administration. Le conseil seul délibérait dans les matières ordinaires. Augmenté d'un nombre égal de notables, nommés également par élection, il prenait le nom de conseil général et s'occupait d'affaires plus importantes. Enfin, près de chaque conseil, siégeait un procureur de la commune, aidé quelquefois d'un substitut qui puisaient leurs pouvoirs dans

la même origine. Ils étaient chargés de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la communauté.

La constitution de 93 apporta peu de modifications à cet état de choses; mais en l'an III de la République, un système tout nouveau prévalut. Les communes ayant 5000 habitants et plus, obtinrent seules une administration municipale, les autres n'eurent plus qu'un agent municipal et un adjoint. La réunion de ces agents au chef lieu de canton forma une municipalité cantonnale. L'élection fut toujours le moyen employé pour la constitution de ces nouveaux pouvoirs.

Telle était l'organisation municipale au moment où la loi du 28 pluviôse an VIII, vint consacrer le système dont le principe existe encore aujourd'hui, et dont l'application à la ville de Cherbourg forme le commencement du travail que je soumets à la Société.

Dans ce système, chaque commune, quelle que soit son étendue, rentre en possession de son administration municipale. Il y a dans chacune d'elle un maire et un ou plusieurs adjoints suivant la population, un conseil municipal dont le nombre varie avec celui des habitants; l'élection est supprimée, malgré le maintien du nom de république au gouvernement de la France. La nomination directe appartient au 1er consul et aux préfets. Les attributions sont à peu près celles qui avaient été établies en 1789.

En conséquence de cette loi, le conseil municipal de Cherbourg fut composé de 30 membres et l'administration se forma avec un maire et deux adjoints, leur installation eut lieu par M. Le Magnen, sous-préfet de Valognes, le 12 floréal an VIII, correspondant au 2 mai 1800.

Les noms des 32 habitants qui furent choisis pour composer le conseil et l'administration nous ont été conservés et donne lieu à une remarque qui peut faire présumer l'âge

ou au moins une certaine limite d'âge dans laquelle aurait été fait le choix des nouveaux conseillers. Il y a tout lieu de croire que les plus jeunes n'avaient guère moins de 40 ans. Car, non seulement aucun d'eux n'existe aujourd'hui, mais les derniers survivants sont morts il y a déjà plus de 10 ans, et à un âge très avancé. Ce fait, contraire à ce que nous voyons déjà depuis longtemps, peut s'expliquer par les régimes de violence et de désordre qui s'étaient succédé depuis 1789. Les passions sont plus ardentes dans la jeunesse et on espérait trouver dans l'âge mûr plus de calme et de sagesse.

Une autre réflexion se présente encore à l'esprit quand on parcourt cette liste : de tous ces noms il y en a 7 à 8 à peine qui se sont conservés dans notre ville. Parmi les autres, la plupart sont éteints et ceux qui existent encore vivent au loin, perdus pour leurs anciens concitoyens, et cependant tous ces noms appartenaient à des familles établies dans la ville depuis un temps plus ou moins long et non, comme nous l'avons vu depuis, à des fonctionnaires complètement étrangers aux intérêts de la cité.

L'administration fut composée de M. Delaville, maire, de MM. Noël et Asselin, adjoints.

M. Delaville était médecin, et les soins de sa nombreuse clientèle devaient être un obstacle à l'accomplissement des devoirs que lui imposait l'administration. Il sut cependant concilier les uns et les autres avec une égale sollicitude. La plus grande partie de sa journée était consacrée à ses malades; ses soirées, une partie de la nuit, s'il le fallait, appartenaient aux affaires de la commune. Il recevait rarement chez lui. S'il donnait un repas de fonctionnaires ou d'amis, c'était pour 9 heures du soir qu'étaient faites ces invitations et il lui est arrivé quelquefois de faire attendre ses convives jusqu'à minuit; c'est que M. Delaville était avant tout l'homme du

devoir. Il oubliait tout, tant que sa tâche journalière n'était pas remplie, et cette tâche fut souvent soumise à de rudes épreuves. Au commencement de son administration les ressources de la commune étaient pour ainsi dire nulles, et quoiqu'il ait fait à cet égard, il ne put jamais les élever même au niveau des besoins les plus pressants. Cependant, il dut faire face à des dépenses qui ne concernaient pas toujours exclusivement la commune et il se trouva souvent en face d'exigences qu'il fallut tantôt satisfaire avec discernement, tantôt combattre avec prudence et fermeté.

La France était alors soumise aux rigueurs militaires, Cherbourg était le chef lieu de la division, et les généraux qui se succédaient adressaient souvent à l'admistration des demandes dont le droit et la convenance pouvaient être contestées. M. Delaville sut résister à celles qui n'étaient pas fondées, et quand des mesures émanant d'une autorité dictatoriale pouvaient froisser les intérêts communaux, il ne craignit pas de les repousser par des mesures non moins énergiques.

Malgré tous ces embarras et malgré les occupations très multipliées de sa profession, M. Delaville trouvait encore le temps de se livrer à quelques études scientifiques, et les procès-verbaux de la Société Académique témoignent de son instruction étendue et de son caractère laborieux.

Après vous avoir fait connaître l'homme entre les mains duquel reposait la direction des intérêts communaux, j'aborde l'histoire de l'administration elle même.

J'ai déjà dit que les ressources financières de la commune étaient à peu près nulles et de beaucoup inférieures aux besoins de première nécessité. C'est ce qui résulte d'un rapport fait par M. Vitrel sur les cinq derniers mois de l'an VIII et sur le budjet de l'an IX. D'après ce rapport, les recettes qui dépassent aujourd'hui 400,000 fr. s'élevaient

pour l'an IX à 3261 fr. et les dépenses à 12,072 fr. 80, ce qui accuse un déficit de 9000 fr. environ.

L'administration avait alors à sa charge le traitement du juge de paix et de son greffier. Bientôt on y ajouta ceux du capitaine de port et de son lieutenant.

En présence de cette extrême pénurie, on comprend aisément tout ce qu'il y avait de déplorable dans la situation de la ville; son état moral était peut-être encore au-dessous de son état matériel. Il n'y avait aucune police, les rues étaient la plupart sans pavés, les chemins de la banlieue impraticables, l'éclairage était inconnu. Une ou deux fontaines tout au plus fournissaient à la consommation des habitants. Toute la portion de la ville qui comprend aujourd'hui la place Divette et les rues environnantes, et qui autrefois était couverte par les eaux de la mer, n'était plus qu'un marais insalubre, depuis qu'on avait creusé un nouveau lit à la rivière et que la mer s'arrêtait aux murs de quai des bassins environnants.

D'un autre côté, l'administration ne pouvait entretenir ni collége, ni écoles primaires. Le bureau de charité n'existait pas. L'hospice, dépouillé par la tourmente révolutionnaire, était loin de suffire aux plus pressants besoins, et sa dette excédait 30,000 francs.

Pour satisfaire à des besoins si nombreux et si variés, l'administration dût songer d'abord aux moyens de créer de nouvelles ressources. Aussi voit-on, dès la première année, proposer l'établissement d'un octroi et l'affermage des boues de la ville. Ce dernier revenu devait être affecté à la réparation des pavés.

Le tarif d'octroi fut calculé de manière à produire une recette d'environ 50,000 francs. On voit que ce chiffre est bien loin de celui qu'il a atteint aujourd'hui. Les motifs en sont faciles à comprendre. L'établissement d'un nouvel

impôt est toujours une chose difficile à faire accepter par les populations, et on ne peut y procéder qu'avec une grande réserve. Puis la population qui comprenait environ 6000 âmes était loin de ce qu'elle est aujourd'hui. Les limites de la ville étaient beaucoup plus rapprochées. La commune de Tourlaville venait jusqu'au pont-tournant. Le chiffre indiqué plus haut pour le produit présumé de l'octroi n'a donc rien qui doive nous étonner.

On établit aussi un poids public dont le produit devait s'élever à 700 francs environ. Un peu plus tard, on s'occupa d'un tarif pour les *droits d'étalage* des bestiaux amenés aux marchés, droits qui ne sont autres que ceux inscrits aujourd'hui au budjet sous le nom de location de la halle et des places aux foires et marchés. Ce droit, dont le produit dépasse 25,000 francs au budjet de l'année courante était calculé alors pour rapporter environ 1000 francs.

Si nous détournons un instant notre attention de ces détails financiers, nous trouverons le conseil livré à des occupations qui nous paraîtraient bien étranges aujourd'hui.

A cette époque, il délivrait des certificats de notoriété pour constater l'idendité des personnes et d'autres à fin de divorce.

Ces derniers sont peu nombreux, on n'en trouve que trois dans la période qui nous occupe. Ce nombre considéré en lui même paraît insignifiant, et cependant il suffit, pour prouver que les prévisions des législateurs avaient été dépassées de beaucoup. La loi sur le divorce date de 1792 et prit fin en 1816. Suivant un des orateurs (1) qui contribua à son adoption, « le divorce, *loin de rompre les liens de l'hymenée* (ce sont ses propres expressions), devait les

(1) Aubert Dubayet, séance du 30 août 1792.

resserrer d'avantage, et du moment où il serait permis, toutes les unions devaient être heureuses. A Rome, ajoutait-il, il fut 400 ans en vigueur avant qu'on en usât. »

Si nous en jugeons par ce qui s'est passé à Cherbourg, la France aurait été plus empressée à faire l'application du nouveau principe. Les trois divorces dont nous venons de parler eurent lieu en 1803 et en 1804. Delà jusqu'en 1816, il n'en reste aucune trace. A cette première époque les principes religieux commençaient à revenir en honneur, et il y a tout lieu de croire qu'antérieurement, dans les premières années qui suivirent la promulgation de la loi, en l'absence de tout culte et sous l'influence des passions révolutionnaires qui brisaient tous les freins, cette loi reçut de plus nombreuses applications. S'il en fut ainsi dans une petite population de mœurs habituellement paisibles, que dût-il arriver au milieu de la population parisienne, relativement immense, augmentée d'un grand nombre d'hommes qu'y avaient attiré de tous les points de la Fance l'exaltation de leurs idées, séduits par leurs théories subversives de toute morale, excités chaque jour par leurs prédications incendiaires? Que dût-il arriver dans les provinces méridionales et dans celles ou les religions dissidentes comptaient un grand nombre de sectateurs, dans tous ces pays ou les excès révolutionnaires ne connaissaient pas de limites? Évidemment l'orateur que nous avons cité plus haut, en admettant qu'il fut sincère, avait une vue qui s'étendait à peu de distance ou était aveuglé lui même par l'exaltation commune.

L'examen du décret sur le divorce fournit de nouvelles preuves à l'appui de ce que je viens de dire. Il y a dix causes de divorce indiquées et il n'y en a qu'une seule qui me paraisse devoir réclamer l'intervention du conseil municipal. C'est le cas prévu pour absence de l'un des époux

pendant 5 ans sans nouvelles, et c'est bien celui qui se trouve indiqué dans la délibération qui a donné lieu à cette digression.

Parmi les attributions du conseil qui étaient en vigueur alors et qui n'existent plus aujourd'hui, il y en avait une extrêmement importante.

C'était à cette assemblée qu'étaient confiées les opérations du recrutement. Il y avait toutefois, pour certains cas, un changement dans la présidence qui était attribuée au sous-préfet. Ces attributions étaient considérables, elles comprenaient celles de nos conseils de révision, et s'exerçaient aussi avec l'assistance des officiers de gendarmerie. Il ne paraît pas que la législation de cette époque prescrivît le tirage au sort; mais que le choix du mode de désignation était abandonné aux conseils municipaux, c'est ce qui résulte de la séance du 8 décembre 1803, où le conseil arrête, à l'unanimité :

Qu'il usera de la faculté d'exempter quelques conscrits à raison de l'utilité dont ils seraient reconnus être, soit à la société en général, soit à leur famille en particulier; qu'il en exempterait 8 sur 100;

Qu'il se réservait le droit de nommer pour l'armée active ceux qui occasionneraient du trouble dans l'assemblée lors des opérations;

Enfin qu'il userait de la voie du sort pour la désignation.

La conscription militaire, décrétée en 1798, comprenait tous les français depuis l'âge de 20 ans accomplis jusqu'à celui de 25 ans révolus. La répartition se faisait en cinq classes, et le gouvernement faisait selon les besoins un appel qui était rempli en s'adressant d'abord aux plus jeunes. Nulle part cette loi ne fait mention des attributions confiées aux conseils municipaux, qui ont dû plus tard être l'objet de

dispositions spéciales émanant du pouvoir exécutif. Ce mode de recrutement avait des inconvénients graves qu'il est facile d'apercevoir. Le nombre et la nature des exemptions étaient complètement abandonnés à l'arbitraire des conseils, et il est à remarquer, que la principale cause soumise aujourd'hui aux conseils de révision et qui repose sur les incapacités physiques, n'est mentionnée ni dans la loi ni dans les délibérations dont nous nous occupons.

Les incohérences et les vices de cette législation ne tardèrent pas à se faire sentir; car, à partir de 1804, on n'en retrouve plus aucune trace dans les délibérations du conseil.

Dans cette même année 1804, l'administration municipale se posa un problème dont la solution reste encore à trouver à Cherbourg comme ailleurs, problème qui se rattache aux plus grands intérêts et qui renferme en soi des éléments de discussion qui, plus d'une fois ont porté le trouble dans les États et ruiné des Empires. C'est la question toute entière du paupérisme qui s'agite sous un modeste projet d'extinction de la mendicité et que nous trouvons dans un rapport fait par M. le maire aux administrateurs réunis de l'hospice et du bureau de bienfaisance. Il s'agit en effet de créer un système de secours assez varié et assez étendu, pour que chaque individu puisse subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, sans recourir à la charité privée. On appelle à l'appui de ce système l'action de la police, la répression sévère d'un délit dont la cause peut souvent être innocente et amener de dangereuses irritations, le renvoi des mendiants étrangers, l'obligation du travail pour les pauvres valides, l'organisation du bureau de bienfaisance qui jusque là n'avait eu qu'une existence nominale, l'adjonction des dames de charité, des visites fréquentes chez les indigents, l'exemple enfin propre à augmenter le nombre

des personnes charitables et par suite à multiplier les secours.

Dans ce rapport, on aime à trouver réunis l'esprit éclairé de l'administrateur et un cœur profondément ému des misères de l'humanité. On lit avec un vif intérêt l'exposé des vrais principes qui doivent présider à l'exercice de la charité publique et privée. La première condition est la connaissance exacte de la situation des familles, et pour cela il est nécessaire de les visiter souvent. Alors on est assuré de ne donner qu'à ceux qui méritent. Mais ce n'est pas là le seul bienfait obtenu : le pauvre n'éprouve pas seulement des besoins matériels ; les personnes bienfaisantes qui le visitent lui portent aussi les consolations, l'espérance, les exhortations, les bons conseils qui sont souvent des secours plus précieux que les premiers. L'intérêt dont il est l'objet le touche, lui procure un instant de bien être et relève son courage. Sans doute on en rencontre quelques uns nourris dans de tels principes ou abrutis tellement par la misère, qu'ils restent insensibles à ce bienfait ; sans doute il y a de mauvais pauvres qui abusent souvent des dons de la charité ; mais tous les riches sont-ils également bons, et combien n'en trouve-t-on pas qui, eux aussi, abusent du bien dont la providence a été si prodigue envers eux. Plus coupables que les premiers, ils n'ont pas pour excuse l'absence de toute éducation et le poids de la misère sous lequel succombe souvent l'âme aussi bien que le corps. Si l'on était retenu sans cesse par la crainte de mal placer ses aumônes, on donnerait bien peu et l'égoïsme y trouverait facilement son compte. Pour combattre cette funeste tendance, il faut envisager les deux situations opposées : donner à celui qui ne mérite pas, ou priver du nécessaire celui auquel il manque. Il faut faire un choix entre ces deux extrêmes souvent incertains. L'homme charitable n'hésitera pas ; il donnera, aimant

mieux se tromper dans le sens de la charité que dans le sens contraire.

C'est-là ce qui rend indispensable, dans un bon système de charité publique, l'institution des dames qui visitent les pauvres, s'assurent de leur position, connaissent leurs besoins et contribuent ainsi, si non à déraciner les abus, au moins à les diminuer considérablement.

C'est encore là ce qui assure à la Société de Saint-Vincent-de-Paul et à toutes celles qui se proposent le même but l'estime et la sympathie de tous les gens de bien.

Le bureau de bienfaisance figure pour la première fois en 1804 dans le budjet de la ville. Une somme de 6000 francs lui est allouée. La ville est divisée en 3 arrondissements, donc chacun est soumis à la surveillance de quatre dames de charité; qui doivent s'associer toutes les personnes bienfaisantes de leurs divers quartiers, consigner sur une feuille imprimée tous les renseignements concernant chaque famille pauvre, remettre cette feuille à la fin de chaque mois au bureau de charité et demander pour les plus malheureuses les secours qu'elles jugeront nécessaires. Des bons de soupe sont mis à la disposition des dames pour en distribuer aux indigents non malades qu'elles rencontreront dans le cours de leurs visites. Quant aux indigents malades, lorsqu'elles se seront assurées que des secours sont indispensables à leur état, elles doivent en faire la demande à l'hospice qui les délivre sur des bons signés par elles, ainsi que les médicaments nécessaires ordonnés par un médecin, en sorte que sur la représentation de ces bons et sur les renseignements particuliers des dames, le bureau puisse prononcer si les secours seront donnés ou vendus à ceux qui les auront obtenus.

Telle fut l'organisation primitive du bureau de bienfaisance. Vers la même époque un autre établissement fut

fondé par la charité privée, mais sous l'inspiration du maire M. Delaville. Une association se forma pour procurer du travail ainsi que l'instruction aux jeunes filles pauvres, et la manufacture de dentelles prit naissance dans un modeste local pris à loyer sur l'Ancien Quai, dans la rue qui porte ce nom aujourd'hui. Une première mise de fonds de 4000 francs suffit à cette fondation qui ne tarda pas à prospérer, puisque deux ans après elle achetait un terrain rue de Bailli, et faisait construire un bâtiment formant le noyau du bel établissement que nous voyons actuellement. Il est vrai que l'association fut obligée de contracter un emprunt, mais il fallut peu d'années pour l'acquitter, grâce à l'habile direction de Madame Quoniam, sœur de la Providence. La sœur Duval, qui, après elle a dirigé l'établissement, pendant 30 années, et que nous avons eu le malheur de perdre tout récemment, n'a pas déployé moins d'habilité dans son administration. L'association possède aujourd'hui un vaste terrain, sur lequel elle a fait construire plusieurs bâtiments pouvant recevoir de 5 à 600 jeunes filles, dont toutes, moyennant une subvention municipale, reçoivent l'instruction primaire et 300 environ travaillent à la dentelle. Il en est qui gagnent jusqu'à 1 franc par jour : un résultat si considérable comparé à un origine si modeste, appelle sur les généreux fondateurs de l'œuvre et sur les dignes sœurs qui l'ont porté à ce degré de prospérité, tout l'hommage de notre reconnaissance.

L'année 1804 se termine par un exposé du maire relativement à la nécessité d'un entrepôt réel. Un projet fut présenté montant à 70,000 francs, et les voies et moyens furent également indiqués. Mais il devait s'écouler encore plusieurs années avant qu'un projet définitif fut adopté et que les travaux fussent en cours d'exécution.

Dans le mois d'avril de l'année suivante, M. Delaville,

maire, fait un long exposé sur la situation financière de la ville et sur les besoins de tout genre qu'elle éprouve.

Point de halle au blé : la ville qui comptait alors plus de 12,000 habitants était sous ce rapport au-dessous des plus petits bourgs environnants ; deux fois la semaine les cultivateurs apportaient leur grain au marché et déposaient leurs sacs dans la rue, exposés à toutes les intempéries de l'atmosphère. Deux rues étaient alternativement consacrées à cet usage ; la Grande-Rue le jeudi, et le lundi, la rue au Blé, qui a longtemps porté un double nom, tiré, l'un de l'espèce de grain qu'on y vendait, l'autre des jours affectés à cette vente. Depuis l'établissement d'une halle couverte, l'usage a supprimé le nom de rue du Lundi, de même qu'il l'avait introduit sans aucune décision officielle.

Point de magasin d'entrepôt : les commerçants subissaient l'inconvénient des entrepôts fictifs, situés dans des magasins particuliers, souvent étroits, humides et peu propres à la conservation des marchandises. Nous venons de voir que l'Administration avait considéré ce besoin comme un des plus urgents, et qu'elle avait déjà présenté un projet tendant à satisfaire à cette pressante nécessité.

Les rues de la ville étaient dans le plus déplorable état, la plupart mal pavées, et les autres à l'état de chaussée boueuse et d'un entretien difficile.

L'éclairage n'était pas plus satisfaisant : il y avait à peine un an que les premiers réverbères avaient été suspendus, et la ville qui consacre aujourd'hui plus de 30,000 francs à ce service, n'y affectait pas alors plus de 3,000 francs.

Si les intérêts matériels étaient en souffrance, les intérêts moraux et intellectuels n'étaient pas dans un état meilleur. Les écoles primaires étaient en petit nombre, et l'on n'y pratiquait encore ni l'enseignement mutuel ni même la méthode simultanée ; l'instruction secondaire venait à

peine d'être établie dans une maison prise à loyer pour cet objet. Avant cet établissement, les parents qui ne voulaient pas envoyer leurs enfants au dehors, avaient pour toute ressource un pensionnat dirigé par un ancien prêtre, qui professait à lui seul toutes les classes, depuis les éléments de la grammaire jusqu'à la rhétorique. On doit cependant lui rendre cette justice que son zèle répondait aux besoins qu'il était appelé à satisfaire dans une mesure plus grande qu'on ne devait le supposer, et qu'il formait généralement d'assez bons élèves.

Dans une masure, située au milieu des sables, qui servait de prison, étaient entassés pêle-mêle les hommes frappés par la justice et ceux qui n'étaient pas encore atteints par ses arrêts. La confusion ne s'arrêtait pas là : hommes et femmes, vieillards et enfants, innocents et coupables, tout était réuni dans la même enceinte, dans une enceinte étroite et malsaine, et on comprendra facilement ce qu'une pareille réunion pouvait produire de déplorables résultats pour la moralité comme pour la santé.

L'Hospice était ce que l'avaient vu les habitants de cette ville plusieurs siècles auparavant, ce que malheureusement nous le voyons encore en ce moment. Mais il n'y avait pas comme aujourd'hui d'autres établissements charitables qui suppléent dans une certaine mesure à la privation qui se fait sentir d'un établissement convenable. Les bâtiments de l'hospice n'étaient pas seulement insuffisants et leur état matériel déplorable, ses ressources financières ne valaient pas mieux. Les hommes de 93 n'avaient pas plus respecté le modeste asile du pauvre que la demeure somptueuse du riche. Les biens de l'hospice avaient été vendus révolutionnairement et la ville était seule chargée de fournir à tous ses besoins.

Point d'ateliers de travail : les malheureux valides ou

autres, étaient obligés de recourir à la charité privée, et présentaient le triste spectacle de troupes de mendiants ayant contracté la funeste habitude du vagabondage et de l'oisiveté, s'attroupant devant la porte des maisons où à l'arrière des voitures publiques, abdiquant toute dignité humaine et érigeant en un ignoble métier l'art d'exciter la pitié publique. En un mot, la mendicité existait avec tout le cortége des abus et des vices qui l'accompagnent trop souvent.

Une seule église était ouverte aux fidèles, et ne pouvait suffire à une population qui dépassait 15,000 âmes, en y comprenant la garnison et les marins. L'instruction religieuse manquait aussi bien que l'enseignement laïque, et la moralité publique se ressentait nécessairement de cette double insuffisance.

D'autres besoins moins importants restaient encore à satisfaire, et les ressources étaient loin de répondre aux plus pressantes nécessités.

Les recettes de la ville dans l'année précédente n'avaient dépassé 100,000 francs que de très peu, et les dépenses s'étaient élevées à 80,000 francs : encore cette dernière somme comprenait-elle pour plus de moitié la dépense de l'hospice, du bureau de bienfaisance et de la fabrique, car alors ce dernier établissement n'avait pas de revenus ou n'en avait que d'insuffisants, et la ville était obligée d'y subvenir. Ces trois natures de dépenses ne s'élevaient pas à moins de 48,000 francs, de sorte qu'il restait seulement une somme de 32,000 fr. pour faire face aux frais de l'administration, de la voirie, de l'instruction publique, et aux autres dépenses qui toutes ensembles absorbent aujourd'hui plus de 250,000 francs. Cette dernière somme, il est vrai, comprend plus de 80,000 fr. pour contribution mobilière et frais de perception de l'octroi, et ces deux articles de dépenses

n'existaient pas en 1803 ; mais la somme de 32,000 francs n'en était pas moins bien inférieure aux besoins.

Les chiffres que nous venons d'indiquer sont tirés des comptes de l'an XII, et le budjet de l'an XIV qui fut présenté dans la même séance, ne s'élevait qu'à 78,300 francs en recettes comme en dépenses.

Pour subvenir à tous ces besoins, le maire proposa la vente des Mielles, sur le produit de laquelle 133,000 francs seraient donnés à l'hospice en remplacement de ses biens vendus. Mais l'exécution de cette vente n'eut lieu que plus de 20 ans après.

Les membres de la fabrique étaient, à cette époque, nommés autrement qu'aujourd'hui. Le conseil désignait 30 personnes parmi les 100 plus haut imposés de la ville, et l'Évêque faisait son choix parmi les personnes désignées. Nous voyons une application de cette législation dans la délibération du 3 décembre 1805.

L'année suivante offre plusieurs sujets de délibération d'un assez grand intérêt.

Le maire présente un nouveau projet d'entrepôt dont la dépense doit s'élever à 90,000 francs. Le conseil l'autorise à passer une adjudication, à donner à l'entrepreneur une somme de 30,000 francs actuellement disponible et à lui abandonner le produit net, jusqu'à parfait remboursement du capital et des intérêts.

Il est question pour la première fois de la construction d'un collége, dans la rue de Bailly. La dépense doit s'élever à 100,000 francs environ. Depuis l'établissement d'une école secondaire, le nombre des élèves a beaucoup augmenté et le local loué à cet effet devient insuffisant. Ce local consistait en une maison située au milieu d'un vaste emplacement, offrant une grande cour en avant et, sur le derrière, un jardin plus grand encore, à travers lesquels

on a percé la rue Napoléon. Une portion de la maison reste encore aujourd'hui sur le côté Est de la rue. Cette maison, quoique d'une assez belle apparence, était loin de répondre à sa destination, et d'ailleurs il devenait nécessaire que la ville eût un bâtiment à elle, où elle pût faire toutes les appropriations convenables.

Une question financière, qui depuis a été l'objet de nombreuses controverses dans beaucoup de villes, entre l'administration locale et le gouvernement, occupa le conseil à plusieurs reprises dans le courant de cette année. Il s'agit de la contribution mobilière dont le contingent attribué à la ville de Cherbourg s'élevait à la somme de 38,000 francs.

Les variations qu'a éprouvées l'assiette de cet impôt attestent des difficultés auxquelles on n'a trouvé jusqu'ici aucune solution satisfaisante, difficultés qui résultent des éléments essentiellement mobiles qu'on est contraint d'employer, et qui ôtent tout espoir d'arriver jamais à une juste répartition.

Cet impôt fut établi en 1791 et composé de plusieurs taxes, parmi lesquelles on voit figurer un vingtième du revenu présumé. Cette base fut appliquée pour plusieurs années, mais l'arbitraire qui présida à cette application produisit des résultats tellement iniques qu'on fut obligé de lui en substituer de plus précises.

A l'époque dont nous nous occupons, la fortune mobilière était atteinte par la taxe sur les loyers, les objets de luxe et les salaires des fonctionnaires publics. La contribution personnelle était perçue en outre et séparément, au lieu d'être confondue comme aujourd'hui avec la taxe mobilière, qui seule était impôt de répartition.

Mais, chose bizarre, les éléments de la répartition entre les cantons et ensuite entre les communes n'étaient pas les mêmes que ceux de la répartition entre les individus. La

première se faisait, un tiers à raison de sa population, et les deux autres tiers à raison de la somme des patentes de chaque canton.

Pour la deuxième, il n'y avait qu'une base, celle du loyer d'habitation, et dans cette dernière on ne comprenait aucun des locaux à raison duquel les habitants payaient patente.

Cette différence dans les éléments, aux divers degrés de la répartition, devait amener des résultats souvent injustes. Ainsi le fardeau était lourd pour les propriétaires et rentiers des communes où l'on comptait un grand nombre de commerçants et d'indigents, puisque ces deux classes de personnes étaient exemptes, les unes partiellement, les autres en entier. Il était léger, au contraire, pour les personnes ayant le même degré d'aisance que les premiers, mais habitant une commune ayant peu de commerce et peu de misère.

Une hypothèse, poussée aux dernières limites du vrai, fera sentir le vice d'un tel système. En admettant un contingent de 20,000 francs à répartir entre deux communes ayant chacune 1000 habitants ; la première sans commerçants et sans pauvres ; la deuxième avec 500 habitants ayant exactement le même degré d'aisance que les premières, les 500 autres se divisant également en commerçants et en indigents : il pouvait arriver que chaque habitant de la première commune payât 10 francs seulement, tandis les contribuables de la deuxième, auxquels on suppose une aisance égale, en auraient payé 20.

La fixation de la limite où commencent les exemptions de la contribution personnelle et par suite de la contribution mobilière, offre des difficultés dans tous les systèmes, et plus encore dans celui où le contingent communal est établi sans qu'on ait tenu aucun compte du nombre des indigents.

Pour lever cette difficulté, un grand nombre de villes demandèrent à payer leur contingent mobilier sur les produits de leur octroi. Non seulement on évitait par là le classement des indigents à faire, mais encore l'évaluation du loyer, qui n'est pas non plus sans embarras. Ce système avait pour le gouvernement l'inconvénient d'ajouter aux impôts indirects, ce qui pouvait mécontenter la population ; il donnait à la fraude un nouvel aliment et les demandes furent l'objet d'observations et de résistances prolongées.

Dans la séance du 28 décembre 1806, le maire annonce que le ministre des finances a refusé d'imposer la contribution mobilière à l'octroi. Le conseil persiste et adresse au ministre une réclamation fondée principalement sur la considération du grand nombre de non-valeurs et de demandes en réduction. Sur 2800 cotes, il y a, année commune, plus de 1100 réclamations. La ville contient 13,477 habitants, mais elle ne fournit à la liste des 600 plus imposés du département que 10 noms. L'élévation du contingent provient des bases vicieuses d'après lesquelles il a été établi.

Il paraît cependant que cette réclamation fut accueillie, car on trouve dans l'année suivante la proposition d'une taxe additionnelle aux revenus de l'octroi, pour faire face au paiement de la contribution mobilière dont le chiffre se retrouve dans les comptes des années qui suivent.

En 1807 un projet de halle fut présenté au conseil municipal ; on ignore les motifs qui en firent ajourner l'exécution. Il devait s'écouler plus de 20 années encore avant que ce besoin si urgent fût satisfait.

Le bureau de bienfaisance était l'objet des préoccupations de l'administration. Elle proposa d'augmenter sa dotation de 1000 francs, attendu, dit l'exposé des motifs, que, d'après les notes données par les agents chargés du récensement

de la population, on compte 480 familles indigentes, composant 1900 individus, réduits à la mendicité ou que le moindre revers peut y conduire : sur ce nombre, 200 personnes tout au plus ont été secourues.

Malheureusement il est difficile d'avoir quelque confiance dans les chiffres que je viens d'indiquer, et cette difficulté résulte de la nature même des choses. Il y a des misères sans doute qu'on peut apprécier sans crainte d'erreurs et dont la triste réalité s'offre d'elle même aux yeux les moins clairvoyants; mais à côté de celles-là, il y en a de douteuses; il y en a qui n'existent qu'en apparence, d'autres qui sont le résultat de la paresse et de l'intempérance, et qui pourraient, sinon disparaître entièrement d'elles mêmes, au moins trouver un adoucissement par un changement de conduite et sans un secours étranger. Comment démêler le vrai au milieu du faux ? Comment distinguer ces nuances dont la connaissance est cependant nécessaire pour donner suite à une juste répartition des secours publics ? Comment surtout acquérir quelque certitude quand une opération aussi délicate est confiée à des agents d'un ordre inférieur, qui ne voient qu'en passant, et qui ne peuvent se livrer à un système d'investigations, auxquelles suffiraient à peine des intelligences plus exercées, ayant le temps et la volonté persistante d'obtenir des résultats dignes de confiance?

On remarque même une difficulté de plus dans les termes de la mission confiée aux agents de l'administration. Ils ne devaient pas seulement constater le nombre des individus réduits à la mendicité, ils devaient encore y joindre ceux que le moindre revers pouvait y conduire. Si la difficulté est déjà grande pour les premiers, que dire en ce qui concerne les autres? S'il peut arriver qu'on se trompe et surtout qu'on soit trompé sur l'état présent, si l'on n'obtient pas toujours la vérité sur une situation qui est sous vos yeux, et qui pour-

rait, avec beaucoup de soin, être exactement appréciée, comment échapper à l'arbitraire quand il s'agit de l'avenir, quand l'appréciation qu'on cherche est soumise à des circonstances souvent indépendantes de la volonté humaine et qu'il est impossible de prévoir.

Il est plus facile de comparer le régime économique auquel était alors soumis le bureau de charité, avec celui qui a suivi son organisation en 1830, telle qu'elle existe aujourd'hui. A cette époque, le principal secours consistait en soupes. En 1806, il en fut distribué 35,000, ce qui fait en moyenne 100 personnes ou 200 au moins, si, comme cela est probable, la distribution n'était pas quotidienne. Ces soupes étaient confectionnées à l'hospice, ce qui n'entraînait pas beaucoup d'embarras, puisqu'on faisait en même temps la soupe de la maison; mais il n'en était pas ainsi de la distribution ; aussi verrons-nous plus tard que ce genre de secours fut remplacé par le pain. Le vin était aussi distribué en plus grande abondance; plus tard on reconnut qu'il ne devait être donné que comme médicament. Les autres secours étaient ce qu'ils sont encore aujourd'hui, sauf les quantités qui ont augmenté avec la population. C'étaient des moyens de chauffage dans les mois les plus rigoureux de l'année, du lin qu'on donnait à filer, des médicaments pour les malades, du linge pour les blessés et les femmes en couches. On y a ajouté depuis des draps prêtés, et qu'on change après un certain temps pour être livrés au blanchissage.

En 1808 nous voyons, par la présentation du budjet, une amélioration assez notable dans les finances de la ville. Les recettes sont prévues pour une somme de 174,000 francs, dont 123,000 en recettes ordinaires. Dans les dépenses de même nature, on remarque 10,000 francs pour l'hospice, 5000 francs pour le bureau de charité et 6000 francs pour le pain.

Dans les dépenses extraordinaires, la dépense du pain se trouve augmentée de 4600 fr., et 67,000 fr. sont alloués comme premier à-compte sur la construction d'une école secondaire. La plantation des arbres dans la rue de Paris date aussi de cette année.

A cette époque, l'arrondissement de Cherbourg ne faisait qu'un avec celui de Valognes, et cette dernière ville était le chef-lieu d'une vaste circonscription, supérieure en population à plusieurs départements de la France. L'Administration demanda l'établissement d'une sous-préfecture à Cherbourg. Le conseil municipal prit l'engagement de fournir un logement au sous-préfet et à ses bureaux, de donner l'emplacement d'un tribunal et d'une prison, et de contribuer pour 1/3 aux dépenses de construction de l'un et de l'autre. (Séance du 5 octobre 1808).

Dans l'année suivante, une indemnité fut accordée au directeur et aux professeurs du collége, attendu que le nombre des pensionnaires était réduit à 3, et que les professeurs avaient à payer une rétribution à l'université.

Dans la séance du 2 avril, remise fut faite au trésorier de la fabrique d'une somme de 1080 francs qu'il déclara lui avoir été volée.

Le reste de cette année présente peu de délibérations importantes. Il y avait à cette époque plusieurs foires qui se tenaient dans la rue des Corderies, et qu'on appelait foires franches, sans doute par ce qu'elles étaient affranchies du droit de terrage. Nous voyons dans l'exposé du budjet de l'année suivante que ces foires étaient tout-à-fait tombées.

La police était encore bien imparfaitement dirigée. La ville dépensait en tout pour cet objet 2350 francs pour le paiement d'un commissaire, d'un agent de police et de deux autres agents désignés sous les titres de garde et d'appariteur: cette dépense dépasse aujourd'hui 15,000 francs.

A mesure que l'on s'éloignait de l'état révolutionnaire où la France avait été plongée pendant longtemps, les anciennes idées de distinction et de supériorité se reveillèrent, l'Empereur venait d'établir une nouvelle noblesse. La vanité des titres et des armoiries passa des individus aux corporations ; le conseil municipal voulut aussi que la ville de Cherbourg eût ses armoiries, et la demande en fut faite dans la séance du 30 août.

Quelques mois plus tard, nous voyons le conseil délibérer sur le choix d'une fille sage qui devait être couronnée comme rosière, et unie à un ancien militaire, le jour désigné pour la fête du couronnement de l'Empereur.

Ces derniers faits appartiennent à l'année 1809. Dans l'année suivante, une question mit en émoi les populations des communes environnantes. La fraude portait, à ce qu'il paraît, un grand préjudice aux revenus de l'octroi. Pour obvier à cet inconvénient, le conseil demanda que le règlement et le tarif s'étendissent à la portion des communes environnantes éloignées de moins de un myriamètre, mais avec cette différence : 1° que les droits qui se percevaient à Cherbourg sur tous les consommateurs ne se percevraient dans les communes rurales que sur les débitants, et sur ceux des marchands en gros qui faisaient commerce de productions tarifées, étrangères au territoire de l'arrondissement communal ; 2° que la perception, au lieu de se faire pour le compte de la ville de Cherbourg, se ferait pour celui de la commune où les marchands auraient leur établissement, et à charge, par la commune, de payer sa portion de frais correspondants.

Ce système était hérissé de difficultés, et on ne comprend pas comment il a pu être sérieusement proposé par une réunion d'hommes graves et intelligents. Il n'y aurait pas eu moins de 25 communes atteintes par cette mesure fiscale,

la plus grande partie entièrement, les autres seulement en partie. Aussi fut-il jugé impossible et renvoyé par le préfet peu de mois après.

Le conseil, réuni de nouveau pour délibérer sur cette question, persista dans ses idées, et, dans le cas de refus définitif, il demanda qu'au moins ce système fut appliqué aux communes d'Équeurdreville, d'Octeville et de Tourlaville. La proposition cette fois était plus raisonnable, mais son exécution était encore d'une difficulté qui touchait à l'impossible. L'octroi ne peut être établi que pour des populations agglomérées, et la commune de Tourlaville qui comptait alors près de 3000 habitants sur un territoire très étendu, comptait à peine quelques centaines d'habitants dans le hameau le plus peuplé : nous pouvons prévoir dès à présent quel fut le sort de cette nouvelle proposition et nous trouverons plus tard la réalisation de ces prévisions.

Dans cette même année, l'Empereur avait eu le projet de visiter Cherbourg. Son arrivée était annoncée pour le 11 novembre. Nous lisons dans le procès-verbal des délibérations que le conseil réuni ce jour là pour se rendre ensuite à la limite de la ville au devant de l'auguste visiteur, vote d'abord un crédit pour subvenir aux dépenses que cette visite devait occasionner. Mais ce crédit fut inutile et l'Empereur ne vint pas : des obstacles imprévus le forcèrent d'ajourner son voyage.

Ce fut dans le courant du mois de mai de l'année suivante que ce voyage eut lieu. Annoncés d'abord pour le 22 mai, ce ne fut que le 26 que l'Empereur et l'Impératrice firent leur entrée dans la ville de Cherbourg. LL. MM. avaient été précédées depuis quelques jours par l'arrivée successive de différents détachements de leur garde et d'un grand nombre de personnes de leur maison.

Le prince vice-roi d'Italie, le grand duc de Wurtzbourg,

le duc Decrès, ministre de la marine, le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, et le comte Daru, ministre secrétaire d'État, accompagnaient leurs Majestés.

Il était trois heures de relevée : à quelque distance en deçà des limites de la ville, se trouvaient les 3 généraux commandant la division militaire, la subdivision départementale et la place de Cherbourg, à la tête de l'état-major.

Plus loin, aux limites mêmes, le corps municipal attendait avec un fort détachement de la garde nationale sédentaire, en uniforme et sa musique en tête, avec un piquet de la garde d'honneur à cheval et une multitude innombrable de citoyens de toutes les c'asses.

Ici je crois devoir copier exactement le procès-verbal, indiquant les mesures prises par l'administration pour donner à cette réception le caractère solennel qui lui convenait.

« Près des limites, à l'octroi de la promenade du Roule, » avait été élevé un arc de triomphe dont la principale » arcade était formée par la rencontre des rameaux de » deux grands palmiers, et les deux latérales par quatre plus » petits; les uns et les autres figurés avec des feuilles artis» tement rangées.

« Sur cet arc, on lisait les deux inscriptions sui» vantes :

« L'une : Napoleoni Magno et Mariæ Ludovicæ Austriacæ Urbs Cæsarisburgus.

« L'autre: Ereptum tibi mox reddet, Neptune, tridentem.

« En avant avait été dessinée, en gazon, une petite place » circulaire autour de laquelle s'élevaient d'autres petits » palmiers; à chacun était suspendu un médaillon portant » cette inscription, adoptée comme une sorte de mot de » ralliement : Napoléon, Marie-Louise, le roi de Rome, que

» l'on voyait aussi sur la façade de toutes les maison de la
» ville.

« Lorsqu'a paru la voiture de LL. MM., M. Delaville,
» maire, à la tête du corps municipal, s'est approché de la
» portière de droite, tenant à sa main un plat d'argent avec
» des clefs et a dit :

« Sire, nous avons l'honneur de présenter à V. M. les
» les clefs de la ville de Cherbourg. — Nous vous recevrons
» mal, mais nous vous aimons bien et nous venons vous le
» dire. »

J'ai dû citer particulièrement cette allocution qui se distingue par sa concision et par une certaine originalité d'idées dont s'étonneront peu les personnes qui ont connu M. Delaville. Le discours qu'il prononça le lendemain, à l'audience qui fut donnée à tous les corps, est d'un style tout différent, il se termine ainsi :

« Les vaisseaux anglais qui entendirent naguère nos
» chants d'allégresse, lorsque la Providence nous accorda
» un héritier du trône, les entendront encore cette fois ; et la
» lueur des feux innocents destinés à signaler nos trans-
» ports, va devenir pour eux, lorsqu'ils en connaîtront l'objet,
» la lueur de l'éclair précurseur de la foudre. »

A la suite de ce discours, le maire lui présenta une caisse à compartiments, offrant une collection des productions naturelles et industrielles du pays, et un tableau statistique de la ville de Cherbourg.

Le lendemain, le conseil municipal fut admis à présenter ses hommages à l'Impératrice, qui reçut ensuite 15 jeunes demoiselles et 6 ouvrières de la manufacture de dentelles, chargées de lui présenter une corbeille de fleurs, quelques pièces de dentelles, et un métier sur lequel était monté un voile destiné à S. M. et non encore achevé.

La soirée du 29 fut consacrée aux fêtes offertes par le

conseil municipal au nom de la ville. Une vaste rotonde de 18 mètres de diamètre fut élevée sur la place d'Armes pour le bal que LL. MM. avaient bien voulu accepter. « On avait placé sur une estrade deux fauteuils pour l'Empereur et l'Impératrice, et d'autres siéges pour les princes, les dames et les *seigneurs* de la cour, dit le procès-verbal, et, tout auprès, étaient placées 10 dames de la ville chargées de faire à Leurs Majestés les honneurs de la fête. »

Malheureusement ces préparatifs furent inutiles, quant au but principal : l'Empereur et l'Impératrice ne purent assister à ce bal qui n'en eut pas moins lieu, et qui dura jusqu'à 4 heures du matin (1).

Ce bal avait été précédé d'un feu d'artifice.

Le départ de LL. MM. eut lieu le 30, à 1 heure de relevée, après qu'elles eurent séjourné 5 jours dans la ville. Elles laissèrent à l'hospice et au bureau de bienfaisance une somme de 10,000 francs.

Quelques jours après, le 6 juin, parut un décret qui accordait 200,000 francs pour la construction d'une église, décret qui malheureusement n'a jamais reçu d'exécution.

C'est de ce voyage aussi que date l'établissement à Cherbourg d'une sous-préfecture, et par suite d'un tribunal de 1re instance : jusque là Cherbourg avait dependu de Valognes, sous ce rapport.

M. Asselin, sous-préfet de Vire, et ancien maire de Cherbourg, fut placé à la tête de l'arrondissement, et M. Vrac, juge à Valognes, fut nommé président du tribunal.

48 années se sont écoulées depuis cette époque, et il est remarquable que le tribunal en soit encore à son 2e chef;

(1) L'Impératrice était encore sous l'impression de l'affreux malheur arrivé dans un bal qui lui avait été offert à Paris, dans une salle construite en bois : ce fut, à ce qu'il paraît, le motif qui l'empêcha de se rendre à l'invitation de la ville.

tandis que la sous-préfecture a vu 10 titulaires dans cet intervalle.

L'installation du nouveau tribunal eut lieu le 23 décembre 1811, par M. Hubert, conseiller à la cour.

Dans la séance du 21 septembre 1811, le conseil adopta plusieurs projets présentés par le maire : c'étaient d'abord un tribunal et une prison; puis une halle aux grains qui devait coûter 180,000 francs; une église 220,000 francs, et qui devait être consacrée sous l'invocation de S.-Napoléon; enfin un hospice qui devait coûter 1 million, mais qui pouvait s'exécuter par parties.

Le 7 décembre le conseil accorde un crédit de 20,526 fr. 60 c. pour le montant des dépenses faites pendant le séjour de l'Empereur et de l'Impératrice.

Jusques là les revenus de l'octroi avaient été concédés à un fermier. Ce système qui a l'avantage d'assurer une somme fixe à la ville, supérieure peut être à la moyenne des revenus qu'elle obtiendrait en régie, parceque l'application rigoureuse du tarif et du réglement est stimulée par l'intérêt privé, ce système, disons-nous, a des inconvénients graves. Mais quel est le système qui en soit exempt?

On reproche à l'impôt foncier d'affecter la source même de la production et de ne pouvoir se prêter à une répartition exactement proportionnelle. Ce dernier défaut se rencontre encore à un bien plus haut degré dans l'impôt mobilier, qui ne peut atteindre les capitaux les plus élevés. Les contributions indirectes seules sont exemptes de ce reproche. Chacun paie en raison de sa consommation. Mais cet avantage a ses compensations. La perception ne peut s'opérer qu'à l'aide de mesures plus ou moins gênantes pour le commerce. Elle exige l'intermédiaire de nombreux agents dont les procédés sont quelquefois blessants et les fréquentes visites toujours désagréables. Plus l'application des

règles est sévère, plus il y a excitation à la fraude et plus la moralité publique est compromise. C'est donc un devoir pour l'administration de tempérer, par une bienveillance juste et éclairée, ce qu'il y a de trop rigoureux dans la stricte exécution des mesures, et ces tempéraments lui sont interdits quand elle abandonne à un fermier le produit de ses revenus.

Ce furent ces motifs sans doute, encore bien qu'ils ne soient pas énoncés dans le procès-verbal, qui engagèrent le maire à proposer de mettre l'octroi en régie, ce qui fut adopté par le conseil.

L'année 1812 fut signalée par une grande disette de grains. Dans la séance du 5 juin, le maire expose que les marchés sont supprimés de fait, qu'un magasin de subsistances, alimenté par la réquisition du préfet, du sous-préfet, et par quelques achats particuliers fournissait à peine aux besoins journaliers des habitants et des ouvriers employés par le gouvernement, et que les habitants étaient réduits à une ration de 25 décagrammes par jour. Le maire propose en conséquence d'envoyer deux commissaires dans les lieux les plus pourvus de farines et de grains pour y faire des achats.

Le conseil adopte cette proposition et affecte à cette dépense un crédit de 120,000 francs.

Quelques jours après, ces commissaires écrivent de Rouen qu'ils n'ont l'espoir de trouver à acheter que dans les départements de l'Eure et d'Eure-et-Loir, et témoignent quelque inquiétude sur la facilité des transports, attendu que les grains ont été arrêtés dans plusieurs départements.

Le maire annonce qu'il vient d'acheter 9000 kilogrammes de riz et le conseil l'autorise à en acheter 50,000 autres.

En 1813, d'autres malheurs fondent sur notre pays. L'Europe coalisée va bientôt envahir le territoire de la France. Le gouvernement fait un appel aux communes en

état de venir à son aide. Le conseil municipal offre, dans la séance du 21 janvier, 8 cavaliers armés et ouvre au maire un crédit de 10,000 francs à cet effet.

Plus tard, le 14 avril, le conseil accorda un nouveau crédit de 3722 francs pour les besoins de l'armée.

Heureusement les revenus de la ville avaient pris de l'accroissement. Le général commandant la division militaire avait alors sa résidence à Cherbourg, ce qui entraînait un certain personnel d'état-major : il y avait une garnison nombreuse ; 6000 Espagnols prisonnniers étaient employés aux travaux du port et des fortifications. La consommation avait donc augmenté beaucoup, et les revenus de l'octroi avaient atteint l'année précédente près de 200,000 francs.

Le 1er mai, le conseil prend un arrêté qui se ressentait du régime arbitraire auquel la France était alors soumise. Il décide que tous les propriétaires qui voudront faire bâtir devront joindre à leur demande le plan de leur façade pour être soumis à une commission. Cette mesure portait une grave atteinte à la liberté qu'à chacun d'user de sa propriété, liberté qui ne doit s'arrêter qu'aux limites de l'intérêt public, et dont la privation doit être compensée par quelqu'avantage, dont il ne paraît pas que le conseil municipal se fut préoccupé.

Dans le mois d'août de la même année, le maire annonce la prochaine arrivée de l'Impératrice, qui vient inaugurer par sa présence l'ouverture de l'avant-port militaire. Il est autorisé à faire toutes les dépenses nécessaires, à élargir et à percer plusieurs rues qui étaient à l'état d'impasse. Ainsi la rue des Bastions se terminait, à peu de distance de la préfecture maritime, par la prison dont la démolition permit le percement de la rue jusqu'à celle du Chantier : l'impasse où était située la salle de spectacle devint une rue communiquant de la rue du Chantier à celle de la Bucaille, et portant le nom de rue de la Comédie.

L'Impératrice arriva effectivement le 25 août, à 8 heures du soir, et le lendemain elle se rendit au port militaire où elle assista à la rupture du bâtardeau qui établit une communication entre la rade et le port nouvellement creusé. Cette opération dont on attendait un grand effet n'eut pas tout le succès désiré. Le bâtardeau résista partiellement aux efforts de la mer, et le port fut plusieurs jours à se remplir. Ce ne fut que plusieurs années après qu'on parvint, au moyen d'une cloche à plongeur, à déblayer complétement l'entrée de cet avant-port.

L'Impératrice resta à Cherbourg une semaine entière, son départ n'ayant eu lieu que le 1er septembre dans la matinée. Cet intervalle fut occupé par des promenades dans le courant du jour, par un bal et deux représentations théâtrales dans la soirée. Les principaux acteurs de l'Opéra-Comique étaient venus et on avait restauré, autant que possible, l'ancienne salle située rue de la Comédie.

S. M., en partant, laissa 6000 francs aux pauvres et commanda deux robes à la manufacture de dentelle.

Le 23 septembre 1813, le conseil prit une délibération dont le succès eût effacé pour l'avenir un nom consacré par l'histoire depuis plus de 15 siècles, un nom qui se trouve mêlé, et souvent d'une manière honorable, à nos querelles avec l'Angleterre, celui de la ville de Cherbourg. Le conseil arrêta qu'une députation serait envoyée à l'Empereur pour obtenir que la ville s'appelât désormais Napoléonbourg : heureusement ce projet resta sans exécution, par suite des événements politiques qui suivirent.

Le mois suivant, une autre adresse fut votée à l'Impératrice, à l'occasion de la cession faite, par l'Angleterre à la Suède, de la Guadeloupe, une de nos anciennes colonies. Cette fois le conseil faisait du vrai patriotisme et le sentiment public ne pouvait que répondre unanimement à cette noble protestation.

Quelques mois plus tard, le pouvoir impérial n'existait plus. La maison de Bourbon avait été rappelée sur le trône de ses pères. Le 17 avril 1814, le même conseil qui avait voté l'adresse du 23 septembre précédent à l'Empereur, autorise le maire à faire la dépense convenable pour la réception de Louis XVIII, et quatre députés sont chargés d'aller porter au Roi l'hommage du respect, de la fidélité et du dévouement des habitants de cette ville.

Le Roi ne descendit point à Cherbourg; ce fut le duc de Berry; et c'est en souvenir de ce passage que fut élevé l'obélisque de granit qui se trouve en face de l'Hôtel de Ville.

Une relation imprimée se trouve à la mairie et mentionne, avec beaucoup de détails, les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent le séjour du prince à Cherbourg.

Le 11 avril 1814 une députation s'était embarquée sur un cutter de l'État pour aller chercher le prince à Jersey. Elle était composée de 2 officiers supérieurs de la guerre et de la marine, de MM. Groult et Guiffard, au nom du conseil municipal; de MM. Gigault et de Lachapelle au nom de la noblesse, dit la relation. Cette députation ne rencontra point le prince. Il était parti sur une frégate anglaise qui le débarqua à Cherbourg deux jours après.

Dans le mois de mai suivant, le conseil vota une somme de 400 francs pour contribuer à l'érection de la statue d'Henry IV à Paris.

Cependant les armées de l'Europe avaient pénétré jusque dans le cœur de la France. 9000 Russes furent dirigés sur Cherbourg, pour y être embarqués sur des vaisseaux venus des ports de la Baltique, et qui devaient les reconduire dans leur pays. Le 11 juin le conseil approuve un marché passé pour 4000 kilogrammes de viande et 12,000

litres de cidre, destiné à l'approvisionnement de ces navires.

Dans le mois d'octobre le conseil autorise le maire à faire la dépense nécessaire pour la réception du duc d'Angoulême : mais son voyage fut ajourné et n'eut lieu que plusieurs années après.

C'est de cette année que date l'élargissement des rues de la Paix et Grande-Vallée, qui permettaient à peine le passage d'une voiture à leur entrée du côté de la place d'Armes, et cela, sur une assez grande longueur. 15 maisons furent abattues au moins en partie, et l'indemnité votée s'éleva à 25,050 francs, ce qui indique le peu d'importance de ces bâtiments, à la place desquels s'élevèrent des façades régulières, telles qu'on les voit aujourd'hui sur le côté Sud de chacune de ces rues.

Les malheureux événements qui signalèrent la durée presqu'entière de l'année 1815, et qui bouleversèrent encore une fois le sol de la France, devaient rejaillir sur la ville de Cherbourg. Aussi les registres du conseil municipal nous en offrent-ils des traces assez remarquables.

Je me bornerai à rappeler succinctement les faits qui touchent à la politique et les adresses qui furent votées à diverses occasions.

Un nouveau serment fut imposé aux membres du conseil, comme à tous les fonctionnaires. Il était ainsi conçu :

« Je jure et promets à Dieu de garder obéissance au Roi, » de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun con- » seil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à » son autorité, et si, dans le ressort de mes fonctions ou » ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son » préjudice, je le ferai savoir au Roi. »

A la même époque, on trouve une délibération relative aux armoiries de la ville, qui donna lieu plus tard à une ordonnance royale autorisant la ville de Cherbourg à repren-

dre celles qui lui avaient été accordées par les anciens rois, afin, y est-il dit, *de perpétuer le souvenir des services rendus, et consacrés par les armoiries dont elles sont l'emblème.*

Ces armoiries portaient d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles à six rais de sable, accompagnée de trois besants d'or, deux en chef, un en pointe. Voici l'explication qu'en a donné notre collègue M. Victor Le Sens.

L'azur peint la bonne renommée et la loyauté. Les trois besants, disposés en triangle, sont tout à la fois le symbole de la Trinité, l'expression du rachat des captifs et une allusion à la prospérité commerciale de notre ville au moyen-âge. La fasce d'argent désigne la ceinture virginale de Marie, seconde patronne de Cherbourg; elle est semée d'étoiles parce que ces astres sont les ornements de la Sainte-Vierge qui est appelée l'étoile de la mer; leur nombre trois est encore un hommage à la Sainte-Trinité. Les étoiles conviennent également à un port de mer.

Le 16 mars le conseil vote une adresse au Roi à l'occasion du débarquement de l'Empereur à Cannes.

13 jours après, le 29, le même conseil adopte une adresse à l'Empereur dont les termes méritent d'être rapportés.

« Sire, essentiellement amis de l'ordre et de la paix sous » les différents gouvernements qui ont successivement régi » la France, nous nous sommes fait un devoir de l'obéis- » sance. Nous avons obéi, mais sans perdre jamais le senti- » ment de nos droits que nous avons eu la douleur de voir » trop longtemps méconnus, et nos vœux ne peuvent être » que pour celui qui nous en assurera la jouissance. Vos » proclamations, Sire, nous annoncent enfin ce bienfait. » V. M., avide de toutes les gloires, et faite pour les obte- » nir ne voudra pas laisser à d'autres celle de nous en » faire jouir, et pleins de confiance dans ses promesses » solennelles, c'est au restaurateur de nos droits que nous » apportons aujourd'hui nos hommages et nos vœux. »

Ces hommages furent bientôt sans objet, et trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'il fallut les reporter ailleurs.

Une nouvelle adresse fut envoyée au roi Louis XVIII, rentrant pour la deuxième fois dans son royaume.

Les premières phrases furent textuellement celles qui avaient été employées pour l'Empereur, et cette adresse se terminait ainsi :

« Tel est, sire, le langage que nous avons tenu sous la » dictature. Mais aujourd'hui, notre langage ne peut plus » être que celui des bénédictions, lorsque V. M. nous » annonce qu'elle veut tout ce qui sauvera la France, qu'elle » nous promet que les leçons de l'expérience ne seront » pas perdues et que nous la voyons se dévouer au bonheur » de la France. »

Peu de temps après, une administration nouvelle prit la place de l'ancienne. Les bienfaits de la paix permirent au gouvernement de porter l'amélioration dans tous les services. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre, et la première partie de ce travail se termine naturellement ici.



LES OLIM

DU

CHATEAU DE TOURLAVILLE

PRÈS CHERBOURG,

Par M. de PONTAUMONT,

Membre de la Légion d'Honneur et de la Société des Antiquaires de Normandie.

Te cupiunt proceres, totoque Oriente juventus
Ad thalami certamen adest : ex omnibus unum
Elige, Myrrha, tibi, dum ne sit in omnibus unus.
(Ovid, Met. lib. X, VII.)

SOMMAIRE.

Mention de Tourlaville dans le moyen-âge. — Château. — Crimes attribués aux Ravallet. — Supplice de Julien et de Marguerite de Ravallet. — Mystère qui couvre le nom du mari de cette dernière. — Contrat de mariage cité. — Légalité du supplice de Julien et de Marguerite de Ravallet. — Leur épitaphe. — Ravallet, abbé de Hambie, leur oncle. — François de Rosset, biographe de Julien et

de Marguerite de Ravallet. — Jehan de Giron, Jehan Geroesme et Jehan Vipart, seigneurs de Tourlaville. — Extraits d'actes où figurent Jean de Ravallet, seigneur de Tourlaville, Magdeleine de La Vigne, sa femme, et Jean de Tourlaville, mari de Scolastique de Marguerie. — Charles et Robert de Franquetot, héritiers du château de Tourlaville. — Hervé et Jean-Baptiste de Crosville, seigneurs de Tourlaville. — Réunion du fief de Tourlaville à ceux de Crosville et de Biniville. — Hervé Fouquet de Réville, seigneur de Tourlaville.— MM. Clerel de Tocqueville héritent des terre et château de Tourlaville. —Fragments d'actes relatifs aux Ravallet, parents des seigneurs de Tourlaville.—Ils n'ont point quitté leur nom patronymique de Ravallet après le supplice de Julien et de Marguerite,ainsi qu'on l'a avancé.— Jean de Ravallet, seigneur de Nouainville. — Jean de Ravallet, seigneur d'Emondeville. — Thomas de Ravallet. — Françoise de Ravallet, femme Gringore. — Louys de Tourlaville, seigneur d'Eroudeville. — Philippe de Tourlaville, sieur de Flossel. — Jacques de Tourlaville, seigneur de Saint-Germain. — Nicolas de Tourlaville. — Julien de Tourlaville. — Jacques de Tourlaville, seigneur d'Ozeville.— Jacques de La Vigne, seigneur de Tréauville. — Meurtres commis à Tourlaville en 1616. — Visite de M. Théophile Gautier au château de Tourlaville. — Notables qui habitaient la commune de Tourlaville au temps des Ravallet et des Franquetot.

J'ai entrepris de rechercher des traces authentiques de cette famille Ravallet de Tourlaville qui a occupé bien sinistrement les traditions historiques de notre localité, et de

dégager leur nom de la poussière sanglante de leurs archives, ainsi que de ce demi-jour romanesque où le vieux manoir qui fut leur berceau est encore placé.

Du temps de Geoffroi Plantagenêt, duc de Normandie, dans une assise tenue à Valognes, furent reconnus les droits de la cathédrale de Coutances sur l'église de Tourlaville (1).

Roger, prêtre, c'est-à-dire, selon toute apparence, curé de Tourlaville, est mentionné en 1163 (2).

Les grands rôles de l'échiquier de Normandie mentionnent en 1195 le nom de Tourlaville dans ce passage : Robert Tregoz rend compte de 19 sols 6 deniers du fief de Guillaume, de fils de Hugues de Tourlaville (3). En 1198 on y trouve cette autre mention : Walter de Tourlaville rend compte de 3 sols 5 deniers sterling pour le pleige (plegio) (4) de Richard Landri.

Une charte, sans date, de « Rogerus de Adevilla », conservée en original aux archives du département de l'Eure, se termine par l'indication des témoins suivants : Testibus Herveo presbitero, Rogero Veillart, Rogero Berengarii, Ricardo Lengien, Frogero de Torlavilla. Mais je ne puis dire si ce dernier personnage tirait son origine de notre Tourlaville.

En 1208, Philippe-Auguste, par ordonnance datée d'Anet, confirme le don de l'église de Tourlaville à Hugues de Morville, évêque de Coutances et à ses successeurs. Ce don avait été primitivement fait auxdits évêques par charte de Geoffroi Plantagenêt, datée de Saint-Lo (5). Nous ver-

(1) Cartul. de l'église de Coutances, pièce 286.
(2) Cartul. du prieuré de Vauville, pièce 2.
(3) Ant. de Norm., t. XV, p. 85.
(4) Caution.
(5) Cart. Norm., antiq. de Norm., t. VI, p. 32 et suiv.

rons dans la suite que ce patronage passa aux seigneurs de Tourlaville.

En 1236, Hugues, évêque de Coutances, donne aux chanoines de la cathédrale une partie des dîmes de Tourlaville (1).

En 1238, le même évêque vend au chapitre de la cathédrale, pour 100 livres tournois, la grange de Tourlaville (2).

En 1256, on rencontre la désignation des localitées suivantes à Tourlaville : « Subtus fontem de Soil, — super Grossum Fossatum,— apud Lupifossam, — ad bequetum de Haia. » (3)

En 1257, « Radulfus de Haia, miles, de dyocesi Ebroicensi », vend au chapitre de Coutances des biens situés à Tourlaville (4).

En octobre 1272, une enquête est faite contre Guillaume de Bohon par les officiers du roi, au sujet d'une biche qui aurait été tuée par les prêtres de Tourlaville dans la forêt royale (5).

En 1325, Jean Bosc Roger, curé de l'église de Tourlaville, transige avec le chapitre de Coutances sur la dîme des novales (6). Dans cette transaction il est question de : « territorium de Briquestout, » et de « quoddam queminum regale per quod in dicto territorio de Briquestout dividuntur parochia (de Tourlaville) et parochia de Digoville. » (7)

(1) Cart. de l'église de Coutances, pièce 320.

(2) Même cartul., pièce 279 bis.

(3) Même cartul., pièce 34.

(4) Même cartul., p. 35.

(5) Cartul. Norm., antiq. de Norm., t. XV, p. 340.

(6) Terres nouvellement défrichées.

(7) Cartul. de l'église de Coutances, pièce 38. *Briquestout* est peut être le lieu nommé aujourd'hui Brequecal, voisin de la vieille route de Cherbourg à Valognes, ou les *Brequequeures*, triage de pièces de terre situées sur la limite même de Tourlaville et de Digosville.

En octobre 1332, le roi permet à Guillaume Chevron, curé de Tourlaville, au diocèse de Coutances, de bâtir un colombier de pierre au presbytère de ladite église (1).

En août 1333, Jean, duc de Normandie, confirme à Robert du Sartrin et à Guillaume Blondel, moyennant 10 livres 17 sols de rente, des prés sis à Équeurdreville et à Tourlaville, qu'ils avaient pris à fiefferme en 1322, pour 7 sols, 6 deniers de rente par vergée (2).

Le 28 mars 1707, par arrêt du parlement, le curé de Tourlaville fut obligé de détruire son colombier. Le plus ancien titre qu'il eût pu produire à l'appui de ses prétentions était un aveu en date du 11 août 1541 (3).

La commune de Tourlaville possède un curieux château, style renaissance, qui a longtemps appartenu à cette famille de Ravallet, venue de Bretagne en Basse-Normandie en 1480 (4), dont le nom est marqué dans la tradition locale par une série de crimes.

C'est un Ravallet, seigneur de Tourlaville, qui assassine son frère; c'est un Ravallet qui fait pendre des vassaux au gibet du château, parce que ces infortunés n'ont pas fait moudre leur blé au moulin seigneurial; c'est un Ravallet sur lequel plana le soupçon d'avoir enlevé la femme d'un

(1) Trésor des chartes, registre 66, pièce 964.

(2) Même registre, pièce 1286. Je dois ce renseignement et une partie de ceux qui précèdent à l'obligeance de mon savant ami M. Léopold Delisle, membre de l'Institut de France.

(3) Houard, Dict. de la coutume de Normandie, I. 296.

(4) Cette famille avait pour armes d'azur à la fasce d'argent chargée de trois croix de gueulles et accompagnée en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose de même. (*Chamillard, 4 degrés, f° 360.*)

écuyer voyeur de Tourlaville, et de l'avoir, après une orgie de nuit, tuée à coups de boule au milieu d'un jeu de quilles, dans un des fossés du château; c'est un Ravallet qui, pour se venger d'un sire de Houtteville, dont les ânes étaient venus accidentellement paître dans un de ses prés, brûla deux de ses fermes. C'est un Ravallet, cité comme zélé ligueur, qui, pour se débarrasser d'un curé de Tourlaville censurant ses vices, l'assassina de sa main au pied de l'autel le jour de Pâques. Cette longue série de forfaits est terminée par le crime qui conduisit la belle Marguerite de Ravallet-Tourlaville et Julien, son frère, à porter leurs têtes sous la hache du bourreau, en place de Grève à Paris, le 2 décembre 1603. Voici comment Pierre de Lestoile raconte cette mort : « Le mardi 2 de ce mois furent décapités en place de Grève à Paris, un beau gentilhomme Normand, riche ainsi qu'on disait de 10,000 livres de rente, nommé Tourlaville, avec sa sœur fort belle, âgée de vingt ans ou environ, et ce pour l'inceste qu'ils avaient commis ensemble : desquels le pauvre père s'étant jeté à genoux aux pieds du Roy, le jour de devant, pour demander leur grâce, S. M. la lui avait refusée, ayant fait réponse que si la femme n'avait point esté mariée, il lui eut volontiers donné sa grâce; mais que l'étant il ne pouvait : bien lui donnait-il leurs corps pour les faire enterrer. La reyne aussi s'y trouva fort contraire et dit au Roy qu'il ne devait souffrir une telle abomination en son royaume. » (1)

On sait que ladite Marguerite de Ravallet était, au mo-

(1) Supplément au registre du journal de Henry IV par Pierre de Lestoile, p. 360, édit. Michaud et Poujoulat, t.XV.—La Connestablie et la Maréchaussée de France, par Pinson de La Martinière, p. 1009.— Rosset, Hist. tragique de notre temps, p. 112. — A. Delalande, hist. des guerres de religion dans la Manche, p. 324.—Couppey, Ann. de la Manche, 1830, p. 267.— Asselin,

ment de sa mort, épouse d'un personnage dont le nom est resté douteux dans l'histoire locale, qui se borne à dire qu'il était receveur des tailles (1).

Aucun document relatif au mariage de Marguerite de Ravallet n'existe dans les actes publics de la commune de Tourlaville. J'en donnerai un ci-après qui provient des archives du château du Val, à Chef-du-Pont, et que je dois à l'obligeance de M. Chaillou, avoué à Caen, qui le découvrit en 1833 audit château, dans les papiers de la famille d'Houesville. Bien que les dates s'adaptent exactement au fait rapporté par l'histoire, je produis cet acte sous toutes réserves, parce que, pour moi, rien ne prouve qu'il ne concerne pas un des Ravallet de Sideville, où il existe encore un domaine qui rappelle leur nom.

« En traictant du mariage de noble homme Jean Le Faulconnier (2) et damoiselle Margueritte Magdelayne de Ravallet, fille de Jean de Ravallet, écuyer, seigneur dudit lieu, il a este donne pour les accorder par ledit de Ravallet a ladite damoiselle sa fille, la somme de 300 livres tournois de rente

idem, de 1832, p. 231. — Le Manoir de Tourlaville, par le v^te Th. Dumoncel, f° 3. — Mém. de la Société des Antiq. de Normandie, t. 22, p. 174. — Cherbourg et ses environs, par Fleury et Vallée, p. 59. — Le Voyageur à Cherbourg, en 1858, p. 68. — Théophile Gautier, Moniteur du 15 septembre 1858.

(1) Delalande, Hist. des guerres de religion dans la Manche, p. 331.

(2) Ce Jean Le Faulconnier appartiendrait peut-être à cette famille Le Faulconnier qui, au temps de la recherche de Chamillard, habitait l'élection de Carentan, et avait pour armes d'argent à six mascles de gueulles, trois en chef, deux en fasce et un en pointe (Chamillard, Anoblis, f° 470). Le registre n° 15 des mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie mentionne un Jean Lefauconnier qui obtint, en 1598, l'office de trésorier général de France, à Caen, par résignation d'un sieur Jacques Brasset (voir f° CLXVI).

a prendre par chacun an au terme Saint-Michel, sur les heritages dudit de Ravallet et pour meubles la somme de 500 ecus d'or et avec ce ladittc fille vestuée honorablement ainsy qu'il lui appartient selon l'état de noblesse le lieu dont elle est presentement et le lieu la ou elle va. Item lui donne coffre lits et menus mesnages ainsy qu'il lui en appartient en la volonté dudit seigneur son père touchant lesdits mesnages. Fait aujourd'hui 10e jour de mars 1595, en présence de Francois de Cherente (1) et de noble homme Jean de Tourlaville (2), maistre particulier des eaulx et forets de Cotentin et du seigneur de Ravallet avec paraphe. Donne en copie sous le seing du lieutenant général de M. le vicomte de Carentan le 12e jour de mai 1596. Signé : Le Sauvage. »

Au sujet de l'arrêt de mort qui frappa le 2 décembre 1603 Julien et Marguerite de Ravallet-Tourlaville, on se demande si cette pénalité était bien celle qui résultait des lois du temps sur l'inceste et l'adultère, ou si cet arrêt fut mitigé par suite des instances que firent près de Henri IV les père et mère des condamnés et même le mari de Marguerite.

Voici ce que les auteurs du XVIIe siècle disent à ce sujet. « Entre ascendants et descendants, la punition de l'inceste était d'être brûlé vif, quand même la parenté entre le père et la fille, ou entre le fils et la mère ne serait que naturelle. Il en était de même entre le frère et la sœur, un tel crime

(1) Un François de Cherence était en 1592 receveur des tailles à Avranches (*Registres mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie, à ladite année*, f° c.)

(2) On trouve au registre n° 4 des mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie, année 1586, f° LXXXIX, la mention d'un Jean de Tourlaville, maître des eaux et forêts du Cotentin.

était puni de mort, ce qui était conforme au Lévitique, chap. XX. L'adultère était puni, en ce qui concernait la femme, par la réclusion pendant deux ans dans un hôpital ou dans un couvent, selon la volonté du mari et la condition de la femme. Pendant ce temps le mari pouvait la réclamer. Passé deux ans, la femme était rasée et demeurait dans l'hôpital ou le couvent le reste de ses jours, déchue de ses dot, douaire, préciput et autres avantages portés dans son contrat de mariage » (1).

Il résulte de ce qui précède que la peine de mort infligée aux enfants de Ravallet était légale à raison de leur inceste. Seulement, au lieu de les brûler vifs, on les décapita, en considération sans doute de leur position de noblesse, ainsi qu'il était de privilége à cette époque. Quant au crime d'adultère, il a dû être écarté dans l'arrêt par suite du désistement du mari de Marguerite.

Un historien dit que les dépouilles mortelles de Marguerite et de Julien de Ravallet-Tourlaville furent déposées dans l'église d'un couvent de Paris, où cette épitaphe se lisait sur le tombeau : « Cy gisent le frère et la sœur, passant ne t'informe point de la cause de leur mort, passe et » prie Dieu pour leurs âmes. » (2)

Ce fut après cette fin tragique qu'un Ravallet, abbé de Hambie, oncle des suppliciés, résigna ses fonctions de grand chantre de la cathédrale de Coutances (3).

Dans cette monographie du château de Tourlaville,

(1) Arrêts des 5 octobre 1637 et 1er décembre 1701.— Lacombe, traité des matières criminelles, p. 19 et 27. Fardoil, traité de l'inceste, 1665.

(2) Delalande, Hist. des guerres de religion dans la Manche, p. 335.

(3) De Gerville, études sur le département de la Manche, p. 266.

nous devons noter avec un certain intérêt François de Rosset, ce traducteur infatigable qui, dans son livre intitulé *Histoires tragiques de notre temps*, a laissé un chapitre sur Julien et Marguerite de Ravallet, ses contemporains.

Né en Provence vers 1570, il eut le malheur de concevoir dès sa jeunesse la passion des mauvais vers, et d'abandonner la carrière où sa famille le plaçait. Il commit à 18 ans un premier crime poétique qui l'entraîna à en commettre beaucoup d'autres de même nature. Peu satisfait de l'essor qu'il trouvait en Provence, il vint à Paris chercher un plus grand théâtre. Pressé par le besoin, il se fit libraire et imprimeur, publia une foule de traductions dont il composa la typographie sans faire préalablement de manuscrit; sa faconde méridionale se prêtait merveilleusement à ce tour de force. C'est ainsi qu'il donna, avec César Oudin, une traduction de Don Quichotte; puis, seul, Roland furieux, la vie de Saint-Philippe de Néri, le roman des Chevaliers de la Gloire, qu'il remania en 1616, sous le titre d'Histoire des Amants volages, l'Histoire admirable des Chevaliers du Soleil, en 8 volumes.

Ses Histoires tragiques de notre temps sont écrites dans le goût prétentieux de l'école de Scudéry. Pour nous, le seul mérite de ce livre est de contenir un chapitre se rattachant au château mystérieux qui fournit à l'histoire des environs de Cherbourg sa page la plus dramatique. Le travail de Rosset serait plus intéressant s'il n'avait pas travesti ses héros sous des pseudonymes, s'il avait donné quelques-uns de ces détails intimes que les débats devant le châtelet de Paris durent rendre publics en 1603. Rosset, âgé alors de 33 ans et habitant Paris, devait connaître tous ces détails.

Ceux qui aiment les anecdotes biographiques en trouveront de complètes sur cet auteur dans Furetières, p. 255, le Menagiana, t. 3, p. 15, et Granet, t. 8, p. 160.

Les plus anciens seigneurs du fief de Tourlaville parvenus à notre connaissance sont Guillaume Dufou et Robert d'Anneville qui le reçurent successivement à titre de fiefferme. Ce dernier le possédait en 1495 et le tenait de Madame Jeanne de France. *(De Gerville, Généalogie d'Anneville XIVe degré)*. Jean de Giron, seigneur de Réville et de Carquebut, paraît lui avoir succédé.

Après lui vient Jean Geroesme, écuyer, qui, en février 1518, rend au roi François Ier hommage du fief de Tourlaville (1).

En 1536, nous trouvons un Jehan Vipart, écuyer, qui se qualifie de seigneur de Tourlaville, Ozeville et Silly (2). On remarque plus tard cette terre d'Ozeville aux mains de Jean de Ravallet-Tourlaville. Peut-on conclure de là que ce domaine d'Ozeville, qui paraît situé à Tocqueville, passa par héritage, comme celui de Tourlaville, de ce Vipart à Jean de Ravallet-Tourlaville, ou que cette transmission a eu lieu par vente ?

En 1555, Jacques de Ravallet, écuyer, rend au roi Henri II hommage du fief de Tourlaville (3).

Après Jacques de Ravallet vient Jean de Ravallet-Tourlaville, sieur du lieu, qui fut, dit-on, grand-maître des eaux et forêts de Normandie en 1601, et qui devint ensuite gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, ainsi qu'il résulte des actes ci-après cités (4).

(1) Brussel, *Dictionnaire des anciens aveux de Normandie*.— On trouve 81 ans plus tard un Jehan Geroesme, gentilhomme napolitain, qui jouissait d'une pension de Henri IV, à prendre sur la recette générale de Caen (*Mém. de la Chambre des Comptes de Normandie pour l'année* 1599, f° XLIII).

(2) Mémoires des Ant. de Norm., t. XXII, p. 173. Archiv. de Bricquebec.

(3) Brussel, *Diction. des anciens aveux de Normandie*.

(4) Il était père de Marguerite qui, suivant la combinaison de

Je dois à l'obligeance de mon ami M. Moret, adjoint au maire de Tourlaville, d'avoir pu compulser à loisir les vieux registres d'état civil de cette commune pour 57 années du XVII[e] siècle (1615-1672).

L'état civil de la commune ne remonte qu'à 1615. Je n'ai donc eu rien à chercher pour Marguerite et Julien de Ravallet, qui périrent à Paris le 2 décembre 1603 ; mais j'ai trouvé des traces nombreuses de leurs père et mère qui habitaient Tourlaville. J'ai noté les personnages qui ont possédé le château après la mort de Jean de Ravallet et ceux de ses parents qui ont hérité des diverses terres dont il était seigneur.

Marguerite et Julien de Ravallet étaient issus de Jean de Ravallet-Tourlaville et de Magdelaine de La Vigne.

Voici les citations textuelles qui concernent ces époux et qui embrassent la période de 1618 à 1639.

« Le 1[er] jour de janvier 1618 fut baptisée une fille pour Guillaume Michel, nommée Magdelaine par noble home Jean de Tourlaville, sieur du lieu, Esmondeville, Ozeville; maraine, Gallys Gyonne, femme de Guillaume Truffert. »

« Le 8[e] jour du mois de février 1624 fut baptisé ung filz pour noble home Jean Dancel, sieur de Bruneval, nomé Jean par noble home messire Jean de Tourlaville, sieur du lieu, Emondeville, Ozeville et Sainte-Croix-du-Mont, gentilhome ordinaire de la chambre du Roi, et damoiselle Guillemette Le Pelley (1). »

certains faits, serait née au château de Tourlaville vers 1579 et mariée en 1594, à l'âge de 15 ans. Elle aurait eu 24 ans au moment de son exécution. Le journal de l'Estoile lui attribue en 1603 20 ans environ.

(1) De gueulle au chef d'argent chargé d'un pal de sable brochant sur le tout accompagné d'un vol d'or.

« Le 21e jour du mois de mars 1624 fut baptisé ung filz pour Jacques Baquesne, nomé Louis, par noble home Jean de Tourlaville, sieur du lieu, Emondeville, Ozeville, et Sainte-Croix-du-Mont — et Anne Duval. »

Le 12e jour du mois juin 1624 fut baptisé à la confirmation faicte en l'église dudit lieu (Tourlaville), ung nomé Fouquet, de la paroisse de Vasteville, lequel a été nomé Jean, par noble home Jean de Tourlaville, sieur du lieu. »

« Le 9e jour d'avril 1628 fut baptisé un fils pour Richard Drouet et produit par Marie Truffon, et allégitimé par sentence de justice, nommé Jean de Bonne Adventure, par noble homme Jean de Tourlaville, sieur dudit lieu, Esmondeville, Ozeville et Sainte-Croix-du-Mont, assisté de Jacques Hamel. »

« Le 24e jour de novembre 1628 fut baptisé ung fils pour Jacques Hamel, sieur du Castelet, nommé Jean, par noble homme Jean de Tourlaville, sieur du lieu, et Guyonne Lemoigne. »

« Le 29e jour de mars 1629 fut baptisé ung filz pour Vincent Cabart, sieur de Beauprey, nommé Jean, par noble homme Jean de Tourlaville, sieur du lieu, et Thoumine Rouxel. »

« Le 8e jour de mai 1629 furent mariez Gratian Robidas et Jeanne fille Jean Fossé, en présence de noble seigneur Jean de Tourlaville, sieur du lieu, d'Esmondeville, etc., et Thomas Maistre. »

« Le 9e jour de décembre 1632 fut baptisé ung filz pour Jean Vigot, filz Thomas, nomé Jean, par noble seigneur Jean de Tourlaville et Françoise Vigot. »

« Le vendredi, 24e jour de mars 1634 fut baptisé ung filz pour noble home Jean Dancel, sieur de Bruneval, nommé Jean par noble home Jean de Tourlaville, sieur du

lieu, et damoiselle Anne Dutertre (1), veuve de défunt M. d'Éculleville. »

« Le jeudi 19ᵉ jour d'avril 1634 fut baptisé un fils pour Gratian Robidas, nommé Jean, par noble seigneur Jean de Tourlaville et Guillemette Fournel. »

« Le 8ᵉ jour de juillet 1636 fut baptisé un fils pour Rogier Capelle, nommé Jean, par noble homme Jean de Tourlaville, sieur du lieu, et Anthoine de Gueroult. »

« Le mardi 16ᵉ jour de mars 1637, furent mariéz Robert du Parc (2), escuyer, seigneur du Mesnil-au-Val et damoiselle Philippine Questil (3), en présence de noble seigneur Jean de Tourlaville, seigneur du lieu, et M. de Gonneville et M. Le Chevᵉʳ du Mesnil. »

Il résulte de ce qui précède que Jean de Ravallet ne portait pas son nom patronymique, mais bien celui de sa seigneurie de Tourlaville, selon l'usage du temps.

Il possédait, en outre de Tourlaville, les sieuries d'Emondeville et d'Ozeville ; à partir de 1624, il ajouta à ces titres le nom de la terre de Sainte-Croix-du-Mont.

Il est supposable que la terre d'Emondeville lui avait été apportée en dot par sa femme Magdelaine de Lavigne, qui, d'après son acte mortuaire ci-après rapporté, paraîtrait native d'Emondeville (4). Je vais produire ici ce que j'ai trouvé au sujet de cette dame.

« Le 14 d'apvril 1630 fut baptisée une fille pour Jean

(1) D'azur à un croissant d'or surmonté de deux tourterelles d'argent et en chef de trois étoilles d'or.

(2) D'or à deux fasces d'azur accompagnées de neuf merlettes de gueulle rangées 4, 3, et 2.

(3) D'argent à la fasce de gueulle accompagnée de trois roses de même.

(4) Louis Chevillard, dans son *Atlas du nobiliaire Normand*, place cette famille de Lavigne dans la généralité d'Alençon, et date son maintien du 28 mai 1667.

Vigot, fils Thomas, nommée Françoise par noble dame Magdeleine de Lavigne (1) et François de Montescot. »

« Le 12ᵉ jour de juillet 1630 fut baptisé un fils pour Jacques Hamel, nommé Jacques par noble dame Magdelenne de Lavigne, épouse du sieur de Tourlaville, et Julien Grisel. »

« Le 15ᵉ jour de febvrier 1632 fut baptisée une fille pour Julien Rouxel, nommée Magdelenne par noble dame Magdelenne de Lavigne, et Mᵉ Jacques Cabart, sieur de Vrasville. »

« Le dimanche 7ᵉ jour de juin 1637 fut baptisé un fils pour Thomas Rogier, nommé Jean par noble dame Magdelenne de Lavigne, et noble enfant Nycollas de Lavigne. »

« Le lundi dernier jour du mois de may 1638 fut baptisée une fille pour Jean. Légier nommée Magdelainne par noble dame Magdelainne de Lavigne, épouse de noble seigneur Jean de Tourlaville, et noble home Regné du Parc, chevalier. »

« Le samedi 17ᵉ jour de juillet 1638 fut baptisée une fille pour Mᵉ Jean Bouillon, sieur du Part, nommée Magdelaine par noble dame Magdelaine De Lavigne et noble seigneur Robert du Parc, sieur du Mesnil-au-Val. »

« Le lundi 16ᵉ jour du mois d'aoust 1638 fut baptisée une fille pour Guill. Giot, nommée Jeanne par noble dame Magdelaine de Lavigne, épouse de noble seigneur Jean de Tourlaville, et Jean Sybran, soubdiacre et curé de Tourlaville. »

« Le 1ᵉʳ jour d'octobre 1615 fut baptisée une fille pour Thomas Vigot nommée Loyse par noble dame Magdelenne de Lavigne, dame Tourlaville, et noble homme Jacques

(1) D'or à l'aigle esployé de sable et au chef de gueulle chargé de trois fers de lance d'argent. (Louis Chevillard, Atlas du nobiliaire de Normandie).

de Tourlaville, sieur de Saint-Germain et Marguerite Quevastre. »

« Le 24e jour du mois d'août 1623 fut baptisée une fille pour Thomas Bouillon nommée Jeanne par noble dame Magdelenne de Lavigne, dame de Tourlaville, et François Le Talley. »

« Le 30e jour du mois d'avril 1624 fut baptisé ung filz pour Thomas Duval, nommé Benoist par noble damme Magdelainne de Lavigne, feme de noble home Jean de Tourlaville, sieur du lieu, Emondeville, Ozeville et Sainte-Croix-du-Mont, et Jean Dancel, escuier. »

« Le 1er jour de mai 1624, fut baptisé ung filz pour Pierre Robin nommé Jean par noble damme Magdelainne de Lavigne, de noble home Jean de Tourlaville, sieur du lieu, Emondeville et Ozeville et discrepte persone messire Jacques Sybran, prêtre prieur. »

« Le 28e jour de janvier 1629 fut baptisé un filz pour Joseph Baquesne nommé Jean par noble dame Magdeleine de Lavigne, et par noble homme Jean du Parc, chever. »

« Le 7e jour de décembre 1629 fut baptisé ung filz, pour Thomas Louet nommé Bernard par noble dame Magdeleine de Lavigne, épouse du sieur de Tourlaville et Me Etienne sieur de Montescot. »

Voici l'acte mortuaire de Magdelaine de Lavigne, dame de Ravallet-Tourlaville, décédée à l'âge d'environ 80 ans.

« Le lundi 10e jour d'octobre 1639 noble dame Magdelaine de Lavigne d'Emondeville, épouse de noble seigneur messire Jean de Tourlaville, chevalier seigneur de ceste paroisse et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, est décédée ce jour, viron huit heures du matin. Son cœur et ses entrailles inhuméez en l'église de cette paroisse le XIIII jour et son corps par nous porté comme elle avait souhaité au monastère de Notre-Dame-

de-Protection à Vallogue duquel ledit seigneur et dame sont les fondateurs. »

J'ai cherché en vain dans l'église de Tourlaville une inscription rappelant ce dépôt. La seule inscription de ce siècle qui s'y trouve est celle-ci, placée dans un coin de la chapelle de la Trinité, au côté droit de l'église : *Cy devant gist damoiselle Roberte Costard* (1) *feme de feu Gratien Lambert* (2) *en son vivant escuyer voyeur* (3) *de Tourlaville laquelle deceda le XVe jour de juillet l'an de grace 1603. Dieu lui face pardon amen pater noster.* M. l'abbé Bubot, curé de Tourlaville, a eu l'obligeance de me signaler cette inscription, qui est en lettres gothiques.

Magdelaine de Lavigne mourut, comme nous venons de le voir, en octobre 1639. Son mari, Jean de Ravallet-Tourlaville lui survécut; mais nous n'avons pu trouver ni le lieu ni la date de sa mort, qui n'a pas dû avoir lieu à Tourlaville (4). On peut supposer que son service de gentilhomme de la chambre de Louis XIII le conduisait à la cour à certaines époques; ce serait donc à Paris, à Saint-Germain ou à Blois, résidences alternatives de la cour, que son acte mortuaire pourrait être recherché.

Dans les textes qui vont suivre on trouve le domaine de Tourlaville aux mains d'un autre Jean de Tourlaville, époux

(1) D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueulle chargé sur la queue d'une étoile de gueulle.

(2) De gueulle à un chevron d'argent, deux croissants en chef et une étoile d'or.

(3) Charge créée par Henri IV pour rendre les chemins publics sûrs, commodes, et les mettre à l'abri des usurpations.

(4) Voisin-la-Hougue en son hist. de Cherbourg, p. 104, fait, à l'année 1623, la mention suivante : « Jean de Tourlaville fonda » le monastère des Bénédictines, rue au Fourdray à Cherbourg. » Charlotte de Lavigne, sa belle-sœur, en fut la première » abbesse. »

d'une demoiselle de Marguerie (1). Ce nouveau possesseur est sans doute neveu du précédent. Il n'a plus, comme le défunt, les terres d'Emondeville, d'Ozeville, etc., qu'on retrouve même du vivant du sieur de Tourlaville, aux mains de deux de ses parents.

Voici ce qui touche Jean de Tourlaville, qui mourut le 4 décembre 1650. Nous remarquerons que sa femme décéda trois jours après lui.

(1) Voici le trousseau d'une petite nièce de cette dame de Tourlaville, ainsi qu'il résulte d'un contrat de mariage passé à Saint-Pierre-Église au commencement du XVIII[e] siècle. — Un lit de damas vert avec sa garniture et trois morceaux de tapisserie de haute lisse. Soixante aunes de toiles très fine. Deux paires de draps très fins. Deux douzaines de serviettes très fines, avec deux nappes en Venise. Neuf douzaines de serviettes avec deux grandes nappes en petit damas, toutes neuves. Cent trente-six livres de fil fin et de coton. Soixante livres de lanfoie. Douze fauteuils en escran de tapisserie. Deux courtepointes d'indienne. Deux toilettes dont une de Marseille et l'autre piquée avec le dessus en gros de Tours brodé d'argent. Quatre douzaines de chemises. Quarante-cinq mouchoirs, un jupon blanc de Marseille, trois garnitures de point dont deux d'Angleterre et l'autre d'Alençon. Dix-huit coëffes tant de nuict que de jour. Douze fichus de dentelle de point uni. Quatre jupons. Quatre corsets, un habit complet de damas de deux couleurs, quatre robes de satin, dont une avec de l'argent. Un habit de taffetas. Quatre jupons bordés d'or et d'argent. Deux corsets de damas et de satin, dont un borué d'or. Trois écharpes, dont une de dentelle. Deux habits complets de ras de Saint-Maur. Une jupe, une armoire, une montre d'or avec sa chaîne. Deux boîtes. Trois plombs; une brosse; un goblet; deux aiguilles de tête d'argent. Un écritoire garni d'un cornet d'argent. Une poudrée aussi d'argent. Ce trousseau figure pour 6000 livres au contrat de mariage de René de Marguerie avec Bernardine de Saint-Pierre, en présence de Hervé Castel, marquis de Saint-Pierre, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Anjou, représenté par François Le Verrier, seigneur de Thoville, beau-frère de

« Le mardi 10e jour de septembre 1641 fut baptisé un fils pour noble homme messire Jean de Tourlaville, seigneur dudit lieu, et noble dame Scolastique de Marguerie sa femme, nommé Jean Bernardin, par noble home Bernardin de Marguerie, seigneur d'Estreham (1), grand-père du dit enfant, et damoiselle Marie de Pierrepont (2), fille de noble home Jacques de Tourlaville, seigneur de Saint-Germain. »

Neuf ans plus tard nous trouvons cette mention :

« Le dimanche 4e jour de décembre 1650 fut inhumé messire Jean de Tourlaville, sieur du lieu. »

Voici les actes dans lesquels figure sa femme Scolastique de Marguerie :

« Le mercredi 23e jour de décembre 1641 fut baptisée une fille pour Guill. du Verbois nommée Scolastique par noble dame Scolastique de Marguerie (3) dame de Tourlaville, et messire Jean Sybran, prêtre, curé de Tourlaville. »

« Le jeudi 27e jour de février 1642 fut baptisé un fils pour Jean Vigot nommé Jean par noble dame Scolastique de Marguerie, dame de Tourlaville, et messire Côsme Quevastre. »

« Le mercredi 7e jour du dit mois de décembre 1650 fut

la future; de Claude de Marguerie, comte de Vassy; de Magdelaine de Marguerie, veuve d'Adrien Clerel, seigneur de Montfarville; de Sébastien Castel, marquis de Crèvecœur, premier enseigne des Mousquetaires; de Charles Castel, 1er écuyer de Madame d'Orléans; de Thomas d'Anneville; de Nicolas Erard, seigneur de Saint-Remy-des-Landes; de Guillaume de Cameront sieur de Lanquetot, bailli de Bricquebec, tous parents desdits futurs.

(1) Ce fief était dans l'élection de Vire. (Chevillard, fo 131.)

(2) D'azur à trois pals d'or au chef de gueulle. Jean de Pierrepont avait épousé en 1619 une Franquetot.

(3) D'azur à trois marguerites d'argent œilletées d'or au pied feuille de sinople.

inhumée noble dame Scolastique de Marguerie veufve de feu messire Jean de Tourlaville. »

En 1654, quatre ans après la mort de Jean de Ravallet-Tourlaville, époux de Scolastique de Marguerie, nous trouvons le château possédé par Charles de Franquetot, son neveu (1).

Les deux actes qu'on va rapporter et qui sont les seuls consignés aux registres dans une période de 6 années (1654-1659), donnent lieu de supposer que Charles Franquetot ne faisait pas du château de Tourlaville sa résidence habituelle.

« Le 17 janvier 1654 fut baptisée Angélique fille de Gratien Rouxel et de Susanne Le Crosnier nommée par messire Charles de Franquetot, baron et seigneur de Tourlaville, et Anne Sybran la marraine. »

« Le 25e jour de janvier 1659 fut baptisée Catherine fille de Jean Lemoine, sieur de Saumarest, et de Marie Truf-

(1) Le nom patronymique de cette illustre famille, qui compte des maréchaux de France, fut Guillotte. Jean Guillotte était vicomte de Carentan en 1512. Il eut deux fils de Laurence d'Orglande, sa femme : l'un nommé Robert, aussi vicomte de Carentan ; l'autre Thomas, avocat en l'élection de Coutances, lequel n'a point eu de postérité. Ces deux frères, possesseurs des fiefs de Franquetot, Gonneville et Fortecus, demeuraient à Carentan lorsqu'ils furent anoblis avec le changement de leur nom de Guillotte en celui de Franquetot, suivant lettres données par François Ier, à Sainte-Menehould, en septembre 1543, vérifiées à la chambre des Comptes le 26 du même mois, registrées au 7e volume des registres de la Cour des Aides, fo 259. Robert de Franquetot épousa une demoiselle d'Auxais et eut d'elle deux fils, Louis et Thomas, tous les deux successivement vicomtes de Carentan. Louis fut le chef de la nouvelle branche d'Auxais et Thomas celui de la branche des ducs de Coigny, (*V. Pitard, mémoire manuscrit sur la noblesse du comte de Mortain. — De Gerville, étude sur le département de la Man-*

fert, nomée par messire Charles de Franquetot, escuier, seigneur de Tourlaville, et damoiselle Marie Bouillon, femme du sieur de La Chesnée-Blondel (1), escuier, marraine. »

C'est probablement ce Charles de Franquetot qui fut assassiné par ses domestiques, condamnés à la peine capitale par arrêt du Parlement de Rouen du 18 mars 1665 (2).

Voici des actes où figure un Robert de Franquetot qui a dû succéder à Charles prénommé.

« Le 21e jour d'octobre 1681 Robert, fils de noble homme François Dancel (3), et de damoiselle Anne Foubert (4), a esté baptisé et nommé par messire Robert de Franquetot, chevalier, seigneur et patron de Tourlaville, et assisté de damoiselle Anne André (5), lesquels ont signé Franquetot, Anne Andre et Robert Jouenne. »

che, p. 105). On trouve au registre n° 21, f° CXXXIX, année 1604 des mémoriaux de la chambre des Comptes de Normandie, la mention suivante : « Lettres patentes obtenues par Me Anthoine de Franquetot, vicomte de Carentan, fils et héritier » de feu Me Thomas Guillotte Franquetot, son père, vivant » receveur du domaine de Carentan, par lesquelles il est dispensé de rapporter les contracts et quittances originalle des » acquisitions d'aucunes parties du dict domaine, attendu la » perte desdits originaux durant les derniers troubles. »

(1) D'argent à la fasce d'azur chargée d'un croissant d'or accosté d'une boule et demie de même accompagnée de neuf hermines de sable quatre en chef en cinq en bas, quatre et une.

(2) A. Delalande, hist. des guerres de religion dans la Manche, p. 338.

(3) D'or à la fasce d'azur accompagnée en chef d'un lion naissant de gueulle et en pointe trois treffles de sinople.

(4) D'argent à la fasce d'azur chargée d'un léopard d'or.

(5) De sinople à deux sautoirs un en fasce et un éperon d'or.

« Le 5 mars 1684 Marie Magdeleine Lucas, fille légitime de Guill. Lucas (1), escuyer, sieur de Bonval, et de damoiselle Marie Anne du Pray (2), née le 28 février dernier, a esté baptisée et nommée par damoiselle Magdeleine Plessart de Saint-Martin (3), assistée de messire Robert de Franquetot, chevalier, seigneur et patron de Tourlaville. Signé Magdelaine Plessart, Franquetot et R. Jouenne. »

La signature de ce Robert de Franquetot est d'une beauté calligraphique remarquable sur le registre des baptêmes de Tourlaville.

On est autorisé à supposer que les peintures allégoriques qui rendent le château de Tourlaville non moins curieux que ses traditions ont été faites du temps de Charles ou de Robert de Franquetot, puisque ce sont leurs armes (4) qui sont peintes au milieu de ces allégories dans le boudoir du premier étage. L'écusson des Ravallet n'y figure nulle part, et l'on en conçoit la raison.

En 1698 Robert de Franquetot était encore seigneur de Tourlaville, ainsi qu'il résulte d'un acte d'achat de rente passé le 13 novembre de ladite année à Tourlaville, devant Me Billard, tabellion garde-notes (5).

En 1713, nous lui trouvons un successeur dans Hervé de Crosville, chevalier, seigneur et patron de Tourlaville (6).

(1) De gueulle à trois chevrons d'argent.

(2) D'azur à la croix d'or chargée de neuf écussons de gueulle.

(3) D'argent au chevron de gueulle accompagné de deux lions affrontés de sable en chef et un lion rampant de sable en pointe.

(4) De gueulle à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée de trois croissants d'or.

(5) M. Adrien Clerel transporte une rente à Robert de Franquetot devant les notaires de Valognes, le 15 nov. 1689, titre nouvel le 11 oct. 1811.

(6) Acte passé avec Richard Le Rivager, à Tourlaville, le 17

En la même année, les registres de la chambre des Comptes de Normandie mentionnent la réunion du fief de Tourlaville à ceux de Crosville et de Biniville, (1). Ce fut peut-être en cette année-là que M. de Crosville hérita de Robert de Franquetot.

En 1721, la seigneurie de Tourlaville passa de Hervé de Crosville à Jean-Baptiste de Crosville, ainsi qu'il résulte de divers actes constitutifs de rentes (2). Ce dernier, qui était président de la cour des Comptes de Normandie, fut, en 1731, le parrain de notre célèbre abbé de Beauvais (3).

En 1749, M. Fouquet de Réville avait succédé à M. Jean-Baptiste de Crosville dans la possession du fief de Tourlaville (4). Un acte du 18 novembre 1774, passé chez ledit M. Fouquet, place des Vielles-Halles (Capucins), à Valognes, par Mes Barbenchon et Burnouf, lui donne le titre de seigneur de Tourlaville, Réville, Saint-Nazaire et Biniville. Il était héritier au maternel de Robert de Franquetot.

novembre 1713. Il portait d'argent à la croix de neuf carreaux de gueulle.

(1) Registre n° 106 de ladite chambre, f° CVIII.

(2) Titre nouvel à Tourlaville du 23 mai 1811.

(3) Le 13e jour dudit mois et an que dessus, c'est-à-dire du mois de décembre (1731) a été baptisé par nous curé soussigné Jean-Baptiste Charles Marie né du 10e jour de ce mois en légitime mariage du sieur Jean-Baptiste de Beauvais, bourgeois de Paris et de demoiselle Charlotte Luce son épouse et ont été parrain messire Jean-Baptiste de Croville chevalier seigneur et patron de Croville, Tourlaville et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, président en la cour des Comptes, aydes et finances de Normandie représenté par noble personne Charles Dursus, sieur de Hautmoytier, prestre et assisté par dame Marie Le Scellière épouse de Jacques Bouillon, sieur des Forges, conseiller du roy et lieutenant général de l'amirauté au siège de Cherbourg et dépendances, ce qu'ils ont signé. Signé Lehericey, curé de Cherbourg.

(4) Acte du 21 août 1749.

En 1789 M. Clérel de Tocqueville, encore mineur (1), était propriétaire dudit domaine de Tourlaville, comme héritier de M. Fouquet de Réville, son oncle au maternel (2).

Le château de Tourlaville est possédé aujourd'hui par M. le Bon Clérel de Tocqueville, de Compiègne, fils du prénommé.

Par les inductions tirées des anciens titres cités, les possesseurs de ce vieux manoir peuvent être rangés dans l'ordre suivant :

Guillaume Dufou. — Robert d'Anneville (1495) et Jehan de Giron.

Jehan Geroesme, 1518.

Jehan Vipart, 1536 (3).

Jean de Ravallet-Tourlaville, marié à Magdelaine de Lavigne, 1602-1639.

Jean de Ravallet-Tourlaville, marié à Scolastique de Marguerie, 1641.

Charles de Franquetot, 1654.

Robert de Franquetot, 1666 (4).

(1) D'argent à la fasce de sable accompagnée en chef de trois merlettes de sable et de trois tourteaux d'azur en pointe, deux et une. M. le comte Clérel de Tocqueville est devenu préfet et pair de France sous la Restauration.

(2) Titres nouvels des 23 mai et 11 octobre 1811, 11 octobre 1815, dates que je dois à l'obligeance de Me Mauger, notaire à Tourlaville.

(3) Une Guillemette Vipart épousa, vers 1580, un Pierrepont de la branche qui portait de gueulles à trois endentures d'or au chef. Monfaut cite deux chevaliers du nom de Vipart, qui habitaient la sergenterie de Dives, élection de Lisieux (Labbey de La Roque, Caen, 1818, p. 26 et 27). Leurs armes étaient d'argent au lion de sable.

(4) Les recherches de Chamillard, en 1666, font la mention suivante au f° 480 : Robert de Franquetot, seigneur et patron de Tourlaville, y demeurant, âgé de 35 ans RR.

Hervé de Crosville, 1713 (1).

Jean-Baptiste de Crosville, 1721.

Hervé Fouquet de Réville, 1749-1774 (2).

Clérel de Tocqueville, 1789 (3).

Clérel de Tocqueville (Édouard), possesseur actuel.

Il résulte de ces précédents que le domaine de Tourlaville semble avoir été transmis par héritage depuis Jehan Vipart jusqu'à nos jours.

En rapprochant la liste ci-dessus du procès-verbal arrêté à Bayeux le 1er septembre 1574, chez M. de Chamillard, par Pierre Campain, commis au greffe de la commission préposée à la *recherche de noblesse* faite en la généralité

(1) J'ai été sur le point de placer au nombre des seigneurs de Tourlaville, entre Robert de Franquetot et Hervé de Crosville, Guillaume de Sainte-Marie-Église, ainsi qualifié dans l'acte suivant extrait du registre des baptêmes de Tourlaville. « Le 11 » novembre 1677 Henriette Anne fille de Laurent de Mathieu » escuyer, sieur de Vauchaux a esté baptisée et nommée par » damoiselle Lefebuvre assistée de Guillaume de Sainte-Marie- » Église escuyer seigneur du présent lieu lesquels ont signé de » ce requis. Signé : R. Jouenne, curé. Mais, ainsi que l'on verra dans la liste des notables ci-après, ce G. de Sainte-Marie-Église, étant directeur de la Glacerie de Tourlaville, il est probable que le baptême mentionné ci-dessus aura été fait en la chapelle de cet établissement, et que le curé, par courtoisie, aura donné le titre de seigneur du lieu (de la Glacerie) au parrain.

(2) De gueulle à la croix boutonnée. Lange, dans ses *Ephémérides Norm*,, *t.* 2, *p.* 93, parle, à l'année 1767, d'un personnage nommé Chauffer de Fleurigny, seigneur de Tourlaville et sous-doyen des conseillers maîtres des Comptes à Rouen ; mais je le crois étranger à la localité qui nous occupe et à M. de Réville.

(3) A l'assemblée des trois ordres à Coutances, en 1789, M. de Tocqueville, encore mineur, y était représenté comme possesseur du fief de Tourlaville, par son tuteur M. d'Octeville. *(Procès-verbal de ladite assemblée pour le baillage de Valognes, p. 178).*

de Caen en 1666, on trouve les alliances suivantes qui peuvent éclairer sur la transmission de propriété du domaine de Tourlaville.

1° *Alliance des Ravallet*, f° 361. Phrasie d'Aragon en 1486, Guillemette Lelievre en 1621, Jeanne du Moncel en 1564, Jacqueline de Hennot en 1635, Barbe Franquetot d'Auxais en 1655; 2° *Alliance des Franquetot* f° 480. Diane de Montmorency en 1581, Françoise de Burel en 1593, Esther Thibaut en 1617, Catherine de Varroc en 1623, Catherine de Belleville en 1627; 3° *Alliances des Crosville* f° 65. Jeanne de Pittebout en 1555, Gilonne du Moncel, Marguerite de Trousseauville (1) et Catherine de Varroc sans date du mariage; 4° *Alliance des Fouquet de Reville* f° 272. Marthe de la Cour en 1580, Jeanne de Vierville en 1597, Renée Clérel en 1614, Jaqueline Lelièvre en 1643, Magdeleine Questil en 1659.

Les sept actes rapportés plus loin prouvent que le nom de Ravallet ne fut point supprimé à Tourlaville après l'exécution juridique du 2 décembre 1603. Nous avons vu que le Ravallet qui possédait le fief seigneurial de Tourlaville portait le nom de ce fief selon les usages du temps; les actes qui suivent établissent que tous les autres Ravallet portaient aussi ce nom patronymique en y joignant celui de leurs terres ou sieuries. Ainsi nous trouvons un Jean de Ravallet, sieur de Nouainville; un autre Jean de Ravallet, sieur d'Emondeville, qui se marie le 23 octobre 1635 et qui meurt quatre jours après; un Thomas de Ravallet, qui est

(1) Dès 1419, un de ses ancêtres, Guillaume de Trousseauville, chevalier, rend hommage au roi d'Angleterre Henri V, ratione terrarum que ex concessione regis infra ducatum Normanie tenet. (Collect. des actes de Brequigny, 12 février, 4 mars, n° 1229.)

parrain en 1628, et enfin une damoiselle Françoise de Ravallet qui se marie en 1663.

La contexture de ces actes ne permet pas de douter que les Ravallet y dénommés ne soient bien les parents des seigneurs de Tourlaville; cependant on semblerait remarquer, dans deux alliances mentionnées en ces actes, qu'une certaine dérogeance, ainsi qu'on le disait alors, les avait atteints.

« Le 13e jour d'octobre 1626 est baptisé un fils pour Joseph Baquesne, nommé Julien, par messire Julien Sybran, prêtre, curé de Tourlaville et Jean de Ravallet. »

« Le 4e jour de febvrier 1631 furent épousez Thomas Rogier et Marie, fille de Nicollas Agnès, présence dudit Agnès et de Jean de Ravallet, sieur de Nouainville. »

« Le 21e jour de juillet 1632 fut inhumée Jeanne, feme de M. Jean de Ravallet, sieur de Nouainville. »

« Le mardi 23e jour d'octobre 1635, furent mariés noble home Jean de Ravallet, sieur d'Emondeville, et Marguerite Vigot, veufve de deffunct Hylaire Maistrel, fait en présence de Thomas Vigot et Jacques Hamel. »

« Le mardi 27e jour de novembre 1635 fut inhumé noble home Jean de Ravallet, sieur d'Emondeville. »

« Le 15e jour de janvier 1628 fut baptisé un fils pour Me. Guillaume Bouillon, sieur de la Place, nommé Thomas par noble homme Thomas de Ravallet, et damoiselle Jeanne du Praël (1) femme du sieur de Beauprey. »

« Le 21 novembre 1663 Thomas Graingore épousa damoiselle Françoise de Ravallet, presents Gille, Jacques Le Febuvre, Pierre et Thomas Hamel, Thomas Fournel et autres. »

(1) D'argent au chevron de sable accompagné de trois treffles de même.

A la suite des Ravallet qui ont quitté leur nom patronymique pour adopter celui de Tourlaville, bien que ne possédant pas ce fief, on note Louis de Tourlaville, sieur d'Eroudeville; Philippe de Tourlaville, sieur de Flossel; Jacques de Tourlaville, sieur de Saint-Germain, dont la fille épousa en 1641, ainsi que nous l'avons vu plus haut, un Pierrepont; Nicolas de Tourlaville, Julien de Tourlaville et Jacques de Tourlaville, sieur d'Ozeville.

Voici les textes qui les mentionnent :

« Le 21e jour de mars 1615 fut inhumé noble home Loys de Tourlaville, sieur d'Eroudeville. »

« Le 12e jour de juin 1620 fut baptisée une fille pour Joseph Baquesne nommée Innocente par noble homme Philippe de Tourlaville, sieur de Flossel, Jean Dubost de Digosville et damoiselle Philippe de Bricqueville (1) veuve de Me. Guillaume Bouillon, sieur du Parc. »

L'enfant, parrain dans l'acte suivant, est peut-être le fils du précédent.

« Le samedi 18e jour de juillet 1648 fut baptisée une fille pour Guillaume Dormant nommée Philippe par noble enfant Philippe de Tourlaville et Françoise Chanceignier de Sortosville. »

« Le 9e jour du mois d'octobre 1622 fut baptisé ung filz pour Philippe Lecrosnier, bourgeois de Cherbourg, nommé Jacques par noble home Jacques de Tourlaville, sieur de Saint-Germain, et (illisible) femme de Philippe du Mouchel. »

« Le 19e jour du mois d'avril 1624 fut baptisée une fille pour honorable home Julien Sybran, sieur du V (illisible)

(1) D'argent chargé de six feuilles de chêne de sinople trois, deux et une. Les Bricqueville-Colombières portaient palé d'or et de gueulle de six pièces.

nommée Gabrielle par noble home Jacques de Tourlaville, sieur de Saint-Germain, et Mariette, femme de honorable home Thoumas Bouillon. »

« Le 21e jour de décembre 1628 fut baptisée un fils pour François Dupont nommé Jean par noble homme Jacques de Tourlaville, sieur de Saint-Germain, et Jeanne, femme de Christofle Sybran. »

« Le 1er jour de juillet 1626 fut inhumé noble homme Nicolas de Tourlaville, » (1)

« Le lundi 1er jour de juillet 1640 fut inhumé noble homme Julien de Tourlaville en l'église de Nostre-Dame de Tourlaville. »

« Le 19e jour d'avril 1653 fut baptisé Julien, fils de Pierre Truffert et de Jeanne Brisson, nommé par Jacques de Tourlaville, sieur d'Ozeville, et Marie Bouillon la marraine. » *Undatus domi.*

Avant de clore cette liste des Ravallet, je citerai les deux actes ci-après où Jacques de Lavigne, probablement oncle maternel de Marguerite et de Julien de Ravallet-Tourlaville, est mentionné.

« Le Dimanche 11e jour de novembre 1635 fut baptisé un fils pour Thomas Ingouf nommé Jacques, par noble seigneur Jacques de Lavigne, sieur de Tréauville et Marie Truffert. »

« Le lundi 17e jour de mars 1636 fut baptisé un fils pour Berthelot Truffert nommé Jacques par noble homme Jacques de Lavigne, sieur de Tréauville, et Denyse Blondel. »

(1) Dans l'église de Neufmesnil, sur le mur occidental de la nef, on lit l'épitaphe datée du 18 juillet 1626, d'une Guillemette de Tourlaville, veuve d'Arthur Desmoutiers, seigneur et patron de Neufmesnil.

L'histoire locale, ainsi que nous l'avons vu, fait peser sur plusieurs générations de la famille Ravallet de Tourlaville une série de crimes. Le souffle sinistre qui en émanait plane encore sur leur château, après deux siècles d'abandon. A Dieu ne plaise que je veuille agrandir la tache sanglante qui déshonore leur mémoire en leur attribuant les trois meurtres relatés ci-après. Je cite textuellement le registre mortuaire de Tourlaville pour l'an 1616.

« Le 4ᵉ jour de mars 1616 fut inhumé messire Jacques de Gueroult (1), sieur de Saint-Gabriel, qui avait esté tué le soir précédent près sa porte à coups de harquebuse. »

« Le dimanche 18ᵉ jour de septembre 1616, fut inhumé Benoîst Le Sauvage qui avait été tué le soir précédent près sa maison à coups de pistolet. »

« Le même jour, dimanche 18 septembre 1616, fut inhumé Jean Guilbert qui avait été tué le jour précédent près des Flottes. »

Le meurtre de ces infortunés a peut-être été commis par les corsaires calvinistes qui, vers cette époque, sillonnaient les eaux de la Manche et en désolaient les côtes.

Je ne terminerai pas cette notice sur le château de Tourlaville sans rapporter ici la charmante page que ce vieux manoir a inspirée à M. Théophile Gautier, qui vint à Cherbourg, en août 1858, pour les fêtes impériales.

« On nous avait beaucoup parlé du château de Tourlaville et de l'histoire mystérieuse qui s'y rattache. Tourlaville n'est qu'à cinq kilomètres de Cherbourg : une simple promenade avant déjeûner et qui ne dérangeait en rien nos pro-

(1) De gueulle à trois lions d'argent l'un sur l'autre passant.

jets du jour. C'eût été manquer à nos devoirs de voyageur que de ne pas faire cette petite excursion ; aussi nous voilà parti sur un char-à-bancs de louage. La route est charmante, et comme elle s'élève en pente douce, on domine bientôt Cherbourg, avec ses toits d'ardoises rejointoyées de ciment, ses bassins, ses forts et sa rade, puis on s'enfonce à droite par de jolis chemins de traverse bordés d'arbres et de haies, et l'on arrive au château de Tourlaville.

« Le premier aspect du château, ruiné juste à point pour être pittoresque, saisit comme un décor d'opéra. Un large fossé, dans lequel court une eau vive où de vieux arbres trempent le bout de leurs branches, sépare le chemin de la cour d'honneur. Le fossé est enjambé par un pont menant à une porte enveloppée d'un lierre vigoureux qui forme comme un arc-de-triomphe en feuillage. Le pont franchi on entre dans la cour que traverse, parmi les pierres, les graviers et les débris, un petit ruisseau d'eau limpide. Le manoir proprement dit, bâti en équerre avec les communs et les bâtiments d'exploitation, s'élève à la gauche. Son architecture est dans le style renaissance. Le corps de logis principal offre six fenêtres à croisillons de pierre formant deux étages et surmontées de lucarnes à piliers et à volutes échancrant un haut toît aigu, bordé sur la crête d'une acrotère interrompue par trois corps de cheminée. Une seule des tours subsiste : elle est ronde et coiffée d'un toît en éteignoir, et a une bonne silhouette seigneuriale. L'autre tour, que fait supposer la symétrie nécessaire du plan, a été abattue, comme l'indiquent des arrachements et des décombres à la place où elle devait s'élever et qu'occupe une petite chapelle bâtie sans doute en expiation du crime qui fait une légende au château de Tourlaville comme à un burg du Rhin. Les autres bâtiments à demi tapissés de plantes pariétaires n'ont rien de particulier, si ce n'est quelque

moulure de porte, quelque ornement sculpté, quelque lucarne ouvragée montrant qu'à cette belle époque, l'art ne dédaignait pas d'apposer son cachet aux constructions les plus humbles et de l'usage le plus vulgaire.

« Il faut bien vous dire la légende du lieu; — la cause célèbre; — nous le ferons en aussi peu de mots que possible, empruntés à un petit livre local. Ce château était habité autrefois par une famille de Ravallet qui avait la seigneurie de Tourlaville. Convaincus du crime d'inceste, deux enfants de cette maison, Julien de Ravallet et la belle Marguerite, sa sœur, femme de noble homme Jean Le Faulconnier, furent condamnés à mort et exécutés sur la place de Grève à Paris, le 2 décembre 1603.

« La tradition attribue aux ancêtres de ces suppliciés une série de crimes. Leur père, Jean de Ravallet, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, et Madeleine de Lavigne, leur mère, ainsi que Jean de Ravallet, abbé de Hambie, leur oncle, firent diverses fondations pieuses pour effacer ces crimes héréditaires.

« Voici le fait réduit à sa plus simple expression; mais ce souvenir suffit pour donner un intérêt dramatique et romanesque à ce manoir demi-ruiné et d'apparence si paisible, et où régnait une sorte de fatalité monstrueuse, comme celle de la tragédie grecque, et dont les murs semblaient suer le crime sur ceux qui les habitaient.

« Aujourd'hui, rien ne rappelle ce passé sinistre. Le manoir est la propriété de M. de Tocqueville : une famille de paisibles cultivateurs l'occupe, et s'arrange le mieux qu'elle peut dans cette ruine légendaire.

« La grande salle du rez-de-chaussée, où l'on voit une haute cheminée à pilastres creusés de cannelures, est devenue la cuisine; un lit, enfermé dans une sorte de boîte à la mode bretonne, rappelant assez les cadres de navire, garnit

l'un des angles. Des vases de cuivre jaune bien fourbi dont le nom local est *canes*, — un ressouvenir grec, peut-être, maintenu à travers les siècles, — sont rangés sur les planches avec des cuillers, des moules à chandelle et d'autres ustensiles aussi en cuivre ; sur les murs l'imagerie d'Épinal a collé ses grossières gravures sur bois, plaquées de couleurs violentes. Nous avons remarqué, dans ce musée campagnard, un saint Thomas, accompagné d'une complainte en trente couplets. Ces images enluminées nous plaisent. Elles ont du caractère dans leur barbarie et indiquent chez leurs incultes possesseurs un naïf sentiment d'art, contenté à peu de frais sans doute, mais respectable et touchant. Pour les chaumières, la fabrique d'Épinal remplace le mont Athos, qui peuple le monde Slavo-Grec de ses décalques bysantins.

« L'escalier conduisant aux étages supérieurs est assez bien conservé : quatre élégantes colonnes en supportent les paliers et en forment la cage. Les révolutions des degrés sont douces et bien ménagées ; dans la principale pièce figurait naguère, au-dessus de la cheminée, le portrait de la belle Marguerite de Ravallet, qu'on a enlevé depuis. Elle est représentée, dit la notice, debout, dans la cour du château de Tourlaville, et entourée d'amours aux yeux bandés, qu'elle repousse pour sourire à un seul dont les yeux sont sans bandeau et les ailes tachetées de sang. De la bouche de Marguerite part cette légende : *Vn me svffit* :

« Ça été pour nous un vif regret de ne pas voir cette peinture singulière et mystérieuse aux emblêmes énigmatiques, où le seul amour excepté est l'amour clairvoyant, l'amour aux ailes sanglantes.

« Les autres chambres sont assez délabrées; les boiseries se déjettent, les parquets baillent, les peintures chancissent et l'abandon règne en maître dans ce logis, que peut-être le

soir hantent les spectres de ces terribles Ravallet, dont l'amour même était un crime. Sur les vitres dépolies par l'âpre vent de la mer, la moisisure a plaqué ses lèpres jaunes. Contre ces carreaux étamés d'efflorescences, que de fois, regardant dans sa rêverie l'Océan lointain, la belle Marguerite appuya cette tête charmante qui devait tomber en grève sous la hache du boureau!

« Chaque pièce a son inscription amoureuse et lugubre, que l'on déchiffre encore sous la fumée du temps. Ici : « *Ce qui me donne la vie me cause la mort.* » Là : *Sa froideur me glace les veines et son ardeur brûle mon cœur.* » Plus loin : « *Même en fuyant l'on est pris.* » Autre part la pensée se formule en vers enlacés à des arabesques d'or :

« *Plusieurs sont atteints de ce feu,*
Mais ne s'en guérit que fort peu. »

« Devise digne des jarretières de Temblèque et des mirlitons de Saint-Cloud.

« A quelques endroits l'inscription explique et commente une allégorie au sujet bizarre, aux couleurs assombries. Au-dessus d'une peinture noirâtre, on lit : « *Les deux n'en font qu'un*; » au-dessus d'un autre : « *Ainsy puisse-je mourir !*

« Faut-il dans ces devises, lieux communs de la galanterie du XVI[e] siècle, *concetti* à la Pétrarque, fort de mode encore en province, voir des allusions à une passion coupable et contre nature? Les *loyalles et pudicques amours du sieur Scalion de Virbluneau*, sont illustrées à chaque page d'emblêmes et de légendes de ce genre : Cœurs percés, pluie de sang, larmes de deuil, holocaustes, lacs d'amour, flammes renversées, complications de chaînes, poignards en croix, têtes de mort couronnées de roses et autres sots rébus de l'hiéroglyphique amoureuse de l'époque. Malgré tous ces attributs

sinistres, Scalion n'était pourtant qu'un fort honnête imbécile.

« La chambre à coucher est décorée d'une façon originale; des imitations peintes de faïence bleue et blanche recouvrent les murailles et le plafond arrondi en dôme qui continue la forme octogone de la salle. Sur la corniche se dressent des vases, des potiches à dessins d'azur; les panneaux représentent des paysages en camaïeu. Dans un pan coupé se creuse l'alcôve. A cause de leur ton clair, les peintures se sont mieux conservées là que partout ailleurs, et il faudrait peu de chose pour rendre à cette élégante ornementation sa fraîcheur première (1). »

NOTABLES

QUI HABITAIENT LA COMMUNE DE TOURLAVILLE

AU TEMPS DES RAVALLET ET DES FRANQUETOT.

REGISTRE des enterrements, baptêmes, etc., faitz en l'église de Tourlaville par Messire Julien Sybran, prêtre curé du dit lieu et par messire Guillaume Truffert, prêtre son vicaire en l'année 1615 *et parachevé par Guion Challes prêtre vicaire.*

Le 29e jour d'avril 1615, fut inhumée damoiselle Marye de

(1) *Moniteur Universel*, journal officiel de l'Empire Français, du 15 septembre 1858.

Gueroult, veuve de feu Mᵉ Jean Cabart, sieur de La Chesnée.

Le 27ᵉ jour de mai 1617, fut inhumé, dans la chapelle Notre Dame de grace, religieuse personne Arnouf Bertout, hermite, résidant au dit lieu.

Le 9ᵉ jour de fevrier 1619, fut baptisé un filz pour Thomas Maistrel, nommé Jacques par noble homme Jacques du Mouchel sieur de Martinvast, Elloy Potier et Marie feme de Guillaume Le Monnyer.

Le 7ᵉ jour de novembre 1621 fut baptisé un fils pour noble home Jean Dancel, nommé Gilles par noble home Gilles Adam, sieur de la Haulle et damoiselle Jeanne Cabart.

Le 23ᵉ jour de janvier 1622, fut inhumé Jacques Bouillon, capitaine du dit lieu.

Le 7ᵉ jour du mois de janvier 1623, fut baptisée une fille pour noble home Jean Dancel, sieur de Bruneval, nommée Angélique par damoiselle Guillemette Le Pelay veuve de defunt Gratien Dancel, sieur des Flottes, et noble home Pierre Potier, sieur de Courcy.

Le 19ᵉ jour de mars 1623, fut baptisée une fille pour Collas Fremin, nommée Magdelenne par damoiselle Philippine de Bricqueville, veuve de maître Guillaume Bouillon, et messire Philippe Truffert, prêtre.

Le 6ᵉ jour de juillet 1623, fut baptisée une fille pour honorable home Vincent Cabart, nommée Marguerite par messire Jacques Cabart, curé de Vraville et damoiselle Catherine, femme de noble home Jean Dancel, sieur de Bruneval.

Le 9ᵉ jour du mois d'octobre 1623, fut baptisé un fils pour honorable home Guillaume Bouillon, sieur de la Place, nommé Sanson par honorable home Sanson Le Peley, sieur du Gravier, et damoiselle Philippe de Bricqueville, veuve de honorable home Guillaume Bouillon, sieur du Parc.

Le 14ᵉ jour d'août, 1624 fut baptisée une fille pour honorable home Thomas Bouillon, nommée Marye par Marie Folliot, feme de honorable home Guillaume Le Roux et Pierre Potier, escuier.

Le 17ᵉ jour de novembre 1624, fut baptisée une fille pour Mathurin Garson, nommée Reine, par damoiselle Adrienne de Brucan et messire Jacques Sybran, prêtre.

Le 23ᵉ jour d'octobre 1627 fut inhumé messire Jacques Sybran, prêtre, prieur.

Le 18ᵉ jour de febvrier 1629, fut inhumée damoiselle Catherine Potier, en son vivant épouse de noble home Jean Dancel, sieur de Bruneval.

Le 7ᵉ jour de mars 1629 fut inhumé messire Guillaume Bouillon, sieur de La Place.

Le 8 mars 1630 un acte de baptême mentionne comme parrain un individu qui se qualifie de Verdier de Cherbourg.

REGISTRE de l'église de Tourlàville — tenu par messire Julien Sybran, curé du dit lieu et messire Jacques Michel, son vicaire en l'année 1631.

Le 11ᵉ jour de septembre 1631 fut baptisé ung filz pour Robert Henry, nommé Michel par messire Guillaume Le Roux, et damoiselle Philippe de Bricqueville.

Le 21ᵉ jour d'octobre 1632 fut inhumé messire Jacques Michel, prêtre, vicaire de notre paroisse.

REGISTRE de l'année 1636 *et suivantes, tenu par messire Sybran curé et messire Fleury Truffert, son vicaire.*

Le samedi 3ᵉ jour de may 1637 fut baptisé un fils pour messire Jean Dancel, sieur de Bruneval, nommé Pierre par noble homme Pierre Foubert de Martinvast, et Anglique Dancel.

Le lundi 13ᵉ jour de fevrier 1638 fut inhumé frère Chris-

tophe Noël, en la chapelle de son hermitage, par moi messire Fleury Truffert, prêtre, vicaire de Tourlaville.

Le 10e jour de novembre 1638, fut baptisée une fille pour noble home Jean Dancel, nommée Jeanne, par noble damoiselle Jeanne Pinabel, femme et épouse de monsieur de Beuseville de Martinvast, et messire de la Champaigne-Belleville, parrain.

Le 10e jour de novembre 1638, fut baptisé un fils pour David Trenel, nommé Gilles par messire Bertrand, marquis de Gonneville, et Catherine Trenel sa tante.

Le vendredi 15e jour d'avril 1639, fut inhumé discrepte personne messire Julien Sybran, prêtre, curé de l'église de N. D. de Tourlaville sy devant.

Acte de baptême de juin 1642 dans lequel figure comme parrain Guillaume Basan, escuyer, sieur de Querqueville et vicomte de Valognes, avec damoiselle Marie Bouillon, femme de Thomas Truffert, sieur de La Valette.

Acte d'août 1642 où figure la femme de Jean Luce, lieutenant de Tourlaville.

Le jeudi 11e jour de décembre 1642, fut baptisée une fille pour Adrien Fenard, nommée Marie par Jeanne Gerard et Louis Cabart sieur de Denneville.

Le présent registre, contenant quarante-deux feuillets dont deux en blanc que nous avons barrés et croisés a été par nous paraphé au désir de l'art. 21 *de la déclaration du roy du* 9 *avril* 1636, *suivant notre procès-verbal de ce jour premier juin* 1646. — Signé *H. de Mesnildot et Farcy.*

Le samedi 13 mars 1649, mourut messire Jean Sybran, curé de Tourlaville.

Le jeudi 23e du mois de septembre 1649, furent mariés Gilles Blondel, escuyer, sieur de La Chesnée de Digosville, avec Marie Bouillon, veuve de défunct messire Thomas

Truffert, sieur de La Valette, fait en présence de messire Jean Blondel, escuier, sieur de Verboist, et le sieur curé de . . . . et le sieur de Beaurepère, cousin, et le sieur du Quatel, son frère, aussy escuyer.

En 1650 Jacques Savoy était curé de Tourlaville. Cet ecclésiastique possédait une très belle écriture et mettait un grand soin dans la rédaction des actes. A partir de 1651 les dits actes mentionnent le nom des mères des enfants.

Le Lundi 6e jour de juin 1650, fut baptisée une fille pour me Jean Lemoigne, sieur du Manoir, nommée Marie par Françoise Quesvatre, femme de Monsieur de Saumarest, et noble home Guill. Blondel, sieur de La Chesnée.

Le dimanche dernier juillet 1650, honnête homme Thomas Bouillon, fils de Guillaume et de damoiselle Marie Lepelé, ses père et mère, et damoiselle François Suhard, fille de feu Nicolas Suhard, escuier, sieur d'Orbigni, et de damoiselle Françoise d'Argence, ses père et mère, tous deux demeurant en cette paroisse de Tourlaville, ont esté mariez par le sieur curé de Saint-Martin Daudouville, par nostre permission en la présence de Louis André, escuyer, sieur de Landrurie, Thomas Vincent, Hervé Dursus, et plusieurs autres, recours aux registres de la dicte paroisse de Saint-Martin-d'Audouville.

Le jeudi 19e jour de Janvier 1651, fut baptisé un fils pour Pierre Bertaut et Marie Jennet, nommé Pierre par Pierre du Parc, escuyer, sieur de Barville, Jeanne Luce, femme de Monsieur Philippe Sibran, marraine.

Le 27 janvier 1652 fut baptisé Louis, fils de François de Montfiquet, escuyer, sieur de Saint-Simon, et de damoiselle Jeanne Foubert, nomé par Hervieu Le Berceur, escuyer, et damoiselle Jeanne Jullien, la marraine.

Le 5e jour de juillet 1652, fut inhumé damoiselle Jeanne Foubert dans la chapelle du Saint-Rosaire.

Le 21 aoust 1652, fut inhumé Anthoine de Caqueray, sieur des Friches, entrepreneur de la Verrerie de ce lieu.

Le 18e jour de mars 1657, fut baptisé Julian, fils de Thomas Bouillon et de damoiselle Françoise Subard nommé par noble home messire Julian de Vanborel, escuyer, seigneur et patron de Digoville, et damoiselle Jeanne Dancel.

Le 21 mars 1658 fut baptisé Jacques, fils de Simon Dupont et de damoiselle Marie Bernier, nommé par Jacques de Caqueray, escuyer, sieur de Montbrun, et damoiselle Jeanne Dancel, marraine.

Le 28e jour de septembre 1658 fut baptisé Pierre, filz de Adrien Fenard et de François Courtin, nommé par M. Pierre Martinet, escuyer, sieur de la Bonnevie, et damoiselle Marguerite de Brucan, marraine.

On voit figurer au registre des mariages de 1659 un Guillaume Luce, sieur de Grandcamp (1).

(1) C'est près de cette terre que se trouve le périmètre d'un camp romain, qu'un récent abbattis de bois rend très visible. Ce camp, situé au lieu de la *Fosse du Catel*, dans le bois de la Glacerie, appartenant au général du Moncel, présente environ 28 hectares de superficie, d'après le plan cadastral de Tourlaville. A l'est on remarque les reste d'un rempart qui a encore en moyenne 7 mètres au-dessus du sol et 3 mètres d'épaisseur. C'est au pied de ce rempart que se trouve la *Fosse du Catel*, vaste fossé d'une largeur moyenne de 12 mètres, qui s'étend du sud du camp vers la mer. Ce rempart et ce fossé ont été coupé en plusieurs endroits pour les accessions nécessaires à l'exploitation. Ce côté du périmètre est le seul qui semble avoir été, à une époque reculée, fortifié par la main de l'homme; les trois autres côtés présentent des défenses naturelles que les Romains recherchaient toujours dans leurs campements. Du point le plus élévé (où devait se trouver le *vexillum* du prétoire), la vue embrasse au nord les coupures rapides de terrain qui descendent vers le hameau Luce et la mer; à l'ouest, le sol rocheux et tourmenté qui s'incline vers la Glacerie, le moulin Ingouf et la route impériale n° 13; au sud les Traînes, la Bois-

Le 6 juin 1660 Richard Lucas, escuier, sieur de Néhou, prêtre, et damoiselle Marguerite de Bongard sont parrain et marraine.

En fevrier 1661, Jacques Cabart, escuyer, sieur de Vrasville est parrain.

Le même mois 1661 François Dancel, escuyer, sieur de Saint-Jean à Tourlaville, épouse, à Virandeville, damoiselle Anne Foubert.

Le 14 mai 1661 décès de Jacques de Bernières, escuier, sieur de la Cherisière.

Le 11 juillet 1661, Jean Cabart, escuyer, sieur de Beauprey, est témoin.

En février 1662, Guillanme de Hanot, escuyer, sieur de la Valette, est témoin.

Le 8 avril 1663 décès de Jean Dancel, escuier, sieur de Bruneval.

Le 3 juillet 1669 naissance d'une fille pour Marin de Franconville, Nicolas de Bongard, escuyer et Catherine de Bongard parrain et marraine.

REGISTRE coté et paraphé par Jacques du Moustier, escuier seigneur et patron de Sainte-Marie Daudouville, conseiller du roy lieutenant général civil et criminel au baillage du Costentin pour le Vicomte de Valognes, le 16[e] *jour de janvier* 1670.

Le 24 février 1670 damoiselle Jeanne du Presle veufve de feu m[e] Vincent Cabart escuier sieur Beaupré a esté

saye et le cours sineux du ruisseau le Culpereux qui coule vers la mer; à l'est, la ferme du Grandcamp, et, dans l'éloignement, celles de Barville, de Brucan, et les grands bois du Theil. Non loin de ce camp, dans un champ nommé les *Buissonnets*, porté au cadastre sous le n° 1205 et appartenant à la famille Canu, on a découvert, il y a cinq ans, à une assez grande profondeur, des cendres et des débris romains.

inhumée dans la chapelle du Rosaire de cette église aagée de 70 ans ou viron, par moy Jacques Savoy curé, présents maist Jacques Cabart, escuier, sieur des Essarts et maist Jean Cabart, escuyer, sieur de Beauprey, son fils et quantité des parr. entre lesquels Maes Gratien Luce et Denys Bertrand pbres.

Le 9 août 1670, messire Jacques Savoy prestre et curé de cette parr. aagé de 76 ans a esté inhumé au haut du chœur de cette église par vénérable et discrepte personne messire Jean Doguet, prestre, curé du Theil, bachelier en théologie soubs signé, présents messire Nicolas Luce vicaire, messire Denys Bertrand, prestre et plusieurs autres.

Le 9 janvier 1670 Jacques de Lemperière escuier sieur de Courseville, est parrain.

REGISTRE coté par Jean Leceilliere, escuier sieur de Luqueville conseiller du roy lieutenant civil à Valognes le 12 *fev.* 1671.

Le 28 mars 1671 Jean Cauvin, bourg. de Cherbourg, âgé de 70 ans ou viron a esté inhumé en la chapelle de l'hermitage qui est au pied de la montagne du Roule par moy Nicolas Luce vicaire soussigné. présents messire Nicollas Vigot, Denys Bertrand pbres et plusieurs autres.

Le 4 septembre 1671 Christophe de Belleville, escuier sieur des Prays-de-Brix, est témoin.

REGISTRE paraphé par Pierre Bazan, escuier sieur de Querqueville, le 14 *mars* 1672.

Le 7 avril 1672 décès de la fille de M. Claude Pinel Co[is] en la glacerye royalle.

Le 29 août 1672 Angélique, fille de Laurent de Mathieu, escuier sieur de Rauchot et de Catherine de Bongard a esté inhumée dans la chapelle du Rosaire âgée de 2 ans 3 mois.

Messire Robert Jouenne, prestre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, est curé de Tourlaville 1674.

REGISTRE des baptesmes, mariages et sepultures de la paroisse de N. D. de Tourlaville pour 1674, remis à Estienne Bissel, curé du dit lieu, par Jacques Le Febure sieur des Noëttes (1), conseiller du roy juge ordinaire et vicomte de Cherbourg et de Tollevast.

Le 1er jour d'avril 1674 Guillaume, fils de Richard du Chesne et de Louyse Ouïstre travaillant à la Glacerie royalle de Tourlaville né du dernier jour de mars a esté baptizé et nommé par Guillaume de Sainte-Marie-Église, escuyer, seigneur du lieu et damoiselle Marie Anne du Prey femme du sieur de Bonval, escuyer. Signé de Sainte-Marye et Marie Anne du Prey.

Le 17 avril 1674 Claude fils Gratian Droüet et de Louyse de La Haye né du premier de ce mois a esté baptisé et nommé par me Claude Pinel, sieur du lieu, et damoiselle Catherine de Bongard femme du sieur de Vanchot. Signé Pinel et C. de Bongard (1).

Le 18 septembre 1674 figure comme parrain me Jacques de la Fontaine, sieur de l'Epiney, bourgeois et baillif de la haute justice de Cherbourg.

Le 4 octobre 1674 Julian fils de Guillaume Truffert et de Marguerite Le Brun né d'hier a esté baptizé le parrain noble homme Julian Rosette, escuyer sieur des Landelles, la marraine damoiselle Anne Foubert femme du sieur de Saint-Jean escuyer.

Le jeudy 11e jour d'octobre 1674 Catherine Renée fille

(1) Ce magistrat serait-il un des ancêtres du comte de l'empire Lefevre-Desnouettes, général de division, commandant de la Légion d'Honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion, qui a servi avec tant de distinction dans les guerres du premier Empire.

(1) Il est probable que ce baptême, ainsi que le précédent, ont été célébrés en le chapelle de la Glacerie de Tourlaville.

de m[e] Philippe Caule, sieur des Ventes, et de Gabrielle Luce nasquit et fut baptizée, le parrain Philippe Poclin, maistre de la Glacerye royalle de ce lieu, la marraine damoiselle Renée Simon, femme du sieur de Néhou, escuyer. Signé Renée Simon et Philippe Pocquelin.

Le 26 décembre 1674 Marie fille de Jean Gallyë décédée d'hier a esté inhumée dans le cimetière présence de messire Jean Potier prestre et un pauvre garson dit Mistin. Signé Pottier.

Le samedi 26[e] jour de janvier 1675 Richard Anne, fils, en légitime mariage de Robert de Sainte-Marie-Église, escuyer et de damoiselle Marie de la Marre, a été baptisé et nommé par Richard Lucas, escuyer sieur de Néhou, assisté de damoiselle Anne Le Duc, lesquels ont signé de ce requis. Signé Lucas, Anne Le Duc et R. Jouenne.

Le dimanche 27 avril 1675, Catherine Juliane, fille de François Dancel, escuyer, sieur de Saint-Jean, et de damoiselle Anne Foubert, née d'hier en légitime mariage a esté baptizée; la marraine noble dame Guillemette Simon, femme du sieur de Barville, assitée de Julian du Praël, escuyer, sieur de Maubré. Signé Guillemette Simon et Julian du Prael.

Le 26 décembre 1675, Richard Lucas, escuyer, sieur de Nehou, décédé d'hier, a esté inhumé dans la chapelle du Saint-Rosaire, présence de Guillaume Lucas, escuyer, sieur de Bonval. Signé Bonval.

Le 2[e] jour de febvrier 1676 Marie Catherine, fille de Simon et de Thomasse Truffert, nasquit et fut baptizée, la marraine noble dame Catherine Questil, assistée de noble homme Pierre du Parc, escuyer, sieur de Barville. Signé C. Questil et Duparc.

Du mardy 10 mars 1676, Guillaume, fils de Claude Pinel, sieur du lieu, et de damoiselle Henriette Le Febure, né

d'hier, a esté baptizé, le parrain Guillaume de Sainte-Marie-Église, escuyer, sieur du lieu, assisté de damoiselle Marie de La Marre, femme du sieur du Manoir, escuyer. Signé de Sainte-Marie, Marie de La Mare et R Jouenne.

Le samedi 4 avril 1676, Claude Guillaume, fils de Pierre Adam et de Jeanne, né d'hier en légitime mariage, a esté baptizé; le parrain Claude Pinel *escuyer sieur du lieu* (1) assisté de damoiselle Anne Le Duc, femme du sieur de Sainte-Marie, escuyer. Signé Pinel et Anne Le Duc.

Le mercredi 27 may 1676, Robert Claude, fils de m^e^ Pierre Jumel et d'Antoinette Saindelis, né d'hier, a esté baptisé; le parrain Robert de Sainte-Marie-Église, escuyer, sieur du Manoir, assisté de damoiselle Henriette Lefebure, femme du sieur Pinel. Signé H. Lefebure et R. de Sainte-Marie-Église.

Le 10e jour d'aoust 1676, fut baptisé Claude Hervé, fils en légitime mariage de noble personne Guillaume Lucas, escuyer, sieur de Bonval, et de damoiselle Anne Marie du Prey, nommé par dame Marie de la Luzerne, dame de Fontenay, assitée de Claude du Noyer, escuyer, conseiller secrétaire du roy, lesquels ont signé au présent de ce requis. Signé Marie de la Luzerne de Fontenay, Dunoyer, R. Jouenne.

Le mardi 21 octobre 1676 Louyse Anne, fille de Gratian Drouet et de Louise de La Haye, née d'hier, en légitime mariage, a esté baptisé; le parrain noble homme Guillaume de Sainte-Marie-Église, escuyer, sieur du lieu, la marraine damoiselle Anne Le Duc son espouse. Signé G. de Sainte-Marie et Anne Leduc.

Le dimanche 28 fevrier 1677, Louis Lucas, escuyer sieur de Saint-Luc, et damoiselle Françoise des Rosiers, ont con-

(1) Ces mots ont été biffés par le signataire Pinel.

tracté mariage en face de notre mère Sainte-Église, toutes choses de droit gardées, en présence de Guillaume Lucas, sieur de Bonval, de Laurent de Mathieu, escuyer, sieur de Vauchot, et de Jean Hervé, escuyer, sieur de Senecé, capitaine au régiment de Normandie, lesquels ont signé à ce requis, Louys Lucas, Françoise des Rosiers, de Bonval, de Vauchaux, Senessey, R. Jouenne.

Le 3ᵉ jour de juin 1677 Anne fille légitime de Louis Roger et d'Isabeau Lemarcand, a esté baptisée et nommée par damoiselle Anne Le Duc assistée de Guillaume de Sainte-Marie-Église, escuyer sieur du lieu, son époux, lesquels ont signé au présent acte de ce requis. Anne Leduc, G. de Sainte-Marie-Église et R. Jouenne.

Le 1ᵉʳ août 1677 Guillaume fils de Pierre Jumel et d'Antoinette Saintdelis né de ce jour a été baptisé et nommé par Guillaume de Sainte-Marie-Église, escuyer sieur du lieu, assisté de damoiselle Marie-Anne du Prey dame de Bonval, lesquels ont signé de ce requis, G. de Sainte-Marie-Église, Marie Anne du Prey et R. Jouenne.

Le 21 novembre 1677 Guillaume, fils de Thomas Bazan, et de Catherine Gringore, né d'hier, a esté baptisé et nommé par damoiselle Anne Le Duc de Sainte-Marie-Église, assistée de Guillaume Lucas, escuyer, sieur de Bonval. Signé Anne Le Duc, de Bonval et R. Jouenne.

Le 6 mars 1678 François, fils de Michel Nicolle, et de Scolastique Luce, né d'aujourd'hui et baptisé a esté nommé par Jean Dancel, escuyer, sieur du dit lieu, advocat au Parlement de Paris, conseiller et procureur du roy en la Mareschaussée de Poictou, assisté de damoiselle Anne Foubert, dame de Saint-Jean, lesquels ont signé. Anne Foubert, Dancel, R. Jouenne.

Le 24 avril 1678 Claude Robert, né en légitime mariage de Robert de Sainte-Marie-Église, escuyer, sieur du Ma-

noir, et de damoiselle Marie de La Mare, a esté baptisé et nommé par honorable personne m^e Claude Pinel assisté de damoiselle Catherine de Bongard, lesquels ont signé de ce requis. Signé C. de Bongard, Pinel et R. Jouenne.

Le 21 juin 1678 un Jean-François Luce, bourgeois de Cherbourg, capitaine de Tourlaville, figure comme témoin dans un acte de mariage.

Le 28 novembre 1678 a esté baptisée une fille sortie du mariage de Pierre Adam et de Jeanne Charpentier nommée Catherine par damoiselle Catherine Charron et Robert de Sainte-Marie-Église, escuyer parrain et marraine. Signé Catherine Charron et R. de Sainte-Marie-Église.

Le Registre de 1679 *est coté par Pierre Bazan, escuyer seigneur et patron de Montaigu et de Querqueville, conseiller du roy lieutenant général antien (sic) civil à Valognes.*

Le 10 mai 1679 un abbé Gracien Luce était chapelain de la Glacerie.

En juillet 1679 Alexandre de Sainte-Marie-Église est parrain de Marie Thérèse de Sainte-Marie-Église, fille de Robert, escuyer, et de Marie de Lamarre.

Le 20 septembre 1679 Guillaume Le Seillière, sieur de Grismesnil, conseiller du roy, vicomte de Cherbourg, est parrain.

En novembre même année Guillaume de Sainte-Marie-Église, escuyer, directeur de la Glacerie royale, est parrain.

En avril 1680 Claude Pinel, fils de Claude Pinel, directeur de la Glacerie, assisté de damoiselle Marie de Lamarre, est parrain.

Le 13 mai 1680 Marie Thérèse, fille légitime de m^e Guillaume Lucas, escuyer, directeur de la Glacerie, et

damoiselle Marie-Anne Du Prey, a esté baptisée et nommée par damoiselle Marie Thérèse Fouquet, Bon Thomas Castel, escuyer, marquis de Saint-Pierre, compère. Signé Marie Thérèse Fouquet, B. J. Castel Saint-Pierre et R. Jouenne.

Du 11 novembre 1680 Hervey Julian fils né en légitime mariage de Claude Pinel et de damoiselle Henriette Lefebure a été baptisé et nommé par noble et puissant seigneur messire Hervé Le Berceur, escuyer, marquis de Fontenay et damoiselle Anne Marie Poullain, commère. Signé Marie Anne Poulain, Fontenay et R. Jouenne.

Le 12 septembre 1681 Guillaume Lucas, escuyer, sieur de Bonval, directeur de la Glacerie est parrain.

Le 28 septembre 1681 Charles Odos de Boniot, escuyer, sieur de Sainte-Marie, commissaire d'artillerie est parrain.

Le 10e jour de novembre 1681, Robert, fils de Guillaume Lucas, sieur de Bonval, a esté baptisé et nommé par messire Robert du Feix, chevalier, seigneur et marquis de la Haye-du-Puits, à la chapelle de la Glacerie, ne pouvant le porter à l'église à cause du péril imminent. La marraine Marie du Mesnildot, dame d'Octeville. Signé Robert du Fay de la Haye du puis. — Marie du Mesnildot et R. Jouenne.

Le 31 décembre 1681, Guillaume de Saint-Marie-Église, escuyer, demeurant à la Glacerie royalle de Tourlaville, est décédé cette nuict, a esté inhumé le 1er Janvier 1682, dans la grande chapelle, en présence de Guillaume Lucas, escuyer, sieur de Bonval, et de messires Gracien Luce et Charles Burnouf prêstres, chapelains de la dite Glacerie. Signé Mangon, vic.

Le 8 mai 1683, Robert de Sainte-Marie-Église, sieur du Manoir, a esté inhumé dans la grande chapelle en présence de messire Nicolas Vigot et messire Jean Potier. Signé Robert Jouenne.

Le 26 septembre 1688 a esté baptisée Françoise Michelle,

fille de Jacques Lecorps, et de Marie Dinan, nommée par damoiselle Françoise de la Fontaine, assistée de Maistre Michel Cossin, escuyer, sieur de Magneville, bourgeois avocat au parlement de Paris. Signé F. de la Fontaine, Cossin et R. Jouenne.

Le 21 feuburier 1689 a esté baptisé Charles d'Aboville, fils de Nicolas d'Aboville, escuyer, sieur de la Porte, et de damoiselle Anne Gueret, nommé par Charles de Mesnileury, escuyer seigneur et patron de Gonneville, et noble dame Anne Beaudrap. Signé C. du Mesnileury et Beaudrap.

Le 5 novembre 1690 a esté inhumé messyre Robert Jouenne curé du dit lieu dans le cœur (sic) de l'église. Signé Surcouf vicaire.

Le 25 avril 1695, acte de baptême dans lequel Guillaume Lucas, escuyer, sieur de Bonval, directeur général de la Glacerie royalle de Tourlaville, est parrain.

Sentence du 27 novembre 1705 du baillage de Valognes en faveur de Germain Faullain, curé de Tourlaville, contre Robert de Franquetot, son seigneur. *(L'abbé Piton-Desprez, Etrennes coutancaises 1857 p. 164.)*

· J'en étais là, dans la correction [de l'épreuve de ces *Olim*, lorsque je reçus d'un de mes amis la lettre suivante.

Tourlaville, 20 septembre 1859.

.... J'ai lu avec un vif intérêt vos recherches sur notre vieux manoir, et les textes que vous y avez joints. Cela me permet de rattacher à des dates précises des faits que ma mémoire a conservés depuis mon enfance.

1° *Jacques de Guéroult, sieur de Saint-Gabriel. — Acte mortuaire du 4 mars* 1616, page 69. Si Ravallet de Tourlaville

ne fut pas, personnellement, l'auteur du meurtre en question il eut du moins bien certainement le malheur d'en profiter. Jacques de Guéroult n'avait pas d'enfants; ses héritiers, terrifiés par sa mort, n'osèrent réclamer et ses biens passèrent aux mains du dit Ravallet. Voici du reste, sur les circonstances de ce meurtre, les détails que j'ai recueillis de la bouche de mon père. Ce que je vais dire est une tradition de notre famille, car les Cabart étaient alliés au sieur de Saint-Gabriel. Jacques de Guéroult était un vieillard aimé et estimé de tout le monde. Il vivait seul dans son manoir de Saint-Gabriel, s'occupant de la culture de ses terres et surtout de l'élève des poulains. Un soir d'hiver (3 mars 1616), pendant la veillée, une voix inconnue vint crier du dehors : *Tous les poulains sont à la lande!* Le vieillard envoie immédiatement valets et servantes à la recherche des poulains et reste seul à la maison. Quand les domestiques rentrèrent ils trouvèrent leur maître assassiné à sa porte. Les précédents criminels du seigneur de Toulaville lui firent imputer, à tort ou à raison, ce lâche forfait à la suite duquel il devint possesseur du domaine de Jacques de Guéroult.

2° *La terre de la Fieffe* (sur la montagne du Roule) fut le théâtre d'un fait analogue. Les propriétaires de cette ferme étaient deux jeunes hommes, deux frères, qui eurent le malheur, par une cause demeurée inconnue, d'encourir la haine d'un Ravallet. L'un de ces jeunes gens fut tué, en plein jour, de la main du seigneur de Tourlaville, dans une auberge de Cherbourg; l'autre, saisi dans sa maison de la Fieffe, fut attaché à la queue d'un cheval et traîné tout sanglant de la Fieffe au château de Tourlaville où il mourut en arrivant. Jean de Ravallet, il est triste de le dire encore, acquit sans difficulté l'héritage des deux frères.

3° *Jean Cabart, sieur de Beauprey, cité comme témoin dans l'acte du 24 février* 1670, page 81. Un neveu et héritier de ces Ravallet, légiste exercé, procédait dans ses empiétements d'une manière plus douce et plus adroite. La terre des Essarts, dont Jean Cabart de Beauprey était propriétaire, avait, en 1705, une avenue de chênes magnifiques. Ces arbres faisaient les délices de leur maître et excitaient la convoitise du seigneur de Tourlaville son voisin. Ce dernier employa d'abord diverses subtilités polies pour se les faire céder, mais le sieur de Beauprey répondait toujours que ces arbres étaient l'ornement de sa propriété

et qu'il y tenait autant qu'à la terre elle-même. Ne pouvant arriver à son but par la persuasion, messire Robert finit par employer un moyen que la législation de l'époque permettait malheureusement. Un jour d'été il se place sur le chemin que devait parcourir le grand valet du sieur de Beauprey occupé des travaux de la moisson. « Si tu veux, lui dit-il, estre langager et faitard avec » ton maistre tu te trouveras faict plus que bien. Ains au retour » ne sois reserrant aux gerbes de froument pour s'espandre ça et » là au chemin. Ton maistre est chaud et prompt a colère et ne » veut du tout estre reprins, il sera bigearre en ses façons de » faire ce que viendras incontinent me confesser. » Le valet suivit les instructions du seigneur et tout se passa comme celui-ci l'avait prévu. Le maître jure, s'emporte et châtie l'insolent par un coup de fourche. Ce dernier quitte aussitôt la grange des Essarts et va déposer sa plainte aux mains du seigneur justicier de la paroisse. Procès-verbal est dressé et poursuites sont dirigées contre Jean Cabart de Beauprey, à raison de voies de fait contre son serviteur. Cela terminé, le seigneur de Tourlaville fit offrir secrètement de suspendre toute poursuite moyennant la cession, à bon compte, des fameux chênes origine de tout le mal; mais le sieur de Beauprey était trop entier pour transiger ainsi. « Tout ou rien » fut sa réponse. Le malheureux, exproprié de tous ses biens par un long procès, vit le domaine de ses ancêtres passer aux mains du seigneur de Tourlaville. Nul ne sut où se retira ce Jean Cabart. Le vieillard, de qui mon père tenait ces détails, se nommait Gratien Georgette; il rencontra, sur le chemin de Valognes, l'infortuné sieur de Beauprey et ses deux jeunes filles. Le père échangea avec lui quelques paroles et le quitta en lui disant : « Mon poure Georgette nous nous en allons au débaux. »

Je ne sais si j'orthographie convenablement ce mot qui, dans la langue de nos campagnes, exprime l'acte d'un homme dont la tête est perdue de désespoir et qui va où le hasard le conduit. Le mot paraît vieillir; je ne l'entends presque plus. Son dérivé *débauché* ou *débauchié* est au contraire très usité, mais l'idée qui s'y attache est bien affaiblie. A chaque instant vous entendez nos paysans vous dire, quand les choses ne marchent pas à leur gré : *J'en siie tout débauchié* !

Recevez, etc.

Ch. Cabart Danneville.

Je vais clore ici mes investigations touchant le vieux manoir de Tourlaville, car il ne faut pas oublier trop longtemps les préceptes classiques de notre enfance et Horace qui nous dit en souriant et le doigt levé : *Ne quid nimis !* Rien de trop.

Teurthéville-Hague, 23 septembre 1859.



NOTICE

SUR

LA GALERIE COUVERTE A LOGAN

DE BETTEVILLE-EN-SAIRE,

Par M. BERTRAND LACHÈNÉE (1),

Associé-titulaire.

Une de nos galeries celtiques les plus belles et les mieux conservées se rencontre à 8 kilomètres E. de Cherbourg, à 500 mètres au N. de la route de cette ville à Saint-Pierre-Église. Elle est placée, non sur Digosville, comme on l'a à tort avancé, mais à 1 kilomètre de la limite de cette commune, dans celle de Bretteville, près d'un carrefour, sur la hauteur au S. du village de la Forge, dans un champ nommé le *Clos-des-Pierres*, appartenant aujourd'hui au sieur Jean Liot, cultivateur demeurant dans le voisinage, au hameau Liot.

(1) Cet article résulte de notes que j'ai prises en 1846 et 1850, et que j'ai complétées, le 15 octobre 1858, avec le concours de MM. Besnou et Poindextre.

Ce qui donne une grande importance à cette galerie et la rend éminemment digne de fixer l'attention de l'archéologue, c'est la présence d'un *logan*, qui y fait suite du côté du Nord. La pierre probatoire est longue de 2^m 20, large de 2^m et épaisse de 0^m 60; au-dessus est une rainure de 2^m 40, profonde de 0^m 07, qui s'étend dans le sens de la longueur, en descendant sur le côté, et dans laquelle on remarque douze trous régulièrement creusés et espacés. Malheureusement ce *rouler* n'est plus mobile : il a été déplacé de façon qu'au lieu d'un support unique il a maintenant deux pierres pour soutiens: l'une est longue de 2^m 60, large de 0^m 75 et haute de 1^m 05; l'autre offre une longueur de 0^m 65, une largeur de 1^m et une hauteur de 1^m 15.

Plus loin, à 2^m 60 du *logan*, et toujours sur la même ligne, est une pierre large de 0^m 50, longue et haute d'un mètre. Elle forme l'une des extrémités du monument, qui, à partir de là jusqu'à l'autre bout, présente une longueur de 20 mètres, dans la direction du N.-O. au S.-E.

La rangée Est de la galerie a huit jambages encore en place, un tombé à l'intérieur vers le milieu, et un autre à l'extrémité S.-E., éloigné de la rangée de 0^m 66. Vers cette extrémité S.-E., il y a en outre six jambages complètement renversés.

La rangée Ouest offre onze jambages tous bien en place, à l'exception d'un seul, qui soutient néanmoins encore une des pierres du toit. En dehors de cette rangée sont renversés cinq autres jambages.

Quant aux pierres du toit, elles ont 2^m de longueur moyenne, une largeur de 1^m à 1^m 25 et une épaisseur de 0^m30 à 0^m40. Trois de ces pierres sont encore bien en place, une ne porte plus que sur un jambage et est renversée en dehors de la rangée E., une autre est tombée dans l'intérieur, et deux gisent à l'extrémité S.-E.

La largeur du couloir varie de 1^m à 0^m 60; les jambages n'ont pas plus d'un mètre de hauteur.

Deux pierres de fortes dimensions, distantes l'une de l'autre de 0^m 70, se voient en face de la pierre probatoire, à cinq mètres de la rangée E. de la galerie.

Le propriétaire, le sieur Liot, nous a fait connaître qu'il y a 15 à 20 ans, deux étrangers, se disant de Lyon, le prièrent de creuser entre ces deux pierres. Ils furent assez heureux pour trouver, à une profondeur de cinquante centimètres, deux médailles paraissant en billon, et d'une grandeur analogue à celle des anciennes pièces de deux sous. Il se rappelle fort bien qu'elles étaient de forme irrégulière et sans empreintes.

Le *cist-vean à rouler de Bretteville-en-Saire* s'élève dans une contrée jadis chère aux Druides, pleine encore de leurs souvenirs et riche en monuments de leur culte. Situé à une petite distance de la mer (1 k. 1/2) et du point culminant de Brettefey (1 k.), il se trouve sur la limite du quartz en roches, du stéaschiste et de l'arkose. La pierre qui le ferme au N.-O. est de stéaschiste grossier quartzeux, ainsi que quelques jambages et deux des pierres du toit; les autres pierres, y compris celles qui supportent le *rouler*, sont d'arkose à poudingues. Une particularité très remarquable, c'est que le *rouler* seul est de granit : il a donc été apporté de loin, au moins de Maupertus ou de Carneville, ce qui prouve l'importance du rôle attribué au *logan* dans les cérémonies des Gaulois.



DESCRIPTION

DE

LA TABLE AUX FÉES DE LORION,

Par M. BERTRAND LACHÊNÉE,
Associé titulaire.

Il existe dans nos environs, à 9 kilomètres de Cherbourg, une pierre druidique peu connue. Je résume ainsi les notes que j'ai prises sur place avec M. Poindextre, le 23 octobre 1858, relativement à cette pierre, qui porte le nom de *Table aux Fées* :

Elle est placée dans le bois de Mémont ou de Belleville, qui occupe, au Mesnil-au-Val, une partie du plateau de Lorion, l'un des points les plus élevés de la presqu'île de la Manche. Elle est de quartz grenu, comme les nombreux rochers qui l'entourent. A 30 mètres au N.-O. est une roche appelée le *Gros-Rocher*, au pied de laquelle il y a une jolie source dite *Fontaine aux Fées*.

La table est un peu inclinée, bien unie en dessus, et, autant qu'on peut en juger, pareillement en dessous, où, vers le milieu, on voit transversalement le jour. Sa longueur est de 3^m 60 à l'O. et de 3^m 30 à l'E.; sa largeur au milieu, de 2^m 10, et son épaisseur de 2^m. Son volume, déjà assez considérable, l'était jadis davantage, car, au S., une portion supé-

rieure en a été enlevée, longue de 1m 10, large aussi de 1m 10 et épaisse de 0m 90; ce qui rend irrégulier le côté S. du quadrilatère.

Les supports, si toutefois il en existe, sont tellement enfouis qu'on ne les aperçoit plus; seulement une petite roche, appuyée contre une autre, semble soutenir très faiblement la table à l'un des points de son extrémité N., où elle pose à peine sur la terre, tandis qu'au bout opposé elle y est complètement enfoncée.

Une fissure horizontale s'observe tout autour de cette pierre volumineuse, à peu près vers le milieu; trois ou quatres autres fissures, qui sont obliques, se remarquent dans le sens de sa hauteur.

La position de la *Table aux Fées de Lorion* et les traditions qui s'y rattachent nous portent à la regarder comme druidique.



GALERIE BIOGRAPHIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

LE GÉNÉRAL JOUAN,

Par M. de PONTAUMONT,
Membre de la Légion d'Honneur,
Archiviste de la Société Impériale Académique de Cherbourg.

> Nobis pleraque digna
> cognitu obvenere, quanquam
> ab aliis incelebrata.
> (Tacite. Annal. lib. VI,
> Cap. VII.)

SOMMAIRE.

Volontaires de la Manche. — Bataille de Valmy.— Combat de Menin. — Conquêtes de la Belgique et de la Hollande. — Guerre de la Vendée. — Siège d'Ulm. — Batailles de Hohenlinden. — Combats de Neumarck et de Franckenmarck. — Sacre de l'Empereur. — Bataille d'Iéna. — Siège de Dantzick. — Bataille de Friedland. — Combat d'Ebersberg. — Bataille d'Essling. — Combat d'Enzersdorf.— Bataille de Wagram.— Guerre d'Espagne. — Défense d'Aranda. —Batailles de Dresde et de Leipsick.

— Défense du département du Mont-Blanc. — Défense de Briançon. — Règne des Cent-jours. — Affaires de l'Ardèche en 1815. — Événements à Cherbourg en 1830.

On reconnaît aujourd'hui que le but le plus utile des travaux littéraires et scientifiques de province est la production de monographies locales. C'est par suite de cette pensée que j'ai recueilli les notes suivantes sur la vie d'un officier général, né dans notre arrondissement, et qui appartient à cette noble classe d'hommes du premier empire qui ne songeaient qu'à verser dignement leur sang pour la patrie. J'ai pris pour base de mon travail un journal écrit par le général au milieu de l'agitation des camps et des garnisons étrangères, au courant de la plume et du combat; un dossier de pièces officielles que sa famille a bien voulu me confier, et enfin le souvenir que j'ai conservé des récits sympathiques d'un de mes oncles, chef de bataillon au 27ᵉ de ligne en même temps que M. Joüan, qui était son ami et son compatriote. Quelques traits résumeront l'ensemble de cette individualité.

M. Joüan était d'une taille haute et vigoureuse et portait militairement la tête. Il était doué d'un esprit studieux, juste et modeste. Il avait une intrépidité de premier ordre et une vigilance extrême. Il affectionnait ses soldats et vivait de leur régime sans rien perdre de la dignité de son commandement, aussi leur dévouement pour lui était sans bornes. L'humanité de M. Joüan était si connue, qu'au milieu d'une guerre qui eut des fureurs sans exemple dans notre histoire, on vit une ville d'Espagne, en 1811, lui voter des remercîments et lui exprimer ses regrets de le voir quitter ses murs. A Dresde, enlevé hors de la mitraille, où il avait laissé le bras gauche, son patriotisme ardent eut le bonheur de ne pas voir ces dernières et lugubres heures où nos aigles sanglantes furent forcées de replier leur vol sur la France.

Jacques-Casimir Joüan naquit à Saint-Christophe-du-Foc (Manche), le 4 mars 1767. Son père, Jacques-François Joüan, était propriétaire-cultivateur; sa mère s'appelait Suzanne Lechevalier. Leur famille se composait de trois enfants. Ils quittèrent Saint-Christophe-du-Foc en 1773 et allèrent habiter les Pieux, où le jeune Joüan résida jusqu'à son départ pour l'armée. L'instruction qu'il reçut fut celle qu'on donnait alors aux jeunes gens destinés à l'agriculture. A 14 ans il se livra exclusivement aux travaux agricoles; cependant l'histoire et les voyages faisaient l'occupation de ses soirées d'hiver.

Il est probable que le jeune Joüan fût resté cultivateur toute sa vie sans la révolution qui vint changer tant de conditions. Une garde nationale s'étant formée aux Pieux dans l'hiver de 1789-1790, il fut élu sergent-major d'une compagnie de cette milice, puis envoyé par elle comme délégué à la réunion des électeurs du district de Cherbourg. Ceux-ci le désignèrent pour assister à Paris, en qualité de député des gardes nationaux, à la fédération du 14 juillet 1790, honneur qu'il dut sans doute à l'avantage d'être un des plus beaux hommes du pays. Il était alors d'une grande timidité: son caractère doux et conciliant, sa bonté naturelle, son obligeance, le faisaient aimer de tous ses camarades. Sa taille de 5 pieds 10 pouces qu'embellissait l'uniforme, attira les regards de Louis XVI à une revue des fédérés aux Champs-Élysées; le roi lui demanda son âge, son pays, sa profession, et lui conseilla de se faire militaire.

Le 21 octobre 1791, le jeune Joüan s'enrôla dans le 2e bataillon de volontaires de la Manche, organisé à Coutances, le 25 dudit mois, par le général Wimpffen, et dans lequel il fut nommé lieutenant de grenadiers. Ce bataillon, envoyé à Valognes où il resta sept mois, dirigé ensuite sur Avranches, se mit en route pour le théâtre de la guerre le 11

juillet 1792, le jour même où l'Assemblée Législative déclarait la patrie en danger. Il arriva le 16 août suivant au camp de Weissembourg, et en partit presque aussitôt pour aller joindre à Pont-à-Mousson l'armée du général Kellermann.

Peu de jours après, le 20 septembre, le lieutenant Joüan reçut son baptême de feu à la bataille de Valmy, où un éclat d'obus lui contusionna la hanche gauche. Cette victoire remportée contre les Prussiens, qui avaient envahi une partie de la Lorraine et de la Champagne, est le premier succès de nos armées républicaines.

Le gain de cette journée détermina la reprise de Verdun. Le lieutenant Joüan concourut ensuite à l'attaque du Mont-Pellingen, près de Trèves, à la prise de Deux-Ponts, de Hombourg, de Carlsberg, et à différents autres combats où il mérita les éloges du général Estournel, commandant la brigade.

L'armée de la Moselle, aux ordres de Houchard, s'étant mise en mouvement le 17 juillet 1793, le 2e bataillon de la Manche, placé à l'avant-garde du corps des Vosges, fut vivement engagé avec les Prussiens sur les hauteurs de Kreutzberg, près de Deux-Ponts. L'ennemi se retira, abandonnant sa position. Le bataillon de la Manche s'établit au village d'Abstul, et ne cessa pendant plusieurs jours d'être harcelé par les cavaliers du Royal-Allemand, parmi lesquels se trouvaient malheureusement des émigrés français.

Ici se présente le premier fait d'armes personnel au brave Joüan. Le 26 juillet, ayant sous son commandement la compagnie de grenadiers dont il était lieutenant et un détachement de gendarmerie à pied, il s'empare à la baïonnette de la petite ville de Landsthul, et s'y maintient jusqu'au 28, au milieu d'escarmouches continuelles. Mais un péril imminent l'attendait dans sa retraite pour rejoindre l'armée. A

peine avait il fait une demi-lieue, que sa troupe est attaquée par un escadron de hussards prussiens; elle repousse cette charge, et continue son mouvement, pressée par l'ennemi qui n'attendait qu'une occasion favorable pour fondre de nouveau sur elle. Le détachement croyait trouver sa brigade à Abstul; il fut surpris, en approchant de ce village, de ne plus apercevoir les Français dans la plaine qu'ils devaient traverser sans défense contre la cavalerie ennemie. La perte du détachement paraissait inévitable, lorsqu'un hasard heureux lui fit rencontrer une voiture de foin, qu'il renversa derrière lui sur un petit pont à l'entrée du village; cette barricade arrêta assez longtemps l'ennemi pour permettre aux Français de gagner un bois où leur brigade faisait halte.

Le 2e bataillon de la Manche fut envoyé à l'armée du Nord. Il arriva à Lille le 26 août, et dans la nuit même il partit avec une colonne, aux ordres du chef de brigade Jardon, pour concourir à l'attaque de la ville de Lannoy, qu'occupaient les Hollandais. La place résista; mais les cuirassiers de Waldeck, accourus à son secours, perdirent leur colonel et le tiers de leur effectif sous le feu du 2e bataillon de la Manche et du 1er de la Gironde.

Après le combat de Menin du 13 septembre, le bataillon de la Manche alla renforcer la brigade du général Michel aux avant-postes de Lille, devenus l'arène de sanglantes escarmouches. Le 23 octobre, il enleva à la baïonnette les villages retranchés de Sailly et de Willema et prit une pièce de canon. La brigade s'étant portée en avant pour l'appuyer, les Autrichiens du camp de Cisoing, l'abordèrent avec impétuosité, tandis que d'autres troupes manœuvraient sur ses flancs pour la cerner. Elle se vit sur le point d'être enfermée dans une petite plaine entre les villages de Hem et de Forest et la Marcq, cours d'eau profond, que ses bords bour-

beux ne rendaient pas guéable. Le moment était critique. Le lieutenant Joüan eut mission de s'emparer du pont de Forest, seul endroit par où la retraite pouvait s'opérer; il y courut avec deux compagnies de grenadiers et un obusier, chargea vigoureusement l'ennemi qui s'y établissait, le rejèta dans des enclos voisins, et l'y contint pendant que la colonne effectuait, le passage de la Marcq; puis se repliant sur la brigade, il en forma l'arrière-garde. Le 27, cette brigade attaqua les Autrichiens dans les mêmes postes, les en délogea, et emporta à l'arme blanche le village fortifié de Templeuve ; ces positions furent reprises le lendemain. Le général Michel eut 600 hommes mis hors de combat dans ces différentes affaires contre un ennemi si supérieur en force.

Le lieutenant Joüan fut nommé capitaine dans son bataillon le 8 novembre 1793, après 14 mois de campagne.

Une nouvelle organisation de l'armée réunit les bataillons en demi-brigades. Le 2e bataillon de la Manche, le 1er de l'Allier et le 7e du Pas-de-Calais, dont la fusion se fit le 5 janvier 1794, formèrent la demi-brigade dite de l'Allier.

L'armée du Nord s'ébranla le 26 avril; la demi-brigade de l'Allier fut détachée, sous les ordres du général Thiéry, pour opérer une diversion. Elle se porta sur les postes retranchés de Leers, de Wattrelos et de Templeuve, où des combats sanglants se suivirent. Le 30, une colonne de 10 à 12,000 Anglais et Hanovriens, chassée de Moëcron par le général Macdonald, abandonna à la demi-brigade de l'Allier, qui la mit en déroute dans sa retraite, 11 pièces de canon et tous ses équipages. Le 9 mai suivant, la demi-brigade eut, sur le même terrain, une nouvelle affaire, moins brillante quant aux résultats, mais beaucoup plus sanglante; une centaine de ses hommes furent tués par des batteries

qui la foudroyaient. L'ennemi ne se retira qu'après quatre heures du combat le plus animé. La colonne du général Thiéry alla prendre position au Mont-Castel, à une lieue de Turcoing, sur la route de Courtrai.

Elle occupait ce point important le 17 mai, lorsque les armées combinées du duc d'York et du prince de Cobourg firent une attaque générale sur toute la ligne d'opérations, depuis Mons-en-Puelle jusqu'à Turcoing, et de l'autre côté de la Lys, depuis Werwick jusqu'au Pont-Rouge, près d'Armantières. La position du Mont-Castel ne tarda pas à être assaillie par une division hanovrienne, qui eut d'abord quelque avantage, et fut ensuite culbutée, avec une perte de 700 hommes et 5 canons. Une affaire plus considérable s'engagea le lendemain, et coûta 8,000 hommes à l'ennemi; la seule brigade Thiéry lui prit 36 bouches à feu. Enfin, le 22, se livra la meurtrière bataille de Turcoing, à laquelle l'Empereur d'Autriche assistait. L'action commença dès la pointe du jour par l'attaque des retranchements de Leers, que la demi-brigade de l'Allier emporta à la baïonnette, après la plus vive résistance; les capitaines Joüan et Blondel, de Carentan, s'y firent particulièrement remarquer. Bientôt les deux armées se trouvèrent aux prises sur toute la ligne; 200 pièces de canon tonnaient de part et d'autre; 10,000 tirailleurs combattaient dans les champs clos de haies; des charges à l'arme blanche s'exécutaient à tout moment; on se battit avec acharnement jusqu'à 10 heures du soir. La demi-brigade de l'Allier perdit dans cette journée 350 hommes, dont 13 officiers.

La bataille de Turcoing fut suivie du passage de la Sambre, de la reddition d'Ypres, et de la victoire remportée à Fleurus par le général Jourdan. Tournay, Mons, Bruges, Ostende et Anvers, tombèrent au pouvoir des Français. La demi-brigade du capitaine Joüan se porta sur Oudenarde,

puis sur Grammont, Enghien, Vilvorde, où elle prit rang dans la division du général Lemaire. Cette division força la ville de Malines, occupée par les Anglais, qui évacuèrent précipitamment la place en barricadant les rues et les portes de la ville, de chariots chargés de pierres. Elle passa la Démer le 20 juillet, franchit la Nèthe près de Lierre, fit occuper le fort Lillo, et, suivant toujours le mouvement de l'armée, alla prendre position entre Breda et Berg-op-Zoom, afin de contenir les fortes garnisons de ces deux places.

Après avoir conquis toutes les provinces de Hollande endeçà des Bouches-du-Rhin, l'armée prit ses cantonnements sur le Waal, vis-à-vis de Bommel, attendant que la gelée facilitât le passage du fleuve. Un froid vigoureux vint aider à ses opérations. Le 28 décembre, le général en chef Pichegru passa le Waal à la tête de ses troupes. La division Lemaire battit les Hollandais au Vieux-Bois, et s'empara de Sebvenherg et de Wilhamstadt. Berg-op-Zoom venait de capituler; la demi-brigade de l'Allier y fut envoyée à la fin de janvier 1795, et s'y embarqua, peu de temps après, pour passer dans la province de Zélande, où elle occupa Flessingue et les îles de Walcheren, de Sud-Bévéland et de Schowen. Le 5 juin, elle s'embarqua à Ziriczée pour se rendre à Bruges, d'où, le 14 juillet, elle se mit en route pour la Vendée.

Arrivée à Laval avec le général Gratien, qui en avait pris le commandement en route, la demi-brigade alla camper dans les environs de cette ville. Le capitaine Joüan, détaché à la Gravelle, eut une affaire sérieuse avec les insurgés, en escortant un convoi de grains de Grey à Laval; un officier et plusieurs grenadiers furent tués, une douzaine d'hommes furent blessés. La demi-brigade soutint un combat de six heures, aux portes de Nantes, contre une multitude de partisans qu'elle mit en déroute. Elle arriva à Challans et s'y cantonna. La disette régnait dans cette mal-

heureuse contrée, que la guerre ravageait depuis trois ans. Le camp de Challans en souffrit cruellement. Le soldat était réduit à la demi-ration de la plus mauvaise qualité. Les hommes qui s'écartaient pour aller chercher quelques aliments dans la campagne étaient toujours massacrés : c'est ainsi que les deux frères Le Grancher, de Cherbourg, grenadiers dans la compagnie du capitaine Joüan, furent odieusement égorgés dans une ferme, à une demi-portée de fusil du camp.

La guerre civile en Vendée était nominalement finie; mais le pays n'était point pacifié. Il fallait surveiller les rebelles et tenir constamment la campagne. Après un mois de séjour et de misère à Challans, la demi-brigade fit partie d'une colonne dirigée sur Belleville à la poursuite de Charette; puis elle campa successivement à Machecoul, à Saint-Philibert, à Saint-Léger, à la Vieille-Vigne, enfin à Chantenay, où elle eut une rencontre avec des insurgés qu'elle mit en déroute.

Les privations, les fatigues et les maladies avaient considérablement affaibli la demi-brigade de l'Allier. Au mois de mars 1796, elle partit de Montaigu pour se rendre à Loches; mais à Chinon on lui donna l'ordre de rétrogader sur Angers, ensuite de se porter sur Segré, dont les environs étaient de nouveau désolés par la chouanerie. Le capitaine Joüan prit part à une expédition qui eut un engagement très-sanglant avec les rebelles près du village de Noellet.

Par suite d'un acte de pacification conclu entre le général Hoche et les chefs vendéens, la demi-brigade de l'Allier fut envoyée dans le nord du département de la Mayenne pour procéder au désarmement des habitants. L'adjudant-général Bourgeois vint alors la commander. Il la conduisit dans le Bocage Normand, où les troubles, plusieurs fois

réprimés, n'étaient pas encore apaisés; un de ses bataillons se dirigea sur Avranches, deux compagnies allèrent à Granville. Elle arriva dans l'arrondissement de Vire au commencement de juin, et y resta cantonnée jusqu'au 18 septembre, époque à laquelle elle partit pour Lesneven et Landerneau.

Le 22 octobre suivant, la demi-brigade l'Allier, forte encore de 1,800 hommes, fut démembrée pour former, avec d'autres corps, la 27ᵉ demi-brigade de ligne, dont l'effectif fut porté à 4,000 hommes. Le capitaine Joüan reçut le commandement de la 8ᵉ compagnie du 2ᵉ bataillon.

Peu de temps après, cette demi-brigade fut désignée pour faire partie d'une expédition qui se préparait à Brest, sous le commandement en chef du général Hoche, et que devait transporter en Irlande l'escadre du vice amiral Morard de Galles. Elle mit à la voile le 18 décembre. Plusieurs de ses bâtiments firent des avaries de nature à les obliger de rentrer au port. De ce nombre fut la frégate la *Félicité*, sur laquelle était la compagnie du capitaine Joüan. Gravement endommagée, elle se trouva hors d'état de prendre la mer et ramena ses troupes à Brest.

Au mois de février 1797, la 27ᵉ demi-brigade se rendit de Brest à Nantes. La compagnie du capitaine Joüan occupa successivement Saumur, Châteauroux et Tours, où les esprits étaient dans une fermentation très-menaçante. D'un côté l'on cherchait à embaucher les troupes, de l'autre on les attaquait; elles avaient souvent des collisions avec les habitants, dont les opinions monarchiques venaient de reprendre de l'espoir par les succès du parti royaliste dans un grand nombre de colléges électoraux. A l'occasion de l'exécution d'un déserteur qui devait avoir lieu à Tours le 5 juillet, la foule se rua sur le peloton de service et blessa plusieurs soldats. Mais ce n'était pas seulement avec la garnison que les

habitants de Tours avaient des démêlés, ils se battaient aussi entre eux. Le 27 juillet, anniversaire de l'événement du 9 thermidor, la fusillade s'engagea sur la place d'Aumont entre les royalistes et les jacobins ; il fallut l'intervention des troupes pour mettre fin à l'effusion du sang.

Bientôt survint le coup d'état du 18 fructidor. Les choses changèrent de face ; l'effervescence des esprits se calma subitement, et la jeunesse turbulente qui voulait dominer dans la ville, déposa les armes.

Le capitaine Joüan quitta Tours dans le courant de l'année 1798. Il fut envoyé en garnison aux Sables-d'Olonne, et se trouvait détaché à l'île d'Oléron, lorsque la 27e demi-brigade reçut l'ordre de se rendre à l'armée qui se rassemblait en Alsace sous le commandement du général en chef Jourdan. Elle se mit en route le 18 décembre. Dans cette longue marche, par une saison rigoureuse, les soldats étaient sans habits, sans chaussure ; plusieurs villes sur leur passage firent des collectes pour les vêtir.

Arrivée à Shasbourg, la demi-brigade fut dirigée sur Schlestadt pour s'y compléter, et de là sur Coblentz pour occuper la forteresse d'Ehrenbreistein, qui venait de se rendre après un long blocus ; mais à Neustadt-Anderhart, le général en chef Bernadotte lui fit prendre rang dans son armée dite d'observation du Palatinat. Avec la 27e, le général de brigade Ney s'empara de Manheim dans la nuit du 2 au 3 mars 1799. Bernadotte fit ensuite investir Philisbourg, siége qui fut bientôt abandonné, par suite de l'insuccès du général Jourdan à Stokach et de sa retraite sur la Suisse. La division revint à Manheim. Le bataillon du capitaine Joüan, qui était à Schwetzingen, se rendit dans les environs de Mayence, où des escarmouches avec l'ennemi le tinrent constamment en haleine.

Sur ces entrefaites, le général de division Muller vint prendre le commandement des troupes stationnées sur le Rhin au-dessous de Landau ; elle se rassemblèrent à Manheim au nombre de 20,000 hommes. Le capitaine Joüan fut alors replacé à la tête d'une compagnie de grenadiers, dans le 3ᵉ bataillon de sa demi-brigade. Muller se porta en avant, occupa Bruchsal, évacuée par l'ennemi, s'établit près de Bretten, et rétrograda sur Wisloch à l'approche de l'archiduc Charles accouru de Zurich pour s'opposer à une armée que de faux bruits évaluaient à 50,000 hommes. La 27ᵉ demi-brigade repassa le Rhin près de Spire, sans avoir eu d'autres combats que quelques affaires d'avant-postes.

Elle resta sur la rive gauche du fleuve jusqu'à la fin d'octobre; puis, repassant sur la rive droite au bac d'Oppenheim, avec le général Nansouty, elle se dirigea sur Gernsheim, par un temps affreux, à travers des marais où le soldat laissait une partie de sa chaussure, et rejoignit l'armée à Ladenbourg. Le 3ᵉ bataillon occupa Neckers-Gemünd et autres positions en avant d'Heidelberg, où l'ennemi vint fréquemment le combattre ; le capitaine Joüan eut une affaire sanglante avec des paysans armés, commandés par des officiers autrichiens, dans une attaque qu'il fit sur la petite ville d'Hirschorn. Bientôt la vallée du Necker devint le théâtre de combats plus considérables ; nos postes y furent repoussés par l'ennemi, qui avait reçu de grands renforts ; on s'y battit vivement le 2 décembre ; la lutte recommença le lendemain et dura toute la journée avec le même acharnement. Nos troupes durent céder à la supériorité du nombre. Un armistice ayant été conclu dans la nuit du 3 au 4 entre le général Ney, commandant notre armée, et le général autrichien Starray, la 27ᵉ demi-brigade fut envoyée en cantonnement sur la rive gauche du Rhin, pour en garder les passages depuis Germersheim jusqu'à Lauterbourg. A la

fin de janvier 1800, elle alla tenir garnison à Mayence. Son état n'y fut pas heureux : la solde était toujours arriérée ; les hommes manquaient souvent de viande et quelquefois de pain.

Moreau vint prendre le commandement en chef de l'armée du Rhin, comprenant les troupes stationnées en Suisse et celles qui se trouvaient sur les deux rives du fleuve jusqu'à Dusseldorf. Tous les corps se rapprochèrent de Strasbourg ; la 27ᵉ demi-brigade quitta Mayence le 3 mars, et se rendit au fort de Kehl.

Le 25 avril, pendant que le gros de l'armée commençait à effectuer le passage du Rhin, une division réunie à Kehl sous les ordres du général Sainte-Suzanne, et dont faisait partie la 27ᵉ, marcha à l'ennemi, le battit et le poursuivit jusqu'à Offembourg. La compagnie de grenadiers du capitaine Joüan se trouvait à l'avant-garde de la brigade du général Rouyer. Ce mouvement agressif n'était qu'une diversion pour faciliter les manœuvres du général en chef. Après deux jours de luttes incessantes, la division rétrograda sur Kehl, rentra en Alsace, et, le 30, se porta de nouveau sur la rive droite du Rhin par le pont de Neuf-Brisach. Elle traversa Fribourg, franchit sans obstacle le fameux passage du Val-d'Enfer, pénétra dans Neustad, et arriva à Ferrembach au bruit du canon de la bataille de Mœskirck.

La division passa le Danube le 5 mai, près du vieux château de Furtemberg, et opéra sur la rive gauche du fleuve, où de rudes affaires l'attendaient dans les forêts de la Souabe.

Le 9 mai, en approchant du village de Grana, l'avant-garde de la brigade du général Drouet fut surprise et sabrée par des hulans. Le 15, un combat très-vif se livra dans les bois de Papelaw, dont la lisière était pleine de tirailleurs. Débusqué sur un point, l'ennemi se reforma sur un autre ;

chassé d'un bois, il s'établit près d'un village en face, dans les jardins fermés de palissades, où le protégeaient sa cavalerie et quelques pièces de canon. Il en fut encore délogé. La lutte recommençait dans les bois ; mais la nuit et une pluie d'orage vinrent mettre fin à cette série de combats.

Ne voyant plus d'Autrichiens le lendemain, on crut qu'il s'étaient tout-à-fait retirés. Cependant le capitaine Joüan, dont la compagnie occupait la lisière de la forêt, conçut des soupçons sur cette subite disparition de l'ennemi ; il monta à cheval et alla en reconnaissance dans les environs. D'un point culminant à l'extrémité du bois, il aperçut distinctement deux fortes colonnes d'infanterie qui, venant du côté d'Ulm, s'approchaient, l'une par la gauche du Danube, l'autre par un ravin. Il en avisa l'officier supérieur par un mot au crayon; mais cet officier, aussi confiant que le général Drouet, n'en tint aucun compte. Le capitaine Joüan avertit ses camarades de ce qu'il avait vu ; sa compagnie se mit sous les armes. Bientôt le général Drouet vint au bivouac de sa brigade. Apercevant dans le lointain sur la gauche des troupes de toutes armes qui longeaient rapidement les haies comme pour le tourner, il envoya un officier de dragons les reconnaître : c'était une des colonnes signalées. Surpris de la sorte, le général ordonna des dispositions de défense ; mais il était trop tard : déjà l'ennemi tombait sur les derrières de la brigade, dispersant la grand'garde du quartier général et pillant les bagages. Le 3e bataillon de la 27e, engagé avec l'ennemi, cherchait à arrêter son mouvement, lorsque deux autres colonnes autrichiennes débouchèrent par des points différents. La brigade se vit alors enveloppée de toutes parts. Il fallait se tirer du feu croisé qu'elle essuyait de tous côtés à la fois. Elle se jeta dans un bois, où elle eut moins à souffrir de la mousqueterie et du canon ; mais, ne pouvant opérer sa retraite du côté du Danube, elle se repor-

ta à droite, brisant à la baïonnette la ligne de feu qui l'entourait, et s'avança par des terrains affreux. Là, elle rencontra la brigade de réserve qui accourait à son secours avec le général Collard. On reprit l'offensive, on se battit jusqu'à la nuit. Le petit corps du général Drouet fut très-maltraité; la 27e demi-brigade perdit plus de 200 hommes; celle de ses compagnies de grenadiers qui avait essuyé le premier choc, fut entièrement détruite; tous les équipages tombèrent au pouvoir des hulans. Si l'ennemi, avec ses forces si supérieures, eût su profiter de l'avantage de sa position, la brigade Drouet devait être prise ou anéantie.

Du 18 mai au 18 juin 1800, le corps auquel appartenait le capitaine Joüan ne cessa d'avoir des engagements très-meurtriers dans la Souabe, tant sur les bords du Danube que sur ceux de l'Iller. Le 22 mai, attaqué au pont d'Erbach, il se retira sur Minsingen, reçut du renfort, et soutint un combat qui coûta à l'ennemi 400 prisonniers et 2 canons. Il se battit ensuite à Riedlingen, à Buchau, et sur la route de Bibérach à Schaffhouse qu'il était chargé d'éclairer. Le 5 juin, une mêlée opiniâtre eut lieu sur les rives de l'Iller, où le feld-maréchal Staff fut pris avec 2,000 hommes. La 27e, sous les ordres du général divisionnaire Richepance, y rivalisa d'ardeur avec les autres corps; forcée d'abord dans sa position, elle se fit jour à travers la cavalerie, et lutta jusqu'à la nuit sur la chaussée de Wurtzach. Le 15 juin, dans sa retraite précipitée de Buchau sur Kulmuntz, le petit corps du général Drouet fut gravement engagé dans les bois, près du village de Brandenbourg, depuis le matin jusqu'à dix heures du soir. Le capitaine Joüan, laissé en arrière avec sa compagnie, s'embusqua dans un taillis à l'entrée d'un défilé, et fit sur un régiment de hussards une décharge, puis un feu de deux rangs qui arrêtèrent cette cavalerie, pendant que le général Drouet, par de bonnes manœuvres, se tirait d'une

situation critique. Enfin, le 17 juin, la 27e fut de nouveau aux prises à Erolsheim avec les mêmes ennemis. Sa perte dans ces deux jours s'éleva à 300 hommes.

La brigade Drouet remonta l'Iller jusqu'au Danube sans rencontrer d'obstacles; seulement la compagnie Joüan, marchant en tête de l'avant-garde, eut une escarmouche au pont de Geislingen avec un détachement de hulans, qu'elle mit en fuite. Réunie devant Ulm, la division Richepance investit cette place. Le blocus ne présenta rien de particulier jusqu'au 8 juillet. Ce jour-là, vers onze heures du soir, la garnison fit une sortie vigoureuse dans la direction qu'occupait la 27e, dont les avant-postes se replièrent précipitamment sur un bois où se trouvait une partie de la demi-brigade. L'ennemi les y suivit; deux coups de canon à mitraille, pointés au centre de sa colonne, arrêtèrent son élan. Il fut culbuté à la baïonnette, sabré par la cavalerie et poursuivi jusqu'aux portes de la ville, laissant quantité de morts et de blessés sur le terrain et 200 prisonniers entre nos mains.

Un armistice, conclu le 15 juillet 1800, suspendit les hostilités. Le bataillon du capitaine Joüan fut envoyé en cantonnement à Kircheim. Mais, le 31 août, on reçut la nouvelle de la rupture de l'armistice, et le bataillon partit immédiatement pour Blaubeuren, où se rassembla la brigade du général Drouet, dont il continuait à faire partie. Ce corps se dirigea sur la Bavière par Weissenhor, et alla camper entre Wasserbourg et Muhldorf, où la division du général Richepance opéra sa réunion.

Toute l'armée de Moreau se trouvant massée devant l'ennemi, on s'attendait à une action prochaine, lorsque la convention de Hohenlinden, annoncée par l'ordre du jour du 20 septembre, vint la disperser. Les troupes reprirent les cantonnements qu'elles occupaient lors du précédent armistice; la division Richepance rentra en Wurtemberg, le bataillon du capitaine Joüan retourna à Kircheim.

On croyait à la paix quand, le 12 novembre, il fut ordonné au général Richepance de se porter de nouveau sur Munich. La brigade Drouet se mit en marche pour se rendre dans les environs de Dachau, puis elle alla former l'avant-garde de sa division, échangeant quelques coups de feu avec les postes avancés de l'ennemi, qui se retirèrent sur l'Inn.

Cependant l'armée s'était concentrée en ordre de bataille sur trois points rapprochés; le généralissime était au centre avec quatre divisions et la réserve de cavalerie; le général Lecourbe commandait l'aile droite, le général Grenier l'aile gauche. Un grand triomphe allait mettre le comble à la gloire de Moreau et donner une nouvelle page à nos fastes militaires. La bataille de Hohenlinden se préparait. Elle eut lieu le 3 décembre. L'action commença dès sept heures du matin, par un temps de neige qui permettait à peine de voir à deux cents pas. La brigade Drouet et toute la division Richepance firent des prodiges de valeur. Le capitaine Joüan reçut une blessure à la tête en chargeant l'ennemi; mais il ne voulut point se retirer du feu et coopéra jusqu'à la fin au succès de cette journée. On se battit de part et d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté. Enfin, après une lutte vive et sanglante, la victoire se décida pour nos armes. Le capitaine Blondel, de Carentan, de la 27e demi-brigade, fut mis à l'ordre du jour de l'armée. Les Autrichiens, que commandait l'archiduc Jean, perdirent 6,000 hommes tués ou blessés, 12,000 prisonniers, 100 pièces de canon. Cette bataille ouvrit à notre armée le chemin de la Haute-Autriche.

L'ennemi repassa l'Inn à Muhldorf pendant la nuit. Les Français franchirent cette rivière à Roseinheim, Moreau se dirigeant sur Lauffen, Lecourbe sur Saltzbourg, Grenier sur Braunau. La 27e demi-brigrade, qui se trouvait avec le général Drouet à l'avant-garde de l'armée du centre, eut

un combat très vif, le 16 décembre, près de Neumarck; elle en soutint un autre le lendemain à Franckenmarck, un troisième le 18 dans les environs de Schwenstad, et un quatrième le 19 à Limbach, sur la Traun, dont le pont fut forcé à la baïonnette, sous la mitraille. Le capitaine Joüan perdit une vingtaine de ses grenadiers dans ce passage, ainsi que dans l'attaque d'un bois où un grand nombre d'équipages de luxe et de chariots de bagages ennemis furent abandonnés aux vainqueurs.

La lutte ne cessait à la nuit que pour recommencer au jour. Le 20 décembre, la 27ᵉ était de nouveau engagée lorsqu'un officier d'ordonnance du général Meerfeld, passant à travers les balles des tirailleurs, vint annoncer que le généralissime de l'armée autrichienne demandait un armistice. Ce parlementaire fut conduit au général Richepance, qui consentit, pour sa division, à une suspension d'armes provisoire, aux termes de laquelle l'ennemi devait continuer sa retraite et passer immédiatement sur la rive droite de l'Ens. La division se cantonna à Steyr; elle n'était plus qu'à 35 lieues de Vienne. Les Autrichiens se retirèrent derrière l'Yps. L'armistice fut signé entre le général Moreau et l'archiduc Charles, qui venait de remplacer le prince Jean dans son commandement. La brigade Drouet campa sur l'Erlaw à l'avant-garde de la division Richepance.

On attendait la paix du congrès de Lunéville. Elle se conclut enfin, et la nouvelle en parvint sur les bords de l'Erlaw le 11 mars 1801. L'armée fit ses préparatifs pour rentrer en France. La 27ᵉ demi-brigade se mit en marche le 20 mars, rétrograda sur Braunau, lorsqu'un incident lui fit donner l'ordre de reprendre les cantonnements qu'elle venait de quitter. Le courrier, chargé de porter de Ratisbonne à Vienne la notification du traité de paix, ayant été retardé dans sa route, et la notification n'étant point par-

venue au général en chef à l'époque convenue, Moreau ordonna à l'armée de reprendre ses anciennes positions. Toutes les divisions retournèrent sur leurs pas. La brigade Drouet, qui se trouvait à l'avant-garde, fut le corps qui s'avança le plus loin; le 3e bataillon de la 27e alla s'établir à Wels. Mais on ne tarda pas à être tiré d'incertitude, et les Français reprirent définitivement le chemin de leur patrie. La compagnie Joüan fut laissée dans Braunau pour en faire la remise aux troupes impériales. Elle rejoignit sa brigade et continua sa marche sur Augsbourg, où elle séjourna quelque temps. La 27e passa alors sous les ordres du général Decaen. Le capitaine Joüan partit d'Augsbourg avec sa compagnie pour escorter le trésor de l'armée jusqu'à Strasbourg, où il arriva le 29 avril.

Après avoir passé deux années de garnison en cette ville, il la quitta le 29 juin 1803 pour aller stationner à Bâle. Les demi-brigades prirent, au mois de décembre, la dénomination de régimens et des numéros; la 27e devint par suite le 27e régiment d'infanterie de ligne. Les deux premiers bataillons et l'état-major se rendirent au camp de Boulogne; le 3e bataillon et le dépôt restèrent en Suisse; la compagnie Joüan fut détachée à Fribourg. L'évacuation du territoire helvétique par les troupes françaises s'opéra le 10 février 1804. Le 3e bataillon et le dépôt du 27e vinrent occuper Huningue; ils fournirent en même temps la garnison du fort de Landskronn.

Député pour la garnison d'Huningue au sacre de l'Empereur Napoléon, M. Joüan se rendit à Paris dans le courant de novembre.

Au mois de juillet 1805 s'accomplissait pour M. Joüan l'un des actes les plus heureux de sa vie : il épousait, à Huningue, Mlle Marie-Anne Marty, âgée de 24 ans, issue d'une des meilleures familles de la ville. Cette excellente femme,

douée de toutes les vertus de son sexe, fut le modèle des épouses et des mères.

La guerre s'étant rallumée avec l'Autriche, le capitaine Joüan devait faire la campagne que termina la journée d'Austerlitz. Il fut désigné pour commander à la grande armée un bataillon de dragons à pied; mais la capitulation d'Ulm, ayant fourni assez de chevaux pour monter ces dragons, le capitaine Joüan dut retourner à son bataillon, parti d'Huningue pendant son absence, et qu'il rejoignit à Mayence. On lui donna le commandement de trois compagnies pour se rendre à Nimègue. A Andernach il reçut un contre-ordre et revint à Mayence. Le bataillon alla s'établir sur la droite du Rhin, entre ce fleuve, le Mein et la Nidda. Quelques centaines de conscrits avaient complété son effectif. La division du général Lorge, à laquelle il appartenait, passa dans le grand duché de Hesse-Darmstadt, où le général Broussier vint en prendre le commandement. Le corps d'armée de réserve réuni dans cette principauté sous les ordres du maréchal Lefebvre fut dissous après la paix de Presbourg.

Au mois de juillet 1806, le bataillon alla se réunir à son régiment sur les bords du lac de Constance, à Lindau et à Ravensbourg, d'où il se mit en route, le 23 septembre, afin de se porter vers la Prusse, qui venait de prendre une attitude menaçante. Le 27e de ligne se dirigea sur Ulm et Bayreuth. Au moment d'entrer dans cette dernière ville, le 7 octobre, M. Bardet, colonel du 27e, reçut un ordre portant que les grenadiers et les voltigeurs de son 3e bataillon se rendissent immédiatement sur la route de Hoff pour se mettre à la disposition du général de brigade Colbert. Le capitaine Joüan partit avec ses deux compagnies, fortes de 280 hommes; elles furent incorporées le lendemain dans deux bataillons d'élite.

La brigade Colbert, appartenant au 6e corps, sous les ordres du duc d'Elchingen, suivit un moment la chaussée de Gera, se porta ensuite sur Roda par des chemins de traverse, et entra dans Iéna à onze heures du soir, après seize heures de marche. Elle traversa la ville et alla bivouaquer en dehors de la porte de Weimar; les troupes étaient exténuées de fatigue. Près de là se trouvaient l'Empereur et le corps d'armée du duc de Montebello.

Cette nuit était celle du 13 au 14 octobre 1806. Le lendemain devait se donner la grande bataille qui allait livrer à nos armes la monarchie prussienne. Ce jour vint accompagné d'une brume épaisse et humide, mais sur laquelle ne tarda pas à luire un soleil radieux.

Les armées française et prussienne, qui étaient en présence depuis la veille à une portée de canon l'une de l'autre, se mirent en mouvement dès le matin. Le bataillon de grenadiers du capitaine Joüan s'établit sur un plateau, près d'un petit bois, à la hauteur du village de Kripendorf. Il se forma en deux demi-bataillons, l'un sous les ordres du commandant Rippert, l'autre confié à M. Joüan, à qui le maréchal d'Elchingen dit en passant : « Capitaine, vous avez là une excellente position; il faut la défendre avec la plus grande opiniâtreté. »

Le brouillard les avait d'abord cachés à l'ennemi, qui était à demi-portée de canon ; mais l'atmosphère s'éclaircit vers dix heures du matin. Aussitôt ils furent vivement attaqués par l'artillerie et par les tirailleurs. Le major Losivy, qui les commandait, tomba frappé d'un coup mortel; le chef de bataillon Rippert, blessé en même temps, fut emporté hors du feu. Le capitaine Joüan prit le commandement des deux demi-bataillons, et en forma un seul carré. La capacité dont il fit preuve en cette circonstance mérite une mention particulière.

Les trois pièces de canon qui défendaient ce petit carré sont démontées. Tout-à-coup une masse de cavalerie s'avance, et un régiment de cuirassiers saxons le charge à fond sur deux faces sans pouvoir l'entamer. L'artillerie recommence à foudroyer nos grenadiers; ses projectiles les déciment à vue d'œil. Le capitaine Joüan est blessé à l'avant-bras gauche. Le bataillon change de place pour éviter la batterie qui l'écrase. A peine a-t-il exécuté ce mouvement qu'une brusque attaque de l'ennemi a lieu sur le village de Kripendorf et sur le petit bois, défendu par le 25ᵉ léger et un bataillon de voltigeurs; cavalerie, artillerie, infanterie ennemies arrivent à la fois. Le brave Joüan repousse successivement deux charges des dragons saxons. Mais, craignant d'être tourné par une forte colonne qui s'avance sur sa gauche, il se retire derrière un ravin, où il est vivement canonné. A ce moment surviennent la cavalerie française et le corps du général Augereau; l'ennemi est abordé et mis en déroute; le bataillon de grenadiers, celui de voltigeurs et le 25ᵉ léger reprennent les positions qu'ils avaient le matin.

Le major-général prince de Neufchâtel s'approche et dit au bataillon de grenadiers : « L'Empereur est content de votre conduite; vous avez rendu service à l'armée en conservant cette position pendant trois heures.»

Cependant l'action générale continuait : 300,000 hommes étaient aux prises et 800 pièces de canon tonnaient de toutes parts. Encore un moment, et la bataille va se décider. Le grand choc a lieu, choc de courte durée, mais sanglant et terrible; les rangs de l'ennemi sont rompus; infanterie, cavalerie, artillerie, tout est culbuté, confondu, mis en fuite sur la route de Weimar. La victoire est complète; 30,000 prisonniers, 60 drapeaux, 300 pièces de canon, sont les trophées de cette grande victoire qui nous ouvrit les portes de Berlin.

Le capitaine Joüan coucha sur le champ de bataille.

Quel horrible spectacle l'entourait! Les gémissements des mourants, les cris des blessés qu'on n'avait pas encore recueillis, ne lui permirent pas, quoique accablé de fatigue, de prendre un instant de repos. Les souffrances de ces malheureux, dont plusieurs se traînèrent jusqu'à son bivouac, lui faisaient oublier celles qu'il éprouvait lui-même de la blessure qu'il avait reçue dans la journée.

Il partit le lendemain pour Weimar, et arriva dans la nuit devant Erfurt, où une garnison de 9,000 hommes déposa les armes. Le bataillon de grenadiers y séjourna quelques semaines. Il occupait la citadelle de cette place lorsqu'on y apporta, pour être envoyée en France, la colonne élevée à Rosbach en mémoire de la déroute de l'armée du prince de Soubise, en 1757, et sur laquelle était gravé ce quatrain absurde de Frédéric II :

« On traite ainsi les soldats
» D'un peuple sot et volage,
» Aussi vaillant au pillage
» Que lâche dans les combats. »

Parti d'Erfurt le 6 novembre, le capitaine Joüan arriva le 6 à Berlin, où commandait le général Oudinot.

Le 16 décembre, la division des grenadiers réunis de ce général, à laquelle appartenait le capitaine Joüan, partit pour la Pologne. Elle fit son entrée à Varsovie le 1er février 1807. Le général Le Marois était gouverneur de cette ville; il accueillit avec la cordiale affabilité d'un compatriote le capitaine Joüan et lui offrit ses services. Le 3 février, la division se mit en marche pour Pultusk. La saison était extrêmement rigoureuse. On se logea difficilement à Pultusk; il y avait à peine une maison pour chaque compagnie. Le capitaine Joüan y reçut de Berlin une lettre du colonel Bardet, lui annonçant qu'il allait être nommé chef de bataillon.

On passa la Narew le 9 février, et l'on se dirigea sur Bialystock. Deux pieds de neige couvraient la terre, et le froid était excessif. Un corps d'armée russe approchait; on rétrograda sur Ostrolenka. Le 16, il se livra près de cette ville un combat dans lequel les Russes perdirent beaucoup de monde. Le général Oudinot apprit le soir même, au bivouac d'Ostrolenka la nouvelle de la victoire d'Eylau.

Les vainqueurs d'Ostrolenka remontèrent la Narew à travers un pays pauvre et désert. Ils prirent quelques jours de repos à Hohenstein et à Villenberg, cantonnements des troupes du maréchal duc d'Auerstaëdt, et rejoignirent la grande armée le 16 mars, à Osterode. Napoléon en partit bientôt pour porter son quartier-général au château de Finkenstein, près de la petite ville de Rosemberg; la division Oudinot l'y suivit. C'est à une revue passée dans les jardins de Finkenstein, le 20 avril 1807, que l'Empereur proclama officiellement M. Joüan chef de bataillon.

Des troupes russes et prussiennes étaient parties de Pillau pour débarquer à l'embouchure de la Vistule, afin d'attaquer le maréchal Lefebvre, qui faisait le siége de Dantzick.

Le général Oudinot reçut, le 22 mai, l'ordre de se porter rapidement au secours du maréchal. Il fit appeler le commandant Joüan. « Tous mes aides-de-camp, lui dit-il, sont à parcourir les cantonnements pour rassembler la division. J'ai besoin d'un officier de confiance pour aller à Dantzick remplir une mission. Pour mettre plus de célérité dans votre marche, prenez quatre hussards; courez à franc étrier. Vous direz à M. le maréchal Lefebvre qu'ayant l'ordre d'aller le seconder, ma division sera demain de très-bonne heure à sa disposition, et que je fais passer une brigade dans le Frisch-Nérang pour se joindre à ses troupes en cette partie du blocus. Partez sans délai; vous avez 14 lieues à faire. » Le commandant Joüan se mit en route à trois heures de

l'après-midi, et le lendemain, avant le lever du soleil, il arrivait au quartier-général du maréchal Lefebvre, à Pitzikendorf. Le maréchal était à la tranchée; son visage rayonna de joie en recevant le message verbal qu'on lui apportait. De prompts renforts lui étaient d'autant plus urgents qu'en ce moment même une flotte de 50 voiles, mouillée dans la Vistule, débarquait des troupes sous la protection des forts de Weichselmünde et de Newfahrewasser, occupés par les Prussiens.

M. Joüan fut désigné par le maréchal pour commander la place à Langfurt, où étaient les magasins et le matériel du siége.

Dans la journée du 24 mai 1807, la garnison fit une sortie par le fort Hagelsberg et fut repoussée. Le 25, dès la pointe du jour, l'ennemi, débarqué à Weichselmünde, éprouva un nouvel échec en attaquant une brigade des grenadiers réunis. En même temps, la corvette anglaise la *Téméraire*, qui voulait entrer dans Dantzick pour y déposer un chargement de poudre, fut capturée. Le 26, le maréchal Lefebvre somma la place de se rendre, afin d'éviter l'assaut. Le feld-maréchal Kalkreuth, gouverneur, demanda une suspension d'armes de 5 jours; le feu cessa immédiatement. Dantzick ouvrit ses portes après deux mois de résistance et 51 jours de tranchée ouverte; le comte de Kalkreuth obtint la même capitulation qu'il avait accordée 14 ans auparavant à la garnison française de Mayence.

Le général Oudinot retourna à Marienbourg, d'où sa division, passée sous les ordres du duc de Montebello, partit le 6 juin au matin. Elle arriva le 8 à Deppen, sur la Passarge. Le 6e corps et la garde impériale bivouaquaient sur les bords de cette rivière, dont le passage fut forcé le lendemain. L'armée, réunie en partie, traversait de vastes plaines; on avait en

vue plus de 100,000 hommes, s'étendant jusqu'aux limites lointaines de l'horizon; c'était un tableau digne de cette époque.

La division laissa Guttstadt sur sa droite, et arriva le 10 juin, à la nuit, devant Heilsberg. Les abords de cette ville furent le théâtre d'un combat sanglant, qui se prolongea jusqu'à dix heures du soir. Le lendemain, on prit position en face d'une longue ligne de retranchements, que l'ennemi évacua pendant la nuit. Nous le suivîmes dans sa retraite, à travers un pays où il n'existait point de chaussées viables. Le temps était affreux; une pluie torrentielle inondait le sol. A cet orage succéda, le 13 au matin, un soleil brillant. Le corps des grenadiers traversa dans la journée le champ de bataille d'Eylau. Des inscriptions indiquaient la sépulture des héros de la grande lutte du 8 février 1807 : ici le général Corbineau; là, les colonels Dalhman, Boursier, Lacuée; sur un autre point, 30 officiers du 14e de ligne, inhumés ensemble. Une de ces inscriptions marquait la tombe du colonel Le Marois, de Bricquebec. Les Russes avaient respecté ces modestes monuments funèbres, élevés à des braves par leurs frères d'armes. La division Oudinot établit son bivouac à une lieue de Domneau, pour se porter le lendemain sur Friedland, où une bataille décisive devait terminer la guerre de Pologne.

Le 14 juin au matin, la fusillade, puis le canon, se firent entendre dans la direction de Friedland. Le général Oudinot partit sur-le-champ; une marche forcée le mit bientôt en présence des Russes. Sa division de grenadiers soutint jusqu'à midi les attaques réitérées de l'ennemi, et contribua à l'arrêter en attendant la grande armée. Une forte colonne de cavalerie légère, les carabiniers, les dragons du général Grouchy, les cuirassiers du général Nansouty, débouchèrent successivement dans les plaines de Friedland.

A trois heures, l'Empereur parut avec la garde, à la suite de laquelle marchaient plusieurs corps d'infanterie et des divisions de cavalerie. Alors commença réellement la bataille ; jusque-là la lutte n'avait été que l'avant-scène du grand drame qui allait avoir lieu. L'action devint générale à cinq heures du soir; à onze heures nous portions les derniers coups et la bataille était gagnée. Le génie de Napoléon venait de détruire l'armée russe et d'anéantir la grandeur moscovite sous les yeux de l'Empereur Alexandre, des Grands-Ducs et des meilleurs généraux du Nord. C'est alors que Napoléon était vraiment le maître du monde et l'arbitre des destinées de l'Europe.

On se mit le lendemain à la poursuite des débris de l'armée russe. Le corps des grenadiers réunis partit de Friedland le 15 juin 1807, franchit le Prégel à Vélau, et arriva le 20 sur le Niémen, en face de Tilsitt. Un armistice fut conclu le 21. Le 25, en présence des colonnes françaises et russes qui bordaient les rives du fleuve, eut lieu la célèbre entrevue de Napoléon et d'Alexandre, sur un radeau au milieu du Niémen. La paix fut signée à Tilsitt le 8 juillet 1807.

Mais, dès le 30 juin de cette année, la division Oudinot avait rétrogradé sur Kœnigsberg, puis sur Dantzick, où elle entra le 15 juillet. Elle eut ordre de tenir garnison en cette place, dont le général Rapp était gouverneur. Le corps des grenadiers réunis fut mal à Dantzick ; il y perdit beaucoup de monde par les fièvres.

Passé chef de bataillon titulaire au 34e régiment de ligne le 29 janvier 1808, M. Jouan fut attaqué par l'épidémie ; du Verder, où il se trouvait détaché, on le rapporta en ville dans un état très-grave. Sa maladie ne lui permit point de suivre sa division lorsqu'elle partit pour la Silésie, au mois d'août 1808. A peine convalescent, et ne pouvant encore se

tenir à cheval, il quitta Dantzick avec un détachement, et rejoignit son corps à Gross-Glogau. La division, ayant l'ordre de se rapprocher des frontières de France, se dirigea sur Bantzlau, Gorlitz, Bautzen et Dresde, d'où le régiment du commandant Joüan se rendit à Ploen, par Frienberg et Zwickau. Il se porta ensuite sur Bamberg, et alla prendre de nouveaux cantonnements dans les environs de Wurtzbourg.

Encore imparfaitement rétabli, M. Joüan se rendit en permission à Huningue, où il arriva le 26 décembre, après une absence de deux ans et demi. Le 14 février 1809, il reçut une lettre du général Oudinot qui lui annonçait que sa division était dissoute, et qu'il était nommé, à dater du 22 février 1809, chef de bataillon au 96e régiment de ligne s'organisant à Augsbourg.

On lui donna provisoirement le commandement de plusieurs détachements cantonnés le long du Danube. Il occupa tour à tour Bain, Neubourg et Schrobenhausen. Dans les premiers jours d'avril 1809, il se rendit à Fridberg pour se mettre à la disposition du général Oudinot, qui avait ordre de réorganiser sa division de grenadiers. Ce général l'envoya à Lechausen commander un bataillon qui ne se composait encore que d'un détachement du 96e de ligne, et qu'il fallait former avec d'autres troupes arrivant de France.

Ce bataillon, promptement organisé, devint le 4e du 96e et forma, avec le 4e du 94e et le 4e du 95e, une demi-brigade, sous les ordres du colonel Coquereau, laquelle fit partie de la 1re brigade de la 1re division du 1er corps d'armée. La brigade était commandée par le général Albert, la division par le général Tharreau, et le corps d'armée par le général Oudinot. Ce corps, qui prit l'ancienne dénomination de grenadiers réunis, fut organisé le 19 avril 1809. Le même jour il s'achemina vers l'Autriche. La paix venait d'être rompue par cette puissance.

Dès le lendemain, le corps du général Oudinot eut un combat à Pfaffenhofen. Il passa près d'Eckmühl, et arriva en vue de Ratisbonne au moment où finissait la bataille de ce nom. Après avoir effectué le passage de l'Inn à Muhldorf et celui de la Saltza à Burghausen, on se dirigea sur Braunau, Riedt, Haag, Lambach, où l'Empereur passa la revue de l'armée. La division à laquelle appartenait M. Joüan partit de Wels le 4 mai dans la matinée. Après avoir marché quelques heures, elle entendit devant elle une forte canonnade, mêlée d'un feu soutenu de mousqueterie. Précipitant sa marche, elle arriva bientôt sur le théâtre de cet engagement, qui devenait des plus vifs. C'était la 2e division du 1er corps, commandée par le général Claparède, ayant en tête la brigade du colonel Coehorn, qui attaquait Ebersberg. Cette petite ville, située au pied d'une colline sur la rive droite de la Traun, a un très-long pont en bois qui unit Wels et Lintz. Le terrain sur la rive gauche, bas et marécageux à une grande distance, était coupé par une chaussée donnant accession au pont. Cette position était opiniâtrement défendue par un corps de 30,000 Autrichiens. Ils avaient placé à la porte de la ville une grande batterie qui tirait à mitraille; les maisons étaient crénelées et pleines de tirailleurs.

Tel était l'état des choses lorsque la 1re division vint prendre part à ce combat. Elle avait à sa suite l'artillerie de réserve du corps d'armée. On la mit en batterie; elle domina celle de l'ennemi, foudroya tous les obstacles. Une demi-heure après, le pont, balayé par la mitraille, fut forcé à la baïonnette. Mais quelle horrible lutte! les morts et les blessés étaient amoncelés à l'entrée du pont et sur le pont, sans compter ceux que la Traun charriait dans son cours. Cependant une partie des troupes ennemies s'étaient retranchées dans un vieux château ayant une vaste cour fermée, et

s'y défendaient avec acharnement. L'artillerie dirigea son feu sur elles; un obus éclata dans un caisson de poudre et détermina une explosion qui fit cesser le combat. Le corps d'armée autrichien était presque détruit. « L'affaire d'Ebers-» berg, dit le bulletin de la grande armée, est un des plus » beaux faits d'armes dont l'histoire puisse conserver le » souvenir.... Le voyageur dira ; C'est ici, de cette superbe » position, de ce pont d'une si longue étendue, de ce châ-» teau si fort par sa position, qu'une armée de 30,000 » Autrichiens a été chassée par 7,000 Français. »

Les vainqueurs, s'éloignant des ruines enflammées d'Ebersberg, allèrent passer la nuit à 2 lieues de là, en avant des colonnes du duc de Rivoli. Ils se rendirent le lendemain à Ens. La division y prit un jour de repos, puis se dirigea à marches forcées sur Melck, et arriva le 9 mai à Schœnbrunn, aux portes de Vienne. Cette capitale, qu'on venait de fortifier, voulut résister. Lorsque la 1re division du 1er corps pénétra dans ses murs le 10 au matin, elle reçut de la mitraille tirée du bastion du palais impérial. Son chef, le général Tharreau, fut blessé. Nos troupes se retirèrent en barricadant les rues. Des batteries d'obusiers firent feu sur la ville à la nuit close. L'ennemi riposta de ses remparts en lançant aussi des projectilles creux. Plus de 1,800 obus tombèrent dans la ville; l'incendie s'y manifesta en divers endroits. On cessa le feu vers une heure du matin. Le général Oreilly, gouverneur de la place, capitula le 12, et le lendemain l'armée française fit son entrée dans Vienne.

Cependant la possession de la capitale de l'Autriche ne finissait pas la guerre. La grande bataille qui devait clore la campagne restait à livrer. M. Joüan reçut au bivouac de Vienne, les 14 et 16 mai 1809, deux forts détachements de conscrits, expédiés de France, qui portèrent à 1200 hommes l'effectif de son bataillon. Malheureusement ces jeunes

gens n'étaient pas exercés; ils avaient sans doute du courage, mais on ne pouvait que médiocrement compter sur eux dans les évolutions rapides que les circonstances rendent nécessaires sur le champ de bataille.

L'armée se mit en mouvent le 19 mai, pour passer le Danube en face d'Ebersdorf, à 5 lieues au-dessous de Vienne, à l'endroit où le fleuve est divisé en trois bras séparés par les îles de Schœchet et de Lobau. Le général Oudinot alla prendre position à Ebersdorf. L'établissement du pont sur le dernier bras du Danube fut achevé le 21 au matin. Le corps du duc de Rivoli passa sur la rive gauche dans la journée; les divisions Oudinot s'ébranlèrent à minuit pour y passer à leur tour.

Au point du jour commença la bataille d'Essling. Les troupes du général Oudinot, après avoir franchi les broussailles dont le bord du fleuve est couvert, s'avancèrent en colonnes dans l'immense plaine qui s'étend au-delà de ces taillis. Les boulets de l'ennemi les atteignirent en approchant du village d'Essling; un des premiers coups tua le cheval du chef de bataillon Joüan. On voyait alors déboucher dans la plaine la garde impériale, que précédait la division Saint-Hilaire. Le général Oudinot arriva en présence d'un corps d'armée autrichienne, près du village de Gross-Aspern. Aussitôt ses 36 bataillons, déployés en colonnes, furent engagés sur toute la ligne, à la gauche du corps du duc de Rivoli, qui s'étendait jusqu'à Essling. La bataille devint tout-à-coup terrible. L'ennemi avait une artillerie formidable qui faisait un ravage affreux dans nos rangs; cependant les français gagnaient du terrain, ils s'avançaient toujours, tandis que les tirailleurs à pied et à cheval disputaient vaillamment le vide entre nos colonnes et le village de Gross-Aspern, déjà dépassé. Des charges de cavalerie s'exécutaient avec bonheur pour nous. Le feu le plus vif se

soutenait sans relâche, mais la victoire ne semblait pas douteuse, lorsque la canonnnade commença à se ralentir de notre côté. En même temps le corps d'armée du général Oudinot se mit en mouvement rétrograde par sa droite, sans nécessité apparente. On en reconnut bientôt la cause. Déjà nos pertes étaient énormes; le bataillon du commandant Joüan se trouvait diminué de plus du tiers et toute la demi-brigade avait cruellement souffert. Son chef, le colonel Coquereau, venait d'être blessé, et, en se retirant, il avait remis son commandement à M. Joüan.

Celui-ci suivait par échelons avec son régiment le mouvement de retraite, quand le capitaine d'artillerie à cheval Lebel vint le supplier de suspendre un instant sa marche, et de le protéger pour emmener sa batterie, dont la plupart des chevaux avaient été tués. Le commandant déféra à sa demande et contint l'ennemi. La batterie enlevée, il poursuivit sa retraite; mais une distance considérable le séparait déjà de sa division; un corps de cavelerie autrichien ne tarda pas à lui couper le passage. Deux de ses bataillons se mirent en ligne derrière un mamelon; le troisième resta en colonnes sous la volée de pièces d'artillerie qui les foudroyaieut à mitraille. M. Joüan voyait à chaque instant ses soldats frappés à ses côtés; un de ses capitaines, qui lui donnait un avis, tomba à ses pieds, blessé mortellement par un coup de biscaïen; lui même eut en ce moment le haut de son kolbach emporté par un boulet, et deux biscaïens traversèrent, à droite et à gauche, le bas de la redingote qu'il portait par dessus son habit.

Bientôt une forte colonne d'infanterie se présenta pour l'attaquer de front; elle voulait surprendre le bataillon et s'approcha à demi-portée sans rien manifester d'hostile. « Ne tirez pas, nous sommes Bavarois, » dit en s'avançant celui qui la commandait « Feu! il n'y a pas de Bavarois

à l'armée, » s'écria aussitôt le commandant Joüan. Une décharge à bout portant faite sur cette troupe la refoula sur elle-même; elle fut mise en fuite et poursuivie jusqu'à l'entrée du village d'Essling, qui venait d'être réoccupé par l'ennemi.

Isolé ainsi et pouvant être cerné d'un moment à l'autre, le chef de bataillon Joüan, qui avait fait reconnaître le terrain par des hommes intelligents, opéra sa retraite sur les derrières de Gross-Aspern, et alla se réunir à la division du général Legrand, du corps de Masséna, postée au bord du Danube.

Une violente fusillade se fit entendre de nouveau près d'Essling; c'était la garde impériale qui reprenait ce village. Le général Legrand ne tarda pas à être attaqué par les colonnes ennemies refoulées sur ses tirailleurs. Le commandant Joüan prit part à ce combat, qui dura plus d'une heure.

Le général Legrand l'engagea à partager sa fortune; car il venait de s'assurer, par des reconnaissances, que la retraite par le taillis était trop difficile, et que par la plaine elle était impraticable, l'ennemi s'y trouvant alors en force considérable. Vers neuf heures du soir, par un calme profond, les Français se mirent en mouvement sans bruit le long de la lisière du bois, et parvinrent à l'entrée du pont, où le commandant Joüan trouva sa division rangée en colonnes pour protéger la retraite.

Des ponts provisoires furent établis, et, au bout de trois jours, l'armée put sortir de l'île de Lobau et repasser sur la rive droite du Danube. Les hommes qui avaient été confondus dans la retraite rejoignirent; chaque corps compta ses blessés et ses morts. Le bataillon du commandant Joüan avait perdu la moitié de son effectif, et, en défalquant ceux qui étaient à l'ambulance, il se trouvait réduit à 350

combattants. Plus de 30,000 hommes des deux armées tombèrent à Essling et à Gross-Aspern.

Pendant ce temps, l'armée construisait des ponts sur pilotis, pour passer de nouveau sur la gauche du Danube, où était l'ennemi. Ce travail touchant à sa fin, le commandant Joüan rentra dans l'île de Lobau le 2 juillet.

Dans la soirée du 4 juillet, les formidables batteries établies dans l'île de Lobau furent démasquées, et ouvrirent le feu sur les batteries autrichiennes de la rive gauche, afin de protéger le passage du fleuve, qui commença avec la nuit. Entre neuf et dix heures, par un temps excessivement noir, un orage affreux éclata sur notre armée. Les éclairs sillonnaient la nue, le tonnerre et l'artillerie retentissaient à la fois avec les chariots roulant sur les ponts; les chevaux hennissaient d'effroi. Cette tourmente dura plus d'une heure; elle ne ralentit pas le mouvement des troupes. L'armée passa sur la rive gauche du fleuve pendant cette sinistre nuit du 4 au 5 juillet 1809; le commandant Joüan y arriva en bateau avec son bataillon à cinq heures du matin.

Réuni et formé en colonnes, le corps du général Oudinot se mit immédiatement en marche dans la direction d'Enzersdorf. Il s'empara du château de Sachsengaud, vieil édifice à tourelles gothiques que l'ennemi avait fortifié; 900 hommes y capitulèrent. Il se porta ensuite sur le village de Rutzendorf, et l'enleva au pas de charge, en chassant les Autrichiens qui l'occupaient.

Toute l'armée s'était déployée dans la vaste plaine d'Enzersdorf. Vers huit heures du soir, le corps du général Oudinot se porta en avant sur un terrain très-accidenté. La 1re division marchait en bataille; au sortir d'un ravin, elle se trouva tout-à-coup en face d'une ligne d'infanterie autrichienne, qui fit sur elle une décharge meurtrière. Le combat

s'engagea aussitôt; mais l'ennemi se retira au bout d'une demi-heure.

L'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, était forte de 250,000 hommes. Elle s'étendait de Stadeau à Wagram. L'armée française, sous les ordres de l'Empereur, n'était guère moins nombreuse. Elle avait sa gauche appuyée à Gross-Aspern, son centre à Glurendorf, et sa droite à Raschdorf. Des deux côtés tout était prêt pour une lutte décisive. La bataille de Wagram allait se livrer le lendemain.

Le 6 juillet 1809, dès la pointe du jour, 400,000 hommes et 1,800 pièces de canon se mirent en mouvement dans les plaines de Wagram, et furent bientôt aux prises sur un terrain étudié, fortifié par l'ennemi depuis plusieurs mois.

L'ordre de bataille fut promptement formé. Le prince de Ponte-Corvo occupa la droite, ayant en seconde ligne le maréchal Masséna, que le prince Eugène liait au centre, composé des corps des généraux Oudinot, Macdonald et Marmont, de la garde impériale et des cuirassiers. Le maréchal duc d'Auerstaëdt marcha de la droite pour arriver au centre, pendant que l'archiduc Charles, dont les dispositions étaient l'inverse de celles de Napoléon, dirigeait le général Bellegarde sur Stadelau, à sa droite qui se trouvait liée par les corps des généraux Colloredo, de Niller et de Lichtenstein à la position de Wagram, occupée par le prince de Hohenzöllern, et à l'extrémité de la gauche à Neusiedel, où débouchait le corps de Rosenberg, pour déborder les troupes de Davoust. Les colonnes de Rosenberg et de d'Auerstaëdt se rencontrèrent au point du jour : leur choc donna le signal de la bataille. En moins d'une heure, les troupes de Rosenberg furent culbutées et rejetées au-delà de Neusiedel, position que le duc d'Auerstaëdt tourna ensuite pour

se diriger sur Wagram. La canonnade s'était engagée sur toute la ligne. L'ennemi renforçait toujours sa gauche, tandis que c'était sur son centre que Napoléon avait des vues. En même temps, la droite de l'archiduc, s'étendant du Danube à Wagram, s'avançait précédée de 60 pièces de canon, prenait à revers l'armée française, et menaçait l'île de Lobau et ses ponts. La garde impériale fut opposée sur ce point à la marche de l'ennemi. Le général Lauriston, s'y portant avec 100 pièces de canon, s'avança, sans tirer, jusqu'à demi-portée, et ouvrit un feu qui foudroya les rangs autrichiens. On ne distinguait aucun des coups de cette prodigieuse canonnade : c'était une détonation unique qui ressemblait à l'explosion d'un immense magasin à poudre.

Pendant ce temps, le centre de l'armée, où se trouvait le général Oudinot, s'était porté en avant. Le chef de bataillon Joüan, formant avec sa brigade la gauche de la division, attaqua en flanc avec six bouches à feu et força à la retraite une colonne ennemie d'environ 2,000 hommes, qui marchait vers nos tirailleurs pour faire une diversion sur la gauche du corps de Davoust.

Vers midi, un aide-de-camp du prince d'Essling vint annoncer à l'Empereur que ce maréchal se soutenait difficilement dans sa position, où il avait derrière lui le corps autrichien de Klenau, et que déjà l'une de ses divisions était rejetée dans l'île de Lobau. Napoléon, apercevant alors le feu de Davoust qui avait dépassé Neusiedel : « Allez, dit-il à l'aide-de-camp, courez dire à Masséna qu'il attaque et que la bataille est gagnée. » Tout-à-coup les formidables colonnes que commandent les généraux Oudinot, Macdonald et Marmont, se précipitent au pas de charge sur le village de Wagram, centre de l'armée autrichienne.

Dans ce mouvement décisif, le commandant Joüan fut renversé avec son cheval, qui eut une cuisse brisée par un

boulet. Il cherchait à se dégager, quand l'animal, se relevant avec vivacité, lui retomba sur le corps. Quelques grenadiers le relevèrent. Pendant ce temps, les colonnes l'avaient dépassé; il se mit à doubler le pas pour les rejoindre. Mais un obus vint éclater à peu de distance et lui brûla la figure. Il fut aveuglé complètement. Un grenadier le conduisit à une baraque abandonnée, où il s'assit au milieu de cadavres. Le général Navelet, de l'artillerie du 2e corps, passant avec son parc de réserve fit monter le blessé, sur le cheval d'un canonnier. Ce canonnier et le grenadier l'accompagnèrent jusqu'au village de Baumersdorf, où il se reposa un moment. Le grenadier le mena ensuite dans un autre village, à proximité des ponts où l'on avait établi une ambulance. M. Joüan se croyait entièrement aveugle. Un chirurgien le visita et déclara que ses paupières étaient seulement fermées par une inflammation qui se dissiperait dans peu de jours. Il passa la nuit sur la paille au milieu d'un grand nombre de blessés.

Un bruit confus de voitures et de cris d'hommes retentit bientôt. Ce tumulte était occasionné par une terreur panique dont voici la cause. Dès que la bataille de Wagram fut définitivement gagnée, l'Empereur envoya le prince de Ponte-Corvo reprendre position du côté d'Enzersdorf, parce qu'il était présumable que l'archiduc Jean, battu à Raab le 14 juin et rejeté sur la gauche du Danube, chercherait à rallier l'archiduc Charles. Revenant ainsi sur ses pas, le corps d'armée du maréchal Bernadotte, composé de Saxons dont l'uniforme ressemblait à celui des Autrichiens, épouvanta une colonne de nos équipages où étaient les domestiques, les vivandiers, les traînards; tous se mirent à fuir vers les ponts, croyant que c'était l'ennemi qui avait débordé notre aile droite et se rejetait sur les derrières. Le bataillon de garde à l'entrée des ponts dut croiser la baïonnette sur cette foule effrayée.

Conduit le lendemain dans l'île de Lobau, déjà encombrée de prisonniers, M. Joüan se logea dans le village de Schwecat, près d'Ebersdorf. Au bout de cinq jours ses yeux commencèrent à s'ouvrir.

Le 15 juillet 1809, il se mit en route pour rejoindre l'armée du côté de la Moravie, en passant par les champs de Wagram. Il revit les lieux où il avait combattu neuf jours auparavant, l'endroit où l'obus l'avait aveuglé. On distinguait la nationalité des morts par leurs uniformes, car peu d'entre eux avaient été dépouillés. Il reconnut parmi les cadavres le corps de l'adjudant-général Duprat, chef d'état-major de sa division, tué le 6 au village de Deutsch-Wagram. Le sol était jonché de morts, d'armes et de chevaux : c'était là sans doute que l'ennemi avait fait ses derniers efforts.

Quittant ce champ de carnage M. Joüan suivit la trace de l'armée, et arriva le 18 à Znaïm. Cette ville était pleine des troupes du prince d'Essling. Il apprit qu'un armistice y avait été conclu le 12, et que le corps d'armée dont il faisait partie, devant occuper jusqu'à la paix les environs de Vienne, avait repris la route de Laab. Le commandant Joüan retourna donc sur ses pas. Le 21 juillet au soir, après sept jours de marche par une chaleur suffocante, il rejoignit son bataillon, cantonné dans un hameau près de Gross-Aspern. Ce corps n'avait plus que 400 hommes, dont 5 officiers. Les autres bataillons de la brigade n'étaient guère moins délabrés. Toute la division se réunit, et alla camper, le 1er août 1809, près du village de Kagram sous Vienne, et y resta deux mois.

Les conférences ouvertes à Altenbourg entre la France et l'Autriche traînant en longueur, on fit des préparatifs pour reprendre les hostilités. La demi-brigade du commandant Joüan s'établit à Stokereau ; d'autres troupes allaient

aussi changer leurs cantonnements, lorsque la paix fut signée au château de Totis près de Comorn, en Hongrie.

M. Joüan repassa le Danube à Vienne le 2 novembre 1809, pour se rendre dans le Palatinat du Rhin, vers lequel tout le corps d'armée du maréchal Oudinot s'achemina par différentes routes. On devait marcher à petites journées afin de reposer les troupes. Le commandant Joüan prit le chemin de Saint-Polten, et resta huit jours dans des village entre cette ville et Melck. Arrivée à Ens, sa demi-brigade reçut l'ordre d'aller en cantonnement sur les confins de la Bohême. Elle y resta jusqu'au 15 décembre, repassa le Danube à Lintz, fit un court séjour entre Braunau et Passaw, et partit ensuite pour Augsbourg, en passant par Mühldorf, Hohenlinden et Munich. Le 12 janvier 1810, M. Joüan arriva à Ulm, où il resta trois semaines, chargé du commandement de cette place, de concert avec un colonel Bavarois qui remplissait les mêmes fonctions au nom de son gouvernement. D'Ulm il se rendit à Heidelberg, et de là dans des cantonnements aux environs de Wisloch.

Là il reçut l'ordre d'échelonner sa troupe le long de la chaussée qui mène de Pfortzheim à Carlsruhe, à l'occasion du passage de l'archiduchesse Marie--Louise , qui se rendait en France comme Impératrice des Français. En retournant dans ses cantonnements, M. Joüan eut, à Bruschal, un entretien avec Gustave IV, ex-roi de Suède, et dîna chez la grande-duchesse de Bade, belle-mère de ce souverain.

Le régiment de M. Joüan se réunit à Manheim, passa le Rhin et fut cantonné près de Spire jusqu'à la fin d'avril, époque à laquelle lui parvint l'ordre de se porter sur les côtes de l'Océan. Il quitta les bords du Rhin le 2 mai 1810, et arriva en juin à Nantes, où se trouvait presque toute la division du général Thareau, dont il faisait partie, et de laquelle il était séparé depuis son départ de Vienne.

C'est à cette époque que M. Joüan reçut les lettres patentes ci-après transcrites, qui lui conféraient le titre de Chevalier de l'Empire, honorable noblesse qui prenait son origine dans la Légion d'Honneur.

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'État, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, à tous présents et à venir Salut. Notre amé le sieur Joüan, membre de la Légion d'Honneur, désirant jouir de la faveur que nous avons voulu accorder aux membres de cette Légion par notre statut du 1er mars 1808, s'est retiré devant notre cousin le Prince Archi-Chancelier de l'Empire, lequel, après avoir fait vérifier en sa présence par le Conseil du Sceau des titres que par notre décret du 14 avril 1807 nous avons nommé ledit sieur Joüan membre de la Légion d'Honneur et qu'il possède le revenu (1) exigé par nos statuts, nous a présenté l'avis de notre dit conseil et les conclusions du Procureur général, sur quoi nous avons, par ces présentes signées de notre main, autorisé le dit sieur Jacques-Casimir Joüan, chef de bataillon au 96e régiment de ligne, né à Saint-Christophe-du-Focq, département de la Manche, le 4 mars 1767, à se dire et qualifier Chevalier en tous actes et contrats, tant en jugement que dehors; Voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité et jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit par l'art. 37 de notre second Statut du 1er mars 1808, devant celui

(1) Par ses décrets des 1er mars 1808 et 12 mars 1813 l'Empereur Napoléon Ier avait décidé que les membres de la Légion d'Honneur et ceux de l'ordre de la Réunion, justifiant d'un revenu de 3,000 fr. et désignant leurs livrées et armoiries, recevraient le titre de Chevalier de l'Empire. Ces titres ne devenaient transmissibles qu'après confirmation impériale pendant trois générations successives. (*Bull. des Lois de* 1613, *p.* 441.).

ou ceux qui seront par nous délégués à cet effet. Voulons que le titre de Chevalier soit transmis à sa descendance masculine directe, légitime, naturelle ou adoptive, après toutefois que les trois premiers appelés à recueillir le dit titre auront successivement obtenu nos lettres de confirmation, conformément à notre décret du 3 mars 1810. Permettons au dit sieur Joüan et à ceux de ces descendants qui recueilleront le titre de Chevalier, de porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes et qui sont d'or au cheval arrêté de sable, surmonté d'une gerbe de bled de sinople et soutenu d'un champagne de gueules du tiers de l'écu au signe des chevaliers; pour livrées, les couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement. Chargeons notre cousin le Prince Archi-Chancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres, car tel est Notre plaisir : Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre cousin le Prince Archi-Chancelier de l'Empire y a fait apposer par nos ordres notre grand sceau en présence du Conseil du Sceau des titres. Donné en notre palais de Saint-Cloud, le 18e jour du mois d'août de l'an de grâce 1810. Signé : NAPOLÉON. Scellé le 24 août 1810. Le Prince Archi-Chancelier de l'Empire, signé : Cambacérès. Enregistré au Conseil du Sceau des titres, R. CH. 3 f° 125. Signé : Le Baron Dudon. Transcrit sur les registres du Sénat le 28 août 1810. Le chancelier du Sénat signé : Laplace. »

Peu de temps après, la demi-brigade reçut l'ordre de partir pour l'armée d'Espagne, où elle arriva le 17 octobre 1810.

Elle passa la frontière à Irun, où elle laissa deux compagnies, et se rendit à Fontarabie. Un grand convoi de voitures s'y trouvait ; elle l'escorta jusqu'à Tolosa, en laissant encore une compagnie à Oyarsun et deux à Hernani. D'au-

tres compagnies furent détachées à Villa-Franca, Villa-Real, Bergara, Mondragon, en sorte que le 96ᵉ de ligne se trouva échelonné sur la route entre Irun et Vittoria. Il était chargé d'escorter les convois à travers un pays qu'infestaient des bandes de guérillas, parmi lesquelles se faisait remarquer celle de Jaurequi, dit Pastor, berger de Villa-Real.

Le chevalier Joüan fut appelé dans la garde impériale et nommé chef de bataillon au régiment des gardes nationales le 20 août 1810, avec ordre d'attendre ce corps à Vittoria. Il y arriva de Bayonne le 25 novembre. C'était un des plus beaux régiments de la jeune garde, tant pour la taille des hommes que pour la tenue et l'effectif. Il était commandé par le colonel Couloumy, ancien major du 96ᵉ de ligne. Le chevalier Joüan fut immédiatement reçu dans ce corps, où il eut pour collègue le baron Zœpffel, neveu de la duchesse de Feltre.

Sa première expédition dans ce nouveau régiment, dont il commandait le 2ᵉ bataillon, fut dirigée contre les guérillas de la province d'Alva. Le 27 novembre 1810, le général Caffarelli l'envoya à Salvatierra, avec ordre de poursuivre une des bandes de Mina. Il la suivit en vain jusqu'à Segura, puis dans la vallée d'Estella : divers signaux l'avertissaient de l'approche des Français, en sorte que, prévenue à temps, elle était toujours partie quand nous arrivions. Le commandant Joüan revint à Salvatierra après une course inutile. Il se mit de nouveau en campagne à la poursuite de la même bande et de celle de Dos-Pellos, mais avec aussi peu de succès ; on leur prit seulement 5 hommes, dont deux blessés, dans la vallée d'Araquil. Nos colonnes mobiles n'avaient d'autre résultat que de déplacer les Espagnols, qui se sauvaient dès qu'elles approchaient et revenaient quand elles étaient parties.

Le bataillon rentra à Vittoria le 20 février 1811, et en repartit le lendemain pour Miranda-de-Ebro, en formant l'escorte d'un convoi de projectiles. Le général Dorsenne, gouverneur de la Vieille-Castille, confia au chevalier Joüan le commandement de la place de Briviesca et la surveillance de la route depuis Miranda jusqu'à Burgos. Il était en outre chargé d'escorter les convois, les estafettes et les généraux voyageant isolément, car il fallait tout protéger contre les guérillas. Les bandes qui sillonnaient cette contrée étaient celles de Longa, de Merino et de Cartazar. Une nuit, le général Foy, envoyé du Portugal à Paris avec des dépêches importantes, arriva à Birviesca, après s'être arrêté 36 heures à Burgos. Le commandant Joüan, qui venait d'apprendre la présence de Longa dans les environs, détermina le général à attendre le matin pour continuer son voyage, et le fit fortement escorter jusqu'à Pancorbo. Mais le commandant de cette dernière place, trop confiant dans le danger, donna au général une si faible escorte qu'elle fut attaquée dans les gorges d'une montagne, où elle eût été détruite entièrement sans un secours tout fortuit qui survint. Le général en fut quitte pour le pillage de ses bagages et la perte de sa voiture jetée dans un torrent. Au mois d'avril de la même année, le duc de Raguse, venant de France, passa par Briviesca pour aller à Salamanque y prendre le commandement de l'armée de Portugal, rentrée sur le territoire espagnol. A la même époque passèrent successivement, pour se rendre en France, le duc d'Elchingen, le prince d'Essling et le duc d'Istrie, maréchaux de l'Empire.

La vie du chevalier Joüan à Birviesca était aussi heureuse qu'elle pouvait l'être au milieu d'une guerre acharnée. L'aménité de son caractère et son humanité lui avaient concilié l'estime et même l'affection sincère des Espagnols. Cette lettre en est la preuve.

« Al S[r] Juan, teniente Coronel de la Guardia Imperial nacional, Cab° del Imperio, commandante la plaza en Bribiesca.

Qualquiera que pueada ser la bontas del jefe de Escuadron que reemplaza a V. m., nos es muy sensible el que se releve V. m. de esta plaza, y cese en el mando, pues la suavidad conque ha sufrido mientras muchas faltas, es el acierto conque V. m. ha conciliado el servicio militar, cor los intereses de este vecindario, nos hacian justamente desear la permanencia de V. m en esta; pero, y a que nuestra desgracia nos le lleba a otra parte, asiguramos con toda sinceridad el agrademiento general a la mucha proteccion que ha dispensado al pueblo y que desea, con ansia, asi el, como toda la municipalitad, ocasiones y facultades de servir a V. m.

Agradece tambien sus ofertas que hace V. m. en su carta, et crea que nos baldremos de sue fina amistad en todas las circunstancias que ocuran.

Dios guarde a V. m. muchos anos. *Bribiesca*, 7 julio de 1811.

Alezandro de Arre, Francisco de Sotto, Manuel Angulo, Juan del Vall. »

Vers la même époque, le commandant Joüan, avec 450 hommes et 20 gendarmes à cheval, avait été envoyé à Poza pour y lever une réquisition. En arrivant dans cette ville, il revit le général espagnol Don Pueblo Morillo, qu'il avait connu assez intimement à Briviesca. Le général, se promenant seul sur la place, dit au commandant Joüan en passant près de lui une première fois : « Ne savez-vous rien de Longa? » En passant de nouveau, il lui dit encore : « Longa a couché cette nuit à Salas, à 2 lieues d'ici. » Enfin, au troisième tour de promenade, il ajouta : « De l'énergie; ne me compromettez pas! » Après s'être promené un moment, il se retira.

Cet avertissement de l'amitié fit prendre au chevalier

Joüan la résolution d'aller attaquer Longa. Après trois quarts d'heure de marche, il rencontra la guérilla, qui se portait sur Poza : elle se composait d'environ 800 hommes à pied et d'une centaine de chevaux. L'ennemi fut chargé avec vigueur à la baïonnette et culbuté dans une rivière, tandis que sur un autre point la retraite lui était coupée. On lui fit 219 prisonniers. Cette petite victoire de Salas fut mise à l'ordre du jour de l'armée.

Quelque temps après, le roi d'Espagne, Joseph Napoléon, se rendant de Madrid à Bayonne, arriva à Birviesca avec sa maison militaire, et y passa la nuit. La ville fut illuminée.

Au moment de son départ, le roi fit appeler le commandant de la place, et le chargea de remercier en son nom les habitants du bon accueil qui lui avait été fait. Les Espagnols estimaient et aimaient le roi Joseph.

M. Joüan, remplacé dans son commandement de Briviesca, rassembla son bataillon et partit, le 16 août 1811, pour Burgos, d'où le régiment se rendit à Palencia. A peine arrivé, le chevalier Joüan fut envoyé par le général Paillard à 6 lieues de là pour exécuter une réquisition. Des guérillas le surveillèrént du haut des montagnes pendant toute sa route; il eut même un engagement assez sérieux le 24 août, entre Tartoles et Pénafiel, avec la bande de Martinez, qu'il mit en fuite.

A son retour à Palencia, le régiment des gardes nationales de la garde impériale, celui des fusiliers-chasseurs et deux escadrons de cavalerie hollandaise, formèrent une brigade, sous les ordres du général Lanaberre. Elle fit sans succès une excursion de quinze jours, qu'elle poussa jusqu'à Santader, revint à Palencia, partit pour Valladolid, et, poursuivant sa route par Simancas, Tordesillas, Toro, Fuentè-Sauco, arriva à Salamanque le 13 septembre 1811.

Des troupes se réunissaient à Salamanque pour aller ravi-

tailler Ciudad-Rodrigo, bloquée par Wellington. Il s'y trouvait quatre divisions, deux d'infanterie de ligne commandées par les généraux Souham et Thiébaut, et deux de la garde impériale sous les ordres des généraux Dumoustier et Roguet. Le régiment des gardes nationales fit partie de la division Dumoustier. Ces troupes, dont le général Dorsenne prit le commandement en chef, se mirent en marche sur trois colonnes, avec un grand convoi de vivres et de munitions pour Ciudad-Rodrigo. Elles débouchèrent devant cette place par trois points différents. Le général anglais en avait levé le blocus, et campait à quelque lieues de là, près de Fuentè-Guinaldo. Le ravitaillement s'opéra sans obstacle.

Cependant le duc de Raguse, qui devait être rendu à Cuidad-Rodrigo en même temps que les divisions de Salamanque, n'était pas encore arrivé le lendemain au soir. Le général Dorsenne alla prendre position à une lieue de l'armée ennemie. Enfin, après un retard de 60 heures, le duc de Raguse parut, traînant à sa suite une longue file de voitures de luxe.

On avait joint Wellington, et l'on se trouvait en force. L'ennemi allait donc être abordé, ainsi que l'espéraient tous les Français. Mais le maréchal en décida autrement. A la nuit, les deux divisions de la garde impériale reçurent l'ordre de rétrogader sur Ciudad-Rodrigo, puis, parvenus aux portes de cette ville, d'aller reprendre position avec le reste de l'armée en face de l'ennemi. Pendant ce temps, Wellington levait son camp et effectuait paisiblement sa retraite. Ainsi 50,000 hommes d'élite se retirèrent, sans coup férir, devant 20,000 Anglais. Nous nous disions : Ah ! si l'Empereur était ici !

La division du général Dumoustier revint à Salamanque. Le régiment des gardes nationales fut envoyé en cantonnement à Toro. Il en partit le 20 octobre pour aller à Bena-

vente, puis à Astorga, où il resta 15 jours, et ensuite à Léon, quartier-général de la division Dumoustier, Au bout d'un mois de séjour dans cette ville, le chevalier Joüan reçut l'ordre de se rendre avec son bataillon à Benavente, pour y servir sous les ordres de Mouton-Duvernet.. On apprit à Benavente, en janvier 1812, la prise de Valence par le général Suchet. C'était un important succès. Mais la perte de Ciudad-Rodrigo affaiblit notre joie. Ce revers fut le résultat de la faute de Marmont à Fuentè-Guinaldo.

On dut alors évacuer les provinces de Galice et de Léon. La division Dumoustier rétrograda sur Burgos. Le régiment des gardes nationales de la garde se mit en route pour Valladolid par Villa-Sando, Villa-França, Medina-del-Rio-Seco, emportant avec lui ses nombreux malades dans des charrettes traînées par des bœufs. Sa marche ressemblait plutôt à une évacuation d'hôpital qu'à un mouvement militaire. Des 1800 hommes que présentait l'effectif de ce beau régiment en entrant en Espagne, il en restait à peine 700 sous les armes.

Le régiment des gardes nationales fut renvoyé à Lerma, sur la route de Madrid. Il y arriva le 11 février 1812, et s'établit dans un superbe château servant de caserne depuis l'entrée des Français en Espagne. Le 19 février, le chevalier Joüan fit une expédition dans la vallée de l'Arlanza pour recueillir les contingents en subsistances imposés à divers villages. Des guérillas le harcelèrent pendant tout le trajet, ce qui ne l'empêcha pas de ramener à Lerma 27 voitures de grains et de fourrages, du vin et du bétail.

Un bataillon de marche vint au mois d'avril 1812 relever le régiment des gardes nationales, destiné pour Aranda-de-Douro.

Huit jours après l'arrivée du régiment à Aranda le chevalier Joüan fut désigné, par le général Vande-Maesen, pour

aller appuyer les opérations du colonel de hussards Merlin, qui avait à remplir, à dix lieues de là, plusieurs missions. Conformément à ses instructions, il détruisit une imprimerie et une fabrique d'armes dans un village à trois lieues d'Aillon, et revint à Aranda, amenant prisonnière une junte insurrectionnelle de la province de Burgos.

Les troupes qui stationnèrent à Aranda ne tardèrent pas à partir. Le régiment des gardes nationales de la garde, resté seul dans la place, s'y fortifia. Le commandant Joüan et un capitaine du génie furent chargés de ce travail. On établit une redoute près du pont du Douro, sur la route de Roa; on ferma de palissade l'évêché, transformé en caserne; on bastionna le jardin d'un couvent. Pendant que ces ouvrages s'exécutaient, on profita du passage du 31e léger, colonel Giflinger, pour faire une expédition jusqu'à Penaranda et rapporter des vivres. Le 9 juin 1812, le chevalier Joüan alla de nouveau requérir des subsistances dans des villages assez éloignés, d'où il rentra avec des bœufs et une douzaine de voitures chargées de pain et de vin. Des guérillas n'avaient cessé de le suivre.

On avait été prudent en se fortifiant dans Aranda. Les bandes nombreuses qui infestaient les environs ne tardèrent pas à s'approcher. Le 11 juin, 300 de leurs cavaliers se montrèrent au tour de la place, et enlevèrent quelques soldats qui, malgré une consignè sévère, s'étaient avanturés dans les champs. Le lendemain, qui était un dimanche, se passa tranquillement. Mais, dans la soirée, la ville prit une physionomie inacoutumée. Des groupes parlaient à voix base sur les places, aucune femme ne se montrait sur les promenades.

Dans la nuit, vers une heure, une fusillade se fit entendre du côté du Douro : c'étaient les guérillas qui attaquaient nos postes. Le commandant Joüan s'habilla à la hate et se

rendit chez son colonel. Celui-ci et le baron Zœpffel coururent à l'évêché, où le régiment était caserné, tandis que le chevalier Joüan se portait rapidement à la redoute où était son bataillon.

Les guérillas nous attaquaient à la fois sur les deux rives du Douro, mais aucun factionnaire n'avait été surpris. Un piquet de 30 hommes qui se trouvait sur la place, rallia tous les petits postes extérieurs et gagna la redoute en combattant. Le brave officier qui commandait ce piquet fut blessé mortellement en faisant cette intelligente retraite.

Cependant l'ennemi était parvenu dans la ville. Ne pouvant se tenir sur le quai, que battait la mitraille de la redoute, il s'établit dans des maisons qui la dominaient. De là il tirait sans danger sur les Français. Jusqu'alors la guérilla paraissait peu nombreuse sur ce point; mais une colonne de 7 à 800 hommes vint la renforcer vers cinq heures du matin. Le commandant Joüan, déjà attaqué de front, fut encore pris en flanc par les fenêtres et les toits des maisons du faubourg. La compagnie de voltigeurs de son bataillon dut abandonner le parapet, après avoir vu son capitaine (M. Le Pesant, de Coutances) grièvement blessé. La position n'était plus tenable. Il fallait succomber ou chasser l'ennemi. Le commandant Joüan se vit dans la dure nécessité d'incendier le faubourg. Le feu se propagea rapidement et délogea les guérillas.

Tandis que ces choses se passaient à la redoute, la caserne de l'évêché était vigoureusement attaquée, et défendue avec une rare énergie. L'ennemi s'y était porté en masse pour l'enlever de vive force. A neuf heures du matin, il fit une nouvelle tentative, et éprouva un nouvel échec. A onze heures, le baron Zœpffel exécuta une sortie par le jardin de l'évêché; mais, au lieu de charger les guérillas à la

10

baïonnette, il fit battre la charge et engagea une rude fusillade avec eux. Il fut grièvement blessé d'un coup de feu, et contraint d'opérer sa retraite sur la redoute. Enhardis par ce résultat, les Espagnols entreprirent une troisième attaque, qui demeura encore infructueuse. Ils se découragèrent.

A neuf heures du soir, la portion du régiment casernée à l'évêché vint se joindre à celle qui était dans la redoute, où se trouvèrent alors réunis 900 hommes déterminés à combattre jusqu'à la mort.

Le lendemain 17 juin 1812, l'ennemi parut en force sur la gauche du Douro. Les Français étaient préparés pour de nouvelles attaques. La fusillade recommença dès sept heures du matin.

Dans la soirée, les guérillas incendièrent l'évêché. Le commandant Joüan fit tirer sur eux un coup de canon à mitraille qui les dispersa.

Le 18 au matin, la fusillade reprit, mais faiblement. Une partie des guérillas avaient quitté la ville dans la nuit. On aperçut bientôt la dernière de leurs colonnes se retirant par la route de Saint-Estevan de Cosmas.

A neuf heures du matin, des signaux furent faits, et un Espagnol, ancien officier d'artillerie, se présenta de la part de l'alcade. On l'introduisit dans le fort. Il apprit aux Français que les guérillas qui venaient de les attaquer s'élevaient à 9,000; qu'ils étaient sous les ordres du maréchal-de-camp don Joseph Duran, proclamé par la junte de l'île de Léon commandant militaire de l'Aragon; et que ce général, venu avec un corps de 5,000 hommes, s'était grossi des bandes du curé Merino et du chanoine Fraysé. Il attachait, dit l'officier espagnol, la plus haute importance à s'emparer de la garnison d'Aranda, qui gênait extrêmement les communications des insurgés sur le Douro.

Cette attaque fit sentir la nécessité d'avoir un réduit for-

tifié pour se mettre à l'abri d'un pareil coup de main. On s'occupa donc de réparer les fortifications et d'en faire de nouvelles.

Un bataillon polonais, fort de 700 hommes, vint de Valladolid, au commencement de juillet, renforcer la garnison d'Aranda. Trois jours après son arrivée, ce bataillon partit pour assurer les subsistances. L'expédition devait rester deux nuits dehors. Le troisième jour deux de ces Polonais rentrèrent blessés à Aranda, et rapportèrent qu'ils avaient été assaillis par des masses d'Espagnols dans un village où ils faisaient halte, que les postes avaient été massacrés et le bataillon détruit après une lutte désespérée.

Le 10 juillet 1812, les Français apprirent que Duran avait organisé ses bandes, et qu'il devait diriger une nouvelle attaque sur Aranda, avec 4 bouches à feu, dès l'arrivée de renforts attendus de l'Aragon. Les officiers se concertèrent, on réunit la troupe, et tous jurèrent qu'ils combattraient jusqu'à la mort. Les dispositions de défense les plus énergiques furent adoptées. On plaça des combustibles dans les maisons voisines du fort, avec une garde pour mettre le feu à ces bûchers en cas d'attaque. Ces préparatifs jetèrent la consternation dans la ville. Une députation des notables vint implorer l'humanité du colonel Couloumy. Il leur fut répondu : « Nous sommes tous décidés à mourir, mais nous vendrons chèrement notre vie. Puisque Duran ne fait combattre ses bandes que par les fenêtres, il y a nécessité de brûler les maisons pour éloigner de tels adversaires. » Le 15 juillet, plusieurs pelotons de cavalerie se montrèrent sur les bords du Douro. Une agression était imminente, et nos troupes passèrent la nuit sous les armes. Aucun ennemi ne parut le lendemain. Bientôt on apprit que Duran congédiait ses bandes et se retirait dans la province de Soria. Les Français

ne connurent pas la cause qui avait porté à cette retraite; ils conjecturèrent que la députation des notables d'Aranda n'y était pas étrangère.

De fâcheuses nouvelles parvinrent à Aranda vers la fin de juillet 1812: l'armée française sous les ordres du duc de Raguse avait été défaite aux Arapiles, près de Salamanque; le roi Joseph-Napoléon quittait Madrid, ; on abandonnait le Portugal; le siége de Cadix était levé. Le général Foy, arrivé à Roa, fit savoir, le 31 juillet, à la garnison d'Aranda, qu'il la laissait libre sur le parti qu'elle avait à prendre; que, quant à lui, il serait le 2 août à Lerma pour y séjourner jusqu'à nouvel ordre, s'il n'était pas contraint par l'ennemi d'abandonner cette position.

A ces nouvelles, qui n'annonçaient que trop nos prochains désastres, les officiers de la garnison d'Aranda s'assemblèrent en conseil; il fut unanimement décidé qu'on suivrait le mouvement de retraite du général Foy.

Le 2 août 1812, à 10 heures du matin, les Français évacuèrent Aranda, emmenant leurs blessés et leurs malades, au nombre de 115, dont 13 officiers. Ils arrivèrent à Lerma à dix heures du soir; les troupes du comte Foy bivouaquaient autour de la ville.

Le régiment des gardes nationales de la garde se remit en marche le 4 août pour se rendre à Burgos. Le général Rey commandait dans cette place, où se trouvait le quartier général du duc de Raguse. Le 10, au soir, il prévint le chef de bataillon Joüan qu'il était désigné pour commander un détachement de 650 hommes devant escorter jusqu'à Birviesca un aide-de-camp de Marmont, le colonel Favier, qui allait porter à l'Empereur, en Russie, le funeste bulletin des Arapiles. M. Joüan se rendit à neuf heures chez le maréchal pour recevoir ses ordres, et partit la nuit même. Huit jours après, une nouvelle escorte, mais cette fois des plus ridicules, lui

échut. Il fut chargé d'accompagner, avec 1000 hommes, le général d'Étoquigny et une espagnole, sa maîtresse, qui retournaient à Valladolid.

Au mois de septembre, le régiment des gardes nationales se rendit à Vittoria. En escortant un convoi entre cette ville et Tolosa, le chevalier Joüan se vit forcé, par suite d'indisposition, de rester à Mondragon. Il rentra malade à Vittoria. Dès qu'il fut rétabli, le général Thouvenot le chargea du commandement des dépôts de la garde impériale. Il apprit à Vittoria l'entrée de Napoléon à Moscou; il y reçut, peu après, ce 29e bulletin si lugubre annonçant que la grande armée n'existait plus.

En février 1813, il fit partie, sous le général Mouton-Duvernet, d'une expédition dirigée contre Longa. Cette colonne, forte de 1100 hommes, alla jusqu'à Poza ; elle courut le pays pendant sept jours sans pouvoir atteindre le chef de guérillas qu'elle cherchait. Après 24 heures de repos à Vittoria, la même colonne reprit campagne; elle opéra du côté de Villa-Franca et de Segura, et eut, avec les bandes de Mina et de Jauregui, deux engagements qui lui coûtèrent beaucoup et n'eurent aucun résultat définitif. Les guérillas ne se proposaient nullement de battre les Français, mais bien de les harceler et d'intercepter leurs communications.

Revenu à Vittoria, le commandant Joüan apprit que la fraction de garde impériale attachée à l'armée d'Espagne avait reçu l'ordre de rentrer en France. La division Dumoustier partit donc de Vittoria le 17 février, passa la Bidassoa le 22, et arriva à Bayonne le 23.

Le chevalier Joüan quitta Bayonne le 26 février, ayant sous ses ordres le régiment des gardes nationales et le 7e de voltigeurs de la garde, avec lesquels il marcha par étapes jusqu'à Bordeaux. De nouveaux ordres l'attendaient dans

cette ville. Il y trouva M. le baron Auguste Jubé, préfet du Gers, qu'il avait connu à Cherbourg dans le contrôle de la marine, et deux commissaires des guerres qui avaient préparé un service de voitures par lequel ses troupes se rendirent en poste à Paris, où elles arrivèrent dans la soirée du 14 mars 1813.

A une revue passée le 28 du même mois dans la cour des Tuileries, M. Joüan reçut des mains de l'Empereur la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

Quelques jours plus tard M. Joüan passa dans son grade au 7e régiment des voltigeurs de la garde, et le 26 mai suivant colonel-major du 1er régiment de la même arme.

Le colonel Joüan ne tarda pas à partir pour la nouvelle grande armée, où son régiment prit rang à Dresde, dans une division de la jeune garde, commandée par le général Barrois. Cette division arriva à Bichofs-Verda le 19 mai, et alla bivouaquer à 1 lieue de Bautzen, près d'un château où l'Empereur venait d'établir son quartier général. On se battit le 21 sur les rives de la Sprée. La lutte recommença le lendemain avec plus d'acharnement : ce fut la bataille de Bautzen. Dès midi les passages de la Sprée étaient forcés. Toutes les positions des alliés furent enlevées, malgré la plus opiniâtre défense et les avantages du terrain. A la chute du jour, M. Joüan fut détaché avec son régiment sur les derrières du corps du maréchal duc de Reggio, pour empêcher l'ennemi d'intercepter la route de Dresde. Il y passa la nuit, et rejoignit sa division le 22 au matin. L'armée alliée, rejetée la veille sur sa seconde ligne retranchée, fut de nouveau culbutée. Cette victoire eût été décisive si nous avions eu une cavalerie suffisante.

Après cette bataille, le 1er régiment des voltigeurs de la garde passa dans la division Dumoustier.

Cette division fit son mouvement par la route de Rei-

chenbach. On eut dans cette journée du 23 mai une affaire qui ne servit qu'à ralentir la poursuite des Français et à protéger la retraite des alliés. En trois jours de combat la Saxe venait d'être reprise. L'ennemi fut suivi le 24 sur la route de Gorlitz, attaqué et repoussé le 26 à Buntzlau. La jeune garde traversa cette ville le 27, et alla s'établir près de Lignitz, dans la Silésie prussienne.

Toute l'armée continuait à marcher en avant, lorsque l'armistice de Plesswitz vint suspendre son mouvement. Napoléon porta son quartier général de Neumarck à Dresde. Les troupes de M. Joüan prirent des cantonnements le long de l'Oder, dans la Basse-Silésie, où il occupa tour à tour les villages de Leissendorf, de Brieg et de Kralkowitz. La fête de l'Empereur fut avancée de cinq jours; cela annonçait la reprise prochaine des hostilités. Le propriétaire du château de Kralkowitz, chez lequel logeait le colonel, revint le 13 de la petite ville de Carolath, quartier général du feld-maréchal Bulow, et dit à son hôte qu'il y avait vu le prince royal de Suède Bernadotte et le général Moreau.

L'armistice ne devait finir que le 16 août à minuit; le feld-maréchal Bülcher le rompit dès le 14, en attaquant brusquement le prince de la Moskowa. L'Autriche, déclarant la guerre à la France, se réunissait à la coalition avec 200,000 combattants. Les alliés marchaient avec 600,000 hommes pour envelopper les 300,000 soldats de Napoléon; mais ce grand homme allait suppléer à l'infériorité numérique de ses troupes par la puissance de son génie. La division dont faisait partie M. Joüan quitta ses cantonnements le 15 août, et suivit la direction de Lauban, sur la Queiss, puis celle de Lowemberg, où elle franchit le Rober pour aller prendre position avec l'armée en face des Prussiens. Ceux-ci se retirèrent.

Le 23 août 1813, les Français rétrogadèrent sur Dresde,

que menaçaient les Autrichiens. Le chevalier Joüan resta seul sur le Rober avec un régiment de la garde et trois escadrons de chasseurs. Il eut ordre de ne partir que le 24 au matin, avec mission de faire suivre les retardataires. En arrivant à Lauban, il reprit 300 jeunes Français que des hulans emmenaient; ces conscrits étaient complètement démoralisés. Sa troupe tourna Gorlitz, traversa Bautzen, et rejoignit l'armée à Schmidfeld le 25, à dix heures du soir. Il faisait depuis plusieurs jours un temps fort mauvais. On dormait sans abri dans la boue sur le bord des routes.

L'armée fut en mouvement toute la nuit pour se concentrer sur Dresde le 26 août 1813. La jeune garde prit la même direction dès quatre heures du matin. Le chevalier Joüan, faisant fonctions d'adjudant-général, se mit à la tête de l'avant-garde à la première halte. Bientôt il entendit crier derrière lui: Faites place, c'est l'Empereur! En moins d'une minute Napoléon arriva. Il dit au chevalier Joüan sans s'arrêter : « Suivez moi un moment. » M. Joüan obéit : « C'est vous qui commandez?—Oui Sire.— Il paraît que les jeunes gens que vous avez repris à Lauban n'ont pas fait éclater beaucoup de satisfaction. — Il y en avait, Sire. — Oui, mais ce n'était pas le plus grand nombre. J'espère que ceux que vous allez diriger dans le cours de cette journée feront mieux leur devoir que ceux-là ne l'auraient fait. — Je le pense comme Votre Majesté, et j'oserais même en répondre. — Bon, dit l'Empereur. — Attendez votre troupe; nous nous reverrons peut-être aujourd'hui.» Déjà la fusillade se faisait entendre sur les bords de l'Elbe, et le canon grondait au-delà de Dresde. La division Dumoustier entra dans cette ville à trois heures de l'après-midi. A quatre heures, le prince de Schwartzemberg, généralissime de l'armée autrichienne, commanda l'attaque. Ses 180,000 hommes, formés en six colonnes, précédées chacune de 50 pièces de canon,

s'élancèrent sur les ouvrages français qui défendaient les abords de Dresde. Napoléon, qui n'avait à lui opposer que 65,000 hommes, vit à l'instant le péril et le salut. Au lieu d'attendre l'assaut, il ordonna l'attaque dans les faubourgs.

Sur la place, à l'extrémité du pont de l'Elbe, le général Dumoustier et M. Joüan trouvèrent l'Empereur à cheval avec son état-major. Il dit au général Dumoustier : « A la porte de Plauen ! Qu'on mette sur le champ l'artillerie en batterie. » Puis s'adressant à M. Joüan : « Et vous à la redoute ; si elle est prise, il faut la reprendre immédiatement, et y laisser une compagnie de sapeurs. »

La division se porta rapidement à travers la ville sur le point désigné. Une canonnade qui croissait de minute en minute éclatait à l'entrée du faubourg ; les boulets sillonnaient les toits des maisons et tombaient dans les rues. L'avant-garde déboucha sous la mitraille par la porte de Plauen et en força le passage. MM. Joüan et Dumoustier, avec trois officiers supérieurs en tête de la première colonne, se précipitent sur une batterie autrichiennne, sabrent les canonniers qui la servent, et s'en rendent maîtres avant l'arrivée du reste de leurs troupes.

La redoute que l'Empereur avait indiquée à M. Joüan tenait encore, mais elle était tournée et vigoureusement attaquée par les Autrichiens. M. Joüan s'y porta avec l'avant-garde et une batterie d'artillerie légère. Son mouvement est soutenu par les fusiliers-chasseurs. L'ennemi est abordé et chassé à la baïonnette ; sa retraite est coupée ; un de ses bataillons, rejeté en désordre dans des jardins voisins, est pris par le colonel Cambronne, accouru avec le 3e de voltigeurs.

Pendant ce temps, les régiments de la garde arrivaient successivement et se formaient les uns en bataille, les autres en colonnes. Une artillerie formidable les foudroyait à bou-

let, et les Français n'avaient encore que fort peu de canons en batterie pour riposter à l'ennemi. Au milieu de ce feu terrible, le comte Dumoustier est grièvement blessé ; le général hollandais Tindal le remplace et éprouve le même sort.

Un moment après, vers six heures du soir, M. Joüan a le bras gauche emporté par un boulet. Il jette son sabre, afin de tenir de la main droite les rênes de son cheval ; mais un autre boulet fracasse la mâchoire inférieure de cet animal, qui tombe et se renverse sur son cavalier. M. Joüan, aidé de quelques voltigeurs, parvint à se relever.

Il avait l'avant-bras presque entièrement détaché, ne tenant plus que par quelques nerfs et par un fragment de la manche de son uniforme. Toutefois il souffrait peu de cette affreuse blessure ; il éprouvait seulement un engourdissement dans l'épaule et une vive altération. Mais son sang coulait à flots, il était urgent qu'il allât se faire opérer. Cependant il ne se retira du feu qu'après avoir donné quelques ordres et fait placer une batterie de 8 canons, pour protéger la redoute dont la défense lui avait été spécialement recommandée par l'Empereur.

En approchant de la porte de Dresde, au milieu des projectiles qui labouraient le terrain, il rencontra le comte Curial, qui lui dit avec émotion : « Et vous aussi, mon cher Joüan ; il n'en restera donc pas aujourd'hui ? Je vais prendre le commandement de la division. Vous aurez bien de la peine à entrer en ville, tant il y a d'encombrement à la porte. » Il y pénétra pourtant, sans trop de difficulté, avec le sapeur qui l'accompagnait. Le premier objet qui frappa ses regards à l'entrée du corps-de-garde fut le cadavre du colonel Deshayes, des chasseurs de la vieille garde.

M. Joüan fut aperçu dans Dresde par le docteur

Jocob, chirurgien-major du 1er des voltigeurs de la jeune garde. Cet officier de santé le conduisit chez un carrossier; un aide-chirurgien l'accompagnait. Avant de procéder à l'amputation, il voulut appeler du monde pour tenir le patient; M. Joüan s'y opposa, en disant qu'il subirait bien l'opération sans qu'il fût nécessaire de l'attacher.

On apporta dans la même maison plusieurs officiers supérieurs de la jeune garde, blessés devant la porte de Plauen, entre autres le chef de bataillon polonais Truskouski, qui, horriblement mutilé, mourut pendant la nuit. Par une touchante confraternité d'armes, les domestiques de cet officier l'enterrèrent le lendemain dans le jardin de la maison, avec le bras amputé du colonel Joüan.

Le blessé eut une nuit assez tranquille; mais le matin, en s'éveillant après un sommeil de quatre heures, il fit partir l'appareil appliqué sur son amputation. Le sang jaillissait jusqu'au fond de l'appartement lorsque le chirurgien arriva. Il fallut lui mettre le tourniquet et procéder de nouveau à la ligature des artères. Il souffrit beaucoup plus de cette seconde opération que de la première. Aucun autre accident ne survint, et il entra promptement en voie de guérison.

Aimé de ses camarades, estimé de ses chefs, M. Joüan était continuellement visité par des officiers de la garde. Le comte Dumoustier, blessé moins grièvement, envoyait tous les jours savoir de ses nouvelles et lui porter les journaux qu'il recevait du quartier général. Il fut l'objet d'une sollicitude non moins vive de la part de Mouton-Duvernet. Les généraux Lobau et Curial vinrent également le voir sur son lit de douleur. Il reçut aussi la visite du colonel Cambronne, un jour que ce brave officier traversait Dresde avec son régiment de voltigeurs. Cambronne trouva M. Joüan lisant un journal, et lui dit brusquement ces

mots, en entr'ouvrant la porte : « Bonjour, Joüan. Ah! c'est bien, l'esprit est tranquille, de la résignation ; continuez. Adieu, mon vieux ; je suis pressé et content ; je m'en vais. » Et il s'en alla effectivement sans plus de phrases.

Des voltigeurs du 1er régiment, ayant reconnu le cheval de M. Joüan qu'on voulait vendre en ville, le lui ramenèrent. Ce pauvre animal était dans un état pitoyable : il avait toute l'extrémité de la mâchoire inférieure emportée, de manière que la langue, n'étant plus soutenue par la rangée de la pince, pendait de deux à trois pouces ; la bouche ainsi mutilée fonctionnait très-difficilement. M. Joüan recommanda à ses domestiques d'en avoir le plus grand soin. Il tenait beaucoup à ce cheval, qu'il montait depuis 4 ans, et qui avait reçu sous lui bien des blessures. On réussit à le conserver, et son maître l'amena avec lui à Cherbourg ; il vécut encore plus de 20 ans, paissant, exempt de tout travail, dans les herbages de la propriété de M. Jouan, à Tréauville.

Le 12 septembre 1813, M. Joüan parvint à sortir de son lit. Le 17 il put descendre dans la rue, et le 19 il alla se promener en ville jusqu'au pont de l'Elbe. Le général Curial le rencontra. « Vous voici donc! lui dit-il. Eh bien, puisque vous sortez, il faut que je vous conduise un de ces jours chez l'Empereur. Je vous ferai prévenir le matin, afin que vous ayez le temps de vous préparer, puis j'irai vous prendre en voiture. »

Cette présentation eut lieu le surlendemain 21, à une heure de l'après-midi. « Sire, dit à l'Empereur le comte Curial, voici un blessé du 26 août, qui n'a pas été trop longtemps à se guérir. » L'Empereur répondit : « Je savais bien qu'il n'en mourrait pas, d'après ce qui m'avait été rapporté par Lobau. » En s'adressant à M. Joüan : Hâtez-vous de vous rétablir ; on vous placera au commandement d'un

bon département, vous vous y reposerez, et si malheureusement la guerre continuait l'année prochaine, vous y feriez encore bien votre pli, n'est-ce pas ? » — Oui, Sire, répondit le colonel Joüan.

Ne pouvant plus servir activement, il quitta la garde impériale, et fut nommé général de brigade le 1er octobre suivant.

M. Joüan partit de Dresde le 17 octobre 1813, à la suite de la jeune garde, coucha la première nuit à Meissen, la seconde dans une chaumière où le général Dumoustier vint partager son gîte, et arriva à Leipsick le 9, à quatre heures du soir, après avoir été sur le point d'être pris par des cavaliers prussiens.

L'Empereur arriva le 13 octobre à Leipsick. Dès le lendemain un engagement eut lieu près de cette ville. La sanglante lutte de Wachau survint le 16. Enfin le 18 commença la désastreuse bataille de Leipsick. Ce terrible drame, dont l'issue paraissait si incertaine dès le début, mit le général Joüan dans une anxiété qui ne lui permettait pas de rester chez lui. En allant aux renseignements à la porte de la ville, il rencontra le général Coehorn, que des soldats portaient sur un brancard. Ce brave le reconnut, lui tendit la main, et lui montra ses blessures, auxquelles il ne tarda pas à succomber ; il avait les deux jambes fracassées. Un peu plus loin, il vit le général Jarry, arrivant à cheval, tout couvert de sang. Il courut à lui, et en reçut ces paroles : « Ah ! je viens d'être blessé mortellement par mes propres troupes. Les Saxons que je commandais ont tourné leurs armes contre nous, et, pour adieu, m'ont envoyé des balles dans l'épaule et dans une cuisse. » Il vit ensuite le général Couloumy, son colonel en Espagne, qui avait eu une jambe emportée ; ses traits altérés, son moral affecté dénotaient sa fin prochaine.

A onze heures du soir, les généraux Joüan et Dumoustier apprirent que, les Français ayant épuisé leurs munitions (ils avaient tiré dans la journée 95,000 coups de canon), l'Empereur venait d'ordonner la retraite. Déjà le matériel commençait à évacuer la ville. Les deux généraux montèrent aussitôt en voiture et parvinrent à sortir de Leipsick, au milieu de l'encombrement et avec les plus grandes difficultés. Ils passèrent les ponts à la suite des caissons de la garde, et se trouvèrent bientôt à la queue d'un parc d'artillerie commandé par le colonel Lignen, avec lequel ils firent route jusqu'à Lutzen. Ils franchirent la Saale à Weissenfelds, où ils bivouaquèrent au milieu d'une grande batterie d'artillerie à cheval, sous les ordres du colonel Lavoy. Le 20, il se mirent en marche dès l'aube, à la suite des caissons de l'intendance générale et suivirent toute la journée une route couverte à perte de vue de parcs d'artillerie et de voitures. Ils rencontrèrent le général Dubreton à la file de sa division. Il leur fit part du désastre arrivé au pont de l'Elster, et leur offrit du beurre et du pain, qu'ils acceptèrent comme un présent du ciel.

MM. Joüan et Dumoustier partirent d'Erfurt, le 22 octobre, avec un convoi d'officiers généraux et supérieurs blessés, qu'escortait un peloton de garde impériale. Ils arrivèrent le même jour à Gotha, le 23 à Eisenach, le 24 à Fulde, et le 25 à Schluchtern. Mais dans cette dernière étape ils coururent quelque danger. Après avoir traversé la petite ville de Hunefeld, ils aperçurent des piquets de cavalerie qui sortaient d'un bois et se dirigeaient sur eux. Le général Joüan était le seul des blessés du convoi qui pût marcher. Il se mit à la tête des soldats de l'escorte et de quelques domestiques afin de combattre cette cavalerie qu'on ne pouvait éviter. Ces dispositions de défense imposèrent à ces cavaliers, qui se bornèrent à tirer quelques coups de carabine.

MM. Joüan et Dumoustier prirent des chevaux de poste à Schluhtern, partirent le soir même pour Gelnhausen, et gagnèrent Hanau vers minuit. Les Bavarois qui s'étaient, eux aussi, déclarés contre la France, campaient près de cette ville, d'où l'on apercevait leurs feux de bivouacs au-delà du Mein. Le comte Dumoustier, épuisé de fatigue, voulait rester à Hanau, mais le général Joüan finit par le décider à continuer sa route. Ils en partirent après une heure de repos, atteignirent Francfort le 26, à quatre heures du matin, et arrivèrent à Mayence le même jour à dix heures.

Là, M. Joüan fit ses adieux au général Dumoustier, et partit le 29 octobre 1813, pour se rendre à Huningue, où il arriva dans la soirée du 7 novembre.

Les alliés s'approchaient des frontières de France ; la situation de cet empire, naguère si puissant, était alarmante. Les débris de notre armée ne se composaient que de malades ; nos régiments n'étaient plus que des cadres ; la nation était épuisée d'hommes, découragée, divisée d'opinions, en présence de l'Europe armée contre nous. Dans ce déplorable état, comment repousser une invasion ? Le général Joüan ne tarda pas à apprendre que les colonnes ennemies s'avançaient sur le Rhin.

Craignant d'être fait prisonnier dans une place que l'ennemi ne pouvait oublier, le général Joüan s'éloigna d'Huningue avec sa famille le 27 novembre, pour se retirer à Nancy, où il arriva le 4 décembre 1813.

Le 24 décembre, il reçut du duc de Feltre, ministre de la guerre, l'ordre de se rendre immédiatement à Genève, afin de prendre le commandement du département du Léman et celui d'une brigade d'infanterie qui s'y formait. Il partit pour sa destination le lendemain 25.

A son arrivée à Neufchâteau, apprenant que l'ennemi avait passé le Rhin à Bâle, il prit la route de Langres, au

lieu de suivre celle de Besançon. Huningue et Belfort étaient déjà bloqués, Vesoul était envahi. Parvenu à Dijon, il se présenta sans délai au général commandant la division; mais il ne put obtenir aucun renseignement précis. Un accueil plus fructueux l'attendait chez le général Vaux, commandant le département. De Morey, où il apprit l'occupation de Ferney, il se rendit par une route de traverse à Lons-le-Saulnier. Un homme aux sentiments français, M. Bergonnier, en était le préfet. Le général reçut tous les renseignements possibles, et se dirigea sur Bourg, pour tâcher de pénétrer dans Genève par la route de Lyon. Mais, entre Pont-d'Ain et Nantua, il rencontra, au milieu de la nuit, les voitures du baron Capelle, préfet du Léman, et du comte Rambuteau, préfet du Simplon, qui venaient de quitter leurs départements envahis par l'ennemi. Le baron Capelle apprit à M. Joüan que les coalisés avaient fait leur entrée à Genève, et que la garnison de cette place s'était retirée sur Chambéry avec son commandant le général Jordy. M. Joüan n'avait plus à s'occuper du Léman, mais il avait à penser aux troupes qui en étaient sorties. Il rétrograda avec les deux préfets jusqu'à Pont-d'Ain. N'ayant pu trouver le moyen de passer à Chambéry par Seyssel, il se rendit à Lyon, se dirigea sur Pont-de-Beauvoisin et les Echelles, et arriva à Chambéry le 2 janvier 1814.

Il y trouva le baron La Roche, commandant la 7e division militaire, venu la veille de Grenoble. Ce général de division le chargea du commandement du département du Mont-Blanc, dont le baron Finot, neveu du duc de Bassano, était préfet.

M. Joüan s'était établi dans un hôtel à Chambéry, lorsqu'un personnage vint avec M. Domieux, maire de la ville, le prier d'accepter un logement chez lui; ce personnage était le général de Boignes, autrefois au service du Sultan de Mysore, qui avait rapporté de l'Inde une fortune colossale.

Marié à une demoiselle d'Osmont, de Caen, cet homme généreux voulait qu'un compatriote partageât avec lui sa table et sa maison.

Genève était au pouvoir des alliés; on ne pouvait douter que le département du Mont-Blanc ne fût bientôt envahi. Le général Joüan inspecta les troupes stationnées à Annecy, Frangy, Rumilly et postes correspondants. Elles s'élevaient à 1500 hommes environ. Deux colonnes autrichiennes, fortes de 16,000 hommes, l'une venant de Genève, l'autre du Valais, le forcèrent de se replier sur Annecy, puis sur Chambéry, où se réunirent toutes les forces dont il pouvait disposer, lesquelles se montaient à peine à 2,500 hommes, soldats, gendarmes et douaniers. Nulle résistance n'était possible avec de si faibles moyens dans une ville ouverte.

Après avoir dirigé sur Grenoble les magasins des dépôts, et fait approvisionner la garnison du fort Barreaux, il évacua Chambéry dans la nuit du 19 au 20 janvier 1814, et se replia sur l'Isère, avec le général de division La Roche.

Le sénateur Saint-Vallier, commissaire extraordinaire de l'Empereur dans la 7e division militaire, envoya le général Joüan dans le département des Hautes-Alpes pour y surveiller et activer l'approvisionnement et l'armement des places fortes, notamment de celle de Briançon. Arrivé à Gap le 30 janvier, il s'occupa sans relâche des moyens de mettre le département en état de défense. Il visita Embrun, Mont-Dauphin, Guillestre, Queyras, Briançon, et, communiquant aux habitants de ces rudes montagnes le patriotisme dont il était animé, il parvint, malgré les difficultés de la saison, à faire exécuter des travaux de défense.

Il était spécialement chargé de la défense de Briançon, qu'on supposait devoir être attaqué. Il y établit son quartier-

général. C'est dans cette place que le général d'Anthouard lui fit part des bruits qui circulaient touchant la restauration des Bourbons. Ces nouvelles se confirmèrent bientôt.

Malgré cette pénible éventualité, le général Joüan était déterminé à se défendre dans Briançon jusqu'à la dernière extrémité. Le feld-maréchal de Bubna le somma les 24, 26 et 29 avril 1814, de rendre la place aux troupes autrichiennes sous ses ordres. Un refus laconique fut fait à deux de ces sommations ; la troisième reçut la réponse suivante :

« Monsieur le feld-maréchal, j'ai reçu la lettre que Votre Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser de Chambéry le 27 courant, à laquelle je réponds par la présente.

« V. Exc. aurait une trop pauvre opinion de moi, si je rendais à l'étranger la place importante de Briançon sans avoir soutenu un siége jusqu'à la dernière extrémité. »

« La réputation de V. Exc. est pour moi un sûr garant qu'elle ne cherche pas à me tromper en alléguant les événements politiques survenus, dit-elle, dans le gouvernement de mon pays.

« Je suis un vieux soldat mutilé, je crois connaître l'honneur militaire et les devoirs qu'il impose. J'ai reçu de l'Empereur l'honorable mission de défendre la place de Briançon ; je considère toujours ses ordres comme étant dans toute leur force, tant qu'un autre gouvernement, légalement reconnu, ne m'en donnera pas de contraires.

« C'est dans ces sentiments que je prie V. Exc. de vouloir bien agréer, etc.

« Signé : Le chevalier Joüan. »

Au commencement de mai, près d'un mois après l'abdication de l'Empereur, il reçut du lieutenant-général Marchand, successeur du général La Roche dans le commandement de la 7e division militaire, l'ordre de reconnaître l'autorité de Louis XVIII.

Lors du passage à Briançon de l'armée d'Italie, qui rentrait en France, le général Joüan fit réintégrer dans les magasins de cette place une grande quantité de munitions.

Il partit de Briançon le 22 mai 1814 et alla prendre le commandement du département de la Drôme.

Remplacé dans son commandement par le maréchal de camp Guiot, M. Joüan quitta Valence le 13 août 1814. Il fit un séjour de près d'un mois à Paris, et eut une audience du comte Dupont, alors ministre de la guerre. Obéissant à l'ordre qui lui prescrivait de rentrer dans ses foyers, il arriva le 3 octobre à Tréauville, après 10 ans d'absence, et retrouva sa vieille mère, qu'il n'avait pas vue depuis 1804.

Au retour de l'Empereur, M. Joüan reçut, le 15 avril 1815, une dépêche qui l'invitait à se rendre dans le plus bref délai près du prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, pour recevoir une destination. Le général était le 25 à Paris.

Il se rendit le 26 au palais de l'Élysée. L'Empereur ne tarda pas à paraître. Quand vint le tour de M. Joüan, il lui demanda où il avait perdu son bras: « Le 25 août 1813, répondit le général, à Dresde, en avant de la porte de Plauen, où je commandais l'avant-garde de la division Dumoustier. — C'est malheureux que vous ne puissiez plus servir en campagne; M. le prince d'Eckmül, un bon département au général. » L'Empereur salua d'un petit mouvement de la tête et passa.

Le 27 avril, M. Joüan partit de Paris avec son aide-de-camp Fabien. Le 4 mai au soir il était rendu à Privas. M. Lucien Arnault, préfet du département, l'avait précédé de quelques jours. Le département de l'Ardèche se trouvant sous le régime de l'état de siége, le général Joüan avait à Privas les attributions les plus étendues,

bien qu'il relevât du lieutenant-général Ambert, commandant la 9e division à Montpellier.

Ses occupations étaient très-multipliées. On appelait la classe de 1815; le conseil de révision était en permanence pour les jeunes gens rappelés au service, et qui montraient en général peu de bonne volonté. On les dirigeait ensuite par détachements sur l'armée active. On fit venir au chef-lieu tous les militaires retraités: quelques-uns se décidèrent à servir. On les réunit à des gardes nationaux, et l'on en forma un bataillon de 600 hommes, qui fut envoyé à Collioure pour y tenir garnison. En même temps le ministre de la police signalait au général Joüan beaucoup de royalistes turbulents et conspirateurs qu'il fallait surveiller.

Les choses en étaient là, lorsqu'on apprit à Privas, à la fin de juin 1815, la funeste nouvelle de Waterloo. Alors tout changea de face dans ce département aux passions ardentes. Le 9 juillet, M. Joüan reçut l'arrêté suivant : « Le » préfet du département de l'Ardèche, pour le Roi, déclare » qu'il a repris, au nom de S. M. Louis XVIII, roi de » France et de Navarre, l'administration du département de » l'Ardèche. M. Arnault, soi-disant préfet de l'Ardèche, et » M. le général Joüan, soi-disant commandant le dépar- » tement, sont invités à se retirer pour éviter les malheurs » et les déchirements que leur présence et leur opposition » à la reconnaissance du Roi pourraient occasionner. Leur » mission ayant cessé avec le gouvernement usurpateur » qui les avait nommés, il est expressément défendu à » toutes les autorités civiles et militaires de les reconnaître » et de leur obéir, sous peine, conformément à l'ordon- » nance du Roi, d'être considérées et traitées comme » rebelles. — Donné à Aubenas, le 8 juillet 1815.

« Le préfet de l'Ardèche, pour le Roi, Signé d'Indy. »

Dans cet état de choses, le général Joüan et M. Lucien

Arnault quittèrent l'Ardèche, où l'exercice de leurs fonctions devenait impossible. Ils sortirent de Privas le 10 juillet 1815, à cinq heures du matin, escortés par la gendarmerie, qui les accompagna jusqu'à Tain, où ils franchirent le Rhône et se séparèrent. Le général se rendit à Valence. Il y rédigea un exposé succinct de ce qui avait eu lieu dans le département de l'Ardèche pendant la durée de son commandement, y joignit une copie de l'arrêté du préfet d'Indy, et adressa ces pièces au ministère de la guerre, attendant ses ordres à Valence.

Une réaction qui rivalisait avec les scènes de 1793 souillait le midi de la France. Le général Joüan apprit à Valence l'assassinat du maréchal Brune, celui des Mameloucks de la garde impériale au dépôt de Marseille, les meurtres de l'Ardèche, les massacres de Nîmes. Valence n'eut heureusement pas à gémir de ces hideux excès du délire politique.

Cette ville ne tarda pas à être occupée par une division autrichienne du corps d'armée du feld-maréchal Bubna. Elle était commandée par le général autrichien comte Folliot de Crenneville, originaire des environs de Valognes, mais qui avait quitté ce pays longtemps avant la révolution. Le général Joüan fit connaissance avec cet ancien compatriote. Le comte de Crenneville l'accueillit avec une franchise toute militaire, et lui offrit éventuellement sa protection. Il est de fait qu'à cette époque les ennemis les plus acharnés de l'armée n'étaient pas les étrangers.

Le 31 juillet, M. Joüan reçut du ministre de la guerre l'accusé de réception des pièces qu'il lui avait adressées relativement à son commandement dans l'Ardèche. Le 14 août, le même ministre lui expédia une seconde dépêche, par laquelle on lui annonçait que le marquis de Pange était nommé au commandement du département de l'Ardèche, et

qu'il eût à se rendre dans ses foyers pour y attendre de nouveaux ordres. Le général Joüan partit de Valence le 16 août 1815.

Le 25 au matin il entrait à Valognes. Le colonel prussien qui y commandait était de Lignitz; il se trouvait être le neveu d'une baronne de Brieg, chez laquelle M. Joüan avait logé pendant l'armistice de Plesswitz, en 1813. Il exposa avec convenance au général Joüan qu'il ne pouvait l'autoriser à se rendre à Cherbourg, par la raison qu'il tenait cette place en état de blocus.

Redevenu agriculteur à son retour à Tréauville, le général Joüan fit valoir sa propriété. L'année de 1816 fut extrêmement humide; les pluies commencèrent à la fin de juin et durèrent jusqu'à l'arrière-saison. Les récoltes furent très mauvaises et une grande disette s'ensuivit en 1817. Le général Joüan soulagea bien des souffrances pendant cette dure année; il faisait cuire du pain deux fois par semaine pour nourrir les pauvres de sa commune.

Le 25 octobre 1817, le duc d'Angoulême arriva à Cherbourg. M. de Vanssay, préfet de la Manche, écrivit au général Joüan afin de l'engager à présenter au prince les officiers en demi-solde, dont le nombre était alors considérable. Le duc questionna avec bienveillance M. Joüan sur ses campagnes, et l'invita à dîner.

A compter du 1er juillet 1818, le général Joüan, resté jusqu'alors en demi-solde, fut admis à la retraite; mais sa pension ne fut réglée qu'en novembre 1819.

L'éducation de ses enfants détermina M. Joüan à quitter la campagne. Il loua sa propriété et acheta une maison à Cherbourg, en face de l'hospice civil, rue Tour-Carrée, où il vint s'établir le 24 octobre 1823.

Dans cette position il partagea les travaux du conseil municipal et fut administrateur zélé de l'hospice civil.

Le 6 août 1830, M. Joüan reçut du ministre de la guerre sa nomination au commandement de la place de Cherbourg, en remplacement du général Galdemar.

Le chevalier Joüan, alors âgé de 63 ans et retraité depuis 12 années, ne s'attendait guère à être rappelé au service. Cependant il accepta avec reconnaissance l'emploi que le nouveau gouvernement lui conférait et entra en fonctions le 9 août 1830.

Ce jour-là, à une heure de l'après-midi, il y eut une réunion des électeurs à la mairie, afin de nommer une commission pour remplacer le sous-préfet, M. de Puibusque, qui était parti. Le général Joüan fut élu président de cette commission, et nommé par acclamation commandant de la garde nationale, qui s'organisait à Cherbourg. Le maire, M. Collart, qui avait donné sa démission, fut remplacé provisoirement par un des adjoints.

Déjà le nouveau gouvernement avait envoyé comme commandant supérieur à Cherbourg le maréchal-de-camp Hulot d'Osery, dont le trop fameux général en chef Moreau avait épousé la sœur. Hulot d'Osery avait eu le bras droit emporté à Essling, dans l'état-major du maréchal Oudinot; il avait perdu un œil dans une autre affaire. Par son ordre du jour du 10 août, il installa le général Joüan dans ses nouvelles fonctions de commandant de Cherbourg et des forts. Les troupes du département de la guerre formant la garnison de la place se composaient du 64e régiment de ligne, d'un bataillon du 4e de la même arme, d'un bataillon du 6e léger, d'une compagnie de canonniers vétérans et de deux compagnies de discipline et de pionniers.

Il y avait alors à Cherbourg quatre adjudants de place; deux étaient d'anciens émigrés que le général Joüan ne pouvait conserver en fonctions. Il les remplaça par le capitaine Fabien, son ancien aide-de-camp, et par un autre capi-

taine retraité, M. Méret, qui avait été adjudant-major dans les grenadiers réunis à la grande armée.

Charles X et sa famille allaient venir à Cherbourg s'embarquer pour l'exil. Le 12 août, après l'arrivée du courrier de Paris, le comte Hulot d'Osery dirigea sur Valognes un bataillon du 64e avec 2 pièces de canon, et fit partir pour Carentan la garde nationale de Cherbourg, dont le commandement fut donné à l'ancien colonel Chaufart. Cette expédition inutile avait pour prétexte de favoriser l'entrée de la famille royale dans la presqu'île du Cotentin, où pourtant rien ne s'opposait à sa marche.

Le départ précipité de la garde nationale causa de l'émotion dans la ville. Pendant toute la journée du 13, la maison du général Joüan fut remplie de personnes qui venaient demander des nouvelles de l'expédition. Des mères, des épouses fondaient en larmes; le général, n'ayant reçu aucune dépêche, ne pouvait que donner des consolations à ces femmes éplorées, mais il ne parvenait guère à les rassurer. Elles redoutaient une collision entre la garde nationale et l'escorte de Charles X. Enfin, le 14 au matin, on apprit que le bataillon dirigé sur Valognes rentrait à Cherbourg, et que la garde nationale, qui avait poussé son mouvement jusqu'à Carentan, était aussi en marche rétrograde. Ces troupes rentrèrent dans la soirée, pendant la nuit et dans la journée du 15. Les gardes nationaux, exténués de fatigue, écloppés pour la plupart, revinrent les uns par groupes, les autres en charrettes. Cette expédition de Carentan fut un malentendu de l'autorité. Elle a fourni à Michel Le Goupil, poëte et barbier-tisserand au Roule, le sujet d'un petit poëme fort amusant, intitulé la *Carentanade*.

Les commissaires chargés de surveiller la marche de la famille royale et son embarquement arrivèrent à Cherbourg le 14 août 1830 au soir, ayant laissé Charles X et sa suite

à Valognes, où ils devaient séjourner jusqu'au 16, en attendant que les navires nolisés pour les porter en Angleterre fussent prêts à les recevoir. Ces commissaires, au nombre de cinq, étaient MM. le maréchal Maison, Odilon-Barrot, de Schonen, de la Pommeraye et le colonel Jacqueminot.

Toutes les mesures militaires pour l'embarquement de la famille royale ayant été prises, Charles X partit de Valognes le 16 août, à 9 heures du matin.

A une heure de l'après-midi, le convoi royal entra à Cherbourg par l'avenue du Cauchin et le quai Ouest du port de commerce. Il suivit la rue Corne-de-Cerf, la rue du Chantier, traversa le Parc-aux-Bois, et se rendit au port militaire, où se trouvaient les paquebots américains le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, affrétés au Havre pour transporter à l'étranger les princes proscrits. Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry et ses deux enfants, qui étaient tous dans la même voiture, mirent pied à terre, et s'embarquèrent aussitôt, avec quelques personnes de leurs maisons, sur le *Great-Britain*, aux ordres du capitaine de vaisseau Dumont-d'Urville, commandant en chef de l'expédition. Le reste de leur suite prit passage à bord du *Charles-Caroll*, capitaine Couey, lieutenant de vaisseau. Ces deux bâtiments, escortés par la corvette de charge la *Seine*, que commandait le capitaine de frégate Thibault, et précédés de l'aviso le *Rôdeur*, capitaine Quernel, appareillèrent à deux heures et demie et firent route pour l'île de Wight. Tout se passa aussi tranquillement qu'on pouvait le désirer. Les 7 à 800 gardes-du-corps et gendarmes d'élite qui avaient accompagné la famille royale, ne descendirennt pas de cheval à Cherbourg; ils reprirent immédiatement la route de Valognes, et se rendirent à Saint-Lô, où s'opéra leur désarmement.

Le comte d'Osery quitta Cherbourg le 19 août.

Le général Maucomble remplaça le vicomte Proteau dans la subdivision du département de la Manche, et le lieutenant général Teste succéda au marquis de Clermont-Tonnerre dans la 14e division militaire.

Compris dans l'ordonnance du 5 avril 1832, qui mettait à la retraite les maréchaux-de-camp âgés de 62 ans, M. Joüan reçut, le 27 dudit mois, l'ordre de cesser ses fonctions à dater du 1er mai suivant. Il fut à cette époque créé commandeur de la Légion-d'honneur.

En 1841, M. Joüan quitta Cherbourg et retourna habiter sa propriété de Tréauville.

Porté par le vœu des habitants aux modestes fonctions de maire de cette commune, le vieux général les exerça avec ce dévouement dont tous les actes de sa vie ont été empreints.

La mort lui enleva Oberlé en 1847. Il fut péniblement affecté, au milieu des infirmités de sa vieillesse, de la perte de ce modèle des serviteurs militaires qui était attaché à sa personne depuis près de 40 ans. La fin d'Oberlé précipita la sienne. Heureusement que dans ce triste moment le général avait auprès de lui son fils Henri, récemment promu au grade de lieutenant de vaisseau. (1)

Cependant le général, courageux encore malgré le poids de son grand âge, voulut aller aux Pieux le 3 mars, pour assister aux opérations du tirage de la classe de 1846. La saison était rigoureuse; il souffrait de la goutte; ce déplacement lui fut fatal.

Le dimanche suivant, 7 mars 1847, à 2 heures du matin,

(1) Henri Joüan, chevalier de la Légion d'Honneur, né à Tréauville le 25 janvier 1821, fit en 1840 la mémorable expédition de Sainte-Hélène, qui ramena en France les restes mortels de Napoléon Ier. Il sert en ce moment à la Nouvelle-Calédonie, où il commande la *Bonite*.

le général Joüan mourut à Tréauville, à l'âge de 80 ans et 3 jours. Il succomba, dans les bras de son fils, à une attaque de goutte remontée, après trois jours d'une indisposition qui, la veille encore, ne présentait aucune gravité. Le vieux général s'éteignit sans agonie, en pleine connaissance, avec ce calme de conscience que donnent à l'heure suprême une vie sans reproches et les consolations de la religion.

Ses obsèques furent célébrées à Tréauville le lendemain, 8 mars. Un grand concours d'habitants y assistaient en deuil, avec un recueillement qui témoignait de la sympathie générale. La garde nationale, la gendarmerie des Pieux, les douaniers de Diélette en uniforme, rendirent au défunt les honneurs militaires. La cérémonie se termina par un discours prononcé par M. Noël, directeur de la Société académique, alors sous-préfet de Cherbourg.

« Cette terre, dit-il, recouvre l'un des plus nobles débris de nos armées. Le général Joüan appartenait à cette vaillante génération qui s'émut, en 1792, aux dangers de la patrie, et qui porta sur tous les points de l'Europe le glorieux drapeau de la France. Il n'était pas seulement un soldat intrépide ; il avait encore les qualités qui conviennent au commandement. Aussi ne tarda-t-il pas à s'élever au-dessus d'une partie de ses compagnons d'armes. Bientôt il attira les regards de l'Homme extraordinaire qui présidait alors aux destinées de la France, et il eut l'honneur de faire partie de cette Garde qui éleva si haut la gloire du nom français. L'Empereur, en partant pour l'exil, le quitta avec le grade de général de brigade. Privé d'un bras, qu'il avait laissé sur un de nos derniers champs de bataille, le général Joüan rentra dans ses foyers après nos revers de 1815. L'éducation de ses enfants le força d'aller habiter Cherbourg, où il remplit avec distinction et surtout avec un zèle admirable de nombreuses fonctions administratives. Le

Conseil municipal, la commission administrative de l'hospice, et divers comités dont le général fit partie, lui fournirent l'occasion de manifester ce jugement droit, ces connaissances pratiques, cet esprit de sagesse et de prudence, qui le distinguaient à un haut degré. En 1830, il fut investi du commandement de la place de Cherbourg. L'estime et la vénération qui s'attachaient à sa personne exercèrent une influence heureuse dans les jours difficiles. Le séjour du général dans cette ville fut pour lui le temps des plus cruelles épreuves. Frappé successivement dans ses affections les plus chères, il supporta les amers chagrins de la mort avec le calme dont il avait donné tant de preuves devant les boulets de l'ennemi. »

. . . .

Notre arrondissement se fera toujours gloire d'être la patrie du général Joüan, qui fut à l'armée le type de l'honneur et de l'intrépidité. Nul homme ne fut plus loyal ni plus humain. Puisse le souvenir de son mâle et noble courage planer sur les nombreux enfants de la Manche qui seront appelés à la défense de notre drapeau !

Carentan, le 18 octobre 1859.



VIE

DU BIENHEUREUX THOMAS HÉLIE,

DE BIVILLE,

COMPOSÉE AU XIIIe SCIÈCLE PAR CLÉMENT,
PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES,

Par LÉOPOLD DELISLE,

Membre de l'Institut, correspondant de la Société académique de Cherbourg.

(Lue à la Séance du 2 mars 1860.)

A l'occasion des honneurs qui ont été récemment décernés à la mémoire du Bienheureux Thomas Hélie de Biville, la Société académique de Cherbourg avait eu l'idée de recueillir dans ses mémoires un travail que le Journal de Valognes avait publié en 1848 et dans lequel j'avais tenté d'éclaircir plusieurs points de la vie du saint personnage. Quoique le temps n'ait apporté aucune modification aux conclusions posées dans mon premier essai, j'ai cru qu'au lieu de se borner à une simple réimpression, il vaudrait mieux publier l'opuscule composé vers la fin du XIIIe siècle, par un clerc nommé Clément, et d'où dérive à peu près exclusivement ce qu'on peut savoir avec certitude de la vie du B. Thomas Hélie de Biville. La Société ayant bien voulu approuver cette proposition, je me suis efforcé de remplir convenablement la tâche qui m'était confiée.

Je n'ai rien négligé pour donner au texte de l'opuscule de Clément toute la correction nécessaire pour en rendre l'intelligence facile. Ce texte sera précédé d'observations sur les sources bibliographiques, sur la valeur des traditions se rattachant à la vie du B. Thomas, sur les caractères du calice et de la chasuble conservés à Biville et enfin sur la perpétuité du culte rendu au B. Thomas depuis le milieu du XIII[e] siècle jusqu'à nos jours. Je réserverai pour des notes placées au bas des pages l'examen et l'explication de plusieurs passages du texte latin.

I. — De la vie du Bienheureux Thomas composée par Clément.

Le plus ancien et le plus précieux document qui nous soit parvenu sur le B. Thomas est une vie latine, composée par un clerc nommé Clément. Jadis l'église de Biville possédait un registre sur parchemin dans lequel cette vie était transcrite. Au commencement du dernier siècle, quand on s'occupa de la canonisation du Bienheureux, le registre fut apporté à Valognes. Il y fut perdu, peut-être par la négligence de M. Lallier, curé et official de cette ville.

En 1673, Michel Cossin, prêtre de Cherbourg, l'avait emprunté pour en tirer une copie qui ne nous est pas parvenue (1).

Quelque temps auparavant, un religieux du couvent des Récollets de Rouen, Arthur du Monstier, non moins recommandable par sa piété que par sa science, avait visité avec

(1) Mémoires conservés à l'hôpital de Coutances ; p. 59 de la copie de ces mémoires faite par M. l'abbé Collin, pour l'église de Biville.

une infatigable persévérance toutes les parties de la Normandie et recueilli d'innombrables documents sur nos antiquités ecclésiastiques. Le 25 juillet 1641, il était à Biville. La dame du lieu lui procura une copie de la vie latine contenue dans le registre de l'église paroissiale ; le lendemain il collationna lui même cette copie (1). Plus tard, le père du

(1) Puisque l'occasion s'en présente, je demande la permission de rapporter en note une lettre dans laquelle il est question de la vie du B. Thomas Hélie, copiée par le P. du Monstier. Cette lettre, adressée à D. Anselme Le Michel et conservée en original à la Bibl. Imp. (ms. latin 1067 de S.-Germain, f. 132), donnera une idée des difficultés que le courageux récollet rencontrait dans ses recherches.

Mon révérend père,

Ce petit mot sera pour vous avertir que le père Artus du Monstier, recollé, a passé par icy, d'où il n'a rien eu que les noms de quelques abbez qui sont dedans l'obituaire, sans scavoir la datte ny le temps qu'ils ont vescu. Il vous en pourroit bien faire acroire plus qu'il n'y en a : car il n'a veu ny nostre bibliotèque ny nos archives, non pas mesme nos reliques. Il disoit au commencement qu'il sçavoit tout ce qui estoit icy ; mais luy aiant refusé de voir ce qu'il demandoit, nous avons bien veu le contraire. Il a esté chez Monsieur de Conches, qui luy a faict voir le cartulaire qu'il a, d'où il a peu colliger quelque chose, mais il n'y demeura pas long temps, et cependant qu'il y fut je fis ce petit abrégé des remarques qu'il avait faict au monastère de Lyre d'où il venoit, à cause qu'il avait laissé tous ses mémoires sur la table de l'hostellerie ; s'il ne fût arrivé si tost qu'il fit, ou que je m'en feusse aperçeu plustost, j'en eusse bien colligé davantage. J'ay tout veu et l'ay faict voir au révérend père. Je vous eusse volontiers désiré icy pour deux heures, bien qu'il me semble qu'il n'a pas grand chose. J'ai remarqué particulièrement un catalogue des abbez qui sont saincts de Saint Wandrille, mais le reverend père prieur dit qu'il y en a autant dans le cloistre. Item j'ai remarqué une coppie d'un cartulaire des abbéz de Saint-Evroul, ou autres choses remarquables ; le tout estoit contenu en cinq ou six feuilles de papier. Je croy que monsieur

Monstier, fit entrer la vie latine du B. Thomas, dans un grand recueil qui n'a pas été imprimé, et dont l'exemplaire autographe est conservé à la Bibliothèque Impériale, sous le n° 966, 4, du Supplément latin. C'est dans ce volume qu'au mois de mai de 1847, je remarquai la vie latine du B. Thomas que depuis longtemps on considérait comme perdue.

La copie d'Arthur du Monstier n'était pas unique, comme je l'avais d'abord pensé. Dans le huitième volume des *Acta sanctorum mensis septembris*, publié à Bruxelles, en 1853, le Père Antoine Tinnebrock a signalé trois autres copies de l'ouvrage de Clément, conservées dans les cartons des anciens Bollandistes : la première, envoyée à Bolland par Jacques Dinet, confesseur de Louis XIII ; la deuxième, donnée en 1662 à Henschen et à Papebroke par le célèbre Huet, qui fut depuis évêque d'Avranches ; la troisième communiquée en 1672 par le P. Pierre Champion. A l'aide de ces trois exemplaires, le P. Antoine Tinnebrock a donné dans

le grand prieur les luy avoit données. De Seès il avoit fort peu de chose. Il me dit n'avoir rien eu du Mont Saint Michel, mais neant moins il en avoit colligé quelque chose dans Avranche; que j'ai veu fort confusement. Il avoit encore deux manuscripts, où il y avait trois ou quatre vies de Saincts comme celle cy *Vita beati Petri Abrincensis, monachi savigniacensis*, et une autre d'un nommé B. Thomas, avec quelqu'autre chose que la briefveté du temps m'a empesché de pouvoir remarquer s'il alloit encore dans nos monastères, vous pourriez avoir une coppie de tout ce qu'il a, en advertissant quelqu'un, j'ay faict en sorte qu'il ne s'en est point apperceu. C'est pourquoy il ne faut pas luy en parler, s'il vous plaist. Je me recommande à vos saincts sacrifices.

Vostre très affectionné confrère,

F. AUG. JEUARDAC.

De Conches ce 22 sept. 1641.

le recueil des Bollandistes une édition de l'ancienne vie du B. Thomas qui laisse peu à désirer.

La préface de l'opuscule de Clément nous revèle dans quelles circonstances l'auteur se mit à l'œuvre. Les pèlerins arrivaient en foule au tombeau du B. Thomas Hélie. Pour être en état de satisfaire leur curiosité, un nommé Alain, probablement curé de Biville, s'adressa à Clément pour avoir un traité sur la vie, les vertus et les miracles du Bienheureux. Une pareille invitation donne au travail de Clément un caractère officiel qui en augmente l'importance. Mais il n'en faut pas moins rechercher sur quelles bases repose la narration qu'il nous a laissée. Il avait été témoin oculaire des faits qu'il raconte : *quæ vidi, quæ manus meæ contrectaverunt* (1). Il avait assisté à une enquête faite par Jean d'Essey, évêque de Coutances, et par Raoul des Jardins, sur la sainteté de Thomas Hélie (2). Enfin il avait sous les yeux le rouleau original sur lequel était consigné le procès-verbal de la même enquête (3). C'est donc un auteur contemporain, et qui a travaillé d'après les renseignements les plus authentiques.

L'ouvrage se divise en deux parties. Dans la première, intitulée *Vita beati Thomæ Constantiensis*, l'auteur traite de la vie et surtout des vertus du B. Thomas. La seconde partie, intitulée *Miracula beati Thomæ Heliæ*, renferme soixante et six chapitres, où sont racontés les différents miracles qui passaient pour s'être accomplis au tombeau du Bienheureux. La manière dont ces miracles sont racontés mérite de fixer l'attention. Souvent le récit affecte la forme d'une déposition recueillie par un

(1) Prologue de la Vie.
(2) Ib., et Mirac., c. LX.
(3) Prologue de la Vie.

juge. Par exemple : *Narrat Guillelmus de Sancta Cruce, rector ecclesiæ Beati Germani de Traileio, diocesis Constantiensis, presbyter, juratus* (1). — *Narrat vir nobilis Valvanus, miles, dominus de Vauvilla, juratus* (2). — *Cecilia, uxor Odonis præfati, jurata, narrat* (3). Ce sont exactement les formules que nous rencontrons dans les procédures canoniques faites au XIIIe et au XIVe siècle. Pour le vérifier, on n'a qu'à jeter les yeux sur les pièces du procès de canonisation de Saint-Yves, publiées dans le recueil des Bollandistes (4).

Outre ces formules, il faut encore remarquer le soin que Clément met à distinguer les miracles constatés dans deux enquêtes différentes. D'où je crois pouvoir conclure que la seconde partie de l'ouvrage est un fidèle extrait des enquêtes officielles auxquelles Clément avait assisté et dont il gardait le procès-verbal écrit sur un rouleau de parchemin.

II. — De la vie du B. Thomas, rédigée en vers français.

Le registre de Biville dont j'ai parlé, renfermait une seconde vie du Bienheureux, écrite en vers français de huit syllabes. Arthur du Monstier l'y vit en 1641, mais il ne l'inséra pas dans son recueil. Environ un demi siècle plus tard, Toustain de Billy ayant trouvé ce registre chez M. Lallier, transcrivit les vers français et les envoya à Foucault, intendant de la généralité de Caen. La copie faite par

(1) Mirac., c. I.
(2) Ibid., c. VIII.
(3) Ibid., c. XVII.
(4) Mai, IV, 542.

Toustain de Billy est maintenant à la Bibliothèque Impériale (1). Elle n'est pas d'une correction irréprochable : le bon curé du Mesnil-Opac n'était pas très-familier avec notre ancienne poésie. M. Pluquet, de Bayeux, semble avoir connu du même ouvrage un texte différent ; mais il n'indique pas où il l'a rencontré (2). Nous en sommes donc réduits à la copie défectueuse de Toustain de Billy. Le titre, qui manque dans cette copie, peut être rétabli, à l'aide d'un mémoire conservé aux archives hospitalières de Coutances (3). Nous y lisons :

« Dans ce même registre, relié en parchemin, en lettres
» gothiques, est encore décrite la vie de ce B. Thomas en
» vers gaulois avec ce titre :

La vie sainte, mœurs et miracles de Monsieur Thomas de Biville.

Nomen Baptistæ, cognomen nominis iste
Gessit qui dudum vestivit frigore nudum.
In istis duobus vesibus est nomen actoris.
Hic incipit vita boni Thomæ de Biville.
Nous devons être curious
Etc.

D'après ces vers énigmatiques, on a supposé que l'auteur s'appelait Jean de Saint-Martin. A part cette conjecture, le seul renseignement que nous ayons sur le versificateur, c'est qu'il avait appris à parler le langage de la Hague (v. 30). Tout porte à croire qu'il vivait à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Comme il l'annonce lui-même,

(1) Suppl. franc., 1028, p. 96 et s.

(2) *Mémoire sur les trouvères normands*, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 1824, 2e partie, p. 441.

(3) Ce mémoire est intitulé : *Mémoire concernant les principales choses sur lesquelles on peut informer*.

il s'est borné à traduire un ouvrage latin, c'est-à-dire la vie composée par Clément.

Dans la copie de Toustain de Billy, le récit s'arrête à la mort du Bienheureux Thomas; il n'y est pas question des miracles. Cependant le titre et le vers 43 peuvent faire soupçonner que le traducteur s'était occupé des deux parties du traité de Clément.

Dans l'état où il nous est parvenu, l'opuscule français se compose d'environ 1100 vers. Le style et la versification n'ont rien de remarquable. Pour en donner une idée, rapportons le passage où sont racontées les premières années de la vie du Bienheureux.

Ne vous poret pas bouche dire,
Ny cuer penser, ny clerc escrire,
La bonté de li, non demie,
O les biens qu'il fist en sa vie
Cy oult bien de grand bonté signe,
Ou il parleut de cuer benigne;
A ses escoliers doucement
Montreut y amiablement,
Fus en franchiez ou en latin
Et si aleut chescun matin
Au monstier dire sen service,
Et puis, de retour de l'yglise,
Vient trestout dret à l'escole,
Pour moustrer es clers la parole;
Et quant enseigni les avet,
Si comme faire le savet,
Si de temps ust petit espace,
S'il venet, plein de la Dieu grace,
Au moustier a tant vespres dire,
En loant le soverain sire.

Yglise aymeut sus toutes choses,
Qu'il la laissast, bien dire l'ose,
Ne pour cousins ne pour nevous.
Laissiez la cour, et elle vous.

Pour ne pas prolonger davantage cette citation, je renverrai au curieux travail que M. Couppey a consacré à la vie rimée du B. Thomas dans les *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* (1).

III.— Des vies modernes du B. Thomas.

Les ouvrages qui restent à examiner sont modernes et moins importants que les deux anciennes vies dont il a été jusqu'à présent question.

En première ligne se présente un très-rare livret intitulé: *Récit de la vie et des miracles du B. Thomas Helye de Biville, prestre, curé de l'église de Saint-Maurice, dans le diocèse de Coutances ; par François Le Myere, mineur observantin du couvent de Bayeux.* Bayeux, Pierre le Roux, 1638. in-18 de 108 pages au moins (2).— Il commence par une épître dédicatoire ; vient ensuite l'approbation de deux docteurs en théologie, Renouf et J. Le Bel, chanoine de Landes à Bayeux; puis un avis au lecteur, par lequel on voit que François Le Myere a travaillé d'après l'ancienne vie latine et d'après la tradition. L'ouvrage se compose des parties suivantes : 1° (page 1) *Récit de la vie du B. Thomas Helye, prestre*;—2° (page 51) *Récit des miracles de sainct Thomas prestre.* Les pages 57 à 70 renferment les miracles arrivés

(1) Année 1853, p. 104-143.

(2) Cet ouvrage, dont je n'ai vu qu'un exemplaire très défectueux, est indiqué dans la *Bibliothèque historique de la France*, éd. de Fevret de Fontette, t. I, p. 695, n. 10960, et dans le *Manuel du bibliographe Normand*, par M. Frère, II, 208.

au XIIIe siècle ; c'est un abrégé de la narration de Clément. Suivent (page 71 à 85) d'autres miracles « arrivez depuis peu de temps » (1624-1632). Ils sont au nombre de vingt et un. — 3° (p. 87) *Est-il loisible de vénérer et invoquer le Bienheureux Thomas, attendu qu'il n'est point canonisé, ou Apologie pour les pèlerins du B. Thomas.*

A la fin du XVIIe siècle, Jean Hélie, religieux de l'Hôtel-Dieu et curé de Saint-Pierre de Coutances, composa une vie du B. Thomas, dont il était, disait-on, parent. Approuvée le 27 janvier 1691 par Pierre de Blanger, le 28 par Gilles Douer et le 10 mai suivant par l'évêque de Coutances, elle a pour titre : *La vie et les miracles du B. Thomas Hélye, prestre, curé de Saint-Maurice au diocèse de Coutance, et aumonier de saint Louis, roy de France, avec un recueil de plusieurs instructions touchant l'honneur qu'on luy doit rendre, sa qualité de thaumaturge, sa béatification, sa canonisation, sa confrérie et la translation de son corps.* Le 20 avril 1692, l'auteur donna à l'église de Biville son livre copié sur parchemin en 78 feuillets, « pour servir d'original et estre mis dans les archives au trésor d'icelle église, après avoir esté de luy paraphé. » Cet exemplaire est encore conservé à l'église de Biville. En 1822, M. le curé de cette paroisse fit imprimer le travail de Jean Hélie, sous le titre de *Vie et miracles du B. Thomas Hélye,* etc. (Cherbourg 1822 ; un volume in-12 de 162 pages). Mais l'édition ne reproduit pas tout à fait exactement le manuscrit. Ainsi on n'y trouve pas les félicitations en vers que, suivant l'usage du temps, l'auteur reçut de plusieurs de ses compatriotes : Michel Rihouey, professeur de grammaire dans l'Académie de Coutances, Pierre Duboscq, professeur d'éloquence au collége de Coutances, François Le Bel (*Belus*), prêtre, professeur d'humanités au collége de Coutances, Pierre Jourdain, prêtre, de Coutances, et Guillaume

Cœnens, grammairien, de Saint-Pierre de Coutances. Jean Hélie manquait de critique. Le livre qu'il a composé n'est à proprement parler qu'une œuvre d'imagination, dans laquelle il amplifie le récit primitif de Clément (1).

Soixante ans après Jean Hélie, Trigan, curé de Digoville, composa *la vie du vénérable Thomas Hélie, prêtre, curé de Saint-Maurice, dit le Bienheureux Thomas*, et la fit imprimer à la suite de *La vie et les vertus de messire Antoine Paté* (Coutances, J. Fauvel, 1747; un vol. in-8°). Cet ouvrage est très-supérieur aux deux précédents; malheureusement Trigan venait trop tard : déjà le précieux registre de l'église de Biville était perdu; de sorte que le curé de Digoville ne put remonter lui même aux sources originales.

M. l'abbé Colin, auteur d'une *Vie du B. Thomas Hélye*, publiée à Coutances en 1841 (in-12 de 290 pages), n'a pas été plus heureux. Il n'a connu ni le texte latin de Clément ni le poëme français. Cependant le livre qu'il a donné est fort estimable et a justement fait oublier ce qui avait été imprimé jusqu'alors sur l'histoire du B. Thomas. L'auteur a poursuivi ses recherches même après la publication de son travail. Un tel zèle ne pouvait rester sans récompense. M. Colin a découvert aux archives de l'hôpital de Coutances une liasse de papiers relatifs au B. Thomas Hélie. Elle renferme des pièces intéressantes et font parfaitement connaître les procédures qui furent commencées sous le règne de Louis XIV pour obtenir la canonisation officielle du B. Thomas (2).

(1) Comme se rattachant directement à l'ouvrage de Jean Hélie, il faut encore citer une *vie du B. Thomas Hélie, prêtre de Biville, extrait du manuscrit en parchemin*, etc. (Cherbourg, Boulanger, sans date ; in-18 de 84 pages), qui a eu plusieurs éditions.

(2) La copie que M. l'abbé Colin avait faite des documents trouvés à l'hôpital de Coutances m'a été communiquée en 1847 par M. Guillebert, curé des Pieux.

Dans ces dernières années, la vie du Bienheureux a été l'objet de plusieurs mémoires pour lesquels les documents originaux ont été mis à contribution. Citons d'abord le grand travail inséré dans le tome VIII des *Acta sanctorum mensis octobris*. On peut dire sans exagération que le P. Tinnebrock, auteur de ce travail, est bien près d'avoir épuisé la matière. Il est regrettable que M. Guillebert n'ait pas eu connaissance de la dissertation des Bollandistes, quand il a publié, en 1858, le volume intitulé *Le Bienheureux Thomas Hélye dans son véritable jour* (Cherbourg, 1858, in-12). M. Guillebert a le mérite d'avoir mis à profit les deux anciennes vies du B. Thomas retrouvées depuis une quinzaine d'années; mais il s'est peut être attaché avec trop de confiance aux données de la tradition et au récit de quelques écrivains modernes. C'est là un véritable danger dont s'est habilement préservé M. Gilbert, auteur d'une *Notice sur le Bienheureux Thomas Hélye, prêtre de Biville* (Coutances, 1859, in-18). Ce petit livret est un bon résumé de ce que la critique la plus sévère nous autorise à croire sur l'histoire du B. Thomas.

Pour compléter l'énumération des travaux consacrés à la vie du B. Thomas Hélie, il ne faut pas omettre le mémoire soumis en 1859 à la Congrégation des rites (1), pour faire reconnaître le culte rendu à ce saint personnage.

Je ne parle pas des auteurs qui ont accordé à la vie du B. Thomas une place plus ou moins grande dans les histoires générales et dans les compilations hagiographiques. Ces auteurs n'ont fait que répéter les récits du P. Le Myere et des autres biographes du XVIIe et du XVIIIe siècle.

(1) *Confirmationis cultus ab immemorabili tempore præstiti servo Dei Thomæ Helyæ, presbytero sæculari et eleemosynario sancti Ludovici IX, regis Galliarum, Beato nuncupato, positio super casu excepto.* Romæ 1859, in-4°

Ainsi, pour résumer cet examen bibliographique, nous possédons aujourd'hui : — une vie latine, composée au XIIIe siècle par Clément, — une traduction française de l'ouvrage de Clément par un rimeur qui vivait sous Philippe le Bel, — et différentes vies rédigées par des auteurs modernes. Mais ces derniers écrivains n'ayant point connu d'autres documents originaux que l'ouvrage de Clément et la vie française, la valeur de leurs récits est tout à fait secondaire et ne peut jamais balancer l'autorité des deux auteurs contemporains.

IV. — De quelques traditions relatives au B. Thomas.

Presque tous les biographes qui depuis deux siècles ont écrit la vie du B. Thomas ont rapporté des faits qui reposent uniquement sur des traditions plus ou moins solidement établies. Suivant ces traditions, le Bienheureux Thomas Hélie aurait été curé de Saint-Maurice et aumônier de saint Louis.

Ni Clément ni l'auteur de la vie rimée ne parlent des fonctions de curé exercées par Thomas Hélie. Mais le peu d'importance de cet emploi permet à la rigueur de supposer qu'ils ont cru inutile d'en entretenir les lecteurs. Le silence qu'ils gardent sur ce point n'est donc pas une raison suffisante pour rejeter une tradition à l'appui de laquelle on montre dans l'église de Saint-Maurice une étole qui passe pour avoir appartenu au B. Thomas (1).

(1) Suivant plusieurs historiens modernes, les femmes enceintes touchent cette étole avec une grande confiance. Pareil usage existait au moyen âge dans différentes églises. Ainsi Eudes, prieur de Cantorbéry, dans une lettre adressée à Philippe, comte de Flandres, vers 1175, rapporte qu'une femme, en travail

L'autre point mérite un examen plus approfondi. La qualité d'aumônier de saint Louis serait en effet le titre le plus éclatant que l'on pût ajouter au nom du Bienheureux Thomas. Je ne craindrai donc pas d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Clément ne dit rien des rapports du Bienheureux Thomas avec le roi de France. Même silence dans la vie en vers français. Clément rapporte bien que Thomas Hélie séjourna à Paris, mais avant d'avoir reçu la prêtrise et pour étudier la théologie: *per annos circiter quatuor theologiam Parisius audivit;* ce que l'ancien rimeur traduit ainsi :

Et encoire tant nous diron
Que par quatre ans ou environ
Fut à Paris Thomas Hélie
Pour y ouir de théologie.

Ce ne fut évidemment pas pendant ce séjour que Thomas fut aumônier de saint Louis. On dira : rien n'empêche qu'il n'y soit retourné dans la suite sur l'invitation du roi. A cela je réponds: Clément ne fait pas la moindre allusion à cet emploi, qui eût été cependant le fait capital de la vie du B. Thomas. Comment ce fait eût-il été laissé de côté par un historien qui n'a pas négligé les moindres détails arrivés à sa connaissance? Expliquera-t-on ce silence en disant avec M. Couppey (1) que « l'auteur ne cherche point à jeter un éclat mondain sur la vie de Thomas Hélie? « Un tel argument n'est pas sérieux. Rappelons-nous, en effet, le but que se proposait Clément : il voulait renseigner les pèlerins sur la vie, les vertus et les miracles du Bienheureux. Compren-

d'enfant depuis trois jours et à l'article de la mort, n'eut pas été plus tôt ceinte d'une étole bénie par Thomas Beket, archevêque de Cantorbéry, qu'elle mit heureusement au monde un enfant plein de vie. (Martène, *Collectio*, I, 883.)

(1) P. 120 du Mémoire précité.

drait-on la conduite d'un écrivain qui, chargé de raconter la vie d'un personnage, ne mentionnerait pas le fait le plus important de cette vie? On a allégué un sentiment d'humilité chrétienne: mais depuis quand cette vertu a-t-elle consisté à taire la gloire du prochain? D'ailleurs, si Clément eût été mu par ce sentiment, il n'aurait pas non plus parlé d'autres rapports mondains qui tournent aussi à la gloire de Thomas Hélie. On a hazardé une autre explication : Clément n'avait pas besoin de parler de faits que personne n'ignorait. Mais n'en pourrait-on pas dire autant de la plupart des faits qu'il n'a point dédaigné de raconter? Dailleurs, il ne faut pas l'oublier, le livre a été composé pour des pèlerins qui accouraient en foule à Biville des diverses parties du monde : *ex diversis orbis climatibus ad ipsius tumulum confluentibus*. Apparemment ces étrangers ne savaient pas d'avance les détails de la vie du Bienheureux: autrement le livre qu'on faisait à leur intention aurait été inutile. Ainsi Clément n'avait aucune raison de passer sous silence la charge d'aumônier que le Bienheureux eût remplie près du roi de France. On peut aller plus loin et affirmer sans hésitation qu'il devait en entretenir ses lecteurs.

Semblable à la plupart des vies de saints et des recueils de miracles, l'opuscule de Clément a été composé pour relever les mérites de Thomas Hélie. Pour atteindre ce but, rien n'a été négligé par l'auteur; il s'étend longuement sur les missions que les évêques de Coutances et d'Avranches lui donnèrent; sur l'intérêt que ses maîtres en théologie, Eude de Châteauroux et Hugue de Saint-Cher, portèrent à sa mémoire ; sur ses liaisons avec la dame de Bricquebec et avec le seigneur de Vauville; sur le témoignage même du curé de Biville. Mais quelle circonstance eût mieux mis en relief le mérite de Thomas, que l'honneur

dont saint Louis l'eût comblé en le choisissant pour aumônier? Cette circonstance eût alors produit une impression d'autant plus profonde, que Clément écrivait peu d'années après la mort de saint Louis, c'est-à-dire au moment où l'on appréciait le mieux les mérites de cet excellent prince, et où tous les Français suivaient avec impatience les procédures de la canonisation solennelle.

On reconnaîtra, je l'espère, que rien n'empêchait Clément de donner au B. Thomas la qualité d'aumônier de saint Louis, et que tout, au contraire, le portait à le proclamer hautement, s'il en avait été revêtu. De là, n'est-on pas fondé à croire que ce titre ne doit pas lui être donné? C'est là, je le sais, une preuve négative. Mais voyons si l'opinion contraire s'appuie sur de meilleures preuves.

Les plus anciens textes qu'on puisse opposer ne sont pas antérieurs aux guerres de religion de la fin du XVIe siècle. Le premier auteur qui en parle expressément est, à ma connaissance, le P. Le Myere, p. 35 et 36 de son livret. Je copie le passage : « S. Loys, Roy de France, duquel la maison et famille estoit toute sainte, le voulut avoir pour officier. Et le Saint qui ne pouvoit honnestement refuser un si grand prince, accepta l'office d'aumônier de Roy qu'il exerça avec tant de vertu que le prince ne luy donna congé de se retirer qu'avec toutes les peines et les regrets qui se peuvent imaginer. » Les auteurs qui sont venus après Le Myere ont rapporté le même fait avec plus ou moins d'amplifications. Sur quoi se fondaient-ils? Les témoignages d'Arthur du Monstier et surtout de Jean Hélie prouvent qu'au XVIIe siècle on n'avait point d'autres vies anciennes du B. Thomas que les ouvrages de Clément et du rimeur français. Ce n'est donc pas d'après des documents contemporains que les auteurs modernes ont donné au B. Thomas le titre d'aumônier du Roi. C'est uniquement d'après la tra-

dition. Examinons si elle ne s'est point égarée. Je ferai d'abord observer que la trace de cette tradition n'apparaît qu'au XVIe siècle, c'est-à-dire 350 ans après le fait en question, et que les documents authentiques et contemporains sont tous de nature à nous la faire suspecter. Au milieu même du XVIIe siècle, cette tradition n'était pas encore universellement admise. André du Saussay, qui publia, en 1637, son *Martyrologium Gallicanum*, a consacré à Thomas Hélie un article rédigé en partie d'après la tradition, puisqu'il le qualifie de curé de Saint-Maurice (p. 760). Or, A. du Saussay garde le silence sur le prétendu titre d'aumônier. Le même auteur ayant reçu de nouveaux renseignements, rédigea (p. 1216) un second article sur Thomas Hélie, qu'il appelle encore curé de Saint-Maurice, sans parler davantage des fonctions d'aumônier. De ce double silence dans deux notices en partie écrites d'après la tradition, ne peut-on pas en conclure qu'au XVIIe siècle le titre d'aumônier du Roi n'était pas universellement reconnu au B. Thomas. A l'appui de la tradition on a invoqué un calice et une chasuble conservés dans l'église de Biville. Mais nous allons voir que ces monuments sont loin de fournir tous les renseignements qu'on a cru pouvoir en tirer.

Il est un autre monument, dont l'interprétation ne donne lieu à aucune espèce de doute et qui mérite d'être pris en grande considération, quoiqu'il ait été détruit depuis longtemps. Je veux parler de l'ancien tombeau du B. Thomas. J'en emprunte la description à un procès-verbal daté du mois d'octobre 1696 (1). Sur ce tombeau, placé dans le chœur de l'église de Biville, était couchée la statue du Bienheureux, représenté en habits sacerdotaux, les mains jointes, la face tournée vers le ciel. Les surfaces verticales du monument

(1) Copie de ce procès-verbal a été trouvée par M. Colin dans les archives de l'hôpital de Coutances.

étaient ornées de dix tableaux, savoir : un sur la surface du côté du crucifix, quatre sur la surface droite, un sur la surface tournée vers l'autel, et quatre sur la surface gauche. En rapportant les inscriptions qui expliquaient le sujet de chacun de ces tableaux, je serai dispensé de les décrire. Les voici d'après le procès-verbal de 1696 : 1° *L'an de grace* 1533, *Me Michel Le Verrier, curé de céans et doyen d'Orglandes, a donné ce tombeau.* — 2° *Comme l'esprit d'un prestre s'apparu à sa nièce pour accomplir un vœu céans.* — 3° *Comme il fut alluminé un aveugle par la prière du benoist Thomas.* — 4° *Comme le benoist Thomas a ressuscité un enfant cheu sous la roue d'un moulin.* — 5° *Comme le benoist Thomas a ressuscité une fille, laquelle a été noyée.* — 6° *Comme le benoist Thomas preschoit devant les évêques de Coutances et d'Avranches.* — 7° *Comme le benoist Thomas a ressuscité un homme, lequel étoit muet, sourd et insensé.* — 8° *Comme le benoist Thomas a ressuscité une fille qui étoit noyée dans une fontaine.* — 9° *Comme le benoist Thomas a ressuscité un enfant noyé dans une fosse pleine d'eau.* — 10° *Comme le benoist Thomas a ressuscité un enfant noyé dans un étang.* Sur ce monument, qui datait de 1533, on avait évidemment voulu représenter les traits qui faisaient le plus d'honneur au B. Thomas. Si alors on eût cru qu'il avait été aumônier de saint Louis, au lieu de le figurer prêchant devant deux évêques, ne l'aurait-on point montré prêchant ou disant la messe dans la chapelle royale ?

Je ne prolongerai pas davantage cette discussion, et je laisserai de côté l'argument qu'on pourrait tirer du silence des historiens de saint Louis, si prodigues de détails sur tout ce qui concerne les pratiques religieuses de ce prince.

Je me résume : la tradition seule donne au B. Thomas la qualité d'aumônier du Roi ; cette tradition n'apparaît que

trois siècles et demi après les évènements; elle ne s'appuie sur aucun témoignage ancien. D'un autre côté, l'opinion contraire se base sur des documents authentiques et contemporains; elle a pour elle le tombeau érigé au XVIe siècle, et n'est contredite par aucun argument sérieux. C'est au lecteur à choisir entre ces deux opinions.

V. — DES CARACTÈRES DE LA CHASUBLE ET DU CALICE CONSERVÉS DANS L'ÉGLISE DE BIVILLE.

L'église de Biville conserve un calice et une chasuble qui passent pour avoir servi au Bienheureux Thomas et pour lui avoir été donnés par le roi saint Louis. Ces monuments pouvant dans leur ensemble remonter au XIIIe siècle, rien n'empêche de croire qu'ils n'aient été à l'usage du Bienheureux Thomas; mais il me paraît plus difficile d'admettre la royale origine qu'on leur attribue.

Le pied du calice porte l'inscription six fois répétée : *sui donné par amour*. Dans ces mots, qui n'ont peut-être pas été gravés avant le XVe siècle, on a voulu voir un témoignage de l'amitié dont saint Louis aurait honoré le Bienheureux Thomas; mais ils peuvent s'entendre de bien d'autres façons. L'inscription n'indique, en effet, ni le donateur ni le donataire, et n'est accompagnée d'aucun signe qui permette de suppléer au silence du texte. Sans lui faire violence, il est donc permis de supposer tel donateur et tel donataire que l'on voudra. D'ailleurs l'inscription peut rappeler un hommage fait non pas à un prêtre, mais au saint patron d'une église. C'est ainsi qu'autour d'un ancien calice, jadis conservé dans l'abbaye de Préaux, on lisait ce vers :

Pandulphi pietas matri Domini dedit hoc vas (1).

(1) *Neustria pia*, 515.

— Une autre explication qui me semble très acceptable, a été récemment proposée par plusieurs membres de la Société Académique de Cherbourg. Elle consiste à voir dans les mots : *sui donné par amour*, une allusion au mystère eucharistique. L'inscription ne fournit donc aucune indication précise sur l'origine du calice.

Au premier abord, les ornements figurés sur la chasuble paraissent plus significatifs. Le tissu est formé d'un grand nombre de petits losages, dans lesquels sont alternativement représentés : une fleur de lis, un château, un aigle et un lion. On a voulu voir dans ces symboles les armoiries de saint Louis et de sa famille; mais les lions, les châteaux, les aigles et les fleurs de lis sont des motifs d'ornementation que l'on rencontre à chaque instant sur les monuments du moyen age. J'en citerai quelques exemples pris au hazard. Monsieur Albert Le Noir (1) a fait connaître un fragment de linceul remontant au XII° siècle et qui a été trouvé dans les tombeaux de Saint-Germain des Prés. C'est une étoffe de soie violette sur laquelle se détachent en or des figures d'aigles et de lions. Un inventaire du trésor de Saint-Paul de Londres, en 1295, mentionne deux ornements sur l'un desquels on voyait des lions, des serpents, des aigles et des poissons; sur l'autre, des lions, des fleurs, des lis et des besans (2). Parmi les ornements de la Sainte-Chapelle, décrits dans un document de l'année 1335, on remarque une touaille et deux custodes d'autel avec des lis d'or, des aigles et des lions de perles (3) Un chanoine de Sainte-Geneviève de Paris, mort en 1350, était représenté sur sa tombe avec une chasuble chargée de lions, de syrènes,

(1) *Statistique monumentale de Paris*, Saint-Germain pl. XIII.

(2) *Mon. anglic.*, ancienne édit., III, 317.

(3) « Item una thoualia et due custodie altaris parata ad lilia deaurata et aquilas et leones de perlis. » *Transcripta* du Trésor des Chartes, aux archives de l'Emp., registre J., f° 44, v°.

de levrettes, d'aigles et de dragons; sur la bordure de l'aube, des fleurs de lis alternaient avec des rosaces (1). M. Ramé (2) a signalé à Dol, dans une peinture du XIV[e] siècle, des encadrements circulaires, renfermant les uns des lions ou des aigles, les autres des dragons ou des oiseaux. Sur le tissu dont est formé le pourpoint de Charles de Blois sont tracés en fil d'or des compartiments octogones qui renferment alternativement un aigle éployé et un lion passant (3). Au trésor de Notre-Dame de Paris on conservait, en 1438, une dalmatique et une tunique de samit vermeil, brodées « à chasteaulx, aigles et lyons (4). » On y gardait aussi un ornement dont l'orfroi était vert, « à fleurs de lys et chasteaulx (5). » Vers la même époque, la cathédrale d'Amiens possédait des ornements de samit blanc avec des roues d'or dans lesquelles étaient des fleurs de lis, des châteaux, des lions et des griffons (6).

En présence de ces exemples, dont il serait aisé de multiplier le nombre, il faut bien admettre que les ouvriers du moyen âge n'attachaient pas une signification héraldique aux fleurs de lis, aux châteaux, aux lions, aux oiseaux et aux autres motifs d'ornementation dont ils se plaisaient à décorer leurs travaux. Mais admettons pour un moment que les fleurs de lis, les châteaux, les lions et les aigles de la chasuble de Bi-

(1) *Statistique monum. de Paris*, abb. de Sainte-Geneviève, pl. XVIII.

(2) *Bulletin archéol. de l'association Bretonne*, III, 254.

(3) Sur ce vêtement, voyez une lettre et un dessin de M. Ramé, dans le t. III du *Bulletin archéologique de l'association Bretonne*.

(4) Inventaire conservé aux Arch. de l'Empire, L. 509. 2, p. 60.

(5) Ibid., p. 61.

(6) *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, X, 318.

ville soient des emblêmes héraldiques, et examinons si, dans une pareille hypothèse la réunion de ces quatre blasons peut convenir à saint Louis et à sa famille. Les fleurs de lis ne présentent pas l'ombre d'une difficulté : personne n'ignore qu'au XIIIe siècle elles ornent constamment l'écu de nos rois. Les châteaux sont bien les armes de Blanche de Castille, mère de saint Louis : le sceau de cette reine suffit pour en faire foi (1). Les lions s'expliquent encore à la rigueur par les liens qui unissaient si étroitement les maisons de Castille et de Léon. Mais si on donne ainsi la raison des fleurs de lis, des châteaux et des lions, les aigles résistent à toute interprétation. La seule explication qu'on ait hazardée, c'est que l'aigle sur la chasuble de Biville rappelle la maison de Maurienne, à laquelle se rattache Marguerite, femme de saint Louis. Mais il n'est pas vraisemblable que pour caractériser la famille de cette princesse on ait jamais pensé à choisir le blason d'un grand père maternel.

Les ornements figurés sur la chasuble de Biville ne conviennent donc pas à la famille de saint Louis. Mais je consens à passer sur cette impossibilité, et j'accorde que les lis, les châteaux, les lions et les aigles sont bien les armoiries du saint roi, de Blanche, sa mère, et de Marguerite, sa femme. S'en suit-il que le roi lui-même ait possédé l'ornement de Biville et qu'il l'ait donné à un prêtre ou à une église? Assurément non. Au moyen âge les armoiries des princes étaient souvent figurées sur des tissus destinées à de simples particuliers et dont la fabrication n'était commandée ni par ces princes, ni par leurs officiers. A l'appui de cette assertion, jetons un coup d'œil sur l'inventaire qui fut dressé en 1360 des meubles de Henri de Culant, chanoine de Paris. Nous y

(1) Voy. dans la *Revue Archéologique*, 13e année, un article de M. Moutié, intitulé : *Sceau inédit de la reine Blanche.*

noterons un marche pied aux lis de France et aux barres de Bourgogne, et un ameublement aux armes des rois de France, d'Angleterre et de Navarre et du comte de Champagne (1). Si cet exemple ne paraît pas décisif, nous ouvrirons l'histoire de l'abbaye de Croyland, et, parmi les événements du XV[e] siècle, nous remarquerons le don fait au monastère par l'abbé Richard d'un ornement d'église sur lequel les armes d'Angleterre étaient écartelées avec celles de France (2).

Ainsi, pour résumer en deux mots cette discussion, les lis, les châteaux, les lions et les aigles représentés sur la chasuble de Biville ne sont probablement pas de véritables armoiries; en tout état de cause, ces emblèmes ne sauraient convenir à saint Louis, et lors même qu'ils caractériseraient la famille de ce prince, ils ne suffiraient pas pour nous autoriser à assigner à l'ornement la royale origine qu'une tradition moderne voudrait lui attribuer.

VI. — Du culte rendu au B. Thomas Hélie depuis le XIII[e] siècle jusqu'a nos jours.

Plusieurs auteurs ont assez longuement exposé l'histoire du culte dont le B. Thomas n'a jamais cessé d'être l'objet depuis plus de six cents ans. Je me bornerai donc à signaler quelques faits dont l'importance m'a paru décisive.

En première ligne, je range l'affluence des pèlerins dès le milieu du XIII[e] siècle. Clément rapporte qu'ils accouraient à

(1) « Item unus marchipes ad arma florum lilii et barras de Burgondia. Item in camera supra cameram domini una camera pro tecto, scilicet de IIII peciis ad arma Francie, Anglie, Navarre regum et comitis Campanie. Item sex quarelli ad arma dictorum regum et comitis. » Arch. de l'Emp., S. 110, n. 8.

(2) *Hist. Croyland contin.*, dans Fell, I, 515.

Biville des différentes parties du monde: *peregrinis ex diversis orbis climatibus ad ipsum tumulum confluentibus*. Le moins illustre de ces pèlerins ne fut pas Eudes Rigaud. On lit dans le journal de ce prélat : « Le 11 septembre 1266, nous nous » rendîmes au tombeau du B. Thomas de Biville, par les mé- » rites duquel le tout puissant seigneur Jésus-Christ opérait » nombre de miracles éclatants (1).» Ces lignes ont été écrites en 1266, c'est-à-dire moins de dix ans après la mort de Thomas Hélie. L'archevêque qui les a dictées n'est pas seulement une des gloires de l'église de Rouen; c'est encore une des lumières du siècle de saint Louis.

Parmi les pèlerins modernes, je citerai Arthur Dumonstier. Ce religieux, qui tient une des premières places dans les annales de l'érudition normande, vint faire ses dévotions sur le tombeau du Bienheureux Thomas au mois de juillet 1641 (2).—Vers le même temps, l'église de Biville fut visitée par Le Camus, évêque de Belley. « Il fit allumer quatre » gros cierges ou flambeaux sur le tombeau du Bienheu- » reux, outre ceux du grand autel, et ayant célébré la » messe d'un confesseur non pontife, il disait qu'il étoit » comme canonisé par la voix et renommée bien établie » de tout le public (3). »

Les vœux que dès le XIIIe siècle on adressait au B. Thomas ne sont pas moins significatifs que les pèlerinages. La seconde partie de l'ouvrage de Clément est remplie du récit des guérisons obtenues par l'intercession du Bienheureux. Je n'ai pas à examiner si ces guérisons sont telles que l'auteur

(1) « Accessimus per Dei gratiam ad tumulum beati Thome de Buievilla, ob cujus merita multa miracula fiebant inibi manifesta et varia ab Omnipotenti etc.» *Reg. visit. archiep. Rotom.*, ed. Bonnin, p. 555.

(2) Voy. plus haut.

(3) Mémoires conservés à l'hôpital de Coutances.

les a dépeintes; ce qu'il importe d'établir, c'est que le peuple avait dès lors la plus entière confiance dans la sainteté du B. Thomas. C'est là une vérité dont personne ne peut douter après avoir lu le recueil des miracles rédigé au XIII[e] siècle.

Il n'est donc pas étonnant qu'aussitôt après la mort de Thomas Hélie le clergé du diocèse de Coutances ait essayé de le faire canoniser par le saint siège. Ces démarches sont attestées non seulement par la relation de Clément, mais encore par une note écrite au XIII[e] siècle dans une espèce de rituel de l'église de Coutances. Cette note est ainsi conçue: « Le 4 janvier 1260, partit pour la cour de Rome Honoré, » vicaire de l'autel de Notre-Dame de Coutances, que l'évê« que Jean d'Essei avait chargé de poursuivre la canonisa» du Bienheureux Thomas » (1).

Le corps du Bienheureux avait été inhumé dans le cimetière, du côté méridional de l'église (2). Peu d'années après il fut transféré dans l'église, que, suivant le témoignage de Clément, on bâtissait alors à neuf. L'église actuelle de Biville est, à n'en pas douter, l'édifice dont il est parlé dans l'ouvrage de Clément. S'il fallait en croire la tradition, cette église n'aurait d'abord été qu'une chapelle placée sous l'invocation du Bienheureux Thomas. Il y a là, je pense, une confusion. Mais l'existence d'une chapelle dédiée au Bienheureux Thomas n'en est pas moins parfaitement établie. Le pouillé du diocèse, rédigé vers 1335, la mentionne d'une manière formelle. On lit dans ce document : « Dans la parois-

(1) Anno eodem, die quarta januarii, arripuit iter ad curiam Romanam Honoratus, vicarius altaris Beate Marie Constanciensis, pro canonizacione beati Thome de Buievilla, de mandato domini Johannis de Esseio, Constanciensis episcopi. »

(2) Clément, *Mirac.*, C. XII.

» se de Biville est la chapelle du Bienheureux Thomas de » Biville; elle n'est point dotée. Le curé en perçoit les reve- » nus et l'entretient; il n'y a point de patron (1). »

L'église de Biville a toujours été placée sous l'invocation de saint Pierre. Mais telle était au XV[e] siècle la popularité du Bienheureux Thomas, qu'on le prenait parfois pour le véritable patron de la paroisse. Témoin un contrat du 16 juin 1440, dans lequel figure « messire Germain de Beval, » prestre, curé de saint Thomas de Bieville (2).» Témoin encore deux aveux du fief de Méautis. Le 15 novembre 1451, Guillaume de Bricqueville, chevalier, déclare tenir du roi à cause de Jeanne de Méautis, sa femme, « ung fieu entier de » chevalier, dont le chief est assiz en la viconté de Caren- » ten, en la parroisse de Méautis, et s'estent ès paroisses de » Notre-Dame de Carenten, de Saint-Pierre de Santeny, » de Saint-Martin d'Auxais, de Breteville-sur-la-Mer et en » la paroisse de Saint-Thomas de Bieville, en la viconté de « Valoignes (3).» — Le 6 septembre 1474, Jeanne de Méautis, veuve de Guillaume de Bricqueville, rendit aveu au roi pour un fief s'étendant « ès paroisses de Notre-Dame de » Carenten, de Saint-Pierre de Sainteny, de Saint-Martin » d'Axès et Breteville sur la mer, et en la parroisse de Sainct » Thommas de Bieville (4). »

Il y aurait beaucoup de détails à rapporter sur le culte qui a été rendu dans les derniers siècles au Bienheureux

(1) In dicta parochia est quedam capella beati Thome de Boevilla, et sine dote. Rector percipit omnes fructus ejusdem et ministrat eidem necessaria, et nullus est patronus ipsius. » F. 57, V° du ms. de Coutances et f. 33 V° du ms. de Paris.

(2) *Matrologe de la confr. du Saint-Sacrement de Valognes*, f. 51. Aux Archives de la fabrique de Valognes.

(3) Arch. de l'Empire, reg. P. 304, n. 238, f. 207.

(4) Arch. de l'Emp., reg. P. 289, n. 298, jadis 157.

Thomas. J'ai cru ne pouvoir en donner une plus juste idée qu'en transcrivant la déposition faite en 1699 devant l'évêque de Coutances par Pierre du Gardin, écuyer seigneur des Mons et de Biville, âgé de quatre-vingts ans (1).

« Il a connoissance très-parfaite qu'il se fait journelle- » ment plusieurs prières publiques et particulières en la » chapelle et au tombeau dudit B. Thomas; qu'il s'y fait » souvent des neuvaines, et des neuvaines de neuvaines, et » des retraites, et des processions de temps plus qu'immé- » morial, et a ouy dire la même chose aux deffunt sei- » gneur et dame ses père et mère et au defunt Varengues, » ancien curé, et aux anciens prêtres dudit lieu de Biville » décédés il y a plus de 53 ans, lesquels disoient » avoir veu la même chose pendant leur vie et avoir ouy » dire à leurs ancettres très-anciens qu'ils avoient aussi veu » la même chose à leurs ancettres et que la même chose » étoit arrivée pendant leur vie.

» Que les sieurs curez et habitans de la paroisse de St.- » Maurice et de toutes les paroisses, en considération de » l'honneur que ladite paroisse de St.-Maurice a eu (sui- » vant l'ancienne tradition) d'avoir ledit B. Thomas pour curé » pendant quelques années, ont de coutume, de temps plus » qu'immémorial et dez le temps de son décez, d'aller, sans » manquer, de trois ans en trois ans en procession très nom- » breuse en ladite chapelle dudit B. Thomas pour luy ren- » dre un perpétuel hommage, et implorer la continua- » tion de sa protection et de son secours en toutes leurs » nécessités spirituelles et temporelles, et qu'en ladite pro- » cession qui se fit le....., il y avait plus de deux mille, » et que l'on y compta par curiosité jusqu'à 535 chevaux » dont se servoient les personnes incommodées, tous les autres

(1) Cette déposition est consignée dans les mémoires que M. l'abbé Colin a touvés à l'hôpital de Coutances.

» allant à pied, quoiqu'il y ait six à sept lieues de distance.
» Dit aussy que depuis son enfance et le temps qu'il a l'usage
» de raison il a toujours veu quantité de processions venir
» en ladite chapelle tous les ans des paroisses voisines et
» éloignées, tantôt plus, tantôt moins, suivant que les fléaux,
» maladies, famines, pestilences et afflictions publiques aug-
» mentoient ou diminuoient; qu'il y a veu venir des proces-
» sions de douze lieues loing; que, quoiqu'il n'y ait point de
» fléaux publics, il a remarqué qu'il ne se passe point d'an-
» nées qu'il n'y revienne plusieurs processions, et qu'il en a
» encore veu quatre le lendemain de la Pentecôte en 1696
» des paroisses de Sainte-Croix, de Vauville, Héauville et
» Vasteville; que le jour de la feste dudit B. de ladite an-
» née il y en vit six en même temps. Dit aussy qu'il y a
» environ 65 ans que la peste fit un dégat universel dans ce
» pays cy, et qu'il remarqua que l'affluence des processions
« étoit pour lors si grande en ladite chapelle dudit B. Tho-
» mas, qu'il y en vit vingt-deux en un seul jour, et qu'il y
» en avoit pour lors si fréquemment de jour et de nuit qu'il
» n'y avoit presque point d'heure ni de moments que l'on
» n'entendit le son des cloches et le chant des processions qui
» arrivoient ou qui s'en retournoient. Que l'affluence des
» peuples qui y venoient en leur particulier sans procession
» y étoit aussi si grande, qu'à peine pouvoit-on pour lors
» aborder de ladite église ni même du cimetière, quoi
» qu'il soit très-spacieux. Et se souvient, et a une très-certaine
» connoissance par sa propre vue et expérience, d'une
» très-grande merveille qui arriva dans ce temps là : sca-
» voir que, quoiqu'il n'y ait pour lors, suivant le bruit
» public, aucune paroisse dans tout le pays qui ne fut affligée
» du fleau de la peste, qui étoit pour lors générale par-
» tout, cependant la seule parroisse de Biville et tous les
» lieux renfermés dans ses limites en furent seuls entière-

» ment, préservés par la protection toute visible dudit B.
» Thomas, le bruit de laquelle merveille obligea une infi-
» nité de peuples, pour éviter ou se délivrer de la conta-
» gion, d'abandonner leurs parroisses et d'aller se refugier
» comme dans un azile et un port de salut assuré en la par-
» roisse de Biville, pour être guéris ou préservés de la con-
» tagion, et que lesdits peuples, à l'imitation des soldats,
» firent quantités de petites baraques de branche et de
» jonc, pour y demeurer, pendant que duroit le fléau, dans
» les landes et communes, sables et mielles du bord de la
» mer, et autres lieux de ladite paroisse, quoique déserts et
» éloignés de ladite église de Biville de demy lieue, en sorte
» que lesdits peuples s'estimoient et en effet se trouvoient
» en repos et en sûreté, pourvu qu'ils fussent arrivés dans le
» ressort et sur le premier pas des limites de ladite parroisse,
» de sorte que lesdites communes, landes, déserts, mielles
» et sables du bord de la mer, dépendant et du ressort des-
» dites limites de ladite parroisse paroissoient pour lors
» comme de petits camps d'armées par le grand nombre
» desdites baraques et par l'affluence des peuples qui s'y
» réfugièrent et qui y sauvèrent leur vie par le secours mira-
» culeux dudit Bienheureux; et remarqua aussy que sa
» protection fut aussy toute visible en ce que les prêtres
» de ladite église s'y confioient tellement qu'ils recevoient
» tous les jours sans crainte les oblations, rétributions des
» messes et prières des mains de quantité de personnes visi-
» blement pestiférées, sans qu'aucun fust infecté par leur
» contagion. Et il sait très-certainement et par sa propre
» expérience que les peuples firent durant le temps de
» ladite contagion tant d'aumônes et d'offrandes d'argent
» en ladite église, en l'honneur dudit B. Thomas que l'on
» fut obligé de vuider trois fois par chacun jour le tronc de
» ladite église, qui peut contenir environ dix écus étant

» plein ; ce qui produisoit une très-notable somme d'ar-
» gent, dont on a fait bâtir trois ans aprez la belle tour qui
» y est de présent, et le très-beau grand portail et vestibule
» qui y furent dez le même temps bâtis, et plusieurs autres
» embellissements et décorations en ladite église, scavoir
» contretable du grand autel, la belle balustrade et les bancs
» du chœur, le pavé du chœur et de l'allée, la peinture
» des images du chœur et de l'allée, la chaire du pré-
» dicateur......, et plusieurs années depuis l'achat de plu-
» sieurs livres et ornements d'église, et la démolition du
» reste des murailles de l'ancienne nef de ladite église. »

Après de pareils témoignages, il n'est pas étonnant que la cour de Rome ait reconnu la légitimité du culte rendu au Bienheureux Thomas et l'ait solennellement approuvé par une décision en date du 14 juillet 1859.



VITA BEATI THOMÆ HELIÆ.

PROLOGUS

Cogis me, charissime frater Alane, imo Christi charitas me compellit ut de vita virtutibusque e miraculis Beati Thomæ Heliæ scribam aliquid, quod peregrinis et diversis orbis climatibus ad ipsius tumulum confluentibus, super prædictis te frequenter, prout dicis, requirentibus, ostendere valeas, quod imitari debeant, vel mirari. Quia igitur nonnullos ad amorem Dei non minus exempla quam prædicamenta succendunt, ad honorem sanctæ Trinitatis, ad exaltationem nostræ fidei, necnon ad ædificationem proximorum, necessarium reor, ut ejus virtutes et miracula, prout ariditas miseræ linguæ meæ sufficit, et ingenioli mei parvitas patitur, imo gratia salvatoris nostri annuit, quæ vidi, quæ manus meæ contrectaverunt, et quod per testes omni exceptione majores, quorum examinationi interfui una cum bonæ memoriæ Johanne, Constantiensi episcopo, et fratre Radulpho de Gardinis, priore fratrum prædicatorum Constantiensium tunc temporis, qui de mandato sedis apostolicæ super ejusdem Beati vita, meritis et miraculis inquirebant, et alias per bonos et fide dignos agnovi, proloquar, et fideli, licet rudi stylo conscribam, posteris nostris annuente Domino profutura. Habeo siquidem magnum volumen originale, scilicet inquisitionis primæ per prædictos examinatores, me præsente, factæ; cui præsentem compilationem (ne quis me putet inquisitionem, quod absit, adulterasse prædictam) conjungere dignum duxi.

Incipit vita Beati Thomæ Constantiensis.

I. — Fuit igitur Beatus Thomas Heliæ in parochia sancti Petri de Boevilla, taliter a bonis ejusdem sancti Petri (prout idem Beatus Thomas aiebat) dicta (1), simplicibus ex parentibus, Helya scilicet et Mathilde, legitimis conjugibus, (2) Constantiensis diocesis, oriundus, studiisque litterarum traditus instruendus. Quantum vero diligens in disciplina magistrique statu fuerit (rexit enim scholas in grammaticalibus multis in locis), ardenter scholares ac socios suos non tam scientiam quam bonos mores instruens, verbis et exemplis exhortans, longum nimis esset scripturæ per singula commendare ; quod et satis rei declaravit eventus ; siquidem sermone dulcis, corde benignus, ardenter ac dulciter instruens, scholarium ac sociorum suorum in se provocabat affectus ; ecclesias diluculo summo frequentans, dehinc tempus disciplinis scholasticis insumebat, et, si quid pro tempore de die post scholasticum studium superesset, vespertinis divinisque laudibus impendebat.

II. — Sane tunc temporis in cibis, vestibus et alloquiis jucundis, sanctis tamen, satis communis exterius habebatur; verum post regimen scholarum de Cæsarisburgo valida febre correptus, per Dei gratiam convalescens, vestibus coloratis abjectis, omnino cœpit uti vestibus de vili burello, sub illo quo carnem domuerat antea modo, cilicio domans eamdem, quo nunquam caruit post modum, donec debilis et impotens fuit effectus. Incultus et deformis crinibus, vestimento despicabilis, mundi contemptum habitu prædicabat et gestu.

(1) Sur cette etymologie du nom de Biville, voy. la note A, à la suite du texte latin.

(2) Sur le nom et la famille du Bienheureux Thomas, voy. la note B, à la suite du texte latin.

Carnis desideria vigiliis, disciplinis et jejuniis multipliciter coercebat. Eo siquidem tempore, cum Guillelmo, fratre suo, mortuis parentibus, in jam dicta parochia moram trahens, ut de domo divinum nocturnum diurnumque adiret servitium, cui cum presbytero loci consueverat interesse, similem clavem ecclesiæ dicti loci post completorium retinens, obortis noctis tenebris ecclèsiam solus cum solo Deo locuturus adibat. O quot, quanti, quotiens in conticinio, per prædictæ ecclesiæ cæmeterium transeuntes cum temporibus illis audierunt, prout narrat antiquitas, in ecclesia sæpe fata gementem, suspirantem seseque disciplinis asperrimis affligentem! Inde vero satis tarde domum reversus, post modicam quietem circa noctem ad ecclesiam denuo properabat, laudibus matutinalibus, disciplinis et orationibus vacaturus. Temporibus illis, tribus in hebdomada diebus ad minus jejunabat in pane et aqua, cæteris diebus pane hordeaceo cum modico pulmento contentus, rarissime carnes aut pisces comedens, refectionem plenam declinans, ad cameram vel ecclesiam, post talem qualem refectionem, solitarius orationi, lectioni vel studio vacaturus, nunquam minus solus quam cum solus erat se reputans, secedebat. Et tunc propositum paupertatis amplectens, patrimonium suum fratri Guillelmo jam dicto dimittens sine quolibet murmure, contentus erat iis quæ ad usum quotidianum dictus frater ministrabat eidem. Qui super abstinentiæ nimietate, necnon et quia pane frumenti et aliis cibis quibus appositis non utebatur, frequenter increpabat eumdem.

III. — Audiens autem bonæ memoriæ Johannes, Constantiensis episcopus, famam viri Dei, fecit eum ad se vocari; cui inter cætera, quia sicut nec deliciæ exquisitæ, sic nec affectatæ sordes laudem pariunt, capillorum hirsitudinem et vestium usum sordidarum deponere persuasit, dicens quod

non decet immunditia servum Dei; quem postmodum ad omnes sacros ordines, Domino favente, promovit. Verumtamen priusquam sacerdos fieret, beatorum Petri, Pauli et Jacobi apostolorum limina visitavit, et per annos circiter quatuor theologiam Parisiis audivit. De cujus abstinentia, diligentia, jejuniis, disciplinis et occupationibus sanctis socii sui scholastici multa tam miranda quam laudanda præfatis examinatoribus narraverunt, quæ, ne fastidium generem, ad præsens omitto.

IV. — Promotus igitur in presbyterum, cœpit per ecclesias Constantiensis diocesis verbum vitæ ferventer seminare, in suis prædicationibus indulgentias concedere, confessiones audire, pœnitentias injungere, confitentesque absolvere, de diocesani prædicti licentià speciali; ad cujus instar, Guillelmus bonæ memoriæ, Abrincensis episcopus, exercere præmissa per ecclesias suæ diocesis commisit eidem. O quam differt hic presbyter a se puero, si comparemus vitam sacerdotis ad vitam præcedentem, quasi, ut ita loquar, inutilis fuisse videbatur vita præcedens! Siquidem jejuniis, vigiliis, disciplinis, laboribus, orationibus, laudibus divinis, psalmis, hymnis, canticis spiritualibus, exhortationibus, prædicationibus, audiendis confessionibus, infirmorum visitationibus et consolationibus assidue vacans, noctem Deo, diem proximis impendebat.

V. — Sciens itaque quod cum dispositione mutatur bellum, jejuniis domans carnem, proposuit in illo fervore, præter abstinentiam jam dictam, quadragesimas in pane et aqua duas annis singulis jejunare; sicque tres eo tempore continuavit, jejunans in pane et aqua. Sed quia temperandum est ut obsequium Dei cœptum gradatim protrahatur potius quam per immoderantiam minuatur, ne deficeret ab incœpto prædicationis officio, factus inutilis præ nimia tenui-

tate, de mandato præfati Constentiensis episcopi, austeritatem quadragesimarum temperavit eamdem. Tribus diebus per hebdomadas quadragesimæ singulas pane contentus et aqua, cæteris diebus pane grossiore quem reperisset, oleribus aut pisis in aqua sine salis condimento bullitis, frequenter contentus erat. Raro siquidem, necnon et parcissime, piscibus in quadragesima vescebatur; extra quadragesimam, si forsan propter solemnitatem vel instantiam bonorum carnes aut pisces comederet, quod perraro contingebat, parcissime comedebat. Similiter et si vinum biberet, parcissime bibebat et adeo lymphatum, quod quasi mutasse vini speciem videretur. Sexta feria per singulas ebdomadas in pane et aqua, necnon et die qua festum dominicæ Annunciationis evenerat, dum tamen sanus existeret, jejunabat; aliis diebus pro potu sicera vel cervisia minore contentus. A nonnullis, ut reor, parcimoniam diligentibus, id circo cum gaudio suscipiebatur, quia, nullis onerosus, omnibus utilis esset. Nihil propter separari volebat; quin imo prohibebat et prohiberi faciebat expresse: paratis vero, tanquam medicina, velut egregius medicus, sine murmure vescebatur, ut esset cibus qui mortem arceret, non delicias ministrasset. Et quia inter lauta convivia minus fervet spiritus, non diu sedebat ad mensam sed discumbentes relinquens, et cum gratiarum actione surgens, ad orationem vel lectionem, seu confessiones aut alias occupationes sanctas semet alio transferebat.

VI. De vigiliis quid referam? Pernoctabat in ecclesiis ad quas declinabat, quatinus ad vigilandum pronior, et ex corporali præsentia Salvatoris et sanctorum suffragiis ad orandum sive meditandum de divinis ferventior honestius vigilias exerceret. In prima siquidem vigilia noctis officio pro defunctis, septem psalmis pœnitentialibus, quindecim gradua-

libus, cum litaniis et aliis septem psalmis, quos parvos psalmos appellabat, cum quibusdam orationibus, suo clerico comitatus, tractim satis et devotissime decantatis, clerico prædicto, qui pro tempore eumdem comitabatur, ad inferiorem partem ecclesiæ, ubi lectum sibi fecerat præparari, dimisso, remanens in cancello, non sine creberrimis gemiribus et suspiriis meditationi et contemplationi rerum cœlestium vacabat, cumque suum clericum crederet obdormisse, cum virgis aut propria corrigia semetipsum asperrime disciplinabat; demum sopori, quod non cupiditas, sed necessitas exigebat, ad requiem modicam, contentus modico stramine, cum quodam quandoque pallio corpus dabat et circa mediam noctis partem ad laudes matutinales surgens, clerico suo aiebat : « soci sursum! soci sursum! » valde modeste eum vocando. Nullus clericorum suorum, prout referunt, vidit eum, dum sanus esset, cubantem, vel de lecto surgentem. Laudibus igitur matutinalibus, orto lucis sidere, hora prima devotissime decantatis, singulis fere diebus, impedimento cessante, summo diluculo missam celebrare solebat. Dehinc viator assiduus, peregrinus egregius, in hac peregrinatione solo corpore constitutus, ad aliam ecclesiam properans horis canonicis, aut orationibus, sive psalmis, aut confessionibus, quas in via frequenter, a multis eum sequentibus audiebat, vel aliis operibus sanctis ad laudem Dei vel ædificationem proximorum indesinenter erat intentus.

VII. — Animarum zelator præcipuus, ipsarum lucris ardenter insistens, singulis dominicis et festivis diebus, impedimento cessante, saltem semel quandoque bis vel ter in ecclesiis prædicabat; in die nativitatis Domini quater, scilicet ad primam missam apud Boevillam, ad secundam apud Vauvillam, ad tertiam apud Sanctam Crucem, ad vesperas apud aliam de vicinis ecclesiis; diebus singulis quadragesi-

mæ saltem semel, quandoque bis, et etiam diebus festis quoties habebat congregationem populi, scholaribus in scholis, religiosis in suis cœnobiis, prædicare solebat de fidei, pro qua fidelium cordibus firmiter imprimenda totus ardebat, articulis, de quibus ecclesia solemnizat; suis sermonibus interserens monita salutis, non subtiliter, sed faciliter, pro capacitate audientium, parvulis panem frangens; decimas et oblationes reddere populos hortabatur. Post prædicationem vacabat confessionibus audiendis, frequenter, præcipue in quadragesima, usque ad noctis tenebras jejunia servando. Multi siquidem viri mulieresque fideles alii per duos dies, alii per tres, alii per hebdomadam unam, alii per duas et amplius quandoque, propter salutarem ipsius doctrinam, tum propter indulgentias quas in his sermonibus concedebat, cum propter ipsius sanctitatem et reverentiam de parochia in parochiam sequebantur eumdem. Quam plures etiam ipsum ad suas parochias venientem cum gaudio suscipientes, clamabant alii : « Ecce bonus homo! » alii : « Ecce vir Dei! » Fama siquidem sanctitatis in populo celeberrimus habebatur.

VIII. — De disciplinis quid referam ? A juventute sua cum virgis aut corrigia sua semetipsum asperrime disciplinare solebat. Quod et Parisius scholaris, et postmodum, factus presbyter, in ecclesiis in quibus pernoctabat facere non omisit. Dicebat quandoque suis familiaribus quod disciplina cum genestis et husso bona erat ad decipiendum carnem, quia ejus asperitas in disciplinando satis erat tolerabilis, sed diu durabat. Quis non est expertus qualis sit ? Verisimile est quod tantus vir hæc non diceret inexpertus. Narrant siquidem sacerdotes, qui fuerunt ejus clerici, quod, cum transibant per spissa nemora, ubi erant præfatæ arbores, secedebat in partem, et tunc ictus quandoque gemitus

audiebant, sed cominus accedere non audebant. Quamdam corrigiam ferratam tamdiu ad carnem portavit, donec per vetustatem defecit. Cum aculeo (1) autem annuli suæ corrigiæ, quem ex industria fieri fecerat longiorem, frequenter se pungebat, exindeque socii ejus sanguinem videbant ad ipsius pedes usque manantem. Sane cicatrices vulnerum, quæ sibi fecit in pectore, in brachiis, in cruribus et tibiis, apparentes in fine vitæ, punctiones easdem satis superque comprobant. Credo siquidem, prout ab eis qui dum adhuc viveret in humanis erant audivi, quod hujus modi punctiones faciebat sibi, quando carnis stimulos sentiebat.

IX. — Genuum flexiones creberrime faciebat. Officium divinum, semper stans, vel flexis genibus, seu prostratus, dicebat. Ad illud verbum : *qui passus est pro salute nostra;* et ad illud : *et homo factus est*, et ad illud : *ave maria*, genua de more flectebat. Mirabiliter et ultra æstimationem fragilitatis nostræ devotus in officio divino persistens, lacrimas præcipue infra missarum solemnia frequenter habebat. Celebraturus ex more præceperat clericis suis ut populum facerent stare remotum post verba : *hoc est corpus meum* et cætera sub silentio, prout moris est, dicta, contemplationi diutius insistebat, frequentius lacrimas multas effundens; post sumptionem corporis Christi lœtus et gaudens mirabiliter apparebat ; rubens facies, quæ prius erat pallida, sanctum cordis prætendebat ardorem. Non in missis tantum, sed alias etiam habere lacrimas consueverat, præcipue cum respiceret crucifixi imaginem, in cujus diutino aspectu suas haud poterat continere lacrimas. Unde semel accidit, quod, cum crucifixum instantius respiceret, inter copiosiores lacrimas cruoris guttam emiserit.

(1) *Cum broca*, dans l'édition des Bollandistes.

X.— Affluens itaque misericordiæ visceribus, compatiebatur peccatoribus, pauperibus et infirmis. Hortabatur divites ut pauperibus subvenirent, et quando, cum notis amicis suis comedebat, ori subtrahens scutellas, pauperibus faciebat erogandas, dicebatque frequenter eis : « nimis comeditis; date pauperibus. » Infirmos visitans consolabatur invitans eos ad afflictiones et tribulationes temporales, sibi ab amantissimo patre Deo, qui melius quam nos novit quid nobis expediat, immissas, cum patientia et gaudio sustinendas.

XI. — Animarum lucris ardenter insistens, ecclesias omnes dictarum diocesium per [annos] circiter XII, in omnibus, ut præfertur, saltem semel, in majoribus bis aut ter prædicans, pedes, et ante obitum suum circiter quatuor annos nudipes, visitans incedebat. Equum tamen aliquando ascendebat, cum promisisset ad aliquam ecclesiam proficisci, non propter se, sed propter expectationem populi, ne tædio gravaretur.

XII.— Ante obitum suum, per biennium vel circa, varias in diversis locis infirmitates sustinuit corporales, in quibus fortior est effectus. Nam cum non posset ecclesiam proficisci, presbytero in ecclesia celebrante, faciebat bis pulsari campanam, ad elevationem scilicet et sumptionem corporis Christi, quo ferventior spiritus ejus ad suam dirigeretur actionem. Communicaturus vero post missam, per presbyterum qui celebraverat, diaconalibus vestimentis indutum, præcedentibus clericis, cum cereis accensis, invitatorium de adventu : *Ecce venit Rex*, etc., vel : *Benedictus Mariæ filius*, etc. cantando, sibi corpus Christi deferri solemniter faciebat. Interim vero positus extra lectum (1), juxta quam-

(1) *Ante lectum*. Bollandistes.

dam formulam, pallio altaris opertam, Salvatoris præstolabatur adventum; quem sibi delatum cum gaudio suscipiens in manibus, cum ipso, quasi videret in effigie corporali, diutius loquebatur, ac demum propriis manibus semetipsum communicabat. Quo sumpto, grates eis quod tam pretiosum cibum sibi detulerant, referebat. Istam servavit solemnitatem in multis suis infirmitatibus, quasi singulis diebus quibus non poterat ad ecclesiam pergere. Solemnius autem in ultima ægritudine, quia multos habebat visitatores sacerdotes et clericos, qui presbytero, Christi corpus deferenti, cantantes, solemniter assistebant.

XIII. — In hac infirmitate prævidens obitum suum, misit litteras ad presbyteros Constantiensis diocesis, rogans eos ut, quia migrans anima de corpore conductu indiget, ipsi, ut in eisdem litteris cavebatur, pro ipso migraturo Dominum precarentur. Misit et alias litteras nobili matronæ Aliciæ, uxori Roberti Bertrandi, militis insignis (1), inter alia continentes : « Ego vos faciam scire quod vado ad curiam Paradisi, ubi procurator vester ero, quantum mihi permissum fuerit. » O grandis fiducia ! Fuit autem hæc Alicia, ejus discipula, valde religiosa matrona, cui multa de suis revelavit arcanis, cumque semel ei revelasset de gutta sanguinis, quam inter lacrimas habuit, ut præfertur, injunxit ut gratias Dei ageret, quia de nullo secreto quod ei diceret tentabatur.

XIV. — Ante obitum suum perplures dies legi coram se de incarnatione et passione salvatoris evangelia faciebat, quæ, suspirans, gaudens et ad cœlum levans oculos, devotissimus audiebat. Ipso die migrationis suæ, non diu ante obitus sui horam, Guillelmum, presbyterum, capellanum

(1) Voyez la note C à la fin du texte latin.

capellæ de Bricquebec, qui fuerat ejus clericus, assistentem rogavit, ut illum versiculum psalmistæ: *in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, etc. coram se diceret, quod et fecit, et statim spiritus ejus ad suum migravit auctorem. In cujus ore vel corpore nihil apparuit inhonestum; manus ejus, ac si viveret, agiles extiterunt; caro vero reliqua quæ fuerat in exercitio continuo, quam vulnerum sive punctionum quas sibi fecerat, ut præfertur, in argumentum nobilis militiæ, cicatrices ornabant, puerilem prætendebat ætatem; quod, sicut credo firmiter, castitas meruerit virginalis. Siquidem Petrus, presbyter de Boevilla, parochialis suus, et alii presbyteri, quos, de licentia sive consensu dicti parochialis, variis temporibus, in confessores sibi elegit, quibus confessiones humillime, faciebat asserunt quod in suis confessionibus peccatum mortale nunquam perpendere potuerint.

Obiit autem plenus dierum, anno dominicæ Incarnationis MCCLVII, sexta feria, in crastino Beati Lucæ evangelistæ, circa horam nonam.



MIRACULA.

Quamvis, secundum quod dicit Beatus Isidorus, majus sit opera bona facere quam miracula vel signa, quia tamen, ut ait veritas, multi non credunt, nisi signa videant, ad ipsius beati Thomæ sanctitatem non tantum fidelibus per opera suprascripta, sed infidelibus per miracula sive signa comprobandam, operæ pretium est de signis, in vita sive post mortem per ipsius merita factis a Deo, scripturæ breviter aliqua commendare,

I. — Narrat autem Guillelmus de Sancta Cruce, rector ecclesiæ Beati Germani de Traileio diocesis Constantiensis, presbyter juratus, qui fuit diu comes laboris ipsius, quod, cum quadam nocte pernoctarent in ecclesia de Landelis, ejusdem diocesis, et matutinas Beatæ Mariæ Virginis decantarent, repente, cum serenissimum tempus esset, ventus validus sive malignus in vento spiritus irruit in ecclesiam tanto cum strepitu quod idem presbyter loquelam præ timore amiserit, nec ipsi potuerit respondere; ille vero constans et intrepidus psalmodiam continuavit, nec unam syllabam quidem dimisit; post modicum vero præcepit ei ut statim responderet, et statim loquelam ad ipsius jussionem recuperavit. In crastino autem cum recessissent, in via requisivit eum dictus presbyter, si præfatum audivisset strepitum; cui respondit : « nonne melius fuit nos servitio divino interesse quam dormire ? » nec amplius ab ipso verbum reportavit. O grandis constantia, per quam patet ipsum in tentatione probatum!

II. — Item cum beatus vir, anno Domini MCCLV, die quadam septimanæ pœnosæ (1), prædicaret in cœmeterio Sancti Georgii juxta Sanctum Laudum, nec enim poterat ecclesia populum continere, quidam laicus, nomine Firminus de Mesnil Oury, terram in quam semen jecerat, hertiscebat, juxta ipsum cœmeterium. Quem videns beatus vir dixit ipso ostenso : « Ille non vult venire ad sermonem; modo vadit, modo redit; plus curat de blado quam de anima sua, et tamen non gustabit de blado pro quo laborat. » Cum que dictus Firminus in fine prædicationis advenisset, sperans assequi indulgentiam quam aliis concedebat, conversus ad eum beatus vir dixit : « O homo, putasne te habere indulgentiam ? non habebis quia non meruisti; sed scias quod de blado, pro quo laborasti, non comedes. » Quod et verum fuit, ut prædixit : nam prædictus Firminus in crastino Paschæ sequentis iter arripuit ad Sanctum Jacobum peregrinationis causa, et in via decessit; propter quod patet ipsum prophetiæ spiritum habuisse, et hoc fuit fama publica.

III. — Rursus cum idem beatus vir in cœmeterio de Moon subdius prædicaret, essetque tempus serenum, ascendit nubes aquosa; cumque mulieres ornatæ a futura pluvia timentes (jam enim nonnullæ cadebant aquæ guttæ) surgerent, ad ecclesiam properantes, dixit eis : « sedete, nec timeatis; » tuncque conversus ad nubem, extensa manu, præcipit ei dicens : « Vade ad Deum, ne impedias nos; » sicque nubes illa recessit, et ille cœptum sermonem, Domino favente, complevit; sicque divinis obedienti præceptis obedivit nubes irrationabilis tanta, non sine multorum admiratione, qui tantam de Deo fiduciam in beato viro mirati sunt, quod etiam nubibus imperaret.

(1) La semaine sainte.

IV. — Petrus, rector ecclesiæ sancti Petri de Boevilla, duas facturus campanas æqualis ponderis, in eadem ecclesia fecit fieri duo æqualis quantitatis proplasmata, per quemdam optimum ac fidelem virum campanarium. Facta vero prima campana, inventum est in residuo quod superfuerat metallo XXV libras ejusdem metalli deficere, pro secunda campana ejusdem ponderis conflanda. Quare præfatus rector venale fecit perquiri metallum loca per plura. Quo non invento, cum per dies octo cessassent, contigit beatum Thomam ad prædictam venire ecclesiam, sciscitavitque causam tantæ dilationis. Cui respondit ipse rector quia prædicto campanario deficiebat metalli materia. Tunc beatus vir benigne eos alloquens dixit : « si Deus me servet, credo quod satis habetis : audacter agite. » Utque erat impatiens idem rector, dure respondens ait : « certe pro follis nos reputatis : nonne ter ponderavimus metallum quod remansit ? » Sicque recessit iratus. Ipse vero beatus vir remanens in ecclesia more solito, pernoctavit ibidem, summoque diluculo recessit. Porro dictus campanarius in crastino dixit rectori : « Domine, nonne audivistis quid magister dixerit de metallo? Eamus et videamus si Dominus nobis gratiam fecerit ? » — Cui respondit rector : « Placet. » Mox itaque ad ecclesiam venientes, dictum ponderaverunt metallum, et invenerunt quinquaginta libras amplius quam prius repererant, unde secundam confecerunt campanam. Hoc autem miraculum evasit famosum, quia notorium erat per totam parochiam de defectu hujusmodi metalli; cujus quidem rei causa, campanarius ipse diebus octo otiosus remanserat.

V. — Acelina, puella, triennis vel circa, filia Petri Fabri, ex parochia de Morsalines, Constantiensis diocesis, vultum per tres dies habuit adeo inflatum et tumentem, quod nihil videret aut audiret, desperabantque parentes de vita dictæ

puellæ. Eo tempore, quædam religiosa mulier, Dionysia nomine, quæ beatum Thomam sequi consueverat per loca seu ecclesias in quibus prædicabat, hospitata fuit penes dictæ puellæ parentes. Quibus ipsa compatiens, detulit infantem ad ecclesiam dicti loci, ubi post missam a beato Thoma diluculo celebratam, rogavit eum devote quatenus ei imponeret manus quibus corpus Christi tetigerat. Attendens autem beatus vir fidem mulieris et compassionem, vultum puellæ tetigit, Deum rogans ut sanitatem concedere dignaretur, sicque domum relata, post modicum temporis spatium fuit omnino curata.

VI. — Johanna, Richardi Le Vignon filia, ex parochia sancti Petri de Boevilla, maculam in oculo sinistro diu habuit, et circiter per mensem de eo videre non valuit penitus; propter quod pater duxit eam ad beatum virum Dei adhuc viventem, die nativitatis Dominicæ, cui illam obtulit post secundam missam in ecclesia Boevillæ celebratam, rogans ut manum oculo puellæ apponeret; cui annuens beatus vir manum oculo apposuit, signum crucis super ipsum faciendo. Cumque dictus pater ab eo requireret quid diceret de oculo supra dicto si posset curari, eo quod omnes vicini dicerent nunquam de cætero posse sanari, respondit ei valde benigne : « Richarde, non timeas; bene, Deo dante, sanabitur. » Sicque puella post majorem missam, in eadem ecclesia celebratam, vidit et plene curata fuit.

VII. — Mabilia, uxor Petri Guerard, de Boevilla, habuit manum dexteram inutilem et infirmam per annum et amplius, adeo quod nihil per eam operari posset; desperabat ipsa et maritus ejus necnon et medici de convalescentia. Tandem ad suggestionem dicti mariti, de sanctitate beati Thomæ præsumentis, ipsum adiit, circa annum ante obitum

suum; cui ostendit manum, rogans ut eam palparet; quippe quæ multum speraret de sanitate per eum recuperanda. Ipse vero benigne respondit : « quid putas quod ego possim facere ? » Tandem ejus instantia devictus (erat enim illi consanguineus) palpavit manum, et ipsa die convaluit, fecitque opera consueta.

VIII. — Narrat vir nobilis Valvanus, miles, dominus de Vauvilla (1), juratus, in cujus domo decessit idem servus Dei, quod cum ipse persuasisset eidem ægrotanti in domo sua in illa infirmitate ex qua obiit ut de quadam perdice comederet, ne per nimiam abstinentiam se interficeret, sed aliis profuturum se servaret, atque victus ejus precibus acquievisset, idem miles servientes suos cum retibus, canibus et avibus, prout moris est, misit ad campestria, pro perdicibus capiendis. Alius servus ad litus maris perrexit, pro piscibus, si qui declinassent, capiendis, ad quoddam genus retium, quod vocant quidellos, ibique reperit perdicem vivam in quidellis captam, quod hactenus extitit inauditum ut perdices cum retibus in littore caperentur. Qui supra modum admirans, Deum laudans ac ab ipso miraculose pro meritis dicti beati viri factum reputans, perdicem parari fecit, eamdemque servo Christi detulit, ut comederet de eadem. In sero servientes alii redierunt vacui; quod a multis in partibus illis adhuc pro miraculo recitatur.

IX. — Narrat etiam idem miles quod mater sua, sexagenaria vel circa, de febre quadem quartana per invocationem dicti beati viri fuerit omnino curata.

X. — Idem narrat quod camera in qua decessit idem vir Dei, post obitum suum, per mensem miro fragraverit odore.

(1) Voy. la note D à la fin du texte latin.

XI. — Idem narrat quod aqua, qua abluta fuit barba ipsius beati viri radenda post mortem, ut moris est, quam idem miles habet, et pro reliquiis reservat, adhuc est mundissima, clarissima et recens, ac si de fonte nuperrime asportata fuisset; licet anni tres et menses totidem completi sint a tempore quo e vita excessit.

XII. — Astantes vero populi pilos barbæ suæ post rasuram capiebant, ut pro reliquiis servarent; alii se ejus feretro supponebant; quidam deosculabantur manus ejus; alii, tam viri quam mulieres, chirothecas, corrigias, monilia, vel annulos apponebant super ipsum, ut ea exinde pro reliquiis observarent : allatum fuit corpus ejus a domo Valvani, militis, domini de Vauvilla, presbyteris, clericis, nobilibus et plebanis comitantibus multis, ad ecclesiam sancti Petri de Boevilla, post missarum solemnia sepultum juxta ecclesiam, ad latus australe, ubi elegerat sepulturam, ibique Dominus ad honorem sui nominis multa miracula beati viri meritis operatur.

XIII. — Idem narrat quod Enna (1), uxor Alexandri de Vauvilla, diu habuerat manum aridam, quæ, dum deferretur corpus beati Thomæ ad tumulum, affuit, et accipiens idem miles mulieris manum, ipsam in manum servi Dei posuit confidenter. Nec mora, curata fuit ad plenum domumque suam, gaudens et Deo gratias agens, post humatum corpus sanctum, rediit ipsa die. Hoc idem dicta mulier jurata deposuit.

XIV. — Lucia, filia Rogeri de Henevilla, quadam dominica, satis mane, anno MCCLIX, mense septembri, loquelam perdidit apud Bricquebec; existens autem muta adeo

(1) *Ennia*. Bollandistes.

graviter torquebatur, quod non poterat dormire vel requiescere. Quam videns nobilis mulier, Alicia, domina de Bricquebec, de qua superius mentionem egimus, compatiensque monuit eam ut invocaret beatum Thomam et tumulum ejus adiret; cui annuens, quinta feria sequenti iter aripuit, venitque ad sepulcrum ipsius, ubi plorans et orans in corde stetit juxta corpus sancti viri. Tandem circa horam diei tertiam, cum devote in corde beati veri opem imploraret, inclinato capite ad sepulcrum ejus, statim loquelam recuperavit, fueruntque prima prout in corde gerebat verba : « Domine mi, sancte Thoma, redde mihi sermonem meum ; » Sicque recessit, non tantum loquela recuperata, sed etiam ab elia corporis quam patiebatur molestia plene curata, gaudens et agens gratias Deo et beato Thomæ.

XV. —Joannes Trenchefer, laicus, ex parochia sanctæ Trinitatis de Cæsarisburgo, cum deponeret, in vigilia sancti Laurentii, anno Domini MCCLX, garbas de quadam quadriga, super unam virgarum, quas suo more messores habent in quadrigis ad garbas tenendas ne cadant, cecidit; eique brachium dextrum perforavit inter os et musculum, sicque pependit aliquantisper brachio perforato. In hac igitur angustia positus, beatum Thomam invocavit, dicens : « Domine mi, sancte Thoma, respice in me, et ego vobis deferam cereum ad longitudinem brachii mei, et Sanctæ Honorinæ similiter. Tunc gutta unica sanguinis manante fecit sibi vulnus ligari, cumque multi dicerent ei ut vulnus ipsum aperiendum curaret propter periculum vitandum ne cancer oriretur intus, medicumque quæreret, respondebat se non alium medicum quam beatum Thomam quæsiturum ad hoc opus, et sic mansit omnino curatus; quod a multis adstantibus fuit, et est pro miraculo reputandum.

XVI. — Johanna, filia Odonis Potein, de Esqueurdre-

villa, decennis vel circa, ruborem quamdamque telam tenuem super oculos habuit per triennium; de oculo dextro modicum videbat, de sinistro autem minus, imo de eodem quandoque per tres dies vel plures nihil omnino videbat; cujus mater a multis consilium quæsivit, habuitque annulos cum lapidibus pretiosis, sed nec per medicamenta, nec per lapides curari potuit. Audiens autem mater ejus quod, ad invocationem beati Thomæ, Dominus ad ipsius sepulcrum miracula faciebat, eam beato Thomæ devovit, duxitque ad hujusmodi tumulum, ubi, cum semel pernoctasset, utriusque oculi lumen accepit, et plane curata recessit.

XVII. — Cecilia, uxor Odonis præfati, jurata, narrat quod ipsa manum sinistram habuit inutilem per hebdomadas quindecim, adeoque firmiter clausam ut nullatenus eam posset aperire. Itaque consilium quæsivit a medicis; sed medicamentis nihil ei penitus proficientibus, ad invocationem beati Thomæ se convertit, ut sibi subveniret, vovens quod ad ejus sepulcrum pergeret cum lineis (1), per tria sabbata, jejunans in pane et aqua. Voto emisso, statim melius se habuit. Completo autem voto, curata fuit omnino.

XVIII. — Thophania, filia Durandi de Toto, ex parochia Cæsarisburgi, novennis vel circa, maculam habuit in utroque oculo per duos menses et amplius; quare Petronilla, mater ejus, consilio habito, quæsivit annulos cum lapidibus pretiosis et herbas multas pro remedio, quæ nihil profuerunt. Cumque desperarent parentes de visu puellæ, dicta mater eam devovit beato Thomæ, duxitque ad ejus sepulcrum, ubi fecit oculis ejus admoveri beati Thomæ sotulares quibus calceatus solebat celebrare, sicque perfecte curata evasit.

(1) *In laneis*. Bollandistes.

XIX. — Radulphus dictus Flament, ex parochia Sanctæ Trinitatis de Cæsarisburgo, valde senex, adeoque debilis effectus, quod ire haud poterat absque baculo, nec videre sine solis lumine, devovit se beato Thomæ ob gratiam recuperandæ fortitudinis et visus. Fecit igitur se duci ad ipsius beati Thomæ sepulcrum, et inde rediit lætus, viam videns et carpens, nec amplius viæ ducem vel baculum sustentationis requirens.

XX. — Nicolaus, filius Joannis Tessonis, de Esqueudrevilla, fuit paralyticus ac ita debilis quod non valebat stare super pedes suos nec sedere. Caput erigere non poterat, nisi ope matris suæ nec erectum tenere, sed in alteram statim sedebat partem; cujus os torsum erat aurem fere usque dexteram (quam infirmitatem medici torturam vocant); de oculo dextro minime videbat, de neutra manu se juvare seu etiam pascere poterat, nec pedem dextrum movere, et fame valida premebatur. Deportari fecerunt quodam sabbato in quadriga ad sepulcrum beati Thomæ, ubi vigilias noctis agentes, altera die æger curatus est integre, recessitque pedes gratias agens Deo et beato Thomæ.

XXI. — Sabina, uxor Guillelmi Hugonis, ex parochia beatæ Mariæ de Flottemanvilla, Constantiensis diocesis, quadam nocte, jacens lecto, surda facta, amisit auditum ; cujus rei causa beato Thomæ se devovit, ivitque ad ejus sepulcrum quodam sabbato et inibi vigilias egit nocte illa. Die autem crastina, recuperato plene auditu, recessit gaudens, actis gratiis Deo et beato Thomæ.

XXII. — Margarita, relicta Rogeri Aprilis, de parochia Tonnevillæ, Constantiensis diocesis, inflata fuit in ore stomachi per quadriennium vel circiter, singulis diebus vomitum

agebat usque ad sanguinem et quandoque ter vel bis, ad minus semel, sicque de remedio per medicos desperata, confugit ad beatum Thomam, cui se devovit : sepulcrum ejus adiit, atque inibi de nocte vigilavit. In crastina domum rediit plene curata, quia post modum non habuit vomitus, nec fuit inflata.

XXIII. — Alberta La Hecquette, ex parochia de Quierquevilla, ejusdem diocesis, epileptico morbo per annos circiter XII laboravit, singulis diebus bis vel ter, quandoque quater, palam in ecclesia, diebus festivis, cadere consueta in terram. Voto emisso ad beatum Thomam, ipsius sepulcrum visitavit quodam sabbatho ante *Isti sunt dies*, ibique vigilavit per noctem, et in crastino rediit sana, nec per mensem cecidit, vel aliquid morbidum sensit. Cumque una dierum quidam ei diceret bene sibi accidisse quod sic esset curata, respondit non, imo mallet eo laborare morbo sicut prius, quia modo non inveniebat qui sibi subveniret, vel elemosinam daret, prout antea faciebat. Erat enim pauper et mendicans. Quo dicto, statim decidit et per multos dies amplius solito gravata fuit illo morbo, frequentiusque in terram cadebat. Audiens autem magister Radulphus de Bohon, rector ecclesiæ prædictæ, vir antiquus et magni nominis, quippe qui pœnitentiarius exstiterat Rothomagensis, eam increpavit de ingratitudine, persuadens ei ut iterum se devoveret eidem beato Thomæ, iretque denuo ad ejus sepulcrum. Ipsa vero de opprobrio frequenter objecto, quod per ingratitudinem suam hujusmodi passa fuerit recidivum, non minus quam de pœna dolens, timensque ne idem beatus Thomas exaudire nollet ingratam, Deum et beatum Thomam magno affectu, prout mihi secreto dixit, rogavit, quatenus pœna præsens sibi in pœnam purgatorii mutaretur ad voluntatem Dei, dummodo eam exaudiret, et sic ex intimo corde com-

puncta denuo se beato Thomæ devovit, tumulumque suum adiit, vigilavit, oravit, sanaque recessit, nec deinceps passa est recidivum.

XXIV.—Emma dicta la Galarde, ex parochia de Guiervilla, habuit maculam in oculo sinistro per XVIII annos et amplius, tota quippe pupilla oculi cooperta erat quadam tela alba, valde crassa. Tandem se devovit beato Thomæ, cujus auxilium invocans, ad sepulcrum illius curata fuit.

XXV.—Emma, uxor Radulphi Parvi, ex parochia eadem, amiserat auditum, surda persistens annis circiter duobus; voto facto ad beatum Thomam, ivit ad ejus sepulcrum, ibique per tria sabbata vigilavit, et de aqua de qua prædicti beati viri barba post mortem ejus, prout moris est, radenda tota fuit, stillari sibi fecit in aures suas, sicque plene curata, gaudens remeavit ad propria.

XXVI. — Mathildis, uxor Roberti dicti Cervi, sexagenaria, ex parochia de Esculleville, quæ duabus fere leucis distat a Boevilla, per novennium gutta laboravit in sinistro femore, per quorum sex dolens et claudicans, per alios tres ultimos vix cum baculo se sustentans, graviter incedebat. Itaque devovens se beato Thomæ quadam die sabbati, mense Junio, circa festum sancti Johannis Baptistæ, perrexit summo diluculo ad ipsius tumulum, quo vix potuit advenire circa solis occasum. Ibi una cum multis aliis de nocte vigilavit, et die dominica, summo mane, ingentem sensit in femore calorem et odorem magnum, sicque plene curata baculum projecit et usque ad ortum solis stetit in ecclesia, gratias agens, factique seriem narrans, qualiter infirma fuisset tandem curata. Inde vero recedens venit ad ecclesiam

suam, dum presbyter parochialis, ad cujus instantiam se beato Thomæ devoverat, adhuc decantaret: *Te Deum laudamus*, post matutinas, et ostendens se sanam, narravit congratulantibus et mirantibus vicinis suis seriem et modum curationis suæ.

XXVII. — Johanna, filia Johannis Fabri, septennis, de Digulevilla, brachium habebat sinistrum, inutile, rigidum et lateri suo junctum, nec ipsum poterat movere, tantumque dolorem ex eo sentiebat, ut aliquid haud sineret apponi ad illud nec supra latus quiescere aut jacere posset præ dolore, et de convalescentia parentes ejus minime sperabant. Porro, mater puellæ, Petronilla, beato Thomæ eam devovit, duxitque ad ipsius tumulum, et ibi perfecte restituta est sanitati.

XXVIII. Alicia Johannis David, de Vauvilla, sexagenaria, diu debilis exstitit in cruribus, adeo quod sine baculo haud incedere valeret; curva erat, nec erigere se poterat. Facto voto beato Thomæ, pergens ad ejus tumbam se vix etiam cum baculo sustentabat. Ibi pernoctavit et sana rediit, viam carpens, baculumque sustentationis penitus non requirens.

XXIX. — Guillelmus, filius Rannulphi dicti Bachelier, de Torquetevilla, septennis, duritiem inflatam seu grossitiem in ventre habuit, ita ut non posset comedere, nec pedes suos videre præ nimia ventris grossitate, retro accurvatus remanens, sicque per sex dies continuos laboravit; cumque desperassent parentes de eo, devovit se beato Thomæ, dicens matri suæ: « Vovete me beato Thomæ, quia morior quidem. » Quod et pia mater præstitit, cingens eum filo ad faciendam candelam ad tumbam beati viri deferen-

dam, statimque puer curatus est; qui dixit : « Date mihi manducare, quia satis jejunavi.» Quod et factum est et mox cum gaudio comedit.

XXX. — Thomas de Hamello, ex parochia de Treauvilla, paralyticus factus est anno MCCLXX, in festo sanctæ Magdalenæ, percussa in dextra parte sui corporis adeo graviter quod fere mortuus fuit. Exhinc quippe loquelam amisit, nec poterat loqui, nisi valde submisse et lente. Manus dextera tremula continuo facta est, sicque clausa formiter ut eam haud quiret aperire; impotens igitur ac tremulus stetit per annum, ablata omnino spe melius quandoque se habendi. Tandem miracula audiens quæ fiebant per merita beati Thomæ apud Boevillam, votum ad eum emisit et ductus a suis ad tumbam beati viri, illuc advenit, cumque candelam peteret venalem offerendam sancto Dei, protinus manus et brachium strepitum dederunt, et manus illico aperta est, sicque plene curatus, post actiones gratiarum et miraculi publicationem gaudens et exultans ad propria rediit.

XXXI.— Radulphus, filius Radulphi Hebert, quadriennis, cecidit in alveum molendini de Burnechon, dum moleret, in parochia Sancti Germani le Gaillart, Constantiensis diocesis, ibique tam diu fuit ut nulli dubium foret quin mortuus esset; cumque corpus, extractum multo cum labore, positum fuisset exanime juxta molendinum, convenerunt multi ex vicinis ad spectaculum, inter quos advenit mater, quæ flens exclamavit : « O vicini et amici! orate mecum, flexis genibus, beatum Thomam, ut reddat mihi filium meum; » quod cum lacrimis ei compatientes id pie præstiterunt. Post aliquantulum temporis, cum parati essent corpus sepelire, puer respiravit, oculos aperuit et revixit.

XXXII. — Agnes, filia Roberti Martini, ex parochia Sanctæ Mariæ de Monasteriis juxta Pontem Abbatis, ejusdem diocesis, cecidit, mense julio, in quoddam fossatum aqua profunda repletum, ibique tamdiu jacuit quod pro mortua indubitanter crederetur, tum quia circa horam vespertinam illud acciderat, tumque quia sanguisugæ multæ jam illam stimularent in ore, lingua, auribus, cruribus, in naturalibus aliisque membris; quam cernens Guillelmus Michaelis, ejus patruus, extraxit, et de morte puellæ dolens, devovit eam beato Thomæ; quod et mater superveniens non sine lacrimis similiter fecit. Quare post aliquantulum temporis, multis astantibus et collacrimantibus puella respiravit et revixit.

XXXIII. — Guillelmus dictus Hasle, ex parochia Sancti Martini de Videfontaine, ejusdem diocesis, infirmus, debilis et impotens diu fuit, adeo quod non poterat operari, nec stare vel sedere. Facto voto ad beatum Thomam, statim cœpit se melius habere. Quare ad iter se accingendum decrevit, et se sustentans cum duobus baculis sub ascellis, vix illuc advenit die undecimo, ubi accedens ad sepulcrum beati viri vigilavit, oravit et sanus effectus baculos dimisit, et ad domum suam die tertio gratias agens cum gaudio se recepit.

XXXIV.—Thomas Anquetilli, ejusdem parochiæ, de equo cecidit super brachium; exinde nervi læsi duritiem et contusionem contraxerunt in tantum ut brachium curvum remanserit. Itaque ad sanctum Thomam veniens, brachium posuit super tumbam ejus, et ex intimo cordis orans, et auxilium ab eo petens, cum aliquantulum orationi vacasset, brachium extendit, et sine dolore aliquo fuit repente sanatus lætusque abiit.

XXXV. — Nicolaus de Mara, ex parochia de Boevilla, percussus fuit in sinistra corporis parte adeo graviter ut cum pede sinistro non poterat terram tangere, habens brachium durum et curvum cum manu sinistra, quam nec valebat extendere vel vestire, sicque per septennium impotens remansit et infirmus. Tandem devovit se beato Thomæ, sepulcrumque illius visitavit et pristinam sanitatem retulit.

XXXVI. — Mathildis filia Johannis, ex parochia de Haya Putei, septennis vel circa, gibbos duos habuit ex utraque parte gutturis, grossos instar duorum ovorum anseris, per triennium. Multi medici eam visitantes timebant nec audebant illi manus minusque ferrum apponere, quia morbus erat scrophularum, a quo rex Franciæ tactu manuum suarum divinitus curat. Mater vero timens de morte puellæ, pro eo quod habuerat alium puerum masculum, qui morbo consimili affectus excesserat e vita, eam præsente marito, devovit beato Thomæ, statimque dicti gibbi sunt minorati. Quo' viso, eamdem duxit ad tumbam beati viri, ubi omnino curata fuit.

XXXVII. — Emma, uxor Gaufridi dicti d'Helye, ex parochia Sancti Johannis de Haya Putei, guttam habuit in capite, exinde ad omnia membra descendentem, unde infirma et impotens adeo graviter reddita est, ut non posset manus ad caput levare, nec ambulare vel stare, nec se pascere, vel puerum suum quem habebat infantem lactare. Devovit se, præsente marito, beato Thomæ, statimque melius convaluit, postmodum infra breve tempus perrexit ad sepulcrum viri Dei, ubi curata fuit ad plenum.

XXXVIII. — Juliana, filia Guillelmi Fabri, de parochia

Sancti Symphoriani, ætatis annorum et mensium duorum, cecidit in quemdam fontem quem vulgariter vocant buot, ubi cum aliquandiu stetisset submersa, extracta fuit frigida et rigida, sine flatu, sine motu, clausis oculis. Quo adveniens ejus pater, voce magna exclamavit invocans beatum Thomam, ut redderet ei filiam suam, et ut impetraret adjecit quod non comederet vel biberet donec veniret ad tumbam illius nudis pedibus, moxque discalceatus iter acceleravit : nec mora, post ejus discessum, præsente presbytero loci, qui simul cum multis aliis beatum Thomam invocabat, expectans magna cum fiducia gratiam Dei, puella aperuit oculos et revixit; quam pater, reversus in crastino, lætus et gratias agens, viventem invenit.

XXXIX. — Robertus, filius dicti Consanguinei, de parochia Sancti Thomæ apostoli de Lithaire, clericus scholaris, per malignos spiritus in crepusculo cujusdam diei detractus et dejectus in bosco loci ejusdem, fractus renes, curvus et surdus est effectus; et licet antea bonæ fuisset indolis et bonus scholaris, nunc odio scholas et scholares habuit, nec intravit, et reputabatur dæmoniacus. Tandem in ecclesia Beati Michaelis de Bosco, ubi moniales habitabant, recuperavit in renibus sanitatem; diu tamen postea fuit surdus, scholas abominans et scholares. Quem mater ejus beato Thomæ devovit, et ad tumulum duxit ipsius. Cum vero die quadam venisset ad tumbam beati viri, flexis genibus oravit et inclinavit se super eam; sicque inclinatus super tumbam, diu fuit in extasi quasi mortuus, ab hora nona usque ad vesperas. Quem presbyteri videntes et mortuum reputantes, commendationen inchoaverunt, et eum sepelire tanquam mortuum disponebant; cumque sacerdos orationem compleret dicens : « Per omnia sæcula sæculorum, » audivit clericus respondens « Amen, » et tunc surrexit. Mirantibus autem multis

astantibus, narravit ut valde vexatus fuerat, visumque fuerat quod aures eruebantur eidem, sicque sanus effectus est ad plenum. Non tantum sanitatem corporis recuperavit, verum etiam mentis, ut scholares quos abominatus fuerat amaret, scholas desiderans ex affectu.

XL. — Guillelmus dictus Magnus, de parochia de Picquauvilla, Constantiensis diocesis, laboravit morbo caduco. Devovit se beato Thomæ, ivit ad tumbam ipsius, ibique curatus fuit ad plenum, nec caduco morbo postea laboravit.

XLI. — Guillelmus de Douvilla, clericus uxoratus, Constantiensis diocesis, habuit guttam in renibus adeo gravem quod ad terram non se poterat inclinare, nec opera sua facere consueta. Præterea duos filios suos eodem tempore contigit adeo graviter infirmari quod de convalescentia desperaret. Devovit se beato Thomæ, vel se pro filiis eisdem : ivit ad tumbam sancti, non solum curatus a gutta ad plenum, sed et reversus dictos filios suos sanos invenit.

XLII. — Lucia, filia Richardi de Hamo, de parochia de Montisburgo, habuit tumorem magnum in crure sinistro, satis alte, sub membro muliebri, pertrés hebdomadas adeo graviter laborans quod nec erigere se nec de lecto poterat exire. Tandem mandavit pro medico, qui, viso morbo, dixit quod erat fistula, quæ non poterat sine scissura curari. Devovit se beato Thomæ, sicque factum est : post emissum votum, curatum fuit crus ejus sine scissura et sine sanie, et quæ prius erat turgida et inflata, reperta est plana sine tumore quolibet, sed rugosa. Videntes eam vicinæ mulieres habentem crus sic sanatum sine tumore, sine sanie curatum, mirabantur, et multæ præ gaudio devote plorabant.

XLIII. — Germanus Glace, de parochia de Guervilla (1), Constantiensis diocesis, percussus in dextra parte, scilicet in pede, manu et lingua, graviter adeo quod amisit gressum et loquelam, nec potuit se movere nec operari, in animo suo invocavit beatum Thomam, cum non posset loqui. Cum esset accessio ejus juxta cursum febris solitum, cessavit omnino, nec postea sensit quidquam de quartana prædicta.

XLIV.—Robertus dictus Rufus, de parochia de Heauvilla, Constantiensis diocesis, habebat duodecim bidentes laborentes morbo qui dicitur vulgariter la verolle. Desperabat de convalescentia eorum, similiter et omnes vicini sui. Devovit eas beato Thomæ, sicque fuerunt omnes statim curatæ. In ecclesia dictæ parochiæ mihi scholastico constat quod nullus erat inter eos qui non expertus fuisset, vel in suis personis aut familia sua, vel in pecoribus, beneficia beati viri prædicti.

XLV. — Martinus (2), prior prioratus de Heauvilla, monachus de ordine beati Benedicti, laborabat gutta in brachio dextro. Invocavit beatum Thomam, promittens unum operarium ad ecclesiam quæ de novo fiebat apud Boevillam ad transferendum corpus ipsius. Misit operarium juxta promissionem suam; cessavit gutta per longum tempus. Postmodum, cum per aliquot vices contingeret quod affligeret eum gutta, invocabat beatum Thomam, dicens: « sancte Thoma, nonne scitis qualiter est? » et statim cessabat afflictio.

(1) *Guirvilla*, Bollandistes.

(2) Martin, prieur de Héauville, est cité comme témoin, en mai 1256, dans un accord conclu entre l'archevêque de Rouen et les prieurs de Sainte-Hélène et de Saint-Germain dans la Hague, pour le droit de visite et de procuration. *Reg. visit. archiep. Rothom.*, éd. Bonnin, p. 249.

XLVI. — Radulphus de Treauvilla, faber, cum super quandam massam ferri candentis igniti percuteret, ut inde duas faceret portiones, subito pars altera ferri candentis in oculum ipsius insiliit, eumque vehementer afflixit; diuque præ nimio dolore quiescere non potuit. Consuluit medicos qui dixerunt ei quod oculum amiserat, nec aliquod remedium sciebant apponere, ut dicebant. Devovit se beato Thomæ: adivit tumbam, et recuperavit visum. Quod idem juratus deposuit coram nobis. Adjecit etiam quod equum suum infirmatum graviter, adeo quod desperaret de ejus convalescentia, bis devovit beato Thomæ, sicque bis sanum per merita beati Thomæ recuperavit eumdem.

XLVII. — Radulphus dictus de Toto, de parochia de Vauvilla, laborabat febre tertiana, anno Domini MCCLXX, mense decembri. Devovit se beato Thomæ, adivit tumbam sancti, ibidem pernoctavit vigilans, rediit sanus; nec aliquid post modum sensit de febre prædicta.

XLVIII. — Item narrat idem Radulphus juratus quod filia sua septennis vel circa habebat in aure sibilum continuum. Devovit se beato Thomæ; mater duxit eam ad tumbam sancti; ibique de aure puellæ cecidit quidam vermis mortuus instar vermis qui vulgariter dicitur oreillière, sicque sana facta domum suam reversa est.

XLIX. — Nicolaus, filius Richardi de Gardino, de parochia Sancti Petri de Boevilla, quadriennis vel circa, subito morbo percussus, ab ipso mane usque ad horam fere nonam diei, mense octobri, laborabat in extremis, prout astantibus videbatur, lingua retenta inter dentes adeo firmiter quod non poterant aperiri. Putabant multi videntes quod esset amputata lingua prædicta. Mater ejus ipsum beato Thomæ

devovit; statimque circa horam nonam diei prædictæ, puer prosiliit sanus, curatus ad plenum.

L. — Guillelmus Martini habuit jumentum, quod per quatuor dies et amplius adeo fuit infirmum quod non erat spes de convalescentia. Nuntiatum fuit relictæ Radulphi dicti Præpositi quod erat mortuum. Quod audiens ipsa devovit beato Thomæ, statimque convaluit ipsum jumentum.

LI. — Guillelmus Heberti, de parochia Sancti Germani dicti le Gaillart, habuit filium biennem vel circa, per annum fere languentem, qui cœpit arefieri. Cumque pater et mater viderent ipsum sic ægrotantem multamque materiam tristitiæ ministrantem, rogaverunt beatum Thomam ut ipsum traheret ad alterum finem, mortem videlicet vel sanitatem. Detulerunt ipsum ad tumbam beati viri quodam die lunæ in crastino Paschæ, anno Domini MCCLXX. Cumque illuc advenissent post missam, et ignem quærerent ad accendendum candelas offerendas, custos dixit eis quod ignis non erat in ecclesia. Pater vero prædictus aspexit ad lampades et cereos diligenter, si videret ignem; compertoque quod non esset ignis ibi, dictus custos ivit ad domos vicinas ut ignem quæreret, et defecit. Interim puer laboravit in extermis, paterque videns instantem filii sui mortem, licet videret lampades et cereos sine lumine vel igne, præ nimio tamen desiderio luminis et ignis respexit ad cereos, viditque in uno cereo ignem circa horam qua puer spiritum emisit. Accendens autem candelam obtulit priusquam custos rediret; quod videns miratus est.

LII.— Margarita, uxor Petri Rogeri, de parochia Sancti Germani dicti le Gaillart prædicta, habuit in mamilla sinistra per tres menses morbum vehementissimum, qui graviter

eam affligebat, adeo quod non poterat quiescere. Morbus idem mamillam consumebat, nec aliquod remedium poterat invenire. Cumque desperarent vicini de vita, tandem devovit se beato Thomæ, sicque sine quolibet medicamine curata fuit.

LIII. — Guillelmus, filius Guillelmi de Valleto, sexdecennis vel circa, de parochia Sancti Germani le Gaillart, vehementi morbo subito arreptus fuit, fuitque per spatium itineris dimidiæ leucæ quasi mortuus in extasi. Cumque parentes et vicini desperarent de vita ejus, devoverunt eum beato Thomæ, statimque convaluit, et surrexit et lusit cum suis coætaneis ipsa die.

LIV. — Helena, relicta Roberti dicti Præpositi, de parochia Sancti Germani prædicta, habuit febrem erraticam per tres menses, deinde quotidianam per quindenam. Devovit se beato Thomæ : perrexit ad tumbam ipsius, statimque cessavit febris omnino.

LV. — Richardus dictus Præpositus, de parochia sancti Germani præfata, laboravit febre tertiana per quatuor menses. Devovit se beato Thomæ, perrexit ad tumbam ipsius, ibique cessavit statim febris omnino.

LVI.— Thomasius, filius Guillelmi de Vergerio, de parochia de Alno, Constantiensis diocesis, cum esset biennis, laboravit morbo caduco. Stephania, avia sua, devovit eum beato Thomæ : quem eadem avia, comitante patre pueri, duxit ad tumbam ipsius, sicque fuit ibi curatus ad plenum.

LVII. — Gaufridus dictus Tolissac, de parochia Sancti Symphoriani, Constantiensis diocesis, habebat filium biennem et ultra, necnon et filium ætatis unius anni et quinque mensium : ambo carebant usu pedum, nec poterant super pedes stare. Parentes eorum dolentes erant : de consilio aviæ suæ, mater eorum devovit eos beato Thomæ, statimque juxta modulum suum gressus recuperaverunt.

LVIII. — Nicolaus, filius Simonis de Bosco, de parochia de Tourquevilla, fuit infirmatus et debilis adeo quod non poterat incedere sine baculo per biennium et amplius : demum factus adeo debilis quod etiam cum baculo non poterat incedere quantum est tractus arcus, quin oporteret eum quiescere; et hoc fuit notarium. Devovit se beato Thomæ : venit ad tumbam ejus cum magna difficultate : vigilavit ibi per unam noctem, visumque fuit ei mane quod crus illud subito calere cœpit, sicque plene curatus recessit sine baculo, viam carpens, baculum sustentationis non requirens.

LIX. — Hæc de vita, meritis et miraculis beati Thomæ prædicti, de quibus mihi constitit , ut præfertur, rudi sed fideli stylo, conscripsi. Multa quidem et alia signa per merita dicti beati viri, quæ non sunt scripta in libro hoc, operatus est Dominus, et adhuc non desinit operari, quæ, si quis vellet scribere, multa volumina continerent.

LX.—Illud autem notitiam posterorum latere non volo, quod bonæ memoriæ Johannes, episcopus Constantiensis, qui cum fratre Radulpho de Gardinis, tunc temporis priore Fratrum Prædicatorum Constantiensium, de mandato sedis apostolicæ, de vita, meritis et miraculis beati Thomæ sæpedicti, me eis assistente, diligenter et fideliter inquisivit, misit ad camdem sedem pro negotio canonizationis ipsius duos pres-

byteros rurales, una cum inquisitione præfatorum. Et licet inquisitio super ista necnon super XIIII vel circiter miraculis, quod ad impetrandam canonizationem sufficere poterat, fuerit approbata, tamen, propter defectum solemnitatis nuntiorum, remisit dominus papa episcopo præfato inquisitionem super miraculis quibusdam, de quibus minus diligenter inquisitum fuerat, necnon super novis miraculis faciendam, quam juxta mandatum apostolicum fecit; sed eam, morte præventus, episcopus ad curiam non remisit. Siquidem duo cardinales citra montani, videlicet frater Hugo de Sancher (1), de ordine Prædicatorum, qui fuerat confessor beati Thomæ, et cujus scholaris erat, cum idem cardinalis legeret Parisius theologiam, et magister Odo de Castro Radulphi (2), qui fuerat cancellarius Parisius, eo tempore quo dictus beatus vir fuerat scholaris Parisius, affectabant summo cum desiderio canonizationem prædictam, ut præfertur, quod et eidem episcopo mandaverunt, et ut solemnes nuntios propter idem negotium mittere festinaret. Quod non fecit, ut dictum est, morte præventus.

LXI.—Remissa, prout præfertur, ad eumdem episcopum inquisitione, tam super antiquis quam novis miraculis, de mandato sedis apostolicæ, facienda, probata fuerunt coram ipso miracula quæ sequuntur.

LXII. — Petrus, filius Sylvestri de Gardino, ex parochia de Boevilla, ætatis unius anni et trium mensium, cecidit in quamdam fossam, in qua erat multa aqua; extractus autem fuit mortuus, frigidus, rigidus, sine motu et anhelitu, nullum

(1 Hugues de Saint-Cher. Sur ce dominicain voy. l'*Hist. litt. de la France*, XIX, 38-49.

(2) Eudes de Chateauroux, évêque de Tusculum. Voy. le même ouvrage, XIX, 228-232.

signum vitæ prætendens, pro quo pater, mater et alii quam plures adstantes invocaverunt beatum Thomam, ad cujus tumbam delatus ibidem rivixit post aliquantulum temporis intervallum.

LXIII. — Johanna, filia Guillelmi dicti Brocquet, ex parochia Sancti Nicolai de Barfluctu, post febrem continuam in creticatione dolorem passa fuit ingentem; quippe quæ contracta facta sit, caput inter crura habens et genus pectori juncta, non poterat se erigere, nec incedere sine baculo longitudinis dimidii pedis, sicque stetit per annum vel circiter, sine spe convalescentiæ; tandem mater ejus Johanna de Barfluctu devovit eam beato Thomæ, quam et ad tumbam ejus deduxit, ubi cum diutius orasset, erexit se, haud sine omnium qui aderant admiratione, curata ad plenum.

LXIV. — Thomasius filius Ausberti, de parochia Sancti Germani le Gallard, Constanciensis diocesis, in alveum molendini de Gibard, dictæ parochiæ, cum moleret, cecidit. Quem deduxit aqua sub rotam molendini molentis, transivitque subtus eam; mortuus vero exinde extractus, mater pro eo invocavit beatum Thomam, alta voce clamans: « sancte Thoma, redde mihi filium meum : » multi etiam astantium idem fecerunt flexis genibus, auxilium beati Thomæ deposcentes pro puero, qui post modicum tempus revixit.

LXV. — Alicia filia Nicolai de Barra, ex parochia de Taillepied, ejusdem diocesis, cecidit in fontem, vase ligneo circumdatam, qui vulgariter dicitur buchot (1), et ibi submersa fuit. Cujus mater nomine Mathildis, cum eam jam mortuam invenisset, clamans invocavit beatum Thomam, et post aliquantulum intervallum vitæ fuit reddita.

(1) *Buhot.* Bollandistes.

LXVI. — Radulphus dictus Herice, ex parochia de Ver, diocesis Baiocensis, infirmitatem seu debilitatem subito, cum solus deambularet, incurrit, unde contractus effectus et curvatus, rectus stare haud poterat nec incedere absque baculo; caput gerebat valde submissum, genua quasi juncta pectori, gibbum grossum instar capitis hominis subter scapulas habens in dorso, sicque per annum detentus est impotens, quod nihil poterat operari; quique labores manuum suarum manducare consueverat, ostiatim manducans effectus est et pauper. Tandem devovit se beato Thomæ ex toto corde suo et illico convaluit; ac post aliquantulum temporis intervallum omnino curatus fuit, ad laudem et gloriam omnipotentis Dei, qui vivit et regnat per omnia sæcula sæculorum. Amen.

NOTES

SUR QUELQUES PASSAGES DE L'OPUSCULE DE CLÉMENT.

Note A.

Clément appelle la paroisse de Biville *parochia Sancti Petri de Boevilla*, et dérive ce dernier mot *a bonis ejusdem Petri*. Cette étymologie est trop puérile pour être discutée. On ne peut pas même lui trouver l'ombre de la vraisemblance quand on fait attention aux formes sous lesquelles le nom de Biville paraît dans les plus anciens textes. En voici quelques exemples.

Vers 1020. BUISTOTVILLA. Cartul. de Marmoutier, I, 194.

Vers 1070. BOIVILLE. Charte copiée à la Bibl. Imp., Résidu S. Germ., 974, f. 276 V°.

Vers 1080. BUEVILLA. Cartul. de Saint-Sauveur, f. 12.

Vers 1250. BUIEVILLA. Livre noir de l'évêché de Coutances.

1323. BUIVILLE. Trésor des chartes, registre 61, n° 210.

Note B.

La plupart des historiens modernes rapportent que le Bienheureux Thomas appartenait à une famille noble. Il n'en est rien. Clément dit que les parents de Thomas étaient de simple condition : *simplicibus ex parentibus*. Comme c'était alors un usage fréquent parmi les paysans, Thomas reçut pour surnom le nom de son père. L'auteur de la vie en vers français en a fait l'observation :

Si ut surnom du nom sen père.

Thomas Hélie signifie donc *Thomas fils d'Hélie*, et répond au latin Thomas Heliæ (sous entendu *filius*). Le P. Tinnebroek (1) avait déjà entrevu que telle devait être la véritable forme du nom du Bienheureux, et c'est uniquement pour ne pas s'écarter des usages reçus dans les temps modernes que le savant jésuite l'a appelé Thomas Helias.

Il est bon de faire remarquer que de très-bonne heure le Bienheureux Thomas fut désigné sous le nom de Thomas de Biville. Dans une note écrite en 1266, Eude Rigaud l'appelle *beatus Thomas de Buievilla* (2) ; et l'obituaire de Notre-Dame-du-Vœu, dont la rédaction première remonte probablement au XIIIe siècle, porte au 19 octobre : *Obiit Johannes, rex Anglie; et magister Thomas de Buevilla presbyter; et Guillelmus Tuebeuf, etc.* (3). Il est donc permis de rapporter au Bienheureux la mention de *Thomas de Bieville, prestre*, que Toustain de Billy a relevée dans un ancien rituel de l'Hôtel-Dieu de S.-Lo (4). Mais il ne faut pas le confondre avec un personnage du même nom, et qui vivait à la même époque : maître Thomas de Biville, ministre de la maison des Mathurins de Fontainebleau (5).

Note C.

Alix, femme de Robert Bertran, était fille de Raoul de Tancarville (6). Nous avons plusieurs actes émanés de son mari, notamment une charte de l'année 1250, dans laquelle il déclare ne pas s'opposer à ce que le marché de Montebourg soit transféré du dimanche au samedi (7).

(1) *Acta sanctorum octobris*, VIII, 609, note D.

(2) *Reg. visit. archiep. Rothom.*, ed. Bonnin, p. 555.

(3) Je cite cet obituaire d'après une copie moderne qui appartenait à M. de Gerville.

(4) Bibl. Imp., supplément français, 1026.

(5) On lit dans l'obituaire de cette maison, écrit au XIIIe siècle : « Quinto kalendas julii. Obiit frater Thomas de Boevilla, minister domus de Fonte Bliaudi. » Bibl. Imp., supplément latin, 1130.

(6) P. Anselme, VI, 691.

(7) Cartul. de l'abb. de Montebourg, pièce 281.

NOTE D.

Au lieu de *Valvanus, miles, dominus de Vauvilla*, les Bollandistes ont imprimé *Talvanus*. Cette dernière leçon est évidemment fautive. Gauvain, sire de Vauville, chez qui mourut le Bienheureux Thomas, a expédié plusieurs chartes qui ne laissent aucun doute sur la véritable forme du nom de ce seigneur et qui prouvent combien il fut libéral envers les établissements religieux de notre contrée.

En avril 1247, il donne à l'abbaye de Lessay trois quartiers de froment de rente à prendre sur ses moulins de Vauville ; en mars 1261 il augmenta cette donation d'un quartier de froment, pour faire célébrer son obit par les religieux de Lessay (1). Le même mois, il délivra à l'abbaye de Cherbourg une charte dans laquelle il s'appelle *Walwanus, dominus Wauville* (2). En même temps, il aumôna au prieuré de Vauville, fondé par ses ancêtres, une rente de quatre quartiers de froment payables à Digulleville (3). Il était alors en procès avec l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, probablement au sujet du patronage de l'église de Fontenay sur le Vey (4). Il mourut avant l'année 1270, puisqu'à cette date nous rencontrons un acte de Guillaume de Vauville, écuyer, fils de feu Gauvain de Vauville, chevalier.

Le nom de Gauvain, d'où dérive probablement le nom de Vauville (*Galvani* ou *Valvani villa*), fut porté par plusieurs membres de la famille de Vauville. En 1301, nous trouvons Gauvain de Vauville, chevalier, qui intervint dans un procès entre la veuve de Philippe de Colombières et l'abbé de Saint-Sauveur touchant un poisson échoué sur la côte de Fontenay en Bessin (5). Gauvain de Vauville est cité un peu plus tard dans un abornement de terres situées à Fontenay (6).

(1) Archives de la Manche, fonds de Lessay.

(2) Archives de la Manche, fonds de l'abb. de Cherbourg, liasse *Beaumont*.

(3) Cart. du prieuré de Vauville, charte 27.

(4) Cartul. de Saint-Sauveur, charte 317.

(5) Cartul. de Saint-Sauveur, charte 287.

(6) Trésor des chartes, reg. 64, pièce 562.

Parmi les premiers membres de la confrérie érigée en 1317 en l'honneur du Bienheureux Thomas, on remarque *dominus Valvanus de Vauvilla, miles, et Agnes, ejus filia, monacha de Gomerifonte* (1).

En 1335, Guiard de Vauville, écuyer, fils de feu Gauvain, transige avec Guillaume de Garancières pour le gravage de Vasteville (2).

(1) Note du P. Arthur Du Monstier, dans le *Neustria sancta*, au 19 octobre.

(2) Trésor des chartes, reg. 69, pièce 381.

P. 176, l. 10. — *septembris*, lisez *octobris*.
l. 11 et ailleurs. — *Tinnebrock*, lisez *Tinnebroek*.
l. 8 des notes. — *Mettez un point après le mot* remarquer.
P. 179, l. 18. — *vesibus*, lisez *versibus*.
P. 183, l. 24. — *font*, lisez *fait*.
P. 184, l. 1 des notes. — *pæstiti*, l. *præstiti*.
P. 185, l. 17. — *parlent*, lisez *parle*.
P. 188, l. 10. — *le proclamer*, lisez *la proclamer*.
P. 192, l. 9. — *losages*, lisez *losanges*.

BÉATIFICATION

DE

SAINT THOMAS HÉLYE,

A BIVILLE,

Par M. l'abbé LE PELLEY,

Vicaire Général, Curé de Cherbourg, Membre de la Légion d'Honneur et de la Société Académique de cette ville.

Il y a six cents et quelques années, vivait dans nos contrées un humble et simple prêtre. Rien, ce semble, en lui qui dût attirer d'une manière particulière l'attention publique. Sa naissance était obscure, ses fonctions, augustes sans doute, mais enfin modestes et communes. Il n'avait ni grandes richesses, ni de ces talents extraordinaires qui excitent l'admiration. Lorsque mourra ce bon prêtre, il laissera après lui une bonne renommée, qui se conservera quelque temps dans la mémoire de ceux qui le connurent, et qui peut-être se perpétuera pendant deux ou trois générations; ensuite comme tant d'autres, il sera à peu près oublié, même dans les pays qu'il aura évangélisés de sa parole, et édifiés de ses vertus. Non, non, il n'en devait pas être ainsi de Thomas Hélye! Et pourquoi? c'est que c'était un Saint! c'est-à-

dire, un héros de la religion, un héros de la charité, un de ces apôtres suscités de Dieu pour rendre heureux les hommes en les rendant meilleurs, en les sanctifiant. Aussi, pendant six cents ans, les fidèles n'ont cessé de manifester leur vénération pour le serviteur de Dieu. On accourait de toutes parts à son tombeau, et des voix nombreuses et reconnaissantes le proclamaient hautement thaumaturge.

Cependant il aurait fallu que l'autorité de l'Église sanctionnât cette canonisation populaire. Déjà plusieurs fois des démarches avaient été faites pour obtenir cette décision importante. Mais les sages lenteurs que nécessite une pareille procédure, et puis de malheureuses circonstances politiques avaient fait différer jusqu'à nos jours le jugement ecclésiastique. Enfin, l'Église a fait entendre sa voix. Le 14 juillet 1859, elle a déclaré, par la bouche de son vénérable pontife Pie IX, qu'elle plaçait sur ses autels Thomas Hélye. Elle a autorisé son culte et déclaré aux fidèles qu'ils pouvaient avec confiance recourir à son intercession auprès de Dieu.

Cette décision du Saint-Siége si lontemps attendue, cette béatification que désirait ardemment la piété des populations, il fallait la proclamer solennellement dans notre diocèse qu'avait édifié et évangélisé le Bienheureux.

Le dimanche 16 octobre, a eu lieu dans la cathédrale de Coutances cette solennelle proclamation. Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, et les quatre autres évêques de la province, auxquels s'était joint Mgr l'évêque d'Autun, s'étaient rassemblés à Coutances et réhaussaient encore par leur présence l'imposante et religieuse solennité.

Mais à Biville, où se conservent les restes vénérables du Saint, cette cérémonie devait avoir quelque chose de plus touchant. Le 19 octobre, jour anniversaire de la mort de Thomas, était naturellement désigné pour la fête. Quelques jours auparavant, le curé de Cherbourg, vicaire général,

délégué par Mgr Daniel, évêque de Coutances, avait, en présence de nombreux témoins, ouvert le tombeau du Bienheureux et constaté l'état des reliques. La veille de la fête, le 18 octobre, M. Gilbert, vicaire général qui, par son zèle, ses démarches actives, avait contribué à hâter le décret de béatification, avait de nouveau constaté l'état des ossements, les avait réunis et placés dans une châsse convenable. Le jour venu, deux ou trois cents prêtres, près de vingt mille laïques, se pressaient autour de la petite église de Biville, qui pouvait à peine contenir quatre cents personnes. Comment donc satisfaire la pieuse curiosité de tous ces fidèles? pour cela, on les avertit qu'après les cérémonies ecclésiastiques ils seraient admis successivement à entrer dans l'église par une porte, y vénérer les reliques du Saint, et sortir ensuite par une autre issue. Grâce à ces précautions, à la bonne volonté de tous, et un peu aussi à l'intervention de la force armée, on n'a eu aucun accident à déplorer.

Voici l'ordre des cérémonies : à 10 heures, le clergé se rend processionnellement au presbytère où étaient réunis les six prélats. On revient à l'église en chantant le cantique *Benedictus*. Monseigneur l'archevêque marche sous le dais précédé de Mgr. l'évêque de Coutances et des quatre autres prélats, qui se placent par rang d'ancienneté et de consécration.

En entrant dans l'église, on entonne les antiennes et on observe les cérémonies marquées pour la réception d'un prélat. Ensuite on se rend au grand autel; on chante l'antienne et le verset de S^t. Pierre, patron de Biville; Mgr. l'archevêque dit l'oraison et donne sa bénédiction. On entonne le psaume *laudate dominum in sanctis ejus*. Mgr. l'archevêque et les évêques se rendent au tombeau, l'archevêque se place *ad pedes* tourné vers l'autel, les évêques se placent aux angles du tombeau. Six prêtres, en surplis et

en étole ôtent la châsse du sarcophage et la placent sous le baldaquin. Après cela, Mgr. l'archevêque encense les reliques et chante : *beate Thoma;* le chœur répond : *ora pro nobis* et répète deux fois l'intonation. Mgr. l'archevêque chante l'oraison du Bienheureux Thomas. Ces cérémonies et ces prières achevées, les six prélats viennent prendre place dans le sanctuaire. Mgr. d'Autun commence une messe basse pendant laquelle on chante la prose du commun des prêtres. A l'évangile, l'archevêque monte en chaire. Dans une allocution simple et touchante, d'ailleurs bien dite et parfaitement appropriée à la circonstance, il justifie le culte rendu aux saints. Il montre que l'Église honore ainsi les grâces que Dieu a répandues sur eux; que la vénération qu'ils nous inspirent remonte à Dieu, auteur de leur sainteté; qu'il est utile, qu'il est chrétien, de rappeler aux fidèles les vertus et les mérites de ces saints personnages afin de les engager à les imiter, et qu'enfin il serait bien extraordinaire, que Dieu qui les exauçait pendant leur vie, jusqu'au point de leur accorder le don des miracles en faveur de leurs frères, ne voulût plus maintenant accueillir leurs prières en notre faveur, parcequ'ils sont unis à lui par des liens plus intimes, par des liens éternels.

Pendant que Mgr. de Rouen parlait ainsi à ceux qui avaient été assez heureux pour être admis dans l'église, au dehors se trouvaient près de vingt mille fidèles, qui semblaient en quelque sorte exclus de toutes ces cérémonies. Pour les dédommager et satisfaire leur piété, Mgr. l'évêque d'Évreux est monté dans une chaire improvisée, auprès de la croix du cimetière, et a fait le panégyrique du saint.

La messe basse finie, on chante le *Te deum*, pendant lequel le clergé reconduit processionnellement les prélats au presbytère.

Cette fête solennelle, toutes ces cérémonies religieuses, ont vivement impressionné nos populations chrétiennes, peu accoutumées à une si grande pompe. Ce qui était surtout général, c'était la joie de voir enfin ratifié et consacré par l'Église le culte rendu à cet humble et saint prêtre, que la voix des peuples, il est vrai, canonisait depuis six siècles, mais à l'auréole duquel il manquait quelque chose, tant que l'Église n'avait pas joint ses acclamations aux acclamations populaires. Honneur sans doute au courage, honneur à la science, aux talents distingués, mais surtout honneur à la vertu. Honneur à la sainteté, c'est-à-dire, honneur à Dieu dans ses saints!

DE L'ANSE S^T-MARTIN-HAGUE

PRÈS CHERBOURG,

Par M. E. de ROSTAING,

Membre titulaire de la Société.

» Les Sociétés savantes doivent avant tout
» recueillir les matériaux de l'histoire locale,
» publier les documents inédits, encourager les
» monographies détaillées....... »
(A TARDIF, Bull. des Soc. savantes,
Février 1854, p. 78.)

Lu à la séance du 1er Avril 1859.

Le *Phare de la Manche* contenait, dans son numéro du 24 février 1859, l'article suivant de son rédacteur en chef qui résume l'état de la question que je me propose de traiter ici avec plus de développements, tout en me bornant à faire usage de ce que les journaux de la localité ont publié d'après la notoriété publique :

» *L'anse St-Martin ou d'Omonville-la-Petite.* Nous avons » lu avec beaucoup d'intérêt une notice qui a paru dans la » *Revue des deux Mondes*, du 15 janvier dernier; elle est » intitulée: *Les côtes de la Manche*, et signée par M. J.-J.

» Baude, de l'Institut. L'auteur, dans un premier article,
» aussi très remarquable, bien que nous fassions nos réser-
» ves sur certains points, avait fait l'historique des ouvrages
» gigantesques qui ont été exécutés à Cherbourg. Dans
» son dernier article, il indique ce qui reste à faire pour
» compléter la défense de notre grand établissement mari-
» time. Il s'occupe particulièrement de la presqu'île de la
» Hague qui s'avance à dix kilomètres au Nord-Ouest de
» Beaumont. Les travaux qu'exécute l'Angleterre depuis
» plusieurs années, surtout à Aurigny, ne peuvent manquer
» de rendre à ce point trop oublié de notre littoral son
» ancienne importance militaire. L'auteur parle du *hâble*
» *d'Omonville et de l'anse S*^{t}*-Martin*. Il croit que le rap-
» port de Colbert de Terron en 1664 regarde cette der-
» nière anse qu'il faudrait convertir en une fosse fermée,
» capable de recevoir des vaisseaux de ligne et 25 frégates,
» Voici sur cette intéressante question ce que nous écrivions
» dans le *Phare de la Manche* du 19 septembre 1858 : « Au
» moment où le voyage de l'Empereur vient de s'accomplir,
» où l'on voit partout sa présence apporter une vie nou-
» velle et d'importants travaux, il n'est pas inutile de remet-
» tre en souvenir ceux qui ont déjà été exécutés dans
» notre arrondissement, et de parler des développements
» qu'on peut espérer leur voir prendre. M. le comte de Toc-
» queville veut bien nous communiquer les détails suivants
» sur un vœu exprimé, à l'unanimité, par le conseil géné-
» ral de la Manche dans sa dernière session : le conseil géné-
» ral s'est occupé de nouveau de la défense d'un des points
» les plus avancés de notre littoral, l'*anse S*^{t}*-Martin*, près
» la pointe de la Hague, à dix milles marins dans le Nord-
» Ouest de Cherbourg. La nature y a tout disposé pour y
» créer un port, où pourraient stationner plusieurs vapeurs
» rapides, d'où en temps de guerre, ils se porteraient sur

» les îles anglaises placées à peu de distance dans un rayon
» de dix lieues. Dans la session de 1851 le conseil général,
» présidé par M. Alexis de Tocqueville, ancien ministre des
» affaires étrangères, exprima le vœu que M. le ministre
» de la marine fît dresser un plan à grande échelle de l'anse
» St-Martin. Il le pria également de faire étudier la ques-
» tion, ce plan à la main, avec fruit et maturité. Le gou-
» vernement pris le vœu en grande considération. Dès l'an-
» née suivante il envoya deux officiers supérieurs de la ma-
» rine et de la guerre visiter l'anse St-Martin. Le 15 juillet
» de l'année suivante, une commission de défense des côtes,
» présidée par le marquis de Laplace, général de division
» d'artillerie, se transporta à l'anse St-Martin. Elle décida
» qu'on porterait à douze canons la batterie de St-Germain-
» des-Vaux. Les travaux commencèrent peu de temps
» après. Ces premiers travaux sont terminés et l'on assure
» qu'on va y ajouter encore. Reste à traiter le point de
» refuge offert par l'anse St-Màrtin. L'auteur du vœu émis,
» M. le comte de Tocqueville, représentant du canton de
» Beaumont-Hague, disait au conseil général en 1851, que
» l'anse St-Martin était accessible à toute heure et à toute
» marée, précieux avantage si rare, sur les côtes de la
» Manche, puisque sur 140 lieues de la Bretagne à la Bel-
» gique, il ne se trouve que cette anse et Cherbourg, où
» l'on puisse entrer à toute heure. Voici, à l'appui de cette
» opinion, un curieux document inédit publié par les soins
» du ministre de l'instruction publique. C'est une lettre de
» Colbert de Terron, commissaire de marine, adressée en 1664
» à Colbert, contrôleur général des finances. Cette lettre a
» été lue toute entière au conseil général et nous allons la
» reproduire (1). (Suit la lettre que nous croyons devoir

(1) Nous devons ce précieux document à l'obligeance de M. de Rostaing, capitaine de frégate à Cherbourg.

» nous dispenser de publier de nouveau). Toutes ces obser-
» vations judicieuses faites il y a deux cents ans sont dans
» ce moment d'une application plus utile encore. Cherbourg
» a grandi, sa digue puissante est sortie du sein des flots,
» et de vastes bassins ont été creusés au milieu des rochers.
» Il faut éloigner le danger de ces gigantesques travaux.
» Voici le vœu exprimé par le conseil général dans sa
» séance du 28 août dernier : « le conseil général a vu avec
» plaisir les travaux qui ont déjà été exécutés près de l'anse
» St-Martin. Il croit devoir exprimer au gouvernement
» toute sa gratitude pour la satisfaction qu'il a donnée à son
» vœu précédent. Il espère qu'en le renouvelant aujourd'hui,
» il voudra bien continuer à étendre sa sollicitude sur un
» point du territoire digne de fixer toute son attention. » A
» ces renseignements que nous donne M. le comte de Toc-
» queville, nous ajouterons, que l'anse St-Martin a été soi-
» gneusement étudiée par M. le capitaine de frégate de
» Rostaing, a qui est dû l'initiative de ce projet. Cet officier
» supérieur stationna pendant six semaines dans cette anse,
» au printemps de 1853, avec la frégate à vapeur l'*Infernal*,
» qu'il commandait. Une commission dont il faisait partie,
» fut en même temps chargée de l'exploration nautique de
» l'anse Martin et de ses abords, et les conclusions de son
» rapport tendirent à l'établissement d'un port de refuge
» sur ce point du littoral. Le conseil d'amirauté consulté
» sur la question, émit un avis favorable, mais en expri-
» mant l'opinion qu'il ne fût donné suite à ce projet qu'après
» l'achèvement des grands ouvrages de Cherbourg. Ces
» ouvrages sont aujourd'hui terminés, et rien ne s'oppose
» plus à ce qu'on commence les travaux maritimes de l'anse
» St-Martin, » « Nous sommes charmés que l'autorité d'un
» membre de l'Institut vienne confirmer toutes les raisons
» qui depuis dix ans se sont produites pour éveiller la solli-

» citude du gouvernement sur ce point de défense impor-
» tant. Mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter
» que l'honorable M. J.-J. Baude n'ait pas cru devoir met-
» tre en lumière les travaux estimables qui avaient déjà été
» faits dans le département de la Manche sur le même sujet,
» et qu'il ait parlé de manière à faire croire que l'opinion
» publique, l'attention des hommes éclairés du pays, la pré-
» voyance de l'administration départementale, étaient res-
» tées jusqu'ici insensibles aux avantages que l'auteur
» signale et n'aient pas fait des efforts pour atteindre le but
» qu'il indique. Toutefois, en présence des rivalités de ports
» qui se produisent chaque jour contre Cherbourg, qui n'a
» guère que l'Empereur pour soutien, nous sommes recon-
» naissants des renforts spontanés qui nous arrivent, et nous
» serons toujours très empressés d'unir nos efforts à ceux
» des hommes éclairés et désintéressés qui, comme M. J.-J.
» Baude, cherchent à empêcher de perdre le fruit des deux
» cents millions de francs de travaux dépensés à Cherbourg
» depuis trois quarts de siècle. Signé : Vérusmor. »

Dans notre séance académique du 4 février 1859, que j'ai eu l'honneur de présider accidentellement, j'avais été le premier à signaler les articles remarquables sur *Cherbourg* et les *parages adjacents*, publiés dans la *Revue des deux Mondes* par M. le baron Baude de l'institut de France, et j'avais proposé de lui offrir le diplôme de correspondant de notre Société, comme témoignage de haute estime pour ce travail, que le *Phare de la Manche* a reproduit en entier. M. Baude a été proclamé correspondant à la séance suivante de la Société, qui avait reçu de lui, dans l'intervalle, un exemplaire de son ouvrage.

Je suis entré dans les détails qui précèdent pour montrer les sentiments de considération qui m'animent et pour éviter toute interprétation en me voyant revendiquer la prio-

rité du projet d'endiguement de l'anse St-Martin-Hague dont je m'occupe depuis près de dix ans. Je vais remonter à cette époque.

En décembre 1849, je fus désigné pour remplir, en qualité de capitaine de frégate, les fonctions d'aide-major de la marine à Cherbourg. Je fis exposer dans le bureau de la majorité que j'occupais, le plan de la rade de Cherbourg et les deux cartes n°s 828 et 845 du Dépôt des cartes de la Marine comprenant les parages voisins, du cap de la Hague à la Hougue, et dans les courts loisirs de mon service, je me remis à l'étude de la position maritime de Cherbourg, de ses environs, et des changements que les nouveaux vapeurs à hélice pourraient apporter dans ses moyens d'attaque et de défense. A cette époque il n'y avait encore à flot aucun vaisseau de ligne à vapeur; le *Napoléon* n'ayant été mis à l'eau qu'en mai 1850, et en fait de frégates à hélice, il n'y en avait qu'une seule, la *Pomone*, sur laquelle j'avais été second en 1848, dans l'escadre de la Méditerranée, sur les côtes de Sicile. On était donc au début seulement. Ce fut alors que je pensai à l'anse de St-Martin-Hague, comme poste avancé de Cherbourg. Sur ces entrefaites le ministre de la marine donna l'ordre d'étudier la question du rétablissement des sémaphores et je fus président de la commission pour le 1er arrondissement maritime. Ce travail ne fit que confirmer mes idées sur St-Martin-Hague, malheureusement il n'y pas de plan particulier gravé de l'anse St-Martin-Hague, et il est difficile de juger de cette baie d'après les cartes n°s 828 et 845 du Dépôt général de la Marine, sur lesquelles elle n'occupe que quatre centimètres de large et de long. Afin de mieux m'en rendre compte, j'en fis d'après ces cartes, un croquis, à une échelle linéaire quadruple et représentant par conséquent l'anse seize fois plus grande en surface.

Dans l'été de 1850, lors du premier voyage de l'Empereur, l'escadre d'évolutions étant venue à Cherbourg, je fis part de mes idées sur St-Martin-Hague, au commandant du vaisseau l'*Hercule*, qui les approuva. A la même époque, la commission de l'enquête parlementaire sur la marine était venue à Cherbourg et j'avais été chargé, comme aide-major de la marine, de l'accompagner dans le port. MM. les amiraux Laîné et Charner, qui en faisaient partie, ainsi que M. le comte Daru, représentant du département de la Manche et vice-président de l'Assemblée Législative, me firent l'honneur de me demander un travail sur quelque sujet relatif à la marine locale, et m'engagèrent à le leur envoyer à Paris. C'est alors que je rédigeai la première note datée du 21 décembre 1850, sur St-Martin-Hague et que je l'adressai à M. le comte Daru qui, à Cherbourg, présidait la commission d'enquête de la marine, en l'absence de M. Dufaure. Je reçus la réponse suivante :

« Paris, le 25 décembre 1850.

» Monsieur, j'ai communiqué ce matin à la commission
» d'enquête de la marine, votre rapport sur l'établissement
» d'un port de refuge à St-Martin. M. Dufaure l'a emporté
» pour le lire, et en rendre compte à la commission. Nous
» aurons plus tard à en délibérer, et je soutiendrai votre tra-
» vail; mais je crains que l'état du trésor ne rende l'appli-
» cation de ces idées difficile, etc. Signé : Daru. »

Ce rapport étant le projet initial et le premier tracé proposé de l'endiguement de l'anse St-Martin-Hague, je crois devoir citer les deux paragraphes suivants : « En » examinant la carte n° 828, ou le n° 845, (1) on voit que

(1) Du Dépôt général de la Marine. Voir aussi les n°s 881, 878 et 1024 du même établissement, ainsi que le n° 16 de la carte de France du Dépôt de la Guerre, publié en 1842 et intitulé *Les Pieux*.

» l'anse St-Martin-Hague, d'un mille de large, s'enfonce
» dans les terres, d'une quantité égale, que le mouillage
» pour les corvettes, compris à terre de la roche la *Parmen-*
» *tière* a 1500 mètres de diamètre, et que sur cet espace les
» vaisseaux de ligne et les frégates auraient assez d'eau,
» dans une étendue de 1200 mètres de long, sur 800 mè-
» tres de large. Dans l'état actuel des choses, ils ne seraient
» pas à l'abri des vents de N.-O., N., et N.-E., mais on
» pourrait les garantir en profitant des roches de la *Parmen-*
» *tière* et du *Grun* et des bas fonds voisins, sur lesquels il
» n'y a, à marée basse, que 2, 3, 8 et 9 pieds d'eau, pour
» faire une jetée de 1600 mètres partant de la côte et du
» *Fliart*, où il n'y a que 2, 3 et 5 pieds d'eau, et où une
» digue de 600 mètres suffirait. »

Je remis une copie de ce travail à M. le Préfet maritime; mais il n'y fut pas donné suite.

Au mois d'août 1851, M. de Charnisay, alors sous-préfet de Cherbourg, à qui j'avais parlé de ce projet, partant pour une tournée dans la Hague, au sujet des routes, me proposa de l'accompagner, et nous visitâmes la baie ou anse St-Martin qui nous parut fort belle. Étant au château de Nacqueville, chez M. le comte Hippolyte de Tocqueville, membre du conseil général pour le canton de Beaumont-Hague, j'y trouvai son frère, M. Alexis de Tocqueville, qui venait de quitter le ministère des affaires étrangères, et qui allait assister également au conseil général du département, dont il fut élu président. Je leur parlai de mon projet de St-Martin-Hague, et leur remis le croquis, à grande échelle, que j'avais fait. Ils se rendirent sur les lieux avec ce croquis et examinèrent l'anse avec soin. Ils me dirent qu'ils comptaient saisir le conseil général de ce projet; mais me firent des objections, auxquelles, je répondis par la lettre suivante adressée à M. Hippolyte de Tocqueville.

« Cherbourg, le 19 août 1851.

» Monsieur, vous me demandez pourquoi je propose de
» profiter des roches et des bas-fonds situés à l'entrée de
» l'anse St-Martin pour en faire une rade, puisque nous avons
» la rade de Cherbourg, créée à si grands frais, et qui en
» est si rapprochée. Je répondrai d'abord que la vapeur a
» changé tout le système de la guerre maritime et de la na-
» vigation, et que par suite de cela, les Anglais dépensent
» à Aurigny, quinze millions de francs (620 mille livres
» sterling), pour fermer la rade de Braye, quoiqu'ils aient
» une belle rade à Guernesey, et qu'ils consacrent dix-sept
» millions (700 mille livres sterling) à la baie de Ste-Catherine
» de Jersey. Or cependant, dans la Manche, ils ont les
» immenses ports de Plymouth et de Portsmouth. Nous,
» qu'avons-nous dans la Manche, en fait de ports où l'on
» l'on puisse entrer à mer basse, chassé par l'ennemi sans
» être pris? Cherbourg, Saint-Mâlo et St-Martin. Mais dans
» ce moment l'on est pas à l'abri, dans ce dernier port, avec
» de forts vents de Nord-Ouest au Nord-Est. Je conçois
» que jusqu'à présent, ce port ait été négligé; il y a de
» très forts courants et des roches à l'entrée, qui la rendent
» dangereuse pour des bâtiments à voiles. Mais avec des
» vapeurs, on brave ces courants, et si l'on faisait des digues
» sur ces roches, comme je le demande, elles ne seraient
» plus des dangers *invisibles*, et dès lors ne seraient plus à
» craindre, si bien que les navires à voiles eux-mêmes,
» pourraient s'y refugier en attendant le jusant, pour don-
» ner dans le raz Blanchard. Du reste vous pouvez être
» sûr que si vous laissez les choses comme elles sont avec
» un fort de deux canons, les Anglais en temps de guerre,
» y viendront avec leurs vaisseaux et frégates à vapeur,
» et s'établiront dans la rade. Sans mettre pied à terre ils
» feront taire le feu de vos deux pièces, et empêcheront

» d'en monter d'autres, d'autant plus que vous n'avez pas de
» route pour y arriver. Vous serez obligé, bon gré mal
» gré, si la guerre vient, de vous y établir, ne serait-ce que
» pour empêcher qu'ils ne le fassent ; et si vous ne vous
» décidez pas à vous en servir, comme port de refuge, ils
» sauront bien s'en servir, eux, pour de là observer Cher-
» bourg. La transformation des vaisseaux de ligne et des
» frégates à voiles, en vaisseaux et en frégates à vapeur a
» *décuplé* le mérite militaire de l'anse S[t]-Martin. Or cette
» transformation est si nouvelle qu'elle n'est même pas
» terminée. Vous ne serez pas maîtres de ne rien faire à
» S[t]-Martin si la guerre éclate; il vaut donc mieux s'en
» occuper avant; d'autant plus que le commerce local de la
» Hague en profitera, en temps paix, et cela modifiera peut-
» être la condition de cette presqu'île reculée et si délaissée.
» Il serait trop long de transcrire ici les instructions nauti-
» ques du Pilote français (publié en 1845, par le Dépôt de
» la Marine) sur la navigation de cette côte. Les courants
» violents qui y règnent, et les renversements de marées,
» sont cause qu'il y a une immense différence sous le rap-
» port nautique entre le trajet de S[t]-Martin aux îles Anglo-
» Normandes et celui de Cherbourg à ces mêmes îles, et je
» veux vous citer à ce sujet un extrait de l'histoire de Tour-
» ville par M. Guérin (1845) qui a puisé aux meilleures
» sources. Après avoir raconté la magnifique bataille de la
» Hougue, livrée le 29 mai 1692, dans laquelle Tourville
» n'avait pas perdu un seul de ses quarante-quatre vaisseaux
» contre quatre-vingt-dix-neuf ennemis, il ajoute : « le 30
» mai, après avoir rallié trente-cinq de ses vaisseaux, il
» se trouva, sur les six heures du soir, obligé pour étaler
» le flot, de mouiller par le travers de Cherbourg, à une
» lieue des ennemis. C'est alors que Tourville prit le parti
» de s'engager dans le raz de Blanchard, qu'il se flattait de pas-

» ser avec le jusant, afin de pouvoir au moyen des courants
» dévancer les ennemis. Il partit de Cherbourg, à onze heu-
» res de la nuit du 30 au 31. Déjà vingt-deux de ses vaisseaux
» sur trente-cinq avaient passé le raz sous la conduite de
» Pannetier, les treize autres étaient seuls encore dehors,
» à une portée de canon près (1), lorsque le jusant, man-
» quant tout-à-coup il furent obligés de mouiller au com-
» mencement du flot, sur un fond de roche; leurs câbles cas-
» sèrent et le courant rejeta sous le vent des ennemis, ces
» treize vaisseaux qui ne virent plus d'autres ressources
» que d'aller se réfugier à la Hougue pour s'y échouer, et
» où ils furent brûlés. » Pour résumer, je crois qu'il serait
» très à désirer que le Dépôt de la Marine fît dresser, au
» moyen des documents qu'il possède déjà, un plan à
» grande échelle de l'anse St-Martin et qu'une commission,
» ce plan à la main, étudiât sur les lieux ce qu'on pourrait
» et ce qu'il y aurait à y faire, alors même qu'on ne devrait
» pas entreprendre des travaux immédiats. Agréez, etc.,
» Le capitaine de frégate, Signé : E. de Rostaing. »

Je donnai connaissance de cette réponse à M. le sous-préfet de Charnisay, qui, spontanément la fit autographier, ainsi que mon premier mémoire du 21 décembre 1850, et qui voulut bien m'écrire ce qui suit :

Cherbourg, 28 août 1851.

« Monsieur, je vous remercie de votre communication,
» elle m'a vivement intéressé et je suis heureux de vous
» aider à propager vos excellentes idées. Demain, le cour-
» rier emportera, à l'adresse du Préfet et de chaque conseil-
» ler général, une copie autographiée des deux notes. Je
» ferai le même envoi aux représentants de la Manche, qui
» n'appartiennent pas au conseil général. Je vous envoie un
» specimen de chacune. Signé : de Charnisay. »

(1) Tout près du cap la Hague et de l'anse de Saint-Martin-Hague.

A cette époque les séances des conseils généraux des départements étaient publiques, et les journaux étaient autorisés à livrer à la publicité les procès-verbaux des séances, après leur approbation. On trouve, dans l'*Annuaire du département de la Manche, 24e année 1852*, le procès-verbal des délibérations du conseil général du département de la Manche, session de 1851, et page 191 on lit ce qui suit :

« *L'anse St-Martin* (canton de Beaumont). — Vœu présenté au conseil général du département de la Manche, » par M. Hippolyte de Tocqueville.

» Messieurs, j'ai l'honneur de déposer le vœu suivant à » l'examen du conseil général. Un capitaine de frégate, M. » de Rostaing, résidant depuis quelques années à Cherbourg, fut nommé, l'an dernier, président d'une commission spéciale chargée d'examiner la question du rétablissement des sémaphores dans le 1er arrondissement maritime. En s'occupant de son travail, il fut frappé de la position de l'*anse St-Martin*, près de la pointe de la Hague » et à dix milles marins dans le Nord-Ouest de Cherbourg; » il vit que la nature avait tout disposé pour y créer un » port où pourraient stationner plusieurs vapeurs rapides » d'où, en temps de guerre, ils se porteraient sur les îles » anglaises, placées à peu de distance dans un rayon de » dix lieues. Les Anglais exécutent là de grands ouvrages » de défense. Quoiqu'ils aient une belle rade à Guernesey » et qu'ils consacrent dix-sept millions à la baie Sainte-Catherine de Jersey, ils ne négligent pas Aurigny petite » île située à seize kilomètres de nos côtes. Les travaux y » sont poussés vivement, et l'on n'y dépensera pas moins de » quinze millions de francs. Nous ne pouvons rester immobiles devant ces grandes entreprises. L'anse St-Martin se » présente naturellement à notre observation. Accessible à » toute heure et à toute marée, elle offre un point de refuge

» précieux, avantage si rare sur les côtes de la Manche,
» où sur cent quarante lieues de la Bretagne à la Belgi-
» que, il ne se trouve que cette anse et Cherbourg, où l'on
» puisse rentrer à toute heure. Le voisinage de ce dernier
» port ne peut être une raison de négliger St-Martin (point
» le plus rapproché des îles Anglo-Normandes), qu'il est
» si utile de mettre à l'abri d'un coup de main. Si les cho-
» ses restaient comme elles sont, nul doute qu'en temps de
» guerre, les Anglais, bravant le petit fort armé seulement
» de deux canons, la seule défense actuelle, ne vinssent en
» force, avec leurs vaisseaux de lignes et frégates à vapeur,
» s'établir en maîtres dans une rade, qu'une trop longue
» incurie leur aurait permis de prendre ; de ce point con-
» quis sur notre territoire, ils menaceraient Cherbourg et
» l'immense développement de ses travaux. Nous ne pou-
» vons laisser près d'un aussi grand port un voisin si faible
» et dont on pourrait trop facilement s'emparer. Les tra-
» vaux de St-Martin, loin de nuire à Cherbourg, complé-
» teraient sa sécurité. Faisons pendant la paix ce qu'il fau-
» drait ensuite faire trop vite; car, si la guerre éclatait, il
» serait indispensable de s'établir à St-Martin, pour empê-
» cher les Anglais de le faire ; la transformation qui s'opère
» chaque jour des vaisseaux de ligne et des frégates à voi-
» les en vaisseaux et frégates à vapeur, a décuplé le prix
» de l'anse Saint-Martin. De ce port de refuge, une expé-
» dition française pourrait débarquer en une heure à Auri-
» gny, et s'en emparer avant que des secours aient pu arri-
» ver de Guernesey et de Jersey. Si on voulait tenter une
» agression contre ces dernières, c'est de St-Martin qu'en
» devrait partir l'avant-garde. En tous cas, on ne peut
» qu'applaudir à tout projet qui, nous rapprochant encore
» de ces îles, nous permettra de surveiller mieux ces foyers
» de contrebande, refuge ordinaire pour toute espèce de per-

» turbateurs. L'anse St-Martin, d'après l'examen qui en a » été fait, a près d'un mille de large et s'enfonce dans les » terres d'une quantité égale. Elle pourrait contenir au » au mouillage treize vaisseaux ou frégates et autant de » corvettes. Le curieux et savant travail de M. de Rostaing, » sera remis au dossier de l'affaire, et passera sous les yeux du » conseil général. Je renvoie à ce document pour connaître » tous les moyens techniques d'exécution qu'il propose et le » chiffre de la dépense présumée qu'il évalue de un million » à un million et demi. Sans doute la réalisation de ce pro- » jet ne peut être immédiate, ni même prochaine ; mais » j'espère que le conseil général ne refusera pas d'appeler » l'attention du gouvernement sur cette idée patriotique et » féconde. J'ai l'honneur de lui soumettre le vœu suivant : » 1° Prière à M. le ministre de la marine de faire dresser un » plan de l'anse St-Martin, à grande échelle, d'après les » données suffisantes qui existent à son ministère ; 2° Le » prier également de faire étudier la question sur les lieux, » ce plan à la main, avec fruit et maturité. — (Le conseil » général a adopté ce vœu à l'unanimité dans sa séance du » 26 août 1851.) »

Le *Phare de la Manche* du 18 septembre 1851, reproduisit ce compte-rendu. Le rédacteur du même journal a publié deux petits articles, auxquels, du reste, j'ai été complètement étranger, l'un, le 11 juillet 1852, est ainsi conçu : « Nos informations nous donnent comme chose certaine » qu'on va construire deux forts pour la défense de l'anse de » Plainvy, sur la côte de la Hague, et que les travaux » seront entrepris cette année ; c'est le commmencement » d'un projet dont l'initiative appartient à M. de Ros- » taing, capitaine de frégate à Cherbourg. » Et l'autre le 3 » avril 1853 : « M. de Rostaing, capitaine de frégate, com- » mandant la frégate à vapeur l'*Infernal*, a placé à l'entrée

» de la baie de Plainvy ou de S[t]-Martin, sur la côte de la » Hague, deux bouées, l'une sur la roche sous-marine la » *Française*, l'autre sur les *Bouts de l'anse*; cette opération » a eu lieu le 24 mars. L'anse S[t]-Martin est un vaste et bon » mouillage fermé d'un côté par les trois roches *les Gros*, » qui lui font un abri naturel; de l'autre par la pointe *la* » *Privée* qui s'avance à plus d'un demi mille en mer. Le » gouvernement, sur l'initiative et d'après les indications » de M. le commandant de Rostaing, se propose de faire » des travaux assez considérables sur ce point important du » littoral de notre arrondissement. »

Je relate aussi une lettre insérée dans un journal de Cherbourg (*le Commerce*) en mars 1853, par M. Lépine, lieutenant des douanes, qui commandait, je crois, le cutter de la douane l'*Aigle*, chargé de la surveillance de la côte voisine. Les renseignements qu'il donnne ne manquent pas d'exactitude et d'intérêt nautique et bien qu'un peu longue, je crois devoir la reproduire.

« La frégate à vapeur l'*Infernal* sous le commandement » de M. de Rostaing, vient de quitter notre rade pour aller » explorer et sonder les côtes de la Hague et spécialement » l'anse de Plainvy (S[t]-Martin). Le gouvernement aurait » l'intention, s'il y avait lieu, d'entreprendre des travaux » hydrauliques pour faire de cette baie une enceinte propre » à recevoir nos bâtiments de guerre, cherchant un abri » contre les vents du large ou les atteintes de l'ennemi. » Ayant navigué fréquemment le long des côtes de la Hague, » observé et sondé, dans les plus grandes basses mers de » l'année, les rochers isolés et les profondeurs de l'eau ; pris » des relèvements sur chacun des dangers de ces côtes et » sur tous les points susceptibles d'intéresser la navigation » dans ces parages, nous croyons avoir acquis les connais- » sance nécessaires pour traiter la question dont il s'agit.

» Cette circonstance nous a fait penser que le résultat de » nos observations sur l'anse de Plainvy seraient sinon utiles aux personnes destinées à la sonder, du moins aux » navigateurs qui fréquentent les côtes de la Hague.

» *Gisement de la baie.* — L'anse de Plainvy est à l'entrée du raz Blanchard, passage tant redouté par nos » marins. Elle présente au N. et au N.-E. une ouverture de » 60 à 65° ; lorsque les vents soufflent d'autres parties ils » viennent de la côte et l'on trouve conséquemment abri » dans la baie dont la profondeur est égale à peu près à son » ouverture, c'est-à-dire que sa mesure est d'un mille marin » environ. Elle est bornée à l'Est par une longue ligne de » rochers submersibles et insubmersibles ; mais les premiers » sont en partie rattachés à la côte ; il n'y a qu'une roche » basse à craindre, le *Grun*, qui s'étend à une encablure environ (500^m) vers l'Ouest à partir de *Noire-roche*, rocher » qui ne couvre jamais et qui se prolonge le plus au large. » Du côté de l'Ouest elle est bornée par une autre ligne » de rochers élevés, les *Herbeuses* qui ont au moins 8 à 10 » mètres de hauteur et qui s'avancent au N.-E. Non loin » du rocher le plus au large il y a plusieurs basses qui se » prolongent vers l'Est. Au milieu de l'ouverture de la baie » on trouve enfin deux autres basses, *les Françaises*, qui » découvrent dans les marées des équinoxes ; elles sont » très peu éloignées l'une de l'autre et ont une faible étendue.

» *Entrée.* — Entre *Noire-roche* et *les Françaises*, il y a » une largeur de 500^m environ (800^m), on n'y trouve pas » moins de 8 à 10 brasses d'eau de basse mer dans les grandes marées ; le fond est un *sable-coquilles* ; si on louvoyait par cette passe pour entrer dans l'anse, il faudrait » prendre garde au rocher le *Grun* qui comme nous l'avons » dit serait à craindre si on se rapprochait trop du côté de

» l'Est. Entre les *Françaises* et les *Herbeuses* nous comp-
» tons également 500 mètres (800^{m}), cette passe est moins
» creuse que la première, mais on y trouve encore de
» basse-mer de sept à neuf brasses d'eau, selon qu'on est
» plus ou moins rapproché du côté des *Herbeuses* le long
» desquelles le fond est plus haut. Lorsqu'on louvoie il ne
» faut pas trop hanter ces rochers, puisque comme nous l'avons
» indiqué précédemment il y a des basses qui se prolongent
» à l'Est, à partir de celui qui est le plus au Nord-Est. Du
» reste lorsqu'on sait où se trouvent les *Françaises* (1)
» on peut courir sa bordée à travers l'anse et on ne fait de
» faux bord que dans le cas où l'on ne peut doubler au vent
» de ces roches. De pleine mer, quand un navire se trouve
» au large de Plainvy de manière à pouvoir relever l'ouver-
» ture de l'anse sous un angle de 120 à 150°, il peut gou-
» verner sur l'église de Jobourg qui domine toute la côte et
» qui coupe la baie vers le milieu, ayant soin toutefois de
» corriger la marée de jusant, qui, à cet instant, est assez
» violente; car ce courant commence à se faire sentir deux
» heures au moins avant la pleine mer dans la vaste étendue
» qui est entre *Becchue* et la *Coque*. On peut aller ensuite
» mouiller dans toutes les parties de l'anse jusqu'à une en-
» cablure même du rivage, où il n'y a pas moins de 6 à 7
» mètres d'eau. Sous le pont de Saint-Germain, il y a ce-
» pendant trois ou quatre têtes de roches, mais elles tien-
» nent presqu'à la côte.

» *Mouillage*. — Dans une étendue de mille mètres en
» carré environ, on trouve un fond de sable argileux et
» une profondeur d'eau variant de 6 à 10 brasses (6 à 16^{m})

(1) Les marques des *Françaises* sont l'église de Jobourg, vue par les rochers les plus à l'Est du Port des Vaux, et un petit corps de garde placé sur le point culminant de la pointe *Jerdeheu*, vu par *Esquina* en Esquinandre.

» selon l'éloignement de la côte ; dire que le fond est de » cette nature, c'est s'exprimer favorablement au sujet du » mouillage de cette baie ; cependant du côté de l'Est le » fond est un peu ferré, mais tout près de la côte. Après » un grand vent et étant dans la meilleure position, nous » avons été obligés de mettre huit hommes à virer un guin- » deau mécanique pour déraper une ancre de 150 kilog. Cela » nous a fait dire bien des fois que pris d'une *anordie* et » nous trouvant, dans l'impossibilité d'appareiller nous ne » perdrions pas l'espoir d'étaler sur nos ancres et de sauver » l'équipage et le navire. Dans l'étendue propre au mouil- » lage, il n'y a qu'un très faible courant ; il n'est pas même » comparable à celui de la rade de Cherbourg. Lorsque la » mer est basse cette marée porte au Sud-Est pendant qua- » tre heures, elle porte au Nord-Ouest ensuite.

» *En quel sens cette baie serait-elle utile aux navires » caboteurs*? Comme nous l'avons dit, elle se trouve du » côté de l'Est à l'entrée du raz Blanchard, où l'on compte » en marée moyenne 12 à 15 nœuds (1). Tous les navires » faisant route pour Cherbourg viennent attaquer la pointe » de la Hague. S'ils arrivent dans le raz vers la fin du flot, » ou une heure même avant, ils ne peuvent atteindre Cher- » bourg. Le jusant les ramène au raz et les entraîne dans » les parages les plus à craindre, à défaut de n'être pas » entrés dans Plainvy. Ils sont donc drossés par les cou- » rants pendant six heures et si le temps devient mauvais, » des capitaines peu pratiques dans le raz, s'y voient embar- » rassés et en le passant au retour du flot reçoivent souvent » de mauvais coups de mer. Nous avons été témoins bien » des fois d'événements pareils. Il a peu de temps encore, » nous montions le raz, avec cinq ou six bâtiments ; il y

(1) C'est-à-dire 22 à 27 kilomètres à l'heure.

» avait 4 heures de flot d'écoulés, il faisait presque calme;
» le jusant nous prit à Gréville et nous aurait bientôt drossé
» dans le raz si à la hauteur de Plainvy nous n'y eussions
» point relaché. Même avec calme plat on y entrerait à
» l'aviron, en mettant des embarcations à nager devant. Les
» autres navires restèrent à la merci des courants du raz et
» disparurent bientôt derrière le phare d'Auderville. Dans
» la nuit nous eûmes une neige très abondante et le vent
» souffla en tempête de la partie de l'Est. Nous avons supporté
» ce mauvais temps comme si nous avions été dans un port.
» Nous n'avons plus entendu parler de ces navires; mais
» toujours est-il que souvent des bâtiments de Cherbourg
» et de beaucoup d'autres ports manquent tout-à-coup,
» corps et biens, sans laisser aucune trace de leur naufrage
» Je ne connais dans les environs, que les profondeurs du
» raz capables d'engloutir à jamais tous les débris d'un
» navire naufragé. L'année dernière, trois de nos bâtiments
» ont ainsi disparu, et s'ils avaient connu l'entrée de Plainvy
» peut-être s'y seraient-ils réfugiés.

» *Avantages que Plainvy pourrait offrir à l'ennemi.* —
» L'anse de Plainvy, comme on l'a vu plus haut, est très-
» profonde; le fond est presque d'une hauteur uniforme,
» une nombreuse escadre ennemie pourrait donc y venir
» prendre mouillage, à dessein d'attaquer nos navires, qui
» s'y trouveraient, où pour y opérer un débarquement.
» Pour la réussite d'un tel plan, ce serait l'endroit le plus
» commode de la Hague, de pleine mer, dix vaisseaux au
» moins, calant de huit à neuf mètres d'eau, s'approchant
» *de l'écore* pourraient très facilement par le beaupré, ou
» par quelqu'autre moyen, faire débarquer tout leur monde
» à pied sec sans avoir recours aux chaloupes.

» *Observations générales.*— Nous laissons à des person-
» nes plus compétentes que nous dans l'art de la guerre, le

» soin d'examiner les avantages que nous présenterait l'anse
» de Plainvy en temps de guerre avec l'Angleterre. L'île
» d'Aurigny est séparée seulement d'un myriamètre et demi
» du cap de Jobourg, on y fait des travaux considérables ;
» on y construit une digue pour former une enceinte capa-
» ble de contenir une escadre nombreuse de vaisseaux de
» ligne. Des points culminants d'Aurigny on distingue par-
» faitement notre côte, on verrait alors très-bien nos bâti-
» ments quitter Cherbourg ; on pourrait calculer leur force,
» venir les attaquer et si nous n'avions pas en réserve
» dans l'anse Plainvy, des bâtiments armés qui suivraient
» de vue ces manœuvres et qui au besoin, appareilleraient
» pour aller porter secours à nos convois, ils seraient sans
» aucun doute continuellement capturés. Nous ne pouvons
» qu'applaudir aux intentions du gouvernement. On parle
» d'élever incessament des forts sur les points les plus con-
» venables de Plainvy. La frégate à vapeur l'*Infernal*, doit
» comme nous l'avons dit en commençant, sonder cette
» baie et nous espérons que, comme nous, elle trouvera cette
» anse capable d'offrir à nos bâtiments de guerre, toutes
» les garanties désirables et que l'on travaillera ensuite à la
» construction de la digue projetée sur ce point ; nos cabo-
» teurs pourraient alors se mettre à l'abri des courants si
» violents du raz Blanchard. Signé : Lépine. »

En 1856, j'avais trouvé à la Bibliothèque de la marine, à Cherbourg une lettre de Colbert de Terron au grand Colbert, relative à *Omonville*. Je la fis connaître à M. le comte de Tocqueville qui l'a lue au conseil général du département en 1858. La voici :

« *Colbert de Terron à Colbert.*

» De Saint-Malo, le 1er décembre 1664.

» Depuis mes dernières du 19e novembre, j'ay achevé de
» courir les costes de la Basse-Normandie, et ay veu les

» caps de la Hogue, Barfleur, la Hague, cap Lévi, Cherebourg,
» et Omonville. Dans ce dernier lieu, qui est à quatre lieues
» de Cherebourg, nous avons trouvé de quoy faire un port
» flottant pour servir de retraitte à vingt-cinq grandes fré-
» gattes en faisant une despense de 3 à 400,000 livres,
» c'est une chose assez rare dans ces mers sujettes aux ma-
» rées, de trouver une fosse qui se puisse aisément fermer
» où il y ayt de l'eau pour tenir à flot, à marée basse les
» vaisseaux à grand port ou des gallères. François Ier fit
» construire en ce mesme lieu une fortiffication, en 1520,
» dans le dessein de se servir de la dite fosse pour ses vais-
» seaux; et comme elle est accompagnée de rades, et dans
» le milieu de la Manche, il n'y a point de doubte que la
» situation en est très-avantageuse. Ce lieu est un peu désert
» et il y a très-peu de bois propre au service des vaisseaux
» dans tout ce canton là; mais le voisinage de Cherbourg
» serviroit fort bien à fournir tout ce qui serait nécessaire
» pour les vivres et les agrez des vaisseaux. Pour ce qui est
» du déffaut de bois, il faudrait considérer le lieu comme
» estant propre à retirer les vaisseaux qui n'auraient pas
» besoing de grand radoub mais seulement de carenne et
» de quelque autre petite chose pour se remettre en estat de
» servir d'une campagne à l'autre. Je vous envoiray le plan
» et le devis avec les autres expéditions concernant le voya-
» ge que je fais. Signé : Colbert de Terron. » (1)

M. Baude, dans son article *Les côtes de la Manche* inséré dans la *Revue des deux Mondes* du 15 janvier dernier dit, en parlant de St-Martin : « En 1664, Colbert de Terron, l'in-
» tendant de la marine, rendant compte au grand Colbert de
» l'état des côtes de la Manche estimait qu'avec 3 ou 400,000

(1) Corresp. adm. sous le règne de Louis XIV. pub. par G. Depping, 1855. — Documents inéd. sur l'hist. de France T. IV p. 13.

» livres on convertirait l'anse en une *fosse fermée*, capable » de recevoir des vaisseaux de ligne et 25 frégates. » Or, dès le mois d'octobre 1858, j'avais acquis la preuve que Colbert de Terron parlait dans sa lettre d'*Omonville-la-Rogue* et non d'*Omonville-la-Petite* qui est aussi appelée *Saint-Martin*, du nom de l'église et du patron du village d'*Omonville-la-Petite*, placée au fond de la baie ou anse, et située à trois kilomètres à l'Ouest de la commune et du petit port d'*Omonville-la-Rogue* que M. Baude cite sous le nom de *Hable* (1) *d'Omonville*, écrit ainsi sur la carte de France du Dépôt de la Guerre, feuille n° 16 (*les Pieux*). Cette similitude de noms occasionne une confusion même dans le pays et je l'avais déjà remarqué dans le dernier ouvrage de M. De Gerville (2) intitulé : *Études géographiques et historiques sur le département de la Manche*, où il est dit, page » 17 : *Omonville-la-Rogue*. — Le port d'Omonville offre » naturellement le meilleur mouillage du département. Aux » temps des Romains ce port et celui de Port-Bail étaient » connus; une voie romaine conduisait de l'un à l'autre.... » Dans ce moment le gouvernement emploie un bateau » à vapeur pour étudier tous les détails de ce fameux mouil- » lage. C'était le principal port des pirates Normands du- » rant leur occupation du Hague-Dick.»

M. De Gerville parlait de l'*Infernal* dont mon second (3), qui était de sa connaissance, l'avait entretenu pendant une visite qu'il lui fit à Valognes, peu de temps avant sa mort et

(1) Dans le *Glossaire nautique* par A. Jal, in-4° 1848, on lit : *Hable* vieux français, (corruption de Havle) *havre*, *port*, *rade*, et *Havle* corrompu de l'Anglais *Haven* ou du Danois *Havn*, *port*, *havre*, *rade*.

(2) Ch. Adr. Le Hérissier de Gerville, né à Gerville (Manche) le 17 septembre 1760, mort à Valognes le 26 juillet 1853.

(3) M. Morel, lieutenant de vaisseau.

pendant que nous étions à l'ancre en rade de Saint-Martin.

Jamais aucun vapeur n'a mouillé à Omonville-la-Rogue. Colbert de Terron faisait partie en 1664 d'une commission qui visitait les côtes de la Manche, et dont le rapport a été mentionné souvent à l'occasion de Cherbourg. Cette commission, sous la présidence du chevalier de Clerville (1), directeur des fortifications, était composée de MM. Colbert de Terron, commissaire de marine; de Chatillon, officier du génie; Blondel, architecte du roi; de La Giraudière et Regnier-Jansse. Elle a visité les côtes de l'Océan et de la Manche en 1664 et 1665, son travail porte deux dates, 15 avril et 1[er] mai 1665; cette dernière est celle de l'approbation. Je suppose que le dernier membre, Regnier-Jansse, est le même que le sieur Regnier-Jenssen, le jeune ingénieur du Roi à Calais, qui faisait partie, 25 ans auparavant, de la commission envoyée en 1639, par le cardinal de Richelieu sur les côtes de Picardie et de Normandie « pour voir et recognoitre quelz lieux on trouverait plus propres et commodes pour bastir et construire un port afin de retirer les vaisseaux du Roy. » et qui s'arrêta à Cherbourg. Je me suis procuré copie du rapport du 15 avril 1665 de la commission, en ce qui concerne Omonville; il se trouve à

(1) D'après la *Bibliothèque historique de la France*, le Chevalier de Clerville était commissaire général des fortifications avant Vauban, car Vauban a été nommé en 1677 à ces fonctions. Dans le *Dictionnaire de l'armée de terre*, par le général Bardin, Paris 1841 (X[e] vol. page 2931) on lit : *Ingénieurs militaires*. « Depuis que en France les ingénieurs formèrent un *corps* de » fonctionnaires publics, il était civil et militaire ; sa séparation » en deux catégories distinctes s'opéra en 1750 (14 septembre). » Les ingénieurs qui devinrent purement militaires n'eurent » plus à s'occuper des ponts et des chaussées et furent entière» ment employés à la construction, *à l'attaque* et à la *défense* » des *places*. »

la Bibliothèque Impériale, manuscrit n° 122, fond *Colbert*, la voici :

« *Fosse d'Omonville.* — Est une petite renfoncée, au » Nord Nord-Ouest fermée, du côté de la mer, par » une chaîne de rochers interrompus en quelques endroits, » de la longueur environ de 120 toises, courant Sud-Est et » Nord-Ouest, laquelle découvre à demi marée, à la réserve » de la pointe qui ne se montre qu'aux matines (sic); ces ro- » chers de forme circulaire d'environ cent toises de dia- » mètre, capable de contenir quinze ou vingt navires mouil- » lés sur quatre amarres, au moyen des ouvrages proposés; » le fond est bon, de terre à potier, qui n'assèche jamais » et qui vers le centre et le milieu, à marée basse, a quinze » à seize pieds d'eau, diminuant insensiblement vers les » terres, jusqu'aux laisses, dont la mer ne découvre que » quinze toises ou environ ; et dans l'espace des laisses, il y » a une ceinture de rochers, facile à ôter, circuisant tout le » rivage, à la réserve d'environ quarante toises dans le bout du » port, où s'écoule un petit ruisseau et où la grève est nette; » en cet endroit aboutit un grand pré où la terre se peut » fouiller et remuer d'environ 600 toises de long et 200 de » large (1); il s'y pourra rencontrer quelques roches, » semées dans cet espace que l'on estime faciles à couper et » à remuer.

» L'entrée de la fosse est exposée à l'Est, qui a de » largeur, à compter de la pointe des rochers, qui sont sous » le petit fort jusqu'aux roches appelées les *Thuart* qui est » au bout de la chaîne ci-dessus environ cent toises, entre » lesquelles elle est distante de quarante toises desdits rochers. » Du fort, tirant audit Thuart, il y a une autre roche appe-

(1) Ce qui fait 1200 mètres, qui multipliés par 400 mètres égalent 480,000 mètres carrés ou 48 hectares, puisqu'un hectare égale 10,000 mètres carrés.

» lée la *Balasse*, d'environ quatre brasses de longueur qui
» ne découvre qu'aux grandes marées ; il y en a encore une
» autre dans la fosse au Sud-Ouest du centre, à trente
» toises de terre, appelée la *Bourde*, de figure à peu près
» ronde, d'environ quinze pieds de diamètre, qui ne décou-
» vre jamais ce qui incommode et rétrécit fort ladite fosse.
» La rade à prendre de ladite fosse jusqu'à Cherbourg et
» depuis la terre jusqu'à deux lieues au large à la mer est
» fort bonne et nette et bonne tenue; mais au côté qui
» regarde le Nord-Ouest de la fosse en allant vers le cap
» de la Hague, le fond n'y est pas net à cause de la quan-
» tité de rochers espacés qui ne découvrent jamais et que
» les courants y sont furieux par le courant du raz Blan-
» chard. Il monte dans ladite fosse, de morte eau quatorze
» pieds, et de vive eau vingt pieds. Aux nouvelles et plei-
» nes lunes, la pleine mer est environ à huit heures et demie.
» Le traversier est le Nord, les vents contraires sont Nord-
» Ouest, Nord et Nord-Est. Est à remarquer que le flot est
» de cinq heures et l'Ebe de sept. La situation de ce lieu,
» donne sujet de rechercher tous moyens de s'en pouvoir
» prévaloir, et pour cet effet il faut tâcher de faire une
» jetée sur la chaîne susdite de rochers jusqu'à la tête dite
» du *Thuart*, et même la continuer, s'il se peut pour rétré-
» cir l'entrée de ladite fosse, qui sera un ouvrage très-diffi-
» cile et à examiner encore sur les lieux en saison convena-
» ble. Le terrain de la prairie voisine de ladite fosse est bien
» facile à remuer et profonde de dix-huit à vingt pieds,
» d'argile potasse. Ladite fosse servirait d'avant-port. A été
» fait un plan et dessiné à part.»

En suivant ce rapport, sur la carte marine, n[os] 828 ou 845 il devient évident qu'il s'agit d'Omonville-la-Rogue et non d'Omonville-la-Petite qui est Saint-Martin. Il est probable que Colbert de Terron, n'aura pas voulu attendre la

fin du travail de la commission pour rendre compte à son cousin Colbert (qui du reste n'était pas encore ministre de la marine) de la partie relative à Omonville, et que sa lettre citée plus haut, de Saint-Malo du 1er décembre 1664 publiée par M. Depping en 1855, aura été écrite très peu de de temps après la visite de la commission à Omonville-la-Rogue. Cette commission avait renoncé à l'idée de créer un port de guerre à Cherbourg, et avait été apparemment séduite à Omonville-la-Rogue par la possibilité d'y creuser facilement dans la terre, très-près du rivage, un immense bassin de 48 hectares (1), c'est-à-dire deux fois plus grand que l'ensemble des trois bassins du port militaire qui n'occupent que 21 hectares, *creusés dans le roc*. La commission ajoutait que le petit port actuel, pourrait avec des travaux, servir d'avant-port ; qu'il avait quinze à seize pieds d'eau à marée basse au centre, et probablement elle pensait pouvoir établir la communication de cet avant-port au grand bassin projeté avec une profondeur d'eau semblable. Or c'est-là la très-grande difficulté des ports de la Manche et il n'y a que quinze pieds d'eau à basses mers vives eaux, pour passer de la rade dans le port, à Cherbourg, à Brest comme à Plymouth et à Portsmouth. La commission de 1664 croyait donc avoir enfin trouvé ce qu'on cherchait depuis 25 ans et ce qu'on n'a obtenu qu'en 1813 à Cherbourg, à l'ouverture de l'avant-port militaire, c'est-à-dire *cent cinquante ans après* et au prix de cent millions de francs de travaux, y compris la Digue ; et il faut bien la compter puisque sans elle, on n'aurait pas entrepris de creuser le port militaire. Voici en quels termes la commission de 1665 avait refusé de choisir Cherbourg.

« *Cherbourg*. — Les propositions qui ont été faites de

(1) 600 toises sur 200 ou $1200^m \times 400^m = 480{,}000^{m\,c}$. 48 hectares.

» construire en ce lieu, un havre pour les vaisseaux du roi,
» par le moyen d'une grande jetée à pierres perdues à la
» mer, à la longueur de 600 toises et plus, sur la profon-
» deur d'eau de 30 pieds, à élever au-dessus de 36 pieds, ne
» sont à admettre pour la monstrueuse et excessive dépense
» et l'incertitude du travail et du succès. Il le faut néan-
» moins considérer pour des vaisseaux de commerce qui
» peuvent y rester lorsqu'ils auront bon abri. Si en racco-
» modant le pont de la Divette, qui est fort ruiné et de né-
» cessité absolue à rétablir, on y fait des baises (sic) pour
» rétablir et retenir les eaux de ladite rivière, afin de s'en
» servir à creuser et nettoyer un canal à faire sous la
» muraille de la ville, qu'il faut couvrir d'un côté de l'Est
» d'une jettée en avant jusqu'à la basse mer et d'un autre
» côté de l'Ouest à prendre seulement de la muraille de la
» ville afin d'empêcher les apports de la mer; et dans ce
» canal à la marée haute il y aura 20 à 21 pieds d'eau. »

J'ai cité en entier ce passage du rapport de la commission de 1665, parcequ'on n'en avait donné que des extraits forts courts. M. Alexis de Tocqueville, membre de l'Institut, dans son remarquable travail sur *Cherbourg*, inséré en 1848 dans l'*Histoire des villes de France*, publiée par M. Guilbert, tome V page 751, en cite trois lignes, que reproduit d'après lui M. Noël dans les mémoires de la Société Impériale académique de Cherbourg, année 1856, qui contiennent sa discussion historique sur la Digue de Cherbourg, dont je lui avais fourni les éléments à mon départ pour la guerre d'Orient, à laquelle je pris part avec la frégate à vapeur l'*Infernal* que je commandais. J'ai aussi transcrit en entier l'avis de la commission de 1665, sur Cherbourg, parcequ'il fait voir que l'idée d'une digue partant ou non de Cherbourg existait déjà en 1665. Or Vauban ne faisait pas partie de cette commission dont j'ai nommé les membres. On sera donc

forcé de ne plus laisser à Vauban que le mérite d'avoir postérieurement accueilli les idées déjà émises, et cela sans doute après 1677, époque à laquelle il a succédé au chevalier de Clerville, en qualité de commissaire général des fortifications, fonctions qui comme on l'a vu, d'après le général Bardin, comprenaient aussi celles de Directeur général du service civil des ponts et chaussées (1). Cela corrobore l'opinion de M. A. de Tocqueville et de M. Noël, contenue dans leurs notices citées plus haut. C'est ce que constate aussi M. Launoy, dans un intéressant article, publié dans le *Moniteur* de juillet 1858, au sujet des fêtes données à l'occasion du voyage de S. M. l'Empereur et de la Reine d'Angleterre à Cherbourg. Du reste, du temps de Vauban, l'hydrographie de la côte n'était pas suffisamment étudiée et connue.

Le *Neptune français*, première collection de nos cartes marines, publiée en 1693 ne contenait qu'une carte à très-petit point des côtes du Cotentin et de la Hague, levée en 1689, par M. de Chazelles, ingénieur de la marine et membre

(1) *Le spectateur militaire de 1857* contient un mémoire du colonel Augoyat intitulé : *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et le corps du génie de France*; duquel il résulte que vers 1662, l'administration des fortifications fut partagée entre Colbert et Le Tellier. Le premier eut dans son département entr'autres les places fortes des côtes de l'Océan.

Ce partage des forteresses subsista jusqu'en 1691.

Ce fut Colbert qui fit expédier à Clerville, ingénieur de son département, les provisions de commissaire général des fortifications.

C'était lui qui en 1664 l'avait chargé par ordre du Roi de visiter les ports et côtes maritimes de Picardie et de Normandie.

Clerville mourut en 1677, et la charge de commissaire général des fortifications de France fut donnée à Vauban, qui l'exerçait depuis 1668 dans le département de Louvois.

de l'Académie royale des sciences. Cela explique l'erreur très-grave commise dans le mémoire de 1686, qu'on a attribué à Vauban (cela peut-être à tort, comme le pensent MM. de Tocqueville et Noël) et qui est inséré dans le volume de nos mémoires, année 1852, où il est dit que : « de » *Nacqueville à Omonville, il y a deux lieues de côte* » *ferrée fort élevée et non propre aux descentes.* » Or c'est précisément là qu'en 1758, c'est-à-dire 72 ans plus tard, les Anglais ont débarqué à Urville-Hague, à deux lièues de Cherbourg et qu'ils sont venus prendre et rançonner cette ville. Il n'y a rien d'extraordinaire, en relevant ce fait rigoureusement vrai, que Vauban, si c'est lui qui est l'auteur du mémoire en question, se soit trompé sur une question locale et marine; cela n'enlèverait rien à son génie et à sa gloire. Dans ce mémoire de 1686 qui lui est attribué, on lit page 82 : « *La fosse d'Omonville*, à trois lieues d'ici, demande » la même possession. C'est une petite anse de refuge qui » ne peut servir qu'aux bâtiments marchands de même » grandeur, poussés des corsaires ou battus de mauvais » temps, ou a nos corsaires même quand ils seront poussés » par de plus forts. »

La commission de 1665 ne donne à la fosse d'Omonville, comme on l'a vu plus haut, qu'environ 100 toises (195 mètres) de diamètre, ce qui ne fait que trois hectares ou la moitié de l'avant-port militaire de Cherbourg. En jetant les yeux sur la carte n° 16, du Dépôt de la guerre, on voit que ce qui est marqué sous le nom de *le port d'Omonville*, à Omonville-la-Rogue mesure au plus 400 mètres de diamètre, ce qui ferait 12 hectares, l'anse St-Martin ou d'Omonville-la-Petite en présente 1600 mètres, ce qui ferait 192 hectares; car si le diamètre est quadruple, la surface est 16 fois plus grande. Cela se voit un peu mieux encore sur les cartes n°s 820 et 845 du Dépôt de la marine. M. Baude,

croyant que Colbert de Terron parlait de Saint-Martin, dit page 53 : « *trente ans plus tard* (que 1664), *Vauban signa- » lait le parti qu'on pouvait en tirer*. Mais à la page précédente il avait déclaré : « *que Vauban déplorait en 1694 » que le Hable ne fût ni défendu par une batterie, ni » complété pour la navigation.* » Ces deux passages rapprochés l'un de l'autre, montrent que Vauban ne parlait que du Hable d'Omonville, c'est-à-dire d'Omonville-la-Rogue, d'accord en cela avec le mémoire de 1686, qu'on lui attribue. Cette dissertation a pu paraître minutieuse, mais on ne doit rien négliger quand il s'agit d'étudier les actes d'un grand homme. Vauban est du reste assez riche de gloire pour qu'on se dispense de lui attribuer toutes les idées heureuses, et de dépouiller les modestes spécialités qui s'occupent avec zèle de la défense de leur pays.

Dans sa lettre du 1[er] décembre 1664, Colbert de Terron en parlant d'Omonville dit : « François I[er] fit construire en » ce lieu une fortification en 1520 dans le dessein de se » servir de ladite fosse pour ses vaisseaux, etc., etc. » M. Baude adapte ce passage à S[t]-Martin ; mais je dois dire que ce n'est pas l'opinion de plusieurs, et surtout d'un officier supérieur qui a été longtemps chef du génie et ensuite Directeur des fortifications à Cherbourg. Il m'écrivait dernièrement à ce sujet ce qui suit : « Quant aux fortifications fai- » tes par François I[er], ce sont la batterie d'Omonville (la » Rogue) et la petite enceinte bastionnée qui ferme la gorge » en grimpant sur les rochers en arrière. Rien n'existe à » Saint-Germain-des-Vaux, à quoi on puisse donner cette » origine. » Ce nom de *Saint-Germain-des-Vaux* est celui d'une commune et paroisse, sur le territoire de laquelle le rivage occidental de l'anse S[t]-Martin se développe. Ainsi sur la carte du Dépôt de la guerre, n° 16 on lit : *port des Vaux*, dans l'ouest de l'anse ; et vers le nord-ouest on voit

écrit *le fort*. Or ce fort était une petite batterie barbette de deux canons, qui étant située sur la commune de Saint-Germain-des-Vaux en avait pris le nom. L'anse entière de St-Martin porte elle-même sur des cartes le nom de anse de Saint-Germain-des-Vaux (1), et pour augmenter encore la confusion, si c'est possible, le fond de l'anse reçoit la dénomination particulière de *Havre de Plainvic* qui, aussi, est souvent employé, comme on l'a déjà vu plus haut, pour l'anse entière de St-Martin, et notamment sur la carte de l'arrondissement de Cherbourg, publiée en 1834 par M. Bitouzé-Dauxmesnil, géomètre en chef du cadastre du département de la Manche, et bien que la carte du même auteur, spéciale au canton de Beaumont (1827), donne le nom d'Anse Saint-Germain. La carte n° 16 du Dépôt de la guerre attribue au fond de l'anse St-Martin le nom de *havre de Plainvic* et le nom de *port des Vaux* à la partie occidentale de l'anse et qui est située sur la commune de Saint-Germain-des-Vaux.

M. A. Asselin, ancien sous-préfet de Cherbourg et Directeur de notre Société académique, dans une notice imprimée en 1832, exprimait l'opinion que le non de *Plainvic* était Scandinave ; « les Saxons dit-il, donnaient le nom *Vick* à » un port d'embouchure, à une station de refuge. *Wic* » *flaminis ostium vel stationem securam* (*Dufresne* » *Ducange au mot Wik de son glossaire*). L'auteur des

(1) Voir la carte de Cassini feuille de *Cherbourg* et feuille de la *Hougue* au bas de laquelle est gravé *J. Seguin* ingénieur géograph. du Roy sculpsit 1758. L'anse Saint-Martin y est désignée sous le nom d'anse Saint-Germain et dans l'Est il y a gravé havre de Pleinvy; à l'Ouest on lit corps-de-garde Saint-Germain. La paroisse porte le nom d'Omonville-la-Petite. A Omonville-la-Rogue le port est désigné sous le nom de *fosse d'Omonville* à l'Est duquel il y a gravé *fort d'Omonville-la-Rogue* et au-dessous un fort à quatre petits bastions.

» expéditions maritimes des Normands (M. Depping) dit que » *ce mot désigne une anse ou une station propre à cacher* » *un navire* (tome 1er page 73).» Dans le *Glossaire nautique* par A. Jal. 1848, Paris, in-4°, on trouve : « *Vik* mot islan- » dais, *baie, crique, anse et le plain* français *le plat* » *rivage.* » Pour en revenir au fort d'Omonville, fait par François Ier, l'officier du génie dont j'ai parlé plus haut est d'autant plus compétent que c'est à lui qu'on doit la batterie nouvelle de douze canons avec réduit qui a été construite en 1855 près l'ancienne petite batterie de deux pièces de Saint-Germain-des-Vaux, désignée sur la carte n° 16 du Dépôt de la guerre sous le nom de *fort*. Je suis heureux de rendre ici hommage au colonel du génie M. Bodson de Noirefontaine dont j'ai eu tant à me louer dans toute cette affaire. Il a accueilli avec chaleur les idées que j'ai présentées sur l'importance que les nouveaux vaisseaux à hélice donnaient à l'anse de St-Martin ; il a puissamment contribué à faire adopter l'urgence de la nouvelle batterie, et c'est lui qui l'a construite. Un autre exemple de confusion de noms dans nos environs, c'est celui cité par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, dans une note, sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville. Il dit page XXXIV n° XXVII : « *note sur* » *le nom de la Hague*, dans le *nautical Magazine and* » *Naval chronicle* (vol, XV n° 6 juin 1846). Les Anglais » confondent souvent le cap de la Hague, situé à l'Ouest de » Cherbourg, avec le cap de la Hogue situé à l'Est de ce » port. M. de Gerville prouve que le premier de ces caps » a été constamment appelé *Hague* depuis le XIe siècle. » Comme cette note de M. de Gerville est en anglais, je vais en donner la traduction que je n'ai vue imprimée nulle part; et j'espère qu'on excusera cette petite digression, qui du reste se rattache au sujet.

« *Cap la Hague* et *Cap la Hogue.* — Extrait d'une

» lettre de M. Ch. de Gerville, à Hon. F. S. A. etc., etc., » communiquée par le conseil du *British archæological* » *association*.

» Depuis mon séjour en Angleterre jusqu'à présent j'ai » observé que toutes les cartes appellent l'extrémité Nord- » Ouest de la côte du Cotentin *cap de la Hogue*. La même » erreur peut être observée sur toutes les vieilles cartes que » j'ai pu y voir, et les cartes Danoises la contiennent égale- » ment; mais il est temps de faire ressortir cette méprise. » Ici nous sommes unanimes en appelant ce point *cap la* » *Hague* et en le distinguant du *cap la Hogue* qui est » très-près de Barfleur et sur lequel il y a à présent un beau » phare. Certainement comme ce cap appartient à la France » nous avons le droit de décider cette question. Mais » comme c'est un point qui peut être contesté, j'espère éta- » blir la vérité d'après des sources officielles. Je commence- » rai par l'époque actuelle et après je remonterai à mille » ans. Toutes les cartes françaises publiées, soit par le » Dépôt de la guerre, soit par Cassini, il y a cent ans et » celle du diocèse de Coutances parue en 1687, s'accordent » en appelant la pointe Nord-Ouest de cette côte *cap la* » *Hague*, située à l'extrémité de cette péninsule où le phare » d'Auderville, se trouve placé. Tous les registres de l'évê- » ché de Coutances, remontant de 1790 à 1251 appellent » *Doyenné de la Hague*, ce qui est désigné en latin sur » les registres du XIIIe siècle, *Decanatus de Haga*. » Cette citation devrait être une preuve suffisante, mais » une locution erronée demande plus que cela pour être » extirpée; Vous aurez une preuve d'un autre genre et non » moins concluante. En 1026 le duc de Normandie épousa » Adèle, fille de Robert et sœur de Henri Ier de France, qui » à son second mariage épousa un comte de Flandre et » devint la belle-mère de Guillaume-le-Conquérant. Un

» savant Bénédictin Dom. Luc. d'Achery a relaté dans son » *spicilegium* (1) l'acte de ce mariage. Richard donnait à » la princesse Adèle pour son douaire une vaste étendue du » domaine Ducal et entr'autres le district appelé *la Hague* » avec un port de mer (*Pagum qui dicitur Haga cum* » *sylvis et portu maris*) qui est le port d'Omonville, encore » bien connu et fréquenté par les habitants d'Aurigny et de » son voisinage. Ainsi vous voyez que le nom de la *Hague* » est reconnu par notre gouvernement depuis les dix-huitiè- « me et dix-neuvième siècles, par notre autorité ecclésiastique » depuis le règne de S[t]-Louis jusqu'à la révolution, et par » les ducs de Normandie en 1026, quarante ans avant la » conquête de l'Angleterre. De même la fameuse bataille » de la Hogue en 1692 est désignée comme ayant eu lieu » au large du cap la Hague; or cette bataille, commencée » près du cap de Barfleur, fut continuée vers l'Est quand « Jacques II, alors au château de Quinéville, la voyait dis- » tinctement de l'église du village et s'écriait très patrioti- » quement sans doute, mais impolitiquement : *Voyez* » *comme mes Anglais se battent bien !* Suivant les his- » toriens des îles du canal, c'était au large d'Aurigny et des » Casquets, que cette bataille fut livrée; mais nous avons eu » en main une preuve incontestable du lieu de la bataille. Le » 7 mars 1833 la mer s'étant retirée d'une manière extraor- » dinaire, laissa à découvert les restes des carcasses de plu- » sieurs des plus grands vaisseaux de la flotte française » échoués et brûlés à S[t]-Wast-la-Hogue, suffisamment » en dedans de la baie de la Hogue, pour éviter d'être pris » par l'ennemi.

» J'ai recueilli quelques débris de ce grand désastre et » ils sont la plupart dans la ville de Valognes, et dans diffé- » rentes maisons de S[t]-Wast. Si les historiens des îles du

(1) Achery spicileg. Edit. in-4°, tome VII, page 205.

» canal sont tellement en défaut sur un fait si peu éloigné
» du temps présent, fait sur lequel anglais et français ont
» des relations officielles, ils doivent être encore plus blâ-
» més pour cette ignorance que pour ceux relatifs au moyen-
» âge. Signé : Ch. De Gerville. »

Le *portu* maris du *pagum qui dicitur Haga* cité plus haut, de l'an 1026 peut-être aussi bien Omonville-la-Petite (Saint-Martin) qu'Omonville-la-Rogue. Au XIII[e] siècle, ces deux localités sont citées toutes les deux. Ainsi le livre des fiefs sous *Philippe-Auguste*, donne le passage suivant touchant Omonville-la-Rogue. « Guill. de Rogues tenet inde
» (de Nehou) dimidium feodum lorice apud Avarville et
» Omonville.» C'est probablement de cette famille de
» Rogues qu'Omonville a pris son surnom (1).

Le trésor des chartes contient une pièce datée de Melun, du 8 septembre 1245, par laquelle Louis IX approuve la nomination à la cure d'Omonville-la-Petite, *Osmonvilla parva*, de Maître Guillaume de Auseio (2).

(1) Notes historiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg, par M. de Pontaumont, p. 69, Caen 1857.

(2) *Cartulaire normand de Philippe Auguste*, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe-le-Hardi. (publ. par M. L. Delisle. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2[e] série 6[e] vol., XVI[e] de la collection 1852, page 75. N° 456. Septembre 1245. Ludovicus Dei gratiâ, Francorum rex, dilecto et fideli suo Episcopo Constantiensi, salutem et dilectionem. Scire nos volumus quod nos Ecclesiam de Osmonvilla-parva (Omonville-la-Petite, canton de Beaumont, jadis dans le doyenné de la Hague) vacantem et ad nostram donationem pertinantem, magistro Guillelmo de Auseio clerico latori presentium contulimus intuitu pietatis. Unde vobis mandamus quatinus eundem clericum ad eandem ecclesiam admittatis et faciatis in corporalem ejusdem ecclesiæ possessionem induci. Actum ad Meledunum, anno Domini M. CC quadragesimo quinto mense septembri. (T. des ch. Patronage, n° 4; carton J 360.)

Ce qui me fait penser que des deux Omonville, le port d'Omonville-la-Petite était le principal repaire des Scandinaves, c'est d'abord son étendue beaucoup plus considérable, puis le nom de *Plainvic* et aussi le nom de *Danneville*, situé au bord occidental, derrière et au-dessus de la batterie de Saint-Germain-des-Vaux. En outre la vigie de Jobourg, qu'on aperçoit de la baie, est élevée de 170 mètres au-dessus de la mer, et qui est le point culminant du territoire fermé par le *Hague-Dick*, est plus voisine et de là on embrasse un horizon beaucoup plus vaste; tandis que la vigie d'Omonville-la-Rogue, n'est qu'à 87 mètres de hauteur, ne découvre qu'un horizon restreint et n'aperçoit pas par exemple les îles Anglo-Normandes, ni l'anse de Vauville, au revers du *Hague-Dick*.

La partie méridionale de l'anse St-Martin, marquée *havre* de *Plainvic* sur la carte du Dépôt de la guerre, offre une belle plage sur laquelle les Scandinaves pouvaient échouer leurs navires et les mettre en sûreté, en les tirant à terre au-dessus des hautes mer, comme faisaient les Grecs pour leur flotte devant Troie, et comme j'en ai vu beaucoup d'exemples sur les côtes de la Méditerranée (1). Je sais bien que l'on

(1) On lit dans l'*Archéologie navale*, par A. Jal, historiographe de la marine, publié par ordre du Roi 1846, tome 1er page 137. « Ces nefs étaient à fond plat et tiraient peu d'eau, car » Wace raconte que Guillaume pour que les timides ne pussent » retourner en Normandie et fussent contraints par la néces- » sité de prendre part au combat qui allait se livrer, sans doute » fatal à plus d'un, ordonna aux mariniers *ke li nés fussent* » *despecies* (dépecées) *à terre traites et percies* (tirées à terre et » percées, sabordées).

» Mais faut-il en conclure de ce qu'on tirait ces nefs à terre, » qu'elles avaient sur les mers l'importance de petits bateaux ? » assurément non. Dans la Méditerranée on voit debout sur le » rivage et appuyés sur leurs béquilles des navires d'un tonnage » assez considérable et l'on sait qu'au moyen-âge on put tirer à

pourrait objecter que sur cette plage existait une forêt (dont j'ai vu en effet des débris aux basses mers équinoxiales. Les riverains viennent même encore dépecer de vieux troncs presque enfouis sous le sable) ; mais en admettant que la mer ait envahi le fond de la baie, comme le fond de la mer est uni, sans roches, et qu'il va en diminuant, il est présumable que le rivage a toujours offert une belle grève, sur laquelle les scandinaves pouvaient hâler à terre leurs *Drakars* et leurs *Holkers* (1) pour l'hivernage.

On ne sait au juste quels sont les peuples qui ont construit le Hague-Dick, ce rempart énorme en terre avec fossé, qui coupe la presqu'île sur un développement de près de trois mille mètres, isolant ainsi le cap de la Hague et un terrain de 10 kilomètres de long sur 5 kilomètres de large environ, et par conséquent à peu près de cinq mille hectares, comprenant aujourd'hui huit communes (2) peuplées de 4,100 habitants qui y vivent des produits du sol et de la mer. Or cela suppose qu'aux temps de la construction du Hague-Dick, cette localité devait être très-populeuse et

» terre avec des rouleaux des bâtiments d'une grandeur qui » n'avait rien de commun avec celle des barques chétives que » l'on veut être les vaisseaux des Normands. Enfin on peut se rappeler que, dans sa deuxième expédition dans la Grande-Bretagne, César fit tirer à terre toute sa flotte composée de 800 navires (Livre V).

» (1) *Archéologie navale*, par Jal, page 135. Les Scandinaves » avaient donc des grands et des petits navires, des *Drakars* » et des *Holkers* selon l'entreprise qu'ils voulaient mener à fin. » *Drake*, mot suédois ancien, islandais, *Draker*, *Drakon*, » en relation avec le latin *Draco*, *Dragon*, nom d'un navire » scandinave ; *Drakar* est fait du singulier *Drake* et d'*ar* » forme du pluriel.

(2) Auderville, Saint-Germain-des-Vaux, Omonville-la-Petite, Jobourg, Digulleville, Omonville-la-Rogue, Eculleville et Herqueville.

comporter par conséquent un assez grand nombre de navires. Mais que ce fussent des Celtes-Armoriques, ou Gallo-kimriques dont les *Unelles* faisaient partie, des Saxons des bords de la mer du Nord, ou des Scandinaves (1) qui eussent construit et occupé le Hague-Dick, il leur fallait une marine assez nombreuse, condition sans laquelle ce grand retranchement n'aurait pas eu de raison d'être. Or l'anse de S[t]-

(1) MM. de Gerville et de Caumont ne sont pas d'accord là-dessus, comme on peut le voir dans le mémoire intitulé *Recherches sur le Hague-Dick* et les premiers établissements militaires des Normands sur nos côtes, par M. de Gerville, lu dans la séance du 12 novembre 1831 (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, tome VI*). M. de Gerville attribue le *Hague-Dick* aux Scandinaves, contre l'opinion de M. de Caumont, qui dans son cours d'*Antiquités monumentales*, Paris 1830, page 185, 1[re] partie, fait remonter le *Hague-dick* aux anciens Gaulois antérieurs à César, page 199 (*limites territoriales*). M. de Gerville convenait cependant, page 193, « avoir reconnu les traces d'un camp » romain, connu sous le nom de *Castel de Jobourg*, c'est, dit- » il, un de ces camps-vigies (*exploratoria*) qui bordent nos » côtes et semblent avoir été destinés à surveiller les descentes » des pirates Saxons.» Il a reconnu aussi des Dolmens druidiques à Jobourg (*archives de la Normandie, tome I[er]*). J'ajouterai que dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XIII[e] vol., 1844, on trouve un essai de numismatique du Nord-Ouest de la France, par M. Lambert, directeur de la Société, et que page 257, il dit : « que la découverte » numismatique la plus importante du Nord de la presqu'île du » Cotentin a été faite à *Urville-Hague* (à une lieue à l'Est et en » dehors du Hague-Dick) vers l'année 1820; elle se compo- » sait de 4 à 500 pièces d'argent à bas titre, monnaies du système » armoricain (pl. V, 16 et 18) de la période anépigraphique, » c'est-à-dire antérieure à l'invasion de César, d'après M. Le- » lewel (*Revue numismatique* 1840, 1842) et page 126 : les n[os] 1 » à 5; 16 à 19 de la planche V présentent des monnaies trou- » vées chez les Unelles de la péninsule du Cotentin et dans » les îles voisines Cæsarea (Jersey) et Sarnia (Guernesey), le » cheval du revers est quelquefois à bec d'oiseau, etc.»

Martin-Hague était assez grande et assez abritée pour contenir à flot l'escadrille scandinave, et la plage de St-Martin seule assez vaste pour que cette marine pût y être tirée à terre pendant l'hivernage.

Dans le pouillé du XIIIe siècle (*Livre noir* f° 64 r°) et dans le registre des décimes du temps de l'évêque Louis d'Erqueri, la paroisse est appelée *Osmondivilla-la-Lucas* et *Omonvilla-la-Lucas.* (Livre blanc f° 11 v°) (1)

Je ne sais d'où vient ce mot de *Lucas*; si c'est simplement un nom d'homme ou de lieu, ou bien s'il a une autre origine. On trouve dans le dictionnaire latin : « Lucus, Cic., » bois de haute futaie que les payens consacraient aux dieux » et qu'on n'osait couper. Bois sacré.»

Dans le glossaire de Ducange, page 1774, on lit : « *Wic* » *lex Bajwar,* titr. 21 § 6. *Si vero de minutis silvis de wic,* » *vel quæcumque kaneio* (2) *vegetum reciderit,* etc. Tilia- » nia editio : « *Si vero de minutis silvis, de luco, vel qua-* » *cumque kaheir vegetum reciderit.* » Ubi Lindenbrogius » *de luco* esse interpretationem T. 8 *wic* ait, etc., *wic* ger- » manis esse sylvam undè *Wicgreve*, forestarius. » d'où il suit que *Luco* et *wic* signifiaient *bois* ou *forêt*; le nom de havre de Plainvic viendrait peut-être alors de la forêt, située au bord de la mer et dont on voit encore les débris aux plus fortes basses-mers; forêt qui du reste devait donner encore plus de prix à l'anse St-Martin, pour la cons-

(1) Voir le *Cartulaire Normand* publié par M. L. Delisle, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie et cité plus haut.

(2) *Kaneium. Lex bajwar*, tit. 21 § 6. *Si vero deminutis silvis, de wic, vel quocumque kaneio vegetum reciderit cum solido et simili componat.* Ubi editio Heroldi caput 30 § 3 vel quæcumque *kaneovicton* habet : Tiliana *kaheir*; Baluz. *kaheio*, Lindenbrogius, *kneium* seu *keye*, germanicum, quod *salictum* sonat, interpretatur : nisi inquit legendum *Gaio*, i, silvula.

truction ou au moins la réparation des navires. On sera peut-être étonné que ce bois soit encore assez bien conservé, pour être bon à brûler, bien que la forêt soit détruite depuis des siècles. Je crois qu'on peut l'attribuer à ce que ces débris sont soumis alternativement à la double action de la mer et de l'eau douce, qui provient d'une mare alimentée par les ruisseaux des côteaux voisins et que l'on voit filtrer à travers le sable du rivage à basse mer, procédé naturel ici et qui a été appliqué à grands frais dans les ports de guerre à la conservation des bois; l'eau douce tuant successivement les insectes marins et l'eau de mer les insectes terrestres ou d'eau douce. C'est d'après ce principe que les bois de construction de la marine militaire du port de Cherbourg sont conservés dans la mare de Tourlaville, près du fort des Flamands, dans laquelle se déverse une branche de la petite rivière le *Trottebec*; et dans le bassin de retenue de la *Divette* à côté du bassin de flot du port de commerce. Il en est de même à Brest où la rivière de la *Penfeld* formant le port militaire a créé un relais et où se trouvent intacts des bois de construction enfouis depuis le règne de Louis XIII. Il est possible que malgré l'utilité qu'elle présentait aux marins, cette forêt ait été conservée pendant tout le temps de l'influence des Druides et même pendant le moyen-âge. Cela s'est vu en Bretagne et ailleurs. Omonville prit sans doute le surnom d'Omonville-la-*Luca* du temps de ces forêts druidiques (1) et plus tard celui de *Plainvic,* lorsque le culte druidique eut disparu. Du reste d'après la lettre citée plus haut, de Colbert de Terron, on peut induire que déjà en 1664 cette forêt n'existait plus.

Je terminerai par la citation suivante : « *Paquebots trans-* » *atlantiques*. Réponse des délégués de Cherbourg aux

(1) Lucain donne aux forêts druidiques de la Gaule le nom spécial de *lucus*, bois sacré.

» dernières observations présentées par les délégués de » Lorient à la conférence réunie au Ministère des finan- » ces. »

« Cherbourg, le 9 février 1853.

Page 4 « Enfin puisqu'on a présenté sous un aspect effrayant » la côte de la Hague, nous ajouterons qu'une rade pres- » qu'aussi grande que celle de Cherbourg, l'anse S[t]-Mar- » tin, offre à quelques milles dans l'Est du cap de la Ha- » gue, et dans l'Ouest de Cherbourg, un mouillage sûr » pour les plus forts bâtiments.» Les délégués du Conseil » municipal, signé: Ludé, maire, De Lavrignais, ingénieur des » Constructions navales, Asselin, président du Tribunal » civil; les délégués de la Chambre de Commerce, signé : » Postel, président; Liais, Eug., président du Tribunal de » commerce; Sellier. »

Ce passage était probablement en même temps une défense contre un port rival et une réponse à une objection dont on a tant abusé contre Cherbourg, à savoir : qu'une grande marine commerciale et une grande marine militaire ne peuvent pas exister dans le même lieu, comme si cela n'avait pas lieu à Cronstadt, où trois mille navires arrivent chaque été; et à Constantinople, où la *Corne-d'or* renferme un vaste arsenal maritime et un immense port, où j'ai vu en 1854 des escadres et des milliers de navires marchands de toutes nations.

MONNAIES ROMAINES

DÉCOUVERTES

à

CHERBOURG

EN 1857,

DÉCRITES

Par M. DENIS-LAGARDE,

Membre de la Légion d'Honneur et de la Société Impériale Académique de cette ville.

Dans son numéro du 21 mai 1857, le *Phare de la Manche* a rendu compte de la découverte de monnaies romaines en or trouvées à l'extrémité du faubourg du Roule, sur la ligne que doit suivre le chemin de fer de Paris à Cherbourg. Ce compte-rendu est assez fidèle et assez complet, quant au fait de la découverte et à ses circonstances, pour dispenser d'en reproduire ici les détails.

Rappelons d'abord que ce fut le lundi 18 mai 1857, dans l'après-midi, que quelques pièces isolées furent mises au jour par des ouvriers employés aux travaux du chemin. Il est vivement à regretter que, dès le premier moment, des mesures n'aient point été prises pour éviter la dispersion du trésor dont ces pièces venaient révéler la présence. J'estime à une centaine environ le nombre des pièces qui a pu de cette façon passer en diverses mains.

Quoiqu'il en soit, après que les mesures d'ordre et de surveillance eurent été convenablement organisées, il a été recueilli environ deux cents pièces, dont voici les variétés avec l'indication des revers.

AVGVSTE. — 1° Tête laurée d'Auguste à droite. — rev. C.-L. CAESARES. AVGVSTI F. COS. DESIG. PRIN. INVENT. — Caius et Lucius Césars debout, la main sur deux boucliers; instruments de sacrifice. 2 pièces.

2° Tête laurée d'Auguste. — rev. TI. CAESAR. AVG. F. TR. POT. XV.— L'Empereur dans un quadrige. 1 pièce.

3° Tête laurée d'Auguste. — rev. TI. CAESAR. AVG. F. TR. POT. XV.—Tête jeune de Tibère non laurée. 1 pièce.

TIBÈRE. — 4° Tête laurée de Tibère à droite. — rev. TI. IMP. VII. TR. POT. XVII. — L'Empereur dans un quadrige. 1 pièce.

5° Tête laurée de Tibère.— rev. DIVOS AVGVST. DIVI F. — Tête d'Auguste avec une étoile. 1 pièce.

6° Tête laurée de Tibère. — rev. PONTIF. MAXIM. — Femme assise tenant une haste et un rameau. 200 pièces environ.

L'histoire permet d'assigner une date à peu près certaine à l'émission de plusieurs des variétés ci-dessus décrites.

Des deux Césars Caius et Lucius, le dernier, le plus jeune, fut désigné pour le consulat et reçut le titre de prince de la jeunesse, en l'an de Rome 752 (1er de J.-C.). C'est donc à cette époque ou environ qu'il faut placer l'émission de la pièce n° 1.

La quinzième puissance tribunitienne de Tibère dont mention est inscrite sur la 2e et la 3e variété, correspond à l'an de Rome 766 (13e de notre ère); la 17e qui figure sur le n° 4 se rapporte à l'an 16. — Le revers de ces deux pièces représente l'Empereur dans un quadrige, et fait allusion sans aucun doute aux honneurs du triomphe qui furent décernés à Tibère dans l'an 766, pour ses victoires en Pannonie et en Dalmatie.

Sur le n° 5, nous trouvons, avec la qualification de

DIVOS pour Divus, l'effigie d'Auguste mis au rang des Dieux. Cette terminaison OS, inusitée à Rome, et, au contraire, fréquemment employée sur des monnaies exclusivement gauloises, donne la certitude que la pièce a été frappée dans les Gaules. Quant à sa date, elle ne peut être que postérieure à l'apothéose du prince, qui eut lieu en l'an 14, à l'avènement de Tibère.

On a vu combien était considérable dans le dépôt le nombre des pièces ayant au revers une femme assise et la légende PONTIF MAXIM. Il est vraisemblable que ce type a été frappé pendant la plus grande partie du règne de Tibère, et l'on peut dire qu'il a été spécialement affectionné par ce prince, car on le retrouve aussi sur ses pièces en argent les plus communes. En examinant les 200 pièces à ce type, il semble qu'elles nous donnent l'effigie du prince à différents âges de la vie : sur les unes, les traits ont le caractère de la jeunesse; les autres le représentent parvenu à l'âge mûr; d'autres enfin le montrent sous les apparences et la figure d'un vieillard; mais nous croyons que ces différences de physionomie peuvent très bien provenir de l'habileté plus ou moins grande des graveurs qui ont concouru à l'exécution des coins. Pur et correct sur un grand nombre de pièces, le dessin est, au contraire, véritablement barbare sur beaucoup d'autres.

Dans toutes les pièces de cette variété, la légende est identique sous le rapport des abréviations et sous celui de la disposition des caractères, qu'il faut lire de droite à gauche. La seule dissemblance à signaler consiste en ce que sur les pièces à dessin barbare, l'I de la 1re syllabe de Tibère dépasse notablement les autres lettres de la légende; sur quelques exemplaires aussi, mais en petit nombre, la panse de la lettre P dans le mot PONTIFEX, est formée par un crochet qui ne rejoint pas le jambage principal.

Il était d'autant plus intéressant de vérifier le poids de ces médailles que la plupart d'entr'elles nous sont parvenues dans un état parfait de conservation : j'ai été en mesure d'en peser 40, et je suis arrivé à constater que, même pour celles qui sont à fleur de coin, le poids variait de 7 grammes 50 à 7 grammes 80.

Les pièces trouvées au Roule sont de celles que les romains appelaient *aureus*. — Dans le principe, l'aureus, égal en poids à deux deniers, avait eu la valeur de 20 deniers d'argent ou 80 sesterces, c'est-à-dire que la valeur de l'or à l'argent était dans le rapport de 1 à 10; mais à partir du premier triumvirat, cette proportion changea, elle fut de 1 à 12 : l'aureus, conservant toujours son même poids, eut la valeur de 25 deniers ou, pour employer le terme généralement usité dans leurs comptes par les Romains, il équivalut à 100 sesterces.

C'est cette valeur qu'il avait sous Auguste et aussi sous Tibère ; c'est donc celle que nous représente chacune de ces pièces, que beaucoup d'entre nous ont pu voir retirer des fouilles de la vallée de Quincampoix.

Suivant le témoignage de Tacite, la solde du fantassin dans les légions Romaines était de dix as par jour, soit quatre sesterces, solde avec laquelle il avait à se pourvoir d'armes, de vêtements et même de tentes. Si nous appliquons cette donnée au trésor récemment mis au jour, nous trouvons que ces 300 aureus ou 30,000 sesterces représentaient la paie pour un jour, de 7500 hommes à pied ou, si on aime mieux, celle d'un détachement de 100 hommes pendant deux mois et demi.

Ce renseignement, je le sens, sera loin de satisfaire la curiosité de bien des personnes. En présence d'une semblable trouvaille, on ne manque pas de se demander ce que pouvait représenter, comparativement à notre époque, cette

quantité d'or retrouvée après 18 siècles peut-être d'enfouissement, en d'autres termes, quel était à l'époque romaine le *pouvoir* d'une pareille somme d'argent. — C'est-là, Messieurs, un de ces problèmes qui ont exercé depuis longtemps la sagacité des économistes. Le professeur Rossi, celui-là même, dont le meurtre fut, de nos jours, le signal de la dernière révolution romaine, déclarait dans son cours d'économie politique, que le problème de la valeur des monnaies à une époque donnée était la quadrature du cercle en économie politique; et il croyait que cette question était particulièrement insoluble, s'il s'agissait de temps très éloignés l'un de l'autre.

Avant lui, d'autres économistes éminents, le comte Germain Gautier et J. B. Say, s'étaient occupés de la même question, et ils étaient arrivés à conclure que *toute chose échangeable qui, dans les écrits des anciens, se trouve évaluée en monnaie du temps, doit être de nos jours portée à 6 fois cette évaluation, lorsque nous voulons connaître qu'elle était alors la valeur réelle d'une telle chose.* Cette opinion est encore celle qui est généralement adoptée. Ainsi, en admettant qu'à Rome du temps de Tibère, le boisseau de blé se payât 5 sesterces, il faudrait aujourd'hui une valeur représentative de 30 sesterces pour obtenir la même mesure. Si donc pour nous le trésor enfoui au Roule a une valeur intrinsèque approximative de 7500 fr., il équivalait pour les Romains de Tibère à une somme six fois plus forte, ou à 45,000 fr., puisqu'avec cette même somme, ils auraient pu se procurer des objets échangeables dans la proportion de 6 contre 1.

A quelle date, dans quelles circonstances a eu lieu l'enfouissement du trésor ? A cet égard, Messieurs, toutes les suppositions sont possibles ; nul ne viendra déchirer le voile que le temps a jeté sur les causes qui ont pu faire confier à

la terre les monnaies qu'elle nous rend aujourd'hui. Quelques rares débris de poterie seulement ont été recueillis sur le sol où les pièces étaient éparses; aucun vase ne les contenait. Anéantie par le temps, l'enveloppe de toile, de bois, de terre cuite ou de bronze qui probablement les renfermait, a disparu et a dû être entraînée au loin par le débordement des eaux voisines. Je hasarderai néanmoins une conjecture. Dans l'an 21 de J.-C., c'est encore Tacite qui nous l'apprend, un mouvement insurrectionnel considérable éclata dans les Gaules pressurées par les exactions des lieutenants de César; il eut pour principaux chefs le Trévire Florus et l'Eduen Sacrovir. Le mouvement se propagea avec rapidité jusque chez les Andecaves et les Turons, et l'on crut même à Rome que la révolte s'était étendue aux 64 cités de la Gaule. Il fallut, pour l'étouffer, l'effort de plusieurs légions romaines. Ne pourrait-on dans ce fait trouver une conjecture assez rationnelle pour expliquer l'enfouissement d'une quantité aussi notable de monnaies frappées à peu près exclusivement sous Tibère? Après les découvertes successives qui ont eu lieu depuis plus d'un siècle sur l'emplacement de *Coriallum*, il ne peut plus être douteux que cette ville n'ait eu, dès les premières époques de la domination romaine, une importance déjà grande, et les appréhensions causées au milieu de ces habitants par le soulèvement de Florus et de Sacrovir suffiraient, il nous semble, pour rendre compte de l'enfouissement d'un dépôt qu'il n'a pas été donné à son possesseur de venir reprendre.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LE BLASON DE CHERBOURG,

Par M. Victor LE SENS,
Membre titulaire de la Société.

> Les connaissances héraldiques servent à rappeler beaucoup de faits curieux qui, sans leur secours, ne seraient jamais parvenus jusqu'à nous.
> (WALTER SCOTT.)

De même que la noblesse individuelle, chaque ville avait ses droits, ses prérogatives et ses armes particulières. L'histoire des armoiries des cités se rattache intimement à l'histoire tout entière de notre patrie ; elle nous apprend pour quelles actions ces écussons ont été créés ; elle nous redit enfin les beaux faits d'armes accomplis par nos ancêtres aux champs de la Palestine.

Dès la fin du XII[e] siècle, les villes avaient des armoiries. Dans la troisième croisade (de 1188 à 1195), on vit les bannières de plusieurs villes de France et d'Allemagne flotter dans l'armée chrétienne parmi les drapeaux des seigneurs et des barons (1).

(1) Michaud, Histoire des Croisades, 2[e] partie.

Certaines villes employèrent dans leurs armoiries des signes faisant allusion à des faits historiques. Ainsi entre autres, l'origine des armoiries de Gisors, petite ville de Normandie, se rattache à un fait de cette nature : « Lorsque le roi Philippe-Auguste et Henri, roi d'Angleterre, dit Millin (*Antiq. nat. tome 3*, article *ville et château de Gisors*), reçurent la nouvelle de la prise de Jérusalem par le sultan Saladin, ils eurent une entrevue entre Trie et Gisors, près d'un orme devenu célèbre par l'alliance de ces deux souverains. Une croix miraculeuse, si l'on en croit la tradition des habitants, parut en l'air comme pour ratifier cette confédération. C'est à cette croix que les habitants rapportent l'origine des armoiries de leur ville, qui sont : de *gueules à la croix engreslée d'or*. Henri II, après son entrée en cette ville, le 25 novembre 1555, y ajouta le *chef d'azur à trois fleurs de lis d'or*. »

D'autres cités tirèrent leurs emblêmes des choses qui les distinguaient ou qui faisaient allusion à des circonstances locales.

Primitivement, les Parisiens observant le culte d'*Isis*, protectrice de la navigation, prirent pour armes le navire, attribut de cette déesse (1).

(1) M. Petit-Radel nous apprend que « le symbole de la nef qui, dès le XIII[e] siècle, faisait la pièce principale des armoiries de Paris, n'a été adopté qu'à raison du rapport des anciens *Parisii* avec le culte d'*Isis*, et non pas à raison de la *marchandise de l'eau*, comme on l'a pensé ; la preuve en est que, dans le sceau municipal du XIII[e] siècle, la nef a la quille arrondie ; que son extrémité s'évase en épaulement ; que la voile en est triangulaire comme celle du *baris* égyptien, tel qu'on le voit sur les médailles de l'Empereur Julien ; qu'enfin la nef du sceau ressemble en tout à ce *baris*, et nullement aux bateaux plats qui, de tout temps, ont été en usage sur la Seine. » (*Note de la traduction de Panckoucke, p. 44, ext. du cinquième mémoire de M. Petit-Radel,* juillet 1810).

Cahors, ville située sur le Lot, a adopté pour emblême *un pont à cinq arches*. Coutances a pris la principale pièce de ses armoiries des *piles* ou *piliers* de son aqueduc construit par les Romains. Les villes de Pont-à-Mousson et du Pont-St-Esprit ont des *ponts* dans leurs armes. Tours a aussi des armoiries parlantes. Arles et Nîmes ont pris pour emblêmes le revers d'anciennes médailles, monuments de l'occupation romaine. Lectoure a choisi un taureau à cause de ses nombreux monuments tauroboliques. Vienne, en Dauphiné, porte pour armes un *arbre* dans lequel est placé un *calice d'or*, surmonté d'une *hostie*, parce que la fête du Saint-Sacrement y fut instituée en l'année 1311. Dieppe, La Rochelle, Lorient, Morlaix et Nantes, dont le commerce était autrefois très étendu, ont des *navires* pour armoiries. Les villes qui portent les noms de quelques saints ou qui en ont les reliques, ou enfin qui les ont adoptés pour patrons, ont placé les symboles ou la figure de ces saints dans le champ de leurs armoiries : ainsi Saint-Quentin, en Picardie, et Limoges, ancienne capitale du Limousin, ont pris pour armes, la première, le *buste de Saint-Quentin* dont les reliques furent transportées en cette ville en 825, et la seconde, celui de *Saint-Martial*, son premier évêque.

Beaucoup de villes adoptérent avec enthousiasme les emblêmes de leurs seigneurs. Nos péres se sont plu à conserver les signes portés sur les bannières à l'ombre desquelles leurs ancêtres ont combattu pour la conquête des lieux saints. Encore de nos jours, certaines villes les montrent avec orgueil et les reproduisent sur les actes de leur administration. Voici les noms de quelques villes de France qui ont adopté pour armoiries, soit en entier, soit en partie, les couleurs et les signes de leurs anciens seigneurs :

Aurillac, Bar-le-Duc, Bourges, Dijon, Dreux, Foix, Melun,

Mezières, Nevers, Riom, Tarbes, Toulouse, Troyes, Uzès, Vannes, Vendôme, etc.

Nous allons maintenant essayer de retracer l'origine du blason de la ville de Cherbourg, l'une des principales cités de la Normandie.

Nous avons consulté toutes les histoires de Cherbourg. Nous avons compulsé une foule d'écrits historiques sur cette ville, et, parmi tant de documents divers, nous n'avons rien trouvé au sujet de l'origine de ses armoiries. Cependant cet emblême, monument de la foi et de la piété de nos ancêtres, mérite d'être tiré de l'oubli.

Dans le cours du moyen-âge, les archives de Cherbourg ont été brûlées, ainsi que divers titres appartenant à des particuliers. Les bourgeois de Cherbourg eux-mêmes ont reconnu ces faits dans des assemblées du Conseil municipal, tenues en 1701 et 1766 (1). Enfin les tristes évènements de 1793 sont encore présents à notre souvenir.

En l'absence de tout document, nous avons recours à l'histoire, et nous faisons les rapprochements historiques convenables pour découvrir l'époque probable où Cherbourg commença à prendre des armoiries (2).

Nous ne pouvons mieux commencer cet article qu'en reproduisant une lettre qu'a bien voulu nous adresser le savant héraldiste M. Lainé, généalogiste des rois Louis XVIII et Charles X, au sujet du blason de notre localité.

(1) *Demons*, *Hist. de Cherbourg*, *manusc. p.* 32.

(2) C'est seulement dans le XVI[e] siècle que, pour la première fois, l'histoire locale fait mention du blason de Cherbourg. Les chroniqueurs en ont parlé à l'occasion du voyage de François I[er] en cette ville, en 1532. Il y a un passage du *Journal historique* où il est dit : « Le roi trouva entre les deux portes de la ville, quatre des principaux bourgeois portant un dais de satin violet, brodé d'or et semé des armes du Roi, de M. le Dauphin, de la Ville et de la Province.»

Paris, le 3 mai 1849.

« MONSIEUR,

» A l'époque où chaque localité, un peu importante, fut » érigée en commune, en vertu des Chartes d'affranchisse- » ment, cette commune eut son sceau particulier et ses » armoiries reproduites sur ses panonceaux de juridiction » et sur sa bannière. Et comment les villes n'auraient-elles » pas eu des armoiries, lorsque des milliers de sceaux » attestent que des bourgeois de ces mêmes villes en avaient » dès le XII[e] siècle? Ces armes étaient adoptées conformé- » ment à l'usage et non concédées. Cependant des commu- » nes, par suite des guerres et de l'occupation étrangère, » ayant perdu leurs sceaux ou désirant changer leurs armes » primitives, eurent recours, à cet effet, au souverain. Mais » il y a peu d'exemples de ces changements d'armoiries. Il » est arrivé plus souvent que nos rois, pour récompenser » des communes de leur dévoûment, leur ont concédé des » fleurs de lis, en addition d'armoiries. L'écu de Cherbourg » n'a pas été concédé. Les pièces qui le constituent le » classent parmi les armes originaires, et, à mon avis, » ces armes doivent remonter à l'érection de ce lieu en » commune (1).

» D'après ces simples observations, vous jugerez Monsieur, » que toutes les recherches que vous pourriez faire » pour trouver des monuments précis sur un fait d'usage

(1) Nous voyons, pour la première fois le mot de *commune*, appliqué à Cherbourg, dans le courant du XII[e] siècle, ainsi qu'il résulte du passage suivant : « Au milieu du XII[e] siècle, le seigneur de la paroisse de Martinvast, faisait avec *la commune de Cherbourg*, le service dû à Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Cum *communiâ de Cæsarisburgo* cum equis et armis. » (*Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche*, par M. de Gerville, page 48, Caen 1825.) (Note de l'auteur.)

» commun et général, n'auraient aucun résultat satis-
» faisant pour le travail historique dont vous vous occupez.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» LAINÉ. »

Cherbourg est une ancienne ville forte; il est impossible de fixer d'une manière certaine l'époque de sa fondation. Les médailles trouvées sur son sol, attestent qu'elle fut contemporaine des Celtes, aussi bien que des Césars. C'est le *Coriallum* de l'itinéraire d'Antonin. Clovis est le premier roi de France qui ait possédé Cherbourg. En 497, cette ville lui fut cédée ainsi que toutes celles des Armoriques. Jusqu'au IX[e] siècle, elle fut plusieurs fois pillée et ravagée par les bandes des peuples du Nord. En 912, Cherbourg passa sous la domination de Rollon, premier duc de Normandie. En 940, Aigrol, roi de Danemark, vint en cette ville avec une flotte de 60 voiles. Ce fait démontre l'existence d'un port à Cherbourg, dans ces temps reculés. Quoiqu'il en soit, au XI[e] siècle, cette cité était une des plus importantes de Normandie. En effet, Guillaume-le-Conquérant ayant épousé Mathilde de Flandres, sa cousine germaine, fut excommunié par le pape Léon IX; mais il obtint dispense à condition de fonder cent places de pauvres dans chacune des quatre principales villes du duché. La ville de Cherbourg fut une de celles qu'il choisit comme étant une des plus considérables et des plus peuplées de la province.

Une autre preuve de l'importance de notre cité au moyen-âge, est le privilége que lui accorda Henri-Plantagenet, duc de Normandie vers 1150, privilége qui consistait en ce que ses habitants pouvaient, une fois l'an, expédier un vaisseau pour faire le commerce avec l'Irlande (1).

(1) Tous les historiens de Cherbourg, et ceux de la Normandie ont répété, d'après Masseville, que Cherbourg n'a joui

D'un autre côté, chacun sait que, dans les premières années du XII[e] siècle, Louis-le-Gros porta atteinte à l'oppression féodale en mettant ses sujets en état de se défendre contre la tyrannie des seigneurs. Il vendit aux sujets des villes le droit de commune, et, par là, les bourgeois acquirent le droit d'être gouvernés par des maires, des consuls ou des échevins de leur choix; et la plupart des villes obtinrent le privilége de se garder elles-mêmes. Nos ducs-rois Henri I[er] et Henri II imitèrent le monarque Français, et leurs règnes eurent des résultats importants pour le peuple.

Sous le règne de Philippe-Auguste, l'état politique de la

qu'en 1207 du privilége de commercer une fois l'an avec l'Irlande. C'est une grave erreur que nous nous empressons de signaler à nos compatriotes. Il existe aux archives municipales de Rouen (tiroir 9, n° 1), un vidimus de trois chartes de nos ducs-rois, qui prouvent évidemment que notre localité jouissait de ce privilége avant cette époque. La première de ces chartes est de Henri Plantagenet, duc de Normandie vers 1150; la seconde est du même prince, lorsqu'il fut devenu roi d'Angleterre (1174); et la troisième, de Jean-sans-Terre (1200). Voici l'extrait de la charte de 1150, qui sauf l'orthographe des mots, est la même dans les deux autres : « Nulla navis de totâ Normanniâ debet eschippare ad Hiberniam nisi de Rothomago, exceptâ unâ solâ, cui » licet eschippare de Cæsarisburgo semel in anno.»

C'est-à-dire : la ville de Rouen pourra seule, dans toute la Normandie, équiper des navires pour l'Irlande; une seule fois par an, Cherbourg pourra en expédier un pour cette contrée.

On voit par le passage de cette charte du XII[e] siècle, que nos ducs-rois encourageaient les efforts des négociants Cherbourgeois. Après Rouen, Cherbourg et Caen étaient les ports les plus importants de la Normandie, sous le rapport commercial. Du temps de nos ducs, Cherbourg commerçait avec l'Angleterre, et les Croisades développèrent son commerce et son industrie.

La charte de Philippe-Auguste, donnée à Passy en 1207, qui accorde à notre ville le privilége dont nous avons parlé plus haut, n'est, comme on le voit, que la confirmation d'une concession beaucoup plus ancienne.

Normandie s'était amélioré. Les justices seigneuriales avaient en grande partie perdu de l'autorité, et la plupart des villes, s'administrant elles-mêmes, sortirent de l'asservissement où le régime féodal les avait plongées. Le commerce et l'esprit même des guerres saintes, dit l'historien Michaud, contribuèrent aussi à leur affranchissement.

Selon toute probabilité, le blason de Cherbourg remonte aux dernières années du XII[e] siècle : les pièces qui le constituent concourrent à démontrer notre assertion.

Il est à remarquer que, dès le commencement du XII[e] siècle, les seigneurs disposaient les signes de leur blason en triangle, c'est-à-dire posés deux et un. L'écu de Cherbourg offre la même disposition dans les pièces qui le composent. Ce mode fut adopté dans le but d'honorer la Sainte-Trinité. Les rois de France eux-mêmes, dans le siècle suivant, adoptèrent l'usage de disposer les fleurs-de-lis de leur blason en triangle. Nous citons à ce sujet un passage extrait d'un article intitulé : *Recherches historiques sur les symboles de l'autorité publique en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

« Sous le règne de Philippe-Auguste, vers 1180....., le » blason commença à se constituer sur des lois fixes et » générales..... Dans le principe, l'écu de France fut d'azur » semé de fleurs-de-lis d'or sans nombre. Mais, dès la fin » du XIII[e] siècle, l'usage s'introduisit insensiblement de les » réduire à trois, posées deux et une. Ce nouveau mode, » plus conforme aux lois ingénieuses de l'art héraldique qui » tendaient toujours à la symétrie des effets par la simpli- » cité des éléments, eut aussi dit-on, pour objet d'*honorer* » *la Sainte-Trinité* (1). »

Dans une charte donnée à Paris par Charles V, au mois de février 1376, contenant la fondation faite par ce prince, du

(1) *Magasin pittoresque*, juillet 1848.

couvent de la Trinité, près de Mantes, on remarque le passage suivant :

« Les lys qui sont le symbole et le caractère du royaume » de France, qui sont au nombre, non de deux, *mais de » trois, imitent le modèle de la Trinité incréée, le père, le » fils et le saint-esprit, qui tous trois ensemble ne sont » qu'un Dieu* (1). »

» Nous avons vu que les signes employés dans les armoiries avaient pour but de rappeler des actions ou des choses mémorables, que les villes tiraient presque toujours leurs emblêmes des choses qui les distinguaient, et qu'il y en a plusieurs qui ont choisi pour pièces de leur blason les marques et les symboles de leurs saints patrons. Or, ceci posé, nous dirons que la ville de Cherbourg qui, dès le XII[e] siècle, était sous le double patronage de la Sainte-Trinité (2) et de Notre-Dame, et dont les bourgeois avaient été en

(1) Lachesnaie des Bois, *Recherches sur les lis,* Dictionnaire héraldique, tome III, Paris, 1757.

(2) « Guillaume-le-Conquérant, après avoir fait élever la chapelle du château, s'occupa aussi de la construction d'une église hors des murs, probablement à l'endroit où se trouve celle d'aujourd'hui. On en fit la dédicace en 1055. Les évêques de Coutances en eurent le patronage. Une bulle du pape Eugène III (1145), qui donne à l'évêque Algare *Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Cæsarisburgo cum ecclesia Sanctæ-Trinitatis*, prouve que cette ville avait pour patrons la Sainte-Trinité et la Sainte-Vierge. *Gallia christiana, XI. — Instrumenta ecclesiæ Constantiensis. — Bulla Eugenii III, an.* 1145.

« De tout temps, dans notre pays, on a vénéré la Sainte-Trinité. Dans le IX[e] siècle, Angilbert, gendre de Charlemagne, fit construire le cloître de l'Abbaye de Saint-Riquier, dans le Ponthieu, et lui donna la forme d'un triangle, figure symbolique de la triade chrétienne. A chaque angle s'élevait une église. Le nombre de trois, inscrit sur les autels et sur les candélabres rappelait partout le mystère de la Trinité.» *Hist. des villes de France*, par A. Guilbert, articles *Abbeville*, *Saint-Riquier*.

Palestine en 1191, a dû choisir en ce temps là, pour armoi-

Au X[e] siècle, Richard I[er], 3[e] duc de Normandie, fit bâtir l'église de Fécamp et la dédia à la Sainte-Trinité. Dans le siècle suivant, Guillaume-le-Conquérant édifia une église sur le champ de bataille d'Hastings et Mathilde de Flandres, sa femme, fonda un abbaye à Caen : ces édifices, monuments de leur piété, étaient placés sous l'invocation des trois personnes divines.

« Le culte de la Trinité, ensemble, ou dans chacune de ses personnes, remonte, dit Millin (*Antiquités nationales, tome IV*), aux premiers temps de l'ancienne Église ; dans le principe la fête de la Trinité et celle des anges étaient célébrées conjointement. Potho, abbé de Pram, qui vivait vers l'an 1152, ordonne à ses moines de la célébrer. Il paraît, par un décret d'Alexandre III, que cette fête ne se célébrait pas à Rome en 1179 ; dans plusieurs endroits, y est-il dit, la coutume s'est introduite de célébrer la fête de la Sainte-Trinité le dimanche de l'octave de la Pentecôte ; l'église de Rome ne l'a pas adoptée, parce que chaque jour elle chante le *Gloria Patri et Filio, et Spiritui sancto : Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit,* ce qui est sans doute faire une mention suffisante de la Trinité. Le nom de dimanche de la Trinité a été institué vers l'an 1334 (*Binghami, Origines ecclés., tome V*). Les Trinitaires (nom donné à un ordre religieux dont les membres s'engageaient à racheter les prisonniers faits par les infidèles dans les guerres saintes et réduits à la captivité) ont été fondés en 1198, sous le pontificat d'Innocent III, par Jean de Matha et Félix de Valois. Jean de Matha envoya Jean Anglic et Guillaume Scot à Maroc et à Tunis, vers le miramolin pour y traiter de la rançon des pauvres captifs chrétiens : ils en ramenèrent 186, en 1200.»

« Philippe-Auguste avait un culte spécial pour la Trinité; Il fit des dons considérables aux religieux de la rédemption des captifs. » (*Anquetil, Histoire de France, règne de Philippe-Auguste.*)

Parmi les confréries établies anciennement dans l'église de Cherbourg, figurait en première ligne celle de la Trinité. On lit, à ce sujet, dans la vie de M. Paté, par Trigan, le passage suivant :

« La première des confréries était celle de la Très-Sainte-Trinité, à laquelle l'église de Cherbourg est dédiée. Cette confrérie est une aggrégation de fidèles séculiers à l'ordre de la

ries, un emblême qui fût tout à la fois le symbole des trois personnes divines et de la Sainte-Vierge, et le témoignage de la présence de nos pères en Terre-Sainte (1).

Trinité, institué dans l'église pour la rédemption des captifs, et approuvé par le pape Innocent III, l'an 1198, premier de son pontificat. L'œuvre charitable à laquelle cet ordre est employé, lui a attiré de grands trésors de grâces de la part des souverains pontifes, et ils les ont étendues à la confrérie séculière que cet ordre s'est associée. Cette même confrérie approuvée et confirmée par le même Innocent III, séant au concile de Latran, et par plusieurs papes ses successeurs, avec concession des mêmes grâces, et aux mêmes fins, avait été établie dans l'église de Cherbourg.» (Extrait du livre intitulé : *La vie et les vertus de Messire Paté*, par Trigan, Coutances, Fauvel, 1747, page 38).

« La confrérie de la Sainte-Vierge était aussi très-anciennement établie dans notre église, comme l'atteste un contrat passé le jour Saint-Thomas de l'an 1200, devant Guillaume de Tollevast, tabellion à Cherbourg, par lequel Guillaume de Martinvast et sa femme donnent à la confrérie de Notre-Dame, 4 sols tournois de rente, sur une maison située rue Onfroy (de la Vase), à Cherbourg, pour être reçus tous deux frères, et participer aux bienfaits de cette confrérie. (*Fleury, Guide du voyageur à Cherbourg*, page 75.) »

(1) « Après une guerre sanglante, Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste se réconcilièrent et se croisèrent ensemble pour marcher au secours des chrétiens opprimés dans la Terre-Sainte. Il y eut beaucoup de bourgeois de Cherbourg qui se distinguèrent dans cette conquête, et entr'autres le sieur WIGAN qui se signala à la prise d'Acre et à la bataille d'Antipatride, gagnée sur les infidèles en 1191, et eut beaucoup de part à la conquête de l'île de Chypre dont le roi Richard se rendit maître pour punir ses habitants qui avaient maltraité et pillé ses vaisseaux jetés par une tempête sur les côtes de cette île. » (*Voisin-la-Hougue, Hist. de Cherbourg.*) — On trouve encore le nom de *Wigan de Cherbourg*, parmi ceux qui signèrent le traité de paix conclu à Messine entre Richard Cœur-de-Lion et Tancrède roi de Sicile.

Gabriel Dumoulin, historien savant et consciencieux, dans son histoire générale de Normandie, en parlant de WIGAN, dit

Nous allons d'abord blasonner les armoiries de Cherbourg, et ensuite indiquer quels sont les signes qui concourent à démontrer la vérité de notre assertion.

Cherbourg porte d'*azur*, à la *fasce d'argent*, chargée de

simplement : *Wigan de Cherbourg.*— Madame Reteau Dufresne l'appelle WIGAN, bourgeois de Cherbourg. — Voisin-la-Hogue, comme on vient de le voir plus haut, dit : le sieur WIGAN. Enfin, il figure encore, comme témoin, sous le simple titre de Wigain de Cheresburg, dans une charte accordée par Hunfrey de Bohun, connétable d'Angleterre, à l'église de Saint-Denis, située près Hameton. (*Monastic anglic.* vol. 2, p. 109.)

D'après ce qui précède, on remarque qu'aucun historien de Cherbourg et même de Normandie, n'a exprimé le rang et la qualité de ce personnage, ni cité les auteurs du moyen-âge dans lesquels il en est parlé. Pour nous, amateur zélé, passionné de tout ce qui touche à l'histoire de notre ville, nous avons été assez heureux d'arriver à connaître les fonctions que remplissait notre illustre compatriote. Dans une note insérée au bas de la page 507 du XVIIe volume de la collection des historiens de France, publiée par Dom Bouquet, WIGAIN de Cheresburg y est cité d'après Hoveden, historien anglais des croisades et son contemporain. Cette mention par un auteur du temps est d'une grande valeur. Quant aux fonctions de WIGAN, une lettre qui nous a été adressée au nom d'un membre de l'Institut, nous apprend que ce personnage était amiral de la flotte de Richard Cœur-de-Lion. Cette dignité dont WIGAN était revêtu suffirait seule, pour démontrer si nous ne l'avions déjà fait, que Cherbourg était à cette époque un port de mer important. En effet, il faut croire que les Cherbourgeois étaient dès lors comme aujourd'hui, d'excellents marins, puisque le roi d'Angleterre choisissait l'un d'eux pour conduire une flotte qui devait transporter les croisés jusqu'en Palestine.

Nous pensons que Richard Cœur-de-Lion, à son retour de la Terre-Sainte, récompensa le courage et les belles actions de WIGAN en lui conférant la noblesse. Il existe en Angleterre un bourg considérable du nom de WIGAN, situé sur la rivière de Dugless, à 12 lieues de Lancastre.—L'abbé Demons, dans son histoire manuscrite de Cherbourg, donne à WIGAN le titre de comte.

trois étoiles à six rais de sable, accompagnée de trois *besants d'or*, deux en *chef* et un en *pointe* (1).

L'*azur*, couleur saphirique et céleste, représente le ciel et peint en même temps la bonne renommée et la loyauté. Les trois *besants d'or*, disposés en triangle, sont tout-à-la-fois le symbole de la Trinité et l'expression du rachat des captifs. (2)

(1) D'après d'Hosier et Pierre de la Planche, Cherbourg porte d'*azur*, à la fasce d'*argent*, accompagnée de trois *besants* de même, deux en *chef* et un en *pointe*.

Selon d'Avannes, d'*azur*, à la *fasce* d'*or*, accompagnée de trois *besants* de même ; au *chef cousu de France*.

D'après Traversier, d'*azur*, à la *fasce* d'*argent*, chargée de trois *étoiles d'or*, accompagnée de trois *besants* de même ; deux en *chef* et un en *pointe*.

Ces quatre héraldistes sont dans l'erreur. Traversier surtout commet une faute grave en mettant trois *étoiles* d'*or* sur la *fasce* d'*argent*, puisque, d'après les lois héraldiques, on ne doit point mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur.

Deux ouvrages, dont l'un imprimé en 1730 est intitulé : *Carte générale de la Monarchie française*, et l'autre, un manuscrit (*Histoire du Cotentin*, par *Toustain de Billy*), portant la date de 1739, en blasonnant les armes de Cherbourg, ne font point mention des étoiles placées dans la fasce d'argent. Tout récemment encore, les auteurs de l'*Histoire des Villes de France* ont donné le dessin des armoiries de plusieurs villes. Dans cet ouvrage figure le blason de Cherbourg, et nous ne remarquons pas d'étoiles semées sur la fasce de l'écu. Certaines villes offrent dans les signes ou dans les couleurs de leurs armes des variantes notables. Nous ignorons quels sont les motifs de ces changements. Toutefois, il est certain qu'il y a erreur dans les dessins de cette publication. Nous avons eu lieu de remarquer plus haut qu'il y a très peu d'exemples de changements opérés dans les armoiries des villes, puisque les *seules modifications* qui aient eu lieu, dans le *cours du moyen-âge*, consistent dans *la concession des fleurs-de-lis* que faisaient nos rois aux communes en récompense de leur dévoûment.

(2) Les besants sont des pièces de monnaie de Bysance (Constantinople). Ils furent, dans l'art héraldique, le symbole de la

La *fasce d'argent* désigne la ceinture virginale de Marie, rançon des captifs, ou du tribut qu'imposaient les infidèles aux chrétiens. Dupeyrat, auteur d'un ouvrage intitulé *Chapelle des rois de France*, dit au Livre II, que les besants ont été reçus en France sous la troisième race de nos Rois, sous le règne de Louis-le-Jeune qui apporta des besants d'or pris sur les infidèles qu'il avait vaincus.— En 1187, Saladin fixa les rançons des captifs à dix besants d'or pour les hommes, à cinq pour les femmes et à deux pour les enfants. En cette même année, (octobre 1187), Saladin accepta une somme de trente mille besants pour la rançon de sept mille pauvres (*Histoire des Croisades*). — La rançon de Saint-Louis fut payée en besants. (*Joinville.*)

Dans les XIIe et XIIIe siècles, les besants étaient très-communs en Normandie. Ducarel, dans son livre intitulé *Antiquités anglo-normandes* (appendices, tome II, page 323), s'exprime en ces termes : « Je n'ai pas été assez heureux pour découvrir des monnaies ou des médailles de ce prince (Jean-sans-Terre, 13e duc de Normandie, de 1199 à 1204). On sait seulement que le retour des croisés et le commerce que Caen faisait alors avec les échelles du Levant, introduisirent dans cette ville une grande quantité de besants d'or et d'argent, espèce de monnaie de Bysance, qui était admise dans les paiements faits à l'échiquier de Caen, et qu'on retrouve encore dans presque toutes les collections numismatiques. M. l'abbé Delarue, à la page 144, de ses *Essais historiques* sur la ville de Caen, dit, d'après le Rotul. chartar an I Johan. regis, etc. « qu'en l'année 1200, le duc Jean-sans-Terre donna à Henri du Pont-Audemer, la propriété de la halle au blé, à charge de payer tous les ans dix besants d'or à l'échiquier de Caen. »

« En 1200, Raoul de Baudritot donna au roi treize besants d'or, pour avoir une foire d'un jour à la Saint-Michel, près de la chapelle Saint-Michel d'Étoublon. (De nos jours encore, cette foire se tient le jour Saint-Michel, sur la lande d'Étoublon, dépendant de la commune de Teurthéville-Hague, arrondissement de Cherbourg.) *Annuaire de la Manche*, 1850, page 537, au mot *Étoublon*.)

« Les rois de France avaient coutume de présenter 13 besants d'or à l'offrande le jour de leur sacre, et, pour entretenir cette ancienne coutume, Henri II en fit faire treize pour son

seconde patronne de Cherbourg; elle est semée d'étoiles parce que ces astres sont les ornements de la Sainte-Vierge, qui est appelée l'*Étoile de la mer* (1) : leur nombre de *trois* est aussi un hommage à la Sainte-Trinité, rendu encore plus complet par les deux triangles équilatéraux qui donnent six rayons à chaque étoile.

Nous avons vu que l'écu de Cherbourg n'a pas été concédé ; que les pièces qui le constituent le classent parmi les armes originaires ; que le mot de commune est appliqué à Cherbourg, dès le XII[e] siècle ; que, dès ce temps-là, on avait arrêté des règles fixes qui déterminaient les pièces et les couleurs ; que les villes possédant des armoiries ont tiré presque toujours leurs emblêmes des choses qui les distin-

sacre. On les nomma Bysantins.» (*Millin, antiquit. nation.* t. 4.)

Beaucoup de seigneurs normands portaient des besants dans leur écusson, entr'autres les anciens seigneurs d'Espinay dont les armoiries étaient : d'argent, au chevron d'azur, chargé d'onze besants d'or. « Le besant était compté pour 7 sous 6 deniers, monnaie d'Anjou. Nous ne connaissons pas pour la Normandie de plus ancienne estimation du besant. En 1195 et 1198, cette monnaie valait 7 sous, et, en 1201 et 1203, 8 sous angevins. » Magni rotuli scaccarii normanniæ (*Observations sur un fragment des rôles de l'échiquier de Normandie relatif à l'année* 1184 *par M. Léopold de Lisle*, Caen, 1851, p. 31.).

(1) Dès l'an 1022, le roi Robert-le-Pieux institua l'ordre de l'Étoile et créa trente chevaliers dits de Notre-Dame-de-l'Étoile. Ce roi disait que la Sainte-Vierge était l'étoile de son royaume. (A. Favin, *Histoire de Navarre.*)

» En 1191, le pape approuva l'institution des chevaliers Teutoniques qui prenaient le nom de chevaliers de la Vierge, et les mit sous la règle de Saint-Augustin.»

« Le moyen-âge vit édifier de nombreuses chapelles dédiées à l'étoile des mers, à Marie, protectrice des matelots : ces fils de l'Océan, avec une ferveur qui leur est propre, entonnaient d'une voix rauque comme le bruit des vagues, l'*ave maris stella*, composé par Fortunat, évêque de Poitiers, dans le VI[e] siècle. » (Orsini, *Hist. de la Vierge.*)

guaient ; qu'il y a des villes qui ont pris pour armes les marques ou les symboles de leurs saints patrons ; que dès le XIIe siècle, un grand nombre de chevaliers avaient des blasons dont les signes, disposés en triangle, avaient pour but d'honorer la Sainte-Trinité ; que l'ordre religieux des Trinitaires remonte à cette époque ; que de temps immémorial, Cherbourg a été placé sous le patronage des Trois personnes divines et de la Sainte-Vierge ; que les besants de l'écu de notre ville, tout en étant le symbole de la Trinité, témoignent encore de la présence des bourgeois de Cherbourg en Palestine dans le XIIe siècle, et qu'ils sont placés sur nos armoiries dans le but de rappeler des faits mémorables à la postérité.

La réunion de tous ces faits qui se lient si étroitement ne justifie-t-elle pas l'opinion que nous avons que le blason de Cherbourg remonte au moins aux dernières années du XIIe siècle ?

Nous allons maintenant faire connaître les divers changements survenus dans les armes de notre ville dans les temps modernes.

En 1811, l'écu de Cherbourg reçut dans son champ une pièce honorable de plus. On y vit briller l'initiale du grand homme qui régnait sur la France.

Voici la copie fidèle des lettres-patentes données par l'Empereur (1).

Napoléon, par la grâce de Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, A tous présents et à venir, salut : Par notre décret du dix-sept mai mil huit cent neuf, nous avons déterminé que les villes, communes et corpora-

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Victor Bonnissent la communication de cet important document qu'il a copié lui-même sur le titre original.

tions qui désireraient obtenir des lettres-patentes portant concession d'armoiries, pourraient, après s'être fait préalablement autoriser par les autorités administratives compétentes, s'adresser à notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, lequel prendrait nos ordres à cet effet.

« En conséquence, le sieur Delaville, maire de la ville de Cherbourg, département de la Manche, s'est retiré par devant notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir nos lettres-patentes portant concession d'armoiries. Sur quoi notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire a fait vérifier en sa présence, par notre Conseil du Sceau des titres, que le Conseil municipal de la ville de Cherbourg, dans une délibération, à laquelle furent présents les sieurs Delaville, *maire*, Lebienvenu, Ingoult, Gauvin, Groult, Boudet, Mauger, Henry, Guiffart, Chantereyne, *fils*, Nédon, Préfosse, Le Buhotel, Collart, Vittrel, *membres* dudit conseil, a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres-patentes portant concession d'armoiries, et que ladite délibération a été approuvée par les autorités administratives compétentes.

« Et, sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Conseil du Sceau des titres, et des conclusions de notre Procureur-général, nous avons autorisé et autorisons, par ces présentes signées de notre main, la ville de Cherbourg à porter les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui sont : d'*azur à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles en fasce de sable, et accompagnée de trois besants, deux en chef et un en pointe d'or* ; *franc quartier des villes de seconde classe qui est à dextre d'azur à un N d'or, surmonté d'une étoile rayonnante du même, brochant au neuvième de l'écu* ; *et, pour livrées, les couleurs de l'écu.*

« Voulons que les ornements extérieurs desdites armoi-

ries, ainsi que ceux des autres villes de seconde classe, consistent en *une couronne murale à cinq créneaux d'argent, cimier, traversée en fasce d'un caducée contourné du même, auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins*, l'un à dextre, d'*olivier*; l'autre à senestre *de chêne, d'argent, noués et attachés par des bandelettes d'azur*.

« Chargeons notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres, car tel est notre bon plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire y a fait apposer, par nos ordres, notre grand Sceau, en présence du Conseil du Sceau des titres.

« Donné en notre palais de Saint-Cloud, le douze du mois de novembre de l'an de grâce mil huit cent onze, Signé : Napoléon. Scellé le quatorze novembre mil huit cent onze, le Prince Archichancelier de l'Empire, Signé : Cambacérès. Transcrit sur les registres du Sénat, le vingt huit novembre mil huit cent onze, le Chancelier du Sénat, Signé : F. Tessier. (1) »

NOTA. Le Sceau était suspendu par quatre rubans dont deux bleus couverts par deux jaunes.

Sous la Restauration, le roi Louis XVIII, par une ordonnance du 26 septembre 1814, enjoignit aux villes et communes de reprendre leurs anciennes armoiries. A cet effet,

(1) Nous avons remarqué dans le document que nous venons de lire que l'N placé à dextre de l'écu est surmonté d'une étoile. On voit aussi figurer ce signe héraldique dans le champ de l'écusson de l'Empire français. Nous pensons que cette pièce est tirée du blason des Bonaparte : deux étoiles, l'une posée en chef et l'autre en pointe, font partie des armes de cette famille.

La ville de Lons-le-Saulnier (Jura) et celle de Saint-Lo (Manche), avaient aussi, sous l'Empire, dans leurs armoiries, un franc quartier à un N d'or surmonté d'une étoile rayonnante du même.

la municipalité de Cherbourg se pourvut par devant la Commission du Sceau et obtint les lettres-patentes dont voici la teneur :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut,

« Voulant donner à nos fidèles sujets des villes et communes de notre royaume un témoignage de notre affection et perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées auxdites villes et communes, et *dont elles sont l'emblème,* nous avons, par notre ordonnance du vingt-six septembre mil huit cent quatorze, autorisé les villes, communes et corporations de notre royaume, à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir, à cet effet, par devant notre Commission du Sceau, nous réservant d'en accorder à celles des villes, communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu de nous ou de nos prédécesseurs, et par notre autre ordonnance du vingt-six décembre suivant, nous avons divisé en trois classes lesdites villes, communes ou corporations.

« En conséquence, le maire de la ville de Cherbourg, département de la Manche, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal, du vingt février mil huit cent quinze, s'est retiré par devant notre Garde-des-Sceaux, Ministre Secrétaire d'État au département de la Justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre Commission du Sceau, que le Conseil municipal de ladite ville de Cherbourg a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres-patentes portant confirmation des armoiries suivantes : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles à six rais de sable, accompagnée de trois besants d'or, deux en chef, un en pointe,* desquelles armoiries ladite

ville était anciennement en possession. Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Commission du Sceau, et des conclusions de notre Commissaire, faisant près d'elle fonctions du ministère public, nous avons, par ces présentes, signées de notre main, autorisé et autorisons la ville de Cherbourg à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

« Mandons à nos amés et féaux Conseillers en notre Cour royale de Caen, de publier et enregistrer les présentes; car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre Garde-des-Sceaux y a fait apposer, par nos ordres, notre grand Sceau, en présence de notre Commission du Sceau.

« Donné à Paris, le septième jours de mars de l'an de grâce mil huit cent dix-huit, et de notre règne le vingt-troisième, Signé : Louis. Vu au Sceau : le Garde-des-Sceaux, Ministre d'État au département de la Justice, Signé : Pasquier. Par le Roi : le Garde-des-Sceaux, Ministre Secrétaire d'État au département de la Justice, Signé : Pasquier. Est écrit au dos : enregistré à la Commission du Sceau, registre V, folio 95. Le Secrétaire général du Sceau, Signé : Cuvillier. »

Nota. Le Sceau est suspendu par quatre rubans rouges, couverts par quatre verts.

Enfin, l'Empereur Napoléon III, sur la demande à lui adressée par le Conseil municipal le 14 avril 1858, a autorisé la ville de Cherbourg à reprendre les armoiries concédées par Napoléon 1er.

DE L'ÉGLISE

NOTRE-DAME-DU-VOEU,

DE CHERBOURG,

Par M. l'abbé BESNARD,

Curé de Notre-Dame-du-Vœu, Membre de la Société Académique.

Vers le milieu du XII[e] siècle, l'impératrice Mathilde, fille de Henry I[er] et mère de Henry II, rois d'Angleterre et ducs de Normandie, concourut à la fondation de la puissante abbaye de Cherbourg ou du Vœu (Cæsarisburgi seu de Voto) (1) et d'une petite chapelle dédiée, ainsi que l'abbaye, à la S[te]-Vierge. Voici comment s'exprime, sur la fondation de l'abbaye, l'ouvrage intitulé: Neustria pria, seu de omnibus et singulis abbatibus et prioribus totius Normanniæ (Arthur Dumoustier, Rhotomagi 1663, in-fol., p. 813). « Præ-
» seus autem cœnobium eadem serenissimâ Augusta duxit cir-
» cà ann. 1145 ædificandum, quod et votum nuncupavit et Vir-
» gini Mariæ dicavit. Nam cùm anno 1140 mortuo patre
» Henrico I rege Angliæ, in Angliam solvisset, tantâ maris

(1) Dans le présent travail, on a eu soin de ne jamais confondre l'abbaye du Vœu de Cherbourg avec l'abbaye de Valasse (Valassia de Vallis azonis ou de Vallis ascie), qui était située près de Lillebonne, au diocèse de Rouen. Dans les chartes du moyen âge, on la nomme quelquefois abbatia de Voto comme celle de Cherbourg.

» tempestate jactata est, ut tunc votum Deo, et beatæ Mariæ
» Virgini emiserit se illic cænobium extructurum, ubi quiete
» et incolumis appulisset; appulit autem Cæsariburgi in ibi-
» que monasterium ab avo suo Guillelmo, Angliæ conquisitore
» rege, incæptum perfecit. » Les Bénédictins de St.-Maur mentionnent cette fondation à la page 80 de Galliâ Christianâ. Suivant plusieurs auteurs, Mathilde débarqua à l'embouchure d'une petite rivière que la tradition nous apprend avoir été appelée *Chante-reine*, à cause de l'hymne que la reine chanta en apercevant cet endroit de refuge : Cantereine. Véchin Terre (chartrier de l'abbaye de Cherbourg).

Il existe dans le jardin d'une maison située rue de l'Alma à Cherbourg, un chapiteau de l'église de l'ancienne abbaye du Vœu et un fronton de porte l'atérale du chœur. On trouve encore à Theurtéville-Hague, au bord d'un étang de la ferme de Launay, une pierre tumulaire provenant de la même abbaye et portant ces restes d'inscription: En ce lieu repose le corps de vénérable et discrète personne Ph. Jéhan, Guill. Vitrel, qui décéda le 5 juin de l'an 1615; priez Dieu pour lui. Plusieurs habitants de Cherbourg possèdent des briques, avec peintures héraldiques, provenant du pavé de l'église abbatiale du Vœu, démolie en 1795. La bibliothèque de la ville de Cherbourg conserve le cartulaire de cette abbaye. Il existe aussi un sceau de l'abbaye du Vœu, lequel remonte au XVe siècle ; il porte une fleur de lys, un château fortifié, et un pont avec cette légende *S. Bailliv. oblig. abbat de voto.* La société de Sphragistique de Paris l'a reproduit à la page 60 de ses annales, en 1855.

Nous devons à l'obligeance de M. de Pontaumont, Inspecteur de la Marine, la communication des quatre chartes suivantes, dont il possède les originaux.

1° Charte latine d'Algare, évêque de Coutances et insti-

tuteur des Augustins à l'abbaye du Vœu de Cherbourg en 1145. Cette charte, relative à une donation faite à l'église de Tréauville, a un sceau qui représente un évêque donnant la bénédiction et tenant de la main gauche une crosse. Sa chasuble est semblable à celle que l'on conserve à Biville, près de Cherbourg.

2° Charte latine qui remonte à la minorité de St-Louis. Par cette charte, un certain Robert Wallecan, fils de Raoul, vend à l'abbé et aux religieux de l'abbaye du Vœu de Cherbourg, un ténement situé à Ste-Geneviève, ainsi que les redevances de trois mesures et demie de froment, six pains, six gélines, et un éperon de fer du prix de trois deniers, dus audit Wallecan par les nommés Liécce, chevalier, Corvalin et Gaudefroy. Cette vente, garantie de tout trouble, est consentie pour le prix de huit livres tournois. La charte en question porte la date de 1232, sans indication de lieu et de mois. Le sceau représente un aigle esployé avec cette légende : Sig Roberti Vallechan. Ce nom donne peut-être les éléments de la dénomination de la commune de Valcanville qui touche à Ste-Geneviève.

3° Charte originale sur parchemin par laquelle Pierre Lescroël, prêtre, donne sous la date de janvier 1292, aux religieux de l'abbaye et de la chapelle du Vœu (*Religiosis viris abbati et capelle beatæ Mariæ de voto juxtà Cæsarisburgum*) quatre mesures de froment à prendre le jour Saint-Michel, sur ses biens situés au hameau de Vasteville, paroisse de Ste-Geneviève, au Val-de-Saire.

4° Charte du vicomte de Valognes, portant la date du dimanche après la St-Pierre et St-Paul, 1293, et confirmant un don fait à l'abbaye du Vœu de Cherbourg, par le même Pierre Lescroël, prêtre de Ste-Geneviève, au Val-de-Saire. A cette charte est appendu le scel de la vicomté de Valognes qui, sans émaux, porte écartelé au 1er et au 4e à neuf

besants ou tourteaux et au chef lozangé ; au 2e et au 3e à écusson et à huit étoiles en orle.

On trouve aussi que l'abbaye du Vœu de Cherbourg avait, à Barfleur, une juridiction dite vicomté, d'après un contrat du 26 septembre 1533, passé devant Jéhan et Germain Lefèvre, tabellions de ladite vicomté de Barfleur et par lequel Roger de la Mer délaisse à Nicolas Paille, deux champs de terre, sis dans la paroisse de Morfarville (sic) au *trans. du bec*. Interviennent comme témoins André Hébert, escuyer, sieur de Thiboville, Thomas Hays et Messire Jéhan Le Vaillant, prêtre (1).

A quelque distance de ladite abbaye, sur le bord même du rivage où elle avait débarqué, la pieuse Mathilde, par suite de son vœu, s'empressa d'élever la petite chapelle que nous trouvons mentionnée dans l'acte de janvier 1292 que nous venons de citer. Plus tard, soit par les envahissements de la mer, soit par les bouleversements de terrain, cette chapelle a dû être transférée assez loin du lieu primitif. L'abbaye et la chapelle dont il est question n'existent plus aujourd'hui. L'abbaye sert depuis 1793 d'hôpital à la marine impériale, et la petite chapelle a été démolie par suite des fortifications du grand port.

Nous avons trouvé dans les archives de feu M. l'abbé Demons, curé de Cherbourg, la description du modeste oratoire : « La chapelle, dit-il, avait 45 pieds de long » sur 16 de large ; elle était bien pavée et proprement tenue ; » était lambrissée tout autour ; l'autel, le tabernacle, la con- » tre-table y étaient d'une grande simplicité. Au-dessus et » au milieu on voyait dans une niche, la statue de la Ste- » Vierge, d'un bon travail ; elle était accompagnée de deux » statues d'albâtre, venues de l'ancienne abbaye de Cher- » bourg. Celle du côté de l'évangile représentait Ste-Ma- » thilde, patronne de la fondatrice. Cette sainte fille du

(1) Voir la note A aux Annexes.

» comte Thierry, mariée à Henry, fils d'Othon, Empe-
» reur, de Germanie, mourut le 14 octobre 968. Il en est
» fait mention dans le martyrologe au jour de sa mort.
» La statue du côté de l'épitre était celle de St-Augus-
» tin, patron du monastère de Notre-Dame-du-Vœu
» de Cherbourg. Ces trois statues étaient surmontées
» de trois tableaux ; celui du milieu était le Sauveur sur la
» croix, au pied de laquelle étaient deux religieux en
» adoration. Ce tableau venait d'une maison religieuse. Du
» côté de l'épitre était un tableau de la Ste-Vierge avec
» l'enfant Jésus et St-Jean-Baptiste enfant ; de l'autre côté
» on voyait un naufrage où l'horreur de ce moment était
» bien exprimée. Celui de l'impératrice Mathilde, arrivé
» vers l'an 1145, figurait dans un autre tableau, dû au
» pinceau de M. Henry, de Cherbourg, commissaire expert
» des musées royaux et fondateur de celui de Cherbourg.»
Cet artiste écrivait à M. l'abbé Demons le 19 mai 1819 :
« qu'il y avait à Paris aussi bien qu'à Cherbourg des per-
» sonnes qui sentaient le mérite d'une pieuse offrande, et
» qu'il devait surtout à M. Victor de Chantereyne, conseil-
» ler à la cour de cassation et député de la Manche, de
» s'être déplacé bien des fois pour venir l'engager à
» presser l'exécution de ce tableau. Dans une lettre
» du 20 septembre 1822, il écrivait encore : « Plus
» tard, je ferai en sorte d'obtenir de mon jeune fils
» qu'il peigne pour votre chapelle un tableau où
» Mathilde sera représentée donnant des ordres pour la
» construction de la petite chapelle. Il vaudra mieux, je
» l'espère, que celui-ci, et achevera de vous prouver que
» je partage de bien bon cœur le désir que vous avez de
» rendre à ce saint lieu, la réputation que lui avaient
» acquise son origine, les grâces de Marie et la piété des
» marins. »

M. l'abbé Demons, en effet, n'était pas homme à négliger de si touchants et si précieux souvenirs. Il savait d'ailleurs que sa chapelle de prédilection, où avant la Révolution il était venu, avec tant de fidèles, satisfaire sa dévotion pour la Ste-Vierge, n'avait point été aliénée comme tant d'autres, mais qu'elle avait été seulement prêtée, par décret du 20 mai 1791, à l'administration de la marine avec les terrains de l'ancienne abbaye royale de Cherbourg. L'artillerie de terre qui avait succédé à la marine se servait encore de la chapelle pour y mettre des affûts, lorsque M. Demons écrivit le 4 septembre 1816 au Ministre de l'intérieur. Sa pétition s'appuyait sur les faits suivants : — « Que n'ayant qu'une paroisse dans la ville, avec une seule église pour seize mille âmes, cette chapelle serait d'un grand secours ; que c'était un lieu respecté par les habitants et fréquenté par les marins qui trouvaient dans la religion de la consolation et des motifs de patience dans leurs peines ; que c'était le désir et le vœu de la population de voir cette chapelle séculaire rendue à la religion ; que l'esprit de Cherbourg était, en général, très bon ; que la religion et la piété y augmentaient de jour en jour par le concours unanime des personnes en autorité ; que les exercices religieux pouvaient reprendre dans ladite chapelle leur cours ancien et régulier, et raviver dans tous les cœurs l'amour du bien avec le calme et la paix du foyer domestique. »

Il n'en fallait pas davantage pour intéresser la sollicitude du gouvernement. Sur le rapport du Ministre de l'intérieur, Louis XVIII, rendit le 3 décembre 1817, aux Tuileries, l'ordonnance qui suit : « Il est fait abandon à la ville de Cherbourg, de la chapelle de Notre-Dame-du-Vœu, située dans ladite ville, et du terrain environnant, à la distance de six mètres, concédés au département de la marine par la loi du 20 mai 1791. Ladite chapelle sera rendue aux exercices religieux, comme

oratoire public ou chapelle de dévotion, placée sous l'administration de la fabrique paroissiale, et sous la surveillance du curé de Cherbourg. »

Conformément à cette ordonnance, l'administration de la marine fit remise de la chapelle le 23 janvier 1818, à M. Collart, maire de Cherbourg; mais ce ne fut que le 11 février de la même année, qu'en vertu d'un arrêté du préfet de la Manche du 4 janvier précédent, les marguillers de l'église Ste.-Trinité de Cherbourg prirent possession de ladite chapelle.

Ce fut un véritable jour de fête pour ces MM. et pour toute la population de la ville. Au comble de ses désirs, M. le curé s'empressa de demander à Mgr. l'Évêque de Coutances de rétablir dans la chapelle de Notre-Dame-du-Vœu, avec les exercices du culte, la pieuse association qui existait avant la Révolution. Avec la permission de bénir la chapelle qui avait été profanée, il demanda d'y faire l'eau bénite, d'y chanter la grand'messe le premier dimanche de chaque mois, les lundis de Pâques et de Pentecôte, et les jours de Vierge comme autrefois. Il demanda enfin de recevoir les personnes qui voudraient faire partie de l'association de Notre-Dame-du-Vœu, moyennant 60 centimes pour la réception et 60 centimes pour chaque année. Cet argent, suivant l'ancien usage, devait être employé à faire un service à la mort de chaque associé, et le reste des fonds employé à la décoration et l'entretien de la chapelle. Mgr. répondit le 4 avril 1818: Fiat ut petitur : accordé; et le 12 mai de l'année suivante, le prélat réglait l'honoraire des messes que le chapelain et tout autre prêtre pourraient percevoir quand ils diraient la messe dans ce lieu, devenu très fréquenté. Chaque année, suivant l'usage que M. Paté, curé de Cherbourg, avait adopté dès 1692 (1), les enfants de la ville, le jour de leur première communion, s'y rendaient processionnel-

(1) Trigan, in-12, p. 61.

lement pour se consacrer à la Sainte-Vierge. L'association de Notre-Dame-du-Vœu qui s'y était reformée grandissait chaque jour, et le pèlerinage y devenait de plus en plus populaire. Qu'on juge alors de l'étonnement et du regret général, quand, pour des circonstances impérieuses, il fut question de démolir cette chapelle vénérée, près de laquelle avait reposé si longtemps la cendre des morts! Elle fut troublée pour un moment, mais la Providence qui veille à tout ne voulait pas que le vœu de l'Impératrice Mathilde fût perdu à tout jamais pour les habitants de Cherbourg.

La chapelle n'existait plus et quelques années s'écoulèrent encore, jusqu'à ce qu'enfin des hommes véritablement animés de l'amour du bien proclamèrent hautement l'urgente nécessité d'ériger au moins une nouvelle église à Cherbourg. Il était évident, en effet, aux yeux de tous, que l'église de la Sainte-Trinité, dont la construction remonte au commencement du XV[e] siècle, et dont les dimensions n'avaient été calculées que pour une agglomération de quatre à cinq mille âmes, se trouvait, depuis longtemps, hors de proportion avec les besoins de la population actuelle, dont le chiffre s'élève aujourd'hui à plus de quarante mille âmes.

Dès l'année 1811, alors que Cherbourg ne comptait encore que 16,665 habitants, l'illustre héros qui présidait avec tant de gloire aux destinées de la France, Napoléon I[er], avait constaté cette déplorable insuffisance et avait ordonné par un décret du 6 juin 1811, daté de S[t]-Cloud, l'érection d'une église proportionnée aux besoins de cette population. Aux termes de l'article 14 de ce décret une somme de 200 mille francs devait être affectée à cette construction et prélevée sur le dixième des biens communaux destiné aux besoins du culte. Les événements politiques survenus peu de temps après, empêchèrent l'exécution de cet important travail. Malgré la progression toujours croissante du chiffre des habitants de Cherbourg,

malgré les dispositions arrêtées par deux ordonnances, l'une du 22 février 1826, qui autorisait la vente du terrain des Mielles, à charge d'en employer le produit à la construction d'une église, l'autre du 24 juin 1831, qui, tout en détournant pour une autre destination, une partie des produits, en affectait les trois quarts environ à la construction, non pas seulement d'une seule, mais de deux églises dont l'érection avait été reconnue indispensable, on était arrivé à l'année 1849, sans qu'aucun de ces divers projets eût reçu un commencement d'exécution. Ainsi, pour ne partir que de la date du premir acte officiel qui eût constaté l'insuffisance notoire de l'église Ste-Trinité, eu égard aux besoins spirituels d'une population qui s'était quadruplée depuis l'érection de cette église, trente-huit années s'étaient écoulées, sans qu'il fût apporté remède à cette insuffisance. Un pareil état de choses, aussi préjudiciable au salut des âmes que contraire aux intérêts sacrés de la religion, remplissait d'une douloureuse tristesse l'âme de chacun des pasteurs qui se succédaient à Cherbourg. L'un d'eux enfin, M. l'abbé Vaultier, fut assez heureux pour voir arriver un moment favorable à l'exécution des premiers projets. De concert avec ses collaborateurs et quelques autres personnes honorables qui voulurent bien s'associer à ses vues, il s'empressa de mettre la main à l'œuvre. Une commission fut organisée à cet effet. Elle se composait de MM. les abbés Vaultier, curé, Frigoult, Poullain et A. Le Roy, vicaires, de MM. Ludé, conseiller municipal, DuPlessis, subtitut du procureur de la République, le comte Olivier de Bérenger, propriétaire, Estébé, entrepreneur de travaux publics, et Fleury, conducteur des travaux maritimes.

Un des premiers soins de la commission fut de s'occuper du choix d'un terrain convenable, pour l'édifice projeté, et dont la position fût aussi centrale qu'on pouvait le dési-

rer, eu égard au périmètre occupé par la partie de la population, aux besoins de laquelle il s'agissait de pourvoir. Elle fut assez heureuse pour trouver, presqu'immédiatement, entre les rues Saint-Honorine et des Vieilles-Carrières, une pièce de terre, nommée les *Briques*, réunissant les conditions voulues. Elle appartenait à M. de Gouberville qui fit preuve du plus honorable empressement en cédant à des conditions très modérées, la portion de terrain qui était nécessaire, tant pour la construction de l'église, que pour faciliter son accès. Afin d'éviter les inconvénients qu'aurait pu entraîner ultérieurement l'achat de ce terrain en nom collectif, un des membres de la commission s'en porta personnellement acquéreur, et l'affecta immédiatement à la construction de l'église projetée. Cette acquisition et l'affectation qui en fut la suite, était déjà un grand pas fait pour l'exécution de l'œuvre que la commission avait entreprise. Mais ce n'était là qu'un préambule et de nombreuses démarches restaient encore à faire pour mener à bien cette œuvre éminemment catholique. Il ne suffisait pas en effet de s'être procuré un emplacement convenable et d'en avoir mis la propriété à l'abri de toute contestation ultérieure, il fallait encore réunir les fonds nécessaires pour ériger l'église. Ces fonds devaient atteindre un chiffre assez considérable, sous peine de manquer le but, en n'obtenant qu'une église trop petite pour les besoins de la population présente et à venir du quartier où elle allait s'élever. Animée d'un religieux courage la commission ne se laissa dominer par aucune des difficultés qui pouvaient surgir. Elle ouvrit résolument une souscription, en tête de laquelle les membres de la commission souscrivirent pour des sommes importantes. Une quête à domicile fut annoncée en chaire, et les membres du clergé parcoururent la ville pour recueillir les offrandes. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées et déjà ces quêtes et la

souscription avaient produit, tant en dons immédiats qu'en engagements réalisables à termes, la somme de 35,000 fr., dont la portion disponible fut immédiatement consacrée aux travaux de fondation. Attentif à employer les moyens propre à faciliter l'exécution de l'œuvre pieuse à laquelle il présidait, M. le curé Vaultier sollicita du conseil municipal, une exemption des droits d'octroi pour tous les matériaux employés à la construction de la nouvelle église. Cette demande ne put être accueillie dans les termes où elle avait été formulée, parcequ'elle était contraire aux règles administratives, et aurait pu donner lieu à quelques abus préjudiciables à la caisse municipale. Mais le conseil voulant témoigner ses sympathies pour l'œuvre qu'il s'agissait de réaliser prît, par une délibération du 15 octobre 1849, un engagement équivalent à l'exemption demandée, et qui consistait à rembourser, au fur et à mesure de la construction de l'église, les droits d'octroi perçus sur les matériaux employés à sa construction. Cependant quelques considérables que fussent et cette concession et les ressources déjà recueillies, il était évident qu'elles étaient loin de suffire aux besoins de l'œuvre et que de nouveaux secours étaient nécessaires pour en assurer l'achèvement. La commission se mit donc en devoir de solliciter ces secours, et, encouragée par le premier témoignage de bienveillance du conseil municipal, elle s'adressa de nouveau à cette assemblée, sur les sympathies de laquelle elle pouvait compter, puisque, d'une part, il s'agissait de procurer à la population de Cherbourg le plus grand soulagement moral dont ce conseil puisse doter ses administrés, et que, d'autre part, même au point de vue matériel, la construction de la nouvelle église était un véritable bienfait pour cette population composée en majeure partie d'ouvriers dont un grand nombre se trouvaient alors sans travail. Ici encore se manifesta d'une manière

toute spéciale la protection de la divine providence sur une œuvre entreprise pour sa gloire. La demande de secours soumise au conseil fut, par lui, renvoyée à l'examen des commissions des finances et des travaux publics qui, réunies pour un travail spécial, nommèrent pour leur rapporteur M. Ludé, le seul de leurs membres qui fît partie de la commission, au dévouement de laquelle était dû le commencement de l'œuvre. Administrateur heureusement choisi, M. Ludé justifia pleinement la confiance dont il était investi et, dans un rapport remarquable, il démontra de la manière la plus péremptoire non seulement le bien fondé de la demande et l'opportunité de la concession d'une subvention pour la poursuite des travaux de l'église, mais encore l'équité et même la nécessité du vote d'un premier emprunt pour la construction d'une autre église, dans le quartier des Mielles, à l'extrémité Est de la ville (1).

Les efforts de l'honorable rapporteur furent couronnés d'un plein succès, et le conseil qui avait entendu la lecture de son travail dans la séance du vendredi 19 mai 1850, en adopta les conclusions le mardi 23 du même mois, en votant pour la construction de l'église commencée une subvention de 35,000 fr., dont 15 mille à inscrire au budget de 1850, 10,000 à celui de 1851, et 10,000 à celui de 1852. Le conseil invitait en même temps l'administration municipale à remplir aussi promptement que possible, toutes les formalités propres à assurer l'emploi de ces sommes, et l'obtention, sur les fonds du gouvernement, d'un secours proportionné aux sacrifices que la ville et la population s'étaient imposés. Une somme de 40,000 fr. était votée le même jour pour la construction de l'église des Mielles, en accompagnant des mêmes recommandations le vote de cette somme qui portait également sur les exercices 1850, 1851,

(1) Aujourd'hui Saint-Clément.

1852. Le conseil prouvait ainsi combien avaient été fondés à ses yeux les motifs développés dans le rapport dont il vient d'être parlé. Un tel résultat était bien propre à encourager les efforts de la commission et si, d'un côté la providence s'était plue à l'éprouver en la privant de son président M. l'abbé Vaultier, que des raisons de santé avaient forcé de s'éloigner, elle dut encore voir une nouvelle preuve de l'appui qui lui venait du Ciel dans le choix que Mgr. Robiou de la Tréhonnais fit comme curé de Ste-Trinité, de M. l'abbé Le Goupils, supérieur des missions du diocèse, dont les talents et le zèle infatiguable promettaient aux membres de la commission un puissant auxiliaire pour l'achèvement de leur entreprise.

Pendant le cours des événements qui viennent d'être rapportés les travaux de fondation s'étaient poursuivis avec autant d'activité que le permettaient les ressources jusqu'alors réalisées. Le moment était venu de poser la première pierre de l'édifice sacré et il fut arrêté que cette cérémonie aurait lieu le 26 mai 1849, jour de la Trinité, fête patronale de l'ancienne paroisse, qui bientôt allait céder une partie de ses fidèles à la sœur que lui envoyait le ciel. Ce fut une magnifique journée que celle où s'accomplit cette pompeuse solennité, à laquelle assistaient toutes les autorités civiles et militaires et l'immense majorité de la population. A l'issue de la messe de midi le cortège se forma dans l'ordre suivant pour se rendre de l'église de la Sainte-Trinité au lieu où devait s'élever le nouveau temple consacré à la gloire du Très-Haut. En tête marchait la musique de la garde nationale, puis venaient les élèves du collége et des écoles de garçons, auxquels succédaient, vêtues de blanc, les enfants des écoles des filles. Tous portaient des oriflammes bleues et blanches, surmontées d'une croix. La musique du 28e régiment de ligne, marchait en suite, précédant le clergé de la ville, auquel

s'étaient joints beaucoup d'ecclésiastiques des paroisses voisines. Enfin venaient les autorités de mer et de terre, le conseil municipal et les corps judiciaires, suivis d'une foule de notables habitants qui s'étaient empressés de se joindre à ce brillant cortége. La musique de l'infanterie de marine fermait la marche, et la procession, qu'escortaient de nombreux détachements de troupe, s'avançait au milieu d'une affluence considérable et arriva à une heure sur le terrain de la nouvelle église. Là un agréable coup-d'œil s'offrit aux regards des assistants. Un portique de verdure s'élevait à la place du portail et trente mâteraux enroulés de glaïeuls, de branches de pin et de genêts, formaient des colonnes reliées entre elles par des guirlandes dessinant le périmètre de l'église et de ses chapelles latérales. Les troupes formèrent haie le long de ces colonnes et les autorités prirent place sur une estrade élevée au centre du transept. Les musiques occupèrent d'autres estrades qui avaient été préparées, deux en avant du portique et l'autre à l'extrémité opposée de l'édifice. Cette dernière estrade, élégamment ornée, était surmontée d'une statue de la Ste-Vierge, au-dessus de laquelle était placée l'inscription : *Notre-Dame-du-Vœu*; *vocable de la nouvelle église*. Enfin les écoles se rangèrent avec leurs oriflammes autour de l'enceinte et complétèrent de la manière la plus gracieuse l'ensemble de ce magnifique tableau.

Alors, au milieu d'un calme profond, M. l'abbé Le Goupils fit entendre un discours où il se surpassa lui-même. Puis, avec toute l'autorité de sa parole, M. Le Brec, vicaire-général délégué, remercia les autorités de leur concours empressé à une fête religieuse si féconde pour la cité. Lecture fut ensuite donnée par M. le curé du procès-verbal de la cérémonie, lequel fut signé en double expédition par les autorités et les notables de la ville. Puis M. le vicaire-général procéda à la bénédiction de la première pierre. Sous cette

pierre, qui forme la naissance du jambage de droite du portail, on scella une boîte en plomb, contenant : 1° un parchemin en forme de charte portant le procès-verbal susmentionné ; 2° une série de monnaies de la République Française, au millésime de 1850 ; 3° deux médailles en argent, l'une de S. S. le Pape Pie IX, l'autre de Mgr. Affre, archevêque de Paris ; 4° enfin une plaque d'argent portant, d'un côté, l'inscription suivante : *hujus aedis sub invocatione beatæ Mariæ Virginis a voto, tùm fidelium donis, tùm communis ærario erectæ, primum lapidem posuere, civitatis parochus et ædîles anno. Domini* CIↃDCCCL, *die* XXVI° Maii. Au revers les noms de MM. Le Goupils, curé, J. Morin, maire.

Le cortége se mît en marche dans le même ordre que pour son arrivée ; mais en suivant une autre route et en passant par la rue Hélain, la chaussée qui longe le quai Ouest du Bassin, celui de l'Avant-port ; puis la place située à l'angle Nord-Ouest, afin qu'un plus grand nombre d'habitants pût jouir de l'édifiant coup-d'œil de cette belle procession et que la ville entière participât aux émotions de cette fête religieuse. A l'entrée de l'église Ste-Trinité, M. le curé prît congé des autorités et leur adressa ainsi qu'aux troupes de l'escorte, ses vifs remerciments pour l'éclat qu'elles avaient prêté à cette solennité.

Dès le lendemain les travaux de la nouvelle église s'organisaient et se poursuîvirent avec d'autant plus d'activité que le 2 septembre 1850, on voyait paraître un décret du Prince Président de la République, par lequel l'église de Notre-Dame-du-Vœu était érigée en succursale. Le 24 du même mois les membres de la fabrique furent nommés par les deux autorités compétentes ; c'étaient MM. de Pontaumont, inspecteur de la marine, Hélain, propriétaire, Eynaud, receveur principal des douanes, Daragon, commissaire de la marine, Lesdos,

négociant, Poupeville, propriétaire, Le Vitre, propriétaire, Doucet, propriétaire. Le 26, M. l'abbé Poullain, vicaire de l'église Ste-Trinité de Cherbourg, entrait en fonctions comme curé de la nouvelle paroisse. Il fallut tout son zèle pour faire arrêter définitivement les limites territoriales de sa paroisse, y bâtir une chapelle qui, malgré son insuffisance, devait provisoirement servir aux besoins du culte. Cette petite chapelle, inaugurée le 27 octobre 1850, longeait une partie de la rue Sainte-Honorine, sur le terrain qu'occupe maintenant l'abside de Notre-Dame-du-Vœu (1).

Ce fut le 12 décembre de la même année que le conseil de fabrique fut convoqué extraordinairement à l'effet, 1° de prendre connaissance de l'acte par lequel M. l'abbé Poullain curé, faisait donation audit conseil du terrain sur lequel devait être construite l'église projetée et de la chapelle provisoire qui venait d'être ouverte; 2° d'émettre son avis sur la convenance d'accepter cette donation. D'avis unanime l'acceptation fut consentie d'autant plus aisément que 35,000 fr. obtenus par souscription, 5,000 par une loterie, 35,000 donnés par la ville, 15,000 accordés par le gouvernement formaient déjà un total de 90,000 francs. Aussi les travaux de construction s'accélérèrent à un tel point que, deux ans après la pose de la première pierre, on abandonnait la chapelle provisoire pour entrer, le 4° dimanche de Carême, (mars 1852,) dans la partie de la l'église actuelle qui ne se composait encore que de la grande nef et de ses bas côtés. M. l'abbé Le Pelley, vicaire-général forain, en fit la bénédiction solennelle, au milieu d'un grand concours de fidèles (2).

(1) A cette cérémonie la quête fut faite par Madame Noël, née Asselin, conduite par M. de Pontaumont.

(2) Le jour de cette inauguration la quête fut faite par Madame de Pontaumont, née Loysel, conduite par M. Ludé, maire de Cherbourg.

La parole divine ne pouvait faire défaut dans une nouvelle église, aussi pendant les carêmes de 1853, 1854, elle y fut annoncée avec un grand fruit par deux prédicateurs étrangers, le R. P. Simon, de la compagnie de Jésus, et M. l'abbé Quesnel, ancien missionnaire du diocèse de Coutances. Le conseil de fabrique leur vota des remerciments.

Dans sa séance du 9 juillet 1854, le même conseil arrêtait : 1° que MM. le maire et les membres du conseil municipal seraient priés de vouloir bien accepter, pour la ville, la propriété de la partie édifiée de l'église de Notre-Dame-du-Vœu, ensemble celle du sol sur lequel elle était élevée, et du terrain destiné à achever sa construction; 2° que l'abandon des immeubles sus-mentionnés, serait offert à la ville, à charge par elle de servir ou d'amortir la rente de 160 francs, prix de fief des terrains et de terminer l'église conformément aux plans adoptés par l'autorité supérieure ; 3° que moyennant l'acceptation de ces conditions, la fabrique mettrait gratuitement à la disposition de l'administration municipale les divers matériaux précédemment approvisionnés pour la construction de l'église. La ville accepta la proposition et devint propriétaire aux conditions énoncées.

Les travaux de construction furent ajournés pendant plus d'un an. Durant cette période deux incidents inattendus survinrent : le départ de M. le curé Poullain et l'installation de de son successeur, qui se fit le 20 mai 1855, suivant le rit prescrit, par M. Le Pelley, grand vicaire et curé de Ste-Trinité. Le clergé de Notre-Dame-du-Vœu ne se composait alors que du curé, de deux vicaires, MM. Piquois (de Montgothier, arrondissement de Mortain), Gauthier (de Torigny), et d'un prêtre habitué, M. Viel Hautmesnil, de Cherbourg. Ce personnel, évidemment trop restreint pour le chiffre toujours croissant de la population, fut augmenté par un troi-

sième vicaire (1) dont le traitement fut voté par le conseil municipal, sur la demande de M. le curé (2).

Une telle marque de bienveillance provoqua de la part de Mgr. de Coutances cette lettre de remercîment, en date du 20 janvier 1856. « Mon très-cher coopérateur, en votant » à l'unanimté le traitement d'un troisième vicaire pour la » paroisse qui vous est confiée, le conseil municipal a donné » une nouvelle preuve du vif intérêt que lui inspire les be- » soins religieux et moraux de la grande ville de Cherbourg. » Je l'en félicite et je l'en remercie du fonds du cœur.

Par suite M. l'abbé Le Fèvre, de St-James, fut transféré du vicariat de Tessy à celui de l'église Notre-Dame-du-Vœu, érigée en cure de 2e classe par un décret impérial du 9 mars 1857 (3).

Malgré ces heureux résultats, les travaux de l'église languissaient et pas un coup de marteau ne venait frapper l'oreille du fidèle impatient qui en demandait souvent le motif. Il y avait alors une grande question à résoudre. Fallait-il, contrairement au devis du premier plan, augmenter le chœur de l'église d'une travée en diminuant par là la chapelle de *Circata?* Sur un avis motivé de M. Violet-Leduc, inspecteur général des édifices diocésains, on se décida pour l'addition d'une nouvelle travée dont le devis était de

(1) Voir note B. aux annexes.

(2) M. l'abbé Besnard (Célestin), né à Bretteville, près Cherbourg, le 7 décembre 1810, fut nommé curé de Notre-Dame-du-Vœu, par un décret impérial du 21 avril 1857. Il obtint, dans une audience de l'Empereur, le 21 février de la même année, au palais des Tuileries, un secours de 4,000 fr. pour les besoins les plus pressants de la nouvelle église. Il lui fut notifié par l'intermédiaire de M. le général Meslin, membre du Corps Législatif, dans une lettre datée de Paris le 16 mai 1857, et signée : Roulland, Ministre de l'instruction publique et des cultes. (*Note de l'éditeur.*)

(3) Voir aux Annexes la note C.

18,000 fr. La ville n'eût sans doute pas consenti à cette nouvelle dépense et la fabrique ne pouvait officiellement la faire sans une autorisation d'emprunt. Ce moyen, à longs délais, devait compromettre la réalisation du nouveau projet. Aussi, dans sa mémorable séance du 1er juillet 1855, le conseil de fabrique de Notre-Dame-du-Vœu se porta individuellement et solidairement caution des 18,000 fr. nécessaires à la nouvelle travée. Le conseil avait pris là l'initiative d'une de ces rares et généreuses décisions qui portent toujours d'heureux fruits. Peu après, sous l'habile direction de M. Geuffroy, architecte de la ville, on vit creuser, à une profondeur moyenne de 20 pieds, les fondations du transept et du chœur qui surgirent de terre comme par enchantement. Chacun pouvait en suivre les progrès quotidiens et tous n'aspiraient qu'au moment de voir enfin tomber le mur de séparation derrière lequel le clergé trouvait une bien petite sacristie, mais dont la destruction simultanée devait bientôt montrer la nouvelle église dans tout son ensemble. Grâce à l'activité de M. l'architecte l'approche du moment tant désiré ne se fit pas attendre. Un prédicateur éminent, le R. P. Lavigne, devait bientôt occuper la chaire de Notre-Dame-du-Vœu, où l'avait précédé, durant le mois de Marie 1857 (1), un autre orateur d'un remarquable talent, le R. P. Laporte, des Pères de la Miséricorde et licencié-ès-lettres. Son nom était encore dans toutes les bouches, lorsque parut en février 1858, le célèbre orateur. Ce fut un spectacle

(1) Ce fut à la suite de cette station que se forma, sur la paroisse de Notre-Dame-du-Vœu, la réunion mensuelle des ouvriers, dont M. l'abbé Laisné, curé de Cherbourg, avait jeté les premières bases avant 1830. — Une partie des livres que cet ecclésiastique se plaisait à distribuer, nous a été remise à la même fin, par M. Terrier, maître charpentier au port, membre de la Légion-d'Honneur.

touchant que ces masses de fidèles qui venaient chaque soir, silencieuses et recueillies, se presser près de la chaire sacrée pour y recueillir cette parole si profondément sympathique et devant laquelle, indistinctement, toutes les conditions demeuraient comme suspendues. Qui n'eût voulu indéfiniment en prolonger les échos? Hélas! ils devaient finir le soir du douzième jour (16 février), au milieu d'un auditoire immense C'était à peine si la musique du 42e régiment de ligne pouvait trouver place dans l'un des bas côtés du chœur où, sur l'ordre du général Borel de Brétizel, commandant le département, elle était venue se ranger pour rehausser la pompe et l'éclat du salut de clôture fait par Dom. Bernard, abbé de la Trappe de Bricquebec. On était encore sous l'impression de la parole puissante qui venait de se faire entendre que toutes les voix fixaient le jour de la consécration de l'église et le retour prochain de l'orateur chrétien. Il eût obéi sans des circonstances imprévues qui retardèrent la cérémonie jusqu'au 8 février.

Dès le matin un fort détachement du 42e de ligne vint occuper la place sur laquelle nous avons vu s'élever la nouvelle basilique. A huit heures Mgr. de Coutances commença la cérémonie religieuse qui ne fut terminée qu'à une heure après midi. Cette cérémonie imposante eut lieu en présence de toutes les autorités civiles et militaires, dont le concours venait ajouter à l'éclat d'une fête dans laquelle la religion avait à déployer ses plus magnifiques splendeurs. L'amiral Géhenne avait quitté son escadre en rade de Cherbourg et était venu prendre place à côté de M. l'amiral Fabvre, préfet maritime. Les autorités occupaient le transept; mais elles se trouvèrent si nombreuses que l'on dut placer dans le chœur une partie des officiers de terre et de mer. Les musiques du 42e de ligne et du

1er régiment d'infanterie de marine, placées dans les deux chapelles firent entendre, tour à tour, les plus harmonieuses symphonies; mais ce fut surtout au passages des reliques et pendant la consécration des colonnes de l'édifice qu'elles se firent remarquer par le choix d'une musique en rapport avec la fête. La Société Ste-Cécile, sous la direction de M. J. Barrière, ne fut pas la dernière à prendre sa place au chant du chœur; mais quel éloge nouveau pour elle pourrions-nous lui adresser? Elle se surpassa elle-même pendant la messe qui fut dite par M. Le Pelley, curé de la Ste-Trinité. Un clergé nombreux occupait le sanctuaire et les stalles du chœur. Avant la messe, M. l'abbé Gilbert, vicaire-général du diocèse, prononça un discours savamment écrit et adapté à la circonstance. Le soir, à trois heures, un salut solennel fut donné par Mgr. Daniel, et au moment où S. G. sortait de l'église du Vœu on vit des mères présenter leurs petits enfants à la bénédiction pontificale. Le 8 février 1859 fut un beau jour pour la ville de Cherbourg, et ses habitants en garderont longtemps un souvenir plein de charmes.

A peu d'intervalle, le 26 du même mois, survint un nouveau sujet de pieuses émotions. Huit prêtres, appartenant aux missions étrangères, venaient s'embarquer à Cherbourg pour la Cochinchine. Avant leur départ, ces nouveaux apôtres voulaient trouver un lieu de pèlerinage spécialement consacré à Marie. Il s'offrit naturellement dans la chapelle de la Ste-Vierge à Notre-Dame-du-Vœu. Après y avoir les premiers célébré la messe, on les entendit entonner l'*Ave maris stella*, et ne la quitter qu'après avoir fait trois fois un appel à l'Étoile de la mer, invocation touchante, qu'ils répétaient encore lorsqu'ils se rendaient, dans un canot de la marine impériale, à bord de la *Julie*, en partance pour la Cochinchine. On conserve, du côté droit de la petite chapelle, une plaque com-

mémorative des noms et du passage de ces courageux missionnaires. L'antique pèlerinage dont ils renouaient ainsi la tradition devait encore recevoir une consécration nouvelle le 21 octobre de la même année, deux jours après la béatification du B. Thomas Hélie, de Biville, qui eut lieu en présence des cinq évêques de la province ecclésiastique de Normandie, de Mgr. d'Autun, d'aumoins 300 prêtres et de 15,000 personnes. Mgr. de Bonnechose, archevêque de Rouen, vint bénir la nouvelle statue de Notre-Dame-du-Vœu, due au ciseau de M. Bonnet, de Rouen. On avait dressé deux trônes de chaque côté du chœur, un pour Mgr. l'archevêque, l'autre pour Mgr. de Coutances, et les deux prélats furent reconduits processionnellement au presbytère après la cérémonie. Le 23 du même mois, en vertu du rescrit suivant daté de Rome du 31 mai de la même année, l'association de Notre-Dame-du-Vœu était déclarée en confrérie par le R. P. La Vigne, dont la voix éloquente s'était fait entendre avant la fête.

PIUS PP. IX. — *Ad perpetuam rei memoriam.* Cum sicùt accepimus, in Ecclesia Parochiali N. D. de Voto Civitatis Cæsaroburgensis Diœcesis Constantiensis una pia et devota utriusque sexus Christianorum fidelium Confraternitatis sub eodem titulo N. D. de Voto canonicè erecta, seu erigenda existat, cujus confratres et Consorores quamplurima pietatis et charitatis opera exercere consueverint, seu intendant, Nos ut Confraternitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de omnipotentis Dei misericordiâ, ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus utriùsque sexus Christianis fidelibus, qui dictam Confraternitatem in posterùm ingredientur, die primo eorum ingressùs, si verè pœnitentes et confessi SSmûm Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, Plenariam; ac tàm descriptis, quam pro tempore describendis in dictâ Confraternitate Confratribus et Consororibus in

cujuslibet eorum mortis articulo, si verè quoque pœnitentes et confessi, ac S. Communione refecti, vel quatenùs id facere nequiverint, saltèm contriti Nomen Jesu ore, si potuerint, sin minùs corde devotè invocaverint, etiàm Plenariam : nec non eisdem nunc, et pro tempore existentibus dictæ Confraternitatis Confratribus et Consororibus etiam verè pœnitentibus et confessis, ac S. Communione refectis, qui ptôe Confraternitatis Ecclesiam, seu Cappellam, vel oratorium die festo principali dictæ Confraternitatis per eosdem Confratres semèl tantùm eligendo et ab Ordinario approbando à primis vesperis usquè ad occasum solis diei hujusmodi singulis annis devotè visitaverint, et ibi pro Christianorum Principum concordia, hæresûm extirpatione, ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, Plenariam similiter omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem, misericorditer in domino concedimus. Insuper dictis Confratribus et Consororibus corde saltèm contritis Ecclesiam, seu Capellam, vel Oratorium hujusmodi in quatuor aliis Anni feriatis, vel non feriatis, seu Dominicis diebus per memoratos Confratres semèl tantùm eligendis, et ab eodem Ordinario approbandis, ut suprà visitantibus, et ibi demorantibus, quo die ptôrum id egerint septem annos et totidem quadragenas : quotiès verò Missis et aliis divinis Officiis in Ecclesià, seu Capellà, vel Oratorio hujusmodi pro tempore celebrandis, et recitandis, aut quascumque Processiones de licentia Ordinarii faciendas, Ssmûmque Eucharistiæ Sacramentum tàm in Processionibus, quàm cum ad infirmos, aut alias quocùmque et quomodocumque pro tempore deferetur, comitati fuerint, vel si impediti, Campanæ ad id signo dato, semel Orationem Dominicam et salutationem Angelicam dixerint, aut etiàm quinquies Orationem et Salutationem easdem pro Animabus defunctorum Confratrum et Consororum hujusmodi recitaverint, aut quodcumque

aliud pietatis et charitatis opus exercuerint, totiès pro quolibet ptôrum operum exercitio sexaginta dies de injunctis eis, seu aliùs quomodolibet debitis pœnitentiis in formà Ecclesiæ consuetà relaxamus. Quas omnes et singulas Indulgentias peccatorum remissiones, ac pœnitentiarum relaxationes etiàm animabus Xtifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hâc luce migràverint per modum suffragii applicari posse etiàm in Dnô indulgemus. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem, ut si aliàs dictis Confratribus et Consororibus præmissa peragentibus aliqua alia Indulgentia similis perpetuò, vel ad tempus nondùm elapsum duratura concessa fuerit, illa revocata sit, prout per præsentes apostolicâ auctoritate revocamus: utquèsi dicta Confraternitas alicui Archiconfraternitati aggregata jàm sit, vel in posterùm aggregetur, aut quâvis alià ratione uniatur, vel etiàm quomodolibet instituatur, priores, et quævis aliæ Litteræ Apostolicæ illis nullatenùs suffragentur, sed ex tunc eo ipso pariter nullæ sint. Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris diè XXXI. Maji MDCCCLIX Pontificatûs Nostri Anno Decimo tertio. Pro Dno Cardinali Macchi J. B. Brancaleoni Castellani Substitutus.

Quatuor dies designavimus ad lucrandam Indulgentiam 7 annorum et 7 quadragenarum, diem 8 frebruarii anniversarium dedicationis hujus ecclesiæ, fer VI Compassionis B. M. V, diem 2 Julii Visitationis et diem 21 Novembris Præsentationis B. M. V. Constantiis, die 23 Jul. 1859. J. Gilbert, Vic. gén. Dictæ Confraternitatis festum principale designavimus, Dominicam in quâ celebratur solemnitas Nativitatis Beatæ Mariæ Virginis. Constantiis, die 23 Julii 1859. J. Gilbert, Vic. gén.

Les statuts de cette nouvelle confrérie (1), approuvés

(1) *Statuts de la Confrérie.*

Art 1er. — Le directeur de la confrérie est de droit M. le curé de Notre-Dame-du-Vœu.

par Mgr. de Coutances le 9 octobre 1859, figurent pour l'instruction des fidèles, dans plusieurs cadres placés en l'église à côté de tant d'autres souvenirs que possède Notre--Dame--du--Vœu. Ainsi on voit incrustée dans la muraille de l'une des chapelles du transept (côté droit) la pierre tumulaire de *Léobin Le Filiastre*, dernier abbé régulier de l'abbaye du Vœu. Cette pierre est bien conservée et offre avec netteté les traits et le costume de cette abbé, mort en 1558. Il est regrettable que l'épitaphe latine, relatée au *Neustria pia* et reproduite par M. de Berruyer (p. 115 de son *Guide du Voyageur à Cherbourg*) ne fasse plus partie de la pierre en question. L'église possède encore: 1° un charmant bas-relief en albâtre, provenant de l'abbaye du Vœu et représentant

Art. 2. — Tout catholique de quelqu'âge, de quelque pays qu'il soit, peut être membre de la confrérie.

Art. 3. — Pour en être membre, il suffit de faire inscrire ses nom et prénoms sur les registres de l'œuvre; les cartes ou billets d'agrégation sont signés par le directeur.

Art. 4. — La seule obligation des associés, et encore cette obligation n'est pas sous peine de péché, est de réciter une fois par jour l'*Ave Maria* ou en français : *Je vous salue Marie*, avec l'invocation : *Notre-Dame-du-Vœu priez pour nous*.

Art. 5. — La fête patronale de la confrérie est fixée au jour de la solennité de la Nativité de la Très Sainte-Vierge.

Art. 6. — Les autres fêtes sont : les fêtes de la Très Sainte-Vierge, celles des Saints Anges Gardiens, de Saint Joseph, de Saint Jean l'Évangéliste, de Saint Augustin et de Saint Vincent-de-Paul, patrons secondaires.

Art. 7. — Tous les premiers samedis du mois, une messe avec instruction, sera dite pour les associés qui voudront donner, chaque année, la somme de *soixante centimes* amortissable par un capital de *six francs* seulement.

Art. 8. — Après la mort de chaque associé, sur la présentation qui sera faite de sa carte ou billet d'agrégation, une messe basse, suivie du *De profundis*, sera dite à son intention.

l'impératrice Mathilde faisant creuser la terre près du petit ruisseau de Chantereyne pour y fonder une chapelle; 2° un calice donné par M. l'abbé Dorange, ancien vicaire à Cherbourg, et consacré dans la chapelle royale par M. le comte de Quélen, alors évêque de Samosate; 3° un ornement brodé qui fut adressé à la chapelle du Vœu à titre de don par les duchesses d'Angoulême et de Berry (la pale a été faite en entier par la Reine Marie-Amélie, alors duchesse d'Orléans;) 4° Une grande bannière retraçant l'événement qui donna lieu au vœu de Mathilde. Pour en perpétuer la mémoire on a fait frapper une médaille, représentant l'impératrice Mathilde pendant la tempête, avec cette légende : *Notre-Dame-du-Vœu priez pour nous*; *Cherbourg*, 1145. Cette médaille porte au revers : *Association de l'église de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg : l'impératrice Anglo-Normande Mathilde, préservée du naufrage, fonde à Cherbourg un sanctuaire à Marie.*

Parmi les tableaux que possède l'église on remarque les suivants : 1° le vœu de l'impératrice Mathilde au milieu de la tempête, tableau peint et donné par Mademoiselle de Beaudrap en 1852 (1), puis lithographié en image avec

(1) Voici la lettre qui fut adressée à cette occasion à Mademoiselle Élisabeth de Beaudrap, à Sotteville (Manche).

Cherbourg, 30 mars 1852.

« Mademoiselle, vous avez bien voulu décorer l'église de » Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg d'un magnifique tableau » qui rappellera longtemps la distinction et la pieuse générosité » de votre talent. A l'occasion de ce bienfait, Mademoiselle, » notre église vous doit des remerciments en rapport avec sa » gratitude. Son conseil de fabrique, organe de ces sentiments, » est heureux de venir aujourd'hui, au nom de la paroisse en- » tière, vous offrir l'expression de sa vive et durable reconnais- » sance.

» Agréez. Signé : L. de Pontaumont, président du conseil » de fabrique, et Poullain, curé. »

légende et prière au verso (par Camus, éditeur, rue Cassette, n° 20, Paris); 2° une assomption par M. Eugène Jennet, professeur de dessin au collége de Cherbourg; 3° le martyr de St-Symphorien; 4° un christ de l'école Flamande, donné en 1814 par M. Le Chanteur, commissaire principal de la marine à Anvers; 5° un ex-voto, représentant la Sainte-Vierge, provenant de la chapelle de Malakoff à Sébastopol, et donné, comme souvenir de cette expédition glorieuse, par M. Sauvé, de Cherbourg, capitaine d'artillerie; 6° une belle copie de la Vierge de Murillo, du Musée de Paris, dont S. E. le Ministre de la marine fit envoi par sa lettre du 31 juillet 1858, ainsi conçue :

Monsieur le curé, je vous annonce avec plaisir que M. le Ministre d'État a bien voulu, sur ma demande, ordonner l'envoi à Cherbourg d'un tableau destiné à l'église de Notre-Dame-du-Vœu. Ce tableau, exécuté par M. Boisselat, représente l'Immaculée Conception. Je suis heureux d'avoir pu ainsi contribuer à l'ornement d'un sanctuaire qui est l'objet d'une dévotion particulière de la part de l'excellente population maritime de Cherbourg.

Recevez, etc., L'Amiral, Ministre de la marine, signé : Hamelin.

Ce tableau, placé à droite dans l'une des chapelles du transept, mérite de fixer l'attention des touristes qui ne peuvent plus quitter Cherbourg, sans faire une visite à Notre-Dame-du-Vœu (1). C'est à l'un de ces visiteurs d'élite que nous devons cette jolie page extraite de l'*Écho de l'Ardèche* (mai 1859). « J'ai pu, dit l'observateur attentif, visiter les immen- » ses conquêtes de la digue sur l'Océan, les travaux des bas-

(1) Le Congrès scientifique de France, pendant sa XXVIIe session qui eut lieu à Cherbourg, se rendit officiellement à Notre-Dame-du-Vœu le jeudi 6 septembre 1860, à 3 heures, pour visiter cette église qui fut l'objet de tous ses suffrages.

» sins et la restauration des églises. Je veux vous donner
» en quelques lignes les détails d'une réédification pleine de
» goût et de science qu'un architecte de Cherbourg a su
» faire comme un artiste du XIIe siècle et qui pourrait être
» un modèle pour nos industriels restaurateurs. Je veux par-
» ler de la nouvelle construction de Notre-Dame-du-Vœu.
» Cette église est extrêmement remarquable par son élégance
» et sa grande simplicité; son architecture est du style
» secondaire (Roman du XIIe siècle), la haute nef est déco-
» rée avec une simplicité qui dénote une parfaite connais-
» sance de l'art chez l'architecte. Le règne végétal a seul
» servi de base aux sculpteurs; que pourrait-on employer
» de meilleur pour caractériser le style Roman-Normand?
» Le chœur est meublé d'un autel en pierre, ayant à sa
» base les grandes figures assises des prophètes et à son
» retable les statues des douzes apôtres. Au centre s'élève
» le tabernacle flanqué des Pères de l'Église et défendu à
» sa face postérieure par deux anges armés. La porte du
» tabernacle se compose d'un panneau sculpté représentant
» le Christ bénissant, et aux quatre angles, les évangélistes
» avec leurs attributs. La légende est : *sic vos dilexi*, le
» tout en pierre. L'autel est recouvert de peinture à fresques
» où l'or domine comme autrefois. Le chœur est dallé en
» pierres émaillées d'Angleterre. Ce dallage ressemble à un
» très riche tapis. La petite chapelle de la Vierge est également
» dallée en pierres émaillées; son autel quoique simple, n'en
» est pas moins très coquet. Il est aussi en pierre et doré avec
» goût. Il représente à sa partie basse les quatre personna-
» ges de la famille de la Vierge : St-Jean, St-Joachim, S^te-
» Anne et St-Joseph. Les statues de la Vierge et de S^t-
» Augustin, patrons de l'ancienne abbaye du Vœu, sont
» également peintes avec les couleurs comme au moyen-âge.
» Ces deux statues sont celles qui figuraient autrefois dans

» l'ancienne chapelle. Plusieurs verrières remarquables dé-
» corent aussi ce nouveau temple. La plus importante est
» celle de la croisée du côté du transept, représentant la
» Charité. L'Espérance doit, plus tard, figurer comme vis à
» vis. On admire aussi celles des bas côtés du chœur repré-
» sentant l'Annonciation, la Visitation, et, principale-
» ment Sainte-Cécile donnée par la Société du même nom,
» celle de la Vierge représentant l'Immaculée Con-
» ception, St-Jean-Baptiste, Ste-Marie-Madeleine. Disons
» du reste que les vitraux ont été exécutés par M. Didron,
» que les sculptures ont été faites par M. Bonnet, l'un des
» principaux restaurateurs de l'église Saint-Ouen de Rouen,
» et la peinture par M. Émile Lucas. Un tel choix devait
» faire espérer un des résultats les plus satisfaisants, et
» tout, du reste, est on ne peut plus harmonieux. Voilà donc
» un tour de force et de science exécuté par un architecte
» de province; voilà une restitution complète d'une œuvre
» perdue qui a été récomposée selon la tradition orale du
» pays et sans le secours des plans et dessins de l'ancienne
» construction. On doit des remercîments à tout homme
» sérieux qui remonte ainsi jusqu'aux époques les plus
» reculées pour nous reproduire à sept cents ans de distance
» les chefs-d'œuvre si rares de l'époque romane et nous
» félicitons, avec tous les amis de l'art, M. Geuffroy de son
» éminent travail et de ses inspirations archéologiques. »

Pour nous, en terminant cette imparfaite notice, nous dirons que les félicitations si nombreuses méritées par M. l'architecte de la ville ne pourront que s'accroître encore, lorsqu'à l'aide de son brillant talent et du bienveillant concours de l'administration, il aura pu compléter la pensée civilisatrice de cette fondation; prolonger l'église d'une travée, faire rayonner dans son périmètre le nombre voulu de chapelles; réédifier son portail, et sur les bas-

côtés élever deux tours identiques dont le style fera sentir à tout observateur la nécessité artistique d'asseoir un jour sur le transept un dôme qui puisse majestueusement couronner la basilique si bien commencée (1).

Au moment où ces dernières pages sortaient de la presse, Mme Poullain, née de Budan Boislaurent, s'empressait de nous envoyer un petit monument, provenant de la succession de son beau-frère, M. Thomas-Henry Poullain, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien adjoint à la mairie de Cherbourg, et neveu de M. l'abbé Demons C'était un petit fût de colonne, en pierre de Caen, élevé sur un socle carré, dont l'une des faces présente, gravée sur cuivre et surmontée d'une petite croix, l'inscription suivante : « Ce monument, sauvé comme par miracle, de la » fureur dévastatrice, provient des débris de la statue de » Notre-Dame-du-Vœu ; il fut recueilli dans les temps de » malheurs et depuis il a été offert à M. l'abbé Demons, (2) » dernier curé de Cherbourg, réparateur et chapelain titu- » laire de la chapelle Notre-Dame-du-Vœu, par son très » dévoué serviteur. » E. L. V.

(1) Les dimensions de ce beau monument sont :

Longueur de l'église	61m	48c
Largeur	17	47
Hauteur sous clef de voûte	16	67
Largeur des chapelles du transept	7	90
Profondeur	6	65
Transept	29	21

(2) Le tombeau de M. Demons est placé dans le cimetière de la Trappe de Bricquebec. Après sa démission de la cure de Cherbourg pour cause de santé, il eut pour successeur M. Laisné, curé de Saint-Saturnin d'Avranches, dont la mort à Cherbourg fut un deuil pour toute la ville. M. l'abbé Briquet, curé de Saint-Sauveur-Lendelin, son successeur, se montra héritier fidèle des souvenirs de piété de M. Demons pour l'ancienne chapelle de Notre-Dame-du-Vœu.

ANNEXES.

Note A. — Voici une pièce inédite que nous avons trouvée dans les archives de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-du-Vœu, et qui peut figurer à la suite des chartes citées.

L'an 1769 le 25e jour de mars à Cherbourg, furent présents les sieurs prieur et religieux de Cherbourg de l'abbaye de Cherbourg ; et les confrères de la Société de la chapelle Notre-Dame-du-Vœu dudit lieu, lesquels dits confrères pour plus grande dévotion, ont jugé à propos d'augmenter douze messes à celles qu'ils ont cydevant fait dire suivant leur accord avec lesdits sieurs prieur et religieux en datte du 28e jour de mars 1751 ; et pour cet effet se sont arrengés et accordez avec eux pour toutes les messes cy dessous expliquées, qu'ils y feront célébrer par chacun an.

1° Qu'il sera chanté dans la sus-dite chapelle une grande messe tous les premiers dimanches du mois, et à la fin d'icelle sera aussy chanté le Libera avec le Deprofundis pour le dernier mort de la Societté. 2° Sera pareillement chanté chaque jour des cinq fêtes de la Vierge, une grande messe solemnelle avec offrande, laquelle ne pourra être remise excepté celle de l'assomption qui sera célébrée le dimanche de l'octave ; et on psalmodiera le Deprofundis. 3° Le jour de la Nativité (fête de ladite Societté), il sera chanté dans ladite chapelle à une heure précise, les vêpres, par un des sieurs prêtres et religieux. 4° Le jour de la fête des Trépassés il sera chanté une grande messe de Requiem pour tous les deffunts de ladite Societté, à la fin de laquelle le Libera sera aussy chanté avec le Deprofundis. 5° Sera de plus dite tous les troisièmes dimanches de chaque mois, une messe basse, pour les vivans de ladite Societté. 6° Le landemain de toutes les fêtes de la Sainte-Vierge, sera dite une messe basse de Requiem pour les deffunts de ladite Societté, avec le Deprofundis qui sera psalmodié. 7° Il sera chanté pour tous les vivants de ladite Societté quatre grandes messes dans les jours suivants, sçavoir : la première le lundy de Pâques, la deuxième le lundy de Pentecôte, la troisième le jour de tous les Saints, et la quatrième le landemain de Noel. 8° Seront aussy dites

pour les vivants de ladite Societté, trois messes basses, sçavoir: la première le jour de la Compassion de la Sainte-Vierge, la deuxième le jour de sa Visitation, et la troisième le jour de sa Présentation. 9° Seront pareillement dites cinq messes basses pour les trepassés de ladite Societté, sçavoir: la première le lendemain de la Compassion de la Sainte-Vierge, la deuxième le lendemain de sa Visitation, la troisième le landemain de sa Présentation, la quatrième et la cinquième dans l'octave des Trepassés, et à la fin de toutes lesdites messes tant des vivants que des morts, le Deprofundis sera psalmodié. Il sera payé pour toutes les messes cydessus marqués auxdits sieurs prieur et religieux, la somme de quarante livres le 25e mars de chaque année. Bien entendu et demeuré constant entre lesdites parties, que par le présent accord, le payement desdits quarante livres par chacun an, pour toutes les messes cy-dessus, ne sera exigible par lesdits sieurs prieurs et religieux, qu'autant qu''ils maintiendront les confrères de ladite Societé dans la sus-dite chapelle, ou que lesdits confrères voudront s'y maintenir, ce que lesdites parties ont signé après lecture faite, les présents faisant pour les absens, et le présent fait double, ce dit jour et an susdit celuy cy pour lesdits confrères, approuvé un mot rayé de nulle valleur, et à la première page le mot, excepté en interligne bon. NOTA. S'il arrive que Pasques ou la Pentecôte tombe le premier dimanche du mois, les messes qui sont marqués à l'article 7 seront remises au mardy étant d'usage de dire le lundy celle du premier dimanche du mois; de même si le jour de tous les saints tombe le dimanche l'on chantera l'autre messe le dimanche suivant.

Lecture de rechef faitte, Hamel, prieur de Cherbourg, Tesson, sous-prieur.

NOTE B.— Lettre de M. le curé de Notre-Dame-du-Vœu, datée du 7 janvier 1856, à Messieurs les membres du Conseil Municipal de la ville de Cherbourg.

Messieurs, Le dernier recensement de la ville de Cherbourg accusait déjà sur la paroisse de Notre-Dame-du-Vœu un chiffre de population d'environ 7000 âmes, desservie par un curé et deux vicaires seulement, c'est à dire, pièce en main, par le personnel comparativement le plus faible des paroisses de la ville, comme du département et devant une terre en friche et des

besoins si multipliés que, le plus souvent, je ne l'avouerai pas sans peine, ils dépassent nos forces épuisées. En conséquence j'ai songé à un troisième vicaire. Malgré la pénurie de trente vicariats qui restent à pourvoir dans le diocèse; mais tenant un compte tout particulier de la classe ouvrière si nombreuse et de tant de pauvres, vous le savez, Messieurs, qui abondent sur notre paroisse, Monseigneur a bien voulu répondre, à ma prière, que, du moment où, à défaut de la fabrique, la ville consentirait à fournir, ne fut-ce qu'à titre provisoire, le traitement de 600 francs accordé à chacun de MM. les vicaires, il s'empresserait de nous envoyer l'auxiliaire demandé.

Je suis bien obligé, Messieurs, de vous confesser l'impuissance de notre fabrique, liée, déjà, comme on le sait, sous la responsabilité personnelle et solidaire de ses membres, par une somme de 18,000 f., à l'heureux agrandissement d'une église qui est à la ville maintenant. Renfermés donc dans les limites de la plus stricte nécessité, même pour les besoins du culte, à qui recourir pour le traitement du vicaire en question ? J'ai cru pouvoir élever la voix devant un conseil municipal si bien intentionné, et je ne puis attendre qu'avec une entière confiance, Messieurs, en faveur de la paroisse des pauvres, votre importante et heureuse décision.

Daignez agréer,..... Signé : Besnard.

Note C. — La lettre suivante datée de Cherbourg du 30 novembre 1855, fut le point de départ de cette création.

Le Maire de Cherbourg, chevalier de l'ordre Impérial de la Légion-d'honneur, à Mgr. l'évêque de Coutances.

Monseigneur, daignez me permettre d'invoquer votre puissante intervention pour obtenir du gouvernement l'érection en cure de l'église succursale de N.-D.-du-V. ; de nombreuses et grandes considérations me paraissent militer en faveur de cette mesure.

Cherbourg, vous le savez, Monseigneur, renferme une population de plus de 38,000 âmes et n'est encore en possession que d'une cure pour les quatre églises que la ville renferme ; trois sont d'érection récente. La plus importante et celle qui était évidemment appelée à donner satisfaction aux besoins les plus vivement sentis, est sans contredit, Notre-Dame-du-Vœu. Cette église a été élevée dans un quartier très populeux et plus

particulièrement habité par les ouvriers ; sa circonscription renfermait une population évaluée à 7,000 âmes, qui s'est considérablement accrue par l'ouverture de rues nouvelles, et qu'accroîtra encore son voisinage immédiat du débarcadère du chemin de fer. D'un autre côté, Monseigneur, nous ne pouvons nous le dissimuler, c'est principalement dans cette circonscription que sont accumulées les plus grandes misères. Le clergé de Notre-Dame-du-Vœu s'acquitte, et c'est pour moi un devoir de reconnaissance de le proclamer hautement, de sa mission évangélique avec un zèle infatigable ; mais souvent son bon vouloir est impuissant devant les misères à soulager. Plus les ressources dont il pourra disposer s'accroîtront, plus la part des pauvres s'accroîtra. Je le sais, le traitement d'un curé n'est pas considérablement plus élevé que celui d'un desservant ; mais enfin ce sera un supplément à ajouter au bien qui se fait déjà, et vous le savez mieux que moi, Monseigneur, le moyen de ramener souvent des malheureux à l'accomplissement des devoirs religieux, c'est de commencer par les secours temporels. J'ose espérer, Monseigneur, que votre Grandeur daignera accueillir ma supplique qu'aucune autre ville de votre diocèse ne peut présenter entourée d'aussi puissants motifs.

Agréez, etc., Signé : Ludé.

Note D. — Voici la lettre que Madame la duchesse de Reggio écrivit, à l'occasion de cet envoi, à M. V. de Chantereyne, conseiller à la cour de Cassation et député de Cherbourg.

Paris, le 24 mars 1821.

Madame la duchesse de Berry n'avait pas besoin, Monsieur, de nouveaux témoignages d'amour et de dévouement de la part des habitants de Cherbourg, pour compter sur leurs bons sentiments ; elle a cependant lu avec beaucoup d'intérêt la lettre dans laquelle vous les lui retracez. Son Altesse Royale me charge d'avoir l'honneur de vous dire que vous pouvez, d'avance, annoncer aux ouvriers du port l'ornement qu'Elle leur a promis pour la chapelle du Vœu; Elle fera expédier cet ornement aussitôt qu'il sera terminé. La princesse en a fait une partie et n'attend pour l'envoyer que l'autre moitié à laquelle travaillent des mains qui ont aussi des droits à nos bénédictions.

Agréez, etc., La Maréchale duchesse de Reggio.



1608.

CHÂTEAU DE SCALLOWAY,

(Iles Shetland.)

VISITE AU CHATEAU

DE

SCALLOWAY,

Par M. DE BARMON,

Membre de la Légion d'Honneur, Officier de l'ordre ottoman du Medjidié.

Les navires de guerre français qui vont protéger leurs nationaux pendant la pêche sur les côtes d'Islande, touchent, dans leur trajet, aux Shetland. Cette circonstance nous a fait visiter le vieux manoir de Scalloway, construit sur le Mainland, la plus étendue des quatre-vingt-six îles qui forment cet archipel. Resserrée à son milieu sous le 61° degré de latitude par les îles voisines, ses côtes forment de nombreux hâvres. Lerwick s'élève à l'Est, sur la rive de l'un d'eux, et Scalloway dans l'Ouest.

Cette partie du Mainland a toujours été importante. Les Pictes avaient un château fort près de la baie Waley; les Scandinaves un temple au dieu Thor sur l'îlot du lac Thing-Walla, à moitié chemin des six milles qui séparent Lerwick de Scalloway.

Ce dernier point était le plus important des îles dans le moyen-âge. On donne à son nom le dérivé de *Scala vocant*. Cette importance a passé à Lerwick dont la baie est plus spacieuse. C'est sur cette rade que mouillent nos bâtiments.

Jacques III, roi d'Écosse, épousa Marguerite de Danemarck. Le souverain danois, père de la princesse, déjà débiteur d'une somme de 53,000 florins, à raison de la pénurie de son trésor, donna les Orcades et les Shetland au roi d'Écosse pour éteindre sa dette et faire la dot de sa fille. Une des clauses de cet arrangement fut que les lois et les coutumes danoises seraient maintenues.

En 1565 la reine Marie Stuart érigea en comté les îles Shetland et en investit le fils naturel de Jacques V, lord Robert Stuart. D'abord abbé d'Holyrood, ce comte, à la suite de l'introduction du culte presbytérien en Angleterre, eût à choisir entre la nouvelle doctrine et la perte de ses biens temporels. Son choix fut bientôt fait : il épousa Lady Jane Kennedy et légitima les enfants qu'il avait eus d'elle.

Dans son gouvernement du comté des Shetland, Robert Stuart opprima les paisibles habitants et les soumit au plus dur vasselage. Les coutumes danoises solennellement octroyées furent abolies et le pays gémit sous les exactions. Le parlement d'Écosse, devant lequel les habitants avaient porté plainte, fit saisir le coupable qui fut enfermé au château de Linlithgow. Après une captivité de six mois le gouverneur fut relâché, mais sans pouvoir rentrer en ses domaines.

Lorsque Jacques VI monta sur le trône d'Écosse Lord Robert persuada au jeune roi qu'il ne rêvait que le bonheur de l'archipel des Shetland et obtint du nouveau souverain d'être réintégré dans son comté. Il revint dans les îles à la tête d'une force imposante et fit expier aux habitants ses six mois de détention. Dans le cours de sa tyrannie, la mort vint le surprendre. Les insulaires saluèrent cet événement comme le signal d'un ère de délivrance ; leur joie fut de courte durée. Patrick Stuart, successeur de son père, le dépassa bientôt dans ses mauvaises passions. Il doubla les

taxes et inventa toutes sortes de prétextes pour en établir de nouvelles. Il fit entre autre un réglement portant défense à ses vassaux de secourir les navires en péril sur ses côtes.

Le château de Scalloway fut construit par le comte, alors que sa main cruelle pesait sur le pays. Les paroisses des Shetland qui, jusques là, avaient payé leurs redevances en nature furent frappées d'un impôt extraordinaire en argent pour subvenir aux frais demandés par l'importation des matériaux. Les habitants furent de plus obligés de fournir des vivres aux ouvriers, ainsi que de nombreuses corvées. L'édifice fut achevé en peu de temps. Il se composait d'une tour quadrangulaire de 7 m. sur 6 m. 50 c. de côté, laquelle appuyait, par moitié, un bâtiment au Nord, long de 18 mètres, large de 11, formant de cette manière six arêtes, chacune surmontées d'une tourelle. Au pied de la tour, dans l'angle S.-E., se trouve la porte d'entrée. Elle est ogivale, et présente les armes d'Écosse supportées par deux licornes et timbrées de la couronne particulière aux armes de ce pays. Au-dessus de l'écussion on lit ;

Patricius Stevardus, Orcadiæ et Shetlandiæ comes I. V. R. S.

Cujus fundamen saxum est. Dom. illa manebit
Stabilis e contra. si sit arena perit.
A. D. 1600.

Cette porte d'entrée fermait à clé, chose rare aux Shetland, et avait une serrure remarquable qui, dans la suite, est devenue proverbiale comme type de dimension et de solidité.

Après l'inauguration du château, le curé de Northmarine, nommé Pitcairn, vint rendre ses devoirs au suzerain. Le prêtre passait pour savant. Lord Patrick faisant les honneurs de son manoir se rappela que le curé était le seul, à raison de sa misère, à n'avoir point contribué à la construction de

l'édifice; il voulut prélever un impôt sur son savoir et le chargea de composer une légende latine destinée à surmonter son écusson à la porte d'entrée. Le curé, aussi érudit que malin, composa l'inscription qu'on vient de lire et qui est tirée de Saint-Mathieu, ch. VIIe, où il est dit : « Que ceux qui écou-
» tent avec fruit la parole de Dieu ressemblent à l'homme
» sage qui construit sa maison sur un rocher ; mais que
» ceux qui entendent sans pratiquer sont des insensés
» pareils à ceux qui bâtissent sur le sable. »

Le comte, qui écoutait si mal les préceptes évangéliques, ne vit point l'allusion. Il comprit que sa maison serait solide parce qu'il avait eu la sagesse de la construire sur un rocher.

Les meurtrières placées dans quatre petites ouvertures du rez-de-chaussée, et des machicoulis défendaient l'entrée. Ce rez-de-chaussée était divisé en deux pièces, l'une, la cuisine, dont le foyer gigantesque, rappelle celle du château de Dirleton où les cheminées occupent la moitié d'un appartement demi-circulaire. Ici un four était ménagé près de la cheminée, dans l'épaisseur du mur. Un bel escalier voûté, terminé au premier étage, servait d'accession à un magnifique appartement qui occupait tout le bâtiment. Le mur au Nord présente cinq embrasures : trois reçoivent le jour, les deux autres murées contenaient des objets précieux et la riche vaisselle du comte. Deux fenêtres ouvraient à l'Est.

Une large cheminée meuble chaque pignon et une troisième garnit le centre de l'appartement vers le Sud. De cette salle un escalier, pratiqué dans une tourelle, reliait l'angle N.-E. aux étages supérieurs. Près de l'entrée, à l'opposé, un escalier ménagé dans l'épaisseur du mur établissait une nouvelle communication avec les appartements supérieurs, Trois grandes chambres composaient le second étage avec plusieurs tourelles et réduits éclairés dans l'épaisseur des murs. Les

mansardes et combles se composaient de dix cabinets dont neuf s'ouvraient sur les tourelles. La construction de cette résidence quoique simple, n'était pas sans élégance; les mansardes élevées, les nombreuses tourelles, les hautes cheminées lui donnaient une silhouette seigneuriale. Les ouvertures étaient étroites comme elles le sont toujours dans un pays froid. Le grand nombre de foyers établis à tous les étages indiquait assez les mesures prises contre la rigueur du climât.

Pratrick Stuart, si fier de son castel, ne put en jouir longtemps. Ses exactions soulevèrent un immense cris de douleur. Traduit devant le parlement d'Écosse, en 1608, sous l'accusation de félonie et de rapines, il fut condamné à la prison, comme l'avait été son père, et enfermé au château de Dumbar (1). La tradition orale lui attribue des crimes qui avaient jeté la désolation et le déshonneur dans un grand nombre de familles.

Le comte Patrick apprit, du fond de sa prison, que Jacques Stuart était nommé fermier général et gouverneur des Shetland. Exaspéré de l'élévation de son cousin, Patrick ourdit un complot pour reconquérir les îles au

(1) Ce château de Dumbar, alors prison d'État, était voisin du golfe de Leith, sur la côte orientale d'Écosse. Ces fondations bizares reposaient sur des rochers toujours baignés par la mer du Nord. Sur des voûtes hardies construites pour les relier étaient élevés des bâtiments considérables dont les ruines surprennent encore. On voyait en ce château un meuble précieux parce qu'il avait servi au roi Duncan dont les écossais gardent un cher souvenir. Alors les manoirs ou résidences féodales étaient peu étendues. La salle à manger servait souvent de salon de réception ; les lits avaient plusieurs étages ; un meuble servait à plusieurs fins. Ainsi le trône de chêne du bon roi Duncan avait un double emploi ; son large dossier, orné de sculptures, retombait, par un mécanisme fort simple, sur les bras du fauteuil et formait une table lustrée comme l'ébène.

moyen d'une guerre civile allumée en Écosse. Il plaça Robert, son fils naturel, à la tête de la révolte. Le complot eut un commencement d'exécution, mais Robert arrêté à temps périt sur l'échafaud. Patrick, convaincu d'avoir été l'instigateur, fut décapité à Edimbourg.

Ainsi s'éteignit cette branche dégénérée d'une famille souveraine, rameau parasite qui, oubliant sa noble mission, n'utilisa son pouvoir que pour faire le malheur des peuples dont le bien-être devait être le premier devoir.

On le voit, la prédiction du curé de Northmarine se réalisa promptement. Après la mort du tyran le château commença à tomber en ruine; toutefois sa construction était si solide que ses murs semblent encore, pour ainsi dire, résister à la puissante main du temps. Ne serait-ce point pour montrer aux générations qui se succèdent le châtiment de ceux qui dédaignent le précepte de l'évangile inscrit sur la porte du château de Scalloway?

La famille Dundas comprend aujourd'hui pour mémoire dans l'inventaire de ses domaines les ruines du vieux manoir de Mainland. Les voyageurs qui parcourent les Shetland visitent toujours ces ruines qui contrastent avec les simples maisonnettes assises près de ses débris. Les murs démantelés qui reposent sur un terrain noir et tourbeux, privé d'arbres, veuf de verdure, ont un aspect qui glace le cœur. Nous avons visité ces ruines en joyeuse compagnie, par un beau jour, après une traversée assez pénible pour rendre une promenade champêtre doublement agréable.

Si nous étions heureux de voir un site nouveau, de fouler une terre nouvelle, de faire connaissance avec les Shetlandais aux mœurs si partriarcales, cependant, il ne nous est resté de ce séjour qu'un souvenir de tristesse, né de ce sol qui a été le théâtre de l'oppression et de la souffrance.

Nous n'avons point eu la pensée en faisant la description du château de Scalloway d'appeler l'attention sur son fondateur; mais plutôt de montrer qu'elles étaient en général les constructions de cette sorte dans les Orcades et le Nord de l'Écosse au commencement du XVIIe siècle. Le comte Patrick avait suivi le goût de l'époque. Alors les résidences suzeraines joignaient l'élégance à la force défensive. En celle qui nous occupe, le rez-de-chaussée, entièrement voûté, ne pouvait être détruit par le feu, et même, surpris par des assaillants, le premier étage pouvait encore se défendre. La grande salle à manger, avec ses vastes cheminées, attestait l'habitude des châtelains de vivre en nombreuse compagnie.

Nous avons pensé que la description de ces ruines intéresserait ceux qui étudient les mœurs du passé par l'architecture d'une époque qui n'a laissé aux Shetland que cette seule construction.

QUINZE JOURS



ROME

EN 1853,

Par M. l'abbé A. LEROY,

Aumônier de la Marine impériale, Membre de la Société Académique de Cherbourg.



Rome est le grand nom de l'histoire. Ce n'est pas seulement la ville des conquêtes et de la domination universelle; c'est la patrie des grands hommes, le foyer du génie, le centre des beaux arts, la réunion de toutes les gloires. C'est la ville des temps anciens et des temps modernes, la reine des cités. Son sol est sacré : c'est la ville sainte, la ville éternelle.

Il me serait difficile de dire l'émotion profonde qui pénétra mon âme, lorsque, arrivant par la route de Florence et traversant les belles plaines de l'*Agro romano*, j'aperçus enfin, du sommet d'une éminence et par un brillant soleil de juin, une vaste agglomération d'édifices et de nombreuses coupoles que dominait comme un géant une coupole plus majestueuse que toutes les autres : c'était Rome et Saint-Pierre.

L'émotion ne fait que s'accroître à mesure que l'on approche de la grande cité. Il semble qu'on va voir apparaître les fiers enfants de Romulus, de Brutus et des Césars, debout à côté des Pontifes et des martyrs de la foi.

Dès qu'on a franchi la porte et pénétré dans l'intérieur de la ville, on entrevoit facilement et l'observation démontre que Rome est une ville à part, unique en son genre. Elle est, de toutes les cités du monde, la plus riche en monuments de tous les âges; mais elle cède à d'autres le premier rang pour l'élégance et l'animation, l'industrie et le commerce. Majestueuse comme une reine sur son trône, mais triste aussi comme une mère encore en deuil d'un fils qui faisait son orgueil et la couvrait de gloire, elle est belle et noble toujours; mais elle n'a plus les grâces de la jeunesse et le sourire de la gaieté.

Non seulement le vaste quartier des ruines est pénible à voir, mais la nouvelle ville laisse souvent elle-même à désirer pour l'agrément, la propreté et la perspective. Ainsi il n'est pas rare de rencontrer des monuments, même ceux du premier ordre, comme S[t]. Pierre, le Vatican, le Capitole, masqués en partie, ou même flanqués de constructions mesquines qui les défigurent. Malheureusement les ressources financières de l'état pontifical suffisent à peine à l'entretien de tous ces monuments et ne permettent pas de grandes mesures d'embellissement général.

Rome est entourée de hautes murailles. Son enceinte, immense pour une population de 160,000 âmes, renferme encore les sept fameuses collines de l'ancienne Rome. Mais deux seulement (le mont Quirinal et le mont Capitolin), sont habitées aujourd'hui. Les cinq autres sont jonchées de ruines. La ville est assise sur les bords du Tibre, qui la coupe en deux parties inégales, et qui roule des eaux jaunâtres, peu limpides et profondément encaissées, dans un lit sinueux, dont les rives sont négligées et dépourvues de quais.

Le plus remarquable des quatre ponts qui établissent la communication entre les deux rives fut construit par l'empereur Adrien au milieu du II[e] siècle. Il est orné de dix bel-

les statues de marbre. Le piédestal de l'une de ces statues porte l'empreinte d'un boulet. C'est, dit-on, le seul objet d'art que les batteries françaises aient atteint en 1849.

Le corps d'armée d'Oudinot trop faible pour investir la place, concentra ses efforts sur le *Transtevere* (rive droite du Tibre). La villa *Pamfili Doria*, principal théâtre de nos combats avec la troupe de Garibaldi, vit succomber beaucoup de soldats français. Le prince Doria y a érigé, en l'honneur de ces braves, un fort beau monument funèbre en marbre blanc, sur lequel on lit leurs noms gravés en lettres d'or.

Les rues de Rome, remarquables par la beauté de leur pavé, mais surtout par le nombre et la magnificence des hôtels, des palais que l'on y rencontre à chaque pas, sont trop étroites. La plus grande de toutes et la plus animée, le *Corso*, qui présente en ligne droite au moins deux kilomètres de longueur, et qui est si renommé pour ses courses de chevaux et pour la splendeur de ses édifices, n'est pas exempt de ce défaut des rues anciennement bâties et ressemble à nos rues de moyenne largeur.

On n'y compte pas moins de cent quarante places, dont la plupart sont également peu spacieuses. Mais un grand nombre sont distinguées par les palais qui les entourent et par des fontaines délicieuses; beaucoup par une haute colonne de marbre, ou par un obélisque égyptien, enrichi d'hiéroglyphes. Ces obélisques sont répandus avec profusion dans tous les quartiers, au centre des places, au-dessus d'élégantes fontaines et jusque sur le dos d'un éléphant.

On doit citer parmi les places les plus remarquables : 1° la place St-Pierre ; 2° la place du Peuple, d'où l'œil plonge à la fois dans les trois plus belles rues de la ville, et qui est dominée par le mont *Pincio* dont Napoléon Ier fit le jardin public et la plus agréable promenade de Rome ; 3° la place

Colonne, qui tire son nom de la colonne d'Antonin, en marbre, haute de 50 mètres, dont elle est ornée; 4° la place du *Monte-Cavallo*, où l'on admire un chef-d'œuvre du ciseau grec, les deux chevaux connus sous le nom de chevaux de Phidias et de Praxitèle; 5° enfin la place Navone, la plus vaste de toutes, décorée de trois fontaines du meilleur goût, dont les abondantes eaux transforment la place en un beau lac aux époques des fêtes populaires.

Malgré l'agréable et riche aspect de ces places modernes, l'étranger donne souvent la préférence aux places, aux édifices et même aux ruines de l'antique Rome,

Voyez le Forum de Trajan. Ce n'est plus une place; vous n'apercevez que des chapiteaux couchés à terre, des rangs entiers de colonnes brisées. Mais ce sont les illustres débris de cette magnifique basilique, de cette académie célèbre où l'empereur Trajan aimait à réunir les savants. Il ne reste plus debout que la merveilleuse colonne en marbre blanc, qui porte son nom, et dont les bas-reliefs représentent jusqu'à 2,500 personnages et une infinité de machines de guerre, de trophées, etc. C'est le monument le plus parfait que nous ait légué le génie de Rome.

Un peu plus loin, on monte au Capitole. Ici, que de souvenirs! Mais hélas! il n'y a plus que des souvenirs. Vous cherchez en vain cette citadelle d'où Manlius repoussait l'audacieux Gaulois, ce sénat où Cynéas voyait siéger une assemblée de rois, ce temple où Scipion et César venaient déposer sur l'autel de Jupiter les lauriers de la victoire : le temps n'a pas laissé subsister même une ruine de ces monuments des anciens âges.

Mais les statues et les bustes des dieux et des grands hommes de Rome antique se sont donné rendez-vous dans les vastes galeries du moderne Capitole. Le musée du *Campidoglio* est l'un des plus riches du monde; il est le

premier pour les antiquités romaines. Parmi les chefs-d'œuvre entassés dans les nombreuses salles de ce musée, les connaisseurs admirent particulièrement un enfant qui joue avec le masque de Silène, et qui passe pour le plus beau morceau de sculpture en ce genre fourni par l'antiquité; la Vénus du Capitole; le statue du Gladiateur mourant.

La place du Capitole possède aussi une remarquable statue équestre en bronze doré de Marc-Aurèle, la seule de cette espèce que Rome ait conservée jusqu'à nos jours.

A quelque pas de là, on montre la Roche Tarpéienne. Elle répond mal à sa célébrité. C'est un petit quartier de roche qui, sans doute par suite de l'exhaussement du sol qui l'entoure, n'a pas aujourd'hui plus de quinze mètres d'élévation.

Mais voici le *Forum !* C'est donc ici que Cicéron foudroyait les ennemis de la patrie! C'est d'ici que le peuple-roi, le plus puissant des peuples qui ont foulé cette terre, brisait le sceptre des plus fiers monarques et donnait des lois au monde!

Le *Forum* est un rectangle moitié plus long que large. On le trouve d'abord peu spacieux et il semble que le grand peuple, convoqué pour y traiter les affaires de l'univers entier, devait y être à l'étroit. Mais il était rehaussé, agrandi par des temples et de beaux portiques qui l'entouraient presque entièrement et dont on ne voit plus que des débris.

Tous ces monuments sont tombés sous les coups des barbares du Ve siècle et surtout, dans le XIe siècle, sous la torche incendiaire des Normands de Robert-Guiscard, fils de Tancrède.

Mais quelle est cette ruine grandiose que la *Voie sacrée* met en communication avec le Forum et le Capitole? C'est l'amphithéâtre de Flavius Vespasien, le Colysée, *Colosseo*. Ce

monument, de forme ovale, avait trois étages, 50 mètres de hauteur, 550 de circonférence, et retentissait autrefois des acclamations de 100,000 spectateurs. C'était l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture romaine. Ajourd'hui ce n'est plus qu'un immense squelette. On est saisi d'un profond sentiment de tristesse, quand on foule cette arène, où le sang des gladiateurs et des martyrs coulait par flots, pour charmer les loisirs du peuple-roi, qui se contentait volontiers de pain, pourvu qu'il jouît des plaisirs du cirque, *Panem et circenses*. Quelles mœurs! Les dames romaines voulaient applaudir quand la dent du lion et la griffe du tigre déchiraient les chairs des hommes, quelquefois même des femmes ou des jeunes filles, qui leur étaient jetées en pâture. Les places d'honneur étaient réservées aux magistrats, aux prêtres des dieux, aux vestales, et le généreux Titus qui s'affligeait, un jour qu'il n'avait pas eu l'occasion de faire du bien, fit couler le sang de 2,000 gladiateurs dans les cent jours de fêtes qui inaugurèrent l'amphithéâtre.

Une croix de bois s'élève aujourd'hui au milieu du Colysée. en signé d'expiation et comme le symbole du triomphe de nos principes d'humanité et de charité sur ceux de la force brutale et de la barbarie des anciens peuples.

Au-delà du Colysée s'étend la vaste région des ruines. Le mont *Celio* présente plusieurs tronçons d'arceaux de l'ancienne poissonnerie romaine et les restes du *Vivarium*, où l'on renfermait les bêtes destinées aux jeux du cirque, et sous lequel des grottes, que l'on voit encore, étaient réservées aux condamnés.

Le mont Palatin, qui fut habité par Romulus, Auguste, Néron dont l'immense palais était orné de 300 colonnes et s'appelait Maison d'or, offre encore de belles ruines des palais impériaux.

Mais les ruines qui produisent, après le Colysée, l'effet le

plus imposant, sont les Thermes de Dioclétien et de Caracalla. Les Thermes de Dioclétien avaient une circonférence de 1400 mètres et pouvaient, dit Olympiodore, contenir à la fois jusqu'à 3,200 baigneurs. Ceux de Caracalla, inférieurs en étendue, étaient supérieurs en magnificence. On en a extrait à diverses époques des richesses artistiques en grand nombre et du plus haut mérite. On sait du reste que les thermes n'étaient pas exclusivement consacrés aux bains. C'étaient des lieux de réunion générale et de réjouissances de diverses sortes, des palais somptueux enrichis de tout le luxe de la mosaïque, de la peinture, de la sculpture, et dans lesquels la toute puissance des empereurs et le génie des artistes s'appliquaient à concentrer tout ce qui pouvait servir au plaisir des yeux, aux exercices du corps et aux délassements de l'esprit.

A part ces ruines, dont plusieurs parties sont encore dans un état surprenant de conservation, et quelques débris remarquables d'anciens monuments que l'on trouve semés çà et là et abandonnés aux ravages du temps, on parcourt avec tristesse ces campagnes désolées, cette solitude sans fin, dans l'enceinte même d'une grande cité et sur un sol autrefois foulé par plus d'un million d'hommes. L'esprit et les yeux finissent par se fatiguer de ne rencontrer presque partout que des restes informes et sans nom.

Rentrons donc dans la ville moderne, pour y visiter le reste des monuments antiques qu'elle renferme. L'un des plus anciens, la Prison Mamertine, remonte au quatrième roi de Rome. Cette prison, construite en pierres volcaniques et sans ciment, est fort peu importante en elle-même, mais elle est célèbre par la mort de Jugurtha, le supplice des complices de Catilina, et surtout par l'emprisonnement de S[t]-Pierre. Les fidèles de Rome ont ce lieu en grande vénération, et l'étranger ne manque pas d'y descendre pour visiter

la colonne où l'apôtre fut attaché et la source qu'il fit miraculeusement jaillir pour baptiser ses geôliers convertis.

Parmi les arcs-de-triomphe élevés en l'honneur des empereurs, il en est trois qui méritent de fixer l'attention. Ce sont : l'arc de Titus, remarquable par la belle exécution de ses bas-reliefs ; celui de Septime-Sévère, où se manifeste déjà la décadence de l'art ; enfin l'arc-de-triomphe de Constantin, supérieur à tous les autres par la grandeur de ses dimensions, la beauté de ses formes et son excellent état de conservation.

Les temples anciens sont presque tous en ruines. Ils étaient généralement peu spacieux et n'admettaient guère dans leur enceinte que les sacrificateurs et les principaux personnages de l'État. Les débris des 12 ou 15 temples païens que l'on voit encore prouvent que plusieurs étaient d'une grande beauté. Aujourd'hui, ce qui attire surtout les regards, ce sont les vingt colonnes de marbre de Paros et d'ordre corinthien, qui forment l'élégant portique circulaire du temple de Vesta.

Un seul temple de l'antique Rome est à peu près intact ; c'est le Panthéon, autrefois dédié à tous les Dieux, aujourd'hui consacré au culte de tous les saints. C'est sans doute le plus ancien des temples du monde bien conservés jusqu'à nos jours. Il a près de 19 siècles d'existence ; il fut bâti par Agrippa, 26 ans avant l'ère chrétienne. Le riche fronton et les belles colonnes de son péristyle sont admirables de pureté et d'harmonie. La rotonde, quoique dépouillée de ses marbres et de ses bronzes, captive l'attention par sa majesté sévère. Ses murailles ont 6 mètres d'épaisseur ; sa hauteur sous voûte, égale à son diamètre intérieur, est de 44 mètres. Le sommet de cette voûte a une large ouverture circulaire, la seule qui laisse pénétrer la lumière. Elle donne également libre passage à l'air et à la pluie qui se perd sous les dalles

du temple. C'est au Panthéon que Raphaël voulut avoir son tombeau, sur lequel un cardinal fit graver cette épitaphe :

Ille hìc est Raphaël, timuit quo sospite vinci
Rerum magna parens, et moriente mori.

Rome a perdu la trace de presque tous ses grands hommes, même de ceux qui moururent dans son sein. Aucun monument funèbre ne rappelle ses anciens rois. La république et l'empire ne sont représentés que par trois grands noms historiques; par deux femmes, dont l'une Cécilia Métella, épouse de Crassus, a un très beau mausolée de forme circulaire; enfin par quelques romains plus riches d'or que de gloire, tels que Caïus Cestius, dont l'énorme pyramide sépulcrale, de forme quadrangulaire, toute entière revêtue de marbre, n'a pas moins de 40 mètres d'élévation sur 30 mètres de largeur à sa base.

Le mausolée d'Auguste est tombé en ruines ; son ancien salon central est transformé en salle de jeux et en amphithéâtre.

Le plus remarquable des mausolées de Rome est celui d'Adrien, vaste tour dont les romains firent une citadelle dès l'époque de l'invasion des Goths, et qui porte aujourd'hui le nom de Château St-Ange.

Le plus triste à voir est celui des Scipions. On est cependant heureux, dans ce souterrain étroit et sombre, humide et froid, de se trouver si près de cette famille de héros. La première inscription qui se présente est celle de Publius Cornelius Scipion, le vainqueur d'Annibal.

Assez près de ce tombeau, qui ne fut découvert qu'à la fin du siècle dernier, entre la *voie appienne* et la *voie latine*, on descend dans le *Columbarium*, chambre sépulcrale des affranchis de Livie. Là des cases ou niches, toutes avec voûte cintrée et d'égale dimension (30 centimètres de largeur, 40 de hauteur, 50 de profondeur) sont unies entre

elles au nombre de plusieurs centaines et disposées par groupes avec une régularité parfaite. Chacune de ces niches renferme des cendres. Plusieurs ont encore une inscription, une urne et une petite lampe en terre cuite.

Cette chambre sépulcrale est curieuse; mais combien les catacombes sont dignes d'un plus haut intérêt! On sait que c'étaient d'abord de simples carrières de pouzzolane exploitées pour les constructions romaines. Plus tard ces excavations, agrandies par les chrétiens, formèrent de vastes salles souterraines et se prolongèrent dans diverses directions, quelquefois même à plusieurs lieues de distance. C'est là que les fidèles des premiers siècles se réfugiaient pour se soustraire à la persécution, célébraient les saints mystères et déposaient leurs martyrs dans des niches pratiquées dans les parois des galeries. Outre les corps des martyrs, on y a trouvé des objets précieux en bronze et en fer, des instruments de supplice, de petites cuillers pour la communion des fidèles, etc. De nombreuses recherches ont été faites jusqu'ici dans les catacombes; mais il en reste encore plus à faire, si, comme on le pense communément, elles ont reçu les corps de 150,000 martyrs.

Lorsque Constantin monta sur le trône, les chrétiens quittèrent les catacombes pour les églises.

Rome compte aujourd'hui 360 églises ou chapelles; et, chose digne de remarque, pas un de ces monuments n'est de style ogival. Ce genre d'architecture, qui a doté de si nombreux chefs-d'œuvre la Belgique et l'Espagne, le nord et l'ouest de la France, est presque inconnu dans le midi de cette même France et dans toute l'Italie.

Les églises de Rome sont en général de style romano-byzantin. Ce style plus massif et moins élancé que le style ogival ou gothique, moins pieux peut-être, mais non moins riche, n'admet que la ligne droite et le plein-cintre; il

emploie des colonnes et le plus souvent des piliers pour soutenir les voûtes ou des plafonds sculptés; il rejette les clochetons et les flèches, et fait peu usage de tours; mais il réclame les dômes ou coupoles. Aussi en voit-on partout à Rome.

La France y possède trois églises, qu'elle fait desservir par des prêtres français. C'est à Saint-Louis-des-Français que notre ambassadeur, le général en chef du corps d'occupation, l'état major et une partie des troupes se rendent le dimanche pour entendre la messe.

Tous les offices ne se célèbrent pas à Rome comme en France. Les grandes chaleurs ne permettant pas aux fidèles de se réunir dans les temples au milieu du jour, on n'y chante pas ordinairement les vêpres; souvent même il n'y pas de grand'messe, mais seulement des messes basses. C'est l'office du soir, le salut, qui est généralement célébré avec le plus de pompe.

La plupart des églises sont très ornées à l'intérieur, et dans un assez grand nombre, à part les fenêtres qui sont toujours simples et sans vitraux, il n'y a pas un point des piliers ou des murailles, des voûtes ou du pavé qui ne soit revêtu de marbre, de mosaïques, de tableaux ou de sculptures chargées d'or.

Il est rare de rencontrer une église, une chapelle, qui ne soit pas enrichie de quelques tableaux ou statues des grands maîtres, de reliques ou de pierres très-précieuses.

L'église Ste-Croix possède les plus précieuses reliques de la passion du Sauveur : une longue épine de la sainte-couronne, l'un des clous du crucifiement, une portion considérable de la vraie croix et le titre même de cette croix, sur lequel on peut lire encore le mot *Nazarenus*. Le temps a effacé les inscriptions hébraïque et grecque. Les belles églises de Jésus, de Ste-Marie-du-Peuple, de Ste-Marie-de-la-

Victoire, de S[t]-Pierre *in-vincoli*, de S[t]-André *della-valle*, des S[ts]-Apôtres, de S[t]-Augustin, de S[t]-Grégoire, etc., possèdent un nombre considérable de peintures et de sculptures du premier ordre. Dans l'une, on admire les meilleurs tableaux de Lanfranc et du Dominiquin; dans une autre, les deux fresques qui ont pour sujet la flagellation et le martyre de S[t]-André, qui furent le résultat du défi que se portèrent le Guide et le Dominiquin, compositions entre lesquelles les connaisseurs n'ont pas osé porter un jugement ; ailleurs la belle fresque de Raphaël, représentant le prophète Isaïe. D'un autre côté, le groupe de Jonas assis sur la baleine, la statue de S[te]-Thérèse en extase, par Bernini, le tombeau de Clément XIV, par Canova, et avant tout peut-être la fameuse statue de Moyse, par Michel-Ange, jouissent d'une célébrité non moins méritée.

C'est surtout dans les quatre grandes basiliques que sont accumulées d'immenses richesses artistiques.

On s'y trouve partout en face des œuvres de Michel-Ange, de Raphaël, du Guide, du Guerchin, d'Annibal Carrache, de Charles Maratta, du Dominiquin, du Poussin, de Bernini, de Canova, de tous les hommes de génie qui ont mérité à l'Italie le sceptre des beaux arts. On y admire aussi, sous le travail le plus fini, les matières les plus précieuses. Le vert et le jaune antiques, les plus beaux marbres, la pierre de touche, le porphyre, le jaspe oriental, l'agate, le lapis-lazuli s'y transforment en colonnes, en statues, en bas-reliefs, en bassins, en ornements de tous genres.

La basilique de S[t]-Jean-de-Latran, érigée par Constantin, est peut-être le plus grand temple de la chrétienté, après S[t]-Pierre. Elle a reçu cinq fois dans son sein les évêques de la catholicité réunis en concile œcuménique. C'est l'église spéciale du Souverain Pontife, qui inaugure son pontificat par la prise de possession de cette basilique. Son ta-

bernacle est estimé le plus précieux du monde catholique et renferme les têtes de St-Pierre et de St-Paul. Auprès de la place de St-Jean-de-Latran, au milieu de laquelle se dresse l'obélisque le plus élevé de Rome, on voit la *Scala santa*, l'escalier saint que J.-C. dut monter dans le palais de Pilate, et que les fidèles ont coutume de monter à genoux.

La basilique de Ste-Marie-Majeure, remonte aussi au IVe siècle de l'ère chrétienne. Benoit XIV y a répandu avec profusion les marbres et les stucs dorés. On y remarque particulièrement de vastes cuves en vert antique et en porphyre, les 26 belles colonnes en marbre blanc qui séparent ses trois nefs, de riches peintures du Guide, et un portrait de la Ste-Vierge, que la tradition attribue à St-Luc. La place qui s'étend vis à vis de la grandiose façade de cette basilique est ornée d'une colonne en marbre blanc, haute de 25 mètres et surmontée d'une statue de la Ste-Vierge; cette colonne est l'une des plus gracieuses de la capitale des beaux arts.

La basilique de St-Paul, qui paraît avoir eu Constantin pour fondateur, est située hors des murs de la ville. Tour à tour ravagée par les sarrazins, par la foudre et enfin par un terrible incendie, elle se rélève de ses ruines et brille d'une nouvelle splendeur, grâce à la générosité des souverains et des catholiques de toute l'Europe. L'empereur Nicolas lui a fait don de deux autels en malachite du plus haut prix. Le temple se divise en 5 nefs, formées par 40 colonnes d'un seul bloc de marbre, qui soutiennent la voûte à une grande élévation.

Mais rien n'est comparable à St-Pierre. Personne n'ignore que c'est le premier monument de Rome, le plus grand, le plus magnifique des temples de la terre.

La place qu'il faut traverser pour s'y rendre est ornée de fort belles fontaines et de l'obélisque de Sixte-Quint, haut

de plus de 40 mètres. Mais c'est plus qu'une place ; c'est un immense portique circulaire, entouré d'un quadruple rang de colonnes disposées en amphithéâtre et surmontées de statues. Le vestibule est digne du portique et du temple. On y distingue les deux statues équestres de Constantin et de Charlemagne, qui se tiennent là, au seuil de la catholicité, comme les gardes d'honneur de la foi.

Catholique, protestant, incrédule même, qui que vous soyez, il vous sera imposible de pénétrer sans émotion dans St-Pierre. Et cette émotion n'est pas seulement l'effet de la magnificence du travail de l'homme, mais bien plutôt de l'idée qu'on y respire. St-Pierre de Rome! c'est le plus sublime symbole de la religion, le plus grandiose édifice qui ait jamais été consacré à la divinité ; c'est le foyer de la pensée qui a renversé le grand Jupiter du Capitole et renouvelé le monde, le grand monument élevé à la gloire des martyrs, des vierges, de tous les héros du christianisme, le plus auguste sanctuaire de l'auteur même de la vertu et de la sainteté. Non, en vérité, rien n'est imposant sur la terre, si ce lieu ne l'est pas. Le temple a 20,000 mètres de superficie ; 185 m. 36 c. de longueur, 135 m. 34 c. de largeur et 138 m. 57 c. de hauteur. On estime qu'il n'a pas coûté moins de 300,000,000 fr.

On est d'abord frappé de l'immensité de ses trois nefs, de l'élévation de ses voûtes cintrées, et surtout de la hardiesse et de la majesté de son incomparable coupole. On y compte 10 autres coupoles, 30 autels, de riches tombeaux, une multitude de statues, de mosaïques, de tableaux de premier ordre. Plus on étudie St-Pierre, plus on y admire l'unité de l'ensemble, l'harmonie des proportions, la variété et le fini des détails. Cette basilique est bien la fille du génie; mais ce n'est pas trop pour la religion qui est la fille du Ciel.

La Confession de St-Pierre est surtout l'objet de la véné-

ration des fidèles. C'est le lieu même où cet apôtre martyr fut enseveli par ses disciples. Constantin y érigea un beau temple et réunit dans une châsse d'argent surmontée d'une croix d'or les corps de St-Pierre et de St-Paul. Cette première basilique ruinée par le temps a été remplacée par la basilique actuelle, qui fait la gloire de Bramante et de Michel-Ange, de Jules II et de Léon X.

J'ai eu le bonheur, le jour de la fête de St-Paul, de dire la messe dans la chapelle souterraine, sur le tombeau des apôtres, auprès duquel brûlent toujours 150 lampes en vermeil. La veille, fête de St-Pierre, j'avais assisté à l'office solennel célébré par le Souverain Pontife. Les vastes nefs étaient remplies d'une foule immense ; le chœur et les tribunes étaient réservés aux cardinaux, aux princes laïques, aux membres du corps diplomatique, à l'état-major français et à beaucoup de personnages de distinction. Le chant et la musique relégués dans une grande tribune laissaient jouir de la beauté des cérémonies et de la richesse des costumes et des ornements sacrés. Enfin, l'autel pontifical qui, comme l'autel réservé des onze autres basiliques, est placé au centre du temple et qui, à St-Pierre, est dominé par le plus merveilleux baldaquin et par la grande coupole, permettait à tous de voir l'auguste Célébrant, dont la voix pieuse et sonore retentissait jusqu'aux extrémités de l'édifice.

L'office pontifical a quelques particularités remarquables. A la consécration, le St-Père élève l'hostie en décrivant lentement un demi-cercle à gauche, puis à droite. Il renouvelle la même cérémonie à l'élévation du calice. Au moment de la communion, il descend de l'autel et va s'agenouiller sur son trône, où il est assisté du prince laïque, des cardinaux et des prélats d'office. C'est là que le diacre et le sous-diacre lui apportent processionnellement, d'abord la patène avec la sainte hostie, dont il ne prend que la moitié, ensuite le calice

dans lequel il puise avec le chalumeau d'or une partie du précieux sang, laissant le reste des espèces consacrées aux officiers de l'autel ; enfin le ciboire où sont renfermées les petites hosties, avec lesquelles il donne lui-même la communion au prince assistant et aux cardinaux-diacres.

Dans les grandes solennités, à son entrée dans la basilique et à son départ, le Souverain Pontife élevé sur la *Sedia gestatoria*, trône que douze hommes portent sur leurs épaules, précédé par les gardes-nobles et escorté par un double rang de cardinaux, accompagnés eux-mêmes de leurs camériers en costume de pages et de leurs massiers, s'avance majestueusement, la tiare ou la mitre en tête, jusqu'au grand balcon de la basilique, où il donne la bénédiction papale, *Urbi et Orbi*.

Le soir de la St-Pierre a lieu la splendide illumination de la façade du temple, de la colonnade et des trois coupoles principales. Ces lignes de feu, qui dessinent le monument et en font ressortir tour à tour les beautés de détail et d'ensemble, produisent un effet surprenant : on dirait une auréole céleste.

L'un des palais pontificaux, le Vatican, s'appuie sur St-Pierre. C'est moins un palais qu'une agglomération d'édifices vastes, mais sans unité de plan. On y compte plus de deux cents escaliers et de dix mille chambres ou galeries, dont la plupart sont converties en musée.

Tous les palais de Rome et ses élégantes villas regorgent de peintures et de sculptures d'élite. On remarque particulièrement les collections du Quirinal et des palais Barberini, Borghèse et Colonna. Mais on ne les visite plus avec le même plaisir, quand on a parcouru les galeries du Vatican. C'est en effet le premier musée du monde, pour le nombre, la variété et la perfection des chefs-d'œuvre qu'on y admire.

Les statues qui excitent le plus l'admiration des connaisseurs sont : celles de Méléagre, du Mercure et de l'Apollon du Belvédère, et le merveilleux groupe de Laocoon. Pour les peintures ce sont : la Transfiguration, de Raphaël, et la Communion de St-Jérôme, par le Dominiquin, qui, avec la Descente de Croix, de Daniel de Volterra, qu'on voit à Ste-Trinité-des-Monts, étaient aux yeux du Poussin les trois meilleurs tableaux de Rome. La principale chapelle du Vatican est cette fameuse chapelle Sixtine illustrée par les immenses fresques de la Création et surtout par le magnifique tableau du Jugement dernier, de Michel-Ange. C'est dans une chapelle voisine, que j'ai vu élever au cardinalat Monseigneur Donnet, archevêque de Bordeaux et Monseigneur Morlot, aujourd'hui archevêque de Paris. Pie IX entouré des membres du sacré-collége, les fit approcher de son trône et, avec les cérémonies d'usage, les proclama cardinaux-prêtres; puis leur donna le baiser de paix, après avoir reçu leur serment en qualité de princes de l'Église. Le soir du même jour, à l'ambassade française et en présence de l'élite de la société romaine, un prélat délégué par sa Sainteté vint haranguer les cardinaux français et leur remettre le chapeau rouge, insigne de leur nouvelle dignité.

J'avais passé quinze jours à Rome. Je n'avais plus qu'un désir, celui d'obtenir une audience du St-Père. Les circonstances n'étaient pas favorables et laissaient peu d'espoir de réussir. Mais enfin, grâce aux démarches d'un officier distingué de la division française, frère de M. l'abbé Dupont, mon aimable compagnon de voyage, l'audience nous fut accordée. Le Souverain Pontife, qui depuis quelques semaines ne donnait pas d'audience publique, n'était pas revêtu de son costume officiel. Debout, quoique souffrant encore, il nous reçut seuls et comme dans l'intimité. Je n'oublierai jamais tout ce qu'il y avait dans ses traits vénérables de

dignité paternelle, d'expression de sainteté, de douceur et aussi de tristesse. A genoux à ses pieds, ce fut avec autant de joie que de respect que, selon l'usage, mais un peu malgré lui, nous baisâmes la mule pontificale, c'est-à-dire, la croix d'or brodée sur sa pantoufle. Il nous fit relever aussitôt et nous offrit à baiser son anneau papal, ce qui ne se fait pas ordinairement pour les simples prêtres. Il nous parla toujours en français. Avec quelle bienveillance il nous entretint de notre pays et de nos fonctions! Avec quelle bonté il voulut bien bénir les objets de piété que nous lui présentâmes, et nous bénit enfin nous-mêmes!

Ses traits, ses suaves paroles, sa paternelle bénédiction seront toujours pour moi le plus précieux des souvenirs.

II.

EXCURSION SUR LE RHIN ET SUR L'ESCAUT.

(SEPTEMBRE 1860.)



Ma première visite au-delà de Paris fut pour Reims. Cette cité est l'une des plus anciennes de France. Après avoir partagé avec Trèves, sous l'empire romain, le titre de métropole de la Gaule-Belgique, elle fut le berceau du christianisme pour les francs et devint, avec Metz, la principale ville du royaume d'Austrasie. Aujourd'hui, malgré son opulence et ses 45,000 habitants, elle n'est plus que le chef-lieu d'un arrondissement. Elle possède quelques belles

places et promenades, les statues de Louis XV et de Drouet d'Erlon, un bel hôtel de ville orné de 68 colonnes, l'antique maison des comtes de Champagne, celles où naquirent Colbert et Pluche, ainsi que l'hôtellerie où le père et la mère de Jeanne-d'Arc furent logés et défrayés par la ville pendant le sacre de Charles VII.

L'église de St-Remi mérite d'être visitée. Sa longue nef de style romano-byzantin est entourée de galeries qui règnent sur les bas-côtés comme à Notre-Dame de Paris et à St-Étienne de Caen; le portail et le chœur sont de style ogival. Ce qu'on y remarque surtout, c'est le tombeau du saint Évêque en marbre blanc, ainsi que les statues de grandeur naturelle des six grands pairs laïcs, les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse, et des six pairs ecclésiastiques, les évêques de Reims, Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon.

Le grand monument de Reims est sa cathédrale. Toute entière de style ogival et du XIIIe siècle, elle fut construite en trente années, sur les plans et sous la direction de Robert de Coucy. Sa longueur est de 148 mètres, sa largeur de 31 mètres, sa hauteur sous voûte de 37 m. 60; ses tours ont 83 mètres d'élévation. Unité de style, sage coordonnance des parties, sobriété et perfection des ornements, elle réunit tous les titres pour être l'un des plus beaux fleurons de la couronne monumentale de la France. Le portail surtout ravit d'admiration par la majesté de ses hautes tours et la richesse de ses sculptures. On oublie que le temps en a noirci la pierre et souvent mutilé les délicates ciselures, quand le regard se promène au milieu des 530 statues qui décorent cette splendide façade et les arcades des trois grandes portes, et parmi lesquelles on distingue 42 statues gigantesques de nos rois. Ce portail est estimé le plus parfait qui existe en France.

Tout l'extérieur de cette basilique, avec ses tons sévères, avec ses élégantes tourelles, avec les belles galeries à jour qui surmontent les arcs-boutants et les longs murs de la nef, produit un effet plus imposant que tous les édifices religieux de la capitale.

Il en est de même à l'intérieur, où j'ai été d'autant plus frappé de voir 90 belles statues couvrir les murs autour et au-dessus des trois entrées, que je n'ai rencontré nulle part ailleurs la même richesse.

Les trois nefs ont les plus vastes proportions; le chœur démesurément agrandi pour les cérémonies du sacre, aux dépens du transsept et même de la nef, occupe presque la moitié de l'édifice. C'est dans ce chœur qu'ont été sacrés tous les rois de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles X, excepté Henri IV et Louis XVIII. Quand, aux derniers rayons du soleil couchant, on examine du fond de l'abside l'effet de la lumière dans les magnifiques vitraux des immenses fenêtres des nefs, des rosaces du transsept, surtout de la grande rosace du portail, et aussi dans les voûtes, les galeries et les colonnes du temple, on jouit d'une perspective impossible à décrire.

La cathédrale possède l'un des plus beaux monuments antiques de notre pays dans le cénotaphe de Jovin, de Reims, préfet des Gaules au IVe siècle. Son trésor était le plus riche des églises de France, avant l'époque où il passa par le creuset révolutionnaire. On y montre encore une relique de la Ste-Ampoule, une chasuble du XVIe siècle, chargée d'or, du poids de 18 kilogrammes; d'autres ornements précieux, au milieu desquels figurent 110 ornements sacrés en velours et or, qui servirent au sacre de Charles X et au baptême du duc de Bordeaux.

Toul, petite ville fortifiée, ancien évêché, est la patrie du maréchal Gouvion St-Cyr, du baron Louis et de l'amiral de

Rigny. Ses murailles sont baignées par les eaux de la Moselle, que l'on traverse sur un joli pont de sept arches.

L'ancienne cathédrale, commencée vers le milieu du Xe siècle et terminée à la fin du XVe, porte les caractères de ces diverses époques. Cependant il est peu d'édifices religieux du moyen-âge où l'ogive soit mieux dessinée, l'harmonie plus complète, les sculptures exécutées avec un art plus délicat. Le chœur manque d'abside, le transsept est trop nu ; mais la nef est fort belle. Il ne reste plus des anciens vitraux que quelques débris épars çà et là. L'édifice est malheureusement négligé, depuis qu'il est descendu du rang de cathédrale à celui de simple église paroissiale. Sa longueur est à l'intérieur de 80 mètres, sa hauteur sous voûte de 36 mètres.

Le portail, avec ses tours de 76 mètres d'élévation, est un véritable chef-d'œuvre dont les arts sont redevables à Jacquemin de Commercy. « C'est, dit Bourassé, une des plus belles pages inspirées par l'esprit religieux et exécutées par le XVe siècle. Niches, dais, aiguilles, pinacles, feuillages, galeries transparentes, toutes les créations du style ogival y sont rassemblées avec un goût exquis. La pierre y est couverte de dentelles et de fleurs, et la couronne découpée à jour qui est posée sur la tête de ces tours, les fait ressembler à la magnifique tour couronnée de St-Ouen de Rouen, dont elles ont le port majestueux, la délicatesse et la profusion d'ornements. »

C'est du reste la seule partie extérieure du temple qui soit visible. Le reste est entouré de maisons et de jardins, et ce n'est pas sans peine que l'on est admis à visiter un beau cloître carré, de structure ogivale, adhérent à la cathédrale et destiné primitivement aux processions intérieures.

La cathédrale de Metz est également flanquée de hautes maisons et d'échoppes dont plusieurs ont profondément

entamé les murs de l'édifice sacré. Voici ses dimensions: longueur 124 m. 30 c.; largeur 30 m. 65 c.; hauteur sous voûte 44 m. 33 c.

Ce monument gothique a été commencé dans le XI[e] siècle et terminé au milieu du XVI[e]. Le portail et ses tours sont du style lourd et surchargé d'ornements prétentieux qu'on appelle style pompadour. Une autre tour plus ancienne et placée sur le côté nord de la cathédrale se termine en flèche grêle et très élancée. Le chœur est petit, sans nef déambulatoire; son aire beaucoup trop élevée s'avance disgracieusement dans le transsept. La nef est l'une des plus célèbres de France par son étendue et sa prodigieuse hauteur. La galerie à jour qui règne dans tout l'intérieur de l'édifice est remarquable par le nombre et l'élégance de ses colonnettes et de ses sculptures; il est regrettable que la plupart des fenêtres de cette galerie et même des belles fenêtres de la nef manquent de vitraux peints. Mais on admire les étincelantes couleurs des verrières du chevet, du portail, et du transsept qui en est enrichi du haut en bas.

Metz possède plusieurs autres établissements importants. Mais c'est avant tout une ville de guerre de premier ordre. Ses deux places sont ornées des statues en bronze des maréchaux Ney et Fabert. La ville domine une riche vallée et voit couler à ses pieds la Moselle sous un beau pont qui a presque la longueur du Pont-Neuf de Paris, et qui s'appelle encore le Pont des Morts, en souvenir de la redevance que l'on y payait autrefois pour le passage des morts de la ville.

Nancy, ville grande, généralement régulière et bien bâtie, n'a pas de monuments extraordinaires; mais elle renferme beaucoup de belles choses et de nombreux établissements de bon goût. Le plus somptueux édifice est l'hôtel du gouvernement, aujourd'hui occupé par le maréchal Canrobert. Il fait

face à la place Royale, autour de laquelle se groupent l'hôtel de ville, l'évêché, la préfecture et le théâtre. Au centre de cette place monumentale s'élève la statue du bienfaisant duc de Lorraine et roi de Pologne, Stanislas Lecksinski. Une autre place est décorée de la statue du vertueux général Drouot. L'un des bas-reliefs le montre porté en triomphe par ses jeunes rivaux qui l'avaient d'abord accueilli par des moqueries ; dans un autre il commande le feu de ses batteries; dans le troisième il donne sa bourse à une sœur de charité.

La cathédrale est dans le style de la renaissance et n'a de remarquable que sa façade large de 50 mètres et ses tours assez légères. Ses nombreuses chapelles sont fermées par de fort belles grilles. Le trône épiscopal est derrière l'autel et au fond du chœur qui est tout entier réservé au clergé.

Notre-Dame-de-Bon-Secours est une chapelle romane enrichie de sculptures précieuses. Elle renferme les monuments où furent déposés Stanislas Lecksinski, Catherine Opolinska, sa femme, et le cœur de Marie Lecksinska, leur fille, épouse de Louis XV.

Dans l'église des Cordeliers, on ne manque pas de visiter la rotonde et les tombeaux des ducs de Lorraine, particulièrement celui de René, vainqueur de Charles-Le-Téméraire. Dans la tente du vaincu fut trouvée la tapisserie célèbre qui se voit encore au palais de justice et dont une scène représente Assuérus rendant l'édit de liberté des juifs et une autre les inconvénients de la bonne chère.

La Pépinière est la plus belle promenade de Nancy; c'est un beau parc, auquel il ne manque que le charme d'un cours d'eau.

La Champagne et la Lorraine sont traversées par les Ardennes et arrosées par la Seine, l'Aube, la Marne, la Meuse, la Moselle et la Meurthe. Des canaux importants font en

outre communiquer ces fleuves entre eux et même avec le Rhin. Les vallées sont généralement fertiles, et les côteaux chargés de vignes. Avant d'en avoir été témoin, je n'aurais pu me figurer la prodigieuse quantité de fruit qui couvrait cette année toutes ces belles campagnes. Il fallait donner à chaque arbre de nombreux supports, pour l'empêcher d'éclater sous le fardeau. J'ai vu acheter cinq centimes cent cinquante prunes d'assez bonne qualité.

La campagne ne cesse pas d'être riche et le paysage varié de Nancy à Strasbourg. On franchit les montagnes des Vosges au moyen de nombreux tunnels. Le principal est celui de Valdenbourg, qui a 2,680 mètres et qui, pour déboucher à droite du canal de la Marne au Rhin, à gauche et au niveau duquel le chemin de fer se tient jusque là, plonge 12 mètres au-dessous des profondeurs du canal.

Strasbourg, l'*Argentoratum* des romains, est une ville de 80,000 habitants, dont la moitié est catholique, l'autre moitié protestante. On y parle généralement l'allemand. Cette ville, située dans une belle plaine, sur l'Ill et la Bruche, à 4 kilomètres du Rhin, possède une forte citadelle, de vastes casernes, de nombreuses manufactures, des maisons élevées, peu de larges rues et une seule belle place ou promenade publique. Patrie de Gutenberg, elle a élevé à ce grand homme une statue en bronze, par David d'Angers, avec de riches bas-reliefs qui représentent les merveilleux effets de l'imprimerie dans les quatre parties du monde. Une autre statue y a été érigée en l'honneur de Kléber. Le temple de St-Thomas renferme le tombeau trop vanté, dit-on, du maréchal de Saxe et deux momies bien conservées de la famille de Nassau.

Mais combien tous ces petits monuments s'effacent, quand on contemple la cathédrale ! Fondée par Clovis, restaurée par Charlemagne, puis dévorée par les flammes, cette église

fut reconstruite par l'évêque Wernher, au commencement du XIe siècle, mais ne fut terminée qu'au milieu du XVe.

Elle manque de proportion entre ses diverses parties. Le chœur et le transsept sont de petite dimension et ont toute la pesanteur du style byzantin; la nef dont les parties basses sont du même style et qui prend de plus en plus le style ogival, à mesure qu'elle monte vers son toit de cuivre, est d'une conception déjà plus vaste, mais reste encore bien loin de la majesté de la tour et de toute la façade, où le style ogival étale tous ses ornements.

On est saisi d'admiration à la vue de cette haute et large façade à trois étages, que l'on doit surtout au zèle de l'évêque Conrad et au génie de l'architecte Erwin. Les trois portails sont ornés d'une foule de grandes statues de prophètes, d'apôtres, de vierges, etc., d'un style noble et sévère, dans un parfait état de conservation, et d'un effet d'autant plus grand que le temps a donné à ces pierres la couleur du bronze.

La rosace du grand portail, qui a 44 mètres de circonférence, est entourée d'un cintre presque entièrement détaché et autant admiré pour la hardiesse de la construction que pour la délicatesse du travail.

Mais ce qui produit sur l'âme l'impression la plus profonde, c'est l'aspect de la flèche qui surmonte la tour du nord et qui s'élance avec autant de grâce que de majesté dans les airs, à la hauteur de 142 mètres. Il paraît démontré que, par suite de la dépression successive de la grande pyramide d'Égypte, cette flèche est aujourd'hui l'édifice le plus élevé de l'univers.

La flèche, composée d'immenses fenêtres et de quatre escaliers tournants, saillants et à jour, se termine par six rangs de tourelles superposées. « C'est une chose admirable, dit

V. Hugo, de circuler dans cette monstrueuse masse de pierres, évidée comme un joujou de Dieppe, lanterne aussi bien que pyramide, qui vibre et qui palpite à tous les souffles du vent. »

On conçoit de quel magnifique panorama jouit l'observateur qui, du haut de cette flèche, embrasse du même coup-d'œil le cours du Rhin, les montagnes des Vosges et de la Forêt-Noire dont les sommets ont 1,500 mètres d'élévation. Satisfait de ce spectacle, je n'ai point été tenté de demander à la municipalité l'autorisation de franchir les douze ou quinze degrés de l'escalier extérieur et sans rampe qui conduit au pied de la croix, autorisation seulement accordée aux visiteurs qui ne craignent pas le vertige et une chute de 420 pieds. Fort peu auront la fantaisie d'imiter ce soldat de la garnison de Strasbourg qui, il y a six mois, trouvant fermée la porte de l'escalier supérieur, sut se soustraire à la vue du gardien, s'élança de pointe en pointe jusqu'au sommet de la croix, sur laquelle il se livra à toutes sortes d'exercices gymnastiques, puis redescendit, toujours à l'extérieur, d'arête en arête et de galerie en galerie jusqu'à la base de la flèche.

Cette cathédrale a passé par toutes les épreuves. Le mauvais goût du XVIIe siècle détruisit le jubé construit par Erwin et admiré de tout le moyen-âge comme une merveille d'élégance ; un tremblement de terre, la foudre et l'incendie causèrent tour à tour à l'édifice d'immenses ravages ; enfin les démolisseurs de 93 renversèrent 230 statues de saints et de rois. Quelques insensés voulaient même démolir la flèche, sous prétexte que sa hauteur offensait le principe de l'égalité : ils se contentèrent à la fin de la coiffer d'un colossal bonnet rouge en fer-blanc, que l'on conserve à la bibliothèque.

Plus heureuses que dans beaucoup d'autres cathédrales, les

fenêtres de la nef ont conservé leurs précieux vitraux, qui passent pour le chef-d'œuvre du XIII[e] siècle, après les incomparables verrières de Bourges et quelques unes de celles de S[t]-Gatien de Tours. On remarque encore dans ce monument : 1° le baptistère dont le bassin est entouré d'une broussaille de sculptures ; c'est de l'orfèvrerie en pierre, dit un artiste ; 2° la chaire, également en pierre, couverte de colonnes, de dentelles et de 50 petites statues, et à laquelle on ne peut guère comparer que la chaire de la cathédrale de Mayence ; 3° la colonne appelée le *Pilier des Anges*, qui est décorée de plusieurs étages d'élégantes colonnettes et de belles statues, et qui sert d'ornement à la partie du transsept qui contient l'horloge. Cette horloge astronomique est une merveille bien supérieure à l'ancienne horloge, qui passait elle-même pour l'une des merveilles de l'Allemagne. Le nouveau mécanisme, conçu et exécuté par Schwilgué, marcha pour la première fois en octobre 1842, à l'occasion du dixième congrès scientifique de France, réuni à Strasbourg.

Au bas du monument, haut de 20 mètres, une sphère céleste, sur laquelle sont représentées dans leur position vraie les 5,000 étoiles des six premières grandeurs, emporte avec elle dans son mouvement de rotation diurne les cercles de l'équateur, de l'écliptique, des collures des solstices et des équinoxes, ne laissant immobiles que ceux du méridien et de l'horizon. Le mécanisme est si parfait qu'il imprime aux cercles un mouvement de rétrogradation qu'ils ne pourront achever autour de la sphère que dans 25,000 ans. Derrière cette sphère, un anneau métallique d'une circonférence de 9 m., sert de calendrier perpétuel, et indique de lui-même le mois et les jours du mois, la lettre dominicale, le nom du saint de chaque jour, les fêtes fixes et même les fêtes mobiles, les années ordinaires et bissextiles, le lever et le coucher du soleil, les phases de la lune, toutes

les éclipses de soleil et de lune et leurs divers caractères. Un mécanisme particulier, appelé comput ecclésiastique, fournit par lui-même et pour 1,000 ans tous les éléments de supputation nécessaires pour régler le calendrier et les fêtes de l'église. Un autre mécanisme sert aux équations solaires et lunaires. Un peu plus haut on voit apparaître pour chaque jour de la semaine la divinité païenne qui lui a donné son nom.

La galerie aux Lions renferme le cadran indicateur du temps moyen, avec heures et secondes, dont le moteur diffère naturellement de ceux qui marquent le temps sidéral et le temps apparent. Au dessus, un planétaire imprime aux six planètes visibles à l'œil nu, les mouvements précis qui règlent la marche de chacune d'elles autour du soleil, et fait tourner en même temps autour de la terre son fidèle satellite, dont toutes les phases sont constamment mises en lumière dans un compartiment spécial. Ailleurs un génie tient en main un clepsydre rempli de sable rouge, qu'il retourne à chaque heure; tandis qu'un autre génie frappe sur un timbre le premier coup de chaque quart d'heure.

Mais ce qui intéresse le plus les curieux, c'est le jeu des statuettes mobiles. Quatre statuettes, dont les mouvements imitent la nature et qui figurent les quatre âges de la vie, sont chargées, pendant le jour seulement, de venir frapper le deuxième coup de chaque quart d'heure. L'enfant vient seul au premier quart frapper le timbre avec un thyrse; l'adolescent le suit à chaque demi-heure pour frapper à son tour le timbre avec sa flèche de chasseur; après eux, l'homme sous les traits d'un guerrier vient aux trois quarts remplir son rôle avec sa lance; enfin vient à chaque heure le vieillard penché sur sa béquille, dont il se sert pour sonner le dernier quart. Alors la Mort, qui veille jour et nuit, debout auprès du timbre des heures, le frappe

gravement avec l'os qu'elle tient à la main. La galerie supérieure représente Jésus-Christ, d'une main tenant la croix, de l'autre prêt à bénir. Chaque jour à midi, on voit passer successivement devant lui les douze apôtres, St-Pierre en tête, qui le saluent et qu'il bénit. Puis, un coq perché sur une tourelle bat des ailes, agite la tête et la queue, et fait entendre trois fois son chant. Tout ce prodigieux mécanisme obéit à un seul moteur principal.

Il est regrettable que le chœur de la cathédrale ne soit pas dégagé des maisons qui l'entourent. L'une des maisons voisines est la belle maison des architectes de la cathédrale, où se centralise la recette de l'œuvre établie pour l'entretien du grand monument. On y voit avec intérêt les plans et modèles de l'édifice, et un escalier tournant autour d'un centre vide et orné de délicieuses colonnes.

Une route plantée d'arbres conduit de Strasbourg au Rhin. Le beau pont de Kehl n'étant pas encore terminé, il faut traverser sur une ligne de bateaux le grand fleuve dont les deux bras enveloppent l'île des *Épis*. Au milieu de cette île française, théâtre de gloire pour Desaix, on remarque un mausolée quadrangulaire qui porte cette inscription : *Au général Desaix, l'armée du Rhin,* 1801.

La vue du fleuve produit une vive impression. Le Rhin occupe le cinquième rang parmi les fleuves de l'Europe. Il porte à l'Océan cinq fois moins d'eau que le Volga, quatre fois moins que le Danube, trois fois plus que la Seine, six fois plus que le Tibre. Sa longueur est de 1,300 kilomètres, dont 900 navigables. Dans son parcours il est semé de 295 îles et il reçoit au-delà de 12,000 affluents. Sa largeur est de 350 m. à Strasbourg et de 500 m. à Cologne. Sa profondeur varie de 4 à 9 m. entre ces deux villes. A Strasbourg, il est élevé de 140 m. au-dessus du niveau de la mer. Sa rapidité varie naturellement selon

la pente et la largeur de son lit; en moyenne elle est de 5 kilomètres à l'heure. Le transport des voyageurs et celui des bois forment le principal aliment de la navigation de ce fleuve.

Dès qu'on a franchi la rive droite, le chemin de fer badois se dirige vers les montagnes de la Forêt-Noire; bientôt on aperçoit Sasbach, village devenu célèbre par la mort d'un de nos plus grands capitaines. La France lui a élevé un monument qu'elle fait garder par un de ses vétérans et sur lequel on lit cette inscription : *La France à Turenne. Ici il fut tué le 24 juillet* 1675. Les collines et les montagnes, au pied desquelles la vapeur poursuit sa course, se succèdent et se relient sans interruption sur plusieurs plans et sous des aspects variés et pittoresques. Le paysage devient plus riche encore en approchant de Bade, qu'on écrit Baden-Baden, pour distinguer cette ville de deux autres du même nom.

Protégée contre les vents du nord, de l'est et de l'ouest, par les hautes montagnes qui la dominent, Bade jouit d'un climat doux, d'un air pur et fortifiant. Elle a eu récemment le privilége de voir réunis dans son sein dix souverains à la fois; chaque année la belle saison y appelle une foule d'étrangers, attirés par le charme de son site et la qualité de ses eaux thermales. Ses vallons sont couverts de céréales, de vignes, d'amandiers, de marronniers, de trembles et d'érables; ses montagnes sont entièrement couronnées de bois. L'une d'elles, qui s'élève à la hauteur de 550 mètres au-dessus de la ville, est remarquable par son vieux château, par le magnifique panorama dont on y jouit et par ses rochers de porphyre. Sur un autre sommet jaillit la principale source des eaux thermales. Ces eaux minérales, salines, sulfureuses, peu agréables au goût et à l'odorat, ont une température de 75 degrés et sont utilement em-

ployées en boisson et en bains dans vingt hôtels et surtout à la *Trinkhalle*, petit palais orné d'une colonnade de 90 m. de long et de fresques assez estimées. Au milieu, s'étend une belle et vaste salle, dont la voûte s'appuie sur une forte colonne de marbre, d'où l'eau minérale jaillit dans deux bassins de fonte entourés de nombreux buveurs. La saison des eaux commence en mai et finit en octobre.

C'est aussi naturellement la saison des jeux et de toutes sortes de fêtes, dont la *Maison de conversation* est le centre. C'est un vaste édifice, avec portique corinthien, qui contient un restaurant et un café, de magnifiques salons, des salles de théâtre, de bal, un cabinet de lecture qui reçoit les grands journaux de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et surtout des salles de jeux dans lesquelles se presse une foule de joueurs et de curieux. Ces jeux sont la roulette, le trente et un ou le trente et quarante : ils sont tenus par une société d'actionnaires qui paie annuellement à la ville 125,000 fr., et qui soutient l'enjeu contre tous les joueurs qui se présentent.

Autour d'une longue table recouverte d'un tapis vert, où se dessinent plusieurs séries de chiffres, sont installés le directeur et les caissiers avec leurs piles d'or et d'argent et leurs baguettes ou petits rateaux d'ébène qui facilitent la rapide répartition des mises ; puis, une vingtaine de joueurs et de joueuses, mélange de tout pays et de tout rang, occupés, dans un fiévreux silence, à calculer les chances, à faire le jeu, à remplir et plus souvent à vider leurs bourses et leurs portefeuilles. Chaque partie, à laquelle prennent part tous ceux qui le veulent, chacun pour la somme qui lui convient depuis 1 fr. 50 c. jusqu'à 10 ou 12,000 fr., se règle en une minute et est immédiatement suivie d'une autre partie. Et cela dure douze heures par jour pendant les six mois de la belle saison. Il est triste de voir

des gouvernements se faire de leur intérêt une excuse pour tolérer et même pour protéger ces jeux immoraux, honteux appât à la cupidité et source de tant de désastres.

Carlsruhe, capitale du grand-duché de Bade, est une jeune et jolie ville, bâtie en éventail et parfaitement alignée. Toutes les principales rues aboutissent au château ducal; les autres sont demi-circulaires et passent comme des rubans sur les lames de l'éventail. Le château, son parc et ses jardins sont d'un agréable aspect. Toutes les places de la ville sont ornées d'une statue ou d'un buste de duc ou de margrave.

Heidelberg, autre ville du même duché, est riche de sites et de souvenirs. Cette ville, située sur le Neckar que traverse un beau pont de 235 mètres, a été tant de fois victime du fléau de la guerre qu'elle ne possède plus qu'une de ses anciennes maisons au pignon sculpté. Son université, connue sous le nom de *Ruperta Carolina*, date de 1386. La ville est entourée de hauteurs, de croupes boisées, plus fières que des collines et moins âpres que des montagnes. La plus élevée se dresse à 574 m. au dessus du fleuve. Son sommet est couronné par une tour, du haut de laquelle on jouit de la vue la plus étendue et la plus pittoresque : au dessous, la ville et la riche vallée du Neckar, dont la rive opposée est bordée de nombreuses et verdoyantes collines; plus loin le Rhin qui court et brille au soleil comme un filet d'argent au milieu de vastes plaines; les villes de Manheim, Worms, Landau et surtout la ville de Spire et l'immense cathédrale qui la domine comme un géant, avec ses quatre tours de 75 m. de hauteur, et ses vastes nefs romanes de 59 m. de largeur, sur 147 m. de longueur. Aidé d'une longue-vue, j'ai fort bien distingué au sud la flèche de Strasbourg, et au nord un monument voisin de Francfort, villes éloignées l'une de l'autre de 40 lieues.

En descendant, on trouve à mi-côte les ruines du vieux château, qui était perché comme un nid d'aigle au-dessus de la ville. C'était une merveille architecturale, une mosaïque de châteaux et de tours, à bon droit surnommée l'Allambra de l'Allemagne. Pauvre château! Son seigneur ayant donné sa fille en mariage au duc d'Orléans, Louis XIV chargea son ministre de réclamer le château comme héritage de la princesse. Malgré sa résistance et ses murailles de 7 mètres d'épaisseur, le château fut pris deux fois. Mélac et de Lorges, pour mieux servir Louvois, mirent leur gloire à entasser ruines sur ruines. Aussi les habitants du pays ont-ils encore aujourd'hui ces trois noms en exécration. Les nombreux visiteurs de ces belles ruines ne manquent jamais d'aller voir le Grand Tonneau. Ce tonneau monstrueux repose sur un ber orné et ne ressemble pas mal à un navire sous cale. Il a 8 m. de diamètre, 11 m. de longueur, et pouvait contenir 283,000 bouteilles de vin du Rhin. Devenu inutile, il n'est plus depuis un siècle qu'un objet de curiosité.

A Darmstadt, capitale de la Hesse, l'église catholique offre un aspect imposant. Sa rotonde n'a pas moins de 75 m. de diamètre et de 41 m. de hauteur. Une petite ville voisine, Hombourg, renommée dans toute l'Allemagne pour ses eaux minérales et pour ses jeux de hazard, venait d'être témoin d'un spectacle assez rare. Un espagnol avait deux jours de suite fait sauter la banque, c'est-à-dire fait lever la séance, après avoir épuisé toutes les ressources des fermiers des jeux. Déjà il avait eu la même chance quelques mois auparavant, et il réalisait ainsi en trois jours un bénifice d'un million. Ces exemples, bien propres à exciter la cupide ardeur des joueurs, ne décourageront malheureusement ni les fermiers ni les princes qui prennent part au dividende, et qui savent bien qu'au total c'est l'argent de l'étranger qui fait tous les frais.

Me voici dans une ville toute allemande. Depuis Strasbourg, j'avais eu plus d'une fois de la difficulté à me faire comprendre; mais c'est bien autre chose à Francfort-sur-le-Mein, où le maître de l'hôtel sait à peine lui-même parler un peu le français. Cette ville, chef-lieu de la petite république du même nom, et siége de la diète germanique, est, dit-on, l'une des plus agréables de l'Allemagne. Sa population se compose de 60,000 protestants, de 6,000 catholiques et de 6,000 juifs. Ses anciennes fortifications ont été converties en promenades. Elle est reliée à son faubourg par un beau pont de 15 arches, au milieu duquel s'élève la statue de Charlemagne. Les quartiers neufs ressemblent à ceux de nos grandes villes; mais la vieille ville est l'une de celles qui renferment le plus de rues tortueuses et sombres, de pignons sculptés, de façades peintes, de tourelles et de galeries saillantes. J'y ai vu plusieurs maisons dont la saillie augmentait à chaque étage, de telle sorte que le troisième ou quatrième étage avait moitié plus de circonférence que le rez-de-chaussée.

L'ancien quartier des juifs est construit presque entièrement en bois. Derrière le pignon de chétive apparence qui s'ouvre sur la rue, se prolonge une foule de compartiments étroits, sans soleil et presque sans air. L'une de ces maisons a vu naître tous les Rotschild; elle a vu aussi mourir, il y a peu d'années, la mère des célèbres banquiers, qui n'a jamais voulu échanger contre un palais la petite maison de ses ancêtres. Les juifs ont à Francfort deux synagogues ennemies l'une de l'autre; la jeune a pris le titre de réformée en se séparant de l'ancienne. Les synagogues sont, comme les temples protestants, sans autel et sans sacrifice. Le chandelier à sept branches est le seul symbole religieux qu'on y conserve. Le pentateuque, livre de la loi des anciens juifs, et aussi l'unique code des juifs modernes, y est

reproduit en plusieurs exemplaires sur autant de rouleaux de parchemin richement décorés. Le jour du sabbat, le rabbin déroule un exemplaire, dont il lit et explique quelques passages. La tribune et son fauteuil de président sont placés au fond d'une estrade élevée ; sur le devant est une galerie réservée pour les cérémonies du mariage, que les juifs contractent du reste sans difficulté avec des personnes de culte différent.

Le Dom, cathédrale catholique, est une église ogivale de diverses époques, longue de 87 m. et large de 72 m. C'est dans son enceinte que les Empereurs d'Allemagne étaient couronnés. Parmi les tombeaux qu'elle renferme, j'ai remarqué ceux de l'illustre famille de Tour-et-Taxis, dont l'ancien hôtel est aujourd'hui le siége de la diéte germanique, et celui du marquis de St-Pern, lieutenant-général des armées du roi de France, mort en cette ville en 1761, à la famille duquel appartient l'un de nos honorables concitoyens M. de St-Pern, commissaire de la marine.

L'hôtel de ville, appelé *Rœmer*, c'est-à-dire le Romain, est un monument d'origine inconnue, mais d'une haute importance historique. C'est là que les neuf princes-électeurs se réunissaient pour élire l'Empereur d'Allemagne ; là, que le nouvel élu, la couronne en tête et le glaive en main, apparaissait au balcon, et se faisait reconnaître par le sénat et les bourgeois rassemblés sur la place. Pour donner plus de pompe à cette proclamation, les quatre grands dignitaires de l'empire entraient au même moment en cortège sur cette place, au centre de laquelle étaient disposés un tas d'avoine, un bœuf entier rôti, des vases de vermeil et une urne pleine d'or, symboles de la prospérité du nouveau règne; puis l'un d'eux, à cheval, s'avançait dans le tas d'avoine jusqu'à la sangle de la selle, un autre coupait une large tranche de bœuf, le troisième remplissait les vases de vin et

d'eau, le quatrième puisait l'or dans l'urne et le jetait à pleines mains au milieu de la foule. On voit encore au Rœmer le trône impérial, les portraits en pied de tous les empereurs, depuis Charlemagne jusqu'à François II, et aussi la célèbre bulle d'or, ainsi nommée de son sceau à feuille d'or, par laquelle l'Empereur Charles IV réglait les droits et privilèges des empereurs et des électeurs, et qui est restée en vigueur depuis 1356 jusqu'à l'époque de la dissolution de l'empire en 1806.

Une maison de la place voisine, reconnaissable au buste de Luther, fut habitée par le fameux hérésiarque, qui parlait souvent à la foule du haut de son balcon. Une autre place est ornée des trois statues réunies des inventeurs de l'imprimerie, Guttemberg, Fust et Schœffer. Sur une troisième s'élève la statue de Gœthe, dont une inscription indique l'ancienne demeure ; la chambre qu'il occupait est restée depuis un siècle telle qu'il l'a quittée. Un objet d'art, qui passe à Francfort pour une merveille, représente Ariane assise sur une panthère. Ce groupe est exposé sur un socle tournant et derrière un rideau de soie rose qui donne au marbre la couleur de la chair. Sur le quai, on voit encore la chapelle du château qui fut construit par Louis-Le-Débonnaire et qui vit naître Charles Le Chauve.

Viesbaden, capitale du duché de Nassau, voit en ce moment s'achever un beau temple en briques rouges, de style ogival, à trois nefs, haut et vaste comme nos grandes cathédrales et surmonté de cinq flèches. Si plusieurs des anciennes rues sont tortueuses et mal bâties, les rues neuves et les boulevards sont bordés d'élégantes maisons et de somptueux hôtels, grâce aux 30,000 visiteurs qui s'y donnent rendez-vous chaque année. Les sites agréables de la ville et des environs ne sauraient soutenir la comparaison avec ceux de Bade ; mais ses eaux et ses jeux ne sont pas moins fréquen-

tés. On n'a rien épargné pour créer et pour embellir sans cesse les promenades, les bosquets, les pièces d'eau tout autour du *Kursaal*, dont l'intérieur est enrichi de fresques et de statues, et tous les soirs inondé de lumière. Cette ville avait autrefois une forteresse romaine; son sol est encore fécond en souvenirs de cette époque.

A quelques kilomètres de Viesbaden, je quitte enfin la rive droite du Rhin, et, après avoir franchi le pont de bateaux, je pénètre dans Mayence, le chef-lieu de la Hesse-Rhénane, et l'une des principales forteresses de la confédération germanique. Citadelle, triple enceinte, 20 bastions, 8 lunettes, 12 forts détachés, large fleuve et camp retranché, cette ville a tout ce qu'il faut pour constituer une place de guerre de premier ordre. Sa population est de 40,000 habitants, dont les trois quarts sont catholiques. Rien de plus sale et de plus négligé que le quai de Mayence. Une haute muraille, aussi triste d'aspect qu'inutile pour la défense, emprisonne la ville, la prive d'air et lui dérobe la vue de son beau fleuve. La plupart des rues sont étroites et malpropres; on y rencontre peu d'édifices importants. La statue de Guttemberg qui s'élève au milieu de la place centrale, atteste que Mayence dispute à Strasbourg l'honneur d'avoir vu les premiers succès de l'illustre inventeur.

La cathédrale est le seul monument digne d'attirer l'attention. Mais on aurait peine à la reconnaître, tant elle est serrée de toutes parts et enclavée dans des propriétés particulières, sans ses deux hautes et vastes tours terminées en dôme. Sept fois incendiée et reconstruite, transformée pendant la guerre en caserne, en abattoir, en magasin, elle porte encore la trace des boulets lancés sur la ville pendant le siége de 1793. Sa longueur est de 119 m. et sa largeur de 50 m. Elle est sans façade et forme deux chœurs à ses extrémités. Ce sont deux absides romanes, chacune avec

son transsept, qui se regardent et qui sont réunies par une grande nef. On dirait deux églises soudées l'une à l'autre par leur façade. Les autels sont également tournés en sens opposé. Aussi les bancs de la nef sont-ils installés de côté, de sorte que les fidèles n'ont jamais de face ni à dos les autels où l'on dit la messe. Une autre bizarrerie de cette cathédrale, c'est que les bas-côtés sont de style ogival, tandis que le style de la nef est romano-bizantin. La chaire est un chef-d'œuvre. Les deux blocs de pierre dont elle se compose y sont fouillés, sculptés, transformés en galeries, en statues, etc., avec un art qui ne se retrouve qu'à la chaire de Strasbourg. On n'admire pas moins la magnifique urne baptismale, qui est en bronze et du XIVe siècle.

Mais la spécialité, le joyau de cette cathédrale, ce sont les tombeaux des archevêques-électeurs. L'église en est pavée, les autels en sont faits, les piliers en sont étayés, les murs en sont couverts. La pierre et le marbre y sont quelquefois travaillés avec le plus grand art. Ces sépultures sont l'histoire monumentale des faits et des arts de six siècles entiers. Tout s'y mêle, les armoiries, les manteaux héraldiques, la mitre, la couronne, le chapeau électoral, le chapeau cardinal, les sceptres, les épées, les crosses abondent et s'amoncellent sur ces cénotaphes, et cherchent à recomposer aux yeux du passant la grande figure du président des électeurs de l'empire d'Allemagne, du prince-archevêque de Mayence. Parmi ces fastueux tombeaux, on en remarque deux qui sont loin d'être les plus riches : le tombeau de St-Boniface, archevêque de Mayence, au VIIIe siècle et celui de Fastrada, l'une des épouses de Charlemagne.

Le plus beau jour de mon voyage fut celui où je descendis le Rhin de Mayence à Cologne. J'avais admiré sous le ciel d'Italie les sites fameux de Naples et de Gênes; j'étais encore sous le charme des vues si pittoresques de Bade et de

Heidelberg; mais je n'ai rien trouvé dans mes souvenirs que je pusse assimiler aux bords du Rhin, excepté les grandes Alpes dont l'austère majesté offre des aspects incomparables. Le soleil, radieux pendant tout le trajet, rendait les perspectives encore plus séduisantes. Les bords du Rhin ont été si souvent et si bien dépeints, qu'il serait inutile et téméraire à moi de vouloir en donner une nouvelle description. Je veux seulement présenter ici le tableau sommaire des divers genres de beauté qui m'ont frappé dans mon rapide passage.

Le nombre, l'étendue, la fertilité des îles que le bateau à vapeur rencontre presque à chaque instant, sont pour le voyageur un spectacle aussi agréable que nouveau. La plupart sont habitées ; l'une de ces îles vit mourir misérablement Louis-Le-Débonnaire, poursuivi par ses fils. Quelques îlots formés de roches portent encore les débris des anciennes tours qui en faisaient des châteaux-forts. Les tours, les châteaux, les couvents, restaurés ou en ruines, sont semés avec profusion sur le penchant des collines et sur les sommets de l'une et l'autre rive du fleuve. Ici, on voit les vestiges du magnifique palais d'Ingelheim, que construisit Charlemagne, et qu'il orna de cent colonnes de marbre et de porphyre, et de précieuses mosaïques apportées de Rome et de Ravenne ; plus loin la célèbre abbaye d'Éberbach, fondée par St-Bernard ; ailleurs le Rolandseeh, dont la légende et la tradition font remonter l'origine à Roland, le célèbre paladin ; puis le château et la plaine d'Andernach, résidence de plusieurs rois francs et théâtre de la défaite de Charles-le-Chauve, par son neveu Louis-le-Jeune. Beaucoup d'autres châteaux servaient à rançonner au nom des seigneurs les bateaux du Rhin. Aujourd'hui tous les péages sont abolis, excepté celui de Caub, qui subsiste encore au profit du duc de Nassau.

On trouve tout sur le Rhin, même Charybde et Scylla.

Tantôt le fleuve est lent, sans profondeur et large comme un lac; tantôt il est rapide, profond, resserré, plein d'écueils et de tourbillons.

Mais ce qui rend cette partie du Rhin si pittoresque, c'est la multiplicité, la diversité et la richesse des côteaux, des rochers, des ravins, des montagnes, qui viennent se briser fièrement ou mourir en pentes douces sur l'une et l'autre rive. Dans un parcours de 100 kilomètres, on ne cesse d'admirer des milliers de collines, qui fuient, se heurtent et s'entremêlent, se superposent les unes aux autres, et présentent à l'œil mille points de vue nouveaux, des ondulations infinies, des perspectives lointaines, des vallées verdoyantes, des escarpements abruptes et sauvages comme nos grandes falaises, et hérissés des débris de vieux donjons perchés à 300 m. au-dessus du Rhin. Sur la rive gauche, la nature plus sévère, quoique riche encore, couvre de forêts les parties les plus ombragées, et ne produit la vigne et les céréales que dans les plus beaux sites; mais toute la rive droite est d'une fertilité rare. Toutes ses pentes, même les plus légères anfractuosités de rocher y sont chargées d'arbres à fruit et surtout de vignes. C'est là que l'on voit le château et les vignobles fameux de Johannisberg, qui assurent au prince de Metternich un revenu supérieur à 200,000 fr. Sous l'empire, cette riche propriété fut donnée par Napoléon au maréchal Kellermann.

La ville de Coblentz, sur la rive gauche du Rhin et sur la rive droite de la Moselle, est dans un site très pittoresque. J'y ai visité le château royal qui fut habité en 1792 par les comtes de Provence et d'Artois, et l'ancienne église Castor, qui possède un tombeau avec cette inscription : *Ludovici pii regis Romanorum et Francorum*. Tout près de cette église, une fontaine se fait remarquer par cette double inscription : *Année 1812, mémorable par la campagne contre les Russes;*

et au-dessous : *Vu et approuvé par nous, commandant russe de la ville de Coblentz, général de Saint-Priest, le 1er janvier 1814*. Sur la rive droite, vis à vis Coblentz, s'élève à pic et à une hauteur de 125 m., une forteresse d'un aspect formidable dont le nom signifie: *Large pierre de l'honneur*. La Prusse y a dépensé cent millions de francs depuis cinquante ans.

Tout près de Coblentz et du beau pont que franchit la Moselle pour se jeter dans le Rhin, un monument érigé à la mémoire de Marceau, général à 22 ans, mort sur cette plage, porte cette inscription : *Hic cineres, ubique nomen*. Plus loin, sur un obélisque élevé en l'honneur d'un autre général français, mort à 29 ans, on lit : *L'armée de Sambre-et-Meuse à son général en chef Hoche*. A mesure qu'on descend le fleuve, on voit grandir de plus en plus dix collines ou montagnes d'origine volcanique, formées de lave et de basalte, qu'on contemple du même coup-d'œil, et dont la hauteur varie de 300 à 500 mètres. C'est le dernier des beaux aspects du Rhin.

La jolie ville de Bonn, où l'on débarque pour se rendre à Cologne par le chemin de fer, est la patrie de Bethoven. Son université est célèbre et occupe un palais qui a 425 m. de longueur et qui contient 150,000 volumes. L'origine de sa cathédrale aux 5 flèches remonte à Ste-Hélène. Une particularité remarquable de cette église, c'est que l'autel du chœur et ceux du transsept sont élevés de 5 m. au-dessus du pavé des nefs.

Mais j'ai hâte d'arriver à Cologne, la *Colonia Agrippina* des Romains. Cette ville bâtie en demi-cercle sur la rive gauche du Rhin, compte 100,000 habitants, dont les trois quarts sont catholiques. Quoique soumise à la Prusse, elle est depuis soixante ans régie par le code français. L'ancienne ville est pleine d'animation ; mais les rues y sont étroites,

tortueuses, et généralement sales comme les habitants. C'est là cependant qu'une multitude de Jean Farina fabriquent et débitent des torrents d'eau de Cologne. Les quartiers neufs ont perdu en activité ce qu'ils ont gagné en propreté et en agrément. Même dans la nouvelle ville, on rencontre assez peu de belles rues; point de jolies places, ni de statues, et fort peu de monuments dignes de fixer l'attention.

Sur le Rhin, deux petits ports de sûreté, dont l'un a été construit par les français en 1810, abritent une flotille de bateaux à vapeur et à voiles. On achève en ce moment un fort beau pont de 550 m., le seul pont fixe qui existe depuis Strasbourg. Jusqu'ici Cologne n'avait, comme Mayence et Coblentz, qu'un pont de bateaux; elle ressemble encore à ces deux villes et les surpasse même par la malpropreté de ses quais. On ne peut voir le fleuve qu'en se rendant au milieu du pont. C'est aussi le seul endroit d'où l'on puisse jouir de l'aspect général et assez pittoresque de la ville.

L'hôtel de ville a peu d'importance. « C'est un édifice arlequin fait de pièces de tous les temps et de morceaux de tous les styles. » L'église de Ste-Ursule renferme les reliques des onze mille vierges qui, d'après la tradition, subirent le martyre à Cologne dans le IVe siècle. Une grande chapelle est tout entière tapissée de crânes ornés de broderies sur velours. Dans l'église même, une masse d'ossements symétriquement disposés sous des vitrines s'étend tout autour du chœur et des nefs.

J'ai consacré ma première et ma dernière visite à la cathédrale. C'est une merveille qu'on ne peut se lasser de voir et d'admirer. L'architecte de génie qui fut l'auteur de cette œuvre éblouissante n'a pas laissé son nom; mais heureusement on a retrouvé ses plans, dont la moitié longtemps égarée a été, dit-on, découverte à Paris dans les poudreux rayons d'une petite boutique du quai Voltaire. C'est en 1248 que l'ar-

chevêque Conrad posa la première pierre de l'édifice, à 15 m. de profondeur. Le chœur fut bénit 75 ans après. Les travaux souvent interrompus cessèrent entièrement en 1510. Longtemps oubliée, puis indignement mutilée par le mauvais goût du XVIIIe siècle, transformée en magasin à fourrages pendant la révolution, délaissée par le gouvernement impérial, qui refusa 40,000 fr. demandés pour l'empêcher de tomber en ruines, cette cathédrale a enfin triomphé de tous les dangers, grâce à la généreuse initiative du prince Frédéric Guillaume, aujourd'hui roi de Prusse, qui verse chaque année 200,000 fr. à la caisse de l'œuvre. Les travaux, recommencés en 1820, sont poussés avec une grande activité depuis 1842, toujours d'après les plans du premier architecte. Le directeur de ces travaux m'a affirmé que dans deux ans tout l'édifice sera terminé, excepté les flèches, auxquelles il ne faudra pas consacrer moins de quinze années. Alors les frais de restauration générale auront atteint le chiffre de 18 à 20 millions. Les flèches auront autant d'élévation que l'édifice a de longueur, 165 m. (23 m. de plus que la flèche de Strasbourg); la voûte a 50 mètres de hauteur, (2 m. de plus que le chœur de Beauvais, 6 m. de plus que les nefs de Metz et d'Amiens). La largeur de la nef est de 50 m.; c'est la même largeur qu'à Anvers, et 5 m. de plus qu'à Notre-Dame-de-Paris. Le transept, qui est orné de bas-côtés, a 80 m. de longueur, et se termine par deux portails gigantesques à triple entrée.

A l'extérieur, le chœur et un portail latéral sont seuls achevés. Mais c'est assez déjà pour faire admirer la majesté de l'édifice, les heureuses proportions des diverses parties, la richesse extraordinaire et le goût exquis des ornements. Ce portail secondaire étonne à la fois par ses vastes dimensions et par le fini de ses sculptures. Au centre du transept s'élève une belle flèche, qui s'accorde parfaitement avec le

reste du monument. Le chœur s'élance d'une forêt de piliers, auxquels il se relie par une double et même quadruple rangée d'arcs-boutants enrichis de galeries à jour. Chacun de ces piliers, miniature d'église, a la forme d'une croix et se termine par quatre tourelles, que surmonte une flèche chargée de bouquets de fleurs. Pour avoir une idée du soin qui préside aux travaux, il suffit de remarquer que, depuis 20 ans, on a déjà employé 725 sortes de feuillages pour ces fleurons et ces crosses végétales.

L'intérieur est encore plus admirable, quoiqu'il n'ait pas reçu toute sa perfection. La largeur et l'élévation prodigieuse de ces cinq nefs; ces 60 colonnes si légères, si élégantes, avec leurs statues, niches et dais délicatement sculptés, et avec leurs précieux chapiteaux de feuillage; cette belle galerie à jour et à double rang de colonnettes, qui décore si richement toute la partie supérieure de la cathédrale; ces nombreux arceaux fleuronnés qui courent et s'entrelacent le long des voûtes; cette splendide parure de couleurs et d'or qui fait merveilleusement ressortir toutes les dentelles, tous les feuillages, tous les fleurons des nefs, des galeries et des voûtes; ces trois étages de verrières qui ornent le chœur et qui orneront un jour tout l'édifice; ces dix immenses vitraux qui donnent déjà aux nefs une si somptueuse décoration (les uns, tout resplendissants de lumière, remontent au XVe siècle, les autres plus éblouissants encore sont dus à la munificence du Roi de Bavière); toutes ces magnificences de détail, qui ajoutent à la perfection de l'ensemble, font déjà de cette cathédrale le chef-d'œuvre du style ogival. Que sera-ce, quand ses deux incomparables flèches s'élanceront à 500 pieds dans les airs? Alors elle n'aura pas d'autres rivales dans le monde que la basilique de St-Pierre de Rome et la cathédrale de Milan.

Toutes les chapelles de la cathédrale renferment des

objets précieux; c'est dans la chapelle de l'abside qu'on montre la célèbre châsse où sont déposés les corps des Rois-Mages, reliquaire bizantin, en or massif, étincelant d'arabesques, de perles et de diamants, dont la valeur est estimée de 7 à 8 millions de francs. Tout près, une dalle de marbre recouvre le cœur de Marie de Médicis, mère de Louis XIII, qui mourut à Cologne dans l'exil et la misère. Elle habitait la maison où était né Rubens : les deux inscriptions qu'on lit sur la façade de cette maison constatent son double titre à la curiosité du voyageur. L'église de St-Pierre, dans laquelle Rubens avait été baptisé, possède l'un des chefs-d'œuvre du grand peintre, représentant le martyre de St-Pierre, crucifié la tête en bas.

Aix-la-Chapelle est une ville jolie et commerçante. Ses eaux thermales sont toujours fréquentées; mais ses jeux de hasard viennent enfin d'être interdits par le roi de Prusse. Ses anciennes fortifications sont démolies et, à part deux ou trois monuments, on n'y trouve plus aucun vestige de la ville de Charlemagne et des empereurs d'Allemagne. L'hôtel de ville n'est riche qu'en souvenirs ; la grande salle impériale, qu'on restaure en ce moment, possède le plus ancien portrait connu de Charlemagne et l'un des meilleurs portraits de Napoléon Ier. La cathédrale, qui relève aujourd'hui de l'archevêque de Cologne, se compose d'un chœur admirable, d'une haute et massive tour qui sert de nef, et d'un portail de divers styles, sans harmonie avec le reste de l'édifice. Le chœur a 38 m. d'élévation ; sa forme et la richesse de ses vitraux lui donnent de l'analogie avec la Sainte-Chapelle de Paris. Le dôme qui écrase cette belle abside, malgré son élévation et ses ornements sans goût, n'a que le mérite d'avoir servi de monument funèbre au grand Empereur.

Au centre, une large dalle de marbre noir, que le passant foule aux pieds sans la remarquer, porte cette inscrip-

tion : *Carolo Magno*. C'est sous cette pierre que Charlemagne a reposé pendant 350 ans. En 997, l'empereur Othon fit ouvrir son tombeau. On y trouva Charlemagne assis sur un trône de marbre enrichi de lames d'or, paré des ornements impériaux, l'épée au côté, la couronne en tête, les évangiles sur les genoux; le sceptre et le bouclier étaient à ses pieds; le manteau impérial recouvrait ses épaules, et la panetière de pélerin, qu'il portait toujours dans ses voyages à Rome, était attachée à sa ceinture. Othon enleva une croix d'or, le trône, la couronne, le sceptre, le globe, le livre des évangiles et l'épée, pour les faire servir au couronnement des Empereurs d'Allemagne. En 1165, Frédéric Barberousse fit ouvrir de nouveau la tombe de Charlemagne et placer son corps dans un sarcophage de marbre et d'or, pour être exposé à la vénération publique. Le trône impérial, fauteuil composé de quatre lames de marbre blanc, a pour siège deux planches de chêne recouvertes d'un coussin de velours. Je me suis permis de sonner du cor de Charlemagne, instrument formé d'une énorme dent d'éléphant, et de toucher le crâne du grand homme, qui est enchâssé dans un buste d'argent et surmonté d'une couronne semblable à celle qu'il portait dans le tombeau. Le chanoine préposé à la garde de ces augustes restes m'affirma que la taille de l'Empereur était de sept pieds, et qu'un bâton d'argent d'une longueur étonnante, qu'il me montra, reproduisait exactement la longueur de son bras. Un os du bras a été incrusté dans un avant-bras d'argent offert par Louis XI.

Au nom de Charlemagne se rattachent encore les nombreuses et inestimables reliques que l'on vénère dans cette cathédrale. Il fit don à cette église de toutes les reliques qu'il avait reçues du patriarche de Jérusalem et du calife Haroun-al-Raschid, ainsi qu'il l'a certifié dans un diplôme délivré par lui-même. Les grandes reliques, objet spécial de

la vénération des fidèles, comprennent : une robe de la S[te]-Vierge, les langes de l'enfant Jésus dans la crèche, la toile qui ceignit les reins du Sauveur sur la croix, enfin le drap sur lequel S[t]-Jean-Baptiste fut décapité. Ces reliques, dont l'exposition n'a lieu que tous les sept ans, excepté en faveur des têtes couronnées, étaient exposées cette année.

La chaire de la cathédrale est un prodige de la ciselure et de l'orfèvrerie du XI[e] siècle. C'est une splendide tour de vermeil, ornée des plus précieuses incrustations d'onyx, de cristal de roche et d'ivoire. La basilique, semblable en cela aux églises d'Italie, n'a ni bancs, ni chaises pour les offices, qui s'y font du reste avec la plus grande dignité. L'orgue joue tous les morceaux de plain-chant qui ne sont pas chantés en musique. L'orchestre, placé dans une tribune, se compose de voix d'hommes, de femmes et d'enfants, et de nombreux instruments, dont quelques uns accompagnent toujours le célébrant à la *préface* et au *pater*. Dans toutes les provinces rhénanes on prononce le latin à l'italienne; ainsi *Jesus* se prononce *iésous*, etc.

D'Aix-la-Chapelle à Liège, les sites sont pittoresques et très variés : à Verviers, on franchit en une heure deux rivières et dix tunnels. Liège, ville de 80,000 habitants, sur la Meuse, célèbre par ses hauts fourneaux, ses ateliers de machines à vapeur, ses manufactures d'armes et sa fonderie de canons, est l'une des quatre principales villes de Belgique. Si je fus peu flatté, là comme dans le reste du royaume, de l'aspect des nombreuses constructions en briques, je fus heureux d'y retrouver la langue française assez souvent parlée. Cette ville a une citadelle, une université moderne, une jolie place ornée de la statue de Grétry, des promenades agréables, un beau palais de justice et plusieurs églises remarquables.

La cathédrale est un vaste et beau vaisseau ogival du

XIII[e] siècle, qui a 100 m. de longueur, et dont la voûte est peinte d'arabesques en style de la renaissance, avec des branchages dans lesquels se jouent des oiseaux. L'église de S[t]-Barthélemy, bâtie en 1010, est d'un aspect singulièrement sévère, avec ses vieilles tours noires et crevassées. L'un de ses anciens chanoines s'appelait Mathieu Laensberg, si connu encore aujourd'hui par les almanachs qui portent son nom. C'est dans la belle église de S[t]-Martin, dont la haute tour romane domine la ville, que la sainte prieure Julienne obtint en 1246 l'institution de la Fête-Dieu, qui de là se répandit par toute la catholicité. L'église de S[t]-Jacques est incontestablement le plus beau monument de Liége. Commencée dans le XI[e] siècle et terminée dans le XVI[e], elle offre un magnifique échantillon des divers styles d'architecture, depuis les formes romanes de son portail, jusqu'aux flamboyantes sculptures de son beau chœur et de ses voûtes entièrement peintes, où les arceaux croisés composent un véritable treillis de pierre. Les galeries intérieures et extérieures sont d'une rare élégance, ainsi que les dentelles de pierre qui retombent en double feston de toutes les ogives des nefs.

De Liége à Namur, la ligne de fer côtoie la Meuse et sillonne un pays riche et pittoresque. Comme en Lorraine, on y voit vivre en bon voisinage le pommier, la vigne et le houblon. A quelques lieues au sud de la Meuse, la Lesse présente, avant de se jeter dans ce fleuve, un de ces curieux phénomènes qu'il faut aller voir, et qui laissent d'ineffaçables souvenirs. Cette rivière se précipite dans un gouffre insondable, appelé *Trou de Belvaux*, pour traverser une montagne d'où elle sort à une distance de 850 m. en ligne droite, après avoir décrit des sinuosités dont on n'a pu jusqu'ici apprécier la longueur. Avant de se frayer ce nouveau passage, elle s'était creusé dans la montagne un autre

chemin, qu'elle laisse aujourd'hui presque à sec. Cette grotte offre à ses nombreux visiteurs des spectacles étonnants : lac ténébreux, qu'il faut passer en barque et à la lueur des torches, salles hérissées de pointes de roches, voûtes élevées, labyrinthe inextricable, galeries spacieuses, couloirs étranglés, précipices sans fond, monstrueux entassements de roches, souterrains d'aspect étrange et bien dignes des noms qu'ils portent : *salle du dôme*, *défilé du diable*, *trône de Pluton*, *boudoir de Proserpine*, etc. On y rencontre des masses de stalactites et de stalagmites, qui affectent toutes sortes de formes, de grandeurs et de nuances. Les riches couleurs et les mille formes de ces brillants dépôts calcaires ont mérité à une foule de salles ou galeries les noms de *corridor de draperies*, *pyramide*, *saule pleureur*, *bénitier*, *cascade*, *mont-blanc*, *salle du vigneron*, *sentinelle*, *salle d'armes*, etc. On y trouve aussi la *grotte d'Antiparos*, assez semblable à la grotte célèbre de l'archipel grec, dans laquelle le savant Tournefort crut voir les pierres végéter et croître à la manière des plantes.

Namur est une ville de 25,000 âmes, située au confluent de la Sambre et de la Meuse. Elle est assez jolie et très industrielle, mais elle n'a pas de monuments importants. Son enceinte est fortifiée; sa citadelle surtout est formidable. Elle couvre les flancs et couronne les sommets des collines escarpées qui dominent la ville et les alentours, en présentant un front de six batteries superposées. L'éclat d'une grande fête religieuse, qu'on avait célébrée la veille à Namur, jetait encore ses reflets sur le jour de mon passage. Trois évêques et 150 prêtres, suivis de 500 hommes portant des cierges allumés et d'une foule immense, avaient célébré la clôture d'un jubilé par une magnifique procession du St-Sacrement dans les principaux quartiers de la ville. J'ai trouvé les rues encore pavoisées, ornées de reposoirs, bordées d'un

double rang de jeunes sapins, et transformées en longues avenues de verdure et de fleurs.

Entre Namur et Mons s'étend la plaine de Fleurus, illustrée par nos victoires. J'attachais un intérêt particulier à la vue de ce champ de bataille, le premier de ceux que mon père a parcourus. C'était en 1794, dans ce combat sanglant où un aérostat fixé dans les airs, machine de guerre d'un genre nouveau, instruisait Jourdan de tous les mouvements de l'ennemi. Deux ans auparavant, de l'autre côté de Mons, une autre grande bataille avait été gagnée à Jemmapes par le plus célèbre des anciens commandants de Cherbourg, le général Dumouriez.

La ville de Mons tire son nom de l'éminence sur laquelle elle est bâtie, et compte 25,000 habitants. C'est une place forte qui a été, comme Namur, vingt fois assiégée, prise et reprise. Le Hainaut, dont elle est le chef-lieu, est d'une fertilité inépuisable et extrait annuellement des entrailles du sol d'énormes quantités de fer et de marbre, et trois millions de tonneaux de houille. Plusieurs mines ont jusqu'à 500 m. de profondeur et communiquent directement avec les canaux ou rivières, au moyen de chemins de fer souterrains. La province entière est couverte d'usines et d'ateliers de toutes sortes et de toutes formes. Malheureusement l'exploitation des mines est souvent accompagnée de catastrophes. Deux jours avant mon passage, le feu grisou s'était déclaré dans une galerie, d'où l'on avait déjà retiré 60 cadavres. L'église de Ste-Waudru est le principal édifice de Mons. L'élégance de sa construction et la richesse de son architecture ogivale du XVe et du XVIe siècle lui donnent rang parmi les plus beaux temples de la Belgique. Presque entièrement bâtie en marbre gris et en briques, elle a 25 mètres d'élévation sous voûte, 109 m. de longueur, 36 m. de largeur. La superbe tour à laquelle

l'architecte voulait donner 190 m. de hauteur, ne monte pas au-dessus des nefs. Les fenêtres du chœur sont ornées de bons vitraux, et les 15 chapelles qui entourent les nefs possèdent des tableaux et des bas-reliefs de mérite.

Bruxelles, chef-lieu du Brabant et capitale du royaume de Belgique, a 125,000 habitants, 160,000 en comptant les faubourgs. Son agréable situation sur le penchant d'une colline et sur la Senne, la régularité de ses rues, la richesse de ses magasins et de ses hôtels, la beauté de ses monuments et de ses promenades, lui assignent un rang honorable parmi les plus jolies cités de l'occident de l'Europe.

La collégiale qui a reçu le nom de Ste-Gudule, nièce de Pépin-de-Landen, est la seule église monumentale de Bruxelles. Elle est de tous les styles et de tous les âges; le chœur appartient au style de transition et au style ogival primaire; l'ensemble de l'édifice est du style ogival secondaire; plusieurs chapelles et ornements extérieurs ont tous les caractères du style flamboyant et même de la renaissance. Malgré ce défaut d'unité, Ste-Gudule est un magnifique vaisseau à trois nefs, dont la longueur est de 100 m. Les tours s'élèvent avec autant d'élégance que de majesté à la hauteur de 70 m. La façade est décorée de statues. En souvenir de quelque tradition populaire, ou par une de ces fantaisies dont on voit de fréquents exemples, l'artiste y a représenté dans le groupe principal St-Michel protégeant Ste-Gudule contre le diable qui, pour mettre obstacle à son active piété, cherche avec un énorme soufflet à éteindre la lumière de la lanterne qu'elle tient à la main.

A l'intérieur, les vitraux du chœur et du transept méritent d'être remarqués. La chaire est peut-être la plus belle de toute la Belgique, où cependant la plupart des chaires des grandes églises déploient un luxe étonnant. Dans le beau groupe de marbre qui est au-dessous, on reconnaît

Adam et Eve, poursuivis par la Mort; sur le dais ou couronnement, la Ste-Vierge écrase sous le pied de la croix la tête du serpent; le double escalier qui conduit à la tribune sacrée est formé de troncs et de branches d'arbres, sur lesquels sont perchés une foule d'animaux symboliques et autres; un aigle, une autruche, un coq, un paon, un renard au raisin, même un singe vidant son coco, et un écureuil grignotant sa noix; tout cela de grandeur et d'attitudes naturelles, et d'un fort beau travail. Cette splendide décoration de la chaire s'harmonise heureusement avec la richesse de la nef et des colonnes qui sont ornées des statues colossales des 12 apôtres. Dans la petite église du Sablon, on voit avec intérêt la somptueuse chapelle funéraire de la famille de Tour-et-Taxis, une autre chapelle revêtue d'incrustations en bois imitant les marbres de tous les pays, enfin la modeste tombe de Jean-Baptiste Rousseau.

L'hôtel de ville forme un carré dont la façade principale est la seule qui soit richement décorée. Ses deux étages sont percés d'une multitude de belles fenêtres avec meneaux et ses angles sont ornés d'élégantes tourelles. Au centre de cette façade s'élève la tour, monument inimitable, dit M. de Caumont, chef-d'œuvre de hardiesse et de légèreté. Carrée à la base, plus haut octogone, partout à jour, elle soutient à peine un escalier qui se tord sur lui-même, pour monter jusqu'à la statue de St-Michel, statue colossale qui obéit au moindre souffle du vent et qui couronne la pyramide, à la hauteur de 97 m. au-dessus du pavé de la grande place.

Cette place emprunte un caractère spécial de distinction à son magnifique hôtel de ville et à la Maison-du-Roi qui lui fait face; mais aussi aux curieuses maisons qui l'entourent, et qui ont toutes le pignon pour façade. J'ai vu beaucoup de pignons sur rue dans nos villes du nord et de l'est, en Bel-

gique et sur les bords du Rhin ; nulle part ils n'ont la même richesse que sur cette place. Plusieurs sont chargés de sculptures : on remarque surtout la Maison-des-Bateliers, dont le pignon représente la poupe d'un navire du XVIIe siècle, et la Maison-des-Brasseurs, qui s'est fait une façade d'or avec les produits du *Faro*, et qui est surmontée à la hauteur du cinquième étage, d'une statue équestre de grandeur naturelle.

Le Palais du Roi a fort peu d'apparence et se compose de deux hôtels autrefois séparés par une rue. Le superbe parc qui s'étend vis-à-vis est parsemé de statues, au milieu desquelles se distingue le monument funèbre érigé par les Belges à la mémoire du général Belliard, ambassadeur de France, mort à Bruxelles en 1832. La place Royale est décorée de la statue équestre de Godefroi de Bouillon, originaire du Brabant. Au centre de la place dite des Martyrs, s'élève depuis 1830 la colonne de la Liberté, en souvenir de l'indépendance de la Belgique. Une fontaine, d'ailleurs fort peu monumentale, mérite d'être citée comme exemple des caprices populaires. La statuette assez peu décente qui la surmonte représente un enfant que les Bruxellois appellent le plus ancien bourgeois de la ville. Des soldats français ayant tenté de l'enlever en 1747, on assure que, pour calmer l'esprit public, Louis XV nomma cet enfant de bronze chevalier des ordres royaux et lui fit présent d'un chapeau et d'une épée qu'il porte encore aux jours de fête.

Au moment où je me disposais à quitter Bruxelles, mon attention fut excitée par les joyeuses fanfares qui partaient d'une vaste diligence chargée de voyageurs et emportée par le galop de cinq coursiers vigoureux. Je lus à l'arrière ces trois mots en lettres d'or : *Victoria-Bruxelles-Warterloo.* C'est un service qui se fait tous les jours pendant la saison d'été et qui porte une foule de touristes, d'anglais surtout,

au champ funèbre de Waterloo. Cette plaine qui fut un jour inondée de sang, se couvre aujourd'hui de moissons dorées; il paraît qu'elle garde encore, debout ou en ruine, quelques uns des édifices qui furent témoins de ce terrible drame. Le roi des Pays-Bas a élevé au hameau du Mont-St-Jean une butte artificielle de 50 m., du haut de laquelle un lion colossal regarde la France, en tenant orgueilleusement la patte levée sur un globe.

Louvain, qui comptait autrefois 100,000 âmes et, dit-on, 4,000 métiers de tisserands, n'a plus que 30,000 habitants dans sa vaste enceinte. Sa principale industrie est la fabrication d'une sorte de bière, dont il se débite annuellement plus de 200,000 tonneaux. Son université remonte à 1426; c'est la plus célèbre et la plus fréquentée du royaume. Son musée possède plusieurs chefs-d'œuvre de l'école flamande. L'hôtel de ville, dont les arts sont redevables à Mathieu de Layens, n'a pas de tour centrale; mais il est du reste bien supérieur à celui de Bruxelles. Le rez-de-chaussée et les deux étages sont également ornés sur la façade et sur les côtés. Aux angles et au centre des pignons, des tourelles découpées à jour et garnies de balcons s'élancent au-dessus des toits comme d'élégants minarets, et se relient entre elles par une délicieuse galerie qui court le long des pignons et des toits. Ajoutez à la richesse de cet aspect général, la perfection des détails, des centaines de colonnettes, d'archivoltes et de guirlandes, et quatre étages de niches destinées à recevoir les statues des grands personnages. Le dais de ces niches ressemble à une couronne de feuillages et de dentelles, tandis que leur base reproduit en groupes délicatement sculptés toutes les belles scènes de l'Histoire Sainte. Ce merveilleux monument est le *Nec plus ultrà* du style ogival fleuri. On dirait une châsse pétrifiée.

Il n'est pas possible de visiter la curieuse église de

Saint-Pierre, sans remarquer les belles et grandes proportions de sa structure ogivale, la délicate sculpture de son jubé, la perfectio des ciselures de son magnifique tabernacle en forme de tour gothique, le nombre et le mérite supérieur de ses tableaux de l'ancienne école flamande, enfin les splendides sculptures de sa chaire. L'artiste a su réunir avec goût dans ce vaste sujet une vigne immense, deux palmiers de 8 à 9 m. de hauteur, des anges, S[t]-Pierre et son coq, le blessé de Jéricho et le Samaritain qui le monte sur son cheval. Les autres églises ne sont pas beaucoup moins riches en objets d'art. S[te]-Gertrude possède une haute et belle flèche carrée, tout entière en granit, ornée de crosses végétales depuis la base jusqu'au sommet. Les stalles en bois de chêne sont fouillées avec une prodigieuse délicatesse de ciseau; les 28 scènes de la Passion qui y sont représentées sont encadrées de feuillages si bien découpés et si parfaitement imités, qu'ils semblent prêts à s'agiter au plus léger souffle. A S[t]-Michel, les murs des nefs disparaissent presque entièrement derrière les confessionnaux sculptés avec magnificence et les tableaux de chemin de croix, les plus grands et les plus beaux que j'aie vus.

Dans plusieurs églises belges, un crucifix, d'une grandeur étonnante est fixé à demeure sur le bord même de la chaire. Souvent aussi on dresse dans une chapelle ou bien le long des murs un ou même deux calvaires, sur lesquels on voit J.-C. revêtu d'une longue robe rouge ou verte, semée de larmes. Cet usage est surtout fréquent à Louvain. C'est dans cette ville que j'ai rencontré la dernière des grandes foires dont j'avais remarqué l'étalage dans les principales villes de la Belgique et des bords du Rhin. Ces foires, qui durent deux, trois et jusqu'à quatre semaines, cessent d'être fréquentées par le haut commerce et perdent chaque année de leur importance.

Malines, ville de 30,000 habitants, avantageusement connue pour ses dentelles et sa chapellerie, est la métropole religieuse du royaume. La cathédrale de St-Rombaud, belle et vaste église à trois nefs ogivales, appartient généralement au XVe siècle. La voûte a 30 m. d'élévation ; la tour, dont les dimensions sont colossales, se dresse avec une majesté et une sobriété d'ornements dont j'ai trouvé peu d'exemples, et s'arrête brusquement à la hauteur de 98 m. Le cadran, qui marque l'heure sur les quatre côtés à la fois, mesure 15 m. de circonférence. La chaire n'est pas moins monumentale que celles de Bruxelles et de Louvain ; les autels et les colonnes des nefs sont ornés de belles statues. Cette basilique et plusieurs autres églises sont riches de sculptures et de peintures de choix, parmi lesquelles on admire un superbe Christ en ivoire de Duquesnoy, la Pêche miraculeuse de Rubens, et le meilleur des treize tableaux dans lesquels il a peint l'Adoration des Mages.

C'est à Aix-la-Chapelle et à Malines que j'ai remarqué le plus de statues de la Ste-Vierge et de calvaires exposés dans les rues, avec ou sans lumière pendant la nuit, mais presque toujours avec des inscriptions entremêlées de majuscules coloriées qui servent de chronogrammes. Je n'ai pas visité une seule église soit en Belgique, soit en Allemagne, sans y voir placé en évidence un tronc destiné à recueillir le *Denier de St-Pierre*. Dans les provinces Rhénanes, le clergé ne porte ordinairement la soutane que dans les églises ; en dehors de l'enceinte sacrée, il est revêtu d'une très longue redingote noire. En Belgique, le petit manteau est le complément obligé du costume ecclésiastique. A Malines, le clergé porte en guise de rabat un petit col bleu-clair, qu'il replie sur la soutane ; dans les autres diocèses, le collet blanc se porte avec ou sans le rabat français. Partout le prêtre est revêtu de l'étole et de la barette pour l'administration du sacrement de pénitence.

Anvers, qui compte environ 100,000 habitants, l'emporte sur toutes les cités belges par la beauté de son port et l'étendue de son commerce maritime, par l'importance de sa citadelle, par le nombre et la perfection de ses tableaux et de ses monuments religieux. Cette ville est la patrie de Jordaens, des deux Téniers, de Van Dyck, et de plusieurs autres artistes et historiens célèbres. C'est la ville natale de l'un des membres les plus zélés de notre Société académique, M. Le Chanteur de Pontaumont, inspecteur de la marine. Le père de notre honorable trésorier-archiviste, M. Le Chanteur, duquel un écrivain distingué a pu dire qu'il était « l'honnête homme aimable, la grâce exquise dans la sévère probité » remplissait sous l'Empire les fonctions de commissaire principal de la marine à Anvers. Ami des beaux-arts et membre honoraire de l'académie de peinture de cette ville, il y fit l'acquisition de nombreux tableaux de Jordaens, de Rubens, etc., qu'il a donnés en partie aux églises de S[t]-Pierre-Azif, sa paroisse natale, de Honfleur et du Rozel. L'église de Notre-Dame-du-Vœu et la chapelle de l'Hôpital maritime de Cherbourg doivent aussi à sa générosité deux tableaux de l'école d'Anvers, qui représentent Jésus-Christ en croix et la Décollation de Saint Jean-Baptiste.

L'Escaut n'a pas moins de largeur à Anvers que le Rhin à Cologne, et de plus il offre, à 25 lieues de la mer, assez de profondeur pour recevoir les vaisseaux de premier rang. Les vastes et profonds bassins qui s'avancent dans la ville et que l'on vient de prolonger pour les besoins du commerce au-delà des anciennes fortifications, pourraient contenir une flotte entière. Ces avantages exceptionnels font du port d'Anvers l'un des plus importants de l'Europe. On sait que Napoléon voulait y fonder son grand arsenal maritime, et que Carnot y soutint en 1814 un siége glorieux contre les

anglais. La ville possède plusieurs belles places, des rues bien bâties, un grand nombre de maisons avec pignon sculpté sur rue. Dans toutes les villes belges, on voit s'avancer en dehors des maisons des glaces inclinées qui transmettent à l'intérieur la vue de la rue entière ; ces glaces abondent dans les principales rues d'Anvers. Une belle statue décore la place Verte ; c'est la statue de Rubens, le grand homme de cette ville des beaux arts. Vingt de ses meilleurs tableaux forment la galerie d'honneur du musée, qui renferme beaucoup d'autres chefs-d'œuvre de l'école flamande.

La cathédrale est le plus grand et le plus somptueux des temples de la Belgique. C'est une splendide église ogivale du XVe et du XVIe siècle. Sa flèche magnifique, chef-d'œuvre d'Appelmans, s'élève à la hauteur de 123 m. et n'est aujourd'hui surpassée que par celle de Strasbourg. Elle contient 43 cloches pour les divers offices religieux et 40 autres pour le carillon. La longueur de l'édifice est de 117 m.; sa largeur de 50 m.; elle est de 65 m. au transept. De toutes les églises que j'ai vues, c'est la seule qui ait sept nefs. Ces larges nefs se réduisent à trois à la hauteur du chœur et sont remplacées par d'immenses chapelles. Au centre de la croix s'élève un dôme élégant et à jour. Le crucifix ne repose point comme ailleurs sur une arcade; il est suspendu à la voûte, ainsi que les deux reliquaires qui l'accompagnent, au moyen de deux chaînes. On admire dans cette grandiose basilique trois chefs-d'œuvre de Rubens : l'Assomption, vaste composition terminée en seize jours ; l'Érection de la croix, en trois panneaux ; enfin la célèbre descente de croix. Cette œuvre capitale du grand maître forme le panneau central d'un triptyque, dont il a orné les volets de quatre sujets distincts. La chaire s'appuie sur quatre statues représentant les quatre parties du monde. Les délicates sculptures de cette chaire et des boiseries du chœur sont dignes de

la majesté du temple et de ses peintures merveilleuses. Les confessionnaux, qui sont si luxueux en Belgique, et dont chaque montant est orné d'une belle statue d'ange, de prophète, d'apôtre ou d'évangéliste, m'ont paru plus splendides dans cette cathédrale que partout ailleurs. Pour être parfaitement belle, il ne manque à Notre-Dame d'Anvers que de voir achever sa seconde flèche, compléter ses vitraux et démolir les maisons qui entourent le chœur.

Presque toutes les autres églises possèdent de précieux objets d'art. La plus remarquable après Notre-Dame est l'église de St-Jacques, beau temple gothique de 100 m. de longueur et de 50 m. de largeur. Son colossal jubé serait admirable s'il n'avait pas le défaut de trop masquer le chœur. Les chapelles, les colonnes, les murailles sont tapissées de statues et de tableaux. La chapelle de l'abside, connue sous le nom de chapelle de Rubens, renferme le tombeau du grand artiste et un fort beau tableau de la Ste-Vierge, aux pieds de laquelle il s'est peint lui-même, ainsi que tous les membres de sa famille. L'église de St-Paul, moins distinguée comme monument, est peut-être plus riche encore en sculptures et en tableaux d'élite. L'autel seul a coûté 140,000 fr. Autour de cette église, une enceinte réservée, appelée Calvaire, réunit une multitude de statues et de groupes de grandeur naturelle, représentant les principaux personnages et les grandes scènes de la religion : anges, patriarches, prophètes, apôtres, Marie, Joseph, Lazare et ses sœurs; paradis terrestre, puits de Jacob, jardin des oliviers, agonie, crucifiement et sépulture de J.-C., etc.; tout s'y trouve reproduit avec autant de goût et de vraisemblance qu'il est possible dans un sujet si difficile et dans un espace nécessairement trop resserré.

Je fus frappé de la pompe extraordinaire que je vis déployer à St-Paul pour une inhumation de 3e classe. Le char

funèbre était tout entier d'une richesse inouie; il y avait surtout dans le couronnement une telle profusion de sculptures et d'or, que je ne trouvai rien de comparable à son éclat, sinon les splendides voitures de cérémonie de nos Souverains. La même pompe se manifeste dans toutes les solennités religieuses; et j'aurais peine à décrire tout le luxe de draperies, de velours, de broderies d'or, de statues et de lumières que j'ai vu déployer dans plusieurs églises, à l'occasion de la fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Les grandes églises belges se distinguent aussi par un luxe étonnant de sonnerie. Ainsi, à Anvers, outre le carillon qui se renouvelle à chaque quart-d'heure, le marteau de l'horloge répète l'heure après avoir sonné la demie, mais sur une cloche moins forte que celle qui marque les heures.

Gand, patrie de Charles-Quint et chef-lieu de la Flandre occidentale, forme un triangle avec Anvers et Bruxelles. C'est chose remarquable de voir ainsi rapprochées, et à quelques lieues seulement l'une de l'autre, ces trois villes dont la moins peuplée renferme 100,000 habitants. Gand, qui dès le moyen-âge était presque aussi célèbre par son industrie que la ville d'Anvers par son prodigieux commerce, est encore aujourd'hui la première cité manufacturière du royaume. Cette grande et belle ville est située au confluent de deux rivières, coupée en 26 îles et percée de 300 rues. Elle est renommée pour la beauté de son jardin botanique et les richesses de son horticulture. Le Beffroi est surmonté d'un dragon que l'on prétend avoir été apporté de Constantinople par l'empereur Baudouin, comte de Flandre. Près de la place principale, on voit exposé sur un grossier affût un énorme pierrier qui remonte au XIVe siècle, époque de l'enfance de l'artillerie. Il se compose de trente longues barres de fer, ayant de 6 à 7 centimètres de face en tous sens, reliées dans toute leur longueur par deux, trois ou même

quatre rangs de cercles épais. Il a 6 m. de long, 3 m. 50 c. de circonférence et pèse 16,000 kilog. Il s'est signalé autrefois dans les sanglantes luttes de la commune, et il porte encore le nom de Merveille de Gand.

La cathédrale de St-Bavon est une vaste et somptueuse église, presque entièrement ogivale, commencée dans le Xe siècle, et terminée dans le XVIe. Ses voûtes sont très élevées et sa tour massive n'a pas moins de 85 m. de hauteur. La chaire, qui a coûté 80,000 fr. et qui est en acajou, ainsi que les quatre longues rangées de stalles du chœur, reproduit l'arbre de vie admirablement sculpté. Elle est ornée de quatre statues de marbre : deux anges gardent la double entrée de la chaire, au-dessous de laquelle on voit la Vérité se dévoiler au Temps. Le maître-autel est décoré d'un beau groupe en marbre blanc qui représente J.-C. en croix et Madeleine à ses pieds, et qui se dessine heureusement entre les colonnes de l'abside. La merveille de cette cathédrale, aussi belle de formes que riche de peintures et de sculptures, est le célèbre tableau de l'Agneau recevant les adorations des saints de l'ancien et du nouveau Testament. Cette magnifique toile où l'on voit groupés avec tant de fraîcheur et une vérité si frappante les monuments et les personnages de tous les âges et de toutes les parties du monde, représente la scène principale d'un vaste poëme religieux en douze tableaux. Ce chef-d'œuvre des frères Van Eyck est un objet d'admiration depuis 450 ans. Autour du chœur sont appendus les écussons des Chevaliers de la Toison-d'or, qui tinrent dans cette cathédrale leur dernier chapitre en 1559, sous la présidence de Philippe II, roi d'Espagne. Les autres églises de Gand sont ornées d'une foule d'excellents tableaux et des meilleures sculptures de Duquesnoy.

Le Béguinage de cette ville est le plus considérable qui

soit en Belgique. Cette institution remonte au VIIe siècle et doit son origine à Ste-Beggue, fille de Pepin-de-Landen. C'est une communauté de six à sept cents femmes, qui ne sont liées cependant par aucun vœu. Chacune d'elles vit du travail de ses mains et habite, au milieu d'une vaste enceinte coupée de plusieurs rues, une petite maison isolée sur la porte de laquelle est inscrit un nom de saint ou de sainte. Elles se réunissent seulement pour les exercices de piété et, en entrant dans leur église, elles se couvrent d'un long voile de coton blanc qui les enveloppe de la tête à la ceinture pendant toute la durée des offices.

Quoique Bruges ne soit plus cette florissante cité qui, sous les ducs de Bourgogne, au XVe siècle, réunissait les maisons consulaires de dix-sept nations, et qui vit en un même jour 150 navires étrangers entrer dans son port, c'est encore une fort belle ville de 50,000 habitants, située au confluent de plusieurs canaux et remplie de somptueux monuments. Le Beffroi, magnifique tour gothique du XIIIe siècle, a 108 mètres d'élévation et renferme le plus beau carillon de la Belgique et peut-être de l'Europe. Il contient 48 cloches, dont la plus grosse pèse 9,000 kilogr.; le cylindre en cuivre est percé de 30,000 trous destinés aux chevilles qui font jouer 190 marteaux. Ce carillon a coûté 300,000 fr. Comme ceux de toutes les villes de la Belgique et du nord de la France, il joue tous les quarts d'heure et ne donne que quatre airs dans l'espace d'une année, un pour le quart, un autre pour la demie, et ainsi du reste. J'avoue que ce luxe de musique monotone finissait par m'être peu agréable.

On dit que la cathédrale de St-Sauveur eut primitivement St-Éloy pour fondateur. Une belle statue en marbre représente au pied de la chaire le saint architecte tenant le plan à la main. L'église est de plusieurs époques et de styles divers. Sa haute tour carrée est ornée de douze tou-

relles romanes. Les nefs latérales appartiennent à l'enfance du gothique ; le chœur et la grande nef sont seuls d'une belle architecture ogivale. Son massif jubé est tout entier revêtu de marbre. Les chapelles possèdent de bons tableaux et quelque belles sculptures.

L'église de Notre-Dame est, comme la cathédrale, complètement isolée, construite en briques, pavée en marbre et privée de vitraux de couleur. Sa tour énorme et sans goût est surmontée d'une pyramide fort haute et légèrement inclinée, qui sert de point de direction aux navigateurs de la mer du Nord. Les murs des bas-côtés sont si élevés, qu'ils nuisent à l'aspect extérieur du vaisseau principal. La grande nef, aussi vaste que belle, a 100 m. de longueur et 30 m. d'élévation sous voûte. L'élégance et la richesse de ses colonnes et de ses formes ogivales frappent d'autant plus le spectateur, que les galeries supérieures sont en plein-cintre et que les nefs latérales affectent la plus grande simplicité. La chaire est d'un bon ciseau ; les confessionnaux sont chargés de sculptures jusqu'à l'excès. Ainsi l'un d'eux présente, au milieu de trois autres statues, la statue de Ste-Anne portant dans ses bras la Ste-Vierge, qui porte elle-même l'enfant Jésus. Le jubé, les autels, les chapelles, tout est couvert de marbre et enrichi de sculptures et de tableaux. Mais tout s'efface devant le célèbre groupe de la Vierge avec l'enfant Jésus ; Horace Walpole a inutilement offert 500,000 fr. de ce beau marbre, où respire le génie de Michel-Ange. On admire aussi le tombeau de Charles-le-Téméraire et surtout celui de sa fille, Marie de Bourgogne. Leurs belles statues en bronze doré sont couchées sur de splendides sarcophages en pierre de touche; sur toutes les faces des deux mausolées, de ravissantes statuettes d'anges soutiennent un arbre généalogique, où sont suspendus les 80 écussons émaillés de leurs ancêtres.

L'hospice St-Jean possède les plus rares tableaux de l'ancienne école flamande, dus au pinceau d'Hemling. Les trois chefs-d'œuvre les plus admirés sont : le Mariage mystique de Ste-Catherine, le triptyque consacré à l'Adoration des Mages, enfin les quinze médaillons qui décorent la merveilleuse châsse de Ste-Ursule et qui reproduisent l'histoire de sa vie et de sa mort avec tout le charme de la poésie, du sentiment religieux et de la plus minutieuse perfection. J'ai pu visiter aussi la chapelle du Saint-Sang, et y adorer les gouttes du sang de J.-C. apportées de Jérusalem au temps des croisades par Thierry, comte de Flandre, et par lui déposées dans cette chapelle. De l'oratoire primitif, il ne reste plus qu'un joli minaret, qui couronne la chapelle actuelle. Cette chapelle, de style ogival flamboyant, a de bons vitraux; mais ils ont moins de prix que la châsse du Saint-Sang, œuvre remarquable d'orfèvrerie, enrichie de pierres précieuses.

L'hôtel de ville mérite de fixer l'attention par l'élégance de sa construction gothique, par le nombre et la délicatesse des niches, dais et statues de sa façade, enfin par les tourelles élancées et les anges en bronze doré qui surmontent les toits. Le palais de justice a conservé un riche souvenir de son ancienne splendeur; c'est une cheminée grandiose, harmonieux mélange de bois, de pierre et de marbre, véritable chef-d'œuvre de la sculpture du XVIe siècle et du style de la renaissance. Tout le bas est en pierre de touche; la partie supérieure est ornée de médaillons en marbre représentant l'histoire de Suzanne et de cinq grandes statues princières, qu'entourent une foule de génies, d'armoiries et d'ornements de toutes sortes, du meilleur goût et du travail le plus fini.

On voit aussi à Courtrai une cheminée monumentale, composée d'un triple étage de galeries. Elle est ornée de

statues en bois et en marbre, et d'une profusion de sculptures en style flamboyant. L'artiste y a reproduit, dans le goût de l'époque, plusieurs sujets ou emblèmes religieux : le supplice des damnés dans les flammes de l'enfer, le mauvais riche appelant Abraham, etc. C'est sous les murs de cette ville que l'armée française commandée par Robert d'Artois perdit en 1302 contre les Flamands la fameuse bataille des éperons d'or. Les églises de Notre-Dame et de St-Martin sont chargées de marbres, ornées de tableaux et enrichies de plusieurs belles sculptures. J'y ai particulièrement remarqué une chaire ornée de douze ou quinze statues d'anges et un tabernacle gothique de 10 m. de hauteur qui, selon un usage assez fréquent en Belgique, est isolé et comme suspendu entre deux des arcades latérales du chœur. Les tours des églises, les places et les rues de la ville étaient encore pavoisées au moment de mon passage, en souvenir du séjour que le roi Léopold y avait fait huit jours auparavant. Dix longues rues étaient garnies des deux côtés d'une forêt de jeunes arbres verts, plantés à quatre mètres de distance, reliés entre eux par des guirlandes et décorés d'oriflammes.

Tournai, antique capitale des Francs, vit naître Clovis et mourir son père Childéric. Le tombeau de ce prince y fut découvert en 1655. Parmi tous les insignes royaux qu'il renfermait, on trouva un grand anneau d'or servant de cachet, qui portait la figure du Roi, avec ces mots gravés en exergue : *Childerici regis*. Cette ville, qui compte aujourd'hui 30,000 habitants, a de jolis quais sur l'Escaut, des rues bien bâties et une bonne citadelle.

La cathédrale est, après Notre-Dame d'Anvers, la plus vaste et la plus monumentale des basiliques belges. L'extérieur est d'une majesté sévère ; les cinq tours carrées et massives qui pèsent sur le centre et sur les quatre angles du

transept sont même d'un aspect disgracieux. Mais dès qu'on pénètre dans l'enceinte, on est frappé d'étonnement, en contemplant les grandioses et mystérieuses perspectives qui se déroulent sur tous les points, et l'on admire les belles proportions du monument et les mille détails qui ne cessent d'exercer la sagacité des savants. La longueur du temple est de 147 m.; sa hauteur sous voûte de 33 m.; elle est de 49 m. sous la lanterne; sa largeur au transept est de 65 m. Le chœur, ses bas-côtés et leurs chapelles appartiennent au XIIe siècle et sont justement renommés pour leurs colossales dimensions et pour la hardiesse et les heureuses proportions de leur style ogival primaire. Le reste de l'édifice, qui est moins élevé, avait été construit dans les siècles précédents et dans toute la perfection du style roman. Le transept surtout est fort remarquable par les bas-côtés qui l'entourent et par ses belles voûtes qui s'arrondissent aux extrémités et se terminent en abside à double étage. La vaste galerie qui règne comme à Notre-Dame-de-Paris sur toute la largeur des nefs latérales, ajoute encore à l'étendue et au caractère imposant de la cathédrale. Le jubé, dont la hauteur et la largeur sont proportionnées à son épaisseur de cinq mètres, est riche de lames et de sculptures de marbre; mais, ici comme dans la plupart des églises à jubé, cette masse, qui sépare le chœur du reste du temple et brise la perspective, me paraît également nuire à l'aspect général du monument et à la solennité des offices.

Cette cathédrale d'architecture si splendide, dont le pavé même est un beau parquet de marbre, a fort peu de tableaux et de vitraux de couleur : les seules verrières qu'elle possède ornent les galeries supérieures du chœur, et représentent les donations et quelques épisodes de la vie de nos rois Chilpéric et Sigebert. Parmi les objets précieux de son trésor, on distingue une belle chasuble, en velours rouge

avec broderies or et soie, offerte par S[t]-Thomas de Cantorbéry, et un riche manteau impérial donné par Charles-Quint et transformé en chape.

Telles sont les impressions que j'ai reçues, les beautés de la nature et des arts qui ont captivité mon attention et souvent excité mon admiration dans les provinces baignées par le Rhin et l'Escaut. Le Rhin m'a offert des perspectives indescriptibles et la cathédrale de Cologne est restée à mes yeux le type le plus parfait du style ogival, l'expression du beau idéal de l'architecture religieuse. La Belgique vient de m'apparaître à son tour belle de génie et d'ardeur, revêtue d'un manteau d'or et tout étincelante de pierreries. Remarquable par son esprit religieux et sa civilisation, par l'inépuisable fécondité de son sol et de ses mines, par le prodigieux développement de son commerce et de son industrie, par le nombre et l'opulence de ses populeuses cités, par la somptueuse architecture, les riches sculptures, la brillante orfèvrerie de ses temples et de ses monuments civils, enfin par les 75,000 tableaux disséminés dans ses établissements publics, cette petite contrée peut rivaliser, pour la prospérité matérielle, avec les plus grands et les plus beaux pays du monde ; tandis que, au point de vue artistique, son culte pour les beaux arts et ses nombreux chefs-d'œuvre lui méritent le premier rang après l'Italie.

Le Nord de la France ressemble assez à la Belgique. On y trouve même fertilité du sol, même abondance d'usines et de produits industriels, même prospérité, même luxe de fortifications, mêmes souvenirs de guerres.

La ville de Maubeuge est située sur la Sambre et connue par ses hauts-fourneaux. J'y pris à mon retour quelques jours de repos dans une cordiale hospitalité de famille. La maison que j'habitais porte encore l'empreinte des boulets vainement lancés par l'ennemi dans le siège de 1815. Le

chef de la famille, vénérable octogénaire, n'avait jamais vu, avant cette froide et pluvieuse année, la vigne refuser son fruit. Autour de cette place forte, on voit les champs de Malplaquet, où Villars fut vaincu par Marlborough, et les hauteurs de Wattignies célèbres par la victoire de Jourdan sur le prince de Cobourg. A quelques lieues de là, la petite ville d'Avesnes possède une tour de 100 m. de hauteur, qui repose sur quatre piliers seulement, et un carillon qui joue moitié plus souvent que tous les carillons belges.

Cambray, patrie de Dumouriez, n'a plus la belle cathédrale de Fénelon ; celle qui lui a succédé fut même l'an dernier dévorée par les flammes. On y voit encore un assez mauvais tombeau de l'illustre archevêque. Il ne reste de l'ancien palais archiépiscopal qu'un portique à trois entrées ornées de sculptures, sur lequel on lit ces deux devises : *A gladio pax. A clave justitia.*

Dans les environs de Lille, toute la plaine est hérissée de moulins à vent et d'une forêt de hautes cheminées d'usines. Lille, ancien chef-lieu de la Flandre française, a l'aspect, l'opulence et la nombreuse population des grandes cités belges. Comme dans ces villes, les rues sont larges et bien bâties, et la plupart des maisons ont des caves habitées : les caves de Lille sont peuplées de 15,000 artisans. Cette grande ville de guerre est fière de la puissante citadelle que Vauban lui a construite. Ses portes sont monumentales. L'une de ses belles places est ornée d'une colonne surmontée d'une statue : c'est un hommage rendu *Aux Lillois de 1792*, en mémoire de leur courage civique. Une autre place est décorée d'une statue de bronze, avec cette inscription : *Le général Négrier, mort glorieusement à Paris, en juin 1848*. Les églises de cette ville n'ont rien de remarquable, excepté quelques chaires richement sculptées. Les offices religieux s'y célèbrent avec beaucoup de pompe : ainsi, pour

toute solennité funèbre, le catafalque se compose d'un vaste dais orné de draperies et de franges de deuil; au-dessus, une couronne suspendue à la voûte laisse tomber d'amples draperies qui vont se fixer aux colonnes du transept. Les Musées de la ville sont très riches. A côté des belles toiles de Rubens, de Paul Véronèse, de Van Dyck, etc., on voit 68 dessins authentiques de Raphaël et 197 de Michel-Ange. Lille et Valenciennes, autre ville du département du Nord, ont la réputation d'être, avec Lyon, Bordeaux, Grenoble et Dijon, les villes de France restées les plus fidèles au culte des beaux arts.

Arras a vu naître Robespierre et Lebon, qui l'ensanglantèrent pendant la Terreur. L'hôtel de ville, bel édifice gothique, est surmonté d'un beffroi monumental. Les deux places de la ville haute sont entièrement bâties en arcades et rappellent la domination espagnole. La cathédrale est une vaste et belle église grecque, à laquelle on parvient, du côté du grand portail, en franchissant un escalier de 48 degrés. Si l'on veut voir un bijou d'architecture ogivale, il faut visiter la petite église du St-Sacrement. Toutes les sculptures de cette chapelle sont d'un travail délicieux; l'autel, le rétable, tout le sanctuaire, sont ornés de statues à demi-voilées par des draperies et de véritables dentelles de pierre. Les vitraux en grisaille et les beaux dessins des marbres dont la chapelle est pavée complètent la décoration de ce gracieux monument.

Amiens est une jolie ville de 55,000 habitants. Patrie de Pierre-l'Ermite, elle a élevé au prédicateur de la première croisade une belle statue auprès de la cathédrale. Cette cathédrale est l'un des plus beaux, peut-être même le plus remarquable des monuments religieux de France. Sa longueur est de 138 m.; sa largeur de 46 m., elle est de 70 m. à la croisée; sa hauteur sous voûte est de 44 m. Quoique

son élégant clocher central ait 130 m. d'élévation, il ne peut être mis au rang des flèches monumentales de Chartres, de Strasbourg, d'Anvers, etc. Commencée en 1220 sous l'épiscopat d'Evrard de Fouilloy et terminée en cinquante ans, d'après les plans et en partie sous la direction de Robert de Luzarches, cette basilique n'offre point les disparates de style que nous avons signalées dans la plupart des plus beaux édifices, et présente un ensemble d'une merveilleuse harmonie et d'une perfection presque sans rivale. Cependant le portail du nord est trop nu. La façade principale laisse elle-même à désirer : elle a moins de largeur que les nefs, et ses deux tours, si belles d'ailleurs, sont inégales et manquent d'élévation. Mais quelle profusion de colonnes, de dais et d'aiguilles, de guirlandes et de crosses végétales dans toute cette brillante façade ! Quelle multitude de statuettes et de statues colossales sur la façade et dans toutes les voussures de ses trois profonds portiques ! Quelle magnificence dans les rosaces du portail et des transepts ! Quelle élégance dans les clochetons qui ornent le chœur et les nefs !

L'intérieur est peut-être plus parfait encore que l'extérieur. Dans aucun temple les voûtes ne sont plus légères et plus hardies, les courbes plus gracieuses, les nervures et les clefs plus délicatement ciselées. On admire l'élégance et les riches proportions de ses 126 colonnes, dont 44 sont entièrement détachées. Plusieurs de celles qui sont engagées dans les murs du chœur rendent un son assez semblable à celui d'une cloche, ce qui les fait appeler piliers sonnants. Toutes les colonnes sont couronnées de chapiteaux de feuillages aussi variés de formes que parfaits d'exécution. Une guirlande profondément fouillée court dans tout l'intérieur de l'édifice au-dessous de la galerie supérieure, qui est à jour dans le transept et autour du chœur. C'est dans le transept qu'il faut se placer pour jouir du plus beau coup

d'œil de cette magnifique cathédrale et de l'effet des éblouissantes couleurs de ses rosaces. Il est bien regrettable que toutes ces belles fenêtres soient dépouillées de leurs vitraux et que la surabondance de lumière remplace l'heureux effet du demi-jour, de la mystérieuse obscurité qui convient à la maison de la prière et au sanctuaire de la divinité. Malgré ce défaut, les grandioses dimensions du monument, l'élévation des voûtes, l'élégance des colonnes, la hardiesse des arcades, la beauté des chapelles, la délicatesse de toutes les sculptures; en un mot, l'unité du style, l'heureux accord des proportions, la richesse et l'harmonie des détails donnent à ce splendide édifice une perfection, une supériorité qui le rend digne, ainsi que le chœur de Beauvais, d'avoir servi de modèle à la cathédrale de Cologne.

Les précieuses boiseries du chœur, qui n'ont de rivales que dans les métropoles d'Auch et d'Albi, sont ornées de dais, de trèfles, de pinacles, de statues et de groupes représentant de nombreuses scènes de l'ancien et du nouveau Testament. La teinte d'ébène que le temps a donnée au bois, ajoute encore à l'effet de ces merveilleuses sculptures. Sur la clôture extérieure du chœur, une double série de grands médaillons en pierre reproduit avec une délicatesse remarquable de ciseau les principaux faits de la vie de St-Firmin. On admire aussi derrière le chœur un enfant assis auprès d'un tombeau, célèbre sous le nom de génie ou d'enfant pleureur : ce marbre pleure si bien et sa douleur est si vraie, qu'on est tenté d'aller le consoler. Il ne faut pas toutefois chercher dans nos églises de France, même dans nos monuments les plus somptueux, cette profusion de sculptures et de tableaux que nous avons admirée dans les temples belges. Au contraire, nos belles cathédrales surpassent généralement celles de Belgique par la pureté des formes, par les somptueux ornements du portail, par le nombre et la richesse des tourelles, des colonnes et des rosaces.

On a dit qu'en unissant la nef d'Amiens au chœur de Beauvais et au portail de Reims surmonté de deux flèches semblables à celles de Chartres ou de Strasbourg, on aurait une cathédrale qui ne laisserait rien à désirer. Il est certain du moins que ces monuments sont les chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse, en France. Mais à la suite de ces noms glorieux nous devons citer la grandiose et sévère basilique de Bourges, l'élégante et somptueuse cathédrale de Tours, celle d'Orléans, plusieurs églises de Paris, etc. N'oublions pas que la Normandie est la province de France la plus riche en monuments gothiques. Rouen montre avec orgueil sa splendide église de S[t]-Ouen, celle de S[t]-Maclou et sa magnifique cathédrale, dont la flèche en fer va bientôt surpasser en hauteur la flèche de Strasbourg, sans toutefois l'égaler en mérite. La ville de Caen possède plusieurs belles églises de styles divers, dont la plus remarquable est celle de S[t]-Étienne. La cathédrale de Bayeux se distingue aussi par la majesté de ses proportions et la riche coordonnance de ses trois styles d'architecture.

Je suis heureux de pouvoir inscrire au tableau d'honneur le nom de notre belle cathédrale de Coutances. Elle n'est pas des plus vastes; mais l'unité de son style ogival, l'harmonie de ses proportions, la distinction de ses formes, la noblesse de ses ornements, l'élégance de ses colonnes en faisceaux, comme celles de Cologne, l'élancement de ses flèches et la magnificence de son dôme, lui donnent incontestablement, dit l'Auteur des Cathédrales, un rang honorable entre les plus merveilleuses productions de l'art chrétien du moyen-âge. Ce savant archéologue m'a dit à moi-même que la cathédrale de Coutances occupe à ses yeux la sixième place parmi les monuments religieux de la France.

TABLEAU COMPARATIF

Des dimensions connues des principaux monuments religieux d'Italie, de France, de Belgique et des Provinces Rhénanes.

NOMS DES MONUMENTS.	Longueur totale.	Largeur intérieure.	Largeur à l'extérieur du transept.	Hauteur sous voûte.	Hauteur des coupoles, tours ou flèches.
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.
St-Pierre de Rome	185	90	135	60	139
Cathédrale de Cologne	165	50	90	50	165
Id. de Milan	148	57	87	46	109
Id. de Florence	148	55	90	45	91
Id. de Reims	148	31	50	38	83
St-Ouen de Rouen	148	»	»	35	80
Cathédrale de Spire	147	59	70	40	75
Id. de Tournai	147	40	65	33	60
Id. d'Amiens	138	46	70	44	130
Id. de Bordeaux	137	18	45	27	75
Id. de Rouen	136	32	67	28	145
Notre-Dame de Paris	133	45	51	35	68
Cathédrale d'Orléans	130	29	55	33	81
Id. de Chartres	129	33	63	34	122
Id. de Metz	124	31	50	44	121
Id. de Troyes	120	48	»	»	»
St-Étienne de Caen	120	»	»	32	»
Cathédrale de Mayence	119	32	50	38	75
Id. d'Anvers	117	50	65	40	123
Id. de Bourges	116	41	»	38	»
Id. de Strasbourg	115	28	44	31	142
St-Bavon de Gand	112	34	54	39	85
Cathédrale de Malines	110	30	51	30	98
Ste-Waudru de Mons	109	36	58	25	»
Cathédrale d'Auch	106	23	»	27	»
Id. de Bayeux	102	30	38	23	77
Notre-Dame de Bruges	100	33	»	30	115
Ste-Gudule de Bruxelles	100	34	»	39	70
Cathédrale de Tours	97	30	46	28	70
Id. de Toul	80	»	»	36	76
Id. de Coutances	74	»	»	27	75
Chœur de Beauvais	63	42	59	48	»
Cathédrale de Lyon	60	27	»	33	50
St-Marc de Venise	»	»	»	»	99
Ste-Geneviève de Paris	»	»	»	»	79

SUR L'ORIGINE

DES PLANTES CULTIVÉES,

NOTE LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG, 1856,

Par M. Aug. LE JOLIS.

Quelle est l'origine, quelle est la patrie primitive des nombreux végétaux cultivés par l'homme, soit pour sa nourriture, soit pour divers usages économiques et industriels? — C'est là une question qui n'importe pas au botaniste seul, mais qui peut offrir à tout le monde un certain intérêt, au moins de curiosité; c'est là aussi un problême difficile à résoudre et qui a fourni matière à bien des opinions contradictoires.

Longtemps cette question a paru insoluble; longtemps et presque de nos jours encore, on a regardé comme chose impossible d'arriver à connaître l'origine des plantes cultivées. « L'origine, écrivait M. de Humboldt en 1807, la première patrie des végétaux les plus utiles à l'homme et qui le suivent depuis les époques les plus reculées, est un secret aussi impénétrable que la première demeure de tous les animaux domestiques. Nous ignorons la patrie des gra-

minées qui fournissent la nourriture principale aux peuples de la race Mongole et du Caucase; nous ne savons pas quelle région a produit spontanément les céréales, le froment, l'orge, l'avoine et le seigle. Les plantes qui constituent la richesse naturelle de tous les habitants du Tropique, le Bananier, le Carica papaya, le Janipha Manihot et le Maïs, n'ont jamais été trouvés dans l'état sauvage. La pomme de terre présente le même phénomène. »

En présence d'une telle incertitude, on a eu recours aux suppositions les plus diverses pour expliquer l'origine de ces plantes, et nombreuses sont les hypothèses, souvent plus que hazardées, qui ont été émises sur ce sujet. Parmi elles, l'une des mieux accréditées autrefois présentait ces plantes comme ayant été en quelque sorte façonnées par l'homme, c'est-à-dire obtenues, par une longue culture, d'espèces sauvages dont les formes étaient très différentes dans l'origine, et dont, pour ce motif, nous aurions peine maintenant à reconnaître la parenté avec les produits auxquels elles ont donné naissance. On a prétendu encore que ces formes primitives auraient pu disparaître de la surface du globe, par suite de changements survenus dans la constitution des lieux qu'elles habitaient dans le principe.

Mais des faits positifs sont venus enfin démentir ces hypothèses tout-à-fait gratuites, et, grâce surtout aux découvertes des botanistes voyageurs, nous savons maintenant qu'un grand nombre de ces végétaux existent à l'état véritablement sauvage dans certaines contrées jusqu'alors peu visitées. C'est ainsi que l'on a trouvé la pomme de terre au Brésil, le froment et l'orge dans l'Asie occidentale ; et les résultats déjà obtenus permettent de penser qu'une exploration plus attentive des diverses régions du globe, fera constater la patrie d'origine de toutes les plantes cultivées. Telle est du moins l'opinion exprimée récemment par un

botaniste illustre, qui s'est occupé d'une manière spéciale de la solution de ces problêmes intéressants et a consigné le résultat de ses recherches dans un chapitre du magnifique ouvrage qu'il vient de consacrer à la géographie botanique, science pour ainsi toute nouvelle dont il a posé les bases et coordonné les lois. C'est dans cet ouvrage, si riche en faits, si profond en érudition, que je puiserai la substance des lignes qui vont suivre et qui pourront donner une idée de l'état actuel de la question.

M. de Candolle a étudié, une à une, la plupart des plantes cultivées, et, en discutant tous les indices fournis par la science ou par la tradition qui se rattachent à leur histoire, il a réussi à élucider un grand nombre de faits jusqu'alors très obscurs; de plus, il a mis sur la voie d'une solution prochaine des questions pour lesquels on manque de documents suffisants. Sur 157 espèces généralement cultivées, les unes dans les pays tempérés, les autres dans les régions intertropicales, M. de Candolle en compte 85 qui ont été retrouvées sauvages dans un état identique à celui des plantes cultivées; à ce nombre on devra probablement ajouter 21 autres espèces, quoique leur qualité spontanée soit encore un peu incertaine. On éprouve également de l'indécision pour quelques autres plantes, qui n'ont été vues à l'état spontané que sous une forme différente de celle des variétés cultivées, ou dont la valeur spécifique est douteuse; mais en définitive, il existe seulement 32 espèces bien déterminées, qui n'aient pas encore été rencontrées dans des conditions de nature à les faire regarder comme évidemment sauvages. Je citerai parmi ces dernières et comme exemples, les diverses espèces de Cannes à sucre et de Tabacs, le Giroflier, le Citronnier, le Néflier du Japon, le Jambosier, l'Arbre à pain de l'Océanie, la Pastèque, le Concombre, l'Aubergine, la Tomate, l'Arachide, la Batate

et l'Igname. — En voyant quel nombre restreint de végétaux il reste à découvrir à l'état sauvage, et en considérant que ce sont des espèces originaires de contrées assez peu explorées, on peut facilement supposer que tôt ou tard on arrivera d'une manière certaine à résoudre la question d'origine de toutes les plantes cultivées, en ce qui concerne leur état spontané.

Quant à la connaissance de leur patrie primitive, la question est déjà plus avancée sous ce rapport, et l'on sait, pour la presque totalité de ces plantes, de quel pays ou du moins de quelle grande division du globe elles sont originaires. Si l'insuffisance des renseignements fait quelquefois hésiter pour la patrie d'une espèce entre deux contrées voisines, la même indécision n'existe pas lorsqu'il s'agit de choisir entre les trois divisions de l'ancien monde, et surtout entre l'ancien monde et le nouveau ; et les rares exceptions qui subsistent à cet égard sont fournies par des plantes dont l'identité spécifique n'est pas établie d'une manière précise, de telle sorte qu'il est présumable que chacune de ces régions a donné naissance à des espèces réellement distinctes, quoique confondues sous un même nom dans les cultures.

Ici se présente une remarque très curieuse à faire quant à la répartition primitive sur le globe des espèces utiles à l'homme. « Elle est, dit M. de Candolle, contraire à l'hypothèse qui se serait présentée à priori, si l'on avait essayé de la deviner d'après l'utilité future pour l'espèce humaine, comme on le fait souvent quand il s'agit du but de certains phénomènes naturels. Ce ne sont pas toujours les pays dans lesquels l'espèce humaine prospère, qui étaient primitivement doués de végétaux fort utiles ; ainsi, les États-Unis n'avaient primitivement pas une seule plante nutritive, ni une seule plante d'une utilité quelconque assez grande pour qu'on la répandît dans les cultures. L'Europe en avait moins que l'Asie

occidentale. La Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande, et le Cap, n'ont pas fourni une seule espèce, quoique la population actuelle trouve dans ce pays des conditions excellentes de climat. »

En étudiant, sous le rapport de leur distribution géographique, les 157 espèces dont il a été question plus haut, on trouve que 33 de ces espèces seulement sont originaires des contrées chaudes de l'Amérique; les plus intéressantes de ces plantes sont : la pomme de terre, les tabacs, le manioc, la batate, la tomate, l'ananas, le papayer, le cocotier, le cacaotier, l'arachide, le maïs, le goyavier, l'avocatier, le sapotier, le corossol, l'agave, etc. Les 124 autres espèces, appartenant à l'ancien monde, sont réparties ainsi qu'il suit: 73 dans l'Asie, 36 dans l'Europe, 4 dans l'Afrique, et enfin, 11 sont douteuses, soit qu'elles appartiennent à la fois à deux de ces régions, soit que leur individualité spécifique soit contestable.

Pour arriver à connaître la patrie d'origine d'une plante cultivée, il est nécessaire d'employer des méthodes diverses d'investigation et de les contrôler l'une par l'autre. Les recherches dans les auteurs systématiques et dans les herbiers ne peuvent suffire, à cause de la date comparativement récente de ces ouvrages et de ces collections; l'étude de la géographie botanique est d'un plus grand secours, en faisant voir de quelle manière les espèces voisines du même genre sont distribuées sur le globe à l'état sauvage. « Plus ces espèces sont groupées dans une seule région ou dans un seul continent, plus il est probable que l'espèce cultivée en est originaire. Plus une espèce cultivée présente de races et de modifications dans un pays, plus la culture en est ancienne dans ce pays. »

Il faut, d'autre part, interroger l'histoire et la tradition des peuples, et surtout leur langue. Les études linguistiques, en

effet, sont de nature à fournir souvent des preuves positives, alors que d'autres renseignements font défaut; on peut voir, dans l'ouvrage de M. de Candolle, quel heureux parti l'auteur a su tirer de cette source féconde pour élucider des points controversés. Ainsi, toutes les fois que dans une langue primitive telle que le sanscrit, l'hébreu, le slave, le celte, etc., une plante est désignée par un mot simple et radical, on peut en conclure que la culture de cette plante date des premiers âges du peuple qui parlait cette langue, et par suite, il y a toute probabilité pour que la plante soit originaire du pays primitivement habité par ce peuple. Au contraire, si le nom d'une plante cultivée est un mot composé et dérivé de radicaux étrangers, il est positif que la culture n'avait pas pris naissance dans la contrée où la langue était en usage, et qu'elle y avait été introduite à une époque postérieure. Il arrive quelquefois qu'une même plante possède, dans plusieurs langues, des noms radicaux différents; on peut alors en inférer deux choses : ou l'espèce, répandue à l'état sauvage dans une vaste étendue de pays, a vu commencer sa culture sur divers points séparément et sans communication des peuples entre eux, tel est par exemple le cas du houblon, du grenadier; ou bien, il existait primitivement plusieurs espèces sauvages distinctes, de patries différentes, qui plus tard ont été confondues dans les cultures sous une même dénomination collective, comme il est arrivé sans doute pour le chou, le lin et le coton.

Les noms de plantes qui indiquent une provenance étrangère, prouvent nécessairement, comme je viens de le dire, que la culture de ces plantes a commencé hors du pays où elles portent ces noms; mais il faut se garder de prendre ces dénominations trop à la lettre pour en inférer la véritable patrie des plantes, car les noms d'origine sont souvent trompeurs sous ce rapport. C'est ainsi que le maïs porte le nom

de *Blé de Turquie* dans presque tous les pays de l'Europe, bien qu'il soit incontestablement de provenance américaine. Par contre, le *Riz de la Caroline* est originaire de l'Inde, de même que le coton cultivé aux États-Unis; et le *Peuplier d'Italie* n'est pas indigène dans ce dernier pays. Enfin, le sarrasin, nom dont on a voulu expliquer l'étymologie en prétendant que cette plante aurait été introduite par les Sarrasins, ne tire pas certainement son origine des contrées méridionales où il est peu ou point cultivé et où il était d'ailleurs inconnu au moyen-âge, mais tout au contraire, nous a été apporté de la Russie orientale et de la Sibérie.

Je terminerai ces notes par quelques observations sur les céréales, celles des plantes cultivées qui sont le plus importantes pour l'homme, dont la culture est la plus ancienne, et sur l'histoire desquelles ont circulé les opinions les plus erronées. Tout récemment encore on a prétendu avoir réussi à obtenir une espèce de froment par la culture d'une graminée indigène dans le midi de la France ; les journaux se sont emparés de cette annonce merveilleuse et l'ont répandue dans le public où elle a été acceptée avec une trop aveugle confiance. Bien loin de se trouver porté à croire à la possibilité de la transformation en blé d'une herbe sauvage de nos champs, on est forcé au contraire de reconnaître que, de toutes les plantes cultivées, les graminées et en particulier les céréales sont celles qui se sont conservées depuis les temps les plus reculés avec le plus de fixité dans leurs caractères botaniques. En effet, les grains de froment trouvés dans les cercueils des momies égyptiennes, sont identiques à ceux de froments cultivés de nos jours, et l'on reconnaît facilement dans nos espèces actuelles les céréales que cultivaient les Romains. Le froment nous fournit ainsi

une preuve de la constance de ses caractères quant au nombre et à la grosseur des graines, car cette plante est évidemment restée stationnaire depuis des milliers d'années. « Les efforts incessants de l'homme, dit M. de Candolle, ne l'ont pas rendu plus productif, et les *blés de miracle* ne sont pas plus communs ni plus abondants de nos jours qu'ils ne l'étaient à l'époque romaine. »

C'est donc une supposition toute gratuite et entièrement dénuée de fondement, que l'opinion émise par Buffon et par d'autres écrivains, qui prétendent que les céréales seraient un produit factice de l'homme. D'ailleurs peut-on concevoir comment des hommes, encore à l'état de barbarie, auraient eu l'idée qu'une longue culture pût améliorer les herbes qu'ils trouvaient sous leurs pas, et quand même ils eussent eu cette notion intuitive, « leur état de société n'eût-il pas été un obstacle à une application efficace du principe ? » On ne voit pas de nos jours des peuples peu civilisés essayer la culture des herbes à graines non farineuses, et, comme le fait fort bien remarquer M. de Candolle, les hommes n'auraient certainement pas été tentés de cultiver les diverses espèces de froment et d'orge, si les graines de ces plantes n'avaient pas été, dès le principe, pesantes et nourrissantes telles qu'elles le sont aujourd'hui.

Je puiserai encore dans l'ouvrage du savant professeur de Genève, quelques détails sur l'histoire particulière du froment, de l'orge, de l'avoine et du seigle.

La culture du froment remonte à l'origine même de l'agriculture, et d'après la Genèse, se rattache aux premiers actes de l'homme sur la terre. Les traditions mythologiques démontrent également l'ancienneté de cette culture dans l'Égypte et la Grèce, et l'existence d'un nom radical dans la langue sanscrite fournit une indication analogue pour le Nord de l'Inde. On sait l'époque de son introduction en

Chine, vers l'an 2822 avant l'ère chrétienne. C'est donc, d'après les documents historiques, dans la région comprise entre les montagnes de l'Asie centrale et la mer Méditerranée que la culture du froment a pris naissance, et c'est aussi dans cette région que le froment a été rencontré à diverses reprises à l'état sauvage. Outre les indications fournies à cet égard par les anciens auteurs, Diodore de Sicile, Strabon, Béroze, etc., des renseignements plus modernes sont venus à l'appui de cette opinion. Olivier dit positivement avoir trouvé le froment, l'épeautre et l'orge, à l'état véritablement sauvage, en Mésopotamie et en Perse sur les bords de l'Euphrate; et plus récemment, en 1854, M. Balansa a rencontré le froment spontané dans l'Asie-Mineure. En considérant la variété extraordinaire de noms que portait le froment dans les langues anciennes de l'Europe et de l'Asie, M. de Candolle pense que l'habitation primitive de cette plante devait s'étendre sur une vaste région, probablement des bords de la Méditerranée jusqu'au Nord-Ouest de l'Inde.

Je n'ai parlé jusqu'ici que du froment ordinaire (*Triticum sativum*). Quant à l'épeautre (*Triticum spelta*), elle paraît avoir été cultivée par les peuples celtes et germaniques, et il est probable que c'était le grain appelé ζέα par les Grecs, nom que plus tard on a appliqué mal à propos au maïs. L'épeautre n'a pas de nom en sanscrit et n'existait pas dans l'Inde; elle ne figure pas non plus au nombre des céréales introduites en Chine en l'an 2822 avant J.-C. Les commentateurs de l'ancien Testament traduisent par épeautre le mot *Kussemeth* qui se trouve trois fois dans la Bible; mais l'épeautre, qui convient peu aux pays chauds, est inconnue maintenant en Égypte et l'on n'en a jamais trouvé de graines dans les cercueils des momies, tandis que l'Exode indique la culture du Kussemeth en Égypte. D'ailleurs les

qualités attribuées au Kussemeth conviennent également au Locular (*Triticum monococcum*), qui prospère mieux que l'épeautre dans les pays chauds et dont les Syriens et les Arabes faisaient leur pain, au dire d'Hérodote et de Strabon.

L'orge a été cultivée de toute antiquité en Égypte, en Palestine, en Grèce et dans l'Inde, et, chose fort remarquable, l'espèce la plus répandue alors était l'orge à six rangs (*Hordeum hexastichum*), c'est-à-dire précisément celle qui paraît la forme la plus éloignée de l'état spontané d'une graminée et que par conséquent on serait plutôt porté à regarder comme une race obtenue par suite d'une longue culture. C'était elle que cultivaient les Hébreux et les Égyptiens; c'est aussi la seule qui ait un nom en langue sanscrite et qui fût connue des anciens peuples de l'Inde. L'orge à 4 rangs (*Hordeum vulgare*) et l'orge à 2 rangs (*H. distichum*) n'étaient cultivées que dans la région méditerranéenne. On peut en conclure, avec M. de Candolle, que « toutes sont des plantes dans un état primitif, non altéré par la culture, » et que l'on avait donné d'abord la préférence à l'orge à 6 rangs « à cause de son apparence plus productive ». Les anciens auteurs indiquent la patrie de l'orge en Palestine, en Géorgie, en Babylonie, dans l'Inde septentrionale et en Phrygie; mais on ne sait laquelle des trois espèces ils avaient en vue. L'orge à deux rangs croît spontanément dans les prairies voisines de la mer Caspienne et aussi dans les steppes du Sud-Est du Caucase; quant aux deux autres espèces, elles n'ont pas été récemment retrouvées d'une manière certaine à l'état sauvage.

On a indiqué diverses contrées comme étant la patrie du seigle; mais on a été souvent induit en erreur par d'autres espèces voisines du même genre, spontanées dans le Sud-Est de l'Europe et l'Asie occidentale. Ainsi les seigles que l'on

rencontre en Sicile, dans les îles de l'archipel, au Caucase, en Arménie et en Bithynie, appartiennent à quatre espèces différentes, toutes distinctes du seigle cultivé. C'est dans l'Europe centrale seulement, et plus particulièrement dans les états autrichiens, la Hongrie, la Dalmatie et la Transylvanie, que l'on trouve le véritable seigle cultivé croissant hors des cultures, au bord des chemins, dans les prés et les bois; il doit donc être originaire de ces contrées. D'ailleurs les noms primitifs donnés à cette plante dans les langues slaves et germaniques, indiquent une culture très ancienne dans ces pays: ce qui vient confirmer l'opinion des anciens Grecs qui regardaient la Thrace et la Macédoine comme le point de départ de cette culture, inconnue alors chez eux ainsi que dans l'Égypte et dans l'Inde.

Enfin, les mêmes contrées qui ont produit le seigle paraissent être également la patrie de l'avoine, comme l'indiquent, d'un côté le grand nombre et la variété des noms slaves, et de l'autre, la rareté et la nouveauté de la culture dans la région Méditerranéenne. En effet, l'avoine n'était connue anciennement ni des Hébreux, ni des Égyptiens, ni des Grecs, ni des peuples de l'Inde, de la Chine, et de l'Arabie, et encore aujourd'hui on ne la cultiverait en Grèce que comme objet de curiosité. Au contraire, elle était très en usage chez les anciens peuples de la Germanie qui, suivant Pline, en faisaient leur pain. De nos jours on trouve, dans les États autrichiens, l'avoine croissant spontanément dans les haies, au bord des chemins, sur la lisière des bois. Quelques auteurs ont pensé que ces pieds pouvaient être échappés des cultures; mais, dit M. de Candolle, « si l'avoine se naturalise ainsi hors des terrains cultivés dans cette seule contrée, ne serait-ce point qu'elle en est originaire, et ces pieds sauvages ne seraient-ils point les restes des plantes aborigènes, aussi bien que des individus

sortis des champs? Si l'espèce est aborigène dans ce pays, la culture a certainement envahi son habitation primitive, surtout les localités qui lui conviennent; alors comment distinguer aujourd'hui les pieds issus des plantes aborigènes et ceux issus de plantes cultivées..... On arrive donc à la même conclusion que pour le seigle : ou l'Europe occidentale tempérée, sans être le pays d'origine, est éminemment favorable à l'espèce au point qu'elle se naturalise hors des cultures, et l'origine est impossible à deviner; ou plus probablement, la patrie primitive est précisément cette région, et la culture répandue sur les stations d'origine depuis des milliers d'années, a déterminé un mélange complet entre les pieds spontanés et les pieds cultivés, de sorte que ceux qui vivent aujourd'hui descendent des uns et des autres. »



RÉFLEXIONS SOMMAIRES

SUR QUELQUES

SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

LUES EN SÉANCE PUBLIQUE, LE 1er MAI 1855,

Par M. BESNOU,
Pharmacien en chef de la Marine, Membre de la Légion d'Honneur.

« Il existe à l'égard des subsistances bien des erreurs et des préjugés répandus dans le monde; il appartient surtout aux chimistes, aux physiologistes et aux économistes instruits de les combattre et de les déraciner. »

C'est à propos du pain, l'élément essentiel de notre alimentation en France, que mon illustre et bienveillant ami, M. Girardin, de Rouen, s'exprime de la sorte. C'est qu'en effet, à toutes les époques de disettes des grains, de cherté du pain, chacun cherche un moyen d'en diminuer le prix de revient sans se préoccuper suffisamment de le rendre à la fois plus nutritif et plus abondant. Ce moyen existe dans le grain lui-même et est bien simple. Au lieu de rechercher presque uniquement les procédés susceptibles d'en exalter la blancheur, outre mesure, il suffirait, au contraire, d'y conserver tous les éléments essentiels du grain lui-même

que la minoterie perfectionnée sait aujourd'hui parfaitement extraire et classer à son profit. Il est incontestable que l'on obtient un pain d'une blancheur très convenable avec des farines blutées de manière à retirer 75 kilogrammes de farine pour 100 kilogrammes de boulange ou même de froment bien nettoyé. Dans le procédé actuel de la minoterie, cette somme de produits se décompose en trois sortes vendues sous les noms de farine 1re, 2e et 3e, classification bien plutôt arbitraire que sérieusement représentative de leur aspect et de leur valeur alibile. Si cette industrie en agit ainsi, c'est qu'elle y trouve une source de bénéfices plus élevés et ce n'est, à mon avis, qu'au détriment des intérêts du consommateur.

Je ne saurais admettre néanmoins dans toute leur plénitude, les opinions savamment développées par M. Jacques Valserres, dans le *Constitutionnel* du 12 Avril dernier. Cet économiste me semble attribuer une trop grande influence aux remoulages successifs des gruaux et basses matières dont les principes constituants, fortement azotés, subiraient dans cette série de pulvérisations une altération considérable, notamment le gluten qui est l'élément le plus nourrissant. Dès 1846, j'ai constaté que les farines épurées à 25 pour cent, alors qu'elles contenaient toutes les issues blanches du grain donnaient au moins autant de gluten, plus de gluten même, que les farines les plus épurées de la chambre. Ces essais sont corroborés par les travaux de M. Millon, pharmacien major des armées, qui en a fait à l'Institut l'objet d'un rapport fort estimé. Ce ne saurait donc être au mode de mouture, ni au nombre des remoulages qu'il faudrait attribuer les modifications qu'ont observées ceux qui soutiennent l'opinion contraire. A diverses reprises, j'ai été appelé officiellement à faire des essais de mouture sur une vaste échelle, et chaque fois j'ai constaté, de la façon la

plus nette, la plus exacte, que les farines, provenant du même grain, blutées au même degré, après mouture par un ou deux tours de meules, ou bien encore soumises aux remoulages adoptés par la minoterie, non seulement contenaient la même proportion de gluten sec, mais qu'il n'existait entre elles en réalité que des nuances presque imperceptibles; elles ne pouvaient être reconnues que par la comparaison attentive des types, et d'avis unanime, nous avons accordé, en commission, l'avantage aux farines obtenues par les procédés de l'industrie, lorsque nous les avons soumises à la panification elle-même.

C'est donc ailleurs qu'il faut aller chercher l'explication du peu de corps que généralement présentent les farines extrêmement blanches. Ne serait-ce pas dans l'espèce du grain que résiderait cette cause?

Le minotier trouvant à vendre ses produits avec d'autant plus de bénéfice et de facilité qu'ils sont plus blancs, choisit de préférence les grains qui donnent le plus de blancheur. Ce sont, en général, les plus féculens et, s'ils sont bien nourris, ce sont les plus denses; de sorte qu'achetant au volume et vendant au poids, outre l'éclat de la farine, sa blancheur plus grande qui lui permet de retirer quelques centièmes de plus, il en résulte pour lui un triple avantage de ne pas s'attacher aux grains les plus riches en azote, les plus alibiles par conséquent; aussi dans notre pays surtout, l'on n'emploie aucunement les blés durs qui, cependant, sont plus riches en gluten, rendent davantage au pétrin et fournissent un pain bien plus substantiel.

Le pain ne varie pas seulement dans son dégré de blancheur, dans sa valeur alibile par suite de ces causes naturelles. Il est parfois l'objet d'introductions illicites ou de tentatives qui n'ont d'autre but que d'en réduire la valeur commerciale, au profit du producteur. L'on constate, en

effet, à toutes les époques de rareté des céréales, la manie, pour ne pas dire plus, de prôner sinon de pratiquer des mélanges destinés seulement à le blanchir, soit en y introduisant des éléments susceptibles de lui faire prendre plus d'eau comme le riz, le maïs, la fécule de pomme de terre, quand celle-ci est à vil prix, soit en y mélangeant des légumineux qui relèvent les farines inférieures et, en terme de boulangerie, lui donnent du *Tient-bon*. Ces additions sont certes incapables de nuire à la santé publique; si les premières diminuent la valeur alimentaire du pain, les secondes ne sauraient encourir le même reproche; mais toutes dénaturent le pain et peuvent par l'avidité des spéculateurs le gâter au détriment du goût et de la bourse du consommateur, surtout de l'ouvrier qui se trouve si souvent lié par le crédit vis-à-vis de son boulanger. Loin de moi la pensée de discuter l'étrange formule d'un pain avec 1/2 partie de seigle et 1 de fécule de pomme de terre, qu'un fabricant de fécule de Paris a fait publier dans les grands journaux. Personne n'a pu s'y méprendre et chacun a immédiatement reconnu qu'il s'agissait d'une reproduction de *la charge de M. Josse.*

D'autres industriels, notamment à Rouen, ont renouvelé la pensée d'ajouter du riz cuit, au lieu de farine de riz. C'est encore là une de ces pratiques à repousser dans l'intérêt de la population. Si le pain acquiert bien plus de blancheur, c'est qu'il retient une quantité d'eau bien plus considérable, près d'un tiers en plus de la proportion normale ; ce surcroît d'eau n'apporte évidemment aucun profit à l'alimentation. Dans quelques instants nous allons voir que le riz par lui-même, sans tenir compte du surcroît d'eau qu'il fait absorber viendrait déprécier la richesse réellement alibile du pain dans la confection duquel il serait entré. Il devient donc rationnel et profitable de consommer ces

diverses denrées en nature et sous d'autres formes, d'autant plus que l'on y retrouve l'immense avantage de pouvoir varier l'alimentation et de flatter même les goûts de chacun selon son gré, ses besoins, son état de santé.

En résumé le pain extrêmement blanc perd de sa valeur nutritive; ce qui revient à dire, qu'abstraction faite des mélanges qui le déprécient, le pain blanc qui se rapprocherait le plus du taux d'épuration à 25 pour cent, ou encore du pain actuel de nos manutentions de la Marine, serait sans contredit le plus économique, le plus nourrissant, je dirai même le plus sapide. Sa valeur alimentaire serait encore accrue si l'on y faisait entrer une proportion notable de blés durs.

Ce que je viens de dire des farines de riz et des fécules que l'on doit rejeter comme susceptibles d'introduire des abus dans la fabrication du pain, me conduit tout naturellement à vous entretenir rapidement de quelques unes d'entre elles.

Sous l'influence despotique de la mode, il semblerait aujourd'hui que ce qui vient de l'étranger, même en fait d'aliments, justifie la réputation que lui donne l'industrialisme. C'est ainsi que le riz, l'arrowroot, le tapioka semblent acquérir chaque jour une vogue de plus en plus croissante. Ils sont certes d'une précieuse ressource, d'un immense avantage, si nous venons à les considérer sous le titre d'auxiliaires, mais on dit à l'envi que le riz est très nourrissant, c'est une grave erreur qu'il importe de ne pas laisser propager. De toutes les céréales le riz occupe le dernier rang de l'échelle. « M. Boussingault qui a parcouru l'Amérique méridionale avec tant de profit pour la science et qui a pu pratiquement et par expérience en apprécier la valeur alimentaire ne le considère pas comme une nourriture bien substantielle. » C'est à tort également que l'on repète que le riz est le seul aliment des Indes-Orientales, et en effet, le

docteur Lequerré, qui a longtemps habité Pondichéry, rapporte que le riz est associé au kari, qui est un mélange de poisson, de viande et de légumes cuits avec du riz. Il faut avoir vu, dit-il, les indiens manger pour se faire une idée de l'énorme quantité de riz qu'ils engloutissent dans leur estomac. Il serait impossible aux européens d'en manger autant à la fois ; aussi trouvent-ils que le riz *ne les nourrit pas*. » Disons plus, c'est que ce fait est admis par tous les marins de quelques grades qu'ils soient, quelque soit la spécialité à laquelle ils appartiennent.

Pour nourrir autant que le ferait un kilogramme de pain, il faudrait, en effet, d'après les bases adoptées comme point de comparaison par MM. Payen et Boussingault, il faudrait, dis-je, consommer environ 3 kilogrammes de riz cuit. Aussi devient-il nécessaire de l'associer à un aliment fortement azoté comme la viande. Le riz pour faire un bon potage exige un bouillon extrêmement substantiel ; sans cela il est fade et il diffère considérablement du potage que donnerait le même bouillon soit avec le pain soit avec le vermicel. Il devient conséquemment plus rationnel de le retrancher de la confection des soupes au beurre ou à la graisse qui ne seraient pas suffisamment confortables et ne sauraient convenir longtemps aux gens qui fatiguent, ni aux adolescens, ni aux enfants qui ont besoin de prendre de l'accroissement. C'est enfin un aliment de luxe qui ne saurait suppléer le pain pour la classe indigente. Il en est à plus forte raison de même pour les fécules que je viens de signaler, l'arowroot, le tapioka qui ne sont nullement azotés et ne peuvent figurer que dans les aliments uniquement respiratoires.

C'est donc le cas de remplacer dans les temps de disette, de cherté du pain, non seulement ces agens nutritifs de moindre valeur mais encore les céréales elles-mêmes par les semences bien plus alibiles des légumineux ; les haricots,

les pois, les fèves, les lentilles, dont le prix de vente est toujours bien inférieur au prix du froment et surtout à celui du riz.

Un point capital à établir, c'est que ces légumineux contiennent quatre fois plus d'élément plastique, sanguifiable que la semence de riz et, tandis que ce dernier coûte de 45 à 50 fr. le quintal métrique, dernière qualité, les premiers varient de 25 à 30 ou 35 fr. selon l'espèce et en première qualité.

Serait-ce donc alors une question de saveur, de goût qui pourraient faire répudier les légumineux? non, évidemment, car l'expérience s'en fait journellement sur nos tables modestes ou plus aisées. Pour nous en convaincre du reste, il suffit de faire l'essai bien facile qui suit : cuisons séparément à l'eau, simplement avec un peu de sel, du riz, des pois, des haricots et goûtons. Le riz restera insipide, fade, sans goût; il serait absolument impossible d'en faire un repas entier. Le haricot, le pois surtout nous offrira de la saveur, du parfum. Nul n'élèvera de conteste à cet égard, eh bien ! comme il faut (*théoriquement*) 3 kilogrammes de riz sec qui coûteraient 1 fr. 50 pour équivaloir à un kilogramme de haricots ou de pois qui ne coûterait que 25 à 35 centimes, n'ai-je pas eu raison de dire que le riz est un aliment peu nourrissant et par conséquent pour nous complètement de luxe?

Il est vrai que pour certains estomacs très délicats le haricot n'est pas toujours sans inconvénient, surtout quand il présente de la difficulté à la coction; aussi n'ai-je ici pour but que de fixer votre attention sur l'économie et les avantages qu'il peut offrir aux classes pauvres qui n'ont pas la possibilité de varier leur nourriture ni de choisir leurs mets. Toutefois, le pois, la fève qui coûtent moins cher que le haricot et qui lui sont supérieurs comme valeur nutritive

ne déterminent pas les mêmes effets, et cependant dans leur état naturel, on les voit souvent repousser, tandis que si l'industrie les a convertis en farines, mis en sacs élégants, portant l'étiquette de pois décortiqués, ils deviennent bientôt l'objet d'une grande faveur et à un prix double ou triple de leur valeur initiale. Il y a quelque chose de bien plus étonnant, c'est qu'il a suffi de les dénaturer, en les mêlant à quelques autres farines d'une moindre valeur, d'y ajouter quelques aromates variés, de les colorer de telle ou telle nuance pour voir les mêmes personnes qui vous assurent ne pouvoir supporter les purées, les préconiser jusqu'à l'exagération comme étant des produits excellents, essentiellement réparateurs. C'est dans la classe aisée, je dirai même instruite, c'est dans la catégorie des malades, c'est parmi les personnes qui se dévouent à leur donner des soins en quelque sorte religieux que l'on peut puiser la preuve d'une confiance aveugle pour tous les féculens vantés par le charlatanisme. Qu'est-ce, en effet, que la longue série de prétendus aliments toniques et reconfortants dont on déguise la provenance sous des noms parfois les plus bizarres, quand ils ne sont pas mensongers; tels sont par exemple, le racahout des arabes, le racachout, son rival, le riz cochina presque mort-né, l'indostane, la revalenta, l'ervalenta, la solanta, le palamoud, etc.

Les noms assez rudes de racahout, racachout, qui ne caractérisent aucun être soit du règne végétal, soit du règne animal, n'expliquent pas d'avantage l'origine ou la localité d'où ces substances peuvent provenir; l'on ne saurait, en effet, faire dériver ces dénominations de l'*arracacha esculenta*, genre voisin de la cigüe, originaire de Santa-Fé de Bogota et dont la racine extrêmement féculente, est employée depuis assez longtemps dans les Antilles françaises. Ce sont, du reste, des mélanges, dit-on, de glands doux, heureusement dénaturés par la

torréfaction et de quelques autres farines ou fécules d'avoine, de pomme de terre, édulcorés par le sucre, parfumés au cacao, au santal. Cependant dans le racahout sans odeur, ces aromates ont été complètement supprimés.

Le palamoud présente au moins une prononciation euphémique; mais son nom n'indique pas d'avantage sa composition, son origine. C'est un mélange, dit Payen, de même sorte, avec addition de farine de maïs, dit blé de Turquie ; serait-ce alors à cette adjonction qu'il doit d'être annoncé comme le potage préféré des sultanes qui en ignorent sans doute aussi bien l'existence que les arabes du désert ignorent de même, celle du racahout.

La revalenta que depuis son invention on a francisée semblerait être une sorte d'anagramme du nom botanique de la lentille, à moins que l'on n'aille chercher son étymologie dans le verbe latin *revalere* (revenir en santé). C'est à ce qu'il paraît encore une composition faite sans grand effort de génie. L'on y a peut-être supprimé la farine de lentille pour lui substituer la farine du pois cultivé dont le prix est bien moins élevé. Cette farine composée m'a semblé additionnée de farine d'avoine torréfiée ou gruau d'avoine et d'un peu de maïs.

L'ervalenta qui est assez exactement la même chose rappelle bien mieux son origine, la lentille, *ervum lens*, qui en fait la base; ce dernier nom serait compris de tout le monde; mais il deviendrait moins *distingué* de l'aller acheter sous cette dénomination chez son épicier à un prix extrêmement réduit, et pour certaines personnes cela en diminuerait énormément la réputation.

Le tapioca français, le riz cochina en quelque sorte délaissé, ne sont que des préparations analogues, des fécules de pommes de terre et de riz que l'on a légèrement humectées, puis soumises à une sorte de coction sur des plaques de cuivre étamées pour les transformer d'abord en une sorte

d'empois, puis les granuler irrégulièrement. Dans cette opération il peut se glisser parfois assez de négligence pour qu'il s'y trouve des traces de cuivre dont la présence pourrait provoquer de notables accidents.

La *solanta* mériterait de notre part une sorte de réparation, car son nom rappelle d'une façon absolument transparente l'origine dont elle émane, mais elle a encore le tort gravement reprochable pour la classe indigente ou peu aisée d'être tenue à un prix quatre ou cinq fois plus élevé, que si on lui eut conservé son nom beaucoup moins aristocratique de fécule de pomme de terre.

Quel est le prix du kilogramme de ces produits? Le racahout, la revalenta raffinée, dit M. Payen, sont vendues 16 fr. le kilogramme, le palamoud, la revalenta ordinaire 8 fr., la solanta, 2 fr. 60. Vraie bagatelle! si on les compare aux pastilles sucrées et aromatisées à l'osmazôme qui n'atteignent que 66 fr. Mais il faut bien le dire, c'est là un simple bonbon qui doit réparer les forces durant les voyages et après les maladies !

S'il ne s'agissait toujours que de satisfaire une fantaisie qui n'imposât aux personnes qui les achètent qu'une dépense de peu d'importance, je considérerais comme au moins inutile de m'en occuper ici, mais ces personnes semblent y trouver un aliment très fortifiant, complètement réparateur, tandis qu'elles se soumettent avec une aveugle confiance à tous les inconvénients d'une nourriture insuffisante qui les affaiblit d'avantage et entretient, si elle ne détermine ou ramène réellement un état morbide plus sérieux.

Je dirais donc, en me résumant, qu'aucunes fécules, qu'aucunes farines, seules, aromatisées, sucrées ou non, ne sauraient constituer une nourriture complète, quand même elle contiendraient des farines de légumineux, voire même un peu de gélatine ; aussi les pâtes, chocolats analeptiques,

sirops binutritifs ne sont également que des préparations, des formes spéciales et tentantes que le mercantilisme emploie pour écouler à des prix souvent fabuleux les éléments isolés ou mélangés que je viens d'énumérer ou bien leurs congénères.

Plus récemment on vient de recommander pour les campagnes lointaines le biscuit au bouillon comme devant apporter une grande amélioration dans l'alimentation de nos marins de l'état et du commerce. Je ne saurais taire la crainte que je ressens qu'une pareille addition d'un principe animalisé dans ces galettes n'en rendre la conservation bien plus difficile à bord de nos bâtiments, quand je songe aux influences si variées si énergiques qui résultent de l'humidité des cales, du passage alternatif des climats froids aux climats chauds et réciproquement ; il faut y joindre encore les ravages dont, par suite de cette addition, ils deviendraient bien davantage l'objet de la part des animaux rongeurs ou des insectes ; cette préparation ou innovation faite dans un but, fort louable sans doute, nonobstant l'élévation de son prix de revient, pourrait bien avoir le sort du gluten granulé qui souvent après un an de campagne revient parfois altéré au point de répandre l'odeur de la poussière de vieux fromage. J'admets même ici que la préparation de ces biscuits aura été loyalement faite avec des bouillons de première qualité, au lieu de provenir d'éléments déjà épuisés, quoique pouvant donner à l'analyse du chimiste les mêmes proportions d'azote. C'est ainsi que l'on pourrait, sans que la science puisse affirmer la substitution, donner à ces biscuits la même richesse en azote au moyen de la gélatine des os, de la chair de cheval, etc. Cela pourrait n'être pas indifférent pour les consommateurs qui ne sont pas encore tous convaincus et décidés en faveur de ces éléments, de cette viande, les consciencieuses études des hommes de cœur qui

se sont dévoués à Alfort, et en cela, le doute ne saurait être blamable, quand on a entendu les rapports des vieux militaires que la pénurie et la faim, les condiments, par excellence, ont réduits à consommer cette chair; elle deviendrait bientôt de luxe, si pour perfectionner cette viande, il fallait changer les habitudes actives du jeune cheval, et le soumettre aux conditions de repos et d'engraissement adopté pour la race bovine et cela en rejetant de la consommation les animaux trop vieux ou surmenés.

Puisque je viens de prononcer le mot de bouillon, permettez-moi d'examiner quel est le mode le meilleur, le plus économique de le préparer. Examinons quelle est l'action de l'eau, des légumes, des aromates dans cette préparation culinaire de la viande et quelle différence se manifeste sur l'influence du rôtissage. J'ai compris par avance ce qu'un tel sujet pourrait peut-être prêter à la critique, à la plaisanterie de quelques uns; l'utilité réelle qu'il présente me fait passer au-delà et déjà j'entrevois quelle est parfaitement comprise et que je puis compter sur la continuation de votre bienveillante indulgence.

Si l'expérience journalière nous apprend que les viandes sont d'autant plus faciles à digérer que leur cohésion est moindre, leur dureté moins grande ; qu'ainsi la chair des poissons, de la volaille, sont infiniment plus légères que la chair du bœuf, du mouton, du porc, elle nous enseigne aussi qu'il convient d'attendre, avant de les soumettre à la cuisson, que les viandes soient attendries par suite de certaines réactions intérieures et spontanées, qui se passent dans leurs tissus et qui les désagrégent au bout d'un laps de temps qui devra varier selon l'essence de la viande, la température de la saison, depuis 24, 36 heures en été jusqu'à 3 et 4 jours et même bien au-delà en hiver, à moins cependant que la gelée n'intervienne. Dans ce cas la con-

gélation des sucs liquides a brisé les cellules des tissus; dès le dégel, la mortification est suffisante et l'altération putride marcherait avec rapidité. Le gibier fait un peu exception à cette règle; aussi les gastronomes attendent-ils qu'il se soit complètement attendri, notamment pour la bécasse, qui sous ces influences profondes contracte un parfum tout spécial qu'ils recherchent avec passion.

L'on peut prolonger bien plus longtemps la macération intérieure de la viande au moyen de marinades, de l'huile, sans aucun inconvénient pour la santé; au contraire, ainsi soustraites à l'action directe de l'air ambiant, les viandes se perfectionnent, se parfument, et elles deviennent alors des aliments essentiellement assimilables, toniques et fortifiants; mais elles développent en même temps quelques uns des bénéfices et des inconvénients de la bonne chère.

Le degré de cuisson, le mode suivi pour l'opérer, déterminent également suivant les espèces, les qualités des viandes, une réaction aussi variée qu'elle est considérable. Dans le rôtissage, par exemple, les parties extérieures, chauffées brusquement, éprouvent une température de 120° à 130°, pour les saisir, les dorer, tandis que le centre du morceau ne s'échauffe pas à 100°. A cette température il y aurait apparition de vapeurs abondantes. Ce phénomène se manifeste dans le rôtissage des volailles grasses par un dégagement de quelques jets de vapeurs, qui se succèdent avec une régularité assez remarquable. Elles fument leurs pipes, disent nos cuisinières; c'est alors que la cuisson avance, et qu'il faudra bientôt l'arrêter. Dans ce cas les viandes qui n'ont pas atteint intérieurement une chaleur de plus de 70° sont devenues sapides, juteuses. La coagulation des éléments albuminoïdes solubles, enraie l'évaporation des sucs intérieurs qui, en s'échauffant à 60° ou 70°, complètent le ramollissement de la fibre. L'hématosine, principe colorant du sang, se colore en

rouge et elle développe l'arome que l'on désigne communément sous le nom d'osmazôme, qui fait toute la délicatesse des rôtis. Ce parfum varie selon la provenance des viandes et le mode de nourriture des animaux.

La chair du veau est très aqueuse, sans parfum à bien dire; elle exige une cuisson bien plus avancée, il faut la pousser jusqu'à un commencement d'évaporation intérieure, une sorte de dessiccation et opérer à l'extérieur une sorte de caramélisation. C'est surtout pour cette viande que les arrosages au beurre deviennent nécessaires pour maintenir l'arome.

Le rôtissage au four opère d'une façon analogue pourvu que les vases contiennent assez de liquide pour éviter que la dessiccation ait lieu; la vapeur que renferme l'espace clos pendant la durée de la cuisson, transmet facilement la chaleur, tout en laissant les muscles imbibés de liquide. C'est cette vapeur mobile qui vient remplacer l'arrosement. Mais ces rôtis sont biens moins délicats que ceux faits à l'air libre, surtout quand ils sont obtenus au mouvement régulier de l'ancien tourne-broche.

Lorsque l'on fait usage de l'eau pour la coction des viandes, les réactions varient beaucoup, sinon dans leur essence, du moins par rapport au produit final que l'on obtient. Au lieu de confondre tous les éléments de la viande comme dans les rôtis, on se propose, au contraire, sous l'influence de l'eau chaude, d'effectuer une analyse réelle de la viande et cela en opérant la transformation moléculaire des tissus, des tendons, et des éléments susceptibles de se gélatiniser, la dissolution de l'albumine, de l'hématosine, etc., et des sels acides inhérens à sa constitution. Le bouillon, en effet, doit contenir tous ces éléments réunis et celui là sera le meilleur, qui, sous le même volume, contiendra le plus de ces principes nourriciers dont je viens d'abréger la nomencla-

ture technique. Mais la réunion de ces principes essentiels de la chair ne suffit pas pour donner au bouillon toutes les qualités sapides et économiques que nous y recherchons; il doit contenir encore des substances végétales extractives, sucrées et aromatiques, qui, avec le sel, lui servent de condiment; elles y apportent leur saveur propre et réagissent fortement sur la dissolution des éléments solubles de la viande en lui communiquant leurs propriétés savoureuses.

D'après ces données, il devient évident que, pour préparer un bon bouillon, et par suite un excellent potage, il faut choisir de préférence la chair musculaire, la diviser afin que l'imbibition se fasse plus facilement, et le plus complètement possible, la mettre dans l'eau froide, n'agir qu'à une température voisine de l'ébullition afin de ne déterminer qu'avec lenteur et partiellement la coagulation de l'albumine et de l'hématosine ; car sans cela, le liquide baignant ne pénètre plus avec la même facilité et alors il faudrait prolonger la coction. Il faut surtout se garder de recourir à une vive ébullition. L'eau, dans ce cas, n'a point une température plus élevée ; elle n'agit donc pas avec plus d'énergie, tandis que la vapeur qui se formerait entraînerait l'arome de la viande et des légumes que la couche graisseuse qui surnage tend à y conserver. C'est avec raison que j'ai entendu, dès ma jeunesse, mon aïeul recommander de faire seulement frémir le bouillon. La science depuis lors est venue confirmer ce que la pratique attentive avait démontré à nos devanciers.

Mais lorsqu'au lieu de n'avoir pour objet que la préparation du bouillon, du consommé, la viande doit servir, comme dans nos modestes ménages, chez nos ouvriers, pour nos troupes, de plat accessoire, sinon unique, le mode opératoire doit un peu varier. Au lieu de mettre à la fois et l'eau froide et la viande, il faut au contraire avoir la précaution de porter par avance l'eau à l'ébullition, en y ajoutant quel-

ques légumes sucrés et aromatiques, la carotte, l'oignon, puis mettre la viande dont l'extérieur se trouve saisi par la coagulation de l'albumine normale et celle de l'hématosine. L'osmose ou l'action capillaire se fait avec plus de lenteur; le centre de la masse s'échauffe moins vite, alors les sucs intérieurs réagissent d'une façon un peu analogue à ce qui s'opère dans le rôtissage; les muscles s'attendrissent et, au bout de 4 heures au plus dans les hôpitaux, on retire la viande, qui sous le couteau rend un jus abondant, et sapide; le bouilli offre alors tous les avantages d'un aliment tendre et convenable que nos malades consomment avec profit, dès qu'ils sont soumis à la demi-ration.

Une observation pratique qui n'est pas sans un grand intérêt, c'est d'établir que ce double résultat est parfaitement atteint avec les morceaux de 2e choix, quoique plus graisseux ; c'est donc par une sage économie que ces morceaux sont exclusivement achetés par nos troupes. Le soldat y trouve, eu égard au prix, avantage sous le rapport du goût de sa viande, et son bouillon est convenablement concentré; mais pour les malades, il convient de réserver les muscles les moins graisseux. Ces réflexions viennent confirmer les excellentes mesures prises dans les grands centres pour la classification et la taxe de la viande selon les régions d'où elles émanent.

C'est ici le cas de réduire à leur valeur les assertions, parfois intéressées, que l'on répand sur la valeur alibile des os. Beaucoup de personnes croient encore que les os améliorent le bouillon; rien n'est plus erroné; les os, en effet, à la température de l'eau bouillante ne lui cèdent presque rien et, si l'on vient à la porter jusqu'au point de désorganiser en partie les tissus, le liquide se trouble, devient blanchâtre et ne se clarifie que très difficilement. Ce bouillon serait sans parfum et privé de tous les caractères organoleptiques qui

nous rendent cet aliment si appétissant. Longtemps cette erreur a échappé à la sagacité d'un savant aussi illustre que recommandable par les immenses services qu'il a rendus à l'industrie.

Pour clore cet entretien presque familier, il me reste à vous dire que la qualité des eaux exerce aussi une grande influence sur la qualité du bouillon et surtout sur la cohésion du bouilli. Je viens de vous recommander de ne pas activer l'ébullition qui lui enlève son arome; c'est pour éviter, en faisant le remplissage au fur et à mesure, d'introduire de nouvelle eau, qui nécessairement apporte une nouvelle proportion des sels qu'elle contient. S'ils sont calcaires, ces sels viennent incruster en quelque façon les tissus musculaires, les rendre durs, secs et parfois coriaces. Il nuisent donc à la fois à la qualité du potage et surtout à celle du bouilli. C'est ce qui peut avoir lieu généralement pour les eaux des puits creusés dans les anciens lits de la mer ou dans les rues voisines; quelques unes m'ont paru contenir encore assez de sels calcaires et magnésiens pour devoir les rendre peu propres à la cuisson des légumes et même au savonnage.

Un sentiment naturel de susceptibilité que vous devez partager me convie à relever en dehors de notre belle province la valeur alimentaire d'un de nos plus importants produits agricoles ; je veux parler du blé noir ou sarrasin, objet de préventions, à mon sens, imméritées. Si la culture de cette polygonée est à tort considérée comme arriérée, bien plus ses préparations culinaires sont regardées comme grossières et indigestes par beaucoup de personnes des villes; c'est encore là, je crois, une prévention que la théorie et l'expérience permettent de combattre avec succès.

La composition chimique du sarrasin se trouve presque calquée sur celle du riz et du maïs. Bien plus azoté, plus nourrissant que le premier, la farine de sarrasin est, au con-

traire, moins alibile que celle du maïs auquel jusqu'à ce jour personne n'a reproché de donner des aliments lourds et peu digestibles. Pas plus que le blé noir, le maïs seul ne peut être panifié; or, théoriquement il serait inexplicable que les préparations correspondantes dont le blé noir ferait la base fussent d'une consommation moins avantageuse sous le rapport de la santé.

Serait-ce à l'aspect de la farine, de ses préparations, qui malgré un blutage élevé, restent bises; serait-ce à la présence des débris tégumentaires (de la coque), plus ou moins fins et ténus dont elles sont parsemées qu'il faut rapprocher le peu de penchant que les personnes des villes ont pour le blé noir, cela serait possible; car ces débris sont en si minime proportion qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Ne trouve-t-on pas également des débris ligneux dans les farines ordinaires de nos campagnes; ces quelques millièmes de son peuvent-ils inspirer quelque crainte; ne viennent-ils pas prouver que ceux qui existent dans la farine de blé noir jouissent également d'une innocuité complète?

Serait-ce donc à la saveur particulière que possède le sarrasin, saveur qui, de prime abord ne saurait plaire à tout le monde? Mais cette saveur est due à un élément tonique, excitant que l'analyse au palais fait de suite reconnaître pour être celle de l'agaric comestible dont le goût et le parfum osmazômé est si recherché des gastronomes.

Quoique les proportions des éléments azotés, féculens et huileux, que contient le sarrasin lui assignent un rang bien inférieur au froment, la consommation, qui s'en fait chaque jour, nous prouve que ses formes culinaires, toutes primitives, soit à l'eau, soit au lait, ses bouillies, sont excitantes, toniques et semblent plus réparatrices que celles au froment dont les gens de la campagne se dégoûtent promptement; les bouillies au sarrasin, au contraire, forment la

base du repas du soir dans toutes nos fermes aisées. Loin d'être trouvées indigestes par ces experts depuis longue date, elles laisseraient plutôt à désirer sous le rapport de leur plasticité alimentaire; c'est ce que constate encore un vieux dicton de notre pays que vous ne me reprocherez pas de taire ici. Si certaines personnes délicates des villes éprouvent une sorte de répugnance pour cette alimentation, elle n'en est pas moins positivement très recherchée des femmes, des enfants, des adolescens. Je dirai plus encore; nos marins et nos soldats, qui reviennent des colonies épuisés par les maladies les plus débilitantes, y trouvent un aliment de leur goût qui semble les tonifier, et contribuer à bien dire à les faire revivre.

Nos galettes normandes sont, il est vrai, d'une digestion plus difficile; mais celles qui sont préparées à la farine de froment ne leur sauraient être préférées sous ce rapport. Les premières sont plus substantielles et plus réparatrices que les bouillies. Si elles sont appréciées par nos travailleurs des campagnes dans les temps de la moisson, elles le doivent en partie à l'addition des œufs qui sont nécessaires à leur confection. Cette addition en élève la valeur alibile jusqu'au diapason d'un aliment fortement azoté, plastique et sanguifiable.

Puissent ces considérations très sommaires conserver au sarrasin le droit de bourgeoisie qu'il a depuis si longtemps conquis parmi nous.

Je m'arrête; plus que vous, je sens le besoin de laisser au savant collègue qui va me succéder, le plaisir et l'honneur de vous charmer aux accens toujours si suaves et si ravissans de la poésie. C'est donc ici le moment, déjà bien trop reculé peut-être, de terminer la tâche qui m'était imposée au grand détriment de votre patience pour laquelle je vous exprime ici ma plus vive et sincère gratitude.

RAPPORT MÉDICO-LÉGAL

Sur un cas d'Infanticide par combustion

D'UN NOUVEAU-NÉ DANS UN FOYER,

Par M. BESNOU,

Pharmacien en chef de la Marine, Membre de la Légion d'Honneur.



Jusqu'à ce jour les annales criminelles ont eu, fort heureusement, à enregistrer très peu de cas d'infanticide par suite de la combution d'un nouveau-né. Je fus appelé, il y a quelques années, à examiner des cendres provenant de linges tachés de sang, brûlés ainsi que le corps d'un enfant, lors du chauffage d'un four destiné à la cuisson du pain.

Mes recherches furent complètement confirmatives des soupçons qui planaient sur la prévenue ; j'isolai des cendres qui m'avaient été remises des portions d'os que je parvins à réunir, de façon à reconstituer et à pouvoir reconnaître sans doute possible les organes principaux du squelette d'un enfant arrivé à terme.

Jusqu'au jour des débats, la prévenue nia son crime et même jusqu'après la déposition du docteur qui l'avait visitée.

Elle entendit mon témoignage avec émotion et elle ne put résister à la vue des portions du squelette de son enfant; elle fondit en larmes et avoua son forfait.

Un crime semblable, accompli, je le crois, avec plus de

cruauté encore, me fit commettre, il y a quelques mois, par M. le juge d'instruction de Cherbourg, à l'effet de rechercher dans une masse de cendres pesant près de cinq kilogrammes la preuve matérielle d'un acte aussi horrible.

Les débris osseux de l'enfant avaient été très probablement finement broyés après la combustion, puis mêlés à la masse de la cendre; celle-ci avait été mouillée pour en faire une masse compacte, puis pilée de nouveau et mêlée à de la terre, de telle sorte qu'il m'avait paru *impossible* d'abord de pouvoir espérer, dans le cas de l'existence du crime, obtenir un résultat confirmatif. Je devais penser qu'il pourrait en ressortir, au contraire, des conséquences favorables aux deux prévenues. C'est dans cette conviction que je me livrai à mes investigations, alors qu'une circonstance imprévue, un hazard inoui sont venus, bien plus que la modeste expérience du chimiste, porter le plus grand jour sur ce drame, et en confirmer la réalité.

Il s'agissait d'après la commission rogatoire de reconnaître :

1° Si des cendres que l'on a trouvées au domicile des nommées Alexandrine-Célestine Houllet, et Madeleine Le Roy, demeurant au Vast, prévenues d'infanticide, n'ont pas été produites par des matières textiles et animales, c'est-à-dire par la combustion de l'enfant de la fille Houllet, du placenta, et des linges tachés de sang qui auraient servi à l'accouchement.

2° Quels sont la nature, l'espèce et les effets que peut produire comme abortif une plante desséchée qui a été également saisie au même domicile.

Après avoir prêté le serment de remplir en notre honneur et conscience la mission qui nous est confiée, nous avons prié M. le juge d'instruction de faire transporter ces pièces à conviction à notre laboratoire de l'hôpital de la marine pour y être procédé ce jour dit et suivants aux investigations dont le détail suit. 30

N° 1.

La première pièce à conviction que nous désignons sous le n° 1 est un petit paquet plat, en papier blanc qui porte pour suscription : *Plante de sabine saisie chez la fille Houllet.* Il est cacheté au pain azyme, parfaitement intact et tel qu'il existait dans le cabinet de M. le juge d'instruction.

L'ouverture de ce paquet nous offre à considérer une partie de plante blanc grisâtre, cotonneuse, sèche, qui ne saurait appartenir au genre *Juniperus*, espèce *sabina*, ainsi que le porte la suscription. Elle n'en a point l'aspect, ni l'odeur, ni la saveur, d'abord aromatique comme le cassis, puis enfin en quelque sorte vireuse. La sabine est une conifère, tribu des cupressinées, appartenant au genre *Juniperus* (Génévrier); c'est un arbuste toujours vert, sombre, à feuilles verticillées sur 4 rangs, rhomboïdales, aigües, imbriquées, étalées, lancéolées acuminées, munies d'une glande dorsale, *d'un vert foncé*, d'une odeur forte, comme vireuse, d'une *saveur un peu brûlante.* Le fruit est une baie bleuâtre, pédoncule, isolé, unique, recourbé. Cette plante est très fortement emménagogue et considérée comme susceptible de provoquer l'avortement. Nous en joignons un échantillon.

La plante saisie chez les inculpées appartient à une famille bien éloignée de celle des conifères. Elle est rangée dans la grande famille des composées ou synanthérées, tribu des radiées. C'est le *Santolina* chamæcyparyssus de Linnée, vulgairement appelé aurône femelle. C'est une plante semi-ligneuse, *un sous-arbrisseau à peine* ; elle est plus ou moins fortement cotonneuse, blanche et à reflet parfois un peu argenté. Les feuilles sont un peu charnues, pétiolées, à limbe denté, à dents ascendentes, droites, obovales, disposées sur 4 à 6 rangs, longs de deux millimètres. L'inflorescence est

en *capitule* subglobuleux. Le fruit, au lieu d'être une *baie* assez grosse, est un *akène* oblong, très petit. L'odeur de cette plante est assez prononcée ; elle est franchement aromatique ; sa saveur est amère ; elles se rapprochent de celles de la camomille. Cette plante est un très bon tonique ; elle est vermifuge, mais elle ne saurait être considérée comme abortive. Comme l'absinthe, l'armoise, elle peut tout au plus jouir de propriétés légèrement emménagogues. Aucun auteur nouveau ne la regarde comme ayant des propriétés éminemment actives.

Quoique nous n'ayons pas *le fruit*, ni même *la calathide* qui caractériserait sans nul doute possible *la Santoline* ou aurône femelle, la comparaison que nous avons faite de cette plante exclut complètement la *Sabine*. Nous croyons devoir sans crainte affirmer que c'est de la santoline ou aurône.

Examen du n° 2, cendres.

La seconde pièce à conviction se compose d'un sac en toile, scellé à la cire rouge et au timbre de M. le juge d'instruction. Ce sac est parfaitement intact ; il contient quatre à cinq kilos d'une cendre brunâtre, assez grosse, imparfaitement brûlée, comme mélangée avec une espèce de terre tourbeuse ou dite de bruyère ; elle renferme des débris de roches schisteuses en grande quantité : cette cendre semble provenir de la combustion de glèbes ou mottes en partie de tourbe ; à coup sûr, elle ne peut être attribuée à l'ustion du bois seul. En effet, le triage fait à la main permet d'en isoler des portions de bois incomplètement brûlés, du charbon, des pelotes brunes assez cohérentes, des débris divers ; mais on n'y aperçoit à l'œil seul aucun corps ayant une forme déterminée et qui puisse paraître analogue à des os ou à des fractions d'os.

Pour arriver alors à rechercher ces débris animaux, notamment ceux d'un enfant nouveau-né, nous avons séparé au moyen de tamis métalliques à mailles de diverses grandeurs et de plus en plus serrées les éléments de cette cendre eu égard à leur volume.

Le premier triage ou partie la plus grossière se compose de brindilles de bois, de charbon de bois, de portions de schistes, et de pelotes de cendres agglomérées. Lavée à l'eau par lévigation au fond d'un vase profond, cette première partie a permis d'en isoler, en vertu de leur faible densité, le bois et le charbon qui sont venus surnager. Par la décantation, nous avons pu apercevoir dans le dépôt quelques rares portions blanches, caverneuses, que nous avons soigneusement recueillies et qui ne sont autres choses que des débris osseux, sans aucune forme appréciable.

Nous avons opéré de même sur les produits séparés par un tamis à mailles plus serrées et il nous a été encore possible de recueillir des osselets d'une forme spéciale et caractéristique dont nous donnerons ainsi que pour les premiers, le détail, la nature, l'espèce et la provenance.

De petites portions brunes que nous avons recueillies avec soin ont quelque ressemblance avec un produit animal non complètement charbonné. Elles ont été soumises en vain aux moyens les plus sensibles pour tâcher d'y découvrir, soit un produit cyanuré, soit un charbon azoté, susceptible de donner par la potasse ou mieux encore par le potassium un cyanure alcalin ; aucune trace d'azote ne s'est manifestée. La facilité avec laquelle l'incinération s'en est faite, la couleur noire qu'elles ont prise tout de suite par le feu, l'odeur particulière qui s'est produite, prouvent que ce ne peuvent être des portions animales carbonisées, et au contraire, que ce sont des portions de terre de bruyère non brûlée.

Enfin nous avons pu séparer encore trois vertèbres de reptiles très petits, deux fragments également très petits de bucardes, puis des épingles, un bec de plume métallique, des bouts de fil de fer très fins et une quantité considérable de petits clous fins et plats, et des pointes fines, analogues à ceux que l'on met habituellement sous les sabots de femme.

Les diverses recherches que nous venons d'énumérer ne nous ayant pas permis de pouvoir reconnaître des portions de charbon animalisé, la couleur brune des cendres, la présence de portions tourbeuses ou de terre de bruyère que nous avons signalées ne nous laissaient guère d'espoir de pouvoir constater par les essais chimiques appropriés la présence d'éléments azotés provenant de la combustion soupçonnée d'un enfant nouveau-né. Du reste, cet élément nouveau ne saurait apporter une aide bien sérieuse à l'appui de l'accusation, attendu qu'il arrive souvent que l'on jette dans un foyer des substances azotées, animales qui, introduites en certaine quantité, pourraient fournir la réaction que nous allons chercher à produire ; néanmoins nous avons cru devoir ne pas négliger cette recherche.

Quelques grammes de cendres ont été à diverses reprises traitées par un peu de potassium et la chaleur dans un tube en verre fermé à la lampe. D'autres portions ont été calcinées avec toutes les précautions nécessaires, dans un petit creuset de porcelaine, avec de la potasse caustique pure.

Aucun produit cyanuré ne s'est formé ; les réactifs les plus sensibles, les plus appropriés sont restés muets. Pour contrôler ces essais nous avons opéré avec des cendres de notre fourneau à distiller où nous ne brûlons que du bois, mais dont on allume le feu avec du charbon embrasé de notre fourneau de la tisannerie où l'on brûle de la houille. Avec ces dernières cendres, nous avons pu former un com-

posé cyanuré que les mêmes agens chimiques appropriés ont nettement dénoté, malgré sa quantité infiniment petite.

D'autre part, la présence des alcalis qui se forment pendant la combustion des substances ligneuses, la potasse, un peu de chaux, celle de débris de fer nombreux pouvant avoir donné lieu, en quelque façon normalement à la formation d'un composé azotifère cyanuré, nous avons traité une certaine quantité de ces cendres par l'eau distillée, en faible quantité, pour avoir une solution concentrée ; nous avons concentré ce liquide avec soin et à une température inférieure à l'ébullition. Soit avant la concentration, soit après cette opération, nous n'avons pu par les sels de fer, de cuivre, reproduire les couleurs caractéristiques des cyanures ou cyanoferrures, en agissant avec toutes les précautions d'acidulage susceptibles de les faire apparaître.

Un traitement analogue a été opéré au moyen de l'alcool. Les mêmes opérations, les mêmes essais, les mêmes précautions ont été employés. Aucun indice d'élément cyanuré ne s'est manifesté.

Comme conséquence, comme conclusion, il découle forcément qu'il n'existe dans ces cendres aucun reste, aucun vestige de charbon azoté provenant de matières animales.

Si l'on rapproche ce résultat négatif de la constatation d'ossements bien caractérisés, on sera tenté de croire à une contradiction dans les deux expériences qui auraient dû être confirmatives l'une de l'autre. Il est extrêmement facile de se rendre compte de cette différence, d'abord par la quantité énorme de cendre qui existe, par la présence des gneiss ou schistes, de la terre qui composent ces cendres en immense majorité, soit les 90 à 95 centièmes. La combustion de la chair musculaire a été ainsi énormément favorisée, elle a été complète; conséquemment là où il y a disparition

et absence de charbon azoté, là il est impossible de former de cyanure. Ce qui nous donne le droit d'émettre cette opinion, c'est que les ossements que nous avons isolés sont complètement privés de la matière organique qui les forme jusque dans leurs parties les plus internes. Ils sont non seulement calcinés à blanc, mais bien plus, quelques uns portent les traces de l'immense chaleur à laquelle ils ont été exposés, non seulement les plus gros sont réduits à leur élément inorganique terreux, mais la caustification d'une partie de la chaux a eu lieu et alors sous l'influence de la petite quantité de manganèse et de fer que contiennent les os, il s'est formé un caméléon vert, un manganate qui les colore nettement en vert-bleuâtre dans quelques parties. Cette réaction atteste sans possibilité de réplique aucune l'existence d'une chaleur éminemment intense du foyer; quelques uns de ces os sont à demi fondus et sont à cet état que l'on désigne sous le terme de *porcelanisés*.

Mais si la chair musculaire, si les principes quaternaires organiques ont pu disparaître en entier; l'élément terreux, minéral fixe, a pu y être laissé, soit après l'avoir brisé, les os, par exemple. Cependant la séparation que nous avons faite et dont nous avons donné le détail ne semble guère permettre d'espérer que les os les plus volumineux y aient été conservés et broyés, néanmoins pour nous en assurer, nous avons procédé à la recherche de l'élément principal qui constitue la charpente osseuse animale avec tout le soin qu'exige ce difficile et long travail dans la circonstance actuelle.

Pour cela nous avons pris 200 grammes de la cendre que nous avons lavée à l'eau distillée jusqu'à épuisement des sels solubles; puis nous avons traité le résidu par l'acide azotique étendu d'eau en opérant à chaud. Après 48 heures de contact, nous avons jeté la masse sur un filtre et recueilli le liquide, qui a été sursaturé par l'ammoniaque liquide.

Il s'est formé tout de suite un très volumineux précipité blanc, peu dense, sans forme cristalline déterminable au microscope, ayant toutes les apparences d'un sous-phosphate calcaire, que nous cherchions à produire.

Repris par un excès d'acide acétique, puis essayé de nouveau : 1° par l'azotate d'argent, nous avons obtenu un précipité jaune pâle, abondant, devenant olivâtre à la lumière, très soluble dans l'acide azotique, peu soluble dans l'ammoniaque ; 2° par l'acétate de plomb, il s'est formé également un précipité abondant, blanc, qui après lavage complet, nous a donné au chalumeau le globule blanc à facettes, caractéristique du phosphate de plomb. La chaux a été décelée par ses réactifs habituels.

Le poids total du phosphate basique de chaux, bien lavé, complètement desséché et calciné, a été de 21 grammes 50, pour 200 grammes de cendres, soit 10 pour cent.

Comme il est certaines cendres de plantes, celle de bruyère, par exemple, qui contiennent plus de 10 pour cent de leur poids de phosphate, il semblerait impossible d'affirmer sur cette quantité qu'il y a dans le cas actuel un excès de phosphate, dont la cause devrait être recherchée. Mais si nous tenons compte de la nature de la cendre, du mélange des éléments gneissiques et schisteux, de terres de toutes sortes, qui entrent d'après le dosage pour plus de moitié de son poids, il en résulte forcément que cette quantité en définitive de 22 pour cent au moins de phosphate est excessive; elle me semble même impossible à admettre comme étant normale. Il faut donc l'attribuer à la présence d'éléments phosphatifères anormaux, et dans la circonstance présente, il devient permis de croire qu'elle est due à la présence d'un élément minéral qui peut provenir de la combustion, de l'incinération d'un animal, dont nous caractériserons l'espèce plus tard.

Il est essentiel de rappeler que cet essai a plus spécialement porté sur les parties *agglomérées de la cendre* qui indiquaient évidemment qu'on y avait dû jeter de l'eau pour les réunir en masse et ainsi en masquer les éléments étrangers. C'est dans ces agglomérations que se voyaient et se retrouvaient *le plus de portions des os* que nous avons éliminées.

Pour achever notre tache, il ne nous reste plus qu'à examiner avec soin les fragments d'os ou les osselets dont nous avons déjà parlé et qui proviennent des triages par lévigation.

L'état de division est tel pour la plupart d'entre eux qu'il est absolument impossible d'en reconnaître la forme, le volume; quelques uns cependant permettent d'émettre avec la plus grande réserve, il est vrai, une opinion; mais il en est un certain nombre qui, par leur forme, leur état de conservation parfaite, sont éminemment caractéristiques.

C'est en ayant sous les yeux un squelette d'enfant venu à 9 mois, en comparant les formes, les volumes, que nous nous croyons suffisamment autorisé à en opérer le classement comme suit :

1° Partie inférieure d'un fémur;

2° Partie supérieure d'un fémur droit;

3° Partie supérieure d'un tibia gauche ;

4° Epiphyse d'un des gros os des membres inférieurs ?

5° Os du métatarse ou du métacarpe;

6° Enfin et sans *aucun doute, aucune contestation possible*, onze osselets parfaitement caractéristiques des phalanges, phalangines et phalagettes d'un squelette humain.

Pendant le cours de nos recherches, une commission rogatoire en date du 2 août nous a été transmise par M. Jaubert, juge d'instruction, successeur de M. Trébutien, sus-dénommé.

Elle nous confère la mission complémentaire d'examiner

un marteau saisi postérieurement chez les prévenues et auquel adhèrent des matières qui lui ont paru être *des os pulvérisés* et des *cheveux*.

Après avoir de nouveau prêté serment de remplir cette nouvelle mission avec honneur et conscience, nous avons continué nos opérations comme suit :

Le marteau qui nous est remis est enveloppé avec soin ; il porte sur sa face latérale droite deux taches brunes, ocracées, qui sont un peu plus brillantes que le reste de la rouille qui l'a envahi en entier. Il présente de plus sur la touche et assez adhérentes quelques fibrilles d'un blanc-jaunâtre, un peu mat, ressemblant assez à des fils d'araignées, ou plutôt encore aux fibrilles qui s'attachent aux vieux meubles, notamment sous le dessous des lits ; elles sont enchevêtrées comme elles. Elles n'ont point le diamètre ni le luisant des cheveux.

Examen des deux taches brunes.

L'examen attentif fait à l'aide d'une bonne loupe ne laisse apercevoir aucune gerçure, aucune partie écailleuse dont les arêtes jouiraient d'une certaine transparence, comme cela s'observe sur les écailles ou esquilles formées de substances albuminoïdes telles que le sang. La teinte est ocracée foncée, mais non pas brune et brillante, comme si c'était du sang desséché, ainsi que nous l'avons constaté par un essai comparatif. Ces taches s'enlèvent difficilement et perdent leur brillant par cette opération. Ces petites masses, dont le poids en totalité n'atteint pas un 20e de milligramme sont disposées sur des lames de verre mince pour y être soumises aux recherches physiques ou chimiques suivantes :

1° Examinées de nouveau et comparativement, elles ne présentent pas l'aspect brillant, ni la transparence d'écailles de sang desséché;

2° Traitées par une goutte d'eau, elles n'ont éprouvé, après plusieurs heures de macération, aucune modification dans leur forme, aucune diminution dans leur volume. — Le liquide qui les baigne n'a pris aucune coloration.

Ce liquide, soumis à l'action de la chaleur n'a formé aucun trouble; il a conservé sa transparence initiale et la parcelle brune a conservé sa forme et son volume.

Une autre petite portion traitée de même, puis additionnée d'un goutte de solution de tannin ne s'est pas troublée; le liquide a conservé toute sa transparence, tandis que la petite masse brune, ocracée, est devenue d'un très beau bleu (tannate de fer).

Une troisième portion traitée de même par l'eau distillée comme ci-dessus, puis additionnée d'un goutte d'acide chlorhydrique, n'a manifesté aucun trouble. La parcelle brune s'est peu à peu dissoute pour former une solution d'un beau jaune d'or, déliquescente, de chlorure ferrique.

L'absence complète des réactions que nous cherchions à produire comme devant caractériser la présence du sang exclut toute idée de l'existence de ce liquide animal.

Les réactions obtenues caractérisent et attestent, au contraire, la présence de l'hydroxide de fer qui constitue la rouille.

Examen des fibrilles adhérentes à la touche du marteau.

Le grossissement à la loupe n'étant pas suffisant pour reconnaître, *sans doute possible*, la nature de ces fibrilles, nous avons encore eu recours au microscope qui journellement nous fournit un moyen d'investigation des plus précieux.

Comparées avec des cheveux d'un enfant qui venait de naître, avec des poils de divers animaux, chat, lapin, rat,

souris, nous avons bien mieux qu'à l'œil nu ou armé d'une loupe, reconnu la différence d'organisation de ces fibrilles.

Au lieu d'un cylindre, coloré extérieurement, à tube intérieur transparent qui caractérise les cheveux et les poils, ces fibrilles offrent des parois extrêmement minces, complètement transparentes, un peu contournées sur elles-mêmes, un peu analogues aux fils d'araignées, mais ressemblant d'avantage à des fibrilles de matières textiles, du vieux linge, du coton par exemple.

Mises à macérer dans l'eau pendant 48 heures, elles n'ont point troublé ce liquide. Soumis à l'action de la chaleur il ne s'est pas troublé. Traité par une goutte de solution de tannin, il a conservé également sa transparence ; l'acide azotique est resté de même muet et impuissant.

Soumises enfin à l'action énergique d'une solution de potasse caustique, ces fibrilles ne se sont pas dissoutes.

Des cheveux placés dans des circonstances identiques ont au contraire complètement disparu.

Comme conséquence et conclusion, il résulte de ces essais que les fibrilles qui existent sur la touche du marteau ne présentent aucun des caractères optiques ou chimiques des cheveux; mais bien ceux des tissus aranéeux ou des fibres ligneuses les plus tenues.

Conclusions générales.

De l'ensemble de ces recherches botaniques, optiques, et chimiques et de leur discussion, il résulte que :

1° La portion de plante saisie chez les prévenues susdénommées est un rameau de Santoline, dite aurône femelle, plante tonique, vermifuge, mais non abortive ;

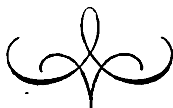
2° Il n'existe point de charbon animal azoté dans les cendres recueillies dans le foyer de ces prévenues.

3° L'analyse chimique rigoureuse démontre et constate dans ces cendres une proportion anormale de phosphate calcaire, élément terreux qui prédomine dans l'ossature humaine ;

4° Par la lévigation, il a été isolé de ces cendres des fragments d'os et notamment onze osselets caractéristiques appartenant à un enfant nouveau-né ou à un fœtus d'environ 9 mois;

5° Les taches observées sur la face latérale droite du marteau ne sont pas des taches de sang ;

6° Les fibrilles qui se trouvent adhérentes à la touche de ce marteau ne sont point des cheveux d'un enfant, d'un fœtus humain.



MÉDECINE LÉGALE.

SUICIDE PAR LA NICOTINE,

Par M. BESNOU,
Pharmacien en chef de la Marine, Membre de la Légion d'Honneur.



Chacun se rappelle avec effroi l'horrible drame qui se passa au château de Bitremont, en Belgique, il y a une dizaine d'années environ, et par suite les délicates recherches qu'eut à exécuter alors M. Stass pour isoler de plusieurs organes de Foignies l'alcaloïde éminemment toxique que recèle le tabac. L'action de cet alcali végétal liquide est si violente qu'il tue avec une grande promptitude et à la dose de quelques gouttes seulement, soit par l'ingestion intérieure, soit par l'absorption diatraleptique.

Depuis cette époque, aucun empoisonnement par ce terrible agent n'a heureusement été, que je sache, consigné dans les annales criminelles. L'an dernier, en mai 1859, un empoisonnement volontaire eut lieu chez un sous-officier du régiment alors en garnison dans notre ville; mon honorable et excellent ami M. le docteur Fonssagrives me pria d'examiner si en effet, comme la rumeur publique le disait, ce militaire s'était donné ainsi la mort; mes recherches furent tellement affirmatives que je crois bon de consigner

ici les remarques que je pus faire. C'est un devoir, pour le toxicologiste et pour le médecin légiste, de ne pas en quelque sorte enterrer dans ses papiers des observations toujours précieuses en médecine légale, et surtout celles qui ne sont pas sans présenter certaines difficultés d'exécution. La constatation des alcalis organiques est certes de ce nombre. Il serait donc en quelque façon blâmable, celui qui tairait les modes d'analyses, les modifications de procédés, qui peuvent conduire, et à plus forte raison, ceux qui l'ont conduit à la découverte de la vérité. Il en est de même de la description des effets produits sur l'organisme et des indications souvent précieuses que donne l'étude des lésions cadavériques que révèle l'autopsie.

Au lieu d'un mémoire étendu que le plus souvent on néglige de lire, je crois devoir me borner à donner ici la substance même des notes prises sur la table du laboratoire, conséquemment les faits, débarassés des accessoires qui servent bien plus à l'amour-propre de l'expérimentateur, qu'aux véritables intérêts de la science.

J'aborde donc tout de suite le sujet avec le plus de laconisme possible.

Etat des principaux organes qui m'ont été remis.

Langue. — Couleur blanc-grisâtre; pas de rougeur, pas d'érosions, pas de tuméfaction.

Œsophage. — Sans rougeur, sans érosions, sans tuméfaction; odeur bien faible, comme empyreumatique.

Estomac. — Pas de rougeur, odeur ayant de l'analogie avec celle de l'œsophage.

Il contient quelques grammes d'un liquide peu coloré, à peine ambré, non acide, produisant lentement et difficilement la réaction alcaline sur les papiers colorés appropriés, quoique ces essais n'aient eu lieu que le troisième jour de la mort. Le papier de curcuma est à peine influencé.

Les vapeurs d'un bouchon de verre imprégné d'acide chlorhydrique ne présentent aucun accroissement d'intensité.

Ce liquide est immédiatement mis de côté, puis il est saturé par un léger excès d'acide chlorhydrique pur, très dilué.

L'estomac est lavé avec soin par l'eau acidulée; cette eau de lavage est réunie au liquide précédent; la filtration s'en opère avec difficulté, quoique les deux masses réunies forment un total de plus de 250 grammes.

Le produit de la filtration est à peu près incolore; il est concentré au bain-marie avec la plus extrême précaution et en opérant continuellement l'agitation. Il est ramené au poids de 40 grammes; puis il est additionné de 8 à 10 volumes d'alcool à 95° pour opérer aussi complètement que possible la coagulation de toutes les matières organiques albuminoïdes.

Après une nouvelle filtration qui se fait avec assez de rapidité, le liquide est de nouveau ramené par l'évaporation au bain-marie à son volume primitif.

Il est alors saturé par un bien faible excès de soude pure en solution peu concentrée; puis il est agité avec 4 parties en volume d'éther hydrique pur à 58° B. Le tout est mis dans un petit flacon-entonnoir, bouché à l'émeril et portant un robinet inférieurement.

Après la séparation des deux couches, on isole la couche inférieure; la partie éthérée qui surnage, qui est à peine colorée, est reçue dans une capsule de porcelaine, puis mise à évaporer à la température ordinaire, puis enfin chauffée à 50° ou 60°, pour enlever les dernières traces d'éther. Il reste un liquide brunâtre, qui rougit à l'air du soir au lendemain.

Repris par l'acide chlorhydrique dilué, puis filtré et

sursaturé par la soude pure, enfin traité par l'éther hydrique, isolé de la couche inférieure comme il est dit ci-dessus, enfin évaporé à l'air libre, ce nouveau liquide donne environ *un gramme* d'une substance de consistance huileuse, dont l'odeur et la saveur rappellent le jus de la pipe, avec arrière odeur d'urine de souris.

Ce liquide est jaune foncé; il rougit à l'air; il est soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme.

Sa saveur est très âcre ; il prend à la gorge comme le jus de pipe.

Soumis aux réactifs qui suivent, il donne lieu aux phénomènes successivement et corrélativement signalés ici.

Papier de curcuma : coloration rouge-orange très foncé.
Acide sulfurique à froid : rien.
Id. à chaud : couleur rouge vineux.
Acide azotique à froid : rien.
Id. à chaud ; couleur jaune.
Acide chlorhydrique en vapeur : vapeurs blanches très manifestes.
Id. liquide à froid et à chaud : rien.
Solution aqueuse d'iode : précipité briqueté jaune ocracé, qui disparaît à chaud.
Teinture alcoolique d'iode affaiblie : rien.

Acide sulfurique et bichromate de potasse : rien, d'abord de bien tranché, quoiqu'il y ait une teinte légèrement rosâtre ; mais bientôt il se produit une couleur verte qui se fonce et acquiert l'intensité d'un beau vert de chrôme.

Acide sulfurique et peroxide brun de plomb : rien.
Chlorure d'or : précipité jaune.
Id. *de Platine* : rien.
Id. *de Palladium* : rien.

Ces caractères spécifient la *nicotine*.

Nota. — Après que l'estomac avait été bien lavé, il a été mis à macérer pendant dix à douze heures avec un peu d'eau acidulée par l'acide chlorhydrique ; au bout de ce temps le liquide baignant a été séparé et filtré ; il a été ensuite concentré avec précaution et saturé comme le précédent ; puis au lieu d'ajouter de l'éther hydrique comme dans le premier traitement, on a employé du chloroforme pour dissoudre la nicotine, s'il en restait ; la quantité de cet alcaloïde liquide que l'on a de nouveau obtenue était presque égale à celle qu'à fourni le premier mode.

La macération prolongée est donc nécessaire pour être sûr de retirer la totalité du poison.

L'emploi du chloroforme, en outre de ce qu'il est bien moins volatil que l'éther hydrique rectifié, a semblé aussi offrir un avantage marqué. Un fait assez remarquable et intéressant à signaler, c'est que pendant l'évaporation qui a été faite au bain-marie, il s'est développé nettement et distinctement une odeur vive et pénétrante de nicotine, qui a déterminé et fait éprouver l'excitation spéciale qu'elle produit sur les muqueuses du nez et des yeux ; ce qui n'avait pas eu lieu pendant la concentration de la solution éthérée. Comme cet effet est un excellent caractère de la nicotine et qu'il sert même à la distinguer de la conicine, il est donc préférable de recourir au chloroforme immédiatement, puisqu'il fait apparaître cette marque importante de l'alcaloïde cherché et qu'il ne présente aucun inconvénient pour l'isolement de ses congénères.

Enfin, comme complément de ces recherches et pour ne pouvoir laisser aucun doute possible sur l'action du liquide extrait, on a essayé son influence sur des rats, soit par l'absorption des muqueuses buccales, soit en employant la méthode diatraleptique. Par cette dernière méthode, l'action s'est fait énergiquement sentir presque aussitôt ; des mouve-

ments nerveux se sont manifestés immédiatement; la paralysie s'est propagée promptement dans les organes de la locomotion et la mort est survenue au bout de moins de deux minutes et pourtant on n'avait fait que toucher la petite échorchure avec une baguette de verre trempée dans l'alcali organique obtenu de cette analyse.

L'expérience faite en plongeant la baguette ainsi imprégnée dans la bouche d'un second rat a été encore plus précise; la mort ne s'est pas fait attendre dix secondes.

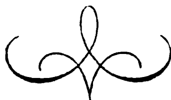
Conclusions.

En résumé, la nicotine dont l'acreté est cependant extrême, ne me semble pas devoir appartenir à la section des caustiques, ni même à celle des substances âcres.

Les expériences directes qui ont été faites font croire qu'elle doit être classée parmi les stupéfians ainsi que les essences de rúe, de sabine et d'if, qui, elles aussi, ne déterminent aucune rubéfaction sur les muqueuses, ainsi que je l'ai rapporté dans ma note sur un cas d'empoisonnement par ces agens réputés abortifs.

La substitution du chloroforme comme agent de dissolution me semble préférable à l'emploi de l'éther sulfurique.

La nicotine détermine la mort par absorption cutanée avec une grande promptitude, quoique de beaucoup inférieure à son action par la voie des muqueuses.



EXCURSION

AUX

COTES DE GRÈCE ET DE SYRIE,

PAR M. LE VICE-AMIRAL

Comte BOUET-WILLAUMEZ,

Préfet du 1er arrondissement maritime, ex-commandant en chef de la station française dans les mers du Levant.

(EXTRAIT DE SES JOURNAUX DE BORD 1856-1857.)

Lu à la séance du 15 février 1861, de la Société Impériale Académique de Cherbourg.

MESSIEURS,

Honoré de vos suffrages, convié à prendre part aux travaux de la Société Académique qui a sous sa sauvegarde le dépôt séculaire des études religieuses, morales et scientifiques de la cité de Cherbourg, je me demandais si je devais, en venant vous remercier de votre gracieux accueil, vous parler guerre ou vous parler marine ? Mais pourquoi vous parler de guerre, quand la France ne parle que de paix ? Et pour ce qui touche la marine, je dois, dans la position que j'occupe à la tête de l'arsenal dont s'énorgueillit Cherbourg, faire passer les actes bien avant les paroles.

C'est donc un petit voyage rétrospectif, mais assez récent, aux côtes de Grèce et de Syrie que je vous demanderai de faire en compagnie de votre nouveau collègue ; presque un

voyage d'antiquaire, et, à ce titre, il doit intéresser le savant aréopage qui m'écoute.

C'était en janvier 1856 : nous venions d'en finir avec Sébastopol ; la paix se concluait, et je recevais l'ordre de partir pour la Grèce, afin d'y prendre le commandement de la flotte du Levant, et du corps de troupes anglo-françaises stationnées entre le Pirée et Athènes, dont les environs étaient souillés par le brigandage.

Le 27, la frégate qui portait mon pavillon quittait les côtes de Provence ; le 28, le cap Corse était doublé et nous apercevions Monte-Christo ; le 30, je jetais l'ancre à Messine, et pendant que le charbon s'embarquait à bord, j'allais étudier les bas-reliefs de la statue du vainqueur de Lépante, de Don Juan d'Autriche. On comprendra ma curiosité : j'avais décrit la bataille navale qui porte ce nom, quelques années auparavant, et je tenais à constater si mon récit, emprunté aux documents des bibliothèques de Paris, était conforme aux bas-reliefs reproduisant les phases de ce grand fait d'armes, qui a fait triompher la croix dans les mers du Levant ; grande fut ma joie, quand je retrouvai sur le socle d'airain les galères chrétiennes rangées en croissant devant les galères turques, ainsi que je l'avais décrit !

Le 1er février, je suis à l'ouvert de l'Adriatique ; le 2, j'aperçois les cimes neigeuses du mont Taygète, et le 3, j'entre dans le port du Pirée, à l'aube du jour.

Le 4, je parais dans Athènes à la tête de l'escadron de dragons que j'avais amené de France sur ma frégate ; à cette vue, les affiliés des brigands tremblent et les honnêtes gens se rassurent........

J'ai hâte de gravir l'antique Acropole ; j'y monte accompagné de mon vieil ami l'amiral Canaris, l'illustre brûlotier de la guerre de l'indépendance ; je franchis les propylées dont Périclès fit comme le pérystile d'entrée du magnifique

temple du Parthénon; à droite, c'est le temple de la Victoire; à gauche, c'est celui d'Erectée; au sommet de l'Acropole, c'est le Parthénon lui-même, ce splendide monument de marbre, dont les ruines sont encore pleines de grandeur et de majesté. Je me dirige ensuite vers le monticule voisin; c'est là que l'aréopage tenait ses lits de justice, en plein air, assis sur des gradins taillés dans le roc, modestes siéges qui ont bravé les ravages des temps, grâce à leur simplicité toute primitive; en face c'est le Pnyx, le fameux Pnyx! cette tribune aux harangues où Démosthènes fulmina, mais en vain, contre la politique envahissante de Philippe de Macédoine. Après le Pnyx, c'est le temple de Thésée, presque intact, bien qu'il soit le plus ancien de tous ces monuments.

Je reviens au Pirée pour visiter Salamine dont j'avais aussi naguère expliqué et commenté le combat naval qui a illustré jadis cette rade; le mont Hymète était à ma gauche; le mont Daphné à ma droite; les plaines d'Éleusis devant moi, au-delà de Salamine. Je gravis le monticule d'où l'orgueilleux Xerxès fut témoin du désastre de sa flotte, alors qu'il croyait venir assister à son facile triomphe. Voilà bien l'étroit passage par où l'on pénètre dans la rade, et que fermaient les lignes de galères grecques établies sur neuf rangs de profondeur; c'est de là que l'héroïque Thémistocle, donnant l'exemple du courage, comme il avait donné le plan de la bataille, repoussa les lourdes barques de Xerxès, qui vinrent briser leurs efforts impuissants contre le front d'airain des galères grecques. . . . . .

Mais où sont le Céphise et l'Ilissus? Les voilà......., ou plutôt voilà les lits de cailloux que leurs ondes bleues caressaient jadis, et qu'elles visitent bien rarement aujourd'hui, tant le déboisement de l'Hymète, de Daphné, de toute cette ceinture de monticules qui entourent la plaine d'Athènes, a augmenté la sécheresse de l'aride Attique! Le mois de janvier

de l'année 1857 me retrouve encore au Pirée ; mais grâce à nos patrouilles incessantes, à pied et à cheval, entre Athènes et le Pirée, les abords de ces villes sont enfin purgés de ces bandes de brigands qui, avant mon arrivée, s'étaient emparés traîtreusement d'officiers français pour les mener prisonniers dans leurs montagnes; je renvoie mes troupes en France, et c'est dans l'archipel du Levant que je reçois l'ordre de promener nos couleurs, pour y décourager les tentatives de piraterie signalées dans cet archipel. Annoncée de loin par son panache de noire fumée, la frégate à hélice la *Pomone* qui porte mon pavillon, apparaît d'abord devant Smyrne et y mouille le 2 mars 1857, ainsi que les deux avisos le *Brandon* et le *Solon* qui doivent m'accompagner dans ma tournée.

Smyrne, cet entrepôt principal du commerce levantin, venait de s'enrichir rapidement à la suite de la guerre de Crimée. Rien n'est plus pittoresque que les bazars de Smyrne, que son pont des caravanes, que ses rues si vivantes, bien qu'étroites et tortueuses ; on s'y heurte à chaque pas contre l'Arménien au long bonnet, le Turc au caftan vert, contre le chamelier à la rude figure, et surtout contre cette innombrable file de chameaux dont rien ne saurait déranger la marche grave et cadencée.

Mais à Smyrne, ottomans, européens, grecs ou israélites, vivent pêle-mêle dans un grand état de tranquillité, presque de tolérance ; on dirait que l'esprit de commerce, de lucre, domine les rivalités religieuses ; aussi est-il rare que le calme social y soit troublé d'une manière inquiétante : c'est donc ailleurs que nos couleurs ont à se montrer, tout en paraissant dans les canaux des îles qui servaient jadis de repaire à la piraterie; c'est à la côte de Syrie, particulièrement; aussi est-ce vers ces parages que je dirige la route de mon escadrille, en passant par les îles de Milo et de Santorin.

Prenant à peine le temps d'examiner à Milo l'amphithéâtre de marbre près duquel fut trouvée la fameuse statue de Vénus, qui a gardé le nom de cette île, et, à Santorin, le volcan sous-marin qui bouillonne au fond des eaux toujours chaudes de la petite anse de Tulcano, je fais route le 21 mai pour la côte de Syrie; le 25, la *Pomone* atterrit sur le mont Carmel, où les couleurs françaises flottent depuis Saint-Louis sur le couvent des Carmes qui couronne ce monticule, et peu après, nous jetons l'ancre devant Saint-Jean-d'Acre, qui n'en est éloigné que de deux lieues.

Que de souvenirs anciens et modernes réveille cette ville de Saint-Jean-d'Acre, l'antique Ptolémaïs! Assiégée et conquise jadis par Philippe-Auguste et les croisés français, c'est elle qui de nos jours arrêta le plus grand capitaine des temps modernes dans sa marche conquérante vers l'Orient.

Escorté de mon état-major, je suis reçu aux portes de la ville par le pacha lui-même, au bruit de l'artillerie des forts et avec une pompe toute orientale. Bizarre rapprochement des époques et des lieux! C'est au milieu de Mahométans, encore éblouis du prestige de nos armes devant Sébastopol, que nous franchissons cette triple enceinte de remparts où le sang français avait jadis coulé à flots, et les rues voûtées, tortueuses, qui font de cette cité une inextricable labyrinthe!

Le lendemain, spectacle plus saisissant encore. Je débarque avec officiers et matelots au pied du mont Carmel, afin d'effectuer un pélerinage au couvent bâti sur la cime; guidés par les frères carmes déchaussés, nous visitons la grotte et l'autel taillés dans le roc, où la sainte Vierge Marie fut honorée pour la première fois, comme mère de Dieu le fils; celle où le prophète Élie eut des visions célestes, dont les arabes, aussi bien que les chrétiens, ont conservé les traditions sacrées; puis enfin le cimetière renfermant les restes mor-

tels des soldats français morts à l'attaque de Saint-Jean-d'Acre, sous le général Bonaparte.

Je devais le lendemain appareiller pour Tyr; mais, avant de quitter ces parages consacrés par tant de souvenirs religieux et nationaux, je voulus que ma frégate saluât à coups de canon le pavillon français arboré depuis tant de siècles sur cet antique monastère, et voici pourquoi :

L'année précédente, une frégate autrichienne, ayant à bord un archiduc, avait jeté l'ancre devant le mont Carmel. Méconnaissant les vieux droits de la France, cette fille aînée de l'Église, ce prince s'était offusqué de voir les couleurs françaises flotter sur un couvent appartenant à toute la catholicité; il avait donc été enjoint aux frères carmes de s'abstenir d'arborer notre drapeau sur le couvent, ne fût-ce que pendant la visite de l'archiduc. Mais ces dignes religieux, réunis en assemblée extraordinaire, répondirent : « qu'ils » seraient très heureux de recevoir la visite de l'archiduc; » que, toutefois, ils n'amèneraient pas le pavillon de la » France qui flottait sur leur couvent depuis Saint-Louis. » Je devais donc un remerciment public, éclatant, à ces dignes frères ; aussi, défilant sous vapeur, avec ma frégate et mes deux avisos, au pied du mont Carmel, je les saluai de toute notre artillerie, aux acclamations de la population turque et chrétienne que ce spectacle avait attirée sur le rivage.

Le 27 mai, la *Pomone* jetait l'ancre devant Tyr, qui n'est plus connue que sous le nom de *Sour*. Comment reconnaître aujourd'hui cette ancienne reine de la Méditerranée, dont Carthage, Utique, Cadix, ses colonies secondaires, attestent et la puissance et l'habileté maritime? Cette opulente Tyr, qui étendait son commerce jusque dans l'Océan, et envoyait ses marins naviguer au-delà de l'Angleterre et des Canaries! C'est à peine si son port, ce berceau de la première marine du monde, peut livrer passage à ma frêle

baleinière, envahi qu'il est par de nombreux bancs de sable. Quatre ou cinq petites barques de pêcheurs : voilà toute la flotte de cette ancienne reine des mers ; et, quant à la ville, ce n'est plus qu'un amas informe de 3 ou 400 huttes en pisé, qu'habite une population arabe des plus misérables; toutefois, les traces de son ancienne splendeur se retrouvent encore dans le voisinage du port et de ses murailles en ruines, près desquels on rencontre, à chaque pas, des fûts de colonnes, quelques unes colossales et en granit rouge, dignes de Tyr-la-Superbe.

La *Pomone* fait, de là, route pour Saïda (jadis *Sidon*), berceau de la marine phénicienne et dont Tyr, même, ne fut, suivant quelques auteurs, qu'une colonie détachée, qui absorba la mère-patrie en peu de temps, à cause de sa position inexpugnable.

Sidon, célèbre par la fuite de la reine Didon, qui fonda Carthage pour échapper à la mort qui la menaçait dans son palais même, s'est mieux conservée à travers les siècles que Tyr, sa voisine; la ville ne compte pas moins de 15,000 habitants. Le même cérémonial militaire qu'à Saint-Jean-d'Acre m'attendait au débarcadère de Saïda; mais sans y perdre de temps, je traverse la ville, aux rues voûtées comme celles de Saint-Jean-d'Acre, de Jérusalem, et, en général, de toutes les villes de la Syrie ; je monte avec mes officiers sur l'éminence où le roi Saint-Louis bâtit une tour qui porte encore son nom. . . . Saint-Louis, dont le souvenir est palpitant sur toute cette côte, arrosée de sang français ! Le port de *Sidon*, comme celui de Tyr, est obstrué par les bancs de sable, par suite d'un abord difficile; quelques petites barques s'y trouvent amarrées ; tel est, de nos jours, l'aspect de ce berceau de la marine phénicienne.

Nous levons l'ancre et mettons le cap sur Beyrouth, qui

est aujourd'hui, malgré sa médiocre rade, la plus importante cité du littoral de la Syrie sous le rapport des richesses et de la population. Les commerçants européens, israélites, grecs, etc., s'y trouvent en grand nombre. M. Edmond de Lesseps, parent de l'énergique et habile directeur de la compagnie de Suez, remplissait alors à Beyrouth les fonctions de consul général, et voulut présider lui-même à la réception princière que nous firent chrétiens et musulmans : saluts à coups de canon, régiments sous les armes, musique, café sur les divans, fêtes de nuit dans le consulat français, et dont la colonie européenne avait, à l'avance, organisé les préparatifs, tout cela nous fut prodigué.

Beyrouth est presque au cœur du Liban, où Maronites et Druses se lançaient, dès cette époque, des menaces de mort, que l'habileté de notre consul général ne pouvait contenir qu'à grand'peine ; aussi me pria-t-il instamment de recevoir sur ma frégate les chefs maronites et les chefs druses, pour leur prêcher, et, au besoin, leur intimer la concorde, au nom de la France. Ce fut le prince *Bèchir*, émir ou gouverneur général des maronites, tous chrétiens, comme on le sait, que je reçus le premier à mon bord. Il avait quitté son habitation du Liban depuis la veille pour venir me voir, et m'offrit un magnifique cheval, que je crus devoir refuser. D'une stature imposante, le prince Bèchir frappait tout d'abord par l'énergique sérénité de sa belle figure ; il portait les ordres de l'Autriche, et au cou, la croix de commandeur de la Légion d'Honneur. Il s'engagea à ne pas attaquer les druses ; mais, hochant la tête, il semblait dire que les premiers coups viendraient de leur côté.

Le chef des druses vint à son tour : comme il voyait en moi un combattant de Sébastopol, auquel les osmanlis faisaient grand accueil, il n'osa pas avouer sa haine séculaire, et moins encore, naturellement, les féroces projets que dès

lors il méditait peut-être. Il y a de cela trois ans, Messieurs, et que de flots de sang maronite répandu par les druses, nous séparent déjà de cette époque!

Le 4 juin, je quittai Beyrouth, pour me diriger sur Tripoli; et, à mesure que nous approchions de cette ville, la chaîne des montagnes du Liban s'élevait de plus en plus à nos yeux. Au-dessus de Tripoli même, leurs cimes se montraient envahies par les neiges.

Adossé au pied de ces montagnes, Tripoli a vu son commerce et son importance devenir peu à peu l'apanage de Beyrouth, qui communique plus facilement avec les villes de l'intérieur et notamment avec Damas.

De Tripoli, je fais route pour remonter la côte d'Asie, en passant à Chypre. La fable, comme on le sait, y fait naître Vénus de l'écume des flots et ajoute que la déesse païenne mit pied à terre dans la petite baie de Paphos, dont la plage n'offre d'ailleurs rien de remarquable; elle n'a ni verdure ni bosquets, aucune végétation enfin qui puisse expliquer une pareille tradition mythologique.

Après l'île de Chypre, c'est l'île de Rhodes; j'y jette l'ancre le 11 juin: Boulevard maritime des anciens champions de la chrétienté, la ville de Rhodes, aujourd'hui turque, était encore tout émue de la terrible catastrophe qui venait de l'ébranler jusque dans ses fondements, c'est-à-dire, de l'explosion d'un vaste magasin de poudres établi sous l'ancien palais des Grands-Maîtres de l'ordre de Rhodes. Nous passons en canot entre les deux jetées du port où s'élevait jadis le colosse Rhodien; c'est de là aussi que s'élançaient avec tant de hardiesse les galères chrétiennes, pour livrer leurs combats à outrance aux flottes musulmanes; nous sommes dans la rue des Chevaliers, dont chaque maison porte encore sur sa façade l'écusson de ces héroïques batailleurs: les fleurs de lys de France s'y retrouvent

presque à chaque pas et notamment sur la façade du Grand-Prieuré; mais, quelques années encore, et il ne restera plus guère de ces glorieux vestiges, car les maisons tombent en ruines pour la plupart, et ces ruines entraînent avec elles leurs symboles historiques.

De Rhodes, nous nous rendons à Boudroum, ancienne Halicarnasse, où la frégate anglaise la *Gorgone* se bondait des antiquités recueillies par M. Newton dans le *mausolée* ou tombeau du roi Mausole, une des ex-sept merveilles du monde connu des Anciens. C'est d'ailleurs à cet archéologue anglais que l'on doit la découverte de l'emplacement de l'ancien mausolée, dont les ruines sont aujourd'hui presque toutes souterraines. M. Newton m'offre de me piloter dans les caveaux où il opérait des fouilles depuis quelques semaines. Les richesses du monarque défunt et de son inconsolable épouse y avaient été jadis enfouies, disait-on; mais jusqu'à ce jour, on n'y avait découvert que deux magnifiques vases d'albâtre, sur lesquels étaient gravés ces mots : « De la part du grand roi Xerxès. »

Mon savant cicerone me fit remarquer les curieux débris de la vaste pyramide au-dessus de laquelle la reine Arthémise avait fait placer la statue en marbre du roi Mausole conduisant un quadrige; de beaux restes de ce quadrige étaient déjà embarqués à bord de la *Gorgone*.

Mais ma frégate et ses 2 avisos sont à bout de leur approvisionnement de charbon; nous faisons donc route de nouveau pour Smyrne, notre dépôt central de combustible, d'où après un court séjour, je prends la mer de nouveau. Le 18 juillet, je jette l'ancre dans le port de Nauplie, vis-à-vis les ruines d'Argos, la capitale d'Agamemnon. Près de ces ruines, se voyaient aussi celles, non moins curieuses, de Tirynthe, la plus vieille cité de l'antiquité grecque, et dont les énormes blocs de pierres cyclopéennes, entassés en guise

de remparts, furent, dit-on, l'ouvrage du puissant Hercule; je cingle ensuite vers l'Eubée, et le 23 juillet, je suis dans la baie de Marathon. Après m'être dirigé tout d'abord vers le tumulus où furent ensevelis les grecs tués pendant le combat, je pus constater que la description de ce champ de bataille, telle que la donne le jeune Anacharsis d'après Hérodote était très exacte; que le camp des grecs dut, en effet, s'établir dans la montagne qui domine le fond de la plaine, tant parce qu'il était ainsi à l'abri de toute attaque et de toute surprise, que parce qu'il commandait la route d'Athènes; que l'armée grecque, dut, comme le raconte l'historien, se développer en bataille le long de cette même montagne, et s'y adosser momentanément, pour n'être pas tournée par la cavalerie perse; qu'enfin, la droite et la gauche de l'armée des perses durent perdre beaucoup de monde, lorsque les deux ailes renforcées des grecs se précipitèrent avec furie sur elles pour les jeter dans les deux marais, que les perses avaient eu l'imprudence de laisser entre eux et le rivage; ces marais existent encore.

Je ramassai quelques morceaux de marbre, débris du tumulus élevé il y a plus de 2000 ans à la gloire des vainqueurs. . . . Marathon! Salamine! noms immortels, qui rappellent les deux plus héroïques efforts qu'une nation ait produits, peut-être, pour défendre son indépendance menacée par des hordes ennemies!

Mais je me trompe, Messieurs, ne pouvons-nous pas revendiquer une palme aussi glorieuse pour notre patrie, dans l'histoire d'un passé encore peu éloigné de nous? Et le grand mouvement des combattants de 92, dont nous sommes les héritiers, ne montre-t-il pas la France défendant victorieusement ses frontières contre l'Europe coalisée, avec l'énergie, dirai-je l'acharnement d'une lionne qui défend ses petits?

Lorsque la guerre n'est qu'une œuvre méthodique, où deux armées s'entrechoquent sans obéir à un mobile puissant ou à d'habiles combinaisons stratégiques, elle est peu digne d'intérêt; mais lorsque l'indépendance de la patrie est en jeu, et que le génie du chef d'armée se manifeste et brille pendant la bataille, comme la foudre au milieu d'un orage, le spectacle devient alors aussi intéressant qu'il est grandiose; ce spectacle, Thémistocle et sa flotte nous le donnent à Salamine; Miltiade et son armée à Marathon; et, en 92, les quatorze armées de la France, sur ses frontières.



ÉTUDES

SUR

Mre MANGON, sieur du HOUGUET et de la LANDE,

Historiographe du Cotentin au XVIIe siècle,

Par M. de PONTAUMONT,
Membre de la Légion d'Honneur et de la Société des Antiquaires de Normandie.

L'histoire d'une ville est écrite dans ses monuments. Les vestiges de théâtres, de thermes, nous rappellent la domination romaine qui nous civilisa ; les restes d'un château-fort, l'invasion des Barbares, la division du sol, la violence féodale ; les églises et les couvents, le règne de Dieu sur la terre ; les écoles et les hospices, celui des monarchies et des municipalités. Valognes possède tous ces nobles débris qui désigne les grandes villes d'autrefois ; mais malheureusement, depuis 1789, cette cité, belle encore par ses monuments, est bien déchue de son ancienne splendeur. Valognes, qui dans la période gallo-romaine avait un théâtre spacieux et des thermes importants, n'a plus rien aujourd'hui. Cette ville qui, sous Louis XIV, était à juste titre nommée le Versailles du Cotentin ; qui, en 1777, avait 15,000 âmes et 43 équipages, compte à peine aujourd'hui

5,000 âmes et une voiture à livrée y fait événement. L'herbe festonne de sa verdure mélancolique ses pavés, que dut ébranler, au temps de Lesage, l'équipage armorié de la marquise de Turcaret. Si vous êtes attiré à Valognes par quelque vieil ami qui vous y réclame ou par une visite à son excellent collége des Eudistes, vous trouvez, à toute heure du jour, les rues et les places si peu fréquentées, que vous y entendez le bruit de vos pas. Valognes, comme Herculanum et Pompeï, est plein de demeures vastes et délabrées, dont quelques-unes, résidences de familles aujourd'hui éteintes, ont retenti de fêtes brillantes, auxquelles on n'invitait point le ministre Chamillard. Cette ville n'a conservé de son ancienne grandeur que sa succulente cuisine : elle devait être la patrie d'adoption de l'illustre Vatel.

Au temps de la plus grande splendeur de Valognes, sous le règne de Louis XIV, vivait dans ses murs M. Pierre Mangon du Houguet, savant antiquaire et vicomte du lieu, dont la mémoire est précieuse aux amis des antiquités locales. Il aida puissamment, par son savoir et son zèle, l'intendant Foucault et le père Dunod dans les fouilles, faites en 1692, qui révélèrent l'existence d'un cirque et de thermes gallo-romains à Valognes. Il laissa un grand nombre de manuscrits sur les antiquités du Cotentin.

J'ai recueilli sur M. Mangon du Houguet divers documents inédits, que je vais relater ici. A défaut d'une biographie complète, ils pourront donner quelques notions sur un homme distingué à tous égards et dont personne ne s'est occupé jusqu'à ce jour, bien qu'il ait été le précurseur des archéologues du Cotentin.

Voici l'extrait d'une lettre inédite que l'abbé Toustain de Billy écrivait à M. Foucault, intendant de la Basse-Normandie, sous la date du 26 août 1705: « . . . C'est, Monsieur,
» ce que j'ai pu connaître jusqu'à présent, non seulement

» de Mortain, mais de tout notre Cotentin; mais, ou elles
» sont publiques et connues par des livres imprimés, ou
» bien, vous les avez. Feu M. *du Houguet*, du nom de
» *Mangon*, ancien vicomte de Valognes, était curieux de
» bon goût et de bon esprit; il a laissé beaucoup de
» mémoires sur ces cantons, c'est-à-dire de Valognes et des
» environs; vous les avez; il y a mille bonnes choses. » (1)

M. de Gerville, mon vénérable maître et ami, adressa la lettre suivante au petit-fils du savant vicomte.

A M. Mangon de la Lande, directeur des domaines à Poitiers.

« Valognes, le 15 juillet 1835.

» J'arrive, Monsieur, aux nouveaux renseignements que je puis vous donner sur votre ancêtre, M. Mangon du Houguet, notre ancien vicomte. Par les mémoires de l'abbé de Billy, je savais que M. du Houguet avait fait des recherches estimées sur l'histoire de notre ville; je les cherchais depuis 25 ans très-inutilement, lorsque, l'hiver dernier, le hasard me fit tomber sur un gros livre manuscrit à peu près indéchiffrable; j'y vis, pourtant, que c'était le travail de notre bon vicomte. Je connaissais un écolier patient et habile déchiffreur; je le priai de m'en faire une copie; je surveillai constamment son travail, et je parvins à obtenir une copie écrite d'une manière correcte et lisible : c'est la collection de tous les titres authentiques extraits de toutes les archives, sans excepter les livres *noir* et *blanc* de l'évêché, etc. A la fin du chapitre des *Cordeliers*, je lis ce qui suit : *Sépulture de ma famille*, suivant les contrats et concessions : En l'année présente 1702, j'ai acheté une tombe, carreau d'Yvetot, par 12 livres, et l'ai fait graver par M. Antoine Roger, auquel j'ai payé 18 liv. pour son travail, 4 liv. pour

(1) Mém. pour l'histoire du Cotentin. Bib. Impériale n° 1027, 1re pièce.

les matières à remplir les lettres, et 3 liv. 15 s. pour la placer. L'inscription est telle, de ma façon : D. O. M. S. anni Domini 1702 : *Petrus Mangon, scutifer, Dominus du Houguet, annum ætatis agens 71, faciebat sibi, conjugi B. M. et suis, in spem misericordiarum Dei et vitæ æternæ in regno cælorum.* (Ajouter la date de notre mort) B. M. (benè merenti) comme aux tombeaux romains. Mes armes en écusson timbré, qui sont celles des *Mangon, du Val-de-Saire*, dont je suis la branche aînée, et portant d'or au chevron de gueules, accompagné de trois gonds de sable, au chef d'azur chargé d'une main d'or sortant d'un nuage de même. Et, au-dessous de la place nette où l'on mettra le temps de ma mort, est écrit : *hoc monumentum et sedile desuper sequuntur heredes et posteros in ppetuum ex contractu et beneficio.* Par acte du 29 août 1699, le couvent des Cordeliers de Valognes a concédé, à perpétuité, au sieur Mangon du Houguet et à sa famille, comme amis et bienfaiteurs de leur maison, le droit d'inhumation près des marches de l'autel de la Vierge, dans leur église. Enfin, on trouve dans la généalogie manuscrite de la maison d'Argouges l'indication ci-après : le sieur du Houguet Mangon, ancien vicomte de Valognes, a laissé plus de 30 volumes manuscrits en grand papier in-4°, contenant : fondations d'abbayes, chartes de donations que l'on y faisait, patronnages, fiefs, arrière-bans, recherches de noblesse, partages, traités de mariage, arrêts, sentences, généalogies, et autres titres qui regardaient particulièrement le Cotentin.

» Agréez, etc. CH. DE GERVILLE. »

Voici l'acte de mariage de Pierre Mangon, tel qu'il se trouve dans les registres de l'état civil de Valognes, à la date du 18 septembre 1657 : « Noble homme Mre Pierre Mangon, escuier, sieur de Longuemare (1), conseiller du

(1) M. Pierre Mangon ne prit le nom de du Houguet qu'après

Roi, vicomte et capitaine de Valognes et premier assesseur au siége de bailliage du dit lieu, et damoiselle Charlotte Le Roux ont été espousés en l'église de Valognes par messire Hybouët, prêtre, maistre doyen et official du dit lieu, en présence de noble Jean Mangon, escuier, sieur du Houguet, Mre Marin Le Roux et autres.

Cette union fut heureuse et dura quarante-huit ans, ainsi qu'il résulte de l'acte qui suit:

« Pierre Mangon, escuier, sieur du Houguet, âgé de 70 » ans, décédé ce jourd'hui, a été inhumé dans l'église des » R. P. Cordeliers, après y avoir été conduit par messire » Le Grand, prêtre et vicaire de Valognes, assisté du » clergé, le 16e jour de novembre 1705. »

Madame du Houguet survécut à son mari ; nous la trouvons dans quelques uns des actes de l'état civil de Valognes comme marraine de ses petits-enfants.

Il y a dans l'acte de décès de M. du Houguet une erreur manifeste, car il résulte de l'épitaphe faite par lui-même et que nous avons vue plus haut qu'en 1702 il était âgé de 71 ans. Il avait donc au moins 74 ans en novembre 1705, époque de sa mort. Du reste, il est curieux de rapprocher l'inexplicable laconisme de l'acte mortuaire de ce savant distingué, qui avait été pendant plus de 20 ans le premier magistrat de Valognes, de la solennité de rédaction de l'acte de décès de son fils Julien, mort jeune et fort peu de temps

la mort de son père Jean que nous voyons figurer ici comme témoin. Je le vois adopter ce nom pour la première fois le 15 octobre 1668, dans l'acte de baptême de sa fille Françoise-Thérèse, qui eut pour parrain Henri-Hubert Gigault de Bellefonds, de l'Ile-Marie, commandant la ville et château de Valognes. Sous la date du 27 mars 1672, nous trouvons encore l'acte de baptême de Anne-Jeanne, fille de Pierre Mangon du Houguet, laquelle eut pour marraine sa tante damoiselle Jeanne Mangon, femme de Guillaume du Mesnildot, escuyer, sieur du Vaast.

après son père. Trop souvent, à cette époque, la rédaction de l'état civil était abandonnée aux simples sacristains des paroisses, qui tronquaient les dates et les noms aussi bien que les qualités, quand ils ne les omettaient pas entièrement.

Voici l'acte mortuaire du jeune Mangon qui porte la rédaction qu'aurait dû avoir celui de son père.

Julien Mangon, escuier, sieur du Houguet, décédé du 27 janvier 1709, âgé de 28 ans, a été inhumé dans l'église des R. P. Cordeliers, où la cérémonie du convoi a été faite par messire Julien de Laillier, prêtre, docteur de Sorbonne, curé et official de Valognes, assisté du clergé, chantres, entre autres Messire Jean Launey, vicaire audit Valognes, messire François Laisney, prêtre, sieur de Vaudemon, chantre auxiliaire et autres. La cérémonie du convoi faite avec la croix d'argent, une volée de cloches et trois volées le jour d'avant.

Ajoutons à ce qui précède que M. du Houguet avait formé une magnifique collection de médailles, d'antiques et de livres rares. Il possédait un des plus anciens exemplaires manuscrits de la *Coutume de Normandie*. Ce livre, qui venait de l'abbaye de Montebourg, est passé dans la bibliothèque de Colbert, et se trouve aujourd'hui à la bibliothèque impériale à Paris.

Notre savant antiquaire, on le voit, mettait à profit tous les loisirs que lui laissait sa magistrature vicomtale pour se livrer à l'étude de nos antiquités. Comme Montaigne, il aimait à consacrer aux lettres ses villégiatures dans ses terres du Houguet et de la Lande, situées sur les rives de la Saire, dans ce pays aux collines grises qui abritent des villages de granit gris; où les arbres sont rares, les hommes durs, les femmes viriles et fières ; où l'odeur de la bruyère en fleurs vous arrive par vives bouffées, avec les vivifiantes saveurs de la brise salée et du silex broyé par la vague.

Le vicomte Pierre Mangon, Sr du Houguet et de la Lande est représenté aujourd'hui par ses arrière-petits-fils MM. Amédée Mangon de la Lande, général de brigade, chef d'état-major de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, et Alphonse Mangon de la Lande, officier de cavalerie retraité à Avranches.



TRADITIONS

RELATIVES AU B. THOMAS HÉLIE,

Par M. l'abbé GILBERT,
Vicaire-général, membre de la Légion d'Honneur et de la Société académique de Cherbourg.



Il est vrai, comme le constate M. Léopold Delisle, que Clément, auteur contemporain d'un récit latin des vertus et des miracles du B. Thomas, ne lui attribue point le titre de curé de Saint-Maurice, qu'il garde le silence sur ses relations avec St-Louis et ne dit rien du calice et de la chasuble conservés comme ayant appartenu au saint prêtre. Il est vrai encore qu'aucun de ces trois articles n'est mentionné par l'écrivain qui, peu de temps après Clément, a imité son récit en vers français. Toutefois ce silence peut-il être opposé à la tradition populaire comme un démenti ; et faut-il regarder cette tradition comme une erreur, une croyance mal fondée? Nous ne le pensons pas. Examinons successivement les trois points dont il s'agit.

ART. 1er. — DU TITRE DE CURÉ DE St-MAURICE ATTRIBUÉ AU B. THOMAS.

Si la tradition parlait d'un long exercice des fonctions curiales, nous trouverions la réfutation de cette hypothèse

dans le texte même de Clément. Il affirme en effet que les 22 années que le Bienheureux passa dans le sacerdoce furent vouées aux travaux apostoliques des missions. Mais la tradition attribue peu de durée au temps que le serviteur de Dieu donna à l'administration paroissiale. On comprend dès lors que l'écrivain, qui n'entre dans aucun détail sur les œuvres du saint missionnaire pendant cette longue période de 22 ans, ait omis le récit d'un fait transitoire et d'une importance peu considérable.

Voyons maintenant sur quel fondement repose cette tradition populaire : nous ne croyons pas sans force en sa faveur les observations suivantes :

1° Dans l'enquête officielle, faite en 1699 par Mgr. de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, et dont le procès-verbal a été retrouvé en 1843 par M. l'abbé Colin aux archives de l'hospice de Coutances, tous les témoins interrogés déposent que l'on a cru de temps immémorial que le saint prêtre avait été quelque temps, vers la fin de sa vie, curé de St-Maurice. (*Voir spécialement la déposition du sire Dugardin.*)

2° D'après les mêmes témoignages, la procession triennale des habitants de St-Maurice à Biville (distance de 7 lieues) remonte à l'antiquité la plus reculée et, suivant le sire Dugardin, jusqu'au décès même du Bienheureux. Aussi Mgr. de Loménie indique à l'an 1260 la fondation de cette procession, dans l'*Idea cultûs*, tableau sommaire des monuments qui établissent la perpétuité du culte rendu au saint prêtre. En accomplissant ce pèlerinage, les habitants de St-Maurice se proposaient de vénérer le tombeau de leur ancien curé. Que pourrait-on opposer de raisonnable à leur persuasion ?

3° Ils prétendent encore aujourd'hui qu'une chasuble et d'autres ornements sacrés conservés dans leur église ont

appartenu au saint prêtre pendant qu'il administrait leur paroisse. Ils ont donné le nom du B. Thomas à une fontaine qu'ils regardent comme retraçant aussi le souvenir du Bienheureux.

4° Nous n'avons rien trouvé qui pût être objecté contre cette tradition, conservée à Biville comme à St-Maurice. De tels faits ne sont point inventés à plaisir, et quand, parmi les 600 paroisses évangélisées par le saint prêtre, une seule s'attribue l'honneur d'avoir été administrée par lui, sans qu'aucune autre lui conteste cette gloire, nous pouvons regarder le fait comme certain.

Art. II. — Des relations du B. Thomas avec le roi St-Louis.

Le saint prêtre a-t-il reçu le titre et exercé à la cour les fonctions de *chapelain royal* près de St-Louis, pendant une durée un peu notable? Nous n'hésitons pas à répondre *négativement*, avec M. Léopold Delisle et les Bollandistes. Une interruption considérable des travaux du missionnaire à l'occasion d'un fait si important n'eût pu être omise par Clément, qui eût indiqué cet épisode en racontant les 22 ans que le Bienheureux passa dans le sacerdoce. Ajoutons que l'on trouverait son nom dans la liste des clercs de la chapelle du saint Roi, qui lui-même n'aurait pas manqué de figurer avec les deux cardinaux Hugues de St-Cher et Eudes de Châteauroux, pour demander la canonisation de son pieux chapelain.

Mais comme il s'agit uniquement, selon la croyance populaire et d'après les biographes qui l'ont admise, de fonctions exercées très peu de temps par l'homme apostolique, on ne peut rien conclure du silence de Clément. Examinons en effet, d'après cet auteur lui-même, le but qu'il se propose

dans son récit et le caractère de son livre. Il rédige une compilation (*compilationem*), un répertoire qui, rapproché du texte original de l'enquête faite pour la canonisation, formant un volume considérable, fournisse au curé de Biville le moyen de présenter aux pèlerins qui venaient de contrées très éloignées, *ex diversis orbis climatibus*, ce qu'ils avaient à imiter (*les vertus*), et ce qu'ils avaient à admirer (*les miracles*), dans l'histoire du Bienheureux. En racontant *la vie*, il n'insiste que sur les détails édifiants propres à faire ressortir les *vertus* éminentes de son héros. Une seule phrase parle de sa vie d'instituteur; aucun détail n'est donné sur ses deux pèlerinages lointains, ni sur les quatre années qu'il passa à l'université de Paris ; et quand Clément parcourt les 22 années durant lesquelles le missionnaire évangélisa successivement plus de 600 paroisses, nous n'avons sous les yeux aucune des circonstances si variées qui ont dû se produire pendant ces longues pérégrinations apostoliques. Il n'a parlé des évêques de Coutances et d'Avranches que pour dire qu'ils ont établi le B. Thomas missionnaire dans leurs diocèses. S'il nomme la dame de Bricquebec, c'est parce qu'elle a attesté, d'après ce qui lui avait été confié par son saint directeur, qu'une goutte de sang avait coulé avec ses larmes, à la pensée des souffrances de J. C. S'il parle du seigneur et de la dame de Vauville, c'est parce que leur château fut le dernier asile de leur vénérable ami. Il ne mentionne du reste que les témoins des miracles opérés par le serviteur de Dieu, les deux cardinaux Hugues de St-Cher et Eudes de Châteauroux, et les Ecclésiastiques qui prirent part à l'enquête pour la canonisation. N'oublions pas d'ailleurs que le texte de cette volumineuse enquête était, d'après Clément, le complément indispensable et inséparable de son récit. Cette information canonique contenait des détails que l'auteur n'a pas jugé utile de reproduire, et rien n'empêche

de penser que, dans ce recueil officiel et complet, on lisait les récits attribués aujourd'hui à un témoignage purement oral. Il est donc impossible sur ce second article comme sur le premier de se prévaloir du silence de l'historien Clément.

Le P. Le Mière, cordelier de Bayeux, qui écrivait en 1636 la vie du B. Thomas, est le premier auteur connu qui ait parlé de ses relations avec S[t]-Louis. Faut-il en conclure que son récit n'est qu'une fiction, une œuvre d'imagination ou de crédulité? Pour répondre à cette question, nous allons citer les documents que nous fournissent l'enquête de Mgr. de Brienne et les monuments érigés dans l'église de Biville; nous trouverons ensuite dans l'histoire de S[t]-Louis lui-même des renseignements qui suffisent pour justifier et expliquer la tradition sur ce point.

Consultons d'abord les enquêtes faites en 1696 et 1699, et les monuments érigés dans l'église de Biville.

En 1696, Mgr. de Brienne fait une visite solennelle à l'église de Biville; c'était le premier acte de l'enquête que ce prélat commençait pour la canonisation. Le procès-verbal de cette visite contient la description du tombeau élevé à la gloire du B. Thomas en 1533 par le curé Michel Le Verrier. Ce monument (malheureusement remplacé en 1778) était orné de dix tableaux peints, qui représentaient le saint missionnaire prêchant devant les évêques de Coutances et d'Avranches, et obtenant de Dieu huit miracles, parmi lesquels six résurrections. On concevrait facilement que la sépulture du saint prêtre ne retraçât d'autre souvenir que celui de ses prédications et de ses miracles. Mais, suivant Mgr. de Brienne, trois lignes au-dessous de la description que nous venons de citer, nous lisons : (1) « Sur ledit mausolée est

(1) Et super dicto mausolæo effigies longitudinis 5 pedum, lapide secto dicti B. Thomæ, qua repræsentatur indutus ornamentis sacerdotalibus, manibus junctis, jacens super illud

une statue de pierre sculptée, représentant le B. Thomas revêtu de ses ornements sacerdotaux, couché sur le tombeau, les mains jointes, les yeux levés et fixés vers le ciel. Sur sa chasuble sont les armes du roi St-Louis dans un écu écartelé : lis, château, lion et aigle. » Ce tombeau portait donc aux yeux de l'évêque et de ceux qui l'accompagnaient un signe commémoratif de St-Louis.

En 1699, dans la longue déposition qu'il fait devant la commission nommée par l'évêque, le sire Dugardin, seigneur de Biville, atteste sous la foi du serment qu'il a vu et que l'on conserve dans l'église de cette paroisse : « 1° un portrait peint avec cette inscription : *Pourtrait du B. Thomas de Biville, aumosnier de St-Louis.* Ce tableau fut donné par une dame de Coutances, il y a 73 ans (en 1626); 2° un tableau de cuir doré et argenté à fleurs... et a appris de ses père et mère et par les curés et prêtres, anciens de ladite paroisse, que ledit tableau, qui paraît très bien fait, a été donné *il y a plus de 150 ans*, et l'on voit par l'inspection d'iceluy qu'il était et est encore très-beau, et l'on y remarque le roi St-Louis, dépeint à genoux sur un prie-Dieu, entendant la messe célébrée *par un de ses chapelains*, et ledit B. Thomas, comme un vénérable vieillard, revêtu d'un surplis, à genoux proche de lui, *en qualité d'aumosnier.*» Ce tableau, qui remonte *au-delà de 1549*, peut être regardé comme *contemporain* du tombeau érigé en 1533 par le curé Michel Leverrier.

Nous savons donc, d'après l'autorité d'une information juridique très sérieuse, qu'à cette dernière époque, c'est-à-dire 276 ans après la mort du Bienheureux, trente années environ avant les ravages des huguenots, les pèlerins qui visi-

sepulchrum et cœlum intuens et aspiciens; super casulam depicta sunt insignia B. Ludovici Galliarum regis, *in scuto quadripartito*, nempe lilium, castellum, leo et aquila.

taient l'église de Biville trouvaient en faveur de la tradition populaire un monument très remarquable, exposé solennellement à la place la plus honorable et la plus conforme au sujet représenté : *au milieu du devant l'autel*, et vis-à-vis d'une des extrémités du tombeau, dont il complétait l'ornementation.

Ajoutons un autre monument découvert récemment et dont l'authenticité paraît incontestable. Quatre bas-reliefs en pierre de même forme et de même dimension, 0ᵐ 70ᶜ de hauteur, 0ᵐ 45ᶜ de largeur, furent retrouvés en 1852 sous le pavé du chœur de Biville. Ils ont été conservés, restaurés et convenablement replacés dans le chœur par les soins de M. l'abbé Godefroy, de Cherbourg. Ils représentent quatre personnages, deux rois et deux reines. Le premier ne peut évidemment convenir qu'à Sᵗ-Louis, dont il représente l'apothéose : le saint roi a la couronne en tête; il tient de la main droite un sceptre fleurdelisé et de la gauche la main de justice; il est enlevé au ciel sur les ailes d'un ange. Cet ange développe un philactère sur lequel était peinte une inscription malheureusement effacée par le badigeon.

Le 2ᵉ bas-relief représente un roi également couronné et portant le sceptre de la main droite; la main gauche est passée en partie dans la ceinture bouclée, à laquelle sont suspendues, à droite l'aumônière, à gauche une dague dans son fourreau. Le costume, du moins pour la robe et le manteau, est tout à fait semblable à celui de Sᵗ-Louis. Sur le 3ᵉ, on voit une reine jeune, le front ceint d'une couronne non fleuronnée; elle porte aussi dans sa main droite un sceptre un peu plus court; la main gauche tient un livre fermé. La robe traînante était toute d'or et recouverte d'un manteau de pourpre brodé d'or. (Tous ces reliefs étaient enluminés.) Sur le 4ᵉ enfin, une femme de taille plus élevée tient de la main gauche un livre ouvert. Elle n'a pas

de couronne et son bras droit manque entièrement. La figure, aussi belle que noble, annonce un âge plus avancé que celui de la reine représentée sur le 3e bas-relief. Le costume, quoique différent, paraît aussi fort riche et la robe a dû être dorée. La coiffure ressemble à celle que l'on voit sur la tête de la reine Blanche.

Tout porte à croire que ces bas-reliefs représentent St-Louis et sa famille, savoir : le saint Roi, son fils Philippe-le-Hardi, sa mère Blanche-de-Castille, et sa femme Marguerite de Provence. On ne comprendrait pas que St-Louis eût été placé avec d'autres personnages que ceux de sa famille dans un ouvrage qui devait être complet et faire partie d'un devant d'autel ou d'un tombeau. Lors même qu'il resterait quelque doute sur les trois derniers personnages, il n'est pas possible d'en conserver pour le portrait du saint roi. Or St-Louis n'est point et n'a jamais été patron de Biville, et il n'y a pas de trace d'autel dédié en son honneur dans cette église; il est donc naturel de regarder cette sculpture comme destinée elle-même à rappeler les relations du monarque récemment canonisé et de sa famille avec le saint prêtre que la piété du peuple invoquait déjà si universellement.

D'ailleurs des archéologues très compétents ont prononcé sans hésiter que ces sculptures offrent tous les caractères du XVe siècle. Ces bas-reliefs constatent donc un fait important, c'est que 200 ans environ après la mort du B. Thomas et 200 ans avant le récit du P. Lemière, il était de tradition que le Bienheureux avait eu des relations particulières avec le saint roi.

Nous parlons dans un article à part du calice et de la chasuble, regardés comme un don de St-Louis, origine qui se rattache naturellement aux relations qui ont existé entre les deux saints personnages.

Le témoignage de l'historien contemporain est donc suppléé par des documents du plus grand poids, tirés de l'enquête faite à la fin du XVII[e] siècle et des anciens monuments de Biville.

Apprécions maintenant, en rapprochant le récit de Clément de l'histoire de S[t]-Louis, les relations qui ont dû exister entre le Bienheureux et le saint roi.

D'après la tradition, mentionnée par le P. Lemière en 1636, par les témoins de l'enquête épiscopale en 1699 et par les biographes plus récents, c'est vers la fin de sa vie que le B. Thomas fut mandé par S[t]-Louis. Or le roi quitta la France pour la 7[e] croisade en 1248 et ne revint qu'en septembre 1254; le B. Thomas mourut en octobre 1257. Ce serait donc dans ces trois dernières années qu'il faudrait placer les faits qui ont donné lieu au titre traditionnel d'aumônier de S[t]-Louis. Mais d'après le témoignage irrécusable de Clément, le saint missionnaire passa les quatre dernières années de sa vie dans le diocèse, le parcourant nu-pieds; et, pendant les deux dernières, plusieurs maladies interrompirent le cours de ses travaux. Cherchons donc loin de Paris et *de la cour* les relations entre le saint roi et le B. Thomas; nous verrons qu'elles ont eu lieu dans le diocèse même. C'est un fait qu'il faut admettre, tout en le dégageant de certains *embellissements* que quelques biographes du XVIII[e] siècle ont cru pouvoir y ajouter.

S[t]-Louis passa cinq mois en Normandie en 1256 (depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août), il visita plusieurs des villes qui appartiennent aujourd'hui au département de la Manche, et il fit pendant ce voyage beaucoup de largesses aux pauvres et aux églises. Il est impossible que le saint roi, recherchant avec avidité tout ce qui intéressait la piété et les bonnes œuvres, comme nous l'attestent tous les historiens de sa vie, ait ignoré la réputation de sainteté et de

miracles qui entourait alors un vieillard révéré depuis vingt années par tous les habitants des deux diocèses. Le pieux monarque n'aura pas manqué de chercher une occasion de voir l'homme de Dieu : il lui aura confié la distribution de quelques aumônes et l'aura probablement chargé d'exercer près de lui, du moins transitoirement, quelques fonctions sacerdotales. C'en est assez, comme le font remarquer les Bollandistes (*Acta*. Bruxelles, 1853, t. 8, p. 596), pour avoir accrédité et perpétué le titre d'aumônier royal donné au B. Thomas, quand même il n'aurait pas été investi de ce titre par une nomination directe et formelle. On a pu remarquer que le sire Dugardin, dans la déposition déjà plusieurs fois citée, distingue les fonctions d'aumônier de celle de chapelain, distinction qui n'est pas sans importance et qui explique comment le nom de notre saint prêtre n'a pas dû être inscrit dans le catalogue des clercs de la chapelle royale de S[t]-Louis.

La question que je soumis en 1859 à la Congrégation des Rites à Rome, en qualité de postulateur de la cause du B. Thomas au nom de Mgr. l'Évêque de Coutances, était assurément très indépendante du titre d'aumônier royal attribué au Bienheureux. Je crus même devoir, en déposant les pièces à l'appui de la supplique, exposer les objections récemment présentées contre cette opinion. Cependant, et quoique la décision qui autorise le culte du saint prêtre n'ait pas pour objet la question secondaire qui nous occupe, la Congrégation des Rites n'a pas cru s'écarter de la vérité historique en attachant quelque importance à la tradition populaire. 1° Elle a donné elle-même au B. Thomas, en tête du décret de béatification, le titre d'aumônier de S[t]-Louis : « Decretum confirmationis cultus ab immemorabili tempore præstiti servo Dei *Thomæ Helyæ*, presbytero Bevillensi et *e leemosynario S. Ludovici IX* Galliarum regis. »

« Décret qui confirme le culte rendu de temps immémorial au serviteur de Dieu Thomas Hélye, prêtre de Biville, aumônier de St-Louis IX, roi de France. » 2° Elle a fait mention de cette tradition dans la 6e leçon rédigée pour l'office du B. Thomas (le 19 octobre) en des termes très conformes à la manière dont les Bollandistes ont traité cette question : « Tanta Beati Thomæ virtus S. Ludovicum IX, Galliarum regem, qui Normaniam inferiorem eo tempore visitavit, latere non potuit, proditumque memoriæ est, eleemosynarii titulo illum decorasse. » « L'éminente vertu du B. Thomas ne put être ignorée du roi St-Louis IX qui visita à cette époque la Basse-Normandie, et la tradition atteste qu'il lui donna le titre de son aumônier. »

ART. III. — DU CALICE ET DES ORNEMENTS DU B. THOMAS.

I. Ces objets sacrés ont été réellement à l'usage du saint prêtre.

Rien n'empêche, comme M. L. Delisle le fait remarquer, d'admettre cette assertion ; et ces monuments dans leur ensemble présentent tous les caractères du XIIIe siècle. Citons à l'appui de cette opinion, quoique personne ne l'ait combattue, un passage de l'enquête faite par Mgr. de Loménie en 1699; nous croyons ce texte digne d'être publié.

M. Laurent Coupey, curé de Biville, M. André Estard, son vicaire, M. Michel Lepelletier, prêtre du même lieu, déposent :

« Il est à remarquer qu'après avoir été longtemps cachés dans une muraille faite exprès pour les conserver, ainsi que tout ce que les paroissiens avaient mis en dépôt entre les mains de M. Frimat, vicaire de Biville, durant les guerres civiles, et d'autres ornements de ladite église, afin de les conserver, tout se trouva consommé à l'exception des

ornements du B. Thomas, lesquels sont encore à présent en leur entier.

» M. Germain Varangue, curé de Biville (en 1628), étant allé à Villedieu porter le calice du B. Thomas pour y faire racommoder quelque chose au fond, s'adressant à un orfèvre quiavait ouy parler du B. Thomas; il achetta exprès des gants et un mouchoir pour le tenir en y travaillant, lesquels il conserva comme saintes reliques. Et, comme un jour le feu prit aux maisons de ses voisins toutes couvertes de paille, le feu passa par dessus sa maison et brûla l'autre côté sans toucher à la sienne, ce qu'ayant attribué aux mérites du B. Thomas, il vint ensuite visiter sa sépulture en actions de grâce. »

Il ne nous a pas paru inutile de prouver par cette citation que le calice et les ornements de notre Bienheureux étaient associés au culte dont il était l'objet, non-seulement dans le XVIIe siècle, mais avant les pillages des Huguenots vers le milieu du XVIe.

II. Tout porte à croire que le calice et les ornements du B. Thomas viennent du roi St-Louis.

1° On ne présente aucune objection sérieuse contre cette opinion. Voici les seules difficultés qu'on a pu élever contre elle. L'inscription gravée sur le pied du calice est peut-être du XVe siècle, et il n'est pas certain qu'elle exprime *un don*. Les broderies de la chasuble n'ont pas de signification héraldique, et pourraient bien n'être pas l'écusson écartelé de St-Louis.

Quand l'inscription du calice aurait été altérée ou même ajoutée au XVe siècle, quand elle n'exprimerait point une offrande ou un don, ce vase sacré n'en présente pas moins, quant à son ensemble, tous les caractères du XIIIe siècle que l'on ne peut contester. Ce calice, dont un dessin exact a été donné dans les *Annales archéologiques* de M. Didron,

est en argent doré et digne d'avoir été offert par un roi. Comparé à celui qui a été trouvé en 1854 dans le tombeau d'Hervée, évêque de Troyes, mort en 1223, il lui ressemble tellement par la forme et la dimension, qu'on les croirait volontiers sortis de la même main.

La chasuble a aussi tous les caractères des chasubles du XIII[e] siècle. Elle retombe, sur les côtés, au-dessous des mains, et n'a qu'une ouverture ronde pour passer la tête. Voici ses dimensions : longueur, au dos, 1[m] 33[c]; largeur, 1[m] 35[c]; diamètre de l'ouverture, 0[m] 33[c]. Elle est aujourd'hui dans un complet état de vétusté, et on ne peut plus distinguer qu'à la loupe ses couleurs primitives. Elle paraît être d'un seul morceau d'étoffe et sans coutures, de sorte que les dessins, qui au dos sont verticaux, affectent sur les bras et le devant un position toute différente.

L'étoffe était d'une richesse vraiment royale. L'or y est prodigué sur le fond et sur l'orfroi orné de losanges. Le champ, aussi losangé, est semé de figures en or : (1) fleur

(1) Il ne peut y avoir la moindre difficulté quant à la signification héraldique de la *fleur de lis d'or* (*France*, S[t]. Louis) et *du château à trois tours crénelées* (*Castille*, la reine Blanche, mère du saint roi). On peut même joindre ce dernier emblème avec le *lion efflanqué et allongé* (*Léon*, à cause des liens qui unissaient étroitement les maisons de Castille et de Léon). M. de Caumont pense que *l'Aigle simple* qui formait les armoiries de la maison de Maurienne peut être attribué à Marguerite de Provence, femme de S[t] Louis. L'incertitude que présente la valeur héraldique de ces deux dernières figures ne nous paraît pas suffire pour rejeter ou révoquer en doute le caractère que présentent les deux premiers emblèmes, dont l'interprétation ne donnerait lieu à aucun dissentiment, s'ils se trouvaient seuls sur la chasuble.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que la chasuble du B. Thomas conservée à St-Maurice, et dont l'enquête de 1699 fait mention, aussi bien que de celle qui existe à Biville,

de lis d'or, château, lion et aigle éployé. Comme l'a dit M. de Caumont dans son *Abécédaire*, les lis et les châteaux sont disposés sur la même ligne et alternent, les lions et les aigles sont agencés pareillement, toutefois sans alternance, de sorte que chaque ligne de fleurs de lis et châteaux se trouve comprise entre un rang de lions et un d'aigles. Mais il ajoute : « Comme il y a deux rangs de ces dernières armoiries (sur fond verdâtre), pour un de France et de Castille (sur fond rouge), la teinte verdâtre domine. » Il y a une légère inexactitude dans cette partie de la description faite par M. de Caumont. D'après le dessin de M. l'abbé Godefroy (1), remarquable par la parfaite reproduction des formes et des riches couleurs de la chasuble, l'alternance du rouge et du vert est telle qu'il y a parité absolue dans les deux couleurs. On y voit aussi que tous les signes héraldiques ont quelques différences de forme avec la gravure de M. Bouet.

M. L. Delisle affirme qu'au moyen-âge les figures de lions, d'aigles, etc., étaient souvent employées sur des étoffes et des ameublements sans aucune signification héraldique. Ce témoignage même nous autorise à conclure que cette chasuble, qui présente tous les caractères du XIIIe siècle, a

est semée de *fleurs de lis*, sans mélange d'*aigles* ni d'aucune autre décoration *héraldique*.

Une très grande similitude existe aussi entre les dessins de la chasuble du B. Thomas et l'écu écartelé (*fleurs de lis et châteaux crénelés*), que l'on trouve sur plusieurs briques armoriées dans la chapelle de St-Georges, à la cathédrale de Coutances; chapelle dotée par l'évêque Jean d'Essey en 1274 (*Archives du chapitre*, 2e cartulaire, n° 278). Mais il n'y a nulle trace de lions ou d'aigles dans le pavé de cette chapelle ni des deux autres dotées par le même évêque.

(1) Nous devons aux recherches de M. l'abbé Godefroy les observations détaillées qui concernent la chasuble du Bienheureux et les bas-reliefs de Biville.

fort bien pu être offerte par S[t] Louis, lors même quelle ne serait point ornée des armoiries royales. Ainsi rien n'infirme l'opinion qui attribue au saint roi le double don de la chasuble et du calice.

2° Cette opinion est d'ailleurs très vraisemblable. En effet, la même tradition qui assure que le calice et la chasuble de Biville ont appartenu au B. Thomas, atteste que le roi S[t]-Louis les a donnés. Nous ne pouvons découvrir un seul motif qui nous porte à admettre la tradition sur un article, et à la rejeter sur l'autre. Disons quelque chose de plus. Cette tradition est parfaitement conforme à ce que nous savons des libéralités du saint roi envers les églises et le clergé, pendant ses voyages, et spécialement dans celui qu'il fit à cette époque en Basse-Normandie. D'après la Chronique de l'abbaye de Savigny, citée par les Bollandistes (19 octobre, p. 596), S[t] Louis visita alors plusieurs monastères en Normandie, y distribua *beaucoup d'étoffes de soie* et fit d'abondantes aumônes dans cette province (1). Pourquoi prétendrait-on que le B. Thomas n'a pu avoir part à ces pieuses largesses? On avouera du moins que l'histoire est loin de contredire la tradition sur cet article.

3° Au contraire, les hypothèses récemment présentées sur l'âge et le sens de l'inscription du calice et sur les broderies de la chasuble sont loin d'être incontestables.

L'inscription est placée autour d'une bande étroite qui forme la bordure inférieure de la base du calice; elle porte six fois ces paroles : *par amour sui donne*. Si l'inspection des caractères dénote, suivant *quelques* archéologues, une époque postérieure au XIII[e] siècle, il est possible que les lettres primitives aient été altérées par un orfèvre chargé de

(1) In diebus illis plurima monasteria in Normanniâ visitavit et *pannos plurimos oloséricos eisdem obtulit* necnon et *multas eleemosynas* in eâdem provinciâ fecit.

faire quelque réparation à ce vase sacré : de pareils faits ne sont pas sans exemple. Quant à l'interprétation très moderne qui applique ces paroles au mystère eucharistique, nous l'admettons au point de vue de l'orthodoxie, tout en faisant remarquer que, dans ce sens, il eût été convenable de dire : *me donne* ou *me sui donné par amour*. Mais s'il s'agissait ici d'une légende dogmatique ou liturgique, elle devait être placée de manière à pouvoir être vue et lue par la personne qui se sert du calice, et non point dans un lieu où elle restait invisible. D'ailleurs le calice étant à l'usage exclusif des prêtres, l'inscription devrait être tirée de la Sainte-Écriture et en langue latine, la seule usitée au moyen-âge dans le clergé et dans la liturgie. Ainsi, avec des archéologues nombreux et très compétents, nous croyons impossible qu'une inscription dogmatique et liturgique eût occupé cette place à la base inférieure du calice et qu'elle eût été exprimée en ces termes et en langue française, même au XV[e] siècle. Ajoutons avec M. Coupey (*Mémoires de la Société Académique, 1843, p. 97*), que le mot *amour* signifiait au XIII[e] siècle amitié, affection pure et dévouée, et convenait parfaitement pour exprimer un don fait au saint prêtre par le saint roi.

La question de la signification héraldique des broderies a été résolue affirmativement par Mgr. de Loménie en 1696, par le sire Dugardin et tous les témoins de l'enquête en 1699. M. de Gerville, dans ses *Études sur le département*, p. 88, M. Coupey et ensuite M. de Caumont ont partagé la même opinion. Tout en effet dans cette chasuble convient à S[t] Louis et à lui seul ; lui seul a pu la donner au Bienheureux. On sait d'ailleurs que le saint roi faisait confectionner des étoffes à ses armes ; Joinville nous l'apprend dans ses Mémoires (1[re] p., n. 15) : « Et il (Philippe-le-Hardi) me dit qu'il avait tiex atours brodés de ses armes, qui

li avoient cousté huit cens livres parisis. Et je li diz que il les eust miex employés se li les eust donnez pour Dieu et eust fait ses atours de bon cendal enforcié de ses armes, si comme son père (S[t] Louis) faisait. » La chasuble est bien une étoffe *battue à ses armes*; et si la présence de l'aigle sur l'écusson royal s'explique moins naturellement que celle du lis, du château et du lion, nous aimons mieux attendre qu'on la justifie, que de contredire tant d'autorités d'accord avec la tradition.

Ces observations me paraissent suffisantes pour render à la tradition l'autorité et la confiance qu'elle mérite, sur les trois articles qui font l'objet de cette dissertation. Du reste, je me propose d'ajouter quelques développements à ces considérations, dans un travail à part, et de publier prochainement une histoire complète de la vie et du culte du Bienheureux Thomas.



PEH-KWAI.

M. le C.-Amiral d'Aboville a lu, à la séance du 4 janvier 1861, une notice sur S. E. Peh-Kwai, gouverneur du Kwang-Tong et vice-roi intérimaire des Deux-Kwang, pendant une partie de la durée de l'occupation de Canton, par les forces alliées de France et d'Angleterre (1857-1859). M. d'Aboville mit ensuite sous les yeux de la Société l'original d'une lettre de faire part du décès de ce haut mandarin. La traduction de cet intéressant document est due au regrettable P. Deluc, missionnaire apostolique, détaché pendant deux ans en qualité d'interprète au corps d'occupation à Canton, et appelé dans ces derniers temps à remplir les mêmes fonctions auprès du général Montauban, commandant en chef l'expédition de Chine. C'est en s'acquittant d'une mission toute pacifique que l'abbé Deluc vient d'être saisi devant Pékin par les Chinois, et qu'au mépris du droit des gens, il a été mis à mort avec un raffinement inoui de cruauté.

La lettre qui va suivre a été adressée par le fils du défunt à M. le C.-Amiral d'Aboville pendant qu'il commandait à Canton.

Sur l'enveloppe de cette lettre de faire part de décès on lit ces mots : *Tak Ta jin* (à M. d'Aboville). Sur la lettre même : — " *Foü* (lettre annonçant la mort d'un parent).

皇

賞　巡撫署理

欽　使司按察

Moi, Sheong man, homme sans piétié filiale, pour le malheur de mes graves péchés, je ne suis pas mort et j'ai compromis mon défunt père : (Le sens doit être ainsi compris : Je suis sans pitié filiale, car je devais mourir à la place de mon père). Les Tsing suprêmes lui avaient conféré dans l'ordre militaire la dignité de première classe du second degré. Dans l'ordre civil, la dignité de seconde classe du premier degré, ajoutant en outre (après sa mort) la dignité civile de première classe du second degré. Comme récompense, il lui ont donné la plume de paon. Sous "Kia King", l'année Kéimao, il fut nommé Licencié. Il a été vice-président du tribunal de la guerre, censeur de droite au tribunal des censeurs; gouverneur de la province Kwang Tung; par intérim commissaire impérial et vice-roi des Deux "Kvang". Il a été aussi gouverneur de la province de "Kouan" et dans le "Kwang Tung", trésorier, juge criminel, intendant des grains et du sel. Dans le "Szchuen" préfet. Dans le "Kwang Tung" magistrat de "Nan heung", de "Tung kivan", de "Lung mun" de "Pooning". Dans le "Kiang Su", magistrat de "Lung Sai". C'étaient là les positions et les dignités qu'avait obtenues mon père "Yutin" (Yutin est un des petits noms de Pih Kivi). L'année Keimei de "Heen fung" le 23 de la troisième lune, à l'heure yao (dixième heure) j'ai eu la douleur de le voir finir par la maladie dans ses appartements au yamoun du gouverneur de "Kwang Tung". Il était né l'année Kang sent de "Kien lung", le vingt-cinquième jour de la première lune à l'heure yan (3e heure). Il avait atteint une longévité de 70 ans. Moi "Sheong man" homme sans piété filiale, j'étais à Pékin candidat attendant une position. Conformément aux règles, je me suis mis en grand deuil et immédiatement, me traînant sur les genoux et sur les mains, je suis venu à Canton pour les soins des funérailles et

pour reconduire le cerceuil (dans mon pays). Je vous fais part de ces tristes nouvelles. On a choisi avec soin les 22e et 23e jours de la 4e lune pour les cérémonies des funérailles. Par ordre de ma mère (adoptive sans doute) signant, l'orphelin Sheong man verse des larmes de sang et se prosterne. Portant le deuil d'un an, les trois neveux Sheong Shin, Sheong Kwan et Sheong Min essuient leurs pleurs et courbent leur tête. Portant le deuil de neuf mois, les petits neveux Tseng-Kat, Tseng Tou essuient leurs larmes et courbent leur tête (c'est-à-dire vous saluent profondément).



JÉRUSALEM,

Par M. DIGARD (de Lousta).

> Ainsi qu'un orage s'avance avec impétuosité sur l'océan, et chasse devant lui les vagues, jusqu'à ce qu'elles se brisent; ainsi qu'un esprit élève dans la tempête les flots blanchissants, et les précipite en écume sur un banc de sable; de même nos armées se précipitent, dans leur formidable appareil, à la rencontre de l'ennemi. OSSIAN.

Muse du Sinaï, majestueux génie,
Viens dans ton char d'éclairs, de foudre et d'harmonie,
Secouer sur mon front ton céleste flambeau,
Descends de ta hauteur, franchis le vaste espace,
Et prête-moi ces feux qui dévoraient le Tasse
Quand il chantait le saint tombeau.

Les peuples répandus à l'Occident du monde
Dormaient ensevelis dans une nuit profonde :
Comme un astre brillant Charlemagne avait lui;
Mais cette aube des arts, dont nous parle l'histoire,
Resplendissant joyau de sa royale gloire,
Disparut avec lui.

Alors tout retomba dans d'affreuses ténèbres,
Tout se vêtit de deuil et de formes funèbres;
Alors on vit surgir les siècles féodaux,
Siècles pleins de grossière et superbe ignorance,
Où l'on n'entendait rien que des cris de vengeance
Rallier de sanglants drapeaux.

Du fond de ce chaos un moine solitaire
En prophète inspiré s'élance sur la terre;
Sa voix fait tressaillir peuples et potentats,
Et sa foi se changeant en un pieux délire :
Cueillez! cueillez! dit-il, les palmes du martyre
Et courez aux combats!

Courez, Jérusalem, la cité des miracles,
La ville où s'accomplit le plus grand des oracles,
Est soumise à la loi d'un prophète imposteur,
Et la tombe du Christ, objet de votre hommage,
Subit un sacrilège et honteux esclavage,
Chez un peuple blasphémateur.

Chrétiens, levez-vous donc, affrontez les alarmes!
Nouveaux Mathatias, Dieu bénira vos armes!
De l'antique Sion franchissez les remparts,
Et pour la délivrer des insultes du crime
Plantez sur le tombeau de l'auguste victime
Vos sacrés étendards!

Semblables aux échos des tonnerres qui grondent,
A cet ardent appel cent mille voix répondent :
Dieu le veut! Dieu le veut! vite nos boucliers!
Vite nos gantelets et nos cottes de mailles,
La foi fait les héros et gagne les batailles
Pour notre foi soyons guerriers!

Cet élan belliqueux a passé d'âme en âme :
Les prêtres ont béni l'éclatante oriflamme;
Et, sous les plis flottants de ce drapeau des rois,
Mêlant l'hymne de guerre aux célestes louanges
Se forment à l'envi les nombreuses phalanges
Des soldats de la croix.

Bientôt ces bataillons qu'aucun danger n'arrête,
Marchent d'un pas rapide à la sainte conquête :
On voit au premier rang briller les paladins,
La fleur des chevaliers et l'élite des princes
Quittant pour Jésus-Christ le sceptre des provinces
Qu'ils gouvernaient en souverains.

Vous étiez là surtout, délices de ma lyre,
Religieux héros d'un siècle que j'admire :
Baudouin, Bohémond, Tancrède, Godefroi,
Et votre lance, honneur de la chevalerie,
Des sommets du Taurus aux champs de la Syrie
Portait la stupeur et l'effroi.

Du haut de ses remparts l'orgueilleuse Byzance
Redoutait de vos bras l'indomptable vaillance,
Et son lâche empereur, aux traités clandestins,
Tremblant sous les lambris de son palais sonore,
Voyait déjà rouler sous les flots du Bosphore
Le vieux trône des Constantins.

Tout fuyait devant vous. Les villes alarmées
Tombaient sous le bélier de vos grandes armées.
L'Orient subjugué croulait avec fracas :
Ptolémaïs, Damas, Antioche, Trébisonde
Étaient autant d'échos qui redisaient au monde
Votre bravoure et vos combats.

La main qui vous livra la triste Palestine
Vous conduisit enfin vers la cité divine.
Du tombeau de Jésus vous brisâtes les fers,
Sur ces lieux adorés on vit couler vos larmes,
Et l'Occident, joyeux du succès de vos armes,
Vous applaudit par des concerts.

L'Église qu'illustraient vos sublimes conquêtes
Unit l'éclat du culte à la pompe des fêtes ;
Elle se revêtit d'ornements radieux,
Et ses chants de bonheur, ses cantiques d'ivresse
Avec des flots d'encens, d'amour et d'allégresse,
Montèrent jusqu'aux cieux.

Au parfum des autels, aux hymnes d'espérance,
Se joignit le transport des bardes de la France,
On vit les ménestrels et les vieux troubadours,
Pour chanter des chrétiens l'immortelle victoire,
Oublier les tournois où paradait la gloire,
Où trônaient les amours.

Cependant de Sion l'enceinte funéraire
Vit un trône éclatant sortir de sa poussière;
Et ce trône affermi par vos vaillantes mains,
Bravant le fanatisme et ses haines profondes,
Pendant quatre-vingts ans fit refluer les ondes
D'un peuple entier de Sarrasins.

Et si ce trône, assis sur les brûlants cratères
Qu'allumait le volcan des discordes guerrières,
Dans leurs gouffres béants ne se fût englouti,
On verrait aujourd'hui l'Islamisme en ruine
Pleurer comme un fantôme aux portes de Médine
Son culte anéanti.

Mais pourquoi nous bercer de ce songe illusoire?
Pourquoi de nos revers rappeler la mémoire?
Sur ces noirs souvenirs tirons un voile épais,
Et racontons combien deux siècles de batailles,
A travers tant de deuil, de sang, de funérailles,
Nous apportèrent de bienfaits.

Mille troupeaux de serfs parqués dans vos domaines,
Levaient en vain les bras pour fracasser leurs chaines,
Toujours ils retombaient sous ce poids détesté,
Mais enfin, secouant ces chaînes accablantes,
Ils allèrent gagner dans vos luttes puissantes
Les lauriers de la liberté!

Du commerce et des arts l'ignorance première
Reçut de vos exploits un rayon de lumière.
Byzance vous montra ses palais, ses tableaux,
Ses temples dont l'ogive ornait l'architecture;
Venise vous offrit sa pompeuse parure
De marbres blancs et de vaisseaux.

Votre saint dévouement préserva la patrie
Des lois du fatalisme et de la barbarie,
Et si vous n'eussiez fait vos guerres de géants,
Les peuples abrutis de l'Europe tremblante
Auraient courbé la tête et frémi d'épouvante
Sous le sabre des Musulmans.

Que n'eussent ravagé ces hordes de Tartares?
Bientôt on les eût vus, dans leur fureurs barbares,
Profaner, démolir nos temples immortels,
Souiller, au cri d'Allah, le vin des sacrifices,
Piller comme un butin les lampes, les calices,
Et les richesses des autels.

Ces merveilleux clochers, aux formes colossales,
Ces dômes imposants des hautes cathédrales,
Ces nefs où notre orgueil à la foi se soumet,
Auraient vu renverser leurs colonnes tronquées,
Et d'insolents vainqueurs élever des mosquées
Aux mânes vains de Mahomet.

Aussi de vos grands noms admirés d'âge en âge,
L'avenir gardera l'éclatant héritage;
Il saura votre foi, vos travaux glorieux,
Et le marbre enrichi par la main de l'histoire,
De vos nobles exploits transmettra la mémoire
A nos derniers neveux.

TABLE.





